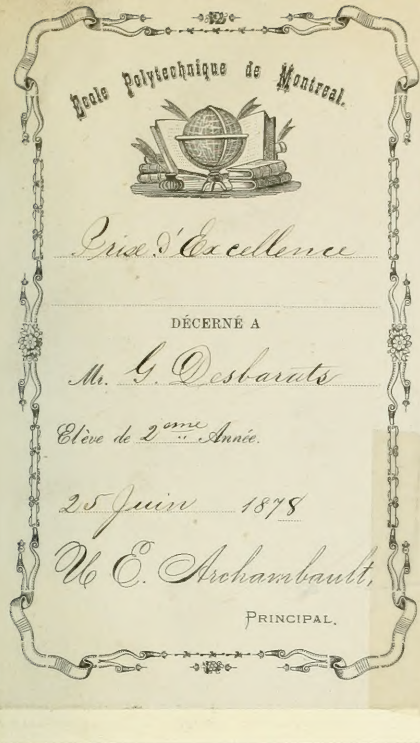
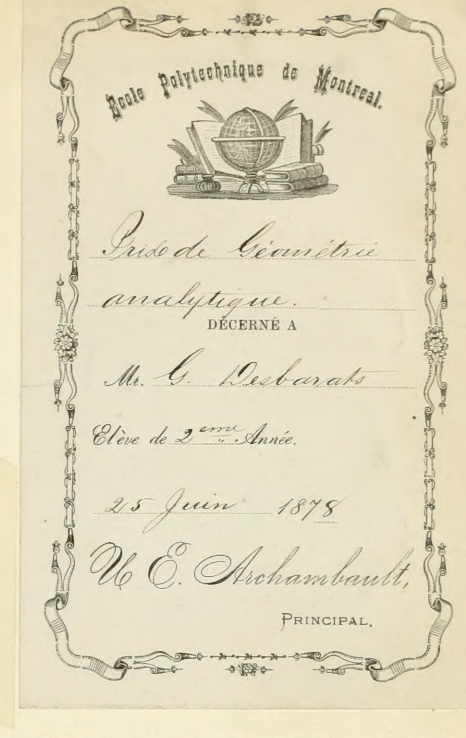
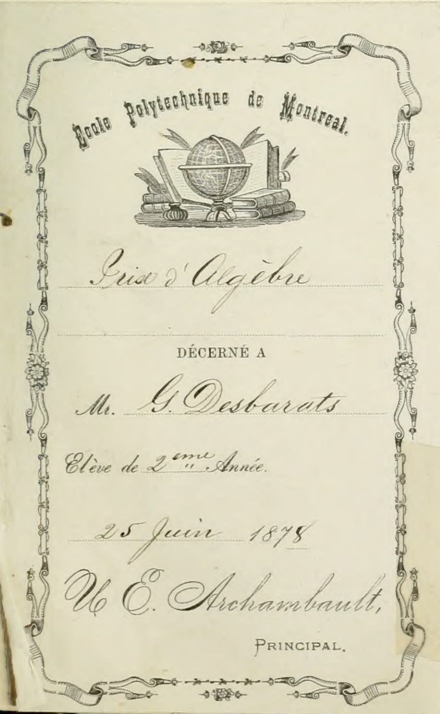
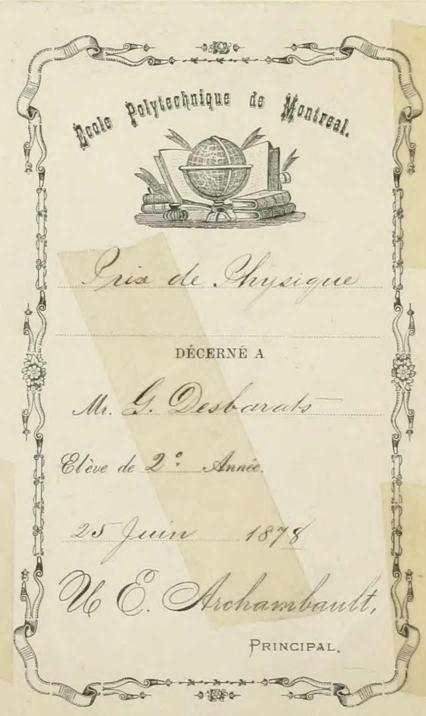

U d'/of OTTAWA
39003001478717


Ecole Polytechnique de Montreal.
Prix d'Excellence
DÉCERNÉ A
Mr. G. Desbarats
Elève de 2ème Année.
25 Juin 1878
U. E. Archambault,
PRINCIPAL.

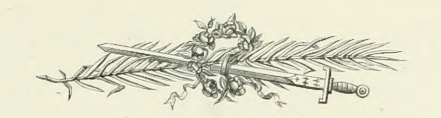

Ecole Polytechnique de Montreal.
Prix de Géométrie analytique.
DÉCERNÉ A
Mr. G. Desbarats
Elève de 2ème Année.
25 Juin 1878
U. E. Archambault,
PRINCIPAL.


Ecole Polytechnique de Montreal.
Prix d'Algèbre
DÉCERNÉ A
Mr. G. Desbarats
Elève de 2ème Année.
25 Juin 1878
U. E. Archambault,
PRINCIPAL.


Ecole Polytechnique de Montreal.
Prix de Physique
DÉCERNÉ A
Mr. G. Desbarats
Elève de 2e Année.
25 Juin 1878
U. E. Archambault,
PRINCIPAL.

JEANNE D'ARC

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure)



JEANNE D'ARC

PAR

H. WALLON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ÉDITION ILLUSTRÉE

D'APRÈS

les Monuments de l'Art depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET CIE

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

1877





Armoiries de Sa Sainteté le Pape Pie IX.

BREF ADRESSÉ A L'AUTEUR

PAR

SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

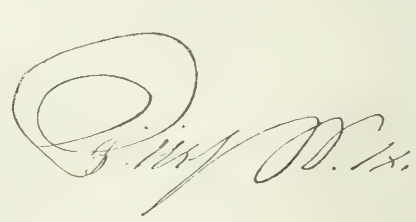
PIUS P. P. IX

Dilecte Fili, Nobilis Vir, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

LIBENTISSIME *excepimus, Dilecte Fili, Nobilis Vir, historiam a te concinnatam celeberrimæ illius Puellæ, quæ ab Aureliæ obsidione prodigiose soluta Aurelianensis nomen obtinuit. Gaudemus autem, te insignem hanc Galliarum gloriam adeo sedulo monumentorum examine ac solerti collatione illustravisse, ut nihil desiderandum reliqueris quod heroidis ingenium, mores, opera, vices respiciat. Nemo certe negaverit, Deum afflictis Galliæ rebus prospecturum, eique daturum legitimum Regem, elegisse quod erat infirmum, ut fortium frangeret vires et molimina; rudique propterea virgini ex arvis ductæ miram plane fortitudinem prodigiosamque contulisse notitiam bel-*

licarum simul rerum et politicarum. Triste quidem est in hoc quoque casu renovatum videre ingrati animi facinus, quod historia ecclesiastica non minus quam profana testatur consuevisse sequi maxima beneficia. Simultas, invidia, partium studia comparatura semper erunt eximiis meritis osores; sed firmitas eorum, qui persequutionem patiuntur propter justitiam, et æquitas animi, qua adversa perferunt sic istos extollit et illos deprimit, ut virtutem oppressorum nova luce perfundat ejusque insectatores perpetuæ devoveat infamiæ. Gratulamur itaque tibi, quod judicium jamdiu de Joanna editum ab historia confirmaveris atque illustraveris accuratissima disquisitione tua nitidaque factorum expositione; tibique ominamur, ut honorifica ipsa sententia jam de tuo opere lata multos ad ejus lectionem alliciat, non solum ut pleniorem de patriis rebus notitiam assequantur, sed præsertim ut ab obedientia, proposito, et ærumnis Joannæ discant, utile quidem semper esse et honorificum parere Deo et optime mereri de patria; sed a cælo tantum, non ab hominibus, benefacti mercedem esse expectandam. Excipe, Dilecte Fili, Nobilis Vir, Apostolicam Benedictionem, quam superni favoris auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ gratique animi testem tibi peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 25 octobris anno 1875, Pontificatus Nostri anno Tricesimo.





Armoiries de Sa Sainteté le Pape Pie IX

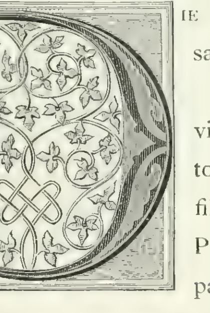
TRADUCTION DU BREF

ADRESSÉ A L'AUTEUR

PAR

SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

A notre cher Fils et noble Personne, H. Wallon, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à Paris.



PIE IX, Pape. Cher et noble Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons accueilli avec le plus vif plaisir, cher et noble Fils, l'histoire composée par vous de la jeune fille célèbre qui a mérité le nom de Pucelle d'Orléans, en accomplissant par des prodiges la délivrance de la ville assiégée. Nous nous réjouissons de ce que vous avez mis en lumière cette gloire insigne de la France par un examen si attentif et un rapprochement si habile des monuments, que vous n'avez rien omis de ce qui regarde le génie, les vertus, les œuvres et

les vicissitudes de l'héroïne. Personne ne saurait méconnaître que Dieu, voulant relever la France de ses désastres et lui rendre son Roi légitime, n'ait choisi ce qui était faible pour briser les forces et les efforts des puissants, et qu'il n'ait pour cela donné à une simple fille des champs un courage extraordinaire et une merveilleuse science des choses de la guerre et de la politique.

Il est triste de constater que, même en ces circonstances, on retrouve l'ingratitude, ce crime qui accompagne ordinairement les plus grands bienfaits, ainsi que l'attestent à la fois l'histoire ecclésiastique et l'histoire profane. L'envie, la haine, les rivalités de partis suscitent toujours des détracteurs aux mérites éminents; mais la fermeté de ceux qui souffrent persécution pour la justice et l'égalité d'âme avec laquelle ils supportent l'adversité les élèvent eux-mêmes et abaissent leurs ennemis, à tel point qu'elles répandent un nouveau lustre sur la vertu des opprimés, et vouent les oppresseurs à une éternelle infamie.

C'est pourquoi Nous vous félicitons d'avoir su, par vos savantes recherches et un lumineux exposé des faits, confirmer et éclairer le jugement que l'histoire a porté depuis longtemps sur Jeanne d'Arc, et Nous souhaitons que les suffrages honorables que votre livre a déjà obtenus lui attirent un grand nombre de lecteurs, non-seulement pour qu'ils y puisent une connaissance plus parfaite de l'histoire de leur pays, mais surtout pour qu'ils apprennent par l'obéissance, la résolution et les souffrances de Jeanne, qu'il est toujours utile et glorieux de se soumettre à la volonté de Dieu, et de bien servir sa patrie; et, en outre, qu'il faut attendre de Dieu seul, et non des hommes, la récompense du bien accompli.

Recevez, cher et noble Fils, la bénédiction apostolique que

Nous vous accordons du fond de notre cœur, comme présage de la faveur divine et comme gage de Notre bienveillance paternelle et de Notre gratitude.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 25 octobre de l'année 1875, de notre pontificat la trentième.





Armoiries du pape Calixte III,
qui ordonna le procès de réhabilitation de Jeanne,
le 11 juin 1455.

LETTRE ADRESSÉE AUX ÉDITEURS

AU NOM DE SA SAINTETÉ PIE IX

PAR MONSEIGNEUR MERCURELLI, SECRÉTAIRE DES BREFS AUX PRINCES.

Perillustris Domine.

Vestrorum typorum fama, jam ubique vulgata, novo exornari splendore visa est postquam peritiam operamque convertistis ad voluminum editionem, quæ et religionem ac pietatem promovent et historiæ simul, scientiæ ac artibus suffragantur, earumque altricem demonstrant Ecclesiam. Ejusmodi certe censenda sunt vita Jesu Christi, acta sanctæ Cæciliæ, et historia insignis virginis Joannæ ab Arco, cui nobilis victoria de Anglis relata celeberrimum Puellæ Aurelianensis cognomem adjecit. Hisce libris non parum delectatus fuit Sanctissimus Dominus Noster Pius IX, tum ob intrinsecam eorum indolem, tum etiam quia egregias illas considerans imagines e sculptura, pictura, cælatura variarum ætatum petitas, quibus ornantur paginæ et facta illustrantur, ineluctabile vidit e singulis emergere argumentum illis objiciendum, qui infensam calumniantur artibus et scientiæ catholicam religionem. Gratulari igitur suo nomine me vobis jussit, gratumque testari animum ob historiam clarissimæ Puellæ ei nuper oblatam;

Très-illustre Monsieur,

La réputation de vos presses, déjà partout répandue, a paru resplendir d'un nouvel éclat, du jour où vos soins et votre habileté professionnelle se sont tournés vers la publication d'ouvrages qui en même temps qu'ils contribuent à l'avancement de la religion et de la piété, plaident la cause de l'histoire, de la science et des arts, et démontrent que leur éducation s'est faite dans le giron de l'Église. C'est à cette classe assurément, qu'appartiennent la Vie de Jésus-Christ, les Actes de sainte Cécile, et l'Histoire de cette vierge insigne, Jeanne d'Arc, à qui sa noble victoire sur les Anglais avl u l'immortel surnom de Pucelle d'Orléans. De tels ouvrages n'ont pas médiocrement charmé Notre Très-Saint Seigneur Pie IX, non-seulement en raison de leur mérite intrinsèque, mais aussi parce qu'en examinant toutes ces belles illustrations, empruntées à la sculpture, à la peinture, à la gravure des différents âges, qui ornent les pages et mettent en relief les faits racontés, Il y a vu un argument inéluctable à l'encontre des calomnies qui présentent la religion catholique comme hostile aux arts et à la science. Sa Sainteté m'a donc ordonné de vous féliciter en Son nom, et de vous témoigner sa gratitude pour l'Histoire de la très-glorieuse Pucelle,

ac simul hortari, ut sicuti per aliorum temporum aliarumque artium monumenta alterum ex Ecclesiæ beneficiis obiecistis oculis, sic eamdem gloriam ei confirmare nitamini per artem qua excellitis, alia edendo atque alia opera quæ, religioni fovendæ dicata, demonstrent scientiam et artes ea auspicante florere. Faustum hujusmodi cœpto idem Sanctissimus Dominus exitum ominatur; ac interim superni favoris auspicem paternæque benevolentiæ suæ pignus Apostolicam Benedictionem vobis peramanter impertit.

Quæ dum vobis ultro ac libenter pro meo munere nuntio, peculiarisque gratulationis meæ ac æstimationis officia exhibeo, omnia vobis secunda et salutaria adprecor ex animo.

Perillustris Domine,

Addictissimus famulus

Franciscus MERCURELLI,

Sanctiss. Dom. nostr. a Brevibus ad Principes.

Romæ, 17 februarii 1876.

Perillustri Domino Firmin-Didot
ejusque sociis
Editoribus Parisiensibus.

dont vous Lui avez fait récemment l'offrande. Elle m'a chargé en même temps, puisque déjà, par les monuments artistiques d'autres époques, vous avez fait ressortir à tous les yeux un des bienfaits de l'Église, de vous exhorter à faire tous vos efforts pour lui assurer la même gloire au moyen de l'art dans lequel vous excellez, en mettant au jour beaucoup d'autres œuvres qui, consacrées à la défense de la religion, prouvent que la science et les arts ont fleuri sous ses auspices. Sa Sainteté présage un heureux succès d'une telle entreprise; et, en attendant, comme augure de la céleste faveur et comme gage de Sa paternelle bienveillance, Elle vous accorde très-affectueusement Sa bénédiction Apostolique.

En vous transmettant spontanément et volontiers cet avis, suivant le devoir de ma charge, et en vous adressant mes félicitations personnelles avec l'assurance de mon estime, je souhaite de cœur que tout vous succède d'une manière agréable et salutaire.

J'ai l'honneur d'être,

Très-illustre Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

Francesco MERCURELLI,

Secr[re] du T.-S.-P., pour les Brefs aux Princes.

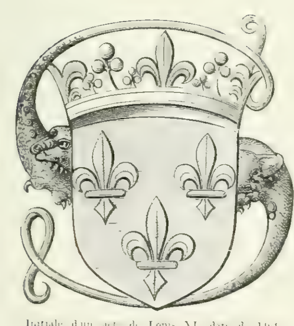
Rome, 17 février 1876.

Au très-illustre Monsieur Firmin-Didot
et à ses associés, Éditeurs à Paris.



Ornement tiré d'un manuscrit latin du XVe siècle. Bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot.

PRÉFACE



Initiale d'un acte de Louis XI, daté de 1464. Archives nationales de France.

S'il *est un épisode émouvant dans nos annales, c'est assurément la vie de Jeanne d'Arc. La vie de Jeanne d'Arc est comme une légende au milieu de l'histoire ; c'est un miracle placé au seuil des temps modernes comme un défi à ceux qui veulent nier le merveilleux. Jamais matière ne parut plus digne de la haute poésie : elle réunit en soi les deux conditions de l'épopée, sujet national, action surnaturelle. Mais jamais sujet ne tenta plus malheureusement les poëtes. La poésie vit de fictions, et la figure de Jeanne ne comporte aucune parure étrangère. Sa grandeur se suffit à elle-même; elle est plus belle dans sa simplicité. A ce titre rien ne devait attirer davantage, et mieux récompenser le zèle des historiens. Un fait si plein d'éclat, à une époque déjà féconde en chroniques et en écrits de toute sorte, a agi sur tous les esprits et laissé sa trace dans tous les écrivains du temps ; et les deux procès qui ont poursuivi tour à tour par tant*

d'interrogatoires et d'enquêtes la condamnation de Jeanne d'Arc et sa réhabilitation, ont recueilli une masse de témoignages qui, sans cette cause toute providentielle, eussent été perdus pour l'histoire. Or, il y a un double écueil à éviter parmi tant de richesses : c'est tout à la fois de trop confondre et de trop distinguer.

Le plus souvent, on a trop confondu. L'histoire a paru si merveilleuse en elle-même, qu'on n'a pas vu grand inconvénient à y joindre la légende. Tout se mêle alors sans que rien laisse voir ce qui est de l'une ou de l'autre. Il semble que l'exposition n'y perde rien ; mais en proposant du même ton au lecteur les choses qui dérivent des traditions les moins autorisées et celles qui s'appuient des témoignages les plus forts, on l'amène nécessairement, même dans les livres les plus éloignés de l'esprit de système, à les recevoir ou à les rejeter de la même sorte. Et pourtant, quand on les jugerait au fond de même nature, encore serait-il bon d'en signaler et d'en discuter l'origine, afin que chacun pût voir ce qu'il en doit prendre ou laisser. D'autres fois, au contraire, on établit plus de distinction qu'il ne faut. Les deux procès ont un caractère et un esprit bien opposés; mais on ne peut pas dire qu'ils nous fassent de Jeanne d'Arc deux portraits différents. Le second procès, autant qu'il l'a pu faire, a puisé, s'il est permis de le dire, aux sources du premier. Il en a appelé, non pas les témoins, mais les acteurs, les hommes les plus intéressés à le défendre : Jean Beaupère, le second de Pierre Cauchon ; Thomas de Courcelles, qui mit le procès-verbal en latin; les greffiers, l'huissier, et presque tous les assesseurs encore vivants ; et quand bien même les autres dépositions recueillies pourraient être regardées comme produites au nom de l'accusée, elles ne feraient encore que rendre au premier procès un élément qu'on ne peut, sans injustice, retrancher de la cause. Leur appréciation ne ressemblera pas à celle des juges ; mais apprécieront-ils moins justement? Et Jeanne, dans leurs témoignages, sera-t-elle autre qu'on ne la voit quand elle se montre elle-même dans son procès ? Sont-ce les dépositions de Dunois, de Louis de Contes et du duc d'Alençon qui ont subi cette « tournure de commande » et « fourni les traits de cette froide image » des histoires postérieures? Où trouve-t-on Jeanne plus vive, plus pleine de vigueur et d'entrain, soit que, arrivant devant Orléans, et s'en voyant

séparée par la Loire, elle interpelle rudement Dunois sur le détour que la timidité des chefs a fait prendre, en la trompant, au convoi qu'elle amène; soit que, se réveillant à la nouvelle de l'attaque de Saint-Loup, elle gourmande son page : « Ah! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu! » soit qu'à Jargeau elle entraîne aux murailles, criant au duc d'Alençon qui veut attendre : « Ah! gentil duc, as-tu peur? » Est-elle moins ferme et moins prompte à la réplique dans le témoignage de Seguin, un des examinateurs de Poitiers, que dans le procès-verbal des juges de Rouen?...

On n'a donc pas le droit de dire que les deux procès, à les prendre, je ne dis pas dans les articles de l'accusation ou dans ceux de la défense, mais dans les interrogatoires du premier et dans les enquêtes du second (et c'est là qu'il faut les voir), offrent de Jeanne d'Arc deux portraits différents. Si divers qu'ils soient par leurs conclusions, loin de se contredire à cet égard, ils se complètent et ils servent à titre égal à représenter la Pucelle dans toute sa vérité. Nous réunirons leurs matériaux, non pas aveuglément sans doute, mais en disant où nous puisons, et sans oublier que, si l'un a été suscité par les amis de Jeanne, l'autre (on paraît trop ne point s'en souvenir) est l'œuvre de ses ennemis; et, d'autre part, nous chercherons à distinguer ce qui est de la légende et ce qui est de l'histoire, non pour supprimer la première, mais pour l'admettre à son vrai titre, sans farder la seconde des fausses couleurs qu'elle en pourrait recevoir.

Cette nouvelle édition contient les éléments suivants, qui ne se trouvaient point dans les éditions précédentes :

I. — ÉCLAIRCISSEMENTS.

1° Jeanne dans la Littérature, dans la Poésie, dans le Drame;
2° Jeanne dans l'Art (Iconographie de la Pucelle. — La Musique et Jeanne);
3° Le Costume militaire à l'époque de Jeanne;
4° La Géographie de la France durant la mission de Jeanne (avec une Carte de la France féodale, en 1430);
5° La Famille de Jeanne d'Arc.

II. — ILLUSTRATION.

1° *Illustration historique.*

a. Représentation exacte de tous les lieux illustrés par le passage de la Pucelle, de tout le théâtre de sa mission, de tout ce qui a conservé quelque trace de sa vie et de sa mort.

b. Fac-simile de ses principales Lettres.

c. Ornementation (bordures, lettrines et culs-de-lampe) empruntée uniquement à des manuscrits du XVe siècle.

2° *Illustration artistique.*

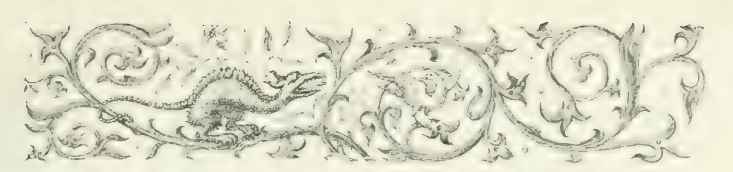
Reproduction des plus belles œuvres d'art qui ont été consacrées à la Pucelle depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours.

III. — TABLES.

1° Table par ordre alphabétique des matières ;
2° Table des gravures.

Il serait superflu de répéter ce qui a été dit, dans la préface de la première édition, du soin donné à l'illustration et des mérites qui la recommandent. Le public en a apprécié la vérité par le succès qu'il a fait à l'ouvrage. Dans la nouvelle édition, on l'a enrichie de quelques pièces, entre autres : le Départ de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs (d'après un bas-relief en bois, sculpture du XVe siècle, communiqué par M. Desnoyers, membre de l'Institut) ; — *Jeanne d'Arc après la journée de Compiègne* (tableau de M. J. Patrois, au musée d'Orléans, 1864) ; — *Jeanne d'Arc* (buste en bronze de M. A. Le Véel, 1875) ; — *Poton de Xaintrailles* (médaillon en bronze du XVIe siècle, communiqué par M. Fillon).

INTRODUCTION

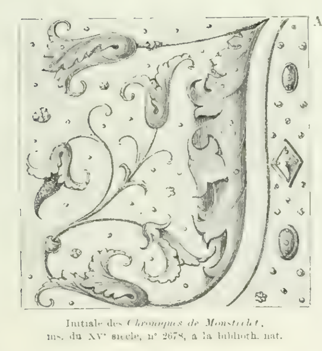


Ornement tiré des *Chroniques de Monstrelet*, ms du XVe s., n° 2678, bibl. nat.

INTRODUCTION

La Guerre de cent ans — Charles VII et Henri VI. — Le Siége d'Orléans

LA GUERRE DE CENT ANS.



Initiale des *Chroniques de Monstrelet*, ms. du XVe siècle, n° 2678, à la biblioth. nat.

JAMAIS la France ne fut plus en péril qu'au moment où parut Jeanne d'Arc.

L'Angleterre, jadis conquise par les Normands français, prenait à son tour possession de la France : c'étaient les représailles de la conquête, et le terme où semblait aboutir la longue rivalité qu'elle avait provoquée.

La seconde phase de ce grand débat, la Guerre de cent ans, que Jeanne fut appelée à terminer, se partage en deux grandes périodes où les succès et les revers alternent pour l'Angleterre et pour la France. Dans la première, la France, vaincue par Édouard III sous Philippe de Valois et sous Jean, se relève avec Charles V pendant la vieillesse d'Édouard et la minorité de Richard II, son petit-fils. Dans la seconde, après un intervalle où se produit, d'une part, l'usurpation des Lancastres (Henri IV), de l'autre, la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, la France, vaincue sous Charles VI par Henri V, se relèvera

sous Charles VII contre Henri VI. Mais de quel abîme elle se relève et par quelle grâce inespérée ! Pour le faire entendre, signalons au moins les faits saillants de cette lamentable histoire.

Les Français éprouvent d'abord les plus grands désastres. Sous Philippe VI, la bataille de Crécy (1346), et la prise de Calais (1347), qui donnait à l'Angleterre une porte toujours ouverte en France ; sous le roi Jean, la bataille de Poitiers (1356), qui livra au vainqueur non pas une ville,



Fig. 1. — Bataille de Hastings (14 octobre 1066) : les familles des vaincus viennent reconnaître et enlever leurs morts. Miniature des *Chroniques de Normandie*, ms. du XV[e] s., à la biblioth. de M. Ambroise Firmin-Didot. — Par cette victoire, Guillaume, vassal du roi de France comme duc de Normandie, monte sur le trône d'Angleterre et devient en état de faire la loi à son suzerain.

mais le roi, c'est-à-dire comme un gage du royaume ; et le traité de Brétigny (1360), déplorable traité commandé par les circonstances, mais qui ne sauvait la couronne qu'au prix de la moitié de la France laissée en toute souveraineté au roi d'Angleterre.

Le dauphin qui dut signer ce traité, devenu roi de France sous le nom de Charles V, sut en réparer les conséquences, et, mettant à profit les fautes du gouvernement anglais, il lui reprit plusieurs de nos provinces.

Mais ce retour de fortune fut cruellement compensé sous le règne suivant.

Les deux pays, après Édouard III et Charles V, avaient subi des vicissitudes analogues : de part et d'autre, une minorité, des tiraillements, causés par les vues ambitieuses des oncles du roi, et des excès qui provoquèrent également des mouvements populaires : Wat Tyler en Angleterre, et en France les Maillotins. Seulement en Angleterre, le roi, devenu majeur, prit



Fig. 2. – Pendant la démence de Charles VI, Louis d'Orléans, qui gouvernait le royaume avec Jean sans Peur, duc de Bourgogne, est assassiné par les ordres de ce dernier (1407). Miniature des *Chroniques de Monstrelet*, Paris, Vérard, vers 1490, exemplaire sur peau de vélin, biblioth. de M. Ambr. Firmin-Didot.

en main le pouvoir; et quand l'autorité qu'il exerçait eut dégénéré en tyrannie, une révolution porta au trône une branche intéressée à relever son usurpation par des victoires. En France, à la minorité du roi succéda bientôt sa folie, c'est-à-dire le gouvernement des proches sans responsabilité, des rivalités de pouvoir sans frein; et, pour conséquence, une guerre civile qui préparera tous les malheurs de la guerre étrangère.

La révolution qui renversa Richard II au profit de Henri IV ne rompit point immédiatement la paix que Richard avait conclue avec la France. Henri IV n'en eut pas le loisir : il avait à réprimer à l'intérieur les mouvements excités au nom du prince qu'il avait mis à mort, ou des réformes qu'il n'avait pas accomplies ; mais, au prix de cette lutte, son fils Henri V se trouva libre de tirer parti des troubles de la France. La France était plongée tout à la fois et dans le schisme et dans l'anarchie : le schisme fomenté par elle depuis que la papauté s'était soustraite à la captivité



Fig. 3. — Bataille d'Azincourt (25 octobre 1415), où les Français sont défaits par les Anglais. Miniature des *Vigiles du roi Charles VII*, ms. fr., nº 5054, daté de 1484, à la biblioth. nationale. — Henri V d'Angleterre, voyant la France divisée par les factions, avait résolu d'en faire la conquête.

d'Avignon; l'anarchie née de la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, après avoir tué le duc d'Orléans et triomphé insolemment de son assassinat, se trouvait n'avoir vaincu que pour devenir à Paris l'homme des Bouchers; et il y tombait avec eux, laissant la place au parti de son rival devenu, par une alliance avec les hommes du Midi, le parti des Armagnacs. Entre les deux partis, les Anglais avaient le choix des alliances, et Henri IV avait soutenu tour à tour le duc de Bourgogne et le jeune duc d'Orléans. Henri V, mis comme son père en demeure de choisir, prit pour ennemi celui qui était au pouvoir; c'était se rouvrir la voie des conquêtes, et donner à cette guerre d'am-

bition les dehors d'une guerre sainte, en attaquant les derniers fauteurs de la papauté schismatique.

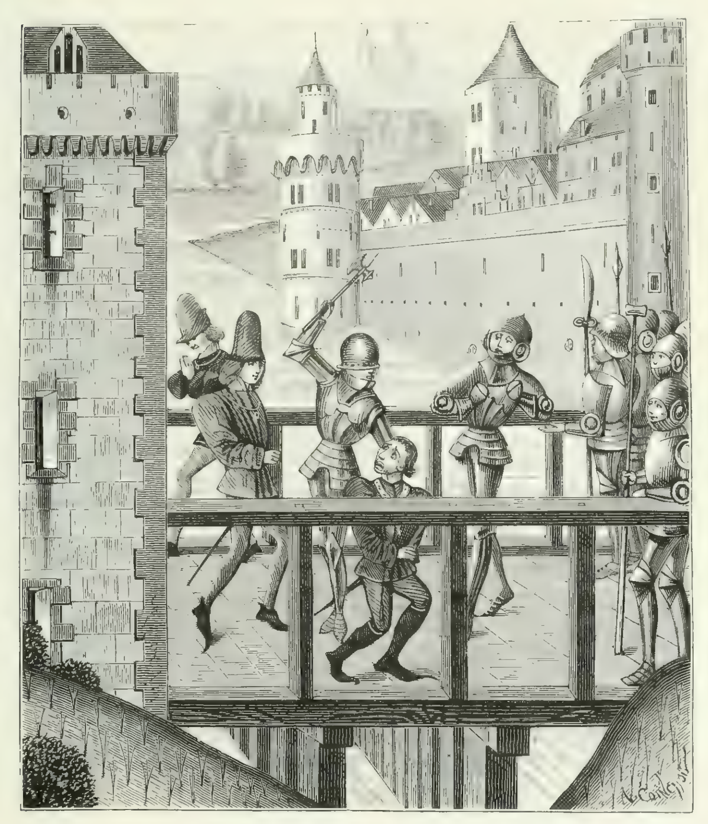


Fig. 4. — Assassinat du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, sur le pont de Montereau (1419), en représailles du meurtre de Louis d'Orléans. Miniature des *Chroniques de Monstrelet*, ms. du xve s., à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

La prise d'Harfleur, un autre Calais, un Calais aux bouches de la Seine, ouvrant la France à l'Angleterre, fermant la mer à Rouen, à Paris; la journée d'Azincourt (1415), répétition sanglante des journées de Crécy et

de Poitiers, tels furent les débuts de la guerre; et la suite y répondit. Henri V, à son retour de Londres, où il est allé mettre en sûreté des prisonniers (parmi eux les ducs d'Orléans et de Bourbon), trouve les villes presque sans défense (1417) : les garnisons en ont été rappelées pour la lutte des Armagnacs contre les Bourguignons. Caen, Bayeux, etc., sont réduits à capituler; la Bretagne, l'Anjou, sollicitent du vainqueur des traités de neutralité, tels qu'il en a déjà avec la Flandre. Ainsi couvert sur ses flancs, il peut avancer en toute liberté, divisant son armée pour accomplir, au milieu de la terreur universelle, plus de siéges en même temps (1418). La chute des Armagnacs, la rentrée du duc de Bourgogne à Paris, n'arrêtent pas ses progrès en Normandie. Rouen succombe (13 janvier 1419) : c'est au duc de Bourgogne, à son tour, d'en répondre à la France.

La prise de Rouen avait excité la plus vive émotion. Un cri s'élève de partout, qui commande la fin des luttes civiles. Les partis font trêve. Le duc de Bourgogne, ayant le roi, aurait été jusqu'à la paix, et le dauphin, qui était avec les Armagnacs, n'y répugnait pas : il n'avait point de grief personnel contre le duc; et il avait tout intérêt, comme héritier du trône, à s'assurer de son concours. Mais la paix ne se pouvait pas faire entre eux sans supprimer toute l'importance des Armagnacs. Ce furent ces perfides conseillers qui préparèrent et accomplirent, au nom du dauphin, le guet-apens du pont de Montereau (10 septembre 1419).

Le meurtre du duc de Bourgogne, à Montereau, avait vengé le meurtre du duc d'Orléans; mais cette vengeance était un assassinat, et ce nouveau crime, loin de rien réparer, devait mettre plus bas encore et le dauphin et la France. Les Parisiens se déclarèrent contre les meurtriers; Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, ne pouvait pas faire défaut à son parti. Il vint, résolu de venger son père, mais par les Anglais, et, par conséquent, aux dépens de la France. Une conférence fut tenue à Arras, et l'on y fixa les bases de la paix, qui fut signée à Troyes (21 mai 1420).

Le traité de Troyes semblait être la conclusion définitive de la lutte qui avait si longtemps divisé la France et l'Angleterre. Il donnait pour bases à la paix l'union permanente des deux pays sous un même roi, la fusion des deux familles royales en une seule famille. Le dauphin était proscrit, il est vrai; c'était le salaire du crime de Montereau. Mais la fille de Charles VI

et d'Isabeau épousait Henri V; elle partageait avec lui le trône d'Angleterre en attendant le trône de France : et c'était à leurs descendants qu'était assurée la possession des deux royaumes. Tout le monde, hormis

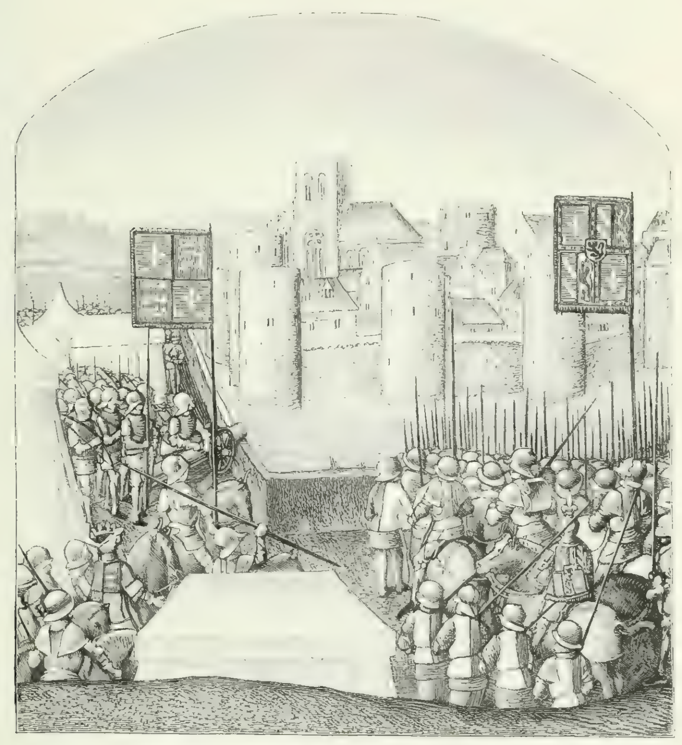


Fig. 5. — Alliance du duc de Bourgogne avec le roi d'Angleterre contre la France.
Chroniques d'Angleterre, ms. fr. du xve s., n° 82, à la biblioth. nat.

le dauphin, paraissait gagner à cet arrangement : le duc de Bourgogne était vengé; Charles VI gardait sa couronne; et la France y trouvait l'assurance de voir se rétablir un jour l'union de ses provinces. Jamais paix avait-elle tant donné aux vaincus? — Mais le vainqueur n'y perdait rien que l'odieux même de la victoire. La conquête, se voilant sous les apparences

d'un bon accord, y trouvait le moyen de s'affermir et de s'accroître. Que si, pour porter la couronne, Henri V devait attendre la mort de Charles VI,



Fig. 6. — Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, en grande parure de cour, avec deux suivantes qui portent : l'une, la queue de son manteau, l'autre, celle de sa robe. Tiré du *Portefeuille Gaignieres*, d'après une peinture du temps. Biblioth. nationale. — Par le traité de Troyes (1420), Isabeau dépouille son propre fils (Charles VII) et donne à Henri V d'Angleterre, époux de sa fille, le titre de régent et d'héritier de la couronne de France.

il n'attendait rien pour en exercer tous les droits. Il allait gouverner à la place du roi malade, et poursuivre en son nom, avec les ressources des deux couronnes, la guerre contre le dauphin et les Armagnacs. Charles VI sem

blait ne plus vivre que pour couvrir cette intrusion et la faire mieux agréer de la France.

Disons-le donc : jamais la France ne fut si bas dans l'histoire qu'à l'époque du traité de Troyes. Ce traité, sous prétexte d'unir les deux pays, abandonnait en une fois à l'Angleterre, non pas seulement ce qu'elle avait conquis,



Fig. 7. — Portrait de Henri V d'Angleterre, avec une légende latine qui signifie : *Roi et seigneur d'Hibernie* (Irlande), *Roi d'Angleterre et de France.* Gravure du XVIIe s., d'après une peinture du temps. — Henri V mourant au château de Vincennes, près Paris, institua ses deux frères régents de son fils mineur : Bedford pour la France, Glocester pour l'Angleterre.

mais ce qui lui restait à conquérir. Le vainqueur voulait bien n'être que l'héritier du vaincu, et promettait de lui laisser, sa vie durant, les ornements de la royauté, un état honorable, la résidence en son royaume ; mais au fond il était roi déjà, ayant la capitale et tous les grands instruments du pouvoir. La France, livrée par tous ceux qui la devaient défendre, le

roi, les princes, les états généraux, le parlement et l'université de Paris, n'avait de refuge pour sa nationalité qu'auprès d'un prince déshérité par son père comme assassin, et dans le camp plus que jamais odieux des Armagnacs. C'est là que Henri V comptait lui porter bientôt le dernier coup lorsqu'il mourut, et Charles VI après lui (31 août et 22 octobre 1422).

CHARLES VII ET HENRI VI.

La mort de Henri V préservait le dauphin d'une perte immédiate, sans le sauver pourtant.

Henri VI, proclamé roi de France après la mort de Charles VI, était un enfant de dix mois, et une telle minorité convenait peu à de si grandes affaires; mais Henri V avait sagement pourvu à la régence. De ses deux frères, il avait désigné le plus jeune, Glocester, pour l'Angleterre; l'aîné, Bedford, le plus capable, pour la France : et cet arrangement avait été maintenu au fond par le parlement, avec un changement dans les titres, propre à calmer les susceptibilités du peuple anglais. Désigner l'aîné des princes pour la France, n'était-ce pas donner à la France le pas sur l'Angleterre? Bedford fut régent des deux royaumes; Glocester, son lieutenant en Angleterre, sous le nom nouveau de protecteur; et, de cette façon, le plus habile pouvait demeurer où était le danger.

Le dauphin avait été proclamé aussi à la mort de Charles VI, sous le nom de Charles VII, et il était, lui, en âge de régner. Mais la faiblesse de son caractère, un incroyable abandon à l'empire des autres au moment où il devenait le chef de l'État, le rendaient comme étranger aux affaires. Il semblait se complaire dans l'inaction où on le retenait : « N'avoit point cher la guerre s'il s'en eût pu passer. » La conduite du royaume restait donc à ceux qui l'entouraient : or c'étaient les plus fougueux des Armagnacs, des hommes qui n'avaient rien à attendre du parti contraire; qui, pour s'en mieux garder, n'avaient pas craint de se faire une barrière de l'assassinat : Tannegui du Chastel, Narbonne, Louvet, et divers seigneurs, parmi lesquels le sire de Rais, de sinistre mémoire, des étrangers tels que le connétable de Buchan (Jean Stuart), Douglas, le Lombard Théode de Valpergue

(Valperga), ou bien encore, parmi les meilleurs, quelques hardis chefs de bandes, Poton de Xaintrailles, la Hire : la Hire, qui jurait que Dieu le Père, s'il se faisait gendarme, se ferait pillard, et qui, en raison de cette confraternité, s'écriait « en son gascon, » avant de se jeter dans la bataille : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu et que tu fusses la Hire[1] ! »

Tout l'avantage demeurait donc au jeune Henri VI. Avec les ressources de l'Angleterre et ce qu'elle avait directement conquis en France, il avait ce que lui donnait dans le royaume le parti du duc de Bourgogne, c'est-à-dire presque tout le Nord; il avait Paris et tous les grands corps de l'État; et ses alliances venaient encore de s'affermir et de s'étendre. Dans une conférence tenue par Bedfort à Amiens (vers Pâques, 1423), le duc de Bretagne et son frère Richemont s'étaient rencontrés avec le duc de Bourgogne; et un double mariage resserra par des liens de famille l'union des pays : le duc de Bourgogne donnait une de ses sœurs à Bedford et une autre à Richemont. Charles VII retenait dans sa cause les princes du sang royal, moins le duc de Bourgogne, savoir : les maisons d'Orléans, d'Anjou, d'Alençon, de Bourbon, maisons dont les chefs, il est vrai (Orléans et Bourbon), ou en partie les domaines (Anjou et Alençon), étaient entre les mains des Anglais. Il avait encore généralement sous ses lois les seigneurs et les provinces du centre et du Midi, entre la Guyenne, domaine des Anglais, d'une part, et d'autre part le prince d'Orange, allié des Bourguignons, et le duc de Savoie qui inclinait du même côté, tout en cherchant à ménager la paix avec le roi de France. Il s'était fait, des conseillers de Paris restés fidèles à sa cause, une ombre de parlement à Poitiers. Il avait réuni après son avéne-

[1] Gilles de Laval, seigneur de Rais, né vers 1396. Il commença à paraître aux armées vers 1420, et nous le retrouverons avec la Pucelle. Nul ne fut plus indigne de cet honneur. Il fut le type de Barbe-Bleue; mais la fiction n'approche pas de la réalité, le conte est fort au-dessous de l'histoire. — *Le connétable de Buchan* Jean Stuart, deuxième fils du duc d'Albany, vint en France avec 6,000 Écossais en 1420, et fut nommé connétable de France, le 14 avril 1424. — *Douglas (Archibald)*. Il avait combattu les Anglais à la frontière d'Écosse avant de venir les retrouver en France. — *Poton de Xaintrailles*. Son prénom le distingue de Jean, seigneur de Xaintrailles, qui figura dans les armées de Charles VII. Il fut un des plus brillants jouteurs et un des plus audacieux aventuriers de ce temps-là. Pris et racheté plusieurs fois (en 1421, en 1423), il sut regagner plus que sa rançon sur l'ennemi. — *La Hire* (Étienne de Vignoles), né vers 1390, compagnon inséparable de Poton de Xaintrailles, Gascon comme lui, et comme lui attaché au service du dauphin vers 1418, après que Tanneguy du Chastel, l'enlevant de Paris, l'eut sauvé des Bourguignons. — L'étrange prière de la Hire est rapportée dans la chronique de Jacques le Bouvier, dit Berri, publiée par Godefroi, *Vie de Charles VII*, p. 495.

ment les états généraux du royaume à Bourges; il réunit successivement chaque année les états soit de Langue d'Oc, soit de Langue d'Oïl ou des deux langues ensemble, à Carcassonne, à Selles en Berri, à Poitiers, à Béziers, à Chinon : c'était pour lui le seul moyen d'avoir un peu d'argent. Mais, avec tout cela, sa détresse était extrême. L'argent allait au superflu et manquait au nécessaire. La guerre, pour laquelle les états votaient des subsides, n'en avait que la moindre part. Les troupes du roi, composées en partie d'Écossais et de Lombards (les Écossais par haine de l'Angleterre; les Lombards par attachement à la maison de Valentine de Milan, et tous un peu par amour de la solde ou du pillage), ses troupes, ainsi formées, donnaient à sa cause un air que la présence des Gascons d'Armagnac ne rendait pas beaucoup plus national, et la manière d'agir de cette armée faisait bien plus douter encore qu'elle fût française : car il lui fallait vivre, et elle vivait aux dépens du pays. On avait donc tout à gagner en l'envoyant en pays ennemi, et l'on chercha, par son moyen, à se rouvrir les voies de communication avec les villes demeurées fidèles en Champagne et en Picardie. Mais des deux côtés on échoua. Vers la Champagne, on se fit battre en voulant reprendre Cravant sur l'Yonne aux Bourguignons (1er juillet 1423); en Picardie, on laissa le Crotoy tomber aux mains des Anglais (3 mars 1424), et tandis que Compiègne et d'autres places du Nord étaient perdues de même, un partisan bourguignon, Perrin Grasset, prenait la Charité et la gardait, donnant déjà à son parti un passage sur la Loire (premiers mois de 1424).

Heureusement pour la France, Henri VI avait pour oncle non pas seulement Bedford, mais aussi Glocester; et, tandis que le premier faisait tout pour se mieux assurer l'alliance du duc de Bourgogne, l'autre faillit la rompre. Il décidait Jacqueline de Hainaut à répudier le duc de Brabant, cousin de Philippe le Bon, pour l'épouser lui-même, froissant par là le duc de Bourgogne dans ses intérêts les plus chers; car Jacqueline, par son divorce, rompait les liens de famille qui l'attachaient à ce prince, et par son nouveau mariage elle lui enlevait l'espoir d'une succession qui semblait infaillible, tant qu'elle aurait eu pour mari le valétudinaire duc de Brabant. Cette querelle, qui absorbait justement toute l'attention de Bedford, donna quelque relâche au roi de France. Il eut même un instant l'espoir de se

relever et de porter à ses adversaires un coup décisif. De nouveaux renforts lui étaient venus d'Écosse et d'Italie ; pour se les mieux attacher, il prodiguait à leurs chefs des titres et des honneurs qui excitaient l'envie des seigneurs indigènes. Cette mésintelligence fit tourner en défaite la bataille qu'on espérait gagner. Les Français venaient de laisser prendre Ivry par Bedford ; par compensation ils s'étaient fait livrer Verneuil, donnant à croire



Fig. 8. — Le duc de Bedford, régent de France au nom de Henri VI d'Angleterre, mineur. Bedford est entouré de divers personnages ; un auteur, à genou, lui offre son livre *le Pèlerinage de l'âme*. Ms. fr. de la première moitié du XVe s., n° 602, à la biblioth. nat.

au gouverneur qu'ils revenaient de battre le régent. Mais Bedford arriva bientôt sous les murs de la place, et, mettant pied à terre, rangea ses troupes en bataille derrière une ceinture de pieux aiguisés. Douglas voulait attendre qu'il en sortît ; le vicomte de Narbonne répondit à son conseil en se jetant au cœur des troupes anglaises, là où était Bedford, et il fut suivi des Écossais. La Hire, Xaintrailles, qui menaient une des ailes, renversèrent tout sur leur passage et poursuivirent ceux qu'ils chassaient, croyant trop tôt à la victoire. Les Lombards, qui étaient à l'autre aile, devaient tourner l'en-

nemi; et déjà ils avaient repoussé les archers préposés à la garde des chevaux et des bagages : mais ils se mirent à piller les bagages et à emmener les chevaux; et les archers anglais, demeurés libres de se porter au fort de la bataille, décidèrent de la journée. Nos troupes succombèrent, privées de ceux qui les devaient soutenir. Le jeune duc d'Alençon [1], le maréchal de la Fayette [2] et maint autre chevalier furent pris. Le vicomte de Narbonne, le connétable de Buchan, Douglas, et presque tous les Écossais demeurèrent sur la place (17 août 1424).

Ainsi rien ne réussissait à Charles VII. Dans cette lutte où l'Angleterre n'avait pu rentrer encore avec toutes ses forces, il avait tenté deux coups un peu plus décisifs, à Cravant, à Verneuil, et il avait été battu. Tout n'était point perdu encore, grâce à la diversion du Hainaut. Glocester, ayant épousé Jacqueline, voulait entrer en possession de ses États. Qu'eût-il gagné à prendre la femme sans la dot? Mais c'était ce que le duc de Bourgogne se montrait le moins disposé à laisser prendre. La lutte était imminente : les ducs de Bourgogne et de Glocester s'étaient défiés réciproquement (mars 1425). Bedford avait fait annuler le défi, sans écarter d'ailleurs la cause de la querelle; et depuis quelque temps déjà le duc de Bourgogne semblait se refroidir à l'égard de l'Angleterre. Il venait d'épouser (30 novembre 1424) Bonne d'Artois, veuve du comte de Nevers, tué à Azincourt, et sœur du comte d'Eu, retenu depuis lors prisonnier par les Anglais. C'était une voie qui le pouvait ramener vers la France. D'autres l'attiraient du même côté, et par exemple le frère du duc de Bretagne, le comte de Richemont, qui, blessé des défiances et des refus de Bedford, venait de rompre avec lui (mars 1424) malgré les liens de famille nouvellement contractés. Le pape Martin V, le duc de Savoie, sollicitaient Philippe à la réconciliation : et il avait, dans une circonstance récente, accueilli, sans trop les décourager, plusieurs prélats députés par Charles VII (Mâcon, décembre 1423). Que fallait-il pour qu'il se rapprochât du roi? Il fallait qu'il ne trouvât plus auprès de lui ces chefs armagnacs auteurs de la mort de son père. Il le disait à des ambas-

1 Jean II, surnommé le Beau, fils de Jean le Sage, né le 2 mars 1409 et héritier du duché d'Alençon en 1415.

2 Gilbert de la Fayette, né vers 1380. Il avait embrassé de bonne heure la cause de Charles VII, alors dauphin; il était, depuis 1420, maréchal de France.

sadeurs qui excusaient le roi sur sa jeunesse au temps du crime, et sur ses mauvais conseillers : « Que ne s'en est-il débarrassé encore ? » Le moment en était venu. C'est ce que comprit une femme de grand sens, qui savait dominer Charles VII par l'autorité de sa position comme par l'ascendant de son esprit, la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou et mère de la jeune reine de France. Ce fut par ses conseils qu'il eut avec Richemont, à Angers, une entrevue (octobre 1424) où il lui offrit l'épée de connétable de France. Richemont, frère du duc de Bretagne et beau-frère du duc de Bourgogne, nommé connétable avec l'assentiment de l'un et de l'autre (6 mars 1425), pouvait devenir un lien entre le roi et ces deux princes. Les chefs armagnacs ne tentèrent pas longtemps de retenir un pouvoir qui leur échappait; et le principal, Tannegui du Chastel, couvrit au moins sa retraite d'une noble parole : « Que jà à Dieu ne plût, que pour lui demeurât à faire un si grand bien, comme le bien de paix entre le roi et Monseigneur de Bourgogne. »

Cette petite révolution de palais pouvait tout changer dans la France.

Mais les espérances que l'on avait conçues furent trompées : Richemont, appelé par son frère, le duc de Bretagne, à prendre le commandement des troupes bretonnes, se fit battre à l'attaque de Saint-James de Beuvron (6 mars 1426); et les choses n'allaient pas mieux à l'intérieur. Fier du concours qui se faisait autour de lui, il ne gardait pas de mesure et se rendait odieux par son despotisme. Trop rude pour mener le jeune roi par lui-même, il avait imaginé de le conduire par des favoris que le prince acceptait de sa main; or, ces hommes mêmes ne songeaient à user de la faveur du roi que pour secouer le joug du connétable. Ces intrigues dominèrent toute autre chose : elles faisaient avorter les campagnes; et en somme l'œuvre de Richemont se réduisit à faire tuer deux de ses favoris (Giac et Beaulieu) et à se faire chasser par le troisième (la Trémouille) [1] (1427).

Le gouvernement revenait donc aux Armagnacs; plus d'espoir, ni du

[1] Georges de la Trémouille, né vers 1385, fort lié avec le duc de Guyenne, alors dauphin, combattit et fut pris à Azincourt. En 1416, il épousa Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, et devint un des familiers de la cour d'Isabeau de Bavière. En 1418, assiégé dans sa résidence de Sully-sur-Loire par les partisans du nouveau dauphin, il fut pris, et se fit Armagnac, sans rompre d'ailleurs toute relation avec les Bourguignons. Devenu veuf, il épousa la veuve de Giac, qu'il avait aidé à renverser; ce ne fut pas sa seule part dans ses dépouilles, puisque bientôt il obtint sa place auprès du roi avec le titre de grand chambellan, et toute facilité pour évincer le connétable.

côté de la Bretagne, qu'on avait laissée retourner aux Anglais faute de la secourir (1427-1428), ni du côté de la Bourgogne, qu'on n'avait pas su en détacher à temps ; et, pendant que ces fautes se commettaient à la cour de Charles VII, Bedford avait pourvu de son côté aux dangers les plus pressants. Il avait mis un terme aux fatales querelles de Glocester, soit avec le duc de Bourgogne, soit avec l'évêque de Winchester : avec Winchester, en détournant ailleurs l'ambition du cardinal ; avec le duc de Bourgogne, en dissipant toutes les craintes que les projets de Glocester lui avaient causées. Le mariage de ce prince et de Jacqueline avait été cassé par le pape ; bien plus, le duc de Brabant, le mari légitime, étant mort (17 avril 1427), Glocester n'avait pas même songé à renouer l'union rompue, et il avait laissé Jacqueline et le comté de Hainaut pour épouser sa maîtresse. Le duc de Bourgogne, un instant incertain, comme le duc de Bretagne, un instant ennemi, était donc plus étroitement rattaché à l'alliance anglaise, et Charles VII restait seul avec son triste entourage. C'était pour Bedford le moment de reprendre enfin l'œuvre interrompue de Henri V. L'échec de Warwick [1] devant Montargis, délivré par l'heureuse audace du bâtard d'Orléans et de la Hire (5 septembre 1427), ne l'ébranla point. Il voulut imprimer à la guerre un mouvement tout autrement décisif, passer la Loire, et ne plus laisser même à Charles VII le triste nom de *roi de Bourges*. Une seule chose restait à résoudre : où passer la Loire ? A Angers ou à Orléans ? En Angleterre on avait pensé à Angers. C'est de ce côté que l'on avait fait le plus de progrès. On s'était même engagé envers le duc d'Orléans, prisonnier, à ménager, en récompense de quelques bons offices, les terres de son apanage. Mais Orléans était le cœur du royaume : c'est là que Bedford voulait porter le coup. Salisbury [2], rappelé d'Angleterre pour remplacer Warwick à la tête de l'armée, reçut l'ordre d'assiéger Orléans (mai ou juin 1428).

[1] Edmond de Beauchamp, comte de Warwick, un des principaux capitaines de Henry V ; il devint quand il fut rappelé du continent après cette campagne, gouverneur du jeune Henri VI.

[2] Thomas de Montague, comte de Salisbury ; Henri l'avait fait comte du Perche.

LE SIÉGE D'ORLÉANS.

Orléans avait une importance capitale dans cette crise suprême. On pouvait passer la Loire ailleurs, mais on ne se croyait point en sûreté au delà si l'on n'avait Orléans. C'était là qu'il fallait conquérir les clefs du centre de la France. La ville, située sur la rive droite du fleuve, était reliée à la rive gauche par un pont à la tête duquel s'élevait un fort composé de deux tours et appelé les Tourelles. Ce fut par là que Salisbury vint l'attaquer. Il occupa



Fig. 9. — Salisbury, monté au deuxième étage de la forteresse des Tourelles pour considérer Orléans est blessé à mort d'un éclat de boulet. Ms. fr., 5054, du xv[e] s., à la biblioth. nat.

au voisinage un couvent à demi ruiné dont il se fit une bastille, les Augustins; et de là il battit et enleva les Tourelles. Mais il n'alla pas plus loin. Il était monté au second étage de l'une des tours, et il examinait l'enceinte de la place, quand un éclat de boulet le frappa au visage, et le renversa, blessé à mort, auprès d'un chevalier tué du même coup. Les Anglais l'emportèrent à Meun en secret, mais non pas de telle sorte que la nouvelle n'en vînt à Orléans; elle s'y répandit avec des circonstances merveilleuses. On disait que Glasdale, nommé par Salisbury capitaine des Tourelles, lui en faisait les honneurs et lui montrait Orléans de la fenêtre, disant : « Monseigneur,

regardez ici votre ville ; vous la voyez d'ici bien à plein. » Salisbury regarda et reçut le coup dans l'œil. L'attaque était suspendue après la rude affaire de cette journée ; les canonniers étaient allés dîner : c'était un enfant qui, rôdant sur les remparts et voyant une pièce abandonnée, avait eu l'idée d'y mettre le feu. Jamais coup visé n'atteignit mieux le but (21 octobre).

En forçant les Tourelles, Salisbury n'avait pas songé sans doute à pénétrer par là dans Orléans. Il voulait tenir la tête du pont, fermer à la ville ses communications avec le sud de la Loire, et préparer l'attaque sérieuse qui se devait faire par le nord. Les Tourelles, isolées du pont par la rupture des deux premières arches, furent laissées sous la garde de Glasdale, homme de cœur et de tête ; et vers la fin de l'année Talbot et Suffolk arrivèrent sur la rive droite pour commencer vraiment le siége. Ils s'établirent à l'ouest de la ville près de la Loire, sur les ruines de l'église Saint-Laurent, dont ils firent une bastille : deux boulevards formés de terre et de fascines, l'un dans l'île Charlemagne, l'autre sur la rive opposée, au champ Saint-Privé, la reliaient aux Augustins et aux Tourelles : et d'autre part ils étendaient leur front d'attaque vers le nord en élevant successivement le boulevard de la Croix-Boissée, en face de la porte Renard, et la bastille entre Saint-Ladre et Saint-Pouair, en face de la porte Bannier, sur l'emplacement actuel de la porte du même nom.

Les forces des deux côtés n'étaient pas très-considérables. Les Anglais avaient 800 hommes sur la rive gauche, dans les Tourelles et dans les Augustins, et 3,700 hommes sur la rive droite. Les Orléanais avaient reçu 12 à 1,500 hommes de garnison et pouvaient armer environ 5,000 des leurs. Ils avaient à leur tête, comme lieutenant de leur duc prisonnier, le jeune bâtard d'Orléans (Dunois), celui dont Valentine de Milan, voyant en lui le digne héritier et le vengeur de son mari, disait : « On me l'a volé [1] ! » et comme bailli du même prince et gouverneur de la ville, un brave chevalier, Raoul de Gaucourt, qui avait combattu à Nicopolis en 1396, et vaillamment défendu Harfleur contre les Anglais en 1415. Si les Orléanais étaient résolus à se défendre, le bâtard d'Orléans ne l'était pas moins à

[1] Le bâtard d'Orléans sera quelquefois appelé par anticipation Dunois dans notre récit, comme il l'est dans les chroniqueurs qui ont écrit postérieurement à l'époque où il reçut du duc d'Orléans, son frère, le comté de ce nom (21 juillet 1439).

garder dans leur ville l'apanage de son frère; et Raoul de Gaucourt, retenu depuis la prise d'Harfleur dans les prisons des Anglais, venait d'en sortir après onze ou douze ans avec le désir de prendre sur eux une éclatante revanche.

Une rencontre d'où la ville attendait son salut fit pencher la balance du côté des assiégeants.

Falstolf amenait de Paris aux Anglais un renfort de 2,500 hommes environ et un convoi de vivres. La cour, pressée par les Orléanais, se décida à envoyer le comte de Clermont avec 3 à 4,000 hommes pour l'arrêter. Une autre troupe de 1,500 hommes avec la Hire et Poton de Xaintrailles partit d'Orléans à la même fin. Le convoi sortait par longue file de Rouvray-Saint-Denys, quand ceux d'Orléans le rencontrèrent. Rien de plus facile que de le rompre. La Hire voulait charger, mais le comte de Clermont, qui n'était pas encore là, ordonnait qu'on l'attendît. Ce fut la perte de la journée. Falstolf eut le temps de se faire de ses chariots une barricade. L'attaque mal conduite échoua; et le vainqueur put amener aux bastilles anglaises tout son convoi, moins un certain nombre de tonnes de harengs qui, défoncées par le canon, jonchèrent le champ de bataille de leurs débris : d'où le nom de Journée des Harengs (12 février 1429).

Les Anglais ainsi ravitaillés purent donner plus d'extension à leur attaque. Rappelant à eux leurs garnisons voisines, ils construisirent une nouvelle bastille à Saint-Loup, à l'est d'Orléans, et deux boulevards qui resserraient l'espace demeuré libre dans l'intervalle : ils nommèrent le premier Londres, le second Rouen. Un peu après ils achevèrent leur bastille du nord entre Saint-Pouair et Saint-Ladre, et la nommèrent Paris. Ainsi le blocus devenait plus étroit, et le moment semblait proche où les Anglais, maîtres des principales routes, pourraient, en interceptant les arrivages de vivres, tourner contre la ville le nombre même des habitants. Les Orléanais, n'espérant plus rien du roi de France, tentèrent une démarche qui les pouvait du moins soustraire aux Anglais. Ils voyaient des Bourguignons parmi les assiégeants : ils s'adressèrent au duc de Bourgogne, le priant de prendre en garde l'héritage du duc d'Orléans, son cousin; et Philippe le Bon accueillit volontiers ce message. Mais Bedford, auquel il s'adressa, l'éconduisit sans beaucoup de formes, disant « qu'il seroit bien marry d'avoir

battu les buissons et que d'autres eussent les oisillons. » Le duc blessé rappela du siége ceux de son obéissance.

C'était une perte de 1,000 à 1,200 hommes pour les Anglais. Ils ne s'en émurent pas. Ils se disaient qu'ils seraient seuls à garder la conquête : le duc de Bourgogne se retirait à point pour perdre le fruit qu'il aurait pu attendre de



Fig. 10. — « Comment Poton (Poton de Xaintrailles) fut vers le duc de Bourgogne pour faire cesser les Anglais. » Ms. fr. n° 5054, daté de 1484, à la biblioth. nat.

son concours; et, malgré le départ très-précipité des Bourguignons, ils élevèrent à Saint-Jean-le-Blanc, sur la rive droite, une nouvelle bastille qui concourût avec celle de Saint-Loup à la garde de la haute Loire. Quant aux Orléanais, ils se consolèrent aussi en voyant qu'ils restaient à eux-mêmes : car déjà avait paru celle qui se disait envoyée de Dieu pour les délivrer, celle qui devait associer leur nom au plus beau nom de l'histoire : Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans.


JEANNE D'ARC



Ornement tiré d'un ms. du XVᵉ siècle n° 2678 à la biblioth. nat.

I

DOMREMY ET VAUCOULEURS

L'Enfance de Jeanne d'Arc. — Le Départ.

L'ENFANCE DE JEANNE D'ARC.



Initiale des *Chroniques de Monstrelet*, ms. du XVᵉ siècle, n° 2678, à la biblioth. nat.

La vallée de la Meuse, de Neufchâteau à Vaucouleurs et au delà, se prolonge entre deux chaînes de coteaux ou de mamelons, séparés l'un de l'autre par des gorges plus ou moins profondes. Les hauteurs gardent encore quelques restes des bois qui les couvraient jadis; la vigne en a pris la place sur les pentes les moins roides et les mieux exposées; le blé succède à la vigne et descend jusqu'aux prairies, qui occupent, sur une largeur de douze à quinze cents pas, le fond uni de la vallée. La Meuse y serpente capricieusement d'un côté à l'autre, dans un lit toujours vert. Trop peu profonde pour que la main de l'homme ait entrepris de l'asservir au commerce en la redressant, elle va, dans son cours sinueux, baigner successivement de nombreux villages. Nommons entre plusieurs autres : Frebecourt, au pied de la colline d'où le château de Bourlemont semble porter au loin l'œil du maître; Coussey, Domremy, sorte d'annexe de Greux qui s'élève au débouché de la

route de Gondrecourt; Maxey, au confluent du Vair, Burey-la-Côte, Burey-en-Vaux, et Chalaines en face de Vaucouleurs : Vaucouleurs, sentinelle avancée de la vieille France, fièrement campée sur son coteau, comme pour mieux surveiller la chaussée qui continue, à travers la vallée, le pont de la Meuse et le chemin de la Lorraine. Cette longue prairie, presque au niveau de la rivière, qui, chaque année, sans effort et sans péril, la recouvre de ses bienfaisantes inondations, présente, en la saison où l'herbe fleurit, un immense tapis de verdure émaillé des plus vives couleurs : d'où le nom de Vaucouleurs (*vallis colorum*), donné au lieu le plus important du pays, et qui peint la vallée tout entière.

Entre tous les villages disséminés sur ces bords frais et paisibles, le plus illustre à jamais c'est le plus humble : c'est la petite commune de Domremy.

Là naquit Jeanne d'Arc [1] le 6 janvier 1412. Son père, Jacques d'Arc était né à Séfond (Ceffonds), près Montier-en-Der, en Champagne (Haute-Marne); sa mère, Ysabellette Romée, à Vouthon, village situé sur la route de Greux à Gondrecourt, dans le Barrois (Vosges). Jeanne elle-même, née à Domremy, est-elle de la Lorraine, de la Champagne ou du Barrois ? Si l'on veut parler du territoire, Jeanne est une enfant de la Meuse : car la Meuse est la mère commune de tous ces villages qu'elle arrose, sans distinction de Lorraine, de Barrois ou de Champagne. Mais s'il s'agit de nationalité, Jeanne d'Arc était Française. Son père était Français, son village, français. Son village était partagé, il est vrai, entre le Barrois mouvant (c'est-à-dire relevant de la couronne de France) et le domaine direct de la couronne. Un petit ruisseau d'eau vive marquait cette division : la rive droite, où l'on comptait vingt à trente feux, était au Barrois mouvant; la rive gauche, au domaine, rattachée avec Greux, et toute cette portion de la vallée jusqu'à Vaucouleurs, à la prévôté d'Andelot et au bailliage de Chaumont-en-Bassigny (Champagne). Or la maison de Jeanne, qui subsiste encore, est

[1] On a prétendu, et fait croire à beaucoup trop de monde, que le vrai nom de la Pucelle était Jeanne *Darc*. On le lit ainsi dans les manuscrits contemporains, sans aucun doute; mais c'est que l'apostrophe était alors inconnue. Depuis qu'elle existe, on a dû l'appliquer à ce nom comme aux autres; ou bien il faudrait aussi appeler Jeanne, la Pucelle *Dorléans*, et lui donner pour compagnon le duc *Dalençon*, pour ennemi le roi *Dangleterre :* car la véritable étymologie du nom est le mot *Arc*, le lieu ou l'objet appelé *arc*. L'arc, cette arme populaire, cette arme aimée du paysan, figurait dans le blason rustique de sa famille. Le mot Darc est un mot étranger qui n'a de sens que dans les langues germaniques. *Darck*, en anglais, « sombre, ténébreux. » — « Fille des ténèbres ! » Les Anglais du temps n'auraient pas mieux trouvé. Laissons donc là la forme barbare de *Darc* et gardons à la Pucelle son nom français.



Fig. 11. — La Maison de Jeanne d'Arc, à Domremy; état de 1819. — C'est dans le jardin de cette maison que Jeanne, à l'âge de treize ans (en 1425), entendit, à droite, du côté de l'église, une voix de Dieu qui l'appelait.

sur la rive gauche. Mais quand elle eût été sur la rive droite, Jeanne en serait-elle moins Française? Tous les habitants de Domremy, ceux de la droite comme ceux de la gauche, excepté un, dit-elle elle-même, étaient Armagnacs, c'est-à-dire du parti national; et quel est, après Dieu, celui que Jeanne appelle son seigneur et son roi? Le roi de France. — C'est la marque irrécusable de sa nationalité. Que si l'on en veut la preuve directe et pour elle et pour son pays, on la trouvera dans des pièces authentiques. On la trouvera dans son procès : dans sa propre déclaration et dans l'enquête ordonnée par ses juges. On la trouvera, avant son procès, dans deux actes de Charles VII : dans les lettres d'anoblissement, où elle est dite « de Domremy, au bailliage de Chaumont » (Champagne), et dans celles où, en reconnaissance de ses services et à sa requête, le roi accorde exemption d'impôts (ce qui est bien le signe de l'empire) aux lieux qui l'ont vue naître, aux deux villages unis de Greux et de Domremy.

Les parents de Jeanne étaient de simples laboureurs « de bonne vie et renommée, » n'ayant, avec leur chaumière, qu'un bien petit patrimoine; mais, considérés dans leur état, vrais et bons catholiques, et soutenant avec honneur leur pauvreté. Ils eurent trois fils : Jacques, Jean et Pierre, et deux filles, Jeanne ou Jeannette et Catherine.

Des deux sœurs, Jeanne était l'aînée. Elle grandit auprès de sa mère, formée par elle à la religion et au travail : c'est un témoignage qu'elle ne craignit pas de se rendre à elle-même; car, par ce témoignage, c'est sa mère qu'elle honorait. « Elle était bonne, simple et douce fille, » dit une amie de son enfance; « point paresseuse, » ajoute un voisin : et elle travaillait de bon cœur, tantôt filant, jusque bien avant dans la nuit, aux côtés de sa mère, ou la remplaçant dans les soins du ménage; tantôt partageant les devoirs plus rudes de son père, pourvoyant à l'étable, allant aux champs, mettant la main, selon qu'il le voulait, à la herse, à la charrue, et quelquefois aussi gardant pour lui dans la prairie commune le troupeau du village, quand le tour en était venu.

« Bonne fille, » c'est le cri de tous : honnête, chaste et sainte, parlant en toute simplicité, selon le précepte de l'Évangile : « Oui, non; cela est, cela n'est pas. » — « Sans manque, » *sine defectu,* voilà tout ce qu'il lui arrivait d'ajouter à sa parole pour en attester la vérité. Un pur rayon de l'amour

divin illuminait cette vie si occupée, et donnait du charme à ses labeurs. Le petit jardin de la maison paternelle touchait au cimetière, qui est comme le jardin d'une église de village. Jeanne usait du voisinage pour aller à l'église le plus souvent qu'elle le pouvait : elle y goûtait une douceur extrême. On



Fig. 12. — Jeanne travaillait de bon cœur, tantôt filant jusque bien avant dans la nuit, aux côtés de sa mère, tantôt partageant les devoirs plus rudes de son père. — Sculpture de M. Lefeuvre, à l'Exposition de 1875, à Paris.

l'y voyait prosternée devant le crucifix, ou bien les mains jointes, les yeux levés vers l'image du Sauveur ou de la Vierge sa mère. Tous les matins, pendant le saint sacrifice, elle était au pied des autels; et le soir, quand la cloche qui sonnait les complies la surprenait aux champs, elle s'age-

nouillait, et son âme s'élevait à Dieu. Elle se plaisait à entendre chaque soir ce commun appel à la prière. Quand le sonneur de l'église (on le sait de lui-même) venait à l'oublier, elle le reprenait, disant que ce n'était pas bien, et promettait de lui donner des *lunes* (quelque espèce de gâteaux) pour qu'il se montrât plus diligent. Elle ne se bornait pas aux devoirs que la religion prescrit à tout fidèle. Cette jeune fille qui avait accompli de si grandes choses à dix-neuf ans, est tout entière à ces pratiques naïves de dévotion où les âmes simples et pures ont tant de charme à se répandre. A moins d'une lieue au nord de Domremy, sur le penchant de l'un des coteaux qui descendent vers la Meuse, il y avait un ermitage dédié à Notre-Dame de Bermont. Jeanne aimait à le visiter; et le jour que l'Église a plus spécialement consacré à Marie, le samedi, vers la fin de la journée, elle se joignait à d'autres jeunes filles pour y venir prier ensemble et y brûler des cierges : symbole consacré par l'Église pour rappeler aux fidèles la foi qui veille et l'amour qui doit brûler pour Dieu.

Jeanne fut donc, dès sa plus tendre enfance, un modèle de piété. Elle n'avait point, disait le curé, sa pareille au village. Les jeunes gens se moquaient bien un peu de sa dévotion; les jeunes filles en jasaient aussi. Mengette, sa petite amie, trouvait elle-même et lui disait qu'elle était trop pieuse; et ce reproche était pour Jeanne comme un éloge qui la faisait rougir. Mais sa foi se traduisait en bonnes œuvres. Si peu d'argent qu'elle eût, elle en avait pour l'aumône. Elle consolait les malades, elle recueillait les pauvres, elle leur donnait place au foyer, elle leur cédait même son lit, secondée dans sa charité par la religieuse condescendance de ses parents. Aussi était-elle aimée de tout le monde.

Elle ne cherchait point d'ailleurs à se distinguer des autres, et se mêlait à ses compagnes dans les fêtes du village. Sur la pente même où s'adosse le village de Domremy, entre les bords fleuris de la Meuse et la sombre forêt de chênes, *le bois Chesnu*, qui en couronnait les hauteurs, il y avait un hêtre d'une remarquable beauté, « beau comme un lis, » dit l'un des habitants, large, touffu, dont les branches retombaient jusqu'à terre. On l'appelait « Aux loges les Dames, » *Ad lobias Dominarum*, ou encore « l'Arbre des Dames. » Autrefois, quand le château de Domremy était encore habitable, les seigneurs et les dames du lieu, avec leurs damoiselles et leurs

suivantes, venaient, au retour du printemps, faire un repas champêtre sous son ombrage. Peut-être un jour ces joyeuses réunions avaient-elles amené quelque mystérieuse aventure qui changea de nature et de forme en passant dans la tradition. Le nom de *dames,* donné aux femmes de haut parage, était aussi le nom donné aux fées dans le langage populaire. On racontait qu'un chevalier, seigneur de Bourlemont, venait y voir une fée, conversait avec elle. Jeanne Thiesselin, l'une des marraines de Jeanne, avait entendu dire qu'on le lisait dans un roman [1]. L'arbre des Dames était donc aussi l'arbre des Fées. C'étaient les fées qui, dans les anciens temps,

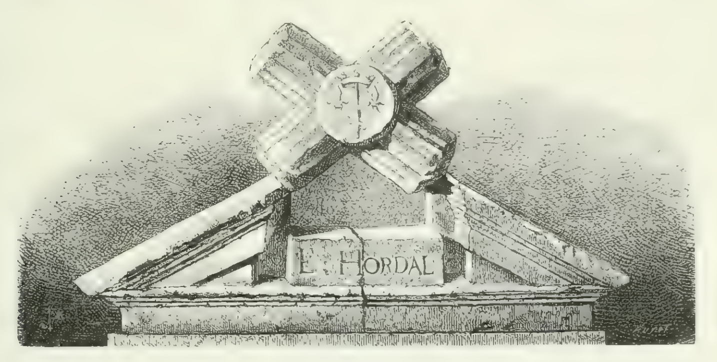


Fig. 13. — Débris de la chapelle de Notre-Dame de Domremy, où Jeanne allait prier. Musée de Jeanne d'Arc, à Domremy. — Cette chapelle avait été restaurée, à la fin du seizième siècle, par Hordal, descendant de Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle.

venaient danser sous le beau hêtre; on disait même qu'elles y venaient encore. Cela n'empêchait pas les habitants de Domremy de faire ce que faisaient leurs pères. L'arbre était toujours aussi beau. Au printemps, on se rassemblait sous sa large voûte de verdure. On l'inaugurait, en quelque sorte, avec les beaux jours, le dimanche de la mi-carême (*Lætare*). En ce jour, qu'on nommait aussi le dimanche des *Fontaines,* les jeunes garçons et les jeunes filles venaient sous l'arbre fameux faire ce qu'on appelait *leurs fontaines.* Ils emportaient, comme provision de la journée, de petits pains faits exprès par leurs mères, et s'y livraient aux ébattements de leur âge, chantant,

1 Récit en langue vulgaire.

dansant, cueillant des fleurs aux alentours pour en faire des guirlandes dont ils ornaient les rameaux du bel arbre; puis, quand ils avaient mangé, ils allaient se désaltérer aux eaux limpides d'une source voisine, tout ombragée de groseilliers.

Jeanne y venait comme les autres; Mengette, son amie, dit qu'elle y fut et y dansa plus d'une fois avec elle. Pourtant elle n'était point danseuse; et souvent, au milieu de la fête, elle se détournait vers une petite chapelle élevée au voisinage sur l'un des points les plus riants de la colline, Notre-Dame de Domremy, et suspendait à l'image de la Vierge les guirlandes qu'elle avait tressées des premières fleurs des champs.

C'est du milieu d'une vie si calme et si paisible qu'elle fut appelée à s'armer pour la France.

La mission de Jeanne d'Arc produisit une si complète et si rapide révolution dans les destinées de la France, qu'assurément rien n'est plus digne de fixer l'attention de l'historien. D'ou vient-elle? Jeanne nous dit qu'elle l'a reçue de Dieu. Est-ce une illusion de son esprit? Jeanne est-elle une mystique? Le mysticisme n'est pas le caractère de son pays, et ses révélations nettes et précises n'ont rien de commun avec les vagues épanchements des illuminés de son temps. Ce n'était pas non plus une jeune fille maladive dont la nature imparfaitement développée la fit sujette aux hallucinations. Le témoignage d'où on l'a voulu conclure est une simple opinion, un ouï-dire qui ne prouve que l'extrême délicatesse de sa pudeur; et tous s'accordent à déclarer qu'elle était aussi forte que belle: « belle et bien formée; » « grande et moult belle; » « de grande force et puissance; » d'une force qui n'avait rien de viril: elle avait la voix douce, une voix de femme, disent ceux qui l'ont entendue; d'une puissance qui marquait dans la jeune fille l'entier développement de la femme. C'était une âme religieuse dans un corps robuste et sain.

Ce que le mysticisme n'explique pas, le doit-on rapporter au seul amour de la patrie? Jeanne assurément n'était pas insensible aux malheurs de son pays. La vieille querelle des Armagnacs et des Bourguignons partageait, jusque dans ce coin reculé de la France, les villages, les familles même, et la haine était vive entre les deux partis. Domremy (*Dompnus Remigius*), ancien domaine de l'église métropolitaine de Reims, devenu plus tard un des





VUE DU VILLAGE DE DOMREMY DANS LA VALLÉE DE LA MEUSE

apanages de la seigneurie de Joinville, et rattaché depuis au domaine de la couronne, était resté fidèle au roi. Tout le monde y était Armagnac, sauf un seul homme, et Jeanne avoue qu'elle aurait vu sans regret qu'on lui coupât la tête, « si toutefois c'était la volonté de Dieu. » A Maxey, au contraire, tout à côté, sur l'autre rive de la Meuse, les habitants étaient Bourguignons, et la lutte s'engageait souvent entre les enfants des deux villages. Jeanne vit plus d'une fois ceux de Domremy revenir de la bataille le visage meurtri et sanglant. C'était une image de la guerre civile; mais on n'a pas de preuve qu'elle ait sévi entre les habitants de ces contrées autrement que par ces combats d'enfants. On n'y souffrit pas beaucoup plus de la guerre étrangère. Cette marche de la Lorraine, aux frontières de l'Allemagne, n'était pas le chemin des Anglais; ils l'avaient laissée aux entreprises des Bourguignons, qui, au nombre de quatre ou cinq cents partisans, ravagèrent le Barrois en 1424, réunirent en 1428 (1er juillet), postérieurement aux premières démarches de Jeanne (13 mai), quelques soldats pour attaquer Vaucouleurs, et probablement se séparèrent sans avoir rien tenté. Cette sanglante guerre paraît s'être réduite, pour les habitants de Domremy, à quelques alertes. Parfois, à l'approche d'une troupe de partisans, on sauvait les bestiaux dans l'île formée devant le village par les deux bras de la Meuse. Un jour même, tous les habitants s'enfuirent à Neufchâteau. Jeanne y suivit ses parents et demeura quatre à cinq jours, ou même quinze jours, avec eux, chez une honnête femme nommée la Rousse. Après quoi on revint au village, et rien ne dit que ce fut alors ou en pareille circonstance qu'il ait été brûlé. Voilà tout ce que les recherches les plus habiles et les plus minutieuses ont pu faire découvrir sur la part de Domremy aux malheurs du temps. Assurément, c'est quelque chose, et il ne faut pas tenir pour nulle l'impression que Jeanne en put recevoir. Mais, sans aucun doute, si le sentiment des souffrances que la guerre apporte, si la haine qu'inspire la vue du conquérant, maître du sol natal, avait suffi pour donner un sauveur à la France, il serait né partout ailleurs.

D'où vient donc la mission de Jeanne d'Arc? Nous ne voulons pas trancher d'avance la question. Notre unique objet, au contraire, est de mettre en garde contre les explications prématurées. Revenons à la vie de Jeanne. Écoutons ce qu'elle a dit, et voyons ce qu'elle a fait. L'entière manifestation

de son caractère dans la suite de l'histoire, sa franchise, sa droiture, sa netteté d'esprit et son parfait bon sens, montreront mieux que toutes les raisons du monde quelle idée on se doit faire de sa personne, quelle foi on peut avoir en ses discours.

LE DÉPART.

Le récit de la vocation de Jeanne d'Arc ne nous est pas venu par la tradition populaire : si merveilleux qu'il paraisse, il ne fait pas l'objet d'une légende. C'est Jeanne elle-même qui parle : ce sont ses juges qui ont fait écrire ses paroles dans la rédaction officielle de son procès.

Elle raconte qu'à l'âge de treize ans cela reporte à l'an 1425 elle eut une voix de Dieu qui l'appela. C'était un jour d'été, à l'heure de midi, dans le jardin de son père. La voix se fit entendre d'elle à la droite, du côté de l'église, et une grande clarté lui apparut au même lieu ; et rarement depuis elle entendit la voix sans qu'elle vît en même temps cette lumière. La première fois elle eut grand'peur ; mais elle se rassura, elle trouva que la voix était digne : et elle déclare à ses juges qu'elle lui venait de Dieu. A la troisième fois, elle connut que c'était la voix d'un ange.

C'était, comme elle le sut plus tard, l'archange saint Michel. Il se fit voir à elle entouré de la troupe des anges : « Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois, disait-elle à ses juges ; et lorsqu'ils s'en allaient de moi je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils me prissent avec eux. » L'ange, dans ces premières apparitions, ne faisait que la préparer à son œuvre : il lui disait de se bien conduire, de fréquenter l'église, d'être bonne fille, et que Dieu lui aiderait. Déjà pourtant il lui faisait entrevoir le but de sa mission. Il lui apprenait qu'un jour il lui faudrait venir en France ; qu'elle y viendrait au secours du roi ; et il lui racontait la pitié qui était au royaume de France. Mais que faire pour y porter remède ? L'ange ne lui en donnait point encore le secret ; seulement il lui promettait d'autres apparitions plus familières en quelque sorte et plus intimes. Sainte Catherine et sainte Marguerite devaient venir à elle pour la guider : il lui ordonnait de croire à leurs paroles, que c'était le commandement de Dieu. Et dès ces premiers temps, les saintes lui apparurent et commencèrent à gouverner sa vie.

Aux premières marques de cette vocation divine, Jeanne se donna tout entière à Dieu en lui vouant sa virginité. Elle vivait dans le commerce de ses saintes, ne changeant rien d'ailleurs à sa manière de se conduire. On la voyait bien quelquefois quitter ses compagnes, se recueillir comme si elle



Fig. 14. — L'archange saint Michel se fait voir à Jeanne, entouré d'une troupe d'anges : « Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois, disait-elle plus tard à ses juges de Rouen ; et lorsqu'ils s'en allaient de moi, je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils me prissent avec eux. » — L'artiste a figuré en face de saint Michel le léopard anglais. Bas-relief de M. Foyatier, à Paris. XIXe siècle.

était devant Dieu, et les autres s'en moquaient. Mais nul ne sut ce qui se passait en elle, pas même celui qui l'entendait en confession. Elle garda la chose secrète, non qu'elle se crût obligée à la taire, mais pour se mieux assurer du succès quand le temps viendrait de l'accomplir : car elle craignait les piéges des Bourguignons, elle craignait les résistances de son père.

Cependant les périls s'étaient accrus. Tandis que tout manquait à Charles VII, qu'on l'engageait à se retirer en Dauphiné, qu'il songeait lui-même à chercher un asile soit en Espagne, soit en Écosse, Bedford venait de raffermir ses alliances sur le continent, et Salisbury passait en France pour porter enfin la guerre au cœur des pays demeurés fidèles au roi national. Les apparitions de Jeanne lui venaient plus fréquentes. Deux et trois fois par semaine, la voix lui répétait qu'il fallait partir et venir en France; et un jour enfin il lui fut ordonné d'aller à Vaucouleurs auprès de Robert de Bau-



Fig. 15. — Sainte Catherine et sainte Marguerite, annoncées à Jeanne par l'archange saint Michel, lui apparaissent et commencent à gouverner sa vie. — Bas-relief de M. Vital-Dubray, à Orléans. XIXe siècle.

dricourt, capitaine du lieu, qui lui donnerait des gens pour partir avec elle.

Partir, quitter sa mère, ses jeunes amies, ses paisibles travaux, pour se jeter en pareille compagnie dans cette vie de hasards, c'était chose qui devait troubler étrangement cette âme simple et recueillie. Elle disait plus tard qu'elle eût mieux aimé être tirée à quatre chevaux, que de venir en France sans la volonté de Dieu. Jusque-là, le caractère de sa mission pouvait se dérober à ses yeux dans les ombres de l'avenir et l'attirer par le mystère. Quand les voix lui disaient qu'il fallait aller au secours de la France, elle se sentait pleine d'ardeur et d'impatience : « Elle ne pouvait durer où elle était. » Mais quand les voiles tombèrent, quand le présent se montra avec toutes les misères, les dégoûts de la réalité, et qu'il fallut partir, elle s'effraya.

Elle répondit qu'elle n'était qu'une pauvre fille qui ne saurait ni monter à cheval, ni faire la guerre. Mais la voix avait parlé : elle triompha de ses répugnances. Et Jeanne, sans étouffer le cri de son cœur, n'eut plus qu'une pensée : ce fut de concourir de toute sa force à l'accomplissement de la volonté de Dieu.

Elle alla chez son oncle Durand Laxart, qui demeurait à Burey-le-Petit

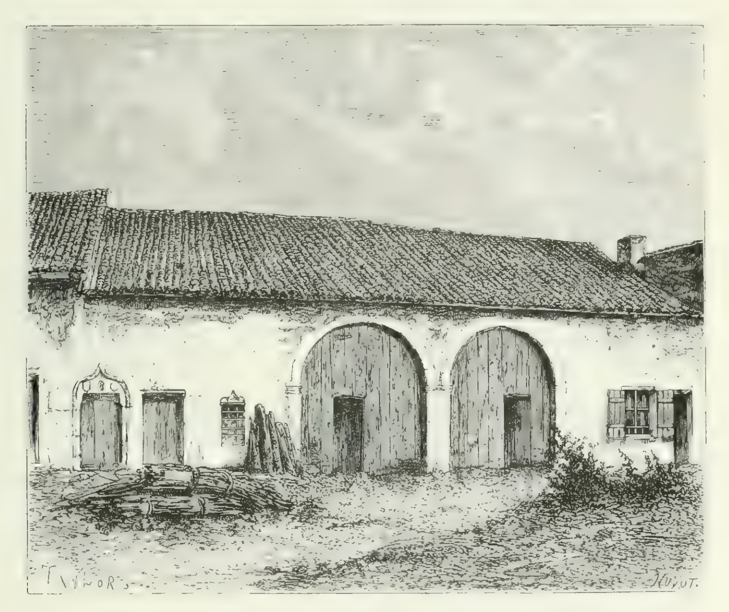


Fig. 16. — Maison de Durand Laxart, oncle de Jeanne, à Burey-le-Petit, distant de deux lieues de Domremy. État actuel, d'après une photographie communiquée par M. Edm. Le Bas, garde-mines à Bar-le-Duc.— Jeanne s'ouvrit à son oncle de ses projets, et lui demanda de la conduire au sire de Baudricourt.

(Burey-en-Vaux), non loin de Vaucouleurs, comme pour passer quelque temps près de lui ; et au bout de huit jours elle s'ouvrit à lui de ses projets. Elle lui dit qu'elle voulait aller en France vers le dauphin pour le faire couronner. Comme il s'étonnait de son dessein : « N'est-il pas dit, ajouta-t-elle, qu'une femme perdrait la France et qu'une jeune fille la relèverait ? » Et quand elle le vit ébranlé, elle le pria de venir avec elle à Vaucouleurs pour

demander au sire de Baudricourt de la faire conduire au lieu où était le dauphin.

Il se rendit à sa prière, et la mena à Vaucouleurs vers le temps de l'Ascension (13 mai 1428). Elle se présenta dans ses habits de paysanne au sire de Baudricourt, qu'elle distingua parmi les siens sans l'avoir jamais vu : « Mes voix, dit-elle, me le firent connaître ; » et elle lui dit qu'elle venait de la part de son Seigneur, afin qu'il mandât au dauphin de se bien tenir et de ne point assigner bataille à ses ennemis, parce que le Seigneur lui donnerait secours avant le milieu du carême. Elle disait que le royaume n'appartenait pas au dauphin, mais à son Seigneur ; mais que son Seigneur voulait que le dauphin devînt roi et qu'il eût ce royaume en *commende ;* qu'en dépit de ses ennemis il serait roi, et qu'elle-même le conduirait au sacre.

« Et quel est ton Seigneur ? dit Robert.

— Le Roi du ciel. »

Le sire de Baudricourt l'estima folle, et l'aurait volontiers livrée aux grossiers ébats de ses soldats. Il crut la ménager fort en disant à son oncle qu'il ferait bien de la ramener à son père bien souffletée.

Elle revint à Burey (car ses voix lui avaient prédit cet affront) et de là dans la maison de son père, reprenant ses occupations accoutumées, mais toujours ferme dans sa résolution ; et on aurait pu la deviner à plusieurs paroles. Peu de temps après son retour, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, elle disait à un jeune garçon de son village qu'il y avait entre Coussey et Vaucouleurs (Domremy est entre les deux) une jeune fille qui, dans l'année, ferait sacrer le roi. Une autre fois elle disait à Gérardin d'Épinal : « Compère, si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirais quelque chose. » Il crut alors qu'il s'agissait de mariage. Des bruits, d'ailleurs, avaient pu revenir de son voyage à Vaucouleurs. Elle dit dans son procès, que pendant qu'elle était encore chez son père, il avait rêvé qu'elle s'en irait avec les gens d'armes. Sa mère lui en parla plusieurs fois et se montrait, comme son père, fort préoccupée de ce songe : aussi la tenait-on dans une plus grande surveillance, et le père allait jusqu'à dire à ses autres enfants : « Si je pensais que la chose advînt, je vous dirais : Noyez-la ; et si vous ne le faisiez, je la noierais moi-même. » On essaya quelque moyen moins violent de la détourner de ces pensées. On voulut la marier : un homme de Toul la de-



Fig. 17. — Jeanne entend ses voix, qui lui disent de partir au secours de la France. Sculpture de M. Chapu, au musée du Luxembourg, à Paris. XIXe siècle.

manda, et comme elle refusait, il l'assigna devant l'officialité, prétendant qu'elle lui avait promis mariage; mais elle parut devant le juge et confondit son étrange adversaire.

Cependant, le temps qu'elle avait marqué approchait. Jeanne voulut faire la démarche décisive. Son oncle s'y prêta encore; il se rendit à Domremy, et, alléguant les soins que réclamait sa femme nouvellement accouchée, il obtint des parents de Jeanne qu'elle la vînt servir. Elle partit sans prendre autrement congé de ses parents. Dieu avait parlé : « Et quand j'aurais eu, disait-elle à ses juges, cent pères et cent mères et que j'eusse été fille de roi, je serais partie. » Néanmoins elle leur écrivit plus tard pour leur demander pardon. Avec ses parents, elle laissait derrière elle de bien chères compagnes. Elle vit en partant la petite Mengette, et s'en alla, la recommandant à Dieu. Quant à Hauviette, l'amie de son enfance, aurait-elle pu lui cacher la cause réelle de son départ ? Elle aima mieux lui laisser ignorer son voyage et partit sans la voir. Hauviette, dans sa déposition, dit comme elle en a pleuré.

Jeanne reparut à Vaucouleurs dans son pauvre habit de paysanne, une robe grossière de couleur rouge, et revit le sire de Baudricourt sans se faire mieux accueillir. Mais elle ne se laissa plus congédier. Elle prit domicile chez la femme d'un charron (Henri le Royer), et demeura trois semaines, à diverses fois, dans sa maison, toujours simple, bonne fille et douce, filant avec elle, et se partageant entre ces travaux familiers et la prière. Un témoin, qui était alors enfant de chœur de Notre-Dame de Vaucouleurs, déposa qu'il la voyait souvent dans cette église : « Elle y entendait, dit-il, les messes du matin et y demeurait longtemps en prière, ou bien encore elle descendait dans la chapelle souterraine, et s'agenouillait devant l'image de Marie, le visage humblement prosterné ou levé vers le ciel. » L'objet de son voyage n'était plus un mystère pour personne : elle disait hautement (son hôte, qui l'entendit, en dépose) qu'il fallait qu'elle allât trouver le dauphin; que son Seigneur, le roi du ciel, le voulait; qu'elle venait de sa part, et que, dût-elle y aller sur ses genoux, elle irait.

Plusieurs des hommes d'armes qui, sans doute, l'avaient entendue devant le sire de Baudricourt, voulurent la revoir. Jean de Nouillonpont, appelé aussi Jean de Metz, l'un d'eux, la vint trouver chez le charron et lui dit :

« Ma mie, que faites-vous ici ? Faut-il que le roi soit chassé du royaume, et que nous devenions Anglais ? »

Elle répondit :





Fig. 18 et 19. — Statues de la Vierge devant lesquelles Jeanne d'Arc a prié. A gauche, celle de l'ermitage dédié à Notre-Dame de Bermont, situé à une lieue de Domremy. Jeanne s'y rendait le samedi, vers la fin de la journée. — A droite, la Vierge, dite Notre-Dame des Voûtes, anciennement dans la chapelle souterraine de l'église Sainte-Marie de Vaucouleurs, et présentement dans l'église paroissiale. Cette dernière a été mutilée en 1793. Les deux mains brisées de la Vierge sont restituées. L'Enfant Jésus détruit n'a pas été refait.

« Je suis venue ici, à chambre de roi (dans une ville royale), parler à Robert de Baudricourt pour qu'il me veuille mener ou faire mener au roi. Mais il ne prend souci ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant, avant le milieu du carême, il faut que je sois devers le roi, quand je devrais user

mes jambes jusqu'aux genoux; car nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse, ni aucun autre ne peut recouvrer le royaume de France; et il n'y a point de secours que de moi : et certes j'aimerais bien mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est point mon état; mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que mon Seigneur veut que je le fasse.

— Qui est votre Seigneur? dit Jean.

— C'est Dieu. »

Le brave soldat, mettant ses mains dans les siennes, jura par sa foi que, Dieu aidant, il la mènerait au roi, et lui demanda quand elle voulait partir.

« Plutôt maintenant que demain, plutôt demain qu'après, » dit-elle.

Un autre, Bertrand de Poulengy, s'engagea, comme Jean de Metz, à la conduire.

Après ces adhésions publiques le sire de Baudricourt ne pouvait plus prendre la chose avec autant d'indifférence. Jeanne lui avait fait part de ses révélations; mais fallait-il l'en croire, et même alors qu'en fallait-il croire? Si elle avait des visions, d'où venaient-elles? Pour éclaircir ce point, le capitaine la vint trouver un jour chez le charron, ayant avec lui le curé : le curé, revêtu de son étole, se mit en devoir de l'exorciser, lui disant que s'il y avait maléfice, elle se retirât d'eux, sinon qu'elle s'approchât. Jeanne s'approcha du prêtre et se mit à ses genoux, — toujours humble, mais gardant dans sa soumission même toute sa liberté de juger. Elle dit après, qu'il n'avait pas bien fait, puisqu'il l'avait entendue en confession : il devait donc savoir si c'était l'esprit malin qui parlait par sa bouche. — Comme l'épreuve n'était pas de nature à dissiper les doutes du capitaine, Jeanne lui cita la prophétie populaire : Qu'une femme perdrait la France et qu'une jeune fille la sauverait. On disait dans le pays, « une jeune fille des marches de Lorraine; » et la femme de Henry le Royer, témoin de la scène, en demeura vivement frappée; car elle avait ouï cette tradition que Jeanne s'appliquait. Mais Robert de Baudricourt doutait encore.

Cependant Jeanne était pressée de partir : « Le temps, dit le même témoin, lui pesait comme à une femme qui va être mère. » Et tous, excepté le sire de Baudricourt, semblaient conspirer avec elle. Les deux hommes d'armes qui s'étaient offerts à la conduire avaient pris sur eux les frais du

voyage; le menu peuple, qui de plus en plus croyait en elle, y voulut concourir aussi. Pour s'en aller parmi des hommes de guerre, il lui fallait prendre leur habit. Les gens de Vaucouleurs se chargèrent de l'équiper. Ils lui donnèrent ce qui composait en ce temps le costume militaire : gippon ou justaucorps, espèce de gilet; chausses longues liées au justaucorps par des



Fig. 20. — Départ de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs, le 23 février 1429. D'après un bas-relief en bois de 0^{m},40 de largeur sur 0^{m},44 de hauteur; sculpture du XV[e] siècle. Communiqué par M. J. Desnoyers, membre de l'Institut.

aiguillettes; tunique ou robe courte tombant jusqu'aux genoux; guêtres hautes et éperons, avec le chaperon, le haubert, la lance, et le reste. Un autre aida son oncle à lui acheter un cheval. Déjà tout à l'entour il n'était bruit que de la Pucelle, de ses révélations; et le duc de Lorraine, qui était malade, la voulut voir et lui envoya un sauf-conduit. Elle se rendit à son

appel, ne voulant négliger aucun moyen qui pût servir à son voyage. Jean de Metz l'accompagna jusqu'à Toul; elle continua la route avec son oncle et se présenta devant le duc. Le duc la consulta sur sa maladie. Selon un témoin qui prétend le tenir d'elle-même, elle lui dit qu'il se gouvernait mal et ne guérirait pas s'il ne s'amendait; et elle l'exhorta à reprendre « sa bonne femme, » dont il vivait séparé. Dans le procès, Jeanne se borne à dire que, consultée par le duc, elle déclara ne rien savoir sur sa maladie, et qu'elle lui



Fig. 21. — Porte de France à Vaucouleurs. État actuel, d'après une photographie. — Suivant une tradition conservée dans le pays, c'est par cette porte que Jeanne sortit, le 23 février 1429, pour se rendre auprès du roi.

exposa en peu de mots l'objet de son voyage, ajoutant que s'il lui voulait donner son fils et des gens d'armes pour la mener en France, elle prierait Dieu pour sa santé. Le duc évita de s'engager à ce point dans l'affaire, mais il la congédia avec honneur, et lui donna, dit-on, un cheval et de l'argent[1].

[1] Le cheval acheté par son oncle coûta 16 francs. Cette somme peut être regardée comme le prix d'un cheval ordinaire. Dans l'extrait des comptes de Hémon Raguier, on trouve qu'il a été payé pendant la campagne du sacre à M. de Rosiers, de Provins, 30 l. t. pour deux chevaux; un cheval donné à Jeanne à Soissons coûta 38 l. 10 s., un autre à Senlis, 137 l. 10 s. (Ms. Gaignières, n° 772, f° 558 et 559.) L'an 1529, la livre



LA PROPHETIE DE MERLIN

[illegible] Cette prophétie est rappelée par Christine de Pisan.
Peinture de M. Raymond Balze, à Paris.



Fig. 22. — La journée des Harengs. *Chronique du temps de Charles VII*, écrite par Jean Chartier, ms. fr. n° 2691, à la biblioth. nat., XVe s. — Le jour où se donna cette bataille, Jeanne vint trouver le sire de Baudricourt, à Vaucouleurs, et lui dit : « Au nom de Dieu, vous tardez trop à m'envoyer ; car aujourd'hui le noble Dauphin a eu près d'Orléans un bien grand dommage ; et il est en péril de l'avoir encore plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui. »

Après avoir mis à profit cette excursion, pour aller à deux lieues de Nancy, faire ses dévotions à Saint-Nicolas, but fameux de pèlerinage, elle revint à Vaucouleurs. Son départ ne pouvait plus être différé. Le sire de Baudricourt, soit qu'il eût pris l'avis de la cour de Bourgogne, soit qu'il dût céder à l'entraînement qui se manifestait autour de lui, n'essaya plus d'y faire obstacle. On dit que le jour où se donna la bataille de Rouvray (journée des Harengs), Jeanne le vint trouver et lui dit: « En nom Dieu (au nom de Dieu : c'est sa manière d'affirmer depuis le commencement de sa mission), en nom Dieu, vous mettez tardez trop à m'envoyer : car aujourd'huy le gentil (noble) dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage; et sera il taillé il est en péril encore de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui. » Il céda, et dès le lendemain, premier dimanche de carême (13 février 1429), elle put se disposer à partir avec sa petite escorte, savoir : Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, Jean de Honnecourt et Julien, leurs servants, et deux autres, Colet de Vienne, messager du roi, et Richard l'archer. Plusieurs s'effrayaient de voir Jeanne s'aventurer en si petite compagnie : six hommes armés, c'était assez pour la signaler à l'ennemi, trop peu pour la défendre. Mais Jeanne n'avait pas sa confiance dans le secours des hommes. Ce n'était point une armée qu'elle était venue chercher à Vaucouleurs. Elle dissipait ces craintes, elle disait avec assurance qu'elle avait son chemin ouvert, et que si elle rencontrait des hommes d'armes sur sa route, Dieu son seigneur lui frayerait la voie jusqu'au dauphin qu'elle devait faire sacrer : « C'est pour cela, disait-elle, que je suis née. » Le sire de Baudricourt vit la petite troupe au départ; il recommanda aux compagnons de Jeanne de lui faire bonne et sûre conduite. Il lui donna, à elle, une épée, et, doutant jusqu'à la fin, il la congédia en disant : « Allez donc, allez, et advienne que pourra! » (13 février 1429.)

valut en avril, 2 fr. 04 c.; en mai, 5 fr. 19 c.; en juin, 3 fr. 95 c.; en novembre, 9 fr. 22 c., valeur intrinsèque. La valeur relative élèverait fort sensiblement ces prix; mais ici les bases d'évaluation sont très-incertaines.

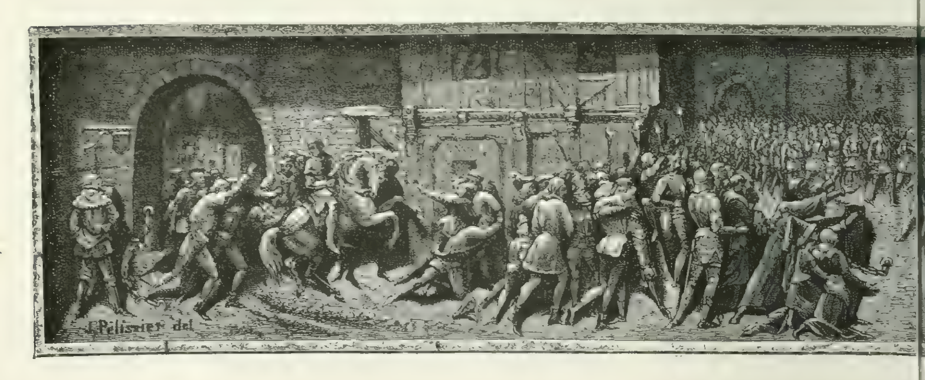
BAS-RELIEFS DE LA STATUE DE L

(Œuvre en bronze de M



DÉPART DE JEANNE D'ARC DE VA

Jeanne se mit en chemin accompagnée de Jean de Metz, de Bertrand de Poulengy et de quatre hommes d'armes. C'éta
chargés de l'équiper. Le sire de Baudricourt lui donna une épée, et, doutant

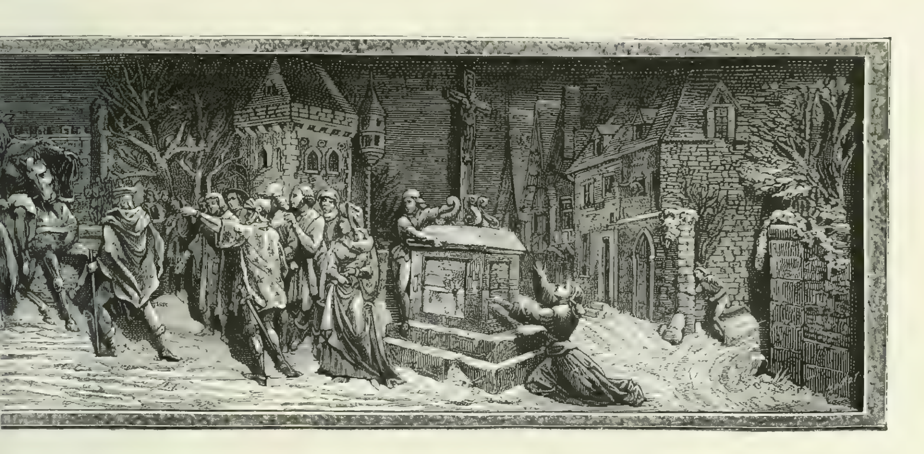


JEANNE ENTRE A ORLÉANS, LE

Le peuple était accouru à sa rencontre, portant des torches et manifestant une aussi grande joie « que
ou de la bourgeoisie d'Orléans

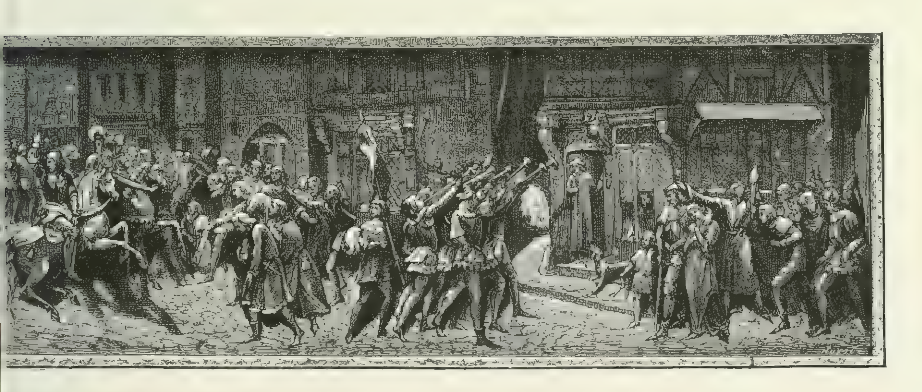
PLACE DU MARTROI, A ORLÉANS.

ital-Dubray. xix[e] siècle.



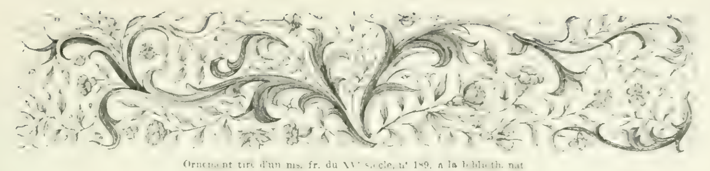
ULEURS, LE 13 FÉVRIER 1429.

eu pour la défendre; mais elle disait avec assurance qu'elle avait le chemin ouvert. Les gens de Vaucouleurs s'étaient u'à la fin, il la congédia en disant : « Allez donc et advienne que pourra ! »



AVRIL 1429. (Voir page 74.

avaient vu Dieu descendre parmi eux » : Plusieurs nobles seigneurs et des hommes de la garnison ient venus lui faire cortége.



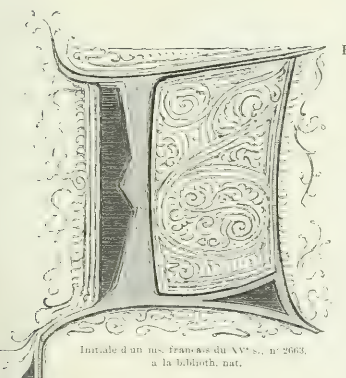
Ornement tiré d'un ms. fr. du XVᵉ siècle, nº 189, à la biblioth. nat.

II

ORLÉANS

L'Épreuve. — L'Entrée à Orléans. — La Délivrance d'Orléans.

L'ÉPREUVE.



Initiale d'un ms. français du XVᵉ s., nº 2663, à la biblioth. nat.

Le voyage de Vaucouleurs à Chinon, où se trouvait la cour, était déjà, pour la mission de Jeanne, comme une première épreuve. Tout le pays était aux Anglais et aux Bourguignons : il fallait éviter leur rencontre et passer plusieurs rivières, la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne, dans une saison où la crue des eaux ramenait presque forcément les voyageurs aux villes ou aux ponts gardés par eux. Ils allèrent ainsi pendant onze jours, marchant le plus communément la nuit. Jeanne n'approuvait pas ces mesures d'une prudence tout humaine. Elle eût voulu s'arrêter au moins chaque jour dans quelque village, pour rendre à Dieu ses devoirs accoutumés. « Si nous pouvions entendre la messe, leur disait-elle, nous ferions bien. » Mais se montrer semblait un péril tant que l'on était en pays ennemi. Ils ne cédèrent que deux fois à ses désirs : une fois peut-être dans l'abbaye de Saint-Urbain, où l'on passa la nuit, et l'autre fois dans la principale église d'Auxerre.

Jeanne, à son tour, condescendit, pour tout le reste, à leur manière de la conduire; mais elle leur rappelait les autres guides qu'elle avait au ciel. Quand ils lui demandaient si elle ferait ce qu'elle avait annoncé, elle leur disait de ne rien craindre, qu'elle ne faisait rien que par commandement, et que ses frères du paradis lui disaient tout ce qu'elle avait à faire.

Jeanne, pour ses compagnons, n'était déjà plus de la terre. Pendant ce voyage, quoiqu'on marchât la nuit, on s'arrêtait néanmoins pour prendre du repos. Jeanne couchait au milieu d'eux, renfermée dans son habit d'homme. Mais ce vêtement, qu'elle avait adopté par pudeur, n'était point sa seule sauvegarde en cette compagnie d'hommes de guerre. Tel était l'ascendant qu'elle avait pris sur eux, que les plus jeunes, loin de songer à lui rien dire ou faire qui pût l'offenser, affirment qu'ils n'ont même jamais eu la pensée du mal auprès d'elle : ils étaient comme enflammés de l'amour divin qui était en son âme, et devenaient chastes et purs par la contagion de sa sainteté.

Ils passèrent la Loire à Gien, et parvinrent à Sainte-Catherine-de-Fierbois, en Touraine, où Jeanne, par honneur pour la patronne du lieu, l'une de ses deux patronnes, et comme pour compenser les privations qu'elle avait acceptées durant la route, entendit jusqu'à trois messes le même jour. Depuis qu'on n'avait plus à craindre une surprise de l'ennemi, ses compagnons ne cachaient plus l'objet de son voyage. De Gien, la nouvelle était venue aux habitants d'Orléans qu'une bergerette, nommée la Pucelle, accompagnée de quelques nobles de Lorraine, avait passé, disant qu'elle venait faire lever le siége de leur ville et mener le roi à Reims pour qu'il y fût sacré. Du hameau de Sainte-Catherine, elle-même écrivit, ou, plus exactement, fit écrire au roi, pour lui demander la permission de l'aller trouver à Chinon. Elle lui mandait qu'elle avait fait cent cinquante lieues pour lui venir en aide; qu'elle savait plusieurs bonnes choses qui le touchaient : et, pour lui donner comme un premier gage de sa mission, elle déclarait qu'elle le saurait distinguer parmi tous les autres.

Le bruit de son voyage avait sans doute devancé sa lettre à Chinon, et la petite cour qui s'agitait autour de Charles VII l'avait fort diversement accueilli. La position du roi devenait chaque jour plus critique; sa détresse était extrême : son trésorier déclarait qu'il n'avait pas quatre écus en caisse,

tant de l'argent du prince que du sien. Le roi ne savait plus que faire pour sauver Orléans, et, Orléans pris, rien n'était sûr pour lui au midi même



Fig. 23. — Yolande d'Aragon, reine de Sicile, belle-mère de Charles VII. Yolande était l'âme du parti national en France. — D'après la remarquable publication de M. E. Hucher, *les Vitraux du Mans*. XVe s.

de la Loire. Il en était réduit à se demander en quel pays il chercherait un refuge : en Dauphiné, ou même au delà des monts, en Castille? La reine de Sicile, mère de la reine, et ceux qui gémissaient de l'état des

affaires, étaient disposés à tout risquer pour sortir de cet abîme; au contraire, l'homme en faveur, la Trémouille, craignait par-dessus tout un changement de conduite qui pouvait soustraire le prince à son influence, en le tirant de cette torpeur. Pour un tel homme, le succès même était un péril. Mais pouvait-on refuser de voir au moins celle qui promettait de si grandes choses? On lui permit donc de venir, et, sur la route, il paraît qu'on lui tendit une embuscade : c'était une manière aussi de la mettre à l'épreuve! L'épreuve réussit mal : ceux qui la voulaient prendre demeurèrent, dit un témoin de Poitiers, comme cloués au lieu où ils étaient.

Jeanne vint donc à Chinon (6 mars); mais elle voulait parler au roi : nouvel obstacle à vaincre. Fallait-il aller jusqu'à compromettre le prince dans une entrevue avec une fille des champs, que l'on pouvait, sur les rumeurs populaires, soupçonner d'être folle ou pis encore? C'est ce qu'on agita dans le conseil. Plusieurs la virent, et la pressèrent de dire à eux-mêmes ce qu'elle se réservait de dire au roi. Elle parla; mais, en l'écoutant, ils s'affermirent dans la pensée que le roi ne devait point l'entendre. D'autres même croyaient qu'il le devait d'autant moins, qu'elle se disait envoyée de Dieu; et les ecclésiastiques furent consultés sur ce point. Tout bien examiné, ceux-ci ne crurent pas qu'il y eût lieu d'empêcher le roi de la recevoir : mais, comme ces scrupules n'étaient pour plusieurs que des prétextes, une semblable décision ne suffisait point à les dissiper; et quand Jeanne vint au château, elle rencontra de nouveaux obstacles dans le conseil. Cependant la raison finit par triompher : on allégua au roi que Jeanne venait à lui avec une lettre de Robert de Baudricourt; on lui dit les périls qu'elle avait affrontés et dissipés comme par miracle pour arriver jusqu'à sa résidence. C'était le dernier espoir des habitants d'Orléans; ils avaient envoyé une ambassade au roi à la nouvelle de ce secours inespéré; leurs députés étaient là, attendant la décision du prince. Et Jeanne n'avait pas seulement pour elle la lettre, très-froide, sans doute, du sire de Baudricourt : elle avait ses compagnons de route. Les deux hommes qui avaient cru en elle dès son séjour à Vaucouleurs, s'étaient sentis bien mieux affermis dans leur foi, après l'épreuve de ce voyage; mandés au conseil, ils y parlèrent avec toute la chaleur de leur conviction, et persuadèrent.

Après deux jours d'attente, Jeanne fut donc introduite au château par le

ARRIVÉE DE JEANNE D'ARC AU CHATEAU DE CHINON

LE 6 MARS 1428

Explication tirée d'une *Notice* de M. P. Mantellier, directeur du musée d'Orléans.

Montée sur un cheval alezan doré, la Pucelle est armée de toutes pièces ; elle porte un chaperon rouge avec aigrette, par-dessus lequel est posée une capeline de fer ; de la droite elle tient son étendard, où se voient l'image de Dieu entre deux anges, les mots IHESUS MARIA et trois fleurs de lis sur fond bleu. Quatre cavaliers l'accompagnent ; ce sont évidemment : Jean de Novelompont, dit de Metz, et Bertrand de Poulengy, gentilshommes lorrains, le hérault Colet de Vienne et l'archer Richard, qui, suivant le témoignage de l'un d'entre eux, l'escorterent tous ensemble depuis Vaucouleurs jusqu'à Chinon.

A gauche le roi Charles VII, la couronne en tête, s'avance à pied sur le pont-levis du château; derrière lui est un de ses officiers. Des gardes et un personnage vêtu d'une longue robe de cour se montrent sur les murs et dans les embrasures. L'un des cavaliers précède la Pucelle de quelques pas, et semble l'annoncer ou la présenter au roi, qui lève la main en signe d'étonnement ou de reconnaissance.

Une banderolle flottante porte la légende suivante en vieil allemand : ***Hic komt die Iunkfrow von Got gesant dem Delphin in sin Lind*** (Ici vient la Pucelle envoyée par Dieu au Dauphin dans sa terre).

Sur le premier plan la prairie est plantée d'arbres ; des animaux paissent; un cerf et une biche se désaltèrent à un ruisseau ; dans le fossé du château nage un poisson. Le fond est parsemé de fleurs et de soleils rayonnants, ces derniers au nombre de vingt-cinq (on en voit jusque sur le poitrail du cheval de Jeanne), et dont l'inégale disposition marque le signe de cette mystérieuse lumière qui vient du ciel, inonde l'héroïne et se révèle a Charles seul, pour lui montrer qu'elle, la fille inspirée, est le secours que Dieu lui envoie.

Cette tapisserie est haute de $0^{m}80$ sur $1^{m}05$ de large. — C'est par fantaisie ou par ignorance que l'artiste allemand a peint en bleu l'étendard de Jeanne d'Arc. Cet étendard était blanc, ainsi qu'il résulte des paroles mêmes de la Pucelle à ses juges (voir page 62).



ARRIVÉE DE JEANNE D'ARC AU CHATEAU DE CHINON LE 6 MARS 1428

Tapisserie d'origine allemande exécutée du temps même de la Pucelle. Musée d'Orléans.

comte de Vendôme. Elle se présenta simplement et avec assurance. « Elle fit les inclinations et révérences accoutumées de faire aux rois, ainsi que si elle eût été nourrie en la cour, » dit Jean Chartier. « Le roi, continue-t-il, pour la mettre à l'épreuve, s'était confondu parmi d'autres seigneurs plus pompeusement vêtus que lui, et quand Jeanne, qui ne l'avait jamais vu, le vint saluer, disant : « Dieu vous donne bonne vie, gentil roi! — Je ne « suis pas le roi, dit-il : voilà le roi; » et il lui désignait un des seigneurs. Mais Jeanne répondit : « En nom Dieu, gentil prince, vous l'êtes, et non « un autre. » Et, abordant l'objet de sa mission, elle lui dit que Dieu l'en-



FIG. 14. — Jeanne d'Arc introduite au château de Chinon. Bas-relief de M. Vital-Dubray, à Orléans. — Jeanne distingue le roi confondu parmi les seigneurs, et, faisant les révérences accoutumées, lui dit : « Gentil roi, Dieu m'envoie pour vous aider et secourir. » Quelques jours après, elle lui dit encore : « Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant Lui en faisant prière pour vous. »

voyait pour lui aider et secourir; elle demandait « qu'il lui baillât gens, » promettant de faire lever le siége d'Orléans, et de le mener sacrer à Reims. Elle ajoutait « que c'étoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en « allassent en leur pays; que le pays lui devoit demeurer, et que, s'ils ne « s'en alloient, il leur mescherroit » (arriverait malheur).

Parmi les princes que le favori n'avait point écartés de la cour, se trouvait le jeune duc d'Alençon. Pris à Verneuil (1424), il avait résisté à toutes les séductions mises en œuvre pour l'attirer à la cause de Henri VI; et il avait dû payer sa fidélité à Charles VII par une captivité de trois ans

et une rançon qui le ruinait [1]. Dans les loisirs que le roi faisait aux siens, il s'en était allé non loin de là, à Saint-Florent-lez-Saumur, et y passait le temps, chassant aux cailles. Ayant su par un de ses gens l'arrivée à Chinon d'une jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour expulser les Anglais et faire lever le siége d'Orléans, il s'y rendit, et il entra comme elle parlait au roi. Charles l'ayant nommé à Jeanne : « Soyez le très-bienvenu, dit-elle : plus il y en aura ensemble du sang royal de France, mieux en sera-t-il. » Le lendemain elle fut à la messe du roi, et, le prince l'ayant prise à part avec Alençon, qui le raconte, et la Trémouille, elle lui fit plusieurs requêtes; elle lui demandait « de donner son royaume au Roi des cieux, et que le Roi des cieux, après cette donation, ferait pour lui comme pour ses prédécesseurs, et le rétablirait dans son ancien État. »

Mais qui était-elle pour parler avec cette autorité? et quel signe donnait-elle de sa mission? L'heureuse issue de son voyage pouvait bien, après tout, n'être pas un si grand prodige, et le fait d'avoir reconnu le roi sans l'avoir jamais vu, fournir des armes à ceux qui ne voulaient voir dans tout cela qu'une *trufferie* (tromperie). Au lieu de la foi, elle rencontrait même, non-seulement le doute, mais quelquefois l'outrage. Le jour qu'on la présenta au château, un homme à cheval la voyant entrer : « Est-ce là la Pucelle? » dit-il, et il raillait grossièrement sur son titre, reniant Dieu. « Ah! dit Jeanne, tu le renies, et tu es si près de ta mort! » Avant qu'il fût une heure, l'homme tombait à l'eau et se noyait.

Ceux qui étaient les plus favorables ne savaient qu'attendre et voir encore. Le roi l'avait donnée en garde à Guillaume Bellier, son lieutenant à Chinon, dont la femme était de grande dévotion et de bonne renommée. En même temps qu'il envoyait dans son pays natal des religieux chargés de s'informer secrètement de sa vie, il la faisait paraître devant sa cour; il la soumettait à l'examen des gens d'Église : et elle savait garder en toute rencontre la même aisance, la même fermeté; parlant avec assurance de sa mission, soit devant la Trémouille, soit devant les évêques, et montrant, au besoin, que dans cette carrière des batailles où elle voulait ramener le roi, elle-même saurait faire bonne figure. Un jour, après le dîner, le roi étant allé se promener dans la prairie, elle y courut, la lance au poing, et de si bonne

[1] Sa rançon avait été de 120,000 écus; mais il lui en coûta 200,000 (plus de deux millions de notre monnaie.

manière que le duc d'Alençon, charmé, lui donna un cheval. Les épreuves se continuaient jusque dans la demeure qui lui avait été assignée. De grands personnages la venaient voir à la tour du fort du Coudray, attenante au

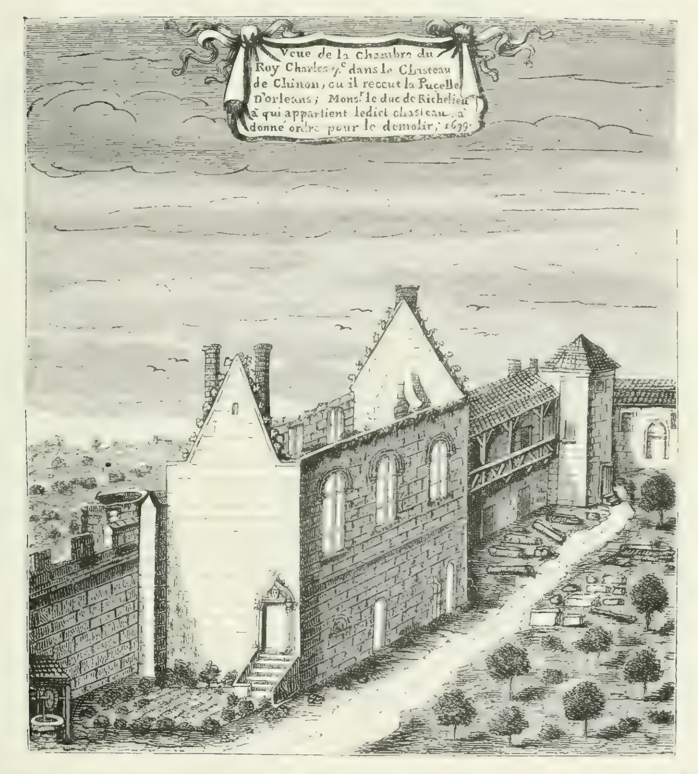


Fig. 25. — Vue de la chambre du château de Chinon où Jeanne fut reçue par le roi, le 8 mars 1429.
Portefeuille Gaignières, au Cabinet des estampes, à Paris.

château même, et elle répondait à leurs questions. Mais, quand elle était seule, elle priait et pleurait.

Un jour enfin elle vint trouver le roi et lui dit : « Gentil Dauphin, pourquoi ne me croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre

royaume et de votre peuple : car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant Lui, en faisant prière pour vous; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose qu'elle vous donnera à connoître que me devez croire. » Et elle lui dit « une chose de grande conséquence qu'il avoit faite bien secrète, dont il fut fort ébahi : car il n'y avoit personne qui le pût savoir que Dieu et lui. » « Ce qu'elle lui a dit, nul ne le sait, écrit Alain Chartier peu de mois après (juillet 1429), mais il est bien manifeste qu'il en a été tout rayonnant de joie, comme à une révélation de l'Esprit saint. »

Qu'était-ce donc que ce signe ? Jeanne elle-même est convenue du fait devant ses juges : et elle confirme les derniers témoignages allégués, en disant « qu'elle ne pense pas que personne ait été avec le roi, quoiqu'il y eût bien des gens assez près. » Mais, en même temps, elle déclara qu'elle n'en voulait rien dire. Elle persista longtemps dans ce refus, protestant que, sur ce point, on n'aurait pas d'elle la vérité; et, d'autant plus pressée qu'elle se récusait davantage, elle finit par se dérober à ces instances par le biais que ses juges mêmes semblaient lui offrir en l'interrogeant sur l'ange qui avait apporté une couronne au roi : bruit populaire qu'elle accueillit comme exprimant sa mission sous le voile d'une allégorie fort transparente. Par cette allégorie qu'elle expliqua plus tard, elle dépista ses juges : le signe leur demeura donc caché : car c'était le secret du roi. Mais une parole avait été entendue dans cette conversation entre elle et lui : parole d'une singulière autorité, et dont l'accent put frapper les oreilles de ceux qui se tenaient non loin du prince : « Je te dis, de la part de Messire, que tu es vray héritier de France et fils du roy. » Cette parole, reproduite en français, parmi les autres déclarations de Jeanne, dans la déposition de Pasquerel, son aumônier, reçut plus tard une explication inattendue, et se trouve rattachée au signe dont il s'agit par les confidences mêmes du roi. Le sire de Boisy, qui, dans sa jeunesse, avait été l'un des chambellans les plus familiers de Charles VII, a raconté en effet à Pierre Sala, comme le tenant du roi lui-même, qu'un jour, au temps de ses plus grandes adversités, ce prince, cherchant vainement un remède à tant de maux, entra un matin, seul, dans son oratoire, et que là, sans prononcer une parole, il fit à Dieu, du fond de son cœur, cette requête : Que s'il était vrai héritier, issu de la maison de France (ce doute était possible avec la reine Isabeau), et que le

EPISODES

DE

L'HISTOIRE DE CHARLES VII ET DE JEANNE D'ARC.

I. — *Comment les Anglais se moquaient et appelaient Charles le roi de Bourges.*

Charles VII, cherchant en vain un remède aux maux qui l'accablaient, entra un matin seul dans son oratoire, et là, sans prononcer une parole, fit à Dieu, du fond de son cœur, cette requête : que s'il était vrai héritier, issu de la maison de France, et que le royaume lui dût justement appartenir, il plût à Dieu de le lui garder et défendre, sinon, de lui faire la grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse. — C'est cette prière connue de Dieu seul que la Pucelle rappela plus tard à Charles VII.

II. — *Comment la Pucelle vint par devers le Roi au château de Chinon.*

Jeanne, arrivée au terme de son voyage, fut logée au château de Coudray, à une lieue de Chinon. C'est là qu'après bien des hésitations, le comte de Vendôme vient la chercher pour l'introduire auprès du roi. Elle est suivie de ses deux fidèles compagnons de route, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy.

III. — *Comment la Pucelle et les Français vinrent devant Paris.*

Jeanne assure que Paris sera pris s'y l'on continue le siége. Elle donne l'ordre d'apporter des fagots qu'elle fait jeter dans le fossé, pour y établir un passage.









EPISODES DE L'HISTOIRE DE CHARLES VII ET DE JEANNE D'ARC

Miniatures des *Vigiles du roi Charles VII*, manuscrit [illegible] Bibliothèque nationale

Voir l'explication ci-contre

royaume lui dût justement appartenir, il plût à Dieu de le lui garder et défendre, sinon, de lui faire la grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, où il voulait, en dernier recours, chercher un refuge. — C'est cette prière connue de Dieu seul que la Pucelle rappela à Charles VII : et on s'explique maintenant la joie qu'au dire des témoins il manifesta, sans que personne en sût alors le motif. Jeanne, par cette révélation, n'avait pas fait seulement qu'il crût en elle ;



Fig. 26. — Tour de la chapelle du château de Chinon. XIIIe siècle.



Fig. 27. — Tour de l'horloge du château de Chinon. Fin du XIVe siècle.

État actuel, d'après les photographies de M. Giard, à Port-Boulet.

elle faisait qu'il crût en lui-même, en son droit, en son titre. « JE TE DIS (jamais Jeanne n'a parlé au roi de la sorte : c'est quelque chose de supérieur qui parle par sa bouche), JE TE DIS, DE LA PART DE MESSIRE, QUE TU ES VRAY HÉRITIER DE FRANCE ET FILS DU ROY. »

Ce n'était point assez : il fallait que personne n'eût le droit de révoquer en doute sa mission ou d'en suspecter l'origine. Le roi, comme les autres, à cet égard, avait besoin, même après cette révélation, d'être rassuré. Il ne précipita rien; il résolut de mener Jeanne à Poitiers, où était le parlement, où siégeait le conseil, où se trouvaient réunis plusieurs des

membres de l'Université de Paris, restés fidèles. Il voulait lui faire subir une épreuve plus solennelle, mettre en lumière non-seulement le fait, mais la source même de son inspiration, et donner à la résolution qu'on prendrait la sanction des hommes les plus autorisés dans l'Église et dans l'État. Jeanne partit donc, et quand elle sut où on la menait : « En nom Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai bien affaire : mais Messire m'aidera. Or, allons de par Dieu. »

Elle vint à Poitiers, et fut, comme à Chinon, confiée à la garde de l'une des plus honorables familles de la cité, celle de Jean Rabateau, avocat général au parlement. L'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier de France, et l'un des principaux chefs du parti dominant, d'accord avec les membres du conseil, convoqua les évêques présents et les docteurs les plus renommés entre ceux qui avaient suivi la fortune de Charles VII : Gérard Machet, évêque de Castres, confesseur du roi; Simon Bonnet, depuis évêque de Senlis; l'évêque de Maguelonne et l'évêque de Poitiers; maître Pierre de Versailles, depuis évêque de Meaux, et plusieurs autres, au nombre desquels le dominicain frère Seguin, à qui l'on doit le récit le plus étendu de ces conférences[1]. On leur dit qu'ils avaient commission du roi pour interroger la Pucelle et en faire leur rapport au conseil; et, au lieu d'appeler Jeanne devant eux, on les envoya vers elle, chez maître Jean Rabateau.

Dès qu'elle les vit entrer dans la salle, elle alla s'asseoir au bout du banc, et leur demanda ce qu'ils voulaient. Ils lui dirent qu'ils la venaient trouver parce qu'elle avait dit au roi que Dieu l'envoyait vers lui; et ils lui remontrèrent, « par belles et douces raisons, » qu'on ne la devait pas croire. « Ils y furent, dit la Chronique, plus de deux heures, où chacun d'eux parla sa fois; et elle leur répondit, dont ils étoient grandement ébahis, comme une si simple bergère, jeune fille, pouvoit ainsi répondre. » Nous n'avons plus les procès-verbaux de ces conférences, tenues par des hommes défiants sans doute (c'était leur devoir), mais sincères : actes auxquels Jeanne, dans son

1 Il faut joindre à ceux que nous avons nommés : Jordan Morin, député du duc d'Alençon; Jean Lombard, professeur de théologie à l'Université de Paris; Guillaume Lemaire ou Lemarié, chanoine de Poitiers; Guillaume Aymeri, professeur de théologie de l'ordre des frères Prêcheurs; frère Pierre Turlure, autre dominicain; maître Jacque Madelon; Mathieu Ménage; *Procès*, t. III, p. 19 (Fr. Garivel); p. 74 (Gob. Thibault); p. 92 (Alençon); p. 203 (Seguin).

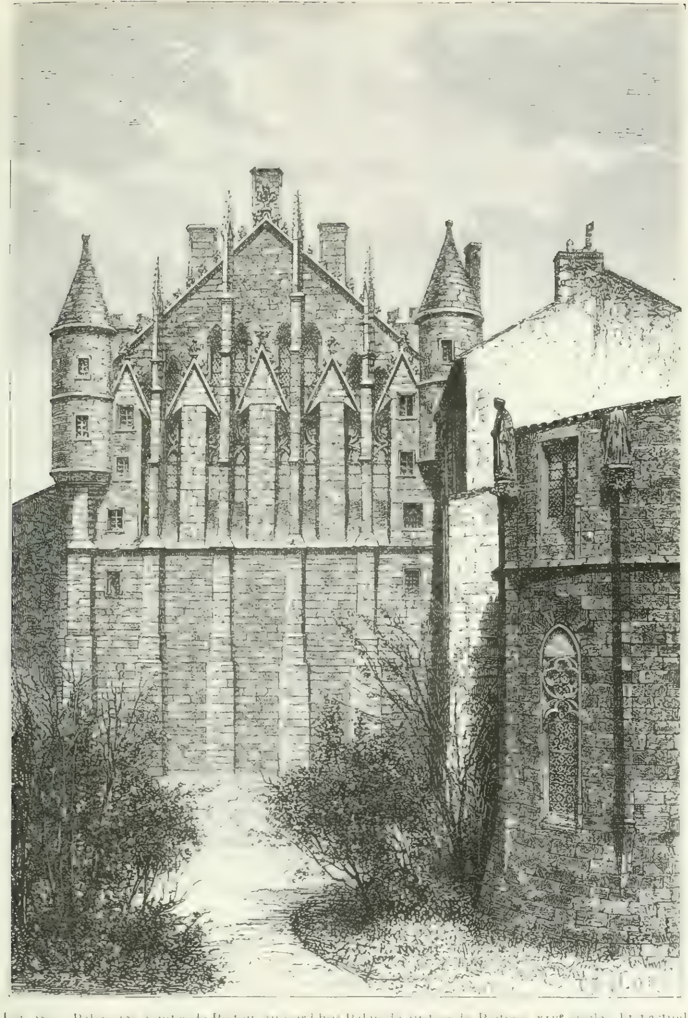


Fig. 28. — Palais des comtes de Poitou, aujourd'hui Palais de justice de Poitiers. XIVe siècle. État actuel. — En 1422, Charles VII y fut proclamé roi. Suivant une tradition locale, les docteurs chargés de constater la vérité de la mission de Jeanne, et qui allèrent interroger la Pucelle chez maître Jean Rabateau, se réunirent aussi dans le palais des comtes de Poitou. — « Je ne sais ni A ni B, leur dit-elle, étant chez maître Jean Rabateau; mais je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siége d'Orléans et mener le roi à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré. »

procès, renvoie plusieurs fois en toute assurance, et où l'on trouverait les libres effusions de son âme, recueillies sans réticence et sans altération. Mais, à défaut de ce monument qui a péri de bonne heure, il reste une sorte d'écho fidèle encore, quoique plus lointain, de sa parole, dans les dépositions de deux témoins : Gobert Thibault, écuyer du roi, et frère Seguin, docteur en théologie.

Dans la première visite, après diverses questions sur elle, sur sa famille, sur son pays, Jean Lombart lui ayant demandé qui l'avait poussée à venir vers le roi, elle lui dit ses visions, comme ses voix lui avaient appris la grande pitié qui était au royaume de France, et qu'il fallait qu'elle y allât. A ces paroles, elle s'était mise à pleurer; mais la voix avait commandé. Et elle racontait comment elle avait entrepris ce voyage, accompli, parmi tant d'obstacles, en toute sûreté, selon qu'il lui était prédit.

« Jeanne, lui dit Guillaume Aymeri, vous demandez gens d'armes, et dites que c'est le plaisir de Dieu que les Anglois laissent le royaume de France et s'en aillent en leur pays. Si cela est, il ne faut point de gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu peut les déconfire et faire aller en leur pays.

— En nom Dieu, reprit Jeanne, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera victoire. »

Maître Guillaume avoua que c'était bien répondu.

Alors Seguin, un « bien aigre homme, » dit la Chronique, voulant savoir que penser de ses voix, lui demanda quelle langue elles lui parlaient.

« Meilleure que la vôtre, » répondit-elle.

Il parlait limousin.

« Croyez-vous en Dieu ? dit le docteur visiblement blessé.

— Mieux que vous, répliqua Jeanne sur le même ton.

— Eh bien ! reprit Seguin, Dieu défend de vous croire sans un signe qui porte à le faire; » et il déclara que, pour sa part, il ne donnerait point au roi le conseil de lui confier des gens d'armes et de les mettre en péril sur sa simple parole.

— « En nom Dieu, répliqua Jeanne, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes; mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne si peu de gens qu'on voudra, j'irai à Orléans. »

Le frère Seguin, si aigre homme que le dise la Chronique, a eu du moins la bonhomie de nous garder ces traits sans leur rien ôter de ce qu'ils avaient de piquant pour lui-même, moins soucieux de son amour-propre que de la vérité.

L'examen se prolongea pendant trois semaines, et Jeanne en témoigna parfois son impatience. Le jour que vint Gobert Thibault, en compagnie de Jean Érault et de Pierre de Versailles, la Pucelle, voyant entre les deux docteurs l'écuyer du roi, qu'elle avait sans doute rencontré à Chinon, lui frappa familièrement sur l'épaule, et lui dit « qu'elle voudroit bien avoir plusieurs hommes d'aussi bonne volonté. » Puis, s'adressant à Pierre de Versailles :

« Je crois bien, dit-elle, que vous êtes venu pour m'interroger : je ne sais ni A ni B; mais je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siége d'Orléans, et mener le roi à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré. »

Et ensuite :

Avez-vous du papier, de l'encre? » dit-elle à Jean Érault. « Écrivez ce que je vous dirai : « Vous, Suffort, Classidas et la Poule, je vous somme « par le Roi des cieux que vous en alliez en Angleterre. »

La lettre, écrite alors, se retrouvera en original à l'époque où elle eut enfin acquis le droit de l'envoyer aux Anglais.

On ne l'interrogea point seulement sur ses révélations : on la fit surveiller par des femmes dans sa manière de vivre, on l'interrogea sur sa croyance. Car ses visions fussent-elles constantes, il fallait savoir d'où elles venaient : si elles venaient du diable, on était convaincu qu'il se trahirait par quelque mot malsonnant touchant la foi. Jeanne sortit tout aussi heureusement de ces épreuves. Elle n'avait pas compté en vain sur Celui dont elle disait aux docteurs : « Il y a ès livres de Notre-Seigneur plus que ès vôtres. » Malgré ces vivacités de langage contre la science des docteurs, ils l'admiraient et confessaient qu'elle leur avait répondu avec autant de prudence que si elle eût été un bon clerc. Plusieurs crurent sincèrement à son inspiration. Le confesseur du roi et d'autres voyaient en elle celle qu'annonçait une prophétie (la prophétie de Merlin, sans doute, alléguée, en ce temps même, dans les vers de Christine de Pisan). Jean Érault, cherchant à la révélation de Jeanne un appui dans une autre, cita à l'assemblée ce que l'on rappor-

tait de Marie d'Avignon. On disait que cette femme, renommée alors par ses prédictions, était venue jadis trouver le roi, et lui avait communiqué ses visions sur la prochaine désolation de la France. Elle avait vu quantité d'armes : elle avait craint que ce ne lui fût un signe d'aller à la guerre. Mais elle avait été rassurée : il lui avait été dit que ce signe ne la touchait pas; qu'une pucelle viendrait après elle, qui porterait ces armes et délivrerait la France de l'ennemi. Jean Érault ne doutait point, pour sa part, que Jeanne ne fût la pucelle prédite.

Sans aller aussi loin, les docteurs ne laissèrent pas de conclure en faveur de Jeanne. Ils louaient le roi de n'avoir, dans cette nécessité pressante du royaume, ni rejeté la Pucelle, ni cru trop légèrement à ses promesses; mais de l'avoir éprouvée en cherchant dans sa vie et en demandant à ses actes la preuve qu'elle était envoyée de Dieu. Sa vie, disaient-ils, a fait l'objet d'une enquête sérieuse : Jeanne, pendant six semaines, a été gardée par le roi, visitée par toutes sortes de personnes; et l'on n'a rien trouvé en elle, que « bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse. » Son signe, c'est devant Orléans qu'elle prétend le montrer. Puisque la première preuve est faite, il ne faut pas refuser la seconde qu'elle offre ; il faut la mener à Orléans : car la délaisser sans apparence de mal, « ce seroit répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu. » Les matrones firent leur rapport à leur tour. La reine de Sicile, les dames de Gaucourt et de Trèves attestèrent que Jeanne était digne de porter son surnom populaire, et dès lors la démonstration était complète : car on n'admettait pas que l'âme pure d'une vierge eût commerce avec le démon.

Le peuple, pour croire en elle, n'avait pas demandé tant d'épreuves. Les plus incrédules ne résistaient point à l'accent de sa parole : tel qui, en venant, déclarait ses promesses pures rêveries, ne s'en allait pas sans avouer que c'était une créature de Dieu; et plusieurs en revenant pleuraient à chaudes larmes. Jeanne avait gagné tous les suffrages. Les hommes d'église rendaient témoignage à sa vertu et à sa foi; les hommes de guerre s'émerveillaient de la façon dont elle parlait sur le fait des armes; et les dames et les demoiselles ne s'étonnaient pas moins de trouver une simple jeune fille dans celle qui faisait l'admiration des hommes de guerre et des docteurs. Elle qui, sous les armes, semblait égale aux plus habiles par sa tenue, par

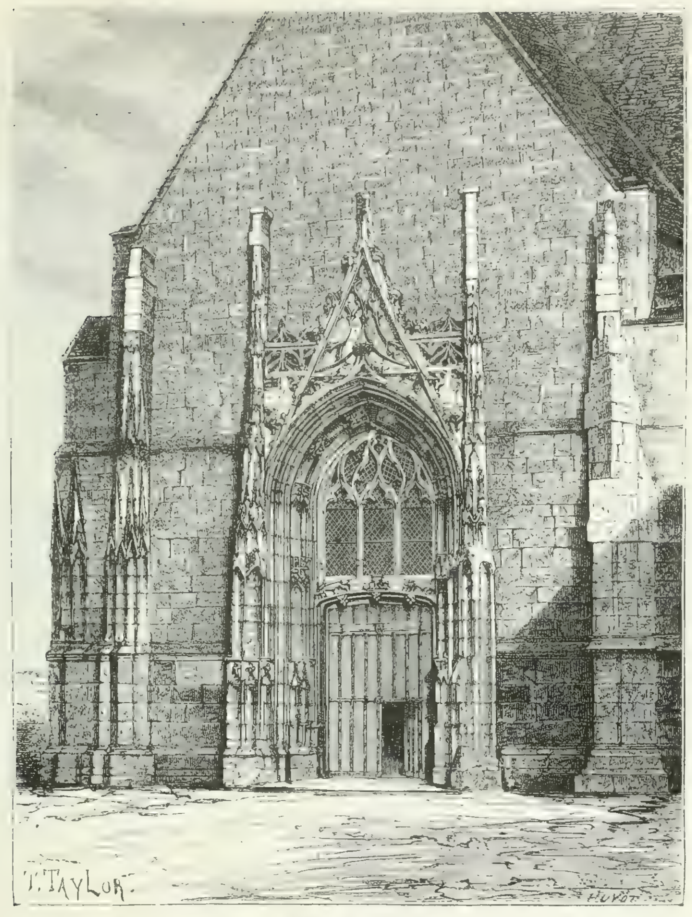


Fig. 20 — Église de Sainte-Catherine de Fierbois, où fut trouvée l'épée marquée de cinq croix que Jeanne, sur l'ordre de ses patronnes, y fit chercher derrière l'autel. L'église actuelle a été rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne, par Charles VII et Louis XI, en mémoire de la Pucelle. — D'après une photographie de M. Giard, à Port-Boulet.

ses discours, elle se retrouvait, quand elle avait dépouillé le harnois, ce qu'elle était dans son village, « moult simple et peu parlant, » toujours

pieuse et recueillie, priant dans le secret, et accueillant avec bonté les hommes de toute condition que la curiosité attirait autour d'elle, mais principalement les femmes. Elle parlait si doucement et si gracieusement, dit la Chronique, qu'elle les faisait pleurer. Elle s'excusait auprès d'elles de l'habit qu'elle portait : et les femmes surtout la devaient comprendre. L'habit d'homme, qui effaroucha tant la pudeur du tribunal institué par les Anglais, n'excita pas les mêmes scrupules parmi les évêques et les docteurs du parti de Charles VII. Il n'en est pas dit un mot dans ce qui est resté de l'enquête de Poitiers ; et si la question s'y posa, elle fut résolue par le bon sens, comme elle l'a été dans la consultation que l'archevêque d'Embrun envoya au roi, peu de temps après la délivrance d'Orléans, sur les actes de la Pucelle : « Il est plus décent, dit le prélat, de faire ces choses en habit d'homme, puisqu'on les doit faire avec des hommes. »

Le roi ne différa plus. Il l'envoya à Tours (vers le 20 avril), et lui composa toute une maison militaire. Les deux plus jeunes frères de Jeanne (Jean et Pierre) l'étaient venus rejoindre ; ses deux guides, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, ne l'avaient point quittée. Le roi les maintint dans sa compagnie. Il lui donna pour maître d'hôtel, ou chef de sa maison militaire, Jean d'Aulon, honnête écuyer ; pour pages, Louis de Contes, qui s'était déjà trouvé près d'elle à la tour du Coudrai, et un autre du nom de Raimond ; de plus, quelques varlets, deux hérauts d'armes. Un religieux augustin, frère Jean Pasquerel, connu de ceux qui avaient amené Jeanne à Chinon, lui fut présenté par eux et devint son aumônier. Le roi fit faire à la Pucelle une armure complète et lui donna des chevaux pour elle et pour ses gens. Mais à l'épée qu'il lui offrit, elle en préféra une qu'elle semblait tenir de ses patronnes. Sur son indication (nous redisons ce qu'elle en rapporte), on alla dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois, et l'on trouva derrière l'autel, à une petite profondeur, une épée marquée de cinq croix, toute couverte de rouille. La rouille céda facilement, et l'épée fut envoyée à Jeanne avec deux fourreaux magnifiques, l'un de velours vermeil, l'autre de drap d'or : elle s'en fit faire un autre de cuir fort, pour l'usage ordinaire. On lui fit, d'après les instructions qu'elle donna, un étendard en linon, brodé de soie, au champ d'argent (blanc) semé de lis ; on y voyait, sur la face, avec l'inscription JESUS MARIA, l'image de Dieu assis

sur les nuées du ciel, portant le monde dans sa main, et de chaque côté un ange lui présentant une fleur de lis qu'il bénissait ; et sur le revers, l'écu de France, tenu par deux anges. Elle s'était fait faire en outre un pennon, sorte de petite bannière, où était peinte une Annonciation ; la Vierge et l'ange un



Fig. [illegible]. — Charles VII investit Jeanne d'Arc du commandement de l'armée. Jeanne tient en main l'étendard, qui était le signe du commandement général. — Bas-relief de M. Foyatier, à Paris. XIXe siècle.

lis à la main. Elle aima son épée ; mais, comme elle le dit en son procès, elle aimait quarante fois plus son étendard. Car ce drapeau, bien plus que son épée, était pour elle le signe et l'instrument de la victoire. Jamais elle ne tua personne. Pour ne point s'y exposer dans la bataille, elle abordait l'ennemi l'étendard à la main.

ENTRÉE A ORLÉANS.

Il n'y avait plus de temps à perdre, si l'on voulait sauver Orléans. Les Anglais achevaient leurs bastilles ; ils avaient fortifié par de nouveaux boulevards et relié par des fossés leurs positions à l'ouest et au nord de la place (de la fin de mars au 15 avril), et ils s'établissaient à l'est dans les bastilles de Saint-Loup (10 mars) et de Saint-Jean le Blanc (20 avril). Le blocus allait donc se resserrant chaque jour, et l'on devait compter de moins en moins à l'intérieur sur ces arrivages, en quelque sorte furtifs, qui, échappant à l'ennemi grâce à leur médiocrité même, renouvelaient de temps à autre les ressources des assiégés. C'était d'une tout autre sorte et dans d'autres proportions que Jeanne voulait ravitailler la place. Son concours étant enfin accepté, on prépara un grand convoi de vivres. La reine de Sicile, qui était l'âme du parti national, fut chargée de le réunir à Blois, avec le duc d'Alençon, Ambroise de Loré et l'amiral Louis de Culan. L'argent manquait : le roi en sut trouver, cette fois ; et bientôt Jeanne vint elle-même à Blois en la compagnie de Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, et du sire de Gaucourt, chargés sans doute de donner les derniers ordres pour le départ. Le maréchal de Boussac et le seigneur de Rais, investis du commandement, y vinrent très-peu après, avec la Hire, Poton de Xaintrailles, et tous ceux qui devaient faire l'escorte. Dans son procès Jeanne n'évalue pas à moins de 10 ou 12,000 hommes le nombre des gens que lui donna le roi. Le procès-verbal peut être suspect ici d'inexactitude, sinon d'altération. Les Anglais avaient intérêt à grossir le nombre des troupes qui leur firent lever le siége. Dunois, dans sa déposition, dit que l'escorte ne lui avait point paru assez nombreuse pour aller droit à travers les Anglais, lesquels n'étaient pas dix mille hommes, divisés entre les deux rives de la Loire. Monstrelet, un ennemi, en réduit le nombre à sept mille ; Eberhard de Windecken, un écrivain désintéressé, et qui paraît assez bien renseigné ici, à trois mille : on ne saurait le faire descendre plus bas.

Avant d'engager la lutte, Jeanne essaya de la prévenir, marquant du signe de la paix le premier acte de sa mission ; car sa mission, c'était aussi

LES ENSEIGNES DE JEANNE D'ARC

Jeanne d'Arc avait trois enseignes : l'Étendard, le Pennon, la Bannière.

L'Étendard et le Pennon étaient le signe du commandement général. Jeanne se déclara investie de ce commandement en vertu de sa mission : « *Je suis envoyée de par Dieu..... Je suis chef de guerre.* » — L'Étendard (drapeau *étendu*) servait à rallier l'armée; le Pennon, de petite dimension, servait à réunir autour de Jeanne les combattants choisis qui se tenaient près de sa personne [1].

La Bannière de Jeanne était un signe purement religieux, qu'elle avait fait faire pour grouper ceux qu'on pouvait appeler *ses convertis* [2]. Ces pillards, ces écorcheurs, qu'elle avait su transformer en soldats chrétiens, se réunissaient sous cette bannière pour les exercices religieux que Jeanne avait introduits dans l'armée.

Aucun document figuré d'une exactitude et d'une authenticité parfaites ne nous a transmis l'image de l'une ou l'autre de ces enseignes, exécutées sur l'ordre et d'après les indications de Jeanne, conseillée par ses voix célestes. Mais des textes précis et concordants, dont les principaux ne sont autre chose que les réponses mêmes de la Pucelle à ses juges, laissent peu de prise à l'erreur.

Les trois enseignes de Jeanne représentaient des sujets religieux. On voyait sur l'Étendard les mots Jesus, Maria, et Dieu assis sur l'arc-en-ciel, bénissant une fleur de lis que lui présentait un ange. Cet étendard était garni et entouré d'une frange de soie, et le champ ou le fond en était blanc, semé de fleurs de lis d'or. Sur le Pennon était peinte une Annonciation, et sur la Bannière figuraient Jésus crucifié, la Vierge et saint Jean. Nous avons la certitude que l'étendard était de toile blanche, très-grosse et lustrée, qu'on connaît encore sous le nom de *bougran* (*eratque coloris albi de tela alba vel boucassino*. Procès, I, p. 78).

Les textes prouvent également qu'un certain nombre de *pennonceaux* de même couleur, dont plusieurs étaient semés de fleurs de lis, furent alors portés dans l'armée française, à l'imitation des enseignes de la Pucelle et comme une multiplication de son étendard et de son pennon.

Le souvenir de Jeanne et l'influence de la couleur adoptée par elle, laquelle couleur était déjà depuis deux siècles au moins celle de la *croix de France* portée sur l'habit militaire, et transportée de son temps ou un peu avant elle sur les étendards français, ce souvenir et l'influence de cette couleur furent probablement l'origine de la valeur du blanc comme couleur symbolique de la France. La miniature reproduite ci-contre au-dessous des enseignes de la Pucelle est empruntée au manuscrit, exécuté pour Charles VIII, des *Vigiles de Charles VII*, œuvre de Martial d'Auvergne (ms. fr., 5054, fol. 35 v°). Cette miniature représente la France en prière aux pieds de la sainte Trinité. La France est figurée par une jeune femme, vêtue d'une tunique blanche semée de fleurs de lis d'or, et accompagnée de deux acolytes qui portent des tuniques bleues fleurdelisées. Cette allégorie conduit à penser qu'à l'époque où fut exécuté le manuscrit des *Vigiles*, le blanc avait décidément pris le pas sur le bleu, qui depuis Philippe-Auguste avait été considéré comme la couleur de la royauté et de la nation françaises.

On pourrait donc rattacher à l'influence de Jeanne d'Arc la valeur de jour en jour plus grande que prit, à partir de son époque, le drapeau blanc, qui, enseigne suprême de commandement militaire de Charles VII à François Ier, drapeau de guerre de la France de François Ier à Henri IV, devint, sous ce dernier prince, le drapeau national proprement dit.

Le pennon du général d'armée ne doit pas être confondu avec le pennon du simple gentilhomme servant sous un chevalier banneret. Quoique la forme en fût la même, l'emploi en était différent : l'un était une enseigne personnelle, une sorte de blason flottant ; l'autre une enseigne de commandement, et comme un dédoublement de l'étendard. Le pennon de Jeanne était de ce dernier genre.

La bannière proprement dite était la marque de commandement du banneret qui avait sous ses ordres un certain nombre de chevaliers ; mais, par analogie, on avait donné ce nom aux enseignes portées dans les cérémonies religieuses, et dont l'usage remonte à une haute antiquité.





Au milieu l'Etendard, à gauche le Pennon, à droite ...
... Ms. fr. n° 5054, daté de 148... à la Biblioth...

la paix aux hommes de bonne volonté. Mais comment obtenir de la bonne volonté des Anglais ce que réclamait le droit de la France à être libre? Jeanne ne s'en crut pas moins obligée à leur envoyer ce message, dont les termes ont été gardés textuellement.

« Jhesus Maria,

« Roi d'Angleterre, et vous duc de Bethfort qui vous dites régent le royaume de France; Guillaume Lapoule (Pole), comte de Suffort (Suffolk), Jehan, sire de Thalebot (Talbot), et vous, Thomas, sire d'Escalles (Scales), qui vous dites lieutenans dudit de Bethfort, faites raison au Roi du ciel de son sang royal; rendez à la Pucelle cy envoyée de par Dieu le Roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est venue de par Dieu, le Roi du ciel, pour réclamer le sang royal; elle est toute preste de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mettez sur (rendez) et paiez de ce que l'avez tenue. Entre vous, archers, compagnons de guerre gentils, et autres qui estes devant la bonne ville d'Orliens, allez-vous-en, de par Dieu, en vos pays; et si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir brièvement à vostre bien grand dommage. Roi d'Angleterre, si ainsi ne la faites, je suis chef de guerre, et en quelque lieu que j'attaindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous mourir, et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. Je suis cy venue de par Dieu, le Roi du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France, encontre tous ceux qui voudroient porter trahison, malengin ni dommage au royaume de France. Et n'ayez point en vostre opinion, que vous ne tiendrez mie (que vous tiendrez jamais) le royaume de France de Dieu, le Roi du ciel, fils de sainte Marie, ains (mais) le tiendra le roi Charles, vrai héritier; car Dieu, le Roi du ciel, le veut ainsi, et lui est révélé par la Pucelle : lequel entrera à Paris en bonne compagnie. Si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu de la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous ferrons (férirons, *frapperons*) dedans à horions, et si (ainsi) ferons un si gros hahaye, que encore a mil années (il y a mille ans) que en France ne fut fait si grand, si vous ne faites raison. Et croyez fermement que le Roi du ciel trouvera (*ou* envoiera) plus de force à la Pucelle que vous ne lui sauriez mener de tous assauts, à elle et à ses bonnes gens d'armes; et adonc verront lesquels auront meilleur droit, de Dieu du ciel ou de vous. Duc de Bethfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faites pas destruire. Si vous faites raison, encore pourrez venir en sa compagnie l'où que les François feront le plus beau fait qui oncques fut fait pour la chrestienté. Et

faites réponse en la cité d'Orliens, si vous voulez faire paix ; et si ainsi ne le faites, de vos bien grands dommages vous souvienne brièvement.

« Escrit le mardi de la semaine sainte.

« De par la Pucelle. »

Et au-dessus : « Au duc de Bethfort, soi-disant régent le royaume de France, ou à ses lieutenans estans devant la ville d'Orliens. »

Cette lettre, datée du 22 mars et probablement écrite à Poitiers, ne fut sans doute adressée aux Anglais qu'après que Jeanne fut agréée de Charles VII; peut-être seulement quand elle vint à Blois. Elle fut accueillie d'eux avec insulte. Ils ne se bornèrent point à des outrages envers la Pucelle, ils allèrent jusqu'à une violation du droit des gens sur son messager : ils le retinrent, et ils n'attendaient pour le brûler que l'avis de l'Université de Paris.

Jeanne n'avait donc plus de ménagements à garder envers eux. Pendant qu'on prenait les dernières dispositions pour le départ, elle s'y préparait elle-même à sa manière. Indépendamment de son étendard, elle avait fait faire une bannière où était peinte l'image de Jésus en croix; et chaque jour, matin et soir, des prêtres se rassemblaient alentour pour chanter les hymnes de Marie. Jeanne y venait, et elle eût souhaité que tous y fussent avec elle : mais nul homme d'armes n'y était admis qu'il ne fût en état de grâce, et Jeanne les engageait à se confesser aux prêtres qui étaient là, tout disposés à les entendre. Au moins voulut-elle qu'avant de partir chacun mît ordre à sa conscience. « Elle leur fit oster leurs fillettes. » Il n'y avait point de place pour elles dans une armée conduite par la Pucelle, sous l'invocation de la Vierge, Mère de Dieu.

La congrégation qu'elle avait formée autour de cette pieuse bannière fut son avant-garde, lorsque le jeudi 28 avril elle sortit de Blois pour aller à Orléans : c'était elle qui ouvrait la marche, au chant du *Veni Creator*. Jeanne eût voulu qu'on marchât droit sur Orléans par la rive où la ville s'élève. On passait à travers les plus fortes bastilles des Anglais; mais on arrivait sans autre obstacle, et elle avait déclaré que les Anglais ne bougeraient pas. Toutefois les capitaines de Charles VII ne pouvaient point fonder leur plan de campagne sur cette assurance, que Talbot, Suffolk et les Anglais, mai-

LÉGENDE

DE LA CARTE D'ORLÉANS, DE LA LOIRE ET DE SES ILES, LORS DU SIÉGE DE 1429.

Ouvrages militaires construits par les Anglais
inscrits dans l'ordre chronologique de leur construction

1 Fort et boulevard des Tourelles.
2 Bastille des Augustins.
3 » Saint-Laurent.
4 Boulevard de l'Ile Charlemagne.
5 » du champ de Saint-Pryvé.
6 » de la Croix-Boissée.
7 Bastille de Saint-Loup.
8 Boulevard des Douze-Pierres, ou de la Grange-Cuivret, ou du Colombier, nommé *Londres*.
9 Boulevard du pressoir Ars, nommé *Rouen*.
10 Bastille d'entre Saint-Pouair et Saint-Ladre, nommée *Paris*.
11 Guet de Saint-Jean-le-Blanc.
12 Bastille supposée de Fleury dans l'intérieur de la forêt.
zzz Tranchées de circonvallation entre Saint-Laurent et la bastille Saint-Pouair.

Orléans en 1429.

AA Enceinte de la ville en 1429, avec ses 5 portes fortifiées et ses 30 tours.
B Saint-Pierre-Empont (église et beffroi durant le siége).
C Porte de Bourgogne.
G Hôtel des Créneaux, où s'assemblaient les procureurs de la Ville (depuis 1443).
H Châtelet, où se réunissaient ordinairement, à l'époque du siége, les procureurs de la Ville.
K Motte Saint-Antoine que traversait l'ancien pont.
L La Tour neuve.
M Sainte-Croix (cathédrale).
N Université.
P Maison du trésorier général, Jacques Boucher, où logea Jeanne d'Arc.
R Saint-Aignan (église).
S Saint-Euverte (église).
XXX Enceinte actuelle de la ville.

Iles de la Loire aux XIVe et XVe siècles

13 Ile Chalençois, ou Haute-Ile.
14 Ile aux Bourdons.
15 Ile Gueret, ou Buisson Baudry, ou Groslot.
16 Ile aux Bœufs, donnée en 1443 à Pierre d'Arc.
17 Première Ile Saint-Loup, quelquefois appelée Ile Charlemagne.
18 Deuxième Ile Saint-Loup, quelquefois nommée Ile aux Bœufs.
19 Ile des Martinets.
20 Ile aux Toiles.
21 Ile Charlemagne avec sa bastille.
22 Ile Biche-d'Orge.
23 Les pâtures de Checy (terres submersibles attenantes à la rive droite).
24 Château de l'Isle, construit par Jacques Groslot, bailli d'Orléans.

La ligne — indique le chemin suivi par Jeanne d'Arc, de Blois à Olivet, au port du Bouchet, à Checy, à Reuilly et à Orléans, par la route et la porte de Bourgogne.

La ligne . . . . . indique le chemin suivi par le *Convoi*, de Blois à Olivet, aux Iles de Chécy et à Orléans, par la Loire et les fossés de la porte de Bourgogne.

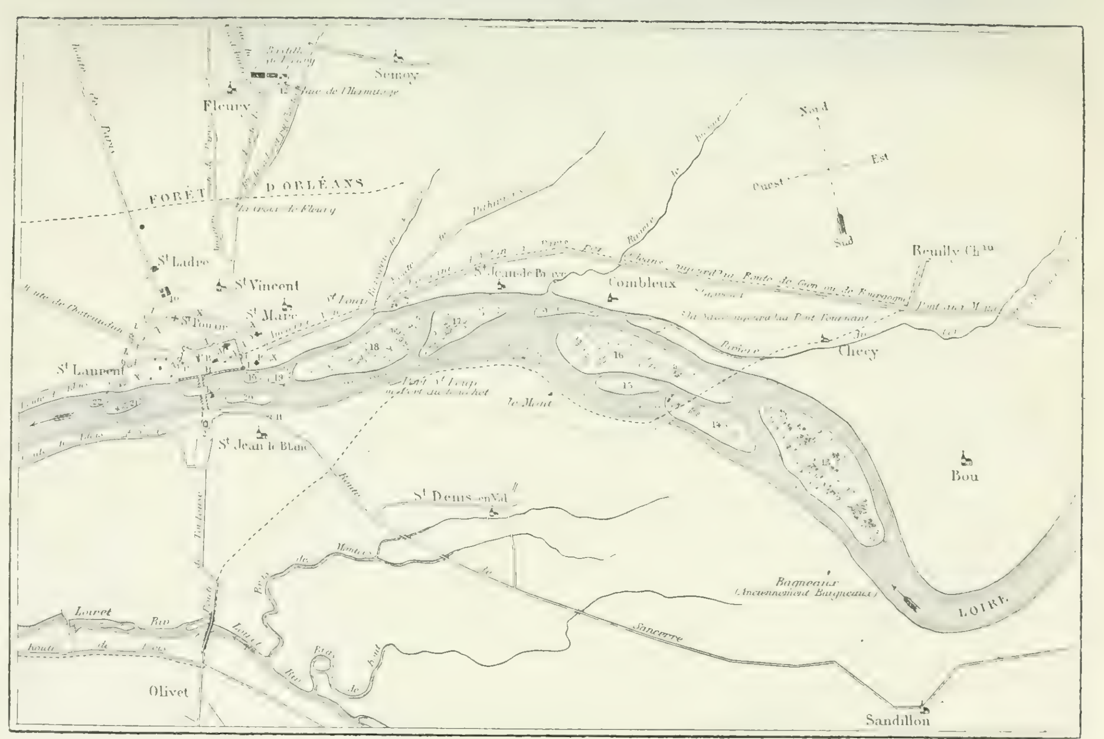


Fig. 31. — Orléans, la Loire et ses îles, lors du siége de 1429. Carte dressée par M. Boucher de Molandon, à Orléans.

tres des positions, laisseraient passer entre leurs mains, sans tenter de le prendre, un convoi de vivres dont ils pouvaient eux-mêmes si bien faire leur profit. Ils résolurent donc de suivre la rive gauche (côté de la Sologne), laissant le fleuve entre leur troupe en marche et les principaux établissements de l'ennemi. De ce côté, en décrivant un cercle, on évitait les bastilles occupées par les Anglais aux abords du pont d'Orléans, et, en passant la Loire au-dessus de leurs dernières positions, on pouvait revenir vers la ville par la rive droite, à travers une plaine moins garnie de bastilles. La marche se fit ainsi. On trompa la simple jeune fille sur la vraie position d'Orléans; on traversa le pont de Blois, et l'on passa devant Baugency et Meun, sans que l'ennemi, qui occupait ces places, fît rien pour inquiéter le convoi. On coucha en rase campagne (Jeanne, qui ne voulut pas quitter ses armes, en fut toute meurtrie), et on gagna Olivet, derrière les bastilles anglaises de la rive gauche. Jeanne put reconnaître alors comme on s'était joué de son ignorance. Elle était devant Orléans, mais séparée de la ville par la rivière. Elle en fut vivement affectée. Elle eût voulu au moins ne s'en pas éloigner davantage, et sans prétendre forcer, dès l'arrivée, les bastilles qui défendaient l'accès du pont, elle demandait qu'on attaquât la plus occidentale et la plus isolée, celle de Saint-Jean le Blanc ; les Anglais s'y attendaient si bien, qu'ils en rappelèrent la garnison aux Augustins et aux Tourelles, croyant la position trop faible pour être défendue. Mais les autres jugèrent le lieu trop rapproché de l'ennemi pour y tenter le passage, et ils se dirigèrent vers l'île aux Bourdons, devant Chécy (à deux lieues d'Orléans), où ils trouvaient le double avantage d'embarquer le convoi plus sûrement et de le débarquer en lieu plus commode.

La ville d'Orléans attendait avec anxiété l'issue de l'entreprise. On ne doutait pas que les Anglais ne fissent tout pour la traverser. Il fut ordonné que chacun fût sous les armes, prêt à agir ; et Dunois vint avec quelques autres rejoindre le convoi, comme il se trouvait à la hauteur de l'église Saint-Loup, au lieu dit *port du Bouschet*, pour aviser aux meilleurs moyens de lui faire passer le fleuve et de l'introduire dans la ville. Le chose n'était pas si facile encore. Il fallait des bateaux : on ne pouvait les faire venir que d'Orléans, sous le feu des bastilles ennemies, et le vent était contraire. Jeanne était moins touchée de ces difficultés que du parti qu'on avait pris

d'en éviter par là de plus grandes, au risque de montrer, dès le début de l'entreprise, si peu de confiance en elle et surtout si peu de foi en Dieu.

« Êtes-vous le bâtard d'Orléans? dit-elle à Dunois quand il l'aborda.

— Oui, et je me réjouis de votre venue.

— Est-ce vous, reprit-elle sans autrement répondre au compliment, qui avez donné le conseil de me faire venir ici par ce côté de la rivière, et non pas directement où étaient Talbot et les Anglais? »

Dunois répondit que lui et de plus sages que lui avaient donné ce conseil, croyant mieux faire et plus sûrement.

« En nom Dieu, s'écria Jeanne, le conseil de Messire (Dieu) est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous m'avez cuidé (pensé) décevoir et vous vous êtes déçus vous-mêmes, car je vous amène le meilleur secours que eut oncques chevalier, ville ou cité; et c'est le plaisir de Dieu et le secours du Roi des cieux; non mie pour l'amour de moi, mais il procède purement de Dieu. Lequel, à la requête de saint Louis et saint Charles le Grand, a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent le corps du duc d'Orléans et sa ville. »

En ce moment sa parole sembla se confirmer par un signe : le vent changea tout à coup; les bateaux purent venir d'Orléans. On y plaça la charge du convoi, blé, vivres et bœufs, puis la flottille redescendit le fleuve comme elle l'avait remonté, par le chenal de la rive gauche (c'était alors le principal), s'engagea entre l'île Saint-Loup et l'île Saint-Aignan, depuis île aux Toiles, et atteignit la pointe orientale d'Orléans, où on la déchargea. Mais les moyens manquaient pour faire passer tous les hommes de la même sorte. Un pont de bateaux eût été difficilement établi, car la Loire était haute. Point d'autre passage que le pont de Blois, d'où l'on venait. Plusieurs proposèrent donc de les y reconduire; Dunois se bornait à prier Jeanne de venir avec lui dans la ville ce soir même : car Orléans eût cru ne rien avoir, recevant les vivres sans elle. Jeanne en fut très-irritée. Elle ne savait se décider ni à laisser partir les siens ni à les suivre : car elle ne venait pas seulement ravitailler Orléans, mais la sauver. Or elle avait là des hommes préparés comme elle l'avait voulu, « bien confessés, pénitents, et de bonne volonté : » — « En leur compagnie, disait-elle, je ne craindrais pas toute la puissance des Anglais; » — et elle redoutait qu'une fois

partis, leur troupe ne vînt à se dissoudre. « Il y en avait, en effet, dit Jean Chartier, qui faisaient difficulté de mettre tant de gens en ladite ville, pour ce qu'il y avait trop peu de vivres : » on eût craint sans doute à la cour d'être obligé de refaire bientôt les frais d'un nouveau convoi. Dunois, voyant qu'on ne la pouvait point avoir autrement, vint trouver les capitaines qui commandaient l'escorte, et il supplia, au nom de l'intérêt du roi, de laisser Jeanne et de la décider à le suivre dans la ville, en lui promettant d'aller à Blois passer la Loire pour la rejoindre bientôt à Orléans. Les capitaines firent ce qu'il désirait, et Jeanne agréa leur promesse. Elle laissa à ses hommes la bannière autour de laquelle elle avait coutume de les réunir : elle leur laissait Pasquerel son aumônier, et les prêtres qui les entretenaient dans leurs pieux exercices; et elle-même, avec Dunois, Lahire et deux cents lances, passa le fleuve à la suite du convoi.

De ce côté, les Anglais n'avaient qu'une seule bastille, celle de Saint-Loup : pour leur ôter la tentation d'en sortir et de troubler l'opération, les Orléanais les y assaillirent eux-mêmes, et de telle sorte, qu'ils en rapportèrent une bannière; mais, ce qui valait mieux, les chalands, grâce à la diversion, étaient déchargés en sûreté et les approvisionnements introduits par la porte de Bourgogne. Jeanne et ses hommes d'armes étaient restés près de Chécy. Pour éviter l'empressement tumultuaire de la foule, on était convenu qu'elle n'entrerait dans la ville que la nuit, et un acte public nous apprend qu'elle passa au château de Reuilly quelques heures de cette journée. Elle entra dans Orléans à huit heures du soir, armée de toutes pièces et montée sur un cheval blanc. Elle s'avançait précédée de sa bannière, ayant à sa gauche Dunois, richement armé, et derrière elle plusieurs nobles seigneurs et quelques hommes de la garnison ou de la bourgeoisie d'Orléans qui étaient venus lui faire cortége. Mais c'est en vain qu'on eût voulu tenir la foule éloignée : tout le peuple était accouru à sa rencontre, portant des torches et manifestant une aussi grande joie « que s'ils avaient vu Dieu descendre parmi eux. » Jeanne, en effet, était pour eux comme l'ange du Dieu des armées. « Ils se sentoient, dit le Journal du siége, tous reconfortés et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avoit dit être dans cette simple pucelle. » Tous se pressaient autour d'elle, hommes, femmes et petits enfants, cherchant à la toucher, à toucher au moins son cheval (dans leur



Fig. 32. — Vue d'Orléans en 1428-1429, restaurée par M. Juste Lisch, architecte du Gouvernement.

empressement, ils faillirent de leurs torches brûler son étendard[1]; et ils l'accompagnèrent ainsi, lui faisant « grant chère et grant honneur, » à l'église principale, où elle voulut, avant toute chose, aller rendre grâces à Dieu; puis jusqu'auprès de la porte Renart, en l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, où elle fut reçue avec ses deux frères et les deux gentilshommes qui l'avaient amenée de Vaucouleurs (29 avril).

LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

Jeanne avait dès ce moment changé la face des choses. Les Orléanais, d'assiégés, devenaient décidément assiégeants. Le peuple avait repris tant de confiance, qu'autrefois (c'est Dunois qui l'avance) deux cents Anglais eussent mis en fuite plus de huit cents hommes de l'armée du roi, et maintenant quatre ou cinq cents hommes d'armes osaient braver toutes les forces anglaises.

Dès le lendemain matin (30 avril), les plus impatients, et dans le nombre Florent d'Illiers, arrivé de Châteaudun l'avant-veille avec quatre cents combattants, sortirent enseignes déployées, chargèrent les Anglais et les refoulèrent vers leur bastille voisine de Saint-Pouair (sur la route de Paris); et déjà on ne parlait dans la ville que d'apporter de la paille et des fagots pour y mettre le feu : mais l'attaque ne fut pas soutenue. Jeanne n'avait rien su de l'entreprise, et, si pressée qu'elle fût de combattre, on peut croire qu'elle l'eût désapprouvée : car, avant d'attaquer l'ennemi, elle le voulait sommer encore. Mais elle entendait qu'on ne différât pas davantage. Elle ne voulait pas même attendre sa propre troupe, qui devait passer la Loire à Blois, et se refusait à ce que Dunois l'allât chercher, aimant mieux qu'il restât pour faire immédiatement sommation, ou, en cas de refus, donner l'assaut aux Anglais. Dunois ne se refusa point à lui laisser faire telles sommations qu'il lui plairait; mais il tint à ne point combattre avant d'avoir reçu ses moyens d'attaque, et Jeanne dut céder à son tour. Elle écrivit donc aux Anglais dans le même sens que la première fois, réclamant le héraut qui leur avait porté sa lettre de Blois. Ceux qu'elle envoyait d'Orléans pouvaient bien avoir le même sort : car les Anglais ne se croyaient point





ENTRÉE DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS

[illegible] les lignes anglaises, Jeanne, montée sur un cheval blanc et précédée de sa bannière, entre [illegible]. Le peuple se presse [illegible] toucher ou au moins toucher son cheval. « *Messire* Dieu [illegible] » — Projet de vitrail de M. Lechevallier-Chevi[illegible] à Paris, [illegible] par M. Ch. des Granges, à Clermont-Ferrand, et destiné à la cathédrale d'Orléans.

tenus du droit des gens envers cette fille qu'ils réputaient pour le moins hérétique; mais Dunois leur manda en même temps que s'ils ne les renvoyaient tous, il ferait mourir les Anglais prisonniers et ceux qu'on avait envoyés pour traiter de la rançon des autres. Ils cédèrent à cette menace, selon le Journal du siége. Selon d'autres témoignages qui trouvent ailleurs leur confirmation, des deux messagers ils retinrent l'un, et ne renvoyèrent l'autre que pour avoir l'occasion de publier ce que leur haine avait dès lors résolu contre la Pucelle. Ils lui mandèrent « qu'ils la brûleroient et feroient ardoir (périr dans les flammes); » et, mêlant l'insulte à la menace, ils ajoutaient « qu'elle n'étoit qu'une ribaude, et, comme telle, s'en retournât garder ses vaches. »

Jeanne fut vivement émue de ces insultes grossières; mais, au risque de les subir en face, elle voulait, avant de commencer l'attaque, adjurer elle-même les Anglais de l'éviter en se retirant. Elle s'en alla donc au boulevard de la Belle-Croix, position avancée des Orléanais sur le pont, et de là elle somma Glasdale (Glacidas) et les soldats qui occupaient les Tourelles de se rendre de par Dieu, ne leur assurant que la vie sauve. On devine comment cette sommation fut accueillie. « Glacidas et ceux de sa rote, dit le Journal, répondirent vilainement, l'injuriant et appelant vachère, comme devant, criant moult haut qu'ils la feroient ardoir s'ils la pouvoient tenir. » La Pucelle prit encore en patience les injures; mais elle leur déclara qu'ils s'en iraient bientôt, et à leur chef qu'il ne le verrait pas. Sa parole s'accomplit: mais les Anglais n'en seront que plus ardents à tenir leur promesse.

Puisque Dunois ne voulait point combattre sans les troupes renvoyées à Blois, le plus sûr et le plus court était peut-être encore qu'il les allât chercher. Il partit donc le dimanche matin, 1er mai, avec Boussac, d'Aulon et plusieurs autres, passant fièrement sous les bastilles anglaises. La Pucelle était venue s'établir entre ces bastilles et la ville, et sa présence avait suffi pour que l'ennemi, si fort qu'il fût, ne remuât pas.

Rentrée en ville, elle employa les loisirs qu'on lui faisait pour se mettre plus intimement en rapport avec la population, en lui communiquant, avec sa foi en Dieu, sa confiance dans la victoire; et en la préparant à braver les Anglais dans leurs forts, si les Anglais continuaient de rester sourds à ses invitations.

Et d'abord elle voulut donner satisfaction à l'empressement populaire. Les

Orléanais se portaient en tel nombre vers son hôtel, qu'ils en rompaient presque les portes. Elle parcourut à cheval les rues de la ville, et la foule était si grande sur son chemin qu'à grand'peine pouvait-elle s'ouvrir un passage : car le peuple « ne se pouvoit saouler de la voir. » Tous admiraient sa bonne grâce à cheval, sa tenue militaire; et ils sentaient qu'elle ne se trompait pas lorsque, tournant vers Dieu leur confiance, elle allait répétant sans cesse : « Messire m'a envoyée pour secourir la bonne ville d'Orléans. » Puis elle renouvela auprès des Anglais de la rive droite ses démarches si mal accueillies à la rive gauche. Elle vint près de la croix Morin, invitant ceux qui tenaient la bastille voisine à se rendre, la vie sauve, et à s'en retourner en Angleterre. Mais ils lui répondirent comme aux Tourelles par des insultes : « Voulez-vous donc, s'écriait le Bastard de Granville, que nous nous rendions à une femme? » Et il jetait à la face des Français, dont elle était suivie, des injures qui retombaient encore sur elle.

Le lendemain (lundi, 2 mai), elle sort à cheval et s'en vient par les champs examiner les bastilles et les positions des Anglais; et le peuple la suivait en grande foule, prenant plaisir à la voir et à être autour d'elle, sans souci de l'ennemi : comme si avec Jeanne nul péril ne les pût atteindre. Et en effet, les Anglais ne bougèrent pas; et Jeanne, après avoir inspecté leurs fortifications tout à loisir, rentra dans la ville et vint à l'église Sainte-Croix entendre vêpres.

Le mardi, jour de l'invention de la Sainte-Croix, fête de la cathédrale, grande procession à laquelle elle assiste avec les capitaines, afin de tourner les cœurs, par cette manifestation publique, vers Celui de qui elle attendait son secours : car pour elle, elle ne mettait point en doute la défaite des ennemis, et si quelque sage homme lui disait : « Ma fille, ils sont forts et bien fortifiés, et sera une grande chose à les mettre hors, » elle répondait : « Il n'est rien d'impossible à la puissance de Dieu. »

Ce jour-là, on vit arriver les garnisons de Gien, de Château-Regnard, de Montargis, cette brave ville qui, après avoir vaillamment repoussé les Anglais en 1427, prêtait, à la même fin, si volontiers secours aux autres. Mais de Blois, personne encore : et cependant, si les capitaines avaient tenu leur promesse, c'est en ce jour qu'on les devait voir revenir. Enfin, le soir, on apprit qu'ils étaient en marche.

Ce n'était pas sans raison que Dunois avait jugé utile d'aller à leur rencontre; car, lorsqu'il arriva, leur départ était mis en question. On délibérait devant le chancelier de France. Quelques-uns opinaient que chacun retournât en sa garnison; c'était probablement l'avis du chancelier et de ses adhérents : car, pour les capitaines, presque tous voulaient revenir à Orléans comme ils s'y étaient engagés. Dunois montra que si cette petite armée, réunie avec tant de peine et déjà réduite des deux tiers, venait à se dissoudre, c'en était fait de la ville. Il l'emporta. On résolut de revenir à Orléans avec des munitions nouvelles, et d'y revenir comme on l'avait arrêté, comme Jeanne l'avait voulu d'abord, par la Beauce (la rive droite), à travers les principales bastilles des Anglais.

Jeanne n'était plus parmi ces soldats que par la bannière commise à Pasquerel et aux prêtres. Mais elle devait être là quand on passerait devant l'ennemi. Le mercredi (4 mai), apprenant leur approche, elle vint au-devant d'eux jusqu'à une lieue d'Orléans, son étendard à la main, suivie de la Hire, de Florent d'Illiers et de plusieurs autres. Et tous ensemble ils repassèrent avec leur convoi à travers les bastilles anglaises, processionnellement, les prêtres chantant des cantiques, sans que les Anglais, qui avaient l'avantage de la position et du nombre, fissent rien pour les arrêter. Cet ennemi, qui était le plus fort et qu'on ne pouvait point soupçonner de manquer de courage, était resté comme frappé d'impuissance devant celle que la veille encore il outrageait.

C'était maintenant aux Anglais de se défendre; et ce n'était pas sans une vive sollicitude qu'ils attendaient des renforts à leur tour. La Pucelle ne les redoutait pas. Ce jour même, après le dîner, Dunois l'étant venu trouver pour lui dire que Falstoff leur amenait des vivres et des hommes, et qu'il était déjà à Janville : « Bastard, bastard, s'écria-t-elle dans une saillie de joie, en nom Dieu, je te commande que tantôt (aussitôt) que tu sauras la venue dudit Falstolf, tu me le fasses savoir : car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête. » Dunois lui dit sur le même ton de ne rien craindre : qu'il le lui ferait bien savoir.

Ce fut pourtant sans rien lui dire que l'on commença l'attaque.

Elle s'était jetée sur un lit pour se reposer un moment des fatigues de la journée, quand tout à coup elle se leva, et réveillant d'Aulon, son écuyer,

qui dormait sur un autre lit : « En nom Dieu, dit-elle, mon conseil m'a dit que j'aille contre les Anglois; mais je ne sais si je dois aller à leurs bastilles ou contre Falstolf qui les doit ravitailler. » Comme il l'armait, on entendit grand bruit : on criait dans la ville que les ennemis portaient grand dommage aux Français. Elle quitte d'Aulon, qui lui-même se revêt de ses armes, sort précipitamment de sa chambre, et rencontrant son page : « Ah! sanglant garçon, s'écrie-t-elle, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu ! Allez querir mon cheval. » Elle achève de s'armer avec l'aide de la dame du logis et de sa fille; puis sautant sur le cheval que le page amenait, elle l'envoie chercher son étendard, le reçoit par la fenêtre sans lui laisser le temps de descendre, et part, courant droit par la grande rue vers la porte de Bourgogne, si vite que les étincelles jaillissaient du pavé (fig. 34).

C'est de ce côté qu'était l'action, dont le bruit s'était répandu dans la ville. Après l'entrée du convoi, ceux d'Orléans qui l'avaient escorté, ayant pris leur repas à la hâte, étaient allés à l'hôtel de ville, où ils se firent donner des coulevrines, des arbalètes, des échelles, et ils étaient partis pour attaquer Saint-Loup. Mais cette bastille, qui commandait le passage de la Loire en amont et le chemin de la Bourgogne, avait été fortement mise en défense par Talbot. Il y avait là trois cents Anglais d'élite : malgré l'absence de leur capitaine, Thomas Guerrard, ils résistaient avec vigueur aux assaillants, et bon nombre de blessés étaient rapportés vers la ville. Jeanne s'arrêta au premier dont elle fit la rencontre, et sachant que c'était un Français : « Jamais, dit-elle, je n'ai vu sang de François que les cheveux ne me levassent en sur » (sur la tête). Elle arriva devant la bastille : elle avait été rejointe par son écuyer, son page, tous ses gens; et bientôt Dunois et plusieurs autres vinrent soutenir l'attaque si témérairement commencée. Jeanne leur ordonna d'observer l'ennemi, et d'empêcher qu'il ne vînt des autres forts au secours de Saint-Loup. Elle-même, debout sur le bord du fossé, son étendard à la main, encourageait ses hommes à l'assaut. Les Anglais tinrent trois heures, forts de leur propre résolution et comptant sur le secours des autres. Talbot, en effet, donna l'ordre de sortir des retranchements pour faire diversion en menaçant la ville; et ceux de Saint-Pouair, cette grande bastille que les Anglais avaient nommée *Paris*, plus



Fig. 33. — Le Bâtard d'Orléans, comte de Dunois, en costume d'apparat. Son père était Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France. *Armorial du hérault Berry*, exécuté vers 1450, et conservé à la biblioth. nat. — Dunois se laissa conduire entièrement par la Pucelle. « Bastard, bastard, lui dit un jour Jeanne dans une saillie de joie, je te commande qu'aussitôt que tu sauras la venue de Falstolf (capitaine anglais), tu me le fasses savoir : car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête. »

rapprochés de la bastille attaquée, tentèrent de la dégager en prenant à dos les assaillants. Mais, par deux fois, la cloche du beffroi dénonça leur entre-

prise, et les Orléanais, sous la conduite de Boussac, de Graville et de quelques autres, sortant aussitôt de la place au nombre de six cents, se rangèrent en bataille et les contraignirent à rétrograder. Ceux de Saint-Loup ne se laissèrent point encore abattre, et, disputant le terrain pied à pied, se retirèrent au clocher de l'église; mais, malgré leur bravoure, ils y furent forcés et tués ou pris. Quelques gens d'Église qui étaient parmi eux, ou de soi-disant tels, vinrent, sous l'habit ecclésiastique, se présenter à Jeanne. Elle les reçut, empêcha qu'on ne leur fît aucun mal, et les emmena dans son hôtel. C'était assez de tués en cette journée. « Elle pleurait sur eux, dit Pasquerel, en pensant qu'ils étaient morts sans confession. »

Les Français trouvèrent à Saint-Loup grande quantité de vivres et d'autres biens qu'ils pillèrent, et ils mirent le feu à la bastille. Quand ils furent rentrés à Orléans, les Anglais eurent bien la pensée de la reprendre; mais, à la vue des flammes, ils rebroussèrent chemin, la jugeant décidément perdue pour eux.

Ce premier succès fut célébré dans Orléans comme le premier acte de la délivrance. Jeanne, qui avait mené le peuple à la victoire, lui rappelait qui en était l'auteur. Elle répondait à l'empressement dont elle était l'objet, en menaçant ses hommes d'armes de les quitter s'ils ne se rapprochaient de Dieu par la pénitence; elle les exhortait à lui rendre grâces, et promettait que, dans cinq jours, le siége serait levé, et qu'il n'y aurait plus un seul Anglais devant Orléans. Le peuple la croyait. On courait aux églises, et le son des cloches portait comme un retentissement de cette joie publique aux Anglais étonnés d'être vaincus.

La Pucelle ne voulait point qu'on leur laissât le temps de se raffermir. Dès le lendemain, quoique ce fût le jour de l'Ascension, elle demandait qu'on les attaquât au cœur même de leurs positions, à la bastille de Saint-Laurent. Mais les capitaines se refusèrent à ses instances, alléguant la sainteté du jour. Jeanne céda, et sut elle-même honorer la fête et y chercher de nouveaux moyens de succès, non-seulement en allant recevoir dans la communion le pain des forts, mais en rappelant à ses compagnons les vraies conditions de la victoire promise. Depuis qu'elle était à l'armée, elle n'avait cessé de combattre en eux le désordre et le vice, comme leur plus dangereux ennemi et le plus grand obstacle à leur triomphe. Elle

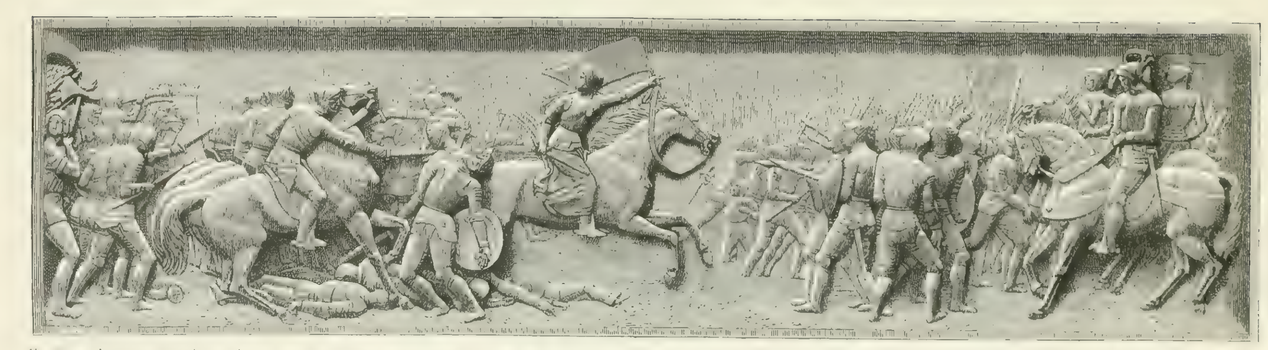


Fig. 51. — Jeanne apprend que, dans une attaque commencée à son insu, les Français sont repoussés. « Ah! sanglant garçon, dit-elle à son page, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu. » Et, sautant à cheval, elle court droit à la porte de Bourgogne, si vite que les étincelles jaillissaient du pavé. — Bas-relief de M. Foyatier, à Paris. XIX[e] siècle.

ordonna que personne ne sortît le lendemain pour combattre, qu'il ne fût confessé, et renouvela la défense qu'aucune femme dissolue ne les suivît, parce que Dieu pourrait permettre qu'ils fussent battus à cause de leurs péchés.

En même temps, elle voulait offrir à l'ennemi un dernier moyen d'éviter une plus sanglante défaite. Elle lui écrivit une nouvelle lettre, que Pasquerel, son fidèle compagnon en toutes ces journées, reproduit en ces termes :

« A vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit en ce royaume de France, le Roi du ciel ordonne et mande par moi que vous laissiez vos bastilles et vous en alliez en votre pays, ou sinon je vous ferai un tel *hahu* (ou hahaye) qu'il en sera perpétuelle mémoire. Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière fois, et je ne vous écrirai pas davantage. JHESUS MARIA. *Jeanne la Pucelle.* »

Elle ajoutait, après avoir signé :

« Je vous aurois envoyé mes lettres plus honorablement, mais vous me retenez mes hérauts. Vous m'avez retenu mon héraut Guyenne. Renvoyez-le-moi, et je vous renverrai quelques-uns de vos gens pris dans la bastille Saint-Loup; car ils ne sont pas tous morts. »

Elle prit alors une flèche, y attacha la lettre, et la fit lancer aux Anglais avec ce cri : « Lisez, ce sont nouvelles. » Les Anglais la relevèrent, et, l'ayant lue, se mirent à crier : « Voilà des nouvelles de la..... des Armagnacs. » Jeanne, à ces mots, soupira et répandit d'abondantes larmes, appelant à son aide le Roi du ciel. Et le Seigneur la consola.

Pendant que Jeanne cherchait tout à la fois à rendre la lutte décisive, ou à la prévenir s'il se pouvait encore, les chefs, dans un conseil tenu chez le chancelier du duc d'Orléans, délibéraient à part sur la manière de la conduire. Jeanne avait proposé d'aller droit à la grande bastille des Anglais. Ils convinrent d'adopter son plan, mais seulement en apparence : ils voulaient, par une fausse attaque sur la rive droite, y attirer ceux de la rive gauche, et profiter de la diversion pour enlever les bastilles de cette rive, dégarnies de leurs défenseurs. De cette sorte, ils devenaient maîtres du pont; ils rendaient toute liberté à leurs communications avec la Sologne, et se ménageaient les moyens d'introduire dans la place de quoi soutenir un long siége : car ils n'avaient point d'autre ambition que de lasser l'ennemi.

Jeanne n'était pas de ce conseil, et plusieurs même voulurent qu'on ne lui dît rien de l'attaque projetée contre les bastilles de la Sologne, c'est-à-dire du véritable but de la journée, de peur qu'elle n'en parlât. En effet, quand on l'appela, on ne lui fit part que du projet d'attaquer la grande bastille de la Beauce; et l'on croyait la tromper d'autant mieux, que ce projet répondait à ses vues. Quand le chancelier du duc d'Orléans lui eut fait l'exposition concertée, elle répondit, indignée de ces subterfuges :

« Dites ce que vous avez conclu et appointé. Je célerois bien plus grande chose. »

Et elle allait et venait par la salle, marchant à grands pas.

« Jeanne, » lui dit Dunois, voulant réparer l'effet de cette injurieuse maladresse, « ne vous courroucez pas, on ne peut pas tout dire à une fois. Ce que le chancelier vous a dit a été résolu; mais, si ceux de l'autre côté se départent pour venir aider la grande bastille de par deçà, nous avons résolu de passer la rivière pour y besogner ce que nous pourrons. Et nous semble que cette conclusion est bonne et profitable. »

Jeanne se calma, et répondit qu'elle était contente, et que la conclusion lui semblait bonne, pourvu qu'elle fût ainsi exécutée. De quelque côté que portât le coup, elle sentait qu'il serait décisif; mais sa défiance n'était que trop légitime : ils ne firent rien de ce qu'ils avaient résolu.

On se décida à se porter directement sur la rive gauche.

Les Anglais occupaient, on l'a vu, la tête du pont ou la bastille des Tourelles, et, un peu en deçà des Tourelles, la bastille des Augustins, l'une et l'autre couvertes par leur boulevard. Ils avaient de plus, en aval du fleuve, le boulevard de Saint-Privé, qui était relié à la grande bastille de Saint-Laurent (rive droite) par un boulevard élevé dans l'île Charlemagne; et, en amont, la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, qui était moins une forteresse qu'un poste fortifié, ou, selon l'expression du Journal, « un guet pour garder ce passage : » poste abandonné une première fois à l'approche de Jeanne, et occupé de nouveau après son entrée dans la ville.

Ce fut par ce côté que la Pucelle et les capitaines allaient commencer leur attaque.

Il y avait là une petite île, appelée depuis île aux Toiles, et alors île Saint-Aignan, séparée de la rive par un étroit canal. Rien ne convenait mieux

pour disposer à loisir une attaque dirigée d'Orléans contre les positions des Anglais sur la rive gauche; et les Orléanais en avaient usé plusieurs fois. Ils y passèrent cette fois encore. Deux bateaux, amarrés entre l'île et la rive gauche, furent comme un pont qui mena de l'une à l'autre. Mais, quand ils vinrent à Saint-Jean-le-Blanc, ils le trouvèrent encore abandonné. Glasdale, menacé d'une attaque sérieuse, avait jugé plus sûr d'en rappeler ses soldats dans les bastilles qui défendaient le pont.

La Pucelle vint les y attaquer aussitôt, sans même attendre que tout son monde eût passé de l'île à la rive opposée, et elle planta sa bannière sur le rebord du boulevard des Augustins. Mais ses compagnons ne soutinrent pas son audace. Une terreur panique les saisit tout à coup. Le bruit se répand que les Anglais viennent en grande force du côté de Saint-Privé. On fuit, on cherche à regagner le pont de bateaux, afin de se mettre en sûreté dans l'île de la Loire; et les Anglais, sortant de leurs bastilles, poursuivent à grands cris les fuyards, insultant de leurs grossiers propos la Pucelle qui cherchait à couvrir leur retraite. Elle se retourne alors, et leur faisant tête, si peu de gens qu'elle eût autour de soi, elle marche à eux, sa bannière déployée. Les Anglais s'effrayent, et, sans l'attendre, fuient à leur tour jusque dans leur bastille des Augustins; mais Jeanne les presse, et, plantant de nouveau son étendard sur le fossé du boulevard, elle rallie alentour les Français ramenés par son exemple.

A la vue des Anglais sortant de leurs bastilles, on pouvait croire que ceux de la rive droite, comme les Français, avaient passé la Loire, et venaient, par Saint-Privé, au secours des places attaquées; et, dans ce cas, la prudence commandait peut-être de rentrer dans la ville. Mais la Pucelle, en changeant l'aspect des choses, avait changé les résolutions des capitaines. Ils arrivaient, et ne songeaient plus qu'à forcer avec elle l'ennemi dans son refuge.

Deux chevaliers qui, dans ces alternatives de retraite et d'attaque, s'étaient défiés à qui ferait le mieux son devoir, étaient déjà au pied des palissades : mais un Anglais, grand, puissant et fort, occupant à lui seul tout le passage, les tenait en échec. D'Aulon le signala au fameux canonnier Jean le Lorrain, qui l'abattit d'un coup de sa coulevrine; et les deux chevaliers, entrant dans la place, y furent suivis d'une foule d'assaillants.

Tous les Anglais périrent ou cherchèrent un abri derrière le boulevard des Tourelles. La forteresse contenait des vivres et du butin en abondance; pour ôter aux vainqueurs la tentation du pillage et leur en éviter les périls, la Pucelle fit mettre le feu à la bastille, et tout fut brûlé.

Restaient les Tourelles : on les investit immédiatement, mais on remit l'attaque au lendemain, et la Pucelle rentra le soir même avec les principaux chefs dans la ville.

Ce ne fut pas sans appréhension pourtant et sans regret qu'elle laissait une partie de ses gens devant l'ennemi sans y être avec eux; et si elle les quittait, elle ne le faisait point parce qu'elle s'était blessée aux chausse-trapes, ni parce qu'elle ne manquait jamais d'aller passer la nuit parmi les femmes, quand cela n'était pas impossible. Une cause plus décisive la rappelait dans Orléans : c'est que le succès du jour avait besoin d'être affermi, et celui du lendemain préparé; or, il y fallait sa présence.

Les capitaines, tout en acceptant son concours, ne voulaient pas avoir l'air de suivre sa direction; et, plus on allait, plus ils semblaient craindre de lui laisser l'honneur de la victoire. Mais chaque fois leur opposition avait tourné contre eux-mêmes. La Pucelle avait toujours voulu porter le coup au cœur de la puissance anglaise. C'est contrairement à son avis qu'ils l'avaient amenée à Orléans par la Sologne; et elle leur avait bien prouvé que son avis était le meilleur, lorsque, trois jours après, elle y fit entrer un autre convoi, trois fois moins escorté, par cette route de la Beauce, à travers ces mêmes bastilles anglaises qu'ils avaient craint d'affronter d'abord. C'est contrairement à son avis, et, autant qu'il avait été en eux, à son insu, qu'ils avaient résolu d'attaquer les bastilles de la rive gauche; et c'était elle qui avait fait réussir leur attaque au moment même qu'ils se décidaient à l'abandonner. Après cet éclatant succès, qui promettait le dégagement du pont pour le lendemain, ils voulurent s'arrêter encore. Le soir, quand Jeanne eut pris un peu de nourriture contre son habitude, dit Pasquerel, elle n'avait point jeûné ce vendredi-là; parce qu'elle était trop fatiguée, un des notables chevaliers lui vint dire que les capitaines avaient tenu conseil. Il leur avait semblé, ajoutait-il, qu'ils étaient bien peu, vu le nombre des Anglais, et que Dieu leur avait déjà fait une grande grâce en leur accordant ce qu'ils avaient obtenu; que, la ville étant pleine de vivres,

il leur serait facile de la bien garder en attendant le secours du roi, et que, par suite, il ne paraissait pas opportun au conseil de faire sortir le lendemain les gens de guerre. Jeanne lui répondit : « Vous avez été en votre conseil, et j'ai été au mien, et croyez que le conseil de Dieu s'accomplira et tiendra ferme, et que cet autre conseil périra ; » et, se tournant vers son confesseur, qui le raconte : « Levez-vous demain de grand matin, dit-elle, et vous ferez plus qu'aujourd'hui. Tenez-vous toujours auprès de moi ; car demain j'aurai beaucoup à faire, et plus que je n'ai jamais eu : demain le sang coulera de mon corps au-dessus du sein. »

Ce qui peut expliquer jusqu'à un certain point, sinon excuser entièrement, l'étrange résolution des capitaines, c'est que les Anglais, après la prise des Augustins et l'investissement des Tourelles, avaient rappelé, sur la rive droite, dans leur bastille de Saint-Laurent, les hommes qui occupaient, sur l'autre rive, le boulevard de Saint-Privé. Ils renonçaient donc à aller directement au secours des Tourelles : mais ne se réservaient-ils point de tenter une forte attaque contre la ville elle-même ? et, dans ce cas, n'était-il pas prudent de les observer et d'attendre ? La Pucelle ne le crut point, non plus que les habitants de la ville. Jeanne pensait à ces braves gens qu'elle avait laissés devant les Tourelles exposés sans elle aux sorties des Anglais ; quant aux habitants d'Orléans, ils passèrent cette nuit à leur envoyer des vivres et des munitions, et à préparer tous les engins qui pouvaient servir à désarmer le boulevard ennemi de ses défenses et à en rendre l'accès plus praticable aux assaillants.

Le lendemain de grand matin, Pasquerel dit la messe, et Jeanne partit pour l'assaut. Au moment du départ, son hôte la voulait retenir pour manger d'une alose qu'on venait de lui apporter. « Gardez-la jusqu'au soir, dit-elle dans une saillie de bonne humeur, et je vous amènerai un *godon* (on reconnaît le sobriquet populaire) qui en mangera sa part ; » et elle promettait de repasser par-dessus le pont. Mais les capitaines persistaient dans leur opposition à l'entreprise, et ils avaient donné ordre au gouverneur d'Orléans, Gaucourt, de garder les portes pour empêcher qu'on ne sortît. Jeanne le trouvant devant elle comme elle voulait passer : « Vous êtes un méchant homme, dit-elle ; et, qu'il vous plaise ou non, les gens d'armes viendront et gagneront comme ils ont gagné. Gaucourt aurait vainement

essayé de résister à ceux qui suivaient Jeanne, et il ne s'était déjà que trop mis en péril. Jeanne fit ouvrir la porte de Bourgogne et une petite porte, près de la grosse tour, qui donnait directement sur la Loire, et, passant le



Fig. 35. — Jeanne prend conseil de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Bas-relief de M. Foyatier, à Paris, XIXe siècle. — Comme il ne paraissait pas opportun aux capitaines de faire une sortie contre les Anglais, Jeanne répondit : « Vous avez été en votre conseil, et j'ai été au mien ; et croyez que le conseil de Dieu s'accomplira. Qu'il vous plaise ou non, les gens d'armes viendront et gagneront comme ils ont gagné. »

fleuve, elle alla rejoindre avec ces nouveaux combattants ceux qu'elle avait laissés devant le fort ennemi.

Les capitaines, même ceux qui l'avaient voulu arrêter, la suivirent : jaloux de vaincre sans elle, ils ne se souciaient guère qu'elle triomphât sans eux. Avec Dunois et la Hire, qui paraissent toujours plus prêts à la secon-

der, on compta bientôt devant les Tourelles, Rais, Graville, Poton de Xaintrailles, Thibaut d'Armagnac, seigneur de Termes, Louis de Culan et Gaucourt lui-même. La lutte s'engagea dès six ou sept heures du matin. Anglais et Français rivalisaient d'ardeur. Ceux d'Orléans voyaient dans la victoire le gage de leur délivrance ; ceux de la bastille combattaient pour leur vie et pour leur liberté, car ils n'avaient point de refuge. Les Français descendaient dans les fossés du boulevard, et, sous le feu des canons ou les traits des arbalètes, ils cherchaient à gravir l'escarpement « avec une telle vaillance, qu'il sembloit à leur hardi maintien qu'ils cuidassent être immortels ; » mais lorsqu'ils touchaient au sommet, ils trouvaient l'ennemi armé de haches, de lances et de maillets de plomb ; ils ne cédaient qu'accablés par le nombre dans des combats corps à corps. Ces assauts, toujours repoussés, recommençaient toujours ; la Pucelle était là, soutenant les courages et disant : « Ne vous doubtez (ne craignez pas), la place est vôtre. » L'attaque se prolongeait sans résultat, lorsque, vers une heure après midi, elle descendit dans le fossé et dressa une échelle contre le parapet : au même instant, elle fut atteinte entre l'épaule et la gorge d'un trait d'arbalète qui la perça de part en part. Se sentant blessée, elle eut peur et pleura. Que craignait-elle, et pourquoi pleurer ? N'était-elle plus sûre de la victoire, ou craignait-elle de mourir ? Non, car elle avait prédit qu'elle serait blessée et qu'elle en guérirait. Ce fait, tout merveilleux qu'il est, se trouve établi par les témoignages les plus irrécusables. Ce n'est pas seulement Jeanne dans le procès de Rouen, ce ne sont pas seulement les témoins du procès de réhabilitation qui le constatent : c'est une lettre qui a date authentique, lettre écrite de Lyon à Bruxelles, après qu'elle eut prédit sa blessure et avant qu'elle l'eût reçue. Cet accident confirmait donc sa parole ; mais la femme demeurait dans l'héroïne et dans la sainte : elle eut peur et pleura. Cependant elle fut consolée, comme elle disait. Elle arracha le fer de la plaie, et comme plusieurs hommes de guerre lui proposaient de *charmer* la blessure, elle s'y refusa, disant : « J'aimerois mieux mourir que de rien faire que je susse être péché ou contre la volonté de Dieu ; » mais elle ne refusait pas qu'on entreprît de la guérir, si l'on y pouvait appliquer quelque remède permis. On lui mit une compresse d'huile d'olive ; après quoi elle se confessa, versant des larmes.

Cette longue résistance des Anglais et l'accident de Jeanne avaient découragé les assaillants. Les chefs la vinrent trouver, et, tout en lui exprimant leur peine de la voir blessée, ils lui dirent qu'il valait mieux laisser l'assaut jusqu'au lendemain. Elle ne répondit à ces ouvertures que par les plus nobles paroles, les exhortant à ne pas faiblir; mais, fort touchés de ce langage, ils ordonnèrent de suspendre l'assaut, et se retirèrent à distance, songeant à ramener dans Orléans et leurs troupes et leur artillerie : car elles n'eussent plus été fort en sûreté, même pour une nuit, de ce côté de la Loire, après un échec avoué. Jeanne, malgré ses souffrances, vint alors elle-même trouver Dunois, et le supplia d'attendre un peu encore : « En nom Dieu, disait-elle, vous entrerez bien brief (bientôt) dedans, n'ayez doute, et les Anglois n'auront plus de force sur vous. C'est pourquoi reposez-vous un peu, buvez et mangez. » Ils le firent, car sa parole avait un accent qui les subjuguait; et alors : « Maintenant, dit-elle, retournez de par Dieu à l'assaut derechef : car, sans nulle faute, les Anglois n'auront plus la force de se défendre, et seront prises leurs Tournelles et leurs boulevards. »

L'attaque recommença, ou plutôt reprit avec une ardeur nouvelle, car elle n'avait jamais été entièrement suspendue. Jeanne demanda son cheval, et, laissant son étendard à d'Aulon, son écuyer, s'en vint à l'écart dans une vigne voisine, pour faire à Dieu son oraison : mais elle reparut bientôt, et, prenant elle-même sa bannière, elle dit à un gentilhomme qui était auprès d'elle : « Donnez-vous garde (regardez) quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard. » Un peu après il lui dit : « Jeanne, la queue y touche ! » Elle s'écria : « Tout est vôtre, et y entrez. »

A sa voix, ils reviennent à l'assaut. « Et oncques, dit un contemporain, on ne vit grouée d'oisillons eux parquer sur un buisson comme chacun monta contre ledit boulevard. » En même temps ceux d'Orléans venaient, du boulevard de la Belle-Croix, attaquer, par le pont, les Tourelles. De ce côté, les Anglais étaient séparés des assaillants par plusieurs arches qu'ils avaient rompues; mais les Orléanais, apportant avec eux des échelles, de vieilles gouttières de bois, se mirent en devoir de les jeter d'un pilier à l'autre; et, comme la plus longue de ces gouttières était encore trop courte de trois pieds, ils la rajustèrent, l'étayèrent comme ils purent. C'est sur ce pont de nouvelle sorte qu'un chevalier de Rhodes, le commandeur Nicole

Fig. 36. — Extrait d'une lettre du sire de Rotselaer, écrite de Lyon le 22 avril 1429 et insérée à sa date dans les *Registres noirs* de la chambre des comptes de Brabant. Bibliothèque de Bruxelles. Le fait de la blessure de Jeanne, qui y est annoncé, ne devait se réaliser que quinze jours après, le 6 mai. Plus tard, la Pucelle, interrogée par ses juges de Rouen sur la blessure qu'elle reçut à Orléans, répondit qu'elle en avait eu révélation longtemps à l'avance et qu'elle l'avait dit à Charles VII. Cette prédiction peut être mise au nombre des faits les mieux prouvés.

Item est verum quod supradictus dominus de Rotselaer existens in civitate Lugdunensi super Rodanum
ex relacione sibi facta per quendam militem consiliarium et magistrum hospicii domini Karoli de
Borbonia, scripsit aliquibus dominis de consilio domini ducis Brabancie publicatis pro novis, quod
Rex Francorum, cum predicto domino Karolo et aliis principibus et amicis suis fecit magnam
congregacionem gentium armorum, qui pariter convenire debent die ultima mensis Aprilis
presentis anni M.CCCC.XXIX. armis et intencione proficiscendi versus civitatem Aurelianensem
et ipsam de obsidione Anglicorum liberandi. Scripsit ulterius ex ejusdem militis relacione,
quod quedam puella oriunda ex Lothoringia etatis XVIII annorum vel circiter est penes
predictum Regem, que sibi dixit quod Aurelianenses salvabit et Anglicos ab obsidione
effugabit, et quod ipsa ante Aurelianis in conflictu telo vulnerabitur, sed inde
non morietur, quodque ipse Rex in ista estate futura coronabitur in civitate Remensi,
et plura alia que Rex penes se tenet secreta. Que quidem puella cotidie equitat armata
cum lancea in pugno, sicut alii homines armorum qui juxta Regem existunt,
in eadem siquidem puella predictus Rex et amici sui magnam habent confidenciam,
prout in litera predicti domini de Rotselaer plenius continetur, que fuit scripta
Lugduni super Rodanum supradicta mensis Aprilis die XXII.

Lecture. — *Item, est verum quod supradictus dominus de Rotselaer existens in civitate Lugdunensi supra Rodanum, ex relatione sibi facta per quemdam militem consiliarium et magistrum hospicii domini Karoli de Borbonio, scripsit aliquibus dominis de consilio domini ducis Brabantiæ prælibati, pro novis, quod rex Francorum cum prædicto domino Karolo et aliis principibus et amicis suis, fecit magnam congregacionem gentium, qui pariter convenire deberent, die ultima mensis aprilis præsentis anni* M CCCC XXIX, *animo et intencione proficiscendi versus civitatem Aurelianensem et ipsam de obsidione Anglorum liberandi. Scripsit ulterius, ex ejusdem militis relatione, quod quædam Puella oriunda ex Lotharingia, ætatis* XVIII *annorum vel circiter, est penes prædictum regem; quæ sibi dixit quod Aurelianenses salvabit et Angl'cos ab obsidione effugabit, et quod ipsa ante Aureliam in conflictu telo vulnerabitur, sed inde non morietur; quodque ipse rex in ipsa æstate futura coronabitur in civitate Remensi; et plura alia quæ rex penes se tenet secrete. Quæ quidem Puella cotidie equitat armata cum lancea in pugno, sicut alii homines armorum juxta regem existentes. In eadem siquidem Puella predictus rex et amici sui magnam habent confidenciam, prout in littera prædicti domini de Rotselaer plenius continetur, quæ fuit scripta Lugduni supra Rodanum, supradicti mensis aprilis die* XXII.

Traduction. — *Item*, il est vrai que le susdit seigneur de Rotslaer, étant en la ville de Lyon sur le Rhône, sur le rapport qui lui en fut fait par certain chevalier, conseiller et maître de l'hôtel de monseigneur Charles de Bourbon, écrivit à quelques seigneurs du conseil de monseigneur le duc de Brabant pour nouvelles, que le roi des Français avec ledit seigneur Charles et autres princes et siens amis, fit grande assemblée de gens d'armes, qui devaient le dernier jour du mois d'avril de la présente année 1429, d'âme et d'intention, marcher vers la cité d'Orléans, et délivrer ladite ville du siége des Anglais. Il écrit, en outre, d'après la relation du même chevalier, qu'une certaine Pucelle, originaire de Lorraine, âgée de dix-huit ans ou environ, est auprès dudit roi, qu'elle lui a dit qu'elle sauvera Orléans et chassera les Anglais qui l'assiégent, et *qu'elle-même dans un engagement devant Orléans sera blessée d'un trait*, mais qu'elle n'en mourra pas, et que le même roi, avant la fin de l'été, sera couronné dans la cité de Reims; et plusieurs autres choses que le roi tient assez secrètes. Laquelle Pucelle monte chaque jour à cheval, tout armée, la lance au poing, comme les autres hommes d'armes qui sont auprès du roi. Et en cette Pucelle le roi et tous ses amis mettent une grande confiance, ainsi qu'il est contenu plus au long dans la lettre du sire de Rotslaer, écrite à Lyon sur Rhône le 22e jour du susdit mois d'avril.

de Giresme, s'aventura le premier tout armé. Les Anglais étaient donc assaillis des deux côtés à la fois; mais ce qui les terrifiait, c'était de voir, présidant à l'assaut sur la rive gauche, cette femme qu'ils se flattaient d'avoir tuée. L'étonnement paralysa leurs forces : comme Jeanne l'avait an-



Fig. 37. — Délivrance d'Orléans. Les Anglais sont chassés du fort des Tourelles. — Tapisserie exécutée vers 1640, appartenant à M. Bonnols, au château d'Espanel (Tarn-et-Garonne).

noncé, ils ne firent presque plus de résistance. Ils cherchaient à fuir du boulevard dans les Tourelles, par le pont jeté entre les deux places; mais, là aussi, ils se trouvaient prévenus par l'intrépide activité de ceux d'Orléans. Pendant que l'attaque se poussait sur les deux côtés, contre la bastille et contre le boulevard, un bateau chargé de matières combustibles fut amarré

sous le pont qui joignait l'un à l'autre; et, quand les Anglais, forcés dans le boulevard, voulurent se retrancher dans les Tourelles, le pont, attaqué par les flammes, céda, et presque tous furent précipités dans les flots. La Pucelle eût voulu les sauver : « Glacidas! Glacidas! criait-elle à leur chef, rends-ti, rends-ti (rends-toi) au Roi du ciel. Tu m'as appelée.....; j'ai grand'pitié de vos âmes! » Mais Glasdale fut entraîné avec les autres, et la Pucelle ne put voir sans verser des larmes cette fin misérable de tant de braves



Fig. 38. — « Comment les François levèrent le siége vaillamment et entrèrent dans Orléans. » — Ce grand siége durait depuis sept mois : Jeanne y met fin en une semaine. Ms. fr., n° 5054, daté de 1484, à la biblioth. nat.

gens. Il ne resta sur la rive gauche aucun Anglais qui ne fût tué ou pris.

Il était soir quand les Tourelles furent occupées. La Pucelle y demeura une partie de la nuit, afin de voir si les Anglais de Saint-Laurent ne tenteraient rien pour venger leurs compagnons et regagner la position perdue; « mais ils n'en avoient nul vouloir. » La Pucelle rentra donc dans Orléans. En moins de trois heures, les Orléanais avaient su rendre le pont praticable, si bien que Jeanne put, comme elle l'avait dit, le repasser pour entrer dans la ville. « Et Dieu sait, dit Perceval de Cagny, à quelle joie elle et ses gens y furent reçus. » On la débarrassa de ses armes, on mit un nouvel appareil sur sa blessure. Elle prit un peu de pain trempé dans du vin mélangé d'eau, et alla se reposer.

Tandis que les cloches d'Orléans saluaient cette nouvelle victoire, les Anglais, qui, pendant ces deux jours, n'avaient rien fait pour la prévenir, ne songeaient plus qu'à la rendre définitive en se retirant. C'était bien se déclarer vaincus par celle qu'ils avaient accueillie de tant d'outrages. La terreur seule qu'elle avait inspirée peut expliquer cette impuissance et cette résolution parmi des hommes qui, depuis si longtemps, avaient pris l'habitude de vaincre les Français. Le dimanche donc, de grand matin, ils sortirent de leurs bastilles; mais, en capitaine consommé, Talbot comprit que, s'il laissait voir de la peur, sa retraite deviendrait une déroute. Bien loin de fuir, il rangea son armée devant la ville, comme pour offrir la bataille aux Français. Les Français sortirent aussitôt et se disposèrent en ordonnance de combat, sous les bannières de leurs capitaines. La Pucelle était sortie avec les autres, revêtue d'une simple cotte de mailles. Mais cette fois les Français, impatients de combattre, attendirent vainement qu'elle leur en donnât le signal. C'était dimanche. Elle défendit de commencer la bataille, disant que c'était la volonté de Dieu qu'on les laissât s'ils s'en voulaient aller; mais que, s'ils attaquaient, on aurait la victoire. En attendant, elle voulut d'abord qu'on dît la messe; elle fit dresser un autel, et deux messes furent célébrées en présence de l'armée. La cérémonie achevée : « Or, regardez, dit-elle, si les Anglois ont le visage tourné devers vous ou le dos. » On lui répondit qu'ils se tournaient vers Meun : « En nom Dieu, reprit-elle, ils s'en vont, laissez-les aller; il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui : vous les aurez une autre fois. »

Les Anglais, après être restés en ligne une heure entière, s'étaient retirés en bon ordre, brûlant leurs bastilles et emmenant leurs prisonniers : mais ils ne se retiraient point si librement qu'ils ne dussent laisser derrière eux une partie de leur artillerie et de leurs approvisionnements, et même, selon la Chronique, leurs malades; et les hommes d'armes n'obéirent point si complétement à la Pucelle, qu'ils ne s'en allassent avec la Hire faire quelques escarmouches et gagner du butin sur les derrières de l'ennemi.

Pendant que les Anglais se retiraient vers Meun et Baugency, les habitants d'Orléans couraient aux bastilles qui depuis si longtemps les tenaient emprisonnés : ils les démolirent et en rapportèrent en triomphe les canons, bombardes et approvisionnements de toute sorte que l'assiégeant y avait dû



Fig. 39.— La Pucelle, à cheval, abaisse son épée en signe d'action de grâces. Menant le peuple à la victoire, elle lui rappelle aussi qui en est l'auteur. Travail en bronze de M. Foyatier, à Orléans. XIXe siècle.

laisser. Puis, guidés encore par Jeanne d'Arc, ils allèrent d'église en église rendre grâces à Celui qui leur avait donné la victoire, improvisant dans la joie du triomphe cette procession dont l'évêque d'Orléans institua peu après la solennité, et qui s'est perpétuée d'âge en âge sous l'invocation de la Pucelle : témoignage durable de la vénération de la France pour la sainte fille qui, en un jour de péril, sauva la patrie.

Mais la Pucelle n'était encore qu'aux débuts de sa mission. Elle avait hâte de la mener à son terme. Le lendemain donc elle se déroba à l'enthousiasme des Orléanais et aux fêtes de la victoire pour se rendre à la cour de Charles VII, où elle allait avoir d'autres ennemis à vaincre, d'autres obstacles à surmonter.



Fig. 40. — Borne qui servit à Jeanne pour monter à cheval lorsqu'elle partit de Poitiers, en 1429, afin d'aller délivrer Orléans. Conservée au musée de Poitiers.

On lit dans les *Annales d'Aquitaine*, de Jean Bouchet : « J'ai ouï dire en ma jeunesse, en l'an mil quatre cent quatre vingt quinze, à feu Christofle du Peirat, lors demeurant à Poitiers et près ma maison, et qui était âgé de près de cent ans, qu'en ladite maison y avait eu hôtellerie où pendait l'enseigne de la Rose, où ladite Jeanne était logée; et qu'il la vit monter à cheval toute armée à blanc, pour aller au lieu d'Orléans. Et me montra une petite pierre qui est au coin de la rue Saint-Étienne où elle prit avantage pour monter sur son cheval. »

BAS-RELIEFS DE LA STATUE DE LA

(Œuvre en bronze de M.



PRISE DU FORT

Le 7 mai 1429, contre l'avis des capitaines, le fort des Tourelles fut attaqué. L'attaque se prolongeait sans résultat
touchera contre le boulevard. » Un peu après, on lui dit : « Jeann

LE SACRE DE CHARLES VII DANS LA

La Pucelle se tenait debout aux côtés du roi, son étendard à la main : « Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il
« et lorsqu'on lui posa la couronne sur la tête, tous les assistants crièrent Noël! et les trompettes sonnèrent d'une
pieds du roi, lui embrassa les genoux, et, pleurant à chaudes larmes : « Gentil roi, dit-elle, ores est exécuté le plais
celui auquel ce royaume doit appartenir. » Elle pleurait, et les seigneurs qui étaient là pleuraient avec elle.

PLACE DU MARTROI, A ORLÉANS.

al-Dubray. XIXe siècle.



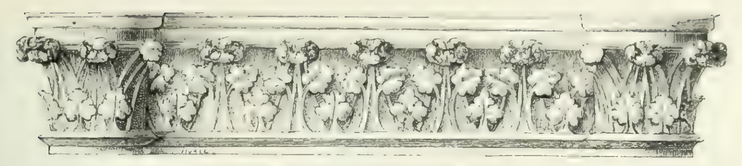
TOURELLES.

nd Jeanne, prenant sa bannière en main, dit : « Donnez-vous garde (regardez) quand la queue de mon étendard queue y touche! » Elle s'écria : « Tout est vôtre, et y entrez. »



ÉDRALE DE REIMS. Voir page 138.

l'honneur, » dit-elle plus tard à ses juges de Rouen qui lui en faisaient un grief. — Au moment où le roi fut sacré, manière qu'il semblait que les voûtes de l'église se dussent fendre. » — Après la cérémonie, la Pucelle, se jetant aux Dieu, qui vouloit que vous vinssiez à Reims pour recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et



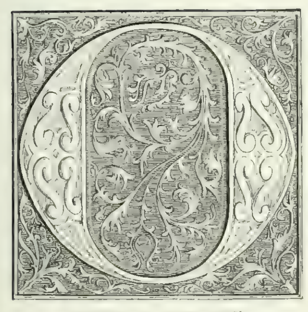
Chapiteau et frise du transept de la cathédrale de Reims. XIII[e] siècle.

III

REIMS

La Campagne de la Loire. — Le Sacre. — La Pucelle.

LA CAMPAGNE DE LA LOIRE.



Initiale d'un ms. français, n° 2,691, à la biblioth. nat.

ORLÉANS délivré, tous les esprits en ressentirent une impression profonde. La Pucelle avait donné son signe. Ce grand siége, qui durait depuis sept mois, elle y avait mis fin en une semaine. Ces bastilles qui s'appuyaient les unes les autres, elle les avait enlevées l'une après l'autre, ou plutôt il avait suffi qu'elle en prît trois pour que tout le reste fût évacué.

Jeanne était donc bien l'envoyée de Dieu, c'était le cri du peuple; c'était aussi le sentiment des docteurs les plus autorisés : Jacques Gelu, archevêque d'Embrun; Jean Gerson, la plus grande voix du quinzième siècle.

Les avis des docteurs, il est vrai, n'étaient plus bien nécessaires pour que le peuple crût à Jeanne; mais leurs conseils étaient loin d'avoir perdu leur opportunité auprès du roi. Les conseillers intimes de Charles VII, voyant la confiance qu'elle inspirait autour d'elle, l'avaient acceptée sans trop de peine pour délivrer Orléans. Si elle n'en chassait l'ennemi, ils étaient forcés

de déloger eux-mêmes. Les Anglais, maîtres de la Loire, ne leur permettaient plus d'y demeurer en sûreté. Mais l'affaire n'en était plus là : Orléans délivré, la Pucelle voulait mener le roi à Reims, et l'entraîner, après le sacre, à la délivrance du royaume. Il fallait donc qu'ils payassent de leur personne, ou du moins qu'à la suite du roi ils se missent en route à travers les provinces occupées par l'ennemi. Cela coûtait à leur lâcheté, ou, si l'on veut, à leur nonchalance; et ils étaient résolus de prendre tous les prétextes pour en reculer le moment.

Jeanne leur devait laisser peu de loisir.

En quittant Orléans, elle était venue à Blois, puis à Tours, où le roi vint de Chinon à sa rencontre. Charles la reçut avec de grands honneurs. Quand la Pucelle se présenta devant lui, l'étendard à la main, et lui fit révérence, le roi lui-même, dit une ancienne chronique, « ôta son chaperon et l'embrassa en la saluant, et, comme il sembla à plusieurs, volontiers l'eût baisée de la joie qu'il avoit. » Il n'ignorait point quelle part elle avait eue à cette victoire aussi prompte qu'inespérée. Dans sa lettre aux habitants de Narbonne, lettre écrite pendant qu'on apprenait, pour ainsi dire, coup sur coup, la prise de Saint-Loup, puis des Tourelles, et enfin la levée du siége, le roi, sans dire encore tout ce qu'elle avait été dans le succès, leur signalait les choses merveilleuses qu'on rapportait d'elle, la nommant seule et constatant qu'elle avait été présente à tout. Il pouvait maintenant en savoir bien davantage. Aussi lui fit-il « grande chère. » Il voulait même qu'elle prît pour armoiries les lis de France et la couronne avec l'épée tirée pour la conquérir : c'est le blason qui demeura dans sa famille. Mais Jeanne n'était pas venue chercher la récompense, elle venait solliciter l'achèvement de son œuvre, et c'est ce qu'on semblait le moins disposé à lui accorder.

Charles convoqua ses capitaines et « autres sages de sa cour. » Il tint plusieurs conseils (à Tours), et la prudence des conseillers eut plus d'une excellente raison à opposer aux desseins de la jeune fille. On alléguait la grande puissance des Anglais et des Bourguignons et la détresse du roi, qui n'avait pas de quoi soudoyer l'armée nécessaire au voyage. La Pucelle ne demandait pas tant de choses pour le conduire, lui et sa compagnie, jusqu'à Reims, « sûrement et sans destourbier » (empêchement), mais elle voulait qu'on se pressât. Elle disait « qu'elle ne durerait guère plus d'un an,

Fig. 11. — Extrait du registre du conseil du Parlement de Paris, dans lequel se trouve mentionnée la nouvelle de la levée du siége d'Orléans. Le greffier a dessiné à la plume la Pucelle tenant son étendar
Archives nationales de France.

· MAY · MCCCCXXIX ·

MECREDI

Lecture. — *Mardi X jour de may (1429) fu rapporté et dit a Paris publiquement que dimanche derrenier passé les gens du Dauphin en grand nombre, aprez plusieurs assaul continuelment entretenuz par force d'armes, estoient entrez dedens la bastide que tenoient Guillaume Glasdal et autres capitaines et gens d'armes anglois de par le Roy, avec la tou de l'yssue du pont d'Orléans par dela Loyre, et que ce jour les autres capitaines et gens d'armes tenans le siége et les bastides pardeça Loyre devant la ville d'Orléans s'estoien partis d'icelles bastides, et avoient levé leur siége pour aler conforter ledit Glasdal et ses compagnons, et pour combatre les ennemis qui avoient en leur compagnie une pucell seule ayant bannière entre les diz ennemis, sicome on disoit* : Quis eventus futurus, novit Deus bellorum dux et princeps potentissimus in prelio.

Traduction. — Mardi x jour de mai (1429), fut rapporté et dit à Paris publiquement que dimanche dernier passé les gens du Dauphin en grand nombre, après plusieu assauts continuellement entretenus, étaient entrés par force d'armes dans la bastille que Guillaume Glasdal et autres capitaines et gens d'armes anglais tenaient de par le R (Henri VI d'Angleterre), ainsi que la tour de l'extrémité du pont d'Orléans par-delà la Loire; et que ce jour les autres capitaines et gens d'armes tenant le siége et les bastilles par deçà la Loire devant la ville d'Orléans étaient partis de ces bastilles, et avaient levé le siége pour aller secourir ledit Glasdal et ses compagnons, et pour combattre les ennemis q avaient en leur compagnie une pucelle seule portant bannière entre lesdits ennemis, ainsi qu'on le rapporte. *Quelle en sera l'issue? C'est ce que sait le Dieu des armées, chef prince tout-puissant dans les batailles.*

et qu'on songeât à bien besogner cette année : » car elle avait beaucoup à faire. Après le sacre, elle avait encore, disait-elle, au rapport du duc d'Alençon, à chasser les Anglais, à délivrer le duc d'Orléans. Si l'on croyait à sa mission, c'était bien le cas de faire, selon l'avis de Jacques Gelu : imposer silence à toutes les objections et la suivre. Mais ceux qui ne la voulaient pas suivre affectaient de croire que ce n'était pas si clairement l'ordre de Dieu.

Un jour, la Pucelle, impatiente de ces lenteurs, vint avec Dunois au château de Loches, et fut menée à la chambre *de retrait*, où le prince était conversant avec Christophe d'Harcourt, l'évêque de Castres, son confesseur, et le seigneur de Trèves (Robert le Maçon), ancien chancelier de France. Elle frappe à la porte, et dès qu'elle est introduite, elle se jette aux pieds du roi, et embrassant ses genoux :

« Gentil Dauphin, dit-elle, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims pour recevoir votre digne couronne. »

Christophe d'Harcourt lui demanda si ses voix lui avaient dit cela.

« Oui, répondit-elle, je suis fort aiguillonnée touchant cette chose.

— Ne voudriez-vous pas, ajouta d'Harcourt, nous dire ici, devant le roi, comment font vos voix quand elles vous parlent?

— Je conçois bien, dit-elle en rougissant, ce que vous voulez savoir, et vous le dirai volontiers. »

Et comme le roi, la voyant émue, lui demandait s'il lui plaisait de s'expliquer devant les assistants, elle répondit qu'elle le voulait bien, et raconta comment, lorsqu'elle s'affligeait des doutes que l'on opposait à sa mission, elle se retirait à part et priait Dieu, se plaignant de ce qu'on ne la voulait pas croire; et, sa prière faite, elle entendait une voix qui lui disait : « Fille Dé (de Dieu), va, va, va, je serai à ton aide, va! » et quand cette voix lui venait, elle était bien réjouie et elle eût voulu être toujours en cet état.

En rapportant les paroles de ses voix, elle rayonnait d'une joie divine et levait les yeux au ciel.

Ces paroles prenaient leur autorité des merveilles qu'elle venait d'accomplir. Le roi et personne autour de lui ne le devaient méconnaître : mais pouvait-on aller à Reims, en laissant les Anglais derrière soi sur la Loire, à Baugency, à Meun, à Jargeau? Les Anglais, en effet, chassés de devant Orléans, s'étaient repliés sur ces villes. Talbot avait occupé Meun; Suffolk,

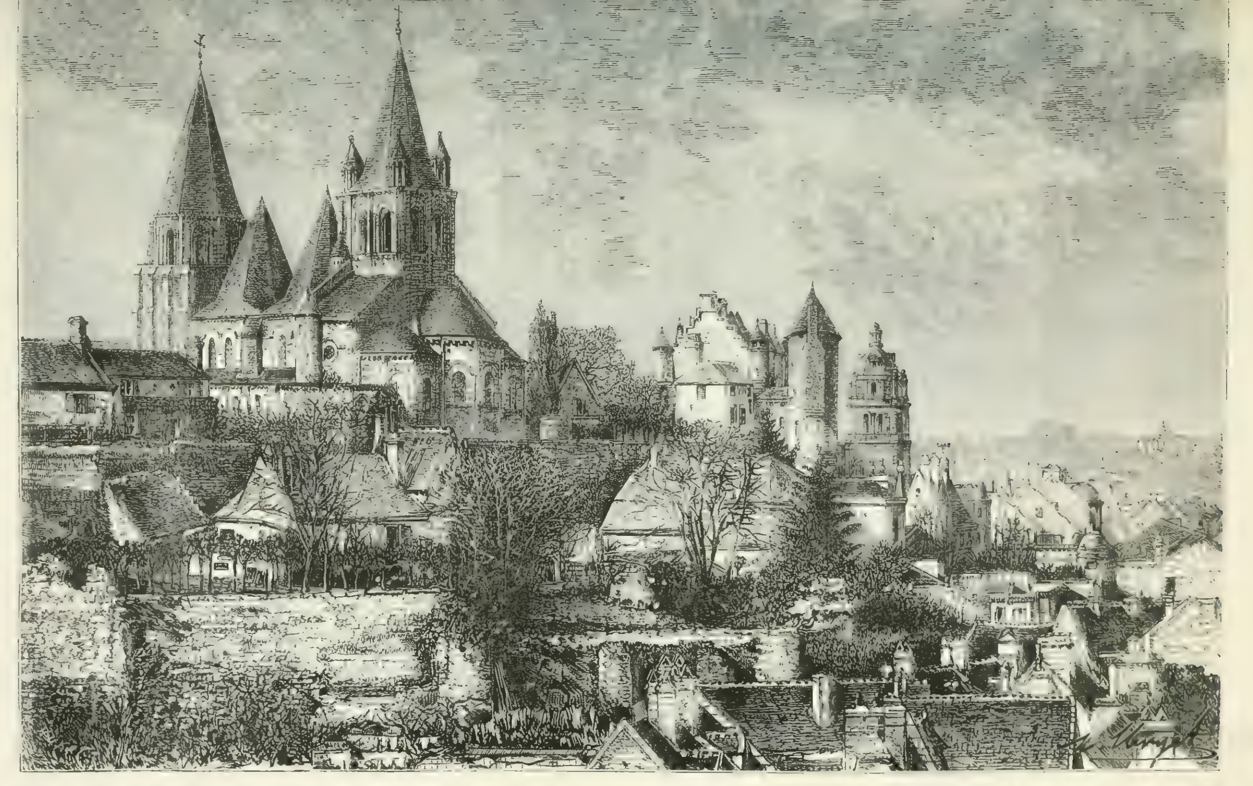


Fig. 42. — Le château de Loches. Son enceinte, de près de 2 kilomètres de circonférence, est entourée de fossés creusés dans le roc. En allant de gauche à droite, on voit : l'église collégiale de Saint-Ours, bâtie de 965 à 1165 ; le vieux château, du XIIe siècle ; et la tour Saint-Antoine, construite en 1529. État actuel, d'après une photographie de M. Yvon-Abel, à Loches. — C'est dans le vieux château que Jeanne vint d'Orléans trouver Charles VII et lui dit, pour vaincre ses hésitations : « Gentil Dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims pour recevoir votre digne couronne. »

Jargeau, et naguère, après la levée du siége d'Orléans, quand Dunois, Boussac, Graville, Xaintrailles, voulant profiter de l'impression que Jeanne avait produite, et peut-être de son absence, s'étaient portés sur Jargeau dans l'espoir d'enlever la place, ils y avaient dû renoncer. Les Anglais tenaient donc toujours, et il y avait à craindre que cette marche aventureuse vers le Nord ne leur abandonnât le Midi. D'ailleurs, pour rassembler les princes et les seigneurs qui devaient accompagner le roi au sacre, il fallait du temps : le pouvait-on mieux employer qu'en enlevant aux Anglais leurs dernières positions sur la Loire? Jeanne adopta le projet; selon Perceval de Cagny, ce fut même elle qui le proposa. On réunit, à l'aide des capitaines revenus d'Orléans, une petite armée qui fut placée sous les ordres du jeune duc d'Alençon. Libéré enfin de sa rançon au prix des plus durs sacrifices, il brûlait de venger son ancien échec et de regagner, au service du roi, l'équivalent de ce qu'il y avait perdu. Le roi répondit à ses désirs en lui donnant le commandement de cette expédition; mais il plaçait auprès de lui la Pucelle, avec la recommandation expresse qu'il ne fît rien sans son avis.

Jeanne avait pris dès lors un ascendant auquel personne ne pouvait plus se soustraire, et elle l'exerçait avec un naturel qui, dans cette âme simple et sans prétention, témoigne bien de la source où elle puisait tant d'autorité.

Gui de Laval, dans une lettre écrite le 8 juin 1429, au milieu des derniers préparatifs de la campagne, en fait à sa mère et à son aïeule un tableau animé, où la Pucelle est peinte au vif dans toute la grâce et la séduction de son rôle, traitant familièrement avec les plus hauts personnages, donnant tour à tour le signal des prises d'armes ou des processions. Le roi était venu à Saint-Aignan (Berri), et Jeanne d'Arc s'était rendue à Selles, à quatre lieues de là, où toutes les troupes devaient se réunir pour entrer en campagne. Gui de Laval étant venu rejoindre le roi, le prince lui fit un excellent accueil, voulut qu'il vît Jeanne, et, comme il se rendait lui-même à Selles, il la fit venir au-devant de lui. « Et fit, dit le jeune comte, ladite Pucelle, très-bonne chère à mon frère et à moi, armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenant la lance en main. Et après que fûmes descendus à Selles, j'allai à son logis la voir; et fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bientôt boire à Paris; et ce semble chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'ouïr. » Puis, racontant comment le même soir (6 juin) elle partit pour

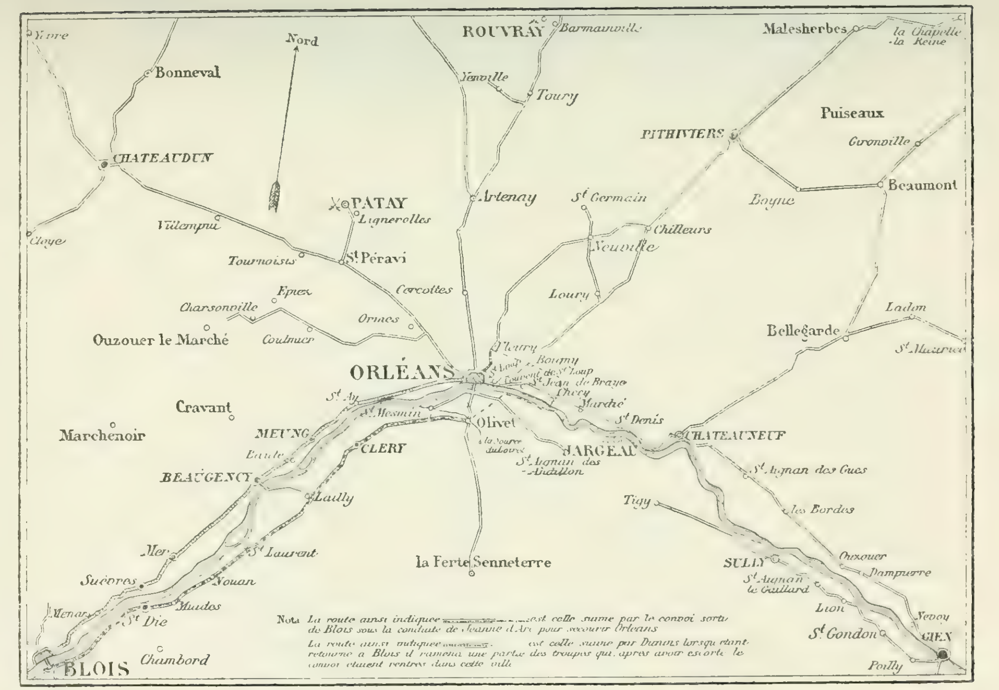


Fig. 43. — Carte pour servir à l'intelligence des faits militaires qui ont précédé et suivi le siége d'Orléans, dans un rayon de quinze à vingt lieues de cette ville. D'après l'*Histoire du siége d'Orléans*, par Jollois. In-4°, Paris, 1833.

Romorantin avec une portion des troupes : « Et la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à l'huis de son logis se démenoit très-fort, et ne souffroit qu'elle montât. Et lors elle dit : « Menez-le à la croix, » qui étoit devant l'église auprès, au chemin. Et alors elle monta, sans qu'il se mût, comme s'il fût lié. Et lors se tourna vers l'huis de l'église qui étoit bien prochain, et dit en assez bonne voix de femme : « Vous, les prêtres et gens d'église, « faites procession et prières à Dieu. » Et lors se retourna à son chemin, en disant : « Tirez avant, tirez avant, » son étendard ployé que portoit un gracieux page, et avoit sa hache petite en la main. »

Cette lettre témoigne en même temps de l'enthousiasme et du zèle que la Pucelle inspirait. Tout le monde voulait l'accompagner : « ne oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besogne. » La cour manquait d'argent, et on n'avait rien à attendre d'elle, mais on savait y suppléer : on se ruinait pour combattre avec Jeanne. « Pour ce, continue le prince, vous, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez point ma terre par vente ni par engage, là où nos personnes sont à être sauvées, ou aussi par défaut abaissées, et par aventure en voie de périr. » La dame de Laval, par un sentiment bien pardonnable à une mère, en envoyant ses deux fils à la cour, aurait voulu qu'ils demeurassent auprès du roi : elle avait écrit en ce sens à la Trémouille son parent, et peut-être aussi à la Pucelle. Jeanne, entrant dans ses vues, voulait faire patienter le jeune comte, lui disant que, lorsque le roi prendrait le chemin de Reims, il irait avec lui. « Mais jà Dieu ne veuille, s'écrie-t-il tout bouillant d'ardeur, que je le fasse et que je ne aille. Et autretant (tout autant) en dit mon frère et comme Monseigneur d'Alençon : Abandonné seroit celui qui demeureroit ! »

On était dans le mouvement du départ. Le duc d'Alençon venait d'arriver avec sa compagnie l'avant-veille (lundi 6 juin) ; le seigneur de Rais était attendu dans la journée (mercredi 8), et, ce même jour, Alençon, Dunois et Gaucourt devaient quitter Selles pour rejoindre Jeanne, qui, dès le 6, avait pris les devants. On disait même que le roi partirait le lendemain pour se rapprocher de l'armée. « Et on espère, continuait Gui de Laval, qu'avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien avancée de côté ou d'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu que je crois qu'il nous aidera. »

Il ne se trompait pas, même pour le temps. Il écrivait le 8 : le 18, après deux siéges et une bataille, la campagne était terminée.

Le mercredi après-midi, Vendôme, Boussac et autres avaient rejoint le



Fig. 44. — Église de Selles-sur Cher, XIe et XIIIe siècle. D'après une photographie de M. Blaise, à Tours. — Jeanne se rendit à Selles, où se réunissaient les troupes qui devaient entrer en campagne. Son cheval se démenant très-fort et ne souffrant pas qu'elle montât, elle dit : « Menez-le à la croix. » (Cette croix était située en face de l'église actuelle.) Et alors elle monta sans que le coursier bougeât comme s'il eût été lié.

général en chef; la Hire était proche : « Et ainsi, disait Laval dans une addition à sa lettre, on besognera bientôt. Dieu veuille que ce soit à notre désir ! » Le lendemain (9 juin), la petite armée rentrait dans Orléans, où elle fut reçue avec une joie extrême, et surtout la Pucelle, « de laquelle voir, dit encore le Journal du siége, ne se pouvoient saouler. » Ils en partirent

le 11, au nombre de huit mille hommes, dont six cents lances amenées par le duc d'Alençon, six cents par Dunois, Florent d'Illiers et quelques autres, et le reste du commun, c'est-à-dire du peuple d'Orléans et lieux voisins; et ils s'avancèrent vers Jargeau, que défendait le comte de Suffolk avec six à sept cents hommes d'élite, bien résolus et pourvus de canons. Les Français n'avaient point laissé leur artillerie en arrière; mais à peine venus, et, selon le témoignage du duc d'Alençon, avant même d'être arrivés, plusieurs voulaient rebrousser chemin. On disait que Falstolf venait au secours de la ville avec une nombreuse troupe. Et, en effet, Bedford, apprenant l'expédition préparée contre ses places de la Loire, l'avait fait partir de Paris avec cinq mille hommes, et levait partout d'autres soldats qui le devaient rejoindre. Falstolf s'avançait avec lenteur. Il s'arrêta quatre jours à Étampes, quatre jours à Janville, voulant avoir tous ses renforts avant d'attaquer une armée conduite par la Pucelle. Mais dans l'armée de la Pucelle il y en avait encore qui ne s'étaient point désaccoutumés de craindre les Anglais, et il leur semblait périlleux de les attendre devant une place occupée par leurs troupes. Plusieurs partirent, et Jeanne ne retint les autres qu'en leur affirmant que Dieu conduisait l'entreprise : « Si je n'en étois sûre, disait-elle, j'aimerois mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls. »

Jeanne voulait, dès l'arrivée, loger l'armée dans les faubourgs. Tandis que les gens d'armes cherchaient un abri, les gens du commun, pensant que rien ne pouvait résister à la Pucelle, se jetèrent dans les fossés, et, sans attendre qu'elle fût à leur tête, attaquèrent la place. Les Anglais firent une sortie, et les forçaient à se replier en désordre, quand Jeanne, prenant son étendard, vint leur rendre courage, et l'on fit tant que cette même nuit on s'établit dans les faubourgs, comme elle l'avait voulu.

Avant de commencer l'attaque en règle de la ville, Jeanne, selon son habitude, voulut faire sommation à ses défenseurs. Elle leur enjoignait de s'en aller *en leur petite cotte,* la vie sauve, sinon qu'on les prendrait d'assaut. Les Anglais demandaient quinze jours de suspension d'armes : c'était plus qu'il n'en fallait pour donner à leurs renforts le temps d'arriver. On répondit qu'on les laisserait partir avec leurs chevaux, mais dans l'heure même. Suffolk tenta quelque autre moyen de traiter ou de traîner en longueur en parlant à la Hire; mais on rappela la Hire, et l'attaque fut résolue.

Pendant le reste de la nuit, on s'occupa des travaux préparatoires. Dès le matin, les canons et les bombardes étaient en batterie, et à neuf heures, quoique ce fût dimanche, Jeanne fit sonner les trompettes et cria au duc d'Alençon : « Avant, gentil duc, à l'assaut! » Le duc trouvait que c'était trop tôt commencer; mais Jeanne lui dit : « Ne doutez point, c'est l'heure quand il plaît à Dieu; il faut besogner quand Dieu veut. Travaillez, et Dieu travaillera. » Et elle ajoutait : « Ah! gentil duc, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf? » Et en effet, quand le duc d'Alençon avait quitté sa femme pour venir avec Jeanne à l'armée,



Fig. 45. — Sceau armorié et contre-sceaux du duc d'Alençon. Archives nationales de France. — Jeanne, dès son arrivée à Chinon, avait salué dans le jeune duc l'un des soutiens du trône, « et faisoit pour lui ce qu'elle n'eust fait pour ung autre. » Le roi avait confié au duc la charge de la Pucelle, avec ordre de lui obéir en tout.

la duchesse avait exprimé ses craintes à la Pucelle : le duc sortait à peine de captivité, et il avait tant dépensé pour sa rançon! Mais Jeanne lui avait dit : « Ne craignez point, madame, je vous le rendrai sain et sauf, et en tel point qu'il est ou mieux encore. »

Elle tint parole, et dans cet assaut même un mot d'elle lui sauva la vie. Comme il observait l'attaque d'un endroit découvert : « Retirez-vous, dit-elle, car voici un engin qui vous tuera; » et elle lui montrait un canon aux murs de la ville. Il se retira, et un moment après, le seigneur de Lude était tué à cette même place d'un coup parti de la pièce désignée.

Les Anglais soutinrent l'assaut avec vigueur. Parmi eux, il y en avait un,

grand et fort, qui se tenait à découvert sur les murailles, accablant les assaillants de boulets et renversant les échelles et les hommes. Mais là, comme à l'assaut des Augustins, il y avait parmi les Français le fameux canonnier de Lorraine. Le duc d'Alençon lui montra le redoutable Anglais, et d'un coup de sa coulevrine Jean le renversa mort dans la ville. Comme l'attaque durait depuis trois ou quatre heures, Jeanne, et le duc d'Alençon lui-même, tout commandant qu'il était, descendirent dans le fossé et coururent aux murailles. Suffolk comprit le péril; il voulut parler au duc, mais ne fut plus écouté. Déjà la Pucelle montait à l'échelle, tenant en main son étendard, quand cette bannière fut atteinte, et elle-même frappée à la tête d'une pierre qui se brisa sur son casque. Elle tomba par terre, mais elle se releva criant aux hommes d'armes : « Amis, amis, sus! sus! notre Sire a condamné les Anglais. Ils sont nôtres à cette heure. Ayez bon courage! » Et les Français, excités par ces paroles, escaladèrent hardiment les murs et prirent la ville. Suffolk et les Anglais se replièrent vers le pont, et l'un des deux frères du capitaine fut tué dans cette retraite; les autres ne purent tenir davantage. Suffolk, vivement pressé par un écuyer d'Auvergne, nommé Guillaume Regnault, lui demanda s'il était gentilhomme.

« Oui, dit-il.

« — Êtes-vous chevalier?

« — Non. »

Le comte le fit chevalier et se rendit à lui.

Quatre à cinq cents hommes avaient péri dans l'assaut; le reste fut pris à rançon, et dans le nombre l'autre frère de Suffolk. La ville, l'église même où les Anglais avaient serré leurs biens, tout fut pillé. Le lundi, Jeanne et le duc d'Alençon, après avoir pourvu à la garde de Jargeau, revinrent à Orléans, et l'on peut se figurer l'accueil qu'ils y reçurent. Après avoir mandé au roi leur victoire, ils y restèrent les deux jours suivants, ralliant à eux tous ceux qui n'avaient pas eu le temps de les rejoindre au premier siége : les seigneurs de Laval et de Lohéac, ces deux jeunes frères dont on a vu la lettre à leur mère et à leur aïeule; Chauvigny, la Tour d'Auvergne, le vidame de Chartres. Le mardi, la Pucelle appela son *beau duc*, comme elle nommait Alençon, et lui dit : « Je veux demain, après-midi, aller voir ceux de Meun : faites que la compagnie soit prête à partir à cette heure. »

Tout le monde fut prêt. On vint à Meun. On attaqua vivement et on prit le pont que les Anglais avaient solidement fortifié, et on l'occupa laissant pour le moment la ville. On était, sur ce point, maître du passage : on avait hâte d'en faire autant à Baugency.



Fig. 46. — Prise de Jargeau. L'attaque durant depuis trois ou quatre heures, Jeanne monte à l'échelle, criant aux hommes d'armes : « Amis, amis, sus! notre Sire (Dieu) a condamné les Anglais. Ils sont nôtres à cette heure : ayez bon courage! » Les Français escaladent les murs et prennent la ville. — Bas-relief de M. Foyatier, à Paris. XIXe siècle.

A Baugency, à leur approche, les Anglais désemparèrent la ville pour se retrancher dans le château et sur le pont. Ce ne fut point cependant sans laisser derrière eux quelques soldats déterminés à vendre chèrement la place qu'ils abandonnaient. Mais les Français, arrivant le jeudi matin, les refoulèrent dans le château où les autres s'étaient retirés, et disposèrent leurs

canons et leurs bombardes pour les forcer dans cette dernière retraite.

Le siége fut marqué par un incident qui faillit diviser, par le contre-coup des intrigues de la cour, l'armée si bien unie contre les Anglais.

Richemont, retiré dans sa seigneurie de Parthenay, ne se résignait point à l'inaction où le condamnait l'ingrate et misérable jalousie de la Trémouille. Après l'arrivée de la Pucelle, quand on alla au secours d'Orléans, il voulut en être, et leva une troupe qui ne comptait pas moins de quatre cents lances et de huit cents archers. Mais, comme il était à Loudun, le roi lui fit dire de s'en retourner; que, s'il passait outre, on le combattrait. Le connétable dut s'arrêter, et il put d'ailleurs apprendre bientôt qu'Orléans avait été délivré sans son aide. Mais, quand il sut qu'on recommençait une campagne sur la Loire, il reprit sa marche; il passa le fleuve à Amboise, dont le capitaine, plus homme de bien qu'homme de cour, n'entreprit point de l'arrêter, et, apprenant qu'on faisait le siége de Baugency, il y alla.

L'arrivée de Richemont était fort mal vue des chefs. Alençon avait reçu les ordres du roi; il déclara à Jeanne que, si le connétable venait, lui-même s'en irait. Le succès était donc compromis par une démarche faite pour l'assurer; mais il n'y avait au fond de tout cela, on le savait, que la jalousie d'un courtisan, point de haine personnelle aux chefs; il ne fallait pour les rapprocher qu'un prétexte et du bon vouloir. Le prétexte fut l'ennemi, dont la venue était annoncée; et le bon vouloir, c'est Jeanne qui l'inspira. Elle qui cherchait si peu l'aide des hommes, elle dit au duc d'Alençon qu'il fallait s'aider; et elle régla les formes de l'accord : car elle seule paraissait avoir assez de crédit pour le faire goûter de Charles VII. A la prière du connétable et des seigneurs, elle se chargea donc de ménager la paix de Richemont avec ce prince. Le connétable jura devant elle et devant les seigneurs qu'il servirait toujours loyalement le roi, et le duc d'Alençon et les autres chefs se portèrent garants de sa réconciliation.

La troupe anglaise dont l'arrivée hâta la conclusion de cet accord était celle que Falstolf avait voulu amener au secours de Jargeau. Il avait appris pendant son séjour à Janville la perte de cette place; et Talbot, venant de la Loire, avait pu lui faire connaître presque en même temps que le pont de Meun était pris, et Baugency à la veille d'être forcé. Falstolf était d'avis qu'on en laissât la garnison capituler, représentant que depuis les affaires

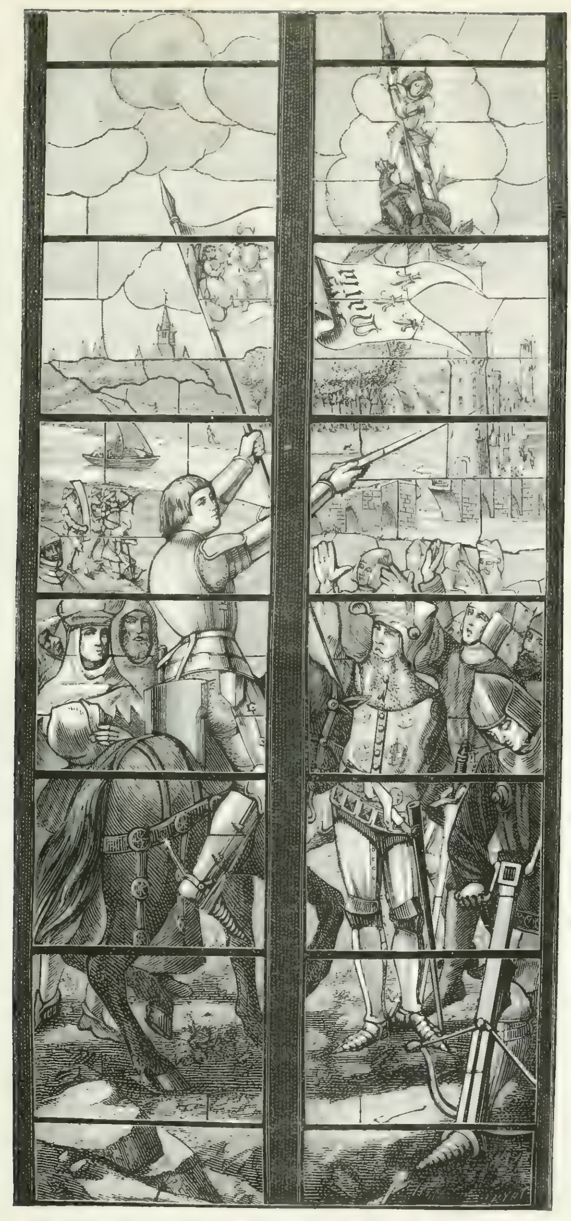


Fig. 47. — Attaque du pont de Meun. Partie supérieure d'un vitrail de l'église de Notre-Dame de Cléry, près Meun, exécuté en 1875 par M. L. Ottin, à Paris.

d'Orléans les troupes étaient « moult amaties et effrayées. » Il pensait donc qu'il valait mieux ne rien risquer, se renfermer dans les forteresses les plus sûres et y attendre que leurs gens eussent repris confiance et que Bedford leur eût envoyé tous les secours promis. Mais Talbot s'indigna de cette circonspection et jura que, n'eût-il que sa gent et ceux qui le voudraient suivre, il irait combattre l'ennemi, à l'aide de Dieu et de monseigneur saint Georges. Falstolf céda, et le lendemain on mit les troupes aux champs; mais avant de partir il réunit les capitaines et leur remontra encore les périls de l'entreprise : ils n'étaient, disait-il, qu'une poignée de gens au regard des Français, et, « si la fortune tournoit mauvaise sur eux, tout ce que le feu roi Henri avoit conquis en France à grand labeur et long terme seroit en voie de perdition. » Mais ses remontrances n'étant pas mieux goûtées, il commanda aux étendards de prendre la route de Meun.

Les Français, laissant une partie des leurs autour du château de Baugency, vinrent au-devant des Anglais et les rencontrèrent « à une lieue près de Meun et assez près de Baugency. » Wavrin, qui parle seul expressément de ce mouvement, porte leur nombre à six mille environ, et nomme parmi les chefs Alençon, Dunois, la Fayette, la Hire, Xaintrailles et la Pucelle. Ils se postèrent sur une éminence, observant les ennemis. Les chefs anglais, s'attendant à la bataille, firent mettre pied à terre, avec ordre aux archers de s'entourer de leur ceinture de pieux; puis, voyant que les Français ne bougeaient pas, ils envoyèrent des hérauts les défier, s'ils voulaient descendre dans la plaine. Mais ils eurent cette réponse des gens de la Pucelle : « Allez vous loger pour maishuy (aujourd'hui), car il est tard; mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près. »

Les Anglais vinrent se loger à Meun, où ils avaient garnison, et changèrent de tactique. Au lieu de marcher droit sur les assiégeants de Baugency, ils canonnèrent toute la nuit le pont de Meun, qui était aux Français, comptant l'enlever et gagner par l'autre rive le pont de Baugency qui était aux leurs. Ils entraient ainsi sans nul obstacle dans le château assiégé, et demeuraient libres ou d'en sortir avec toutes leurs forces pour attaquer, ou de se borner à s'y défendre. Mais les Français avaient employé le temps bien mieux encore : ils avaient pris la place qu'on voulait délivrer.



Fig. 48. — Richemont, connétable de France, en costume d'apparat. D'après l'*Armorial du hérault Berry* exécuté vers 1450 et conservé à la biblioth. nationale. — A la prière du connétable et des seigneurs, Jeanne se chargea de ménager la paix de Richemont avec le roi.

Les défenseurs du château de Baugency étaient, comme ceux de Jargeau, les débris de l'armée d'Orléans : c'étaient déjà des vaincus de la Pucelle. Or ils voyaient des renforts venir aux assiégeants avec Richemont, et ils avaient

perdu l'espérance d'en recevoir eux-mêmes : car le départ et le retour si prompt de la Pucelle leur avaient fait croire que l'armée de Falstolf était venue et s'en était allée. En ces circonstances, et avant que la situation devînt plus critique (elle devait l'être, si Richemont achevait de les investir en les attaquant par l'autre côté du fleuve comme on l'avait résolu), le bailli d'Évreux, qui le commandait, proposa et obtint pour les siens une capitulation. On convint qu'ils sortiraient de la place avec les honneurs de la guerre, emmenant leurs chevaux avec leurs harnais, et la valeur d'un marc d'argent au plus. Ils promettaient de ne point reprendre les armes avant dix jours.

Ils partirent le 18 au matin, et la nouvelle en fut portée à Meun par un poursuivant d'armes, quand les Anglais, ayant canonné le pont toute la nuit, s'apprêtaient à lui donner l'assaut. Ils furent heureux de ne l'avoir point passé, et ne songèrent plus qu'à reprendre, avec la garnison de Meun, la route qu'ils avaient suivie naguère. Ils firent d'ailleurs leur retraite en bon ordre. Derrière une première troupe, conduite par un chevalier anglais, marchaient l'artillerie et les bagages; puis venait le corps de bataille sous les ordres de Falstolf, de Talbot, de Raveston; puis l'arrière-garde, toute composée d'Anglais de race.

Cependant les Français, maîtres du château de Baugency, avaient hâte de voir les Anglais de près, comme ils l'avaient promis la veille. Ils avaient cru les retrouver à Meun; mais, l'ennemi ayant fait retraite à la première apparition de leur avant-garde, ils gagnèrent au plus vite la route de Blois à Paris, où ils espéraient le rejoindre. Les Anglais, avertis de leur marche par les coureurs de l'arrière-garde, ne songèrent plus qu'à trouver un lieu favorable où ils pussent s'arrêter et les attendre, comme à Crécy. On donna donc à l'avant-garde l'ordre d'aller s'établir, avec l'artillerie et les bagages, le long d'un petit bois (près du hameau de Lignerolles) qui couvrait les abords de Patay. Pour y parvenir, il fallait traverser un bas-fond, et au delà un passage resserré entre deux haies très-fortes. Quand le corps principal y arriva, Talbot, mettant pied à terre, promit d'y tenir avec cinq cents archers d'élite, jusqu'à ce que l'arrière-garde eût rejoint le corps de bataille; il comptait ensuite, faisant retraite le long de ces haies, gagner à son tour la position où l'avant-garde avait précédé, et où tous se devaient réunir pour soutenir le combat.

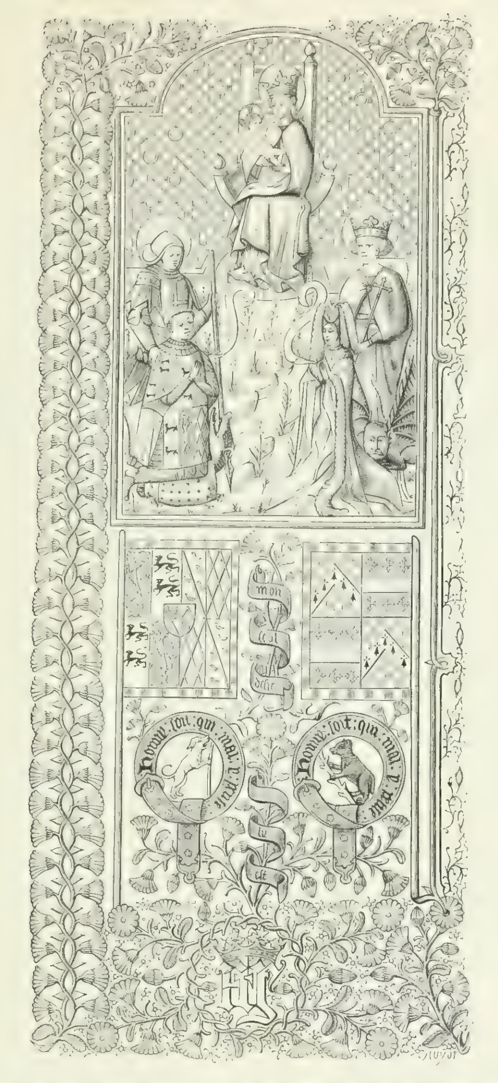


Fig. 49. — Miniature tirée du missel de campagne de Jean Talbot, ms. français du xve siècle. Biblioth. de M. Ambr. Firmin-Didot. — Devant la Vierge sont agenouillés : à gauche, Jean Talbot, assisté par saint Georges qui terrasse le dragon ; à droite, Marguerite de Beauchamp, seconde femme de Talbot (fille du comte de Warwick), assistée par sainte Marguerite, qui terrasse aussi le dragon. Talbot, armé de toutes pièces, est vêtu d'une cotte blasonnée ; on voit au-dessous la bannière de Talbot et celle de Warwick. Les deux bannières surmontent les insignes de l'ordre de la Jarretière, renfermant le petit chien des Talbot, sous Talbot, et l'ours des Warwick, sous Warwick. Le chiffre enlacé des deux époux (Jean et Marguerite) est surmonté d'une couronne ducale. Les marguerites qui ornent cette composition sont une allusion au nom de Marguerite de Beauchamp.

Mais il en arriva autrement. Les Français marchaient en avant, ne sachant au juste où était l'ennemi, mais allant toujours, sur la foi de la Pucelle. Elle leur avait dit que les Anglais les attendraient, et, comme on lui demandait où, elle avait répondu qu'on chevauchât sûrement et qu'on aurait « bon conduit. » Ils allaient donc dans la direction où l'on croyait que marchaient les Anglais, ayant pour éclaireurs soixante ou quatre-vingts de leurs chevaliers les plus braves et les mieux montés. Ils n'avaient rien vu encore, empêchés par le pli du terrain, lorsqu'un cerf, qu'ils firent lever, alla donner dans le corps de bataille des Anglais, où il fut reçu à grands cris. Ces cris donnèrent l'éveil aux chevaliers français, qui reconnurent l'ennemi, et bientôt le purent découvrir, marchant en parfaite ordonnance. Ils se hâtèrent d'en avertir le gros de leur armée, disant qu'il était l'heure de besogner, qu'on les aurait bientôt en face. A cette nouvelle le duc d'Alençon demanda à Jeanne ce qu'il fallait faire.

« Avez-vous de bons éperons? » lui dit-elle.

Plusieurs l'entendant s'écrièrent :

« Que dites-vous? Nous tournerons donc le dos?

« — Nenni, en nom Dieu, dit Jeanne, ce seront les Anglois; ils seront déconfits, et vous aurez besoin des éperons pour les suivre. »

Comme on disait qu'ils avaient plus de mille hommes d'armes :

« Ah! beau connétable, dit-elle à Richemont, vous n'êtes pas venu de par moi; mais, puisque vous êtes venu, vous serez bien venu. » Et quelques-uns manifestant encore des doutes, sinon de la crainte : « En nom Dieu, dit Jeanne, il les faut combattre; quand ils seroient pendus aux nues, nous les aurons, parce que Dieu nous les envoie pour que nous les châtiions. » Et elle répondait de la victoire : « Le gentil roi, disait-elle, aura aujourd'hui la plus grant victoire qu'il eût pièça (de longtemps). Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres. »

Elle voulait être à l'avant-garde. On la retint malgré elle, et on y mit la Hire, mais avec l'ordre d'attaquer les Anglais assez vivement pour leur faire tourner le visage, point assez pour qu'ils tournassent le dos. On voulait, en les retenant à cette escarmouche, donner au gros de l'armée française le temps d'arriver, sans leur laisser à eux celui de gagner la position où ils comptaient se réunir. Mais l'impétuosité de la Hire, et sans



Fig. 50. — Bataille de Patay (18 juin 1428). Dessin à la plume tiré des *Chroniques de Monstrelet*, ms. exécuté à Gênes, en 1510, et conservé à la bibliothèque nat., fonds fr., nº 20361. — Quelques uns manifestant des doutes sur l'opportunité de livrer bataille, Jeanne répondit : « En nom Dieu, il les faut combattre; quand ils seroient pendus aux nues, nous les aurons. » — En une semaine, Jeanne avait pris Jargeau. Orléans, et, ralliant ses troupes, occupé le pont de Meun, pris Baugency et battu les Anglais en rase campagne à Patay.

doute aussi la terreur que Jeanne, même de loin, inspirait, déjouèrent ce calcul. Les Français tombèrent sur l'arrière-garde des Anglais et la dispersèrent. Talbot pourtant demeurait ferme à son défilé, et Falstolf, fidèle au plan qu'on avait arrêté, faisait diligence pour aller rejoindre l'avant-garde dans ses positions sur les derrières. Mais l'avant-garde, le voyant venir à elle, crut qu'il se retirait, et, pour ne point perdre son avance, elle prit la fuite. Falstolf voulut se retourner alors et marcher à l'ennemi : il était trop tard. Déjà Talbot se voyait enveloppé; la panique était générale, et les Français, maîtres du champ de bataille, tuaient ou prenaient ceux qui leur tombaient sous la main. Falstolf céda enfin aux instances de ceux qui l'entouraient, et s'enfuit avec peu de monde. Dans son escorte était Wavrin, qui a fait ce récit de la bataille. Il dit que les Anglais perdirent deux mille morts et deux cents prisonniers. Dunois, sans distinguer, évalue leur perte à quatre mille hommes. Talbot était parmi les prisonniers. Comme on le présentait au duc d'Alençon, le jeune prince lui dit : « Vous ne pensiez pas, le matin, que cela vous arriverait. » Il répondit : « C'est la fortune de la guerre. »

Cette journée eut des résultats considérables. Tout le pays, qui détestait les Anglais, ne chercha plus à cacher sa haine. Ceux de Janville, à qui ils avaient laissé leur argent au départ, leur fermèrent la porte; et, quant aux places qu'ils possédaient encore au voisinage, Mont-Pipeau, Saint-Sigismond, etc., les garnisons s'empressèrent d'y mettre le feu et d'en partir. Nulle citadelle ne leur semblait sûre. Ce qui était plus grave, c'est que, même en plaine, ils ne paraissaient plus à craindre. Les Anglais, grâce à l'habile emploi des armes de trait, à l'excellence de leur infanterie et à une tactique qui reléguait au second rang les brillants usages de la chevalerie, avaient acquis dans les combats en rase campagne un renom de supériorité consacré par les souvenirs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Ce prestige se dissipait comme les autres. Toute leur tactique avait été déjouée dans le lieu le plus propre à leur faire retrouver la gloire de ces grandes journées; tout leur corps de bataille avait été mis en fuite par une simple avant-garde, mais une avant-garde animée de l'esprit de la Pucelle. Qui pouvait douter maintenant qu'elle ne menât le roi à Reims comme elle le promettait? Jeanne avait prouvé qu'elle saurait s'ouvrir les chemins

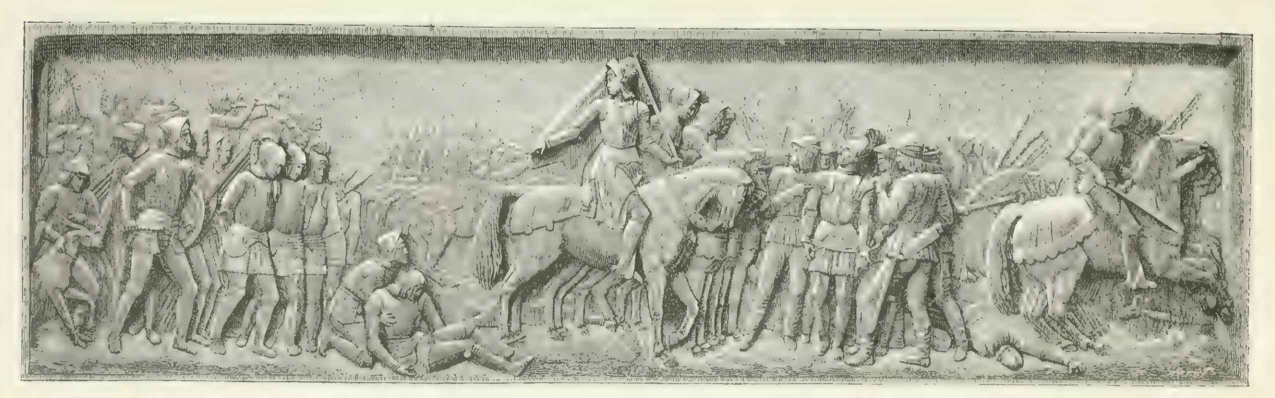


Fig. 51.— Les prisonniers faits à Patay sont amenés à Jeanne. D'un côté, elle ordonne de faire panser les blessés étendus à terre; de l'autre, on lui présente Talbot enchaîné. Bas-relief de M. Foyatier, à Paris. XIXe siècle.

comme elle savait forcer les citadelles. On l'avait vue à l'œuvre : et pourtant on différait encore.

Jeanne avait déjà rencontré bien des résistances à l'accomplissement de sa mission. Elle en avait rencontré de toutes sortes : à Domremy, à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers. Elle avait triomphé alors, sans persuader encore. Comme on l'avait laissée aller à Chinon, on l'envoya à Orléans : mais la défiance la suivait. Si le peuple avait foi en elle, les grands se servaient d'elle sans la croire. Ils la mettaient devant, et décidaient à son insu, qu'il s'agît de la marche du convoi ou de l'attaque des forteresses anglaises : il avait fallu qu'elle commençât par leur faire en quelque sorte violence à eux-mêmes, pour forcer les Anglais dans leurs bastilles et les chasser d'Orléans. La délivrance d'Orléans, qui était plus qu'une victoire, avait imprimé un élan immense à tous les esprits. Il n'y avait qu'à le soutenir et à le suivre : on le laisse retomber, et Jeanne doit lutter encore et contre l'inertie et contre la malveillance. Elle demandait le voyage de Reims : on lui offre une campagne sur la Loire. Elle accepte, comme en attendant : et l'on a vu avec quelle rapidité elle la termine. Le 11 juin, elle attaque Jargeau, et le prend le 12; le 13 elle est à Orléans, où elle rallie ses troupes; le 15 elle occupe le pont de Meun; le 16 elle attaque Baugency, qui se rend le 17. Les Anglais, partis pour secourir Jargeau, arrivent à Meun le jour même où Baugency capitule; ils n'arrivent que pour faire retraite, mais non si vite qu'ils ne soient rejoints et battus le 18 à Patay. Une semaine a tout achevé.

L'épreuve est donc complète. Jeanne a prouvé sa mission et dans les siéges et dans les batailles. Ce n'est plus seulement le peuple, ce sont les soldats, ce sont les capitaines et tous les seigneurs qui croient en elle et ne demandent qu'à la suivre. Eux qui, au siége d'Orléans, montraient encore tant de défiance, n'avaient plus, dans la dernière campagne, rien fait que par sa direction. Mais c'était ce qui effrayait ceux qui, dans le plus intime des conseils du roi, l'avaient toujours sourdement combattue, et notamment le favori la Trémouille. Sa puissance était fondée sur l'inertie du prince et sur son isolement. Elle était fort compromise, si le roi voulait agir enfin, s'il s'entourait des princes du sang, de toute la noblesse : car il trouvait nécessairement en eux, dans cette voie, une concurrence fatale

à son crédit. Or, Jeanne, qui venait d'imprimer ce grand mouvement, devait en cela lui être suspecte à plus d'un titre. Elle avait salué, dans le jeune duc d'Alençon, l'un des soutiens du trône, et illustré par le triomphe le commandement dont il avait été revêtu. Elle avait, dans le cours de



Fig. 52. — Après la victoire de Patay, Jeanne et les chefs de l'armée française, réunis autour des trophées conquis, remercient Dieu. — Bas-relief de M. Foyatier, à Paris. XIXe siècle.

cette rapide campagne, accueilli le connétable : elle lui avait promis de faire sa paix avec le roi ; elle y avait engagé le duc d'Alençon et les principaux capitaines; et, comme pour rendre l'engagement plus sacré, elle l'avait scellé de la commune victoire. Elle allait donc ramener à la cour un homme qui n'y pouvait paraître sans que la Trémouille, si considérable qu'il fût par ses grands biens, rentrât sous terre. La Trémouille, sans

aller de front contre un mouvement qui l'eût emporté, fit en sorte que le roi ne s'y abandonnât que le moins possible, et sut ainsi, en l'y suivant lui-même avec prudence, gagner le jour où, l'entraînement ayant perdu de sa force, il fût possible de l'en retirer. C'est le triomphe de sa politique et le malheur de la France.

LE SACRE.

La Pucelle était revenue le dimanche matin (19 juin) de Patay à Orléans, et les habitants, joyeux et fiers d'un succès qui couronnait et consacrait leur délivrance, ne doutaient point que le roi n'y vînt lui-même : c'était montrer l'importance qu'il attachait à leur ville et l'estime qu'il faisait de leur dévouement. Mais laisser aller le roi à cette armée tout enivrée de sa victoire, au sein d'une ville qui était comme le monument du triomphe de la Pucelle, c'était l'exposer à la contagion de l'enthousiasme populaire ; et le favori sentait bien qu'elle ne gagnerait pas le prince à son profit. Le roi resta donc à Sully-sur-Loire, domaine de la Trémouille, et les habitants d'Orléans, qui s'étaient mis en grande dépense pour le recevoir plus dignement, ornant les maisons et tendant les rues, en furent, à leur grand déplaisir, pour leurs frais de décoration.

Ce premier succès en promettait un autre à la Trémouille. La Pucelle, n'ayant pas trouvé le roi à Orléans, vint avec le duc d'Alençon et les seigneurs à Sully, pour accomplir auprès de lui l'engagement pris à l'égard de Richemont : ils le suppliaient de pardonner à un homme qui avait eu sa part aux derniers succès, et qui venait mettre quinze cents combattants à son service. Le roi lui pardonna ; mais il refusa absolument de l'admettre au voyage de Reims « pour l'amour du seigneur de la Trémouille ; ce dont la Pucelle fut très-déplaisante ; et si furent plusieurs grands seigneurs..., mais toutefois n'en osoient parler, parce qu'ils voyoient que le roi faisoit, de tout, ce qu'il plaisoit à celui seigneur de la Trémouille. » Le voyage même lui plaisait peu, et il s'effrayait de ce grand rassemblement d'hommes qui ne demandaient rien que de servir à leurs dépens sous la Pucelle, mais qui ne pouvaient pas longtemps servir ainsi le roi sans péril pour le favori ;

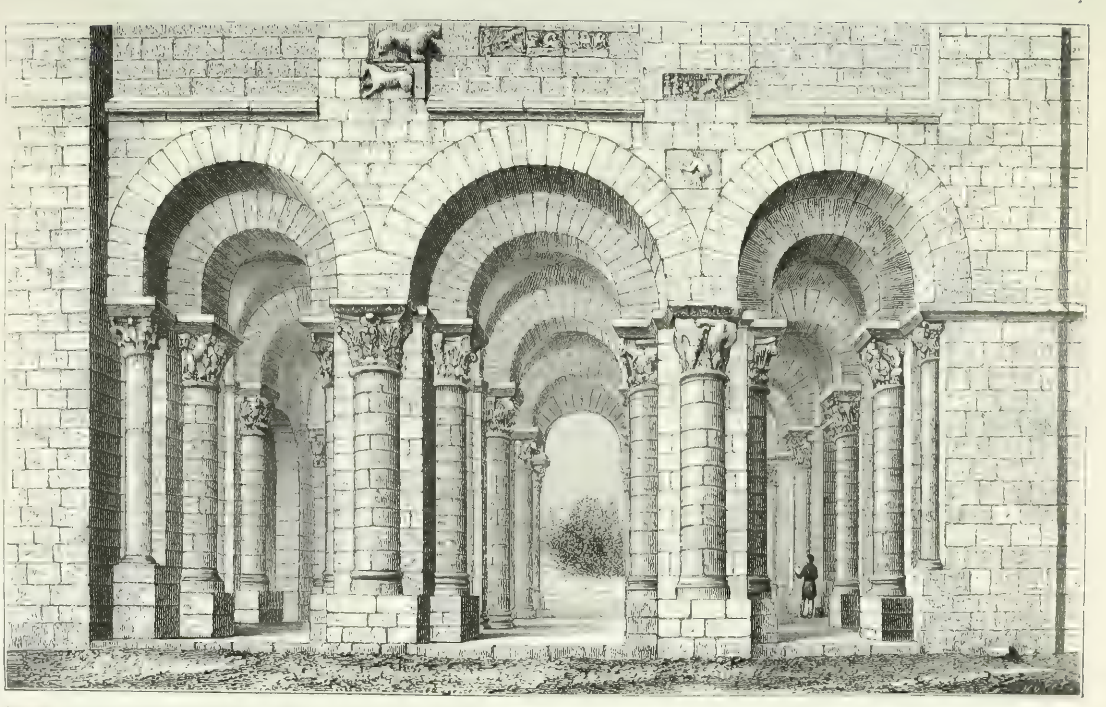


Fig. 53. — Porche de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, XIe siècle. D'après l'*Architecture du Ve au XVIIe siècle*, de Jules Gailhabaud — Étant à Saint-Benoît-sur-Loire, Jeanne affirma de nouveau au roi qu'il ne doutât point, qu'il recouvrerait son royaume et serait bientôt couronné.

c'est ce qu'atteste Jean Chartier : « Et par le moyen d'icelle Jehanne la Pucelle venoient tant de gens de toutes parts devers le roi pour le servir à leurs dépens, qu'on disoit qu'icelui de la Trimolle et autres du conseil étoient bien courroucés que tant y en venoit, pour le doubte (crainte) de leurs personnes. Et disoient plusieurs que si ledit sire de la Trimolle et autres du conseil du roi eussent voulu recueillir tous ceux qui venoient au service du roi, ils eussent pu légèrement recouvrer tout ce que les Anglois tenoient au royaume de France. »

Cependant le voyage de Reims fut résolu ; et le roi vint à Saint-Benoît-sur-Loire, près Châteauneuf, où les capitaines furent réunis en conseil. La Pucelle était l'âme de tout ce qui tendait à ce but : et le roi se montrait touché de la peine qu'elle se donnait ; il lui commanda même, en cette rencontre, de prendre du repos. Mais ce qui peinait la Pucelle, c'étaient ces hésitations et ces retards : elle se mit à pleurer, et dit au roi qu'il ne doutât point, et qu'il recouvrerait son royaume et serait bientôt couronné.

Il fut décidé que les troupes d'Orléans viendraient à Gien, où le roi se rendrait lui-même avec tous ceux qui le devaient accompagner. Jeanne revint donc à Orléans pour tout préparer, et, le vendredi matin 24, elle fit donner le signal du départ. On fut à Gien le jour même ; et, dès le lendemain, elle adressait une lettre aux habitants de Tournay, cette brave et royale ville qui, au milieu des provinces de la maison de Bourgogne, restait attachée à la France et à son roi. Elle leur annonçait les succès remportés en huit jours sur les Anglais, leurs villes de la Loire conquises, leur armée battue et dispersée, leurs chefs tués ou pris ; et elle les invitait au sacre du roi, les priant de se tenir prêts à venir au-devant de lui quand ils auraient nouvelle de son approche.

Mais les choses étaient moins avancées qu'elle ne l'avait cru. C'étaient chaque jour encore de nouveaux conseils. Quelques-uns des princes du sang royal, dit Dunois, et d'autres capitaines remettaient même en question le voyage de Reims, proposant une entreprise plus hardie : il s'agissait d'aller au cœur de la puissance anglaise, non à Reims, mais à Rouen. D'autres admettaient le voyage de Reims en principe ; mais, sous prétexte de lui donner plus de sûreté ou plus d'éclat, ils ne cherchaient qu'à le faire ajourner. On attendait la reine, que l'on voulait faire couronner avec le roi, et, en

l'attendant, on proposait aux capitaines quelques petites entreprises qui étaient comme à la portée de la main. Les Anglais avaient généralement abandonné leurs forteresses de la Beauce; mais, par eux-mêmes ou par les Bourguignons, ils en gardaient encore plusieurs sur la Loire : Marchénoir, Bonny, Cosne et la Charité. Ne pouvait-on les en déloger d'abord? C'était même déjà chose commencée. Le 26, Louis de Culan prenait Bonny; ceux de Marchénoir offraient de se rendre, à la nouvelle que Richemont, demeuré à Baugency, les voulait attaquer; Cosne et la Charité refusaient de capituler : mais serait-il si difficile de les prendre? Cependant, encore fallait-il les aller prendre l'une après l'autre; et aller prendre Cosne et la Charité, c'était ramener le roi à Bourges. Jeanne le voulait mener à Reims. Elle sentait que ce temps perdu à de petites choses, quand on en pouvait faire de grandes, n'était bon qu'à rendre même les petites plus difficiles : ainsi ceux de Marchénoir qui avaient donné des otages et obtenu dix jours pour emporter leurs biens, apprenant la conduite du roi envers Richemont, usèrent du délai pour saisir quelques otages à leur tour et garder la place. — La Pucelle ne voulait plus admettre aucune cause nouvelle de retard; et, voyant où l'on cherchait à l'entraîner, elle quitta la ville dès le 27, et alla se loger aux champs. Agir sans elle, c'était tout perdre. On se rendit. Par un reste de crainte sur les hasards du voyage, la reine, arrivée à Gien, fut renvoyée à Bourges; Cosne et la Charité furent laissées là, et le 29 juin, jour de la Saint-Pierre, on partit pour Reims.

Le roi emmenait dans cette expédition, avec la Pucelle, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Boulogne, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Boussac (Sainte-Sévère), l'amiral Louis de Culan, les seigneur de Rais, de Laval, de Lohéac, de Chauvigny, la Hire, Poton de Xaintrailles, la Trémouille et plusieurs autres, avec environ douze mille combattants. Il prit d'abord le chemin de Montargis, et l'on put croire qu'il marcherait sur Sens; mais il se tourna vers Auxerre. Les habitants, sans se déclarer contre lui, auraient voulu ne se point compromettre à l'égard des Anglais. Ils envoyèrent donc une députation au roi pour tâcher d'accommoder ses vues à leur politique. Jeanne voulait qu'ils se rendissent ou qu'on les prît : un acte de vigueur au début ne pouvait qu'aplanir les difficultés de la route. Mais Jeanne ne commandait plus ici : elle ne pouvait

qu'agir auprès du roi ; et près du roi était la Trémouille, gouverneur en titre de la ville, et qui, loin de s'en faire ouvrir les portes, se laissa gagner, dit-on, moyennant deux mille écus d'or, à la résolution de les tenir fermées à Charles VII. On accorda aux habitants la trêve qu'ils demandaient, au grand mécontentement de la Pucelle et des capitaines. Ils promettaient de faire ce que feraient ceux de Troyes, de Châlons et de Reims. La seule chose qu'ils concédassent pour le moment aux gens du roi, ce fut de leur donner, à prix d'argent, des vivres, dont on avait négligé de se pourvoir.

Après trois jours passés devant Auxerre, on alla à Saint-Florentin, qui se rendit de bonne grâce, et, chemin faisant, on se préparait la voie par des messages. De Brinon-l'Archevêque, le roi écrivit à Reims (le 4 juillet), mandant aux habitants les choses qui venaient de s'accomplir à Orléans, à Jargeau, à Baugency, etc., « plus par grâce divine que œuvre humaine ; » il leur annonçait son voyage, et les invitait à le recevoir comme ils avaient coutume de faire ses prédécesseurs, sans rien craindre du passé, « assurés d'être traités par lui en bons et loyaux sujets. » Le même jour, comme on était à Saint-Phal, à quelques lieues de Troyes, la Pucelle, à son tour, envoya aux habitants de cette ville un message qui les invitait à se soumettre, ne leur laissant d'autre alternative que d'être forcés. Mais il y avait à Troyes une garnison de cinq à six cents Anglais et Bourguignons qui gouvernaient les résolutions de la bourgeoisie. Au lieu de répondre au roi, ils écrivirent à Reims pour qu'on leur vînt en aide et qu'on demandât des secours au régent.

Le 5, à neuf heures du matin, l'armée royale était devant leurs murs, et elle s'y établit malgré une sortie de la garnison, qui fut repoussée. Le roi reprit les négociations, espérant amener les habitants à une soumission volontaire. On prit ses lettres des mains du héraut, sans le laisser entrer dans la ville ; on les lut au conseil, et on y répondit que les habitants avaient juré au duc de Bourgogne de ne recevoir en leur ville, sans son ordre exprès, aucune force capable de leur faire la loi. Ils ajoutaient, pour s'excuser eux-mêmes, qu'ils avaient actuellement chez eux une multitude de gens de guerre auxquels ils n'étaient pas en état de résister ; et ils ne le prouvaient que trop par de nouvelles lettres aux habitants de Reims, où ils parlaient de ces messages, des réponses qu'ils y avaient faites, des dispositions qu'ils

avaient prises, et de leur résolution de combattre jusqu'à la mort. Ils leur parlaient aussi de la Pucelle, une *Cocquarde,* comme ils l'appelaient : ils certifiaient que c'était une folle pleine du diable; que sa lettre n'avait ni rime ni raison, ajoutant qu'après s'en être bien moqués, ils l'avaient jetée au feu sans daigner y répondre.

La Pucelle n'avait point laissé de faire de nouveaux efforts pour les ramener au roi. Il y avait alors à Troyes un moine augustin, d'autres disent cordelier, qui avait fait grand bruit en ce temps-là. Frère Richard (c'était



Fig. 54 — La ville de Troyes tardant à se rendre, on songeait à lever le siége. Mais Jeanne vint dire au roi : « Gentil roy de France, si vous voulez cy demeurer devant votre ville de Troyes, elle sera en votre obéissance avant deux jours, soit par force ou par amour; et n'en faites nul doute. » — Ms. fr., n° 5054, daté de 1484, à la biblioth. nationale.

son nom), après avoir visité les saints lieux, était allé à Paris, au commencement d'avril 1429, et y avait prêché avec un succès extraordinaire : il parlait cinq à six heures de suite, et ne comptait pas moins de cinq ou six mille personnes à ses sermons. Les Anglais avaient fini par prendre ombrage de ce concours. Il était donc sorti brusquement de Paris, avait parcouru la Bourgogne et la Champagne. Il se trouvait à Troyes, quand vinrent le roi et la Pucelle. Ayant ouï ce qu'on disait d'elle, il la voulut voir, mais craignant un peu qu'elle ne fût ce que disaient les habitants de Troyes, il s'approcha avec défiance, faisant des signes de croix et jetant de l'eau bénite. — « Approchez hardiment, lui dit la Pucelle, je ne m'envolerai pas. »

Et, après l'avoir rassuré, elle le chargea de nouvelles lettres pour la ville assiégée. Mais elles n'eurent pas plus de succès.

On était là depuis cinq jours, attendant que la ville se rendît. Elle n'en faisait rien, et l'on se croyait si peu en état de l'y contraindre qu'on ne songeait plus, dans le camp de Charles, qu'à lever le siége. L'armée royale, partie sans provisions, commençait à sentir la famine. On tint conseil, et l'archevêque de Reims, aussi peu pressé de rentrer dans sa cathédrale que d'y mener le roi, démontra fort pertinemment qu'on ne pouvait demeurer devant Troyes davantage.

Jeanne, apprenant qu'on délibérait, vint frapper à la porte. On la fit entrer, et le chancelier lui exposa ses raisons ; Jeanne, se tournant vers le roi, lui demanda s'il la voudrait croire.

« Parlez, dit le prince, et, si vous dites chose profitable et raisonnable, volontiers on vous croira.

« — Me croirez-vous ? répéta Jeanne.

« — Oui, selon ce que vous direz.

« — Gentil roi de France, dit-elle, si vous voulez cy demeurer devant votre ville de Troyes, elle sera en votre obéissance dedans (avant) deux jours, soit par force ou par amour ; et n'en faites nul doute.

« — Jeanne, reprit le chancelier, qui seroit certain de l'avoir dedans six jours, on l'attendroit bien. Mais dites-vous vrai ? »

Elle dit derechef qu'elle n'en faisait nul doute ; et l'on se résolut à attendre.

Jeanne monta à cheval, et, sa bannière à la main, elle s'en vint dans le camp, et ordonna de tout préparer pour l'assaut. Chevaliers, écuyers, tous se mirent en besogne, rivalisant de zèle à porter des fagots, des ais de portes, des tables, des fenêtres et autres choses propres à couvrir les approches de la place et à favoriser l'établissement des batteries. Elle-même avait dressé sa tente près du fossé, et faisait, au témoignage d'un homme qui s'y connaissait, plus que n'eussent pu faire deux des plus habiles et des plus fameux capitaines. Le lendemain matin, tout était prêt, et déjà la Pucelle faisait jeter les fascines dans les fossés et criait « A l'assaut ! » quand l'évêque et les principaux de la bourgeoisie et des gens d'armes vinrent demander à capituler.

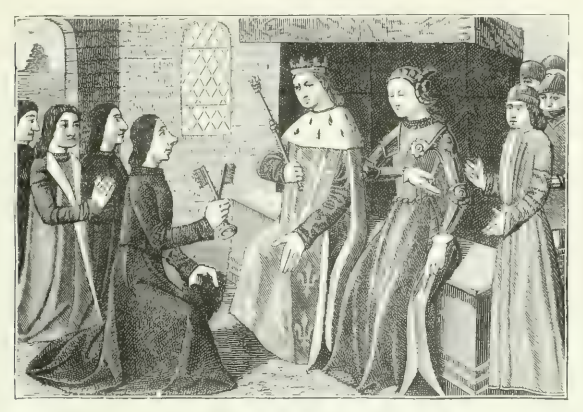


Fig. 55. — « Comment ceux de Troyes se réduisirent au roy. » — Ms. fr., n° 5054, daté de 1484, à la biblioth. nationale.

Dès la veille, quand on la vit à l'œuvre, une grande fermentation s'était manifestée parmi le peuple. Les habitants de Troyes ne subissaient pas

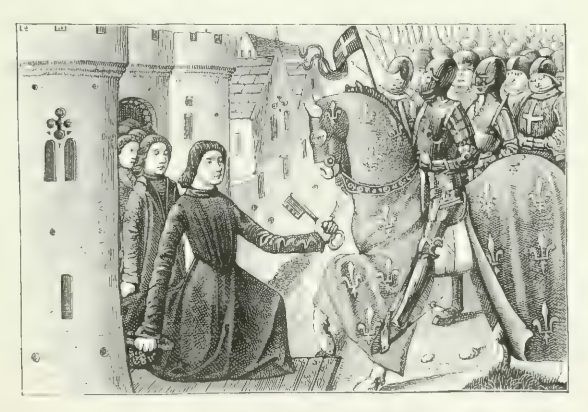


Fig. 56. — « Comment ceux de Châlons vinrent au-devant du roy. » — Ms. fr., n° 5054, daté de 1484, à la biblioth. nationale.

sans murmure, on le peut croire, cette faction étrangère qui les dominait, et ils n'étaient pas d'avis de se mettre, eux et leurs biens, en péril pour elle.

Quand le matin ils virent l'assaut tout prêt, ils résolurent de le prévenir. L'évêque Jean Laiguisé, natif de Troyes et puissant dans la ville, se prononça un des premiers. On s'entendit sans peine sur les conditions. Charles VII n'avait d'autre intérêt que de s'attacher et d'attirer à lui, par des ménagements, les villes qui voudraient se rendre. Il donna donc aux habitants toute garantie pour les personnes et pour les biens, accordant aux troupes étrangères la permission de s'en aller avec ce qu'elles possédaient.

Le lendemain, dimanche 10 juillet, le roi entra dans Troyes en grande pompe avec tous les seigneurs et capitaines, et la Pucelle auprès de lui, portant son étendard. La garnison sortit librement, selon la convention; mais, comme plusieurs, en vertu de l'article qui leur laissait leurs biens, emmenaient leurs prisonniers, Jeanne ne le voulut point souffrir. « Elle se tint à la porte en disant que, en nom Dieu, ils ne les emmèneraient pas; et de fait les garda. » Le roi, pour mettre d'accord la lettre du traité avec ces justes résistances, les racheta de leurs maîtres, argent comptant.

La soumission de Troyes décida celle de Châlons : avant d'arriver aux portes de la ville, Charles VII rencontra l'évêque et un grand nombre de bourgeois qui se venaient mettre en son obéissance. Jeanne eut à Châlons une grande consolation. Elle y vit des gens de Domremy : Jean Morel, à qui elle donna un habit rouge qu'elle avait porté; Gérardin, d'Épinal, qui sans doute n'était plus bourguignon, car elle lui dit qu'elle ne craignait qu'une chose : les traîtres. Ce fut, au milieu de sa marche triomphante, comme une apparition des lieux de son enfance. Si peu de mois et tant de prodiges s'étaient accomplis depuis qu'elle les avait quittés! — Elle n'y demeura qu'un jour. Le roi logea la nuit dans la ville avec son armée, et le lendemain partit pour Reims.

Comment les Anglais, qui le savaient en route, ne s'étaient-ils pas mis en mesure d'y être avant lui? Charles avait tout à conquérir sur le chemin, et pour eux tout leur était soumis, y compris la ville elle-même. — C'est que déjà ils n'étaient plus autant les maîtres en France qu'on le pouvait croire, et Bedford était bien forcé de se le dire, la rage dans le cœur. Quand il avait vu, au moment où il se croyait sûr de la victoire, toutes ses espérances confondues : ses bastilles enlevées, ses troupes battues en rase campagne, les garnisons capitulant et l'esprit des soldats, naguère si fier, complétement

abattu, il n'avait pu croire que ce fût là l'œuvre d'une simple jeune fille. Il y reconnaissait quelque chose de surnaturel, et n'hésitait point à le rapporter au démon : il le déclare dans une lettre, où il confesse en même temps et l'importance des pertes éprouvées par ses gens, et la démoralisation de ceux qui restent. A la nouvelle de la délivrance d'Orléans, lui-même avait quitté précipitamment Paris pour se retirer à Vincennes, craignant que le contre-coup de la défaite n'excitât un mouvement populaire. Il avait eu de la peine à former l'armée qui, venue pour secourir les villes de la Loire, se fit battre à Patay ; et depuis cette défaite, qu'il vengea par la dégradation fort imméritée de Falstolf, les difficultés étaient bien plus grandes encore.

L'Ile-de-France et le voisinage lui faisant défaut, il s'était tourné vers

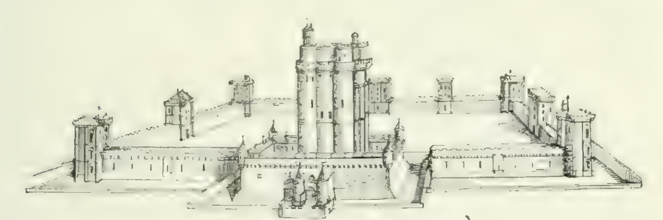


Fig. 57. — Le château de Vincennes. D'après une gravure du dix-septième siècle. — A la nouvelle de la délivrance d'Orléans, Bedford avait quitté précipitamment Paris pour se retirer à Vincennes, craignant que le contre-coup de la défaite n'excitât un mouvement populaire.

l'Angleterre et vers le duc de Bourgogne. Le parlement anglais commençait à se lasser d'une guerre qui savait si peu pourvoir à ses propres besoins, même en pays de conquête. Bedford crut faire mieux en s'adressant directement au cardinal de Winchester. Le cardinal, après tous les soucis qu'il avait donnés au régent du côté de l'Angleterre, lui promettait un secours inespéré dans sa détresse. Pour se débarrasser de lui, on l'avait mis à la tête d'une croisade contre les hussites, et il s'était recruté une armée des deniers de l'Église. Or, il n'était point parti encore ; et Bedfort, tirant profit de ces retards, l'avait décidé à mettre provisoirement cette armée au service du roi en France (1er juillet). Quelles meilleures troupes diriger contre celle qu'il appelait un limier de l'enfer, et à quoi pouvait-on mieux gagner les indulgences de la croisade ? D'autre part, il avait pressé le duc de Bourgogne de venir à Paris : il lui avait envoyé à Hesdin, de concert avec les gens de

Paris, une solennelle ambassade : un évêque, deux notables docteurs, plusieurs des plus puissants bourgeois; et le duc s'étant rendu à cette invitation (10 juillet), on ne négligea rien pour réchauffer sa haine contre le prince qui s'était souillé du meurtre de son père : sermon à Notre-Dame, assemblée solennelle au palais, où on relut le traité conclu entre Jean sans Peur et le dauphin, pour raconter ensuite le meurtre qui le déchira. Le succès fut complet. Le duc renouvela sa plainte contre Charles; et toute l'assemblée, le serment de fidélité aux actes du traité de Troyes. Tout se réparait donc, ce semble; mais il fallait du temps encore pour entrer en action, et Bedford, en ce moment, ne pouvait combattre la marche du roi vers Reims que par des messages adressés à la ville.

Les habitants de Reims ne lui demandaient d'ailleurs aucun renfort : ils inclinaient secrètement pour le roi; mais ils craignaient, en laissant percer leurs sentiments, d'affaiblir la confiance qu'on avait en eux, et de se faire envoyer quelque grosse garnison qui les gênât dans leurs résolutions postérieures et les ruinât, en attendant, sous prétexte de les défendre. Ils prenaient donc toutes les mesures nécessaires pour rassurer les Anglais en se réservant de se garder eux-mêmes, et les extraits des délibérations de leur conseil, du mois de mai au mois de juillet, depuis la bataille de Patay jusqu'à la veille du sacre, en offrent des traces curieuses.

Les Anglais attendaient-ils beaucoup du concours de la ville pour arrêter la marche du roi? Peut-être ne semblaient-ils y croire que parce qu'ils n'étaient point en mesure de s'en passer encore. Quoi qu'il en soit, les avis arrivaient de toutes parts à Reims, comme au centre de la résistance à l'entreprise de Charles VII. Le duc de Bourgogne, Guillaume de Châtillon, capitaine de Reims, alors absent, Jean de Châtillon, son frère, envoyaient des messages aux habitants pour leur donner les nouvelles qui les pouvaient raffermir et aussi pour atténuer celles qui les devaient ébranler. C'était ce que faisait, en dernier lieu, Jean de Châtillon, cherchant à expliquer à sa manière la soumission de Troyes.

Vains efforts! les habitants de Reims recevaient en même temps une nouvelle lettre de ceux de Troyes, puis une autre écrite de Troyes par leur archevêque, dont le rang auprès du roi était pour eux, au besoin, une garantie des sentiments que le roi lui-même leur avait exprimés. Après Troyes,



Fig. 58. — Entrée solennelle de Charles VII dans la ville de Reims sous la conduite de Jeanne d'Arc. Gravure de 1610, d'après une tapisserie exécutée au xve siècle et aujourd'hui perdue. — Vers la ville, dont on aperçoit les murailles dans le lointain, se dirige la marche du cortége : derrière les trompettes, Jeanne, à cheval, portant le guidon de France et escortée de pages, d'archers et d'hommes d'armes; puis, entre ses gardes et ses valets de chambre, le roi Charles, ayant à sa gauche le duc de Bourbon, son oncle; le duc d'Alençon vient ensuite avec toute l'armée. On voit dans le fond, d'un côté, les père et mère de Jeanne, qui vont à Reims par un autre chemin; et de l'autre, le duc de Lorraine, qui vient se joindre au cortége avec ses chevaliers.

c'était Châlons qui se rendait et pressait Reims d'imiter son exemple (16 juillet); et le roi, arrivant en même temps que la lettre, s'arrêtait à Septsault, à quatre lieues de Reims, n'attendant plus que la députation des habitants.

Cette démarche ne se fit pas longtemps attendre. Guillaume de Châtillon, voyant que les événements se précipitaient, s'était rendu à Reims avec les seigneurs de Saveuse et de Lisle-Adam. Il avoua aux habitants que l'armée dont on leur avait tant parlé ne serait prête que dans cinq ou six semaines : il les priait de tenir jusque-là, promettant qu'ils recevraient alors du secours. Mais ceux de Reims avaient si peu envie d'en recevoir, qu'ils n'avaient



Fig. 59. — « Comment ceulx de Reims ouvrirent les portes au roy, et après fut sacré et couronné. » Ms. fr., nº 5054, daté de 1484, à la biblioth. nat.

même pas voulu laisser entrer dans leurs murs les hommes que Châtillon, Saveuse et Lisle-Adam avaient amenés en grand nombre à leur suite. Les trois seigneurs se retirèrent; et ils n'étaient pas encore bien loin, que les notables, tenant conseil, envoyèrent, du consentement de tous, des députés au roi. Le roi les reçut, leur assura par lettres pleine amnistie, et le même jour fit son entrée dans la ville (16 juillet).

L'archevêque Regnault de Chartres, qui l'y avait précédé dès le matin, vint à sa rencontre à la tête des corporations et de la bourgeoisie; et le peuple faisait entendre autour de lui le joyeux cri de *Noël* : mais tous les regards étaient pour la Pucelle, qui suivait le prince avec l'armée. Le reste

du jour et toute la nuit furent employés aux préparatifs du sacre, qui eut lieu le lendemain dimanche, 17 juillet. Les maréchaux de Boussac et de

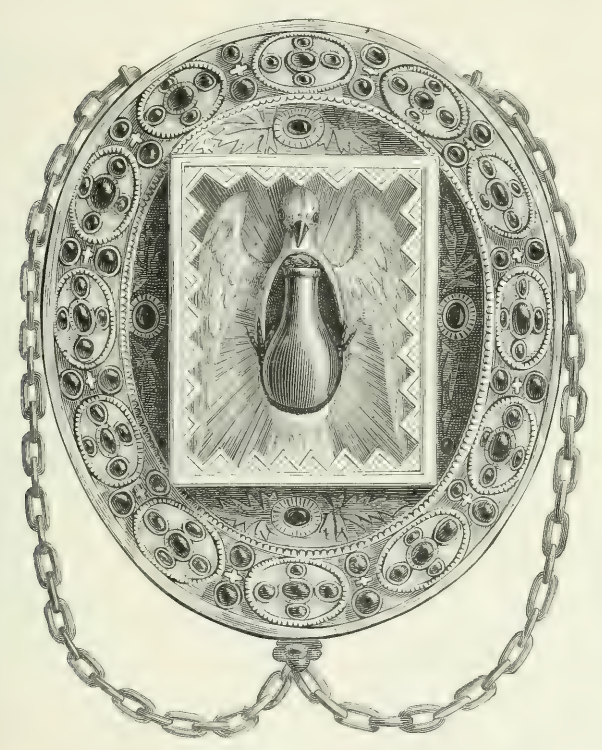


Fig. 60. — Reliquaire de la sainte ampoule pour le sacre des rois de France, tel qu'il était avant 1793, dans l'église Saint-Remi, à Reims. D'après les *Églises de Reims*, par Tarbé, in 4°, 1843. — La sainte fiole était portée par une colombe d'or, au bec et aux pieds de corail, fixée sur un plateau de vermeil richement ciselé et orné de pierreries. Une chaîne d'argent permettait au grand prieur de suspendre à son cou le reliquaire, lorsqu'il le portait aux cérémonies du sacre. Ses dimensions étaient de 16 centimètres de large sur 19 de hauteur. Ce reliquaire fut brisé solennellement à Reims, au mois d'octobre 1793, et les débris envoyés à la Convention nationale, qui les partagea entre le Trésor et la Monnaie.

Rais (Rais fut fait maréchal ce jour-là), le sire de Graville, grand maître des arbalétriers, et le sire de Culan, amiral de France, allèrent à cheval, bannière au vent, chercher à Saint-Remy la sainte ampoule, qu'ils jurèrent,



Fig. 61. — Jeanne, portant sa bannière, assiste au sacre de Charles VII, dans la cathédrale de Reims. Elle est accompagnée de d'Aulon, son écuyer, de Jean Pasquerel, son confesseur, religieux augustin, de ses pages Louis de Contes, etc. — Tableau de Ingres, au musée du Louvre. XIXe siècle.

selon le cérémonial, de conduire et de ramener sûrement; et sous leur escorte, l'abbé, revêtu de ses habits pontificaux, la porta solennellement jusque devant l'église de Saint-Denis, où l'archevêque, à la tête du chapitre, la prit de ses mains pour la déposer sur le grand autel de Notre-Dame.

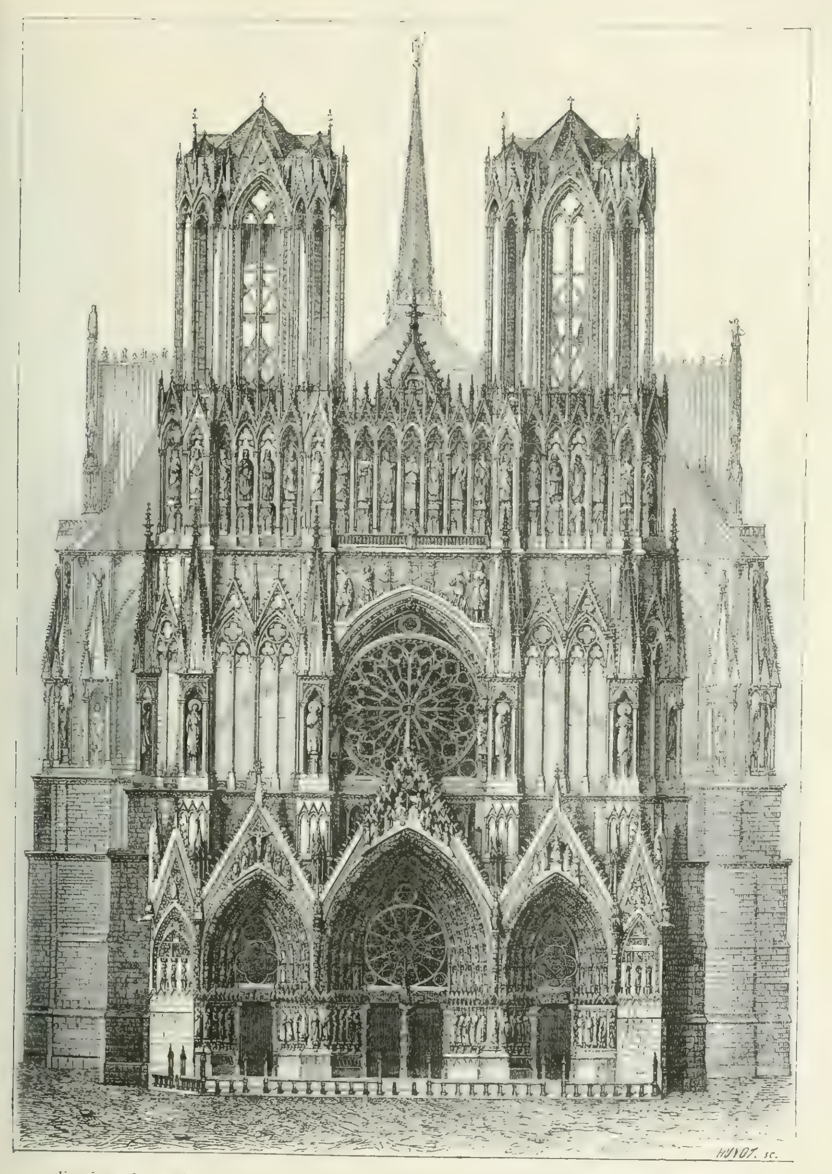


Fig. 62. — La cathédrale de Reims, où eut lieu le sacre du roi. Monument du XIII[e] siècle. — La façade, renommée entre les plus belles, est couverte de tout un peuple de statues.

Fig. 63. — Extrait de la lettre de trois gentilshommes angevins à la belle-mère de Charles VII, le jour du sacre, 17 juillet 1429.
(D'après une copie du temps, conservée aux Archives de Riom.)

LECTURE. — *Pour aler querir la sainte Empolle en l'abbaye de Saint-Ramy, et pour la appourter en la grant église de Nostre-Dame, où a esté fait le sacre, furent ordonnés le mareschal de Boussac, les seigneurs de Rées, Graville, et l'amyral, avec leurs quatres banières que chacun portoit en sa main, armés de toutes pièces et à cheval, bien compaignés pour conduire l'abbé dudit lieu, qui apportoit ladite empolle; et entrairent à cheval en ladite grant église et descendirent à l'entrée du cuer. En cest estat l'ont randue amprès ledit service en ladite abbaye; lequel service a duré despuis neuf heures jusques à deux heures: Et à l'eure que le roy fu sacré, et aussi quant l'en luy assist la coronne sur la teste, tout homme cria Noël, et trompilhes sonnoient en tielle manière, qu'il sembloit que les voustes de l'église deussent fendre.*

Et durant ledit mistère, la Pucelle s'est tousjours tenue joignant du roy, tenant son estendart en sa main. Et estoit moult belle chose de veoir les belles manières que faisoit le roy, et aussi la Pucelle.

TRADUCTION. — Pour aller chercher la sainte Ampoule en l'abbaye de Saint-Remy, et pour l'apporter en la grande église de Notre-Dame, où a été fait le sacre, furent désignés le maréchal de Boussac, les seigneurs de Rais et de Graville et l'amiral, avec leurs quatre bannières, que chacun portait en sa main, armés de toutes pièces, à cheval, et bien accompagnés, pour escorter l'abbé dudit lieu, qui apportait ladite Ampoule. Et ils entrèrent à cheval dans ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur. De la même manière ils l'ont reconduite à l'abbaye, après ledit service. Lequel service a duré depuis neuf heures jusques à deux. Et à l'heure où le roi fut sacré, et lorsqu'on lui posa la couronne sur la tête, tous les assistants crièrent *Noël!* et les trompettes sonnerent d'une telle manière qu'il semblait que les voûtes de l'église se dussent fendre.

Et durant cette cérémonie, la Pucelle s'est toujours tenue à côté du roi, tenant son étendard en sa main. Et c'était une bien belle chose de voir les belles manières qu'avait le roi et aussi la Pucelle.

Au pied de l'autel était le roi. Selon l'antique usage, il devait être entouré des douze pairs du royaume. Comme on ne pouvait ni les réunir ni les attendre, les principaux seigneurs et les évêques présents tenaient la place des absents : comme pairs laïques, le duc d'Alençon pour le duc de Bourgogne, l'allié des Anglais ; les comtes de Clermont et de Vendôme, les sires de Laval, de la Trémouille et de Beaumanoir ; comme pairs ecclésiastiques, l'archevêque de Reims, l'évêque de Laon et l'évêque de Châlons, en vertu de leur titre ; les évêques de Séez, d'Orléans, et un sixième au nom des autres titulaires. L'archevêque de Reims officiait ; le sire d'Albret tenait l'épée devant le roi. Mais il y avait encore un personnage que l'antique cérémonial ne prévoyait pas : c'était la Pucelle, debout aux côtés du roi, son étendard à la main. Après la cérémonie, quand le prince, fait chevalier par le duc d'Alençon, eut reçu de l'archevêque l'onction sacrée et la couronne, la Pucelle, se jetant à ses pieds, lui embrassa les genoux, et, pleurant à chaudes larmes : « Gentil roi, dit-elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir. » Elle pleurait, et les seigneurs qui étaient là pleuraient avec elle.

LA PUCELLE.

C'était le roi, c'étaient les seigneurs et le peuple, que, par ces paroles, Jeanne prenait à témoin de la vérité de sa mission : et qui d'entre eux la pouvait mettre en doute ? Orléans délivré en quatre jours de combat ; les Anglais, en moins d'une semaine, chassés de leurs principales positions sur la Loire et battus en rase campagne dans leur retraite ; le roi, mené à Reims avec une armée dépourvue de tout, à travers un pays occupé par l'ennemi, entrant dans les villes et atteignant le but de son voyage sans coup férir : voilà ce qu'elle avait fait ; et sa façon d'agir n'était pas moins surprenante que les résultats obtenus. Dans la première campagne, elle avait montré non-seulement l'inspiration qui enlève le succès, mais l'habileté qui le prépare, étonnant les plus vieux capitaines par une connaissance de la guerre que l'on ne pouvait attendre ni de son sexe ni de son âge. Et dans

était le roi. Selon l

ni les réunir ni

ncipaux seigneu … tenaient la

ır le duc de

pairs ecclésias-

Châlons, en

ne au nom

des autres titula … ret tenait

la Pucelle, se jetant à ses pieds, lui embrassa les genoux, et, pleurant à chaudes larmes : « Gentil roi, dit elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu,

C'était le roi, c'étaient les seigneurs et le peuple, que, par ces paroles,

vérité de sa mission : et qui d'entre eux la

t; les

roi, mené à

l'ennemi,

férir : voilà ce

nante que les … lle avait

montré non-seu … eté qui

le prépare, étonnan … nce de la

guerre que l'on ne pouvait att … re. Et dans



SACRE DU ROI CHARLES VII A REIMS, LE 17 JUILLET 1429

[illegible] exécutée vers 1640, appartenant à M. Bonnols, au château d'Espanel (Tarn-et-Garonne). — Il faut observer qu'au seizième et au dix-septième siècle on représentait volontiers la Pucelle sous les traits d'une héroïne antique, grecque ou romaine.

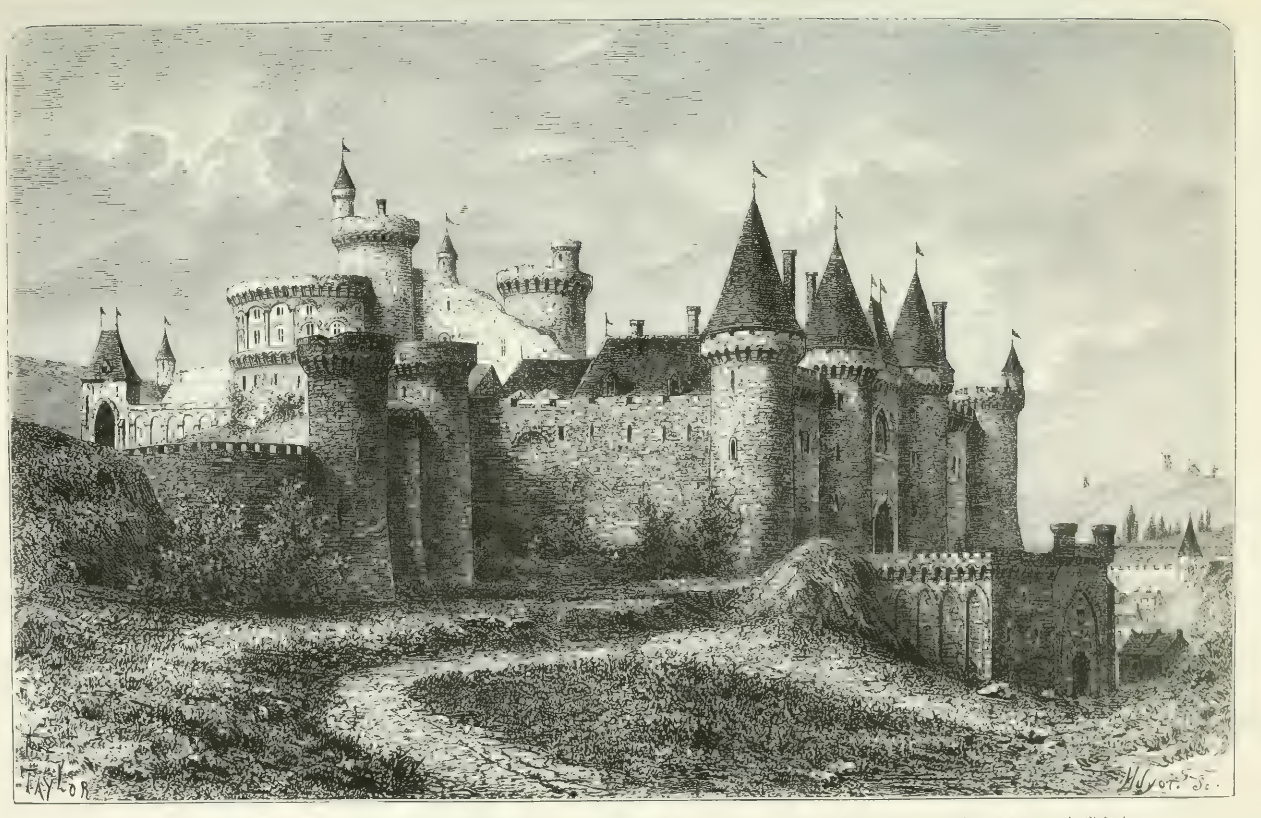


Fig. 64. — Le vieux château des archevêques de Reims. Démoli en 1595. — *Voyages dans l'ancienne France*, par J. Taylor, d'après une gravure de Châtillon.

cette nouvelle entreprise, où l'on avait affaire moins aux Anglais qu'à des enfants égarés de la France, elle avait su prendre les villes sans qu'une seule goutte de ce sang français, qui lui était si cher, fût répandue.

Mais ce qui commandait surtout la foi en sa mission, c'est qu'elle l'affirmait. Elle se plaisait à dire que son œuvre n'était que ministère, c'est-à-dire qu'elle ne faisait, humble servante, que ce qui lui était commandé; et quand on lui disait que jamais en aucun livre on n'avait lu choses semblables, elle répondait : « Messire a un livre où nul clerc n'a jamais lu, si parfait qu'il soit en cléricature. » C'est donc à Dieu qu'elle en rapportait le principe; et quand elle l'affirmait, comment ne l'en pas croire ? Tout en elle était d'une sainte. Sa piété, sa ferveur sont attestées à toutes les époques de sa vie. Il ne lui suffisait pas d'accomplir ses devoirs de bonne chrétienne : elle le faisait avec un zèle à en chercher les occasions parmi les empêchements de toute sorte, où l'on pouvait voir qu'ils n'étaient pas seulement pour elle une obligation de conscience, mais une joie de l'âme. Souvent, à la messe, pendant l'élévation ou quand elle communiait, ou bien encore lorsqu'elle était en prière, on la voyait verser des larmes. Elle se plaisait au son des cloches, simple et religieuse harmonie qui n'est point seulement un appel à la prière, mais comme une voix de la terre au ciel. Elle se plaisait aux chants consacrés, et chaque jour, à l'heure du crépuscule, pendant que les cloches sonnaient, elle se retirait dans les églises, et, rassemblant les religieux mendiants qui suivaient l'armée du roi, elle leur faisait chanter quelqu'une des hymnes de la Vierge. Elle aimait surtout les petits et les simples, et cherchait à se confondre parmi eux pour approcher de Celui qui a dit : Laissez venir à moi les petits enfants. « Quand elle se trouvait, dit Pasquerel, dans un endroit où il y avait des couvents de moines mendiants, elle me disait de lui remettre en mémoire les jours où les petits enfants des mendiants recevaient la communion, afin que, ce jour-là, elle la reçût avec eux : ce qu'elle fit bien des fois. »

Ce n'était point assez pour elle que de rendre honneur à Dieu : elle eut voulu qu'il fût honoré de tout le monde; elle voulait que les soldats fussent comme elle dans la grâce de Celui en qui elle cherchait sa force. On a vu à quel titre elle admettait les troupes autour de sa bannière, quelles conditions elle réclamait pour l'assaut ou pour la bataille : elle fit que

la Hire se confessât. Ce n'était pas, sans doute, chose bien rare en ce temps, mais, ce qui était bien plus commun alors comme aujourd'hui, c'étaient les jurons, les blasphèmes, cette déplorable habitude qui fait qu'on renie Dieu et qu'on se damne soi-même comme sans y penser. Jeanne ne se lassait pas de la combattre auprès des seigneurs comme auprès des soldats : « Ah ! maître, disait-elle à un des principaux chevaliers qu'elle entendait jurer ainsi, osez-vous bien ainsi renier notre Sire et notre Maître ? En nom Dieu, vous vous en dédierez avant que je parte d'ici. » Et le chevalier se repentit et se corrigea. Elle reprenait les ducs, les princes comme les autres. On n'osait plus jurer en sa présence, et le duc d'Alençon déclare que sa vue seule le contenait. Mais c'est l'habitude même qu'elle eût voulu déraciner de leurs cœurs; et, ne la pouvant détruire, elle cherchait à la transformer en proposant à cet instinct, devenu machinal, une manière inoffensive de se produire. Elle avait décidé la Hire à ne plus jurer que par son bâton, et elle-même, comme pour tâcher d'en mettre l'usage à la mode, elle avait, si l'on en croit Perceval de Cagny, familièrement adopté cette expression : Par mon martin (par mon bâton)!

Sa chasteté, sa pudeur, ne pouvaient jamais mieux se montrer que dans cette vie toute militaire. On s'étonnait de la voir à cheval si longtemps comme étrangère aux nécessités qui l'auraient pu forcer d'en descendre. Quand elle le pouvait, elle allait passer la nuit chez l'hôte le mieux famé de la ville ou du voisinage, et partageait son lit avec quelqu'une des filles de la maison. Quand elle ne le pouvait pas, elle couchait, comme les autres, *à la paillade,* mais toute vêtue et renfermée dans ses habits d'homme. C'était peu que d'être chaste et pure : elle inspirait la chasteté aux autres. D'Aulon, son écuyer, qui la voyait plus familièrement que personne, quand il l'armait, quand il dut panser ses blessures; Alençon, qui l'avait près de lui dans toute la campagne de la Loire; Dunois, qui la suivit presque partout, s'accordent à dire, comme les deux braves soldats sous la garde desquels elle vint de Vaucouleurs, que jamais sa vue n'éveilla en eux aucune pensée dont elle eût pu rougir. Il est inutile de dire qu'elle ne pouvait souffrir la présence de ces femmes qui se mêlaient aux armées, à la honte de leur sexe. Plusieurs fois, elle ordonna qu'elles fussent toutes renvoyées. Aucune n'eût osé se montrer devant elle, et elle ne tolé-

rait pas davantage qu'une fille suivît son amant, fût-il chevalier, à moins de se marier. Un jour elle en poursuivit une, l'épée levée, mais sans la frapper pourtant, et en l'avertissant avec douceur de ne plus se trouver dans la société des hommes d'armes, ou qu'elle lui ferait déplaisir. Une autre fois elle fit plus : elle brisa son épée sur le dos de l'une d'elles, l'épée de sainte Catherine ! Le roi en fut fâché pour l'épée, et lui dit qu'elle aurait mieux fait de prendre un bon bâton. Mais elle tenait plus à l'honneur de son sexe qu'à l'épée de sainte Catherine.

Si elle voulait rappeler le soldat aux devoirs du chrétien, elle tâchait, à plus forte raison, de le soustraire à ces habitudes de pillage et de meurtre qui trouvent dans la vie des camps trop d'occasions de se satisfaire. Elle avait horreur du sang versé. C'était pour ne tuer personne qu'elle portait à la main son étendard dans les batailles. Elle n'imposait pas cette loi aux siens, sans doute, mais elle condamnait tout ce que la nécessité ne commandait pas. Un jour, un Français ayant frappé à la tête et blessé grièvement un des Anglais prisonniers qu'il avait sous sa garde, Jeanne descendit de cheval, soutint le blessé par la tête, et lui fit donner les secours de la religion tout en lui prodiguant les siens. Quant au pillage, cette cause de violences et quelquefois de meurtres, elle ne le tolérait pas plus volontiers. Elle ne répondait de la victoire qu'à la condition qu'on ne prendrait rien à personne et qu'on ne ferait aucune violence aux pauvres gens. Pour sa part, même quand on manquait de vivres, elle refusait de prendre rien de ce qui avait été enlevé. Sa bonté était extrême et s'étendait à toutes les misères. Elle faisait volontiers l'aumône ; elle donnait aux autres pour qu'ils la fissent aussi ; elle disait qu'elle était envoyée pour la consolation des indigents et des pauvres. Quant aux blessés, qui étaient plus spécialement confiés à sa sollicitude, elle avait les mêmes soins pour tous, qu'ils fussent Anglais ou Français. Et avec tout cela, elle était si simple, que sa bonté faisait oublier sa grandeur, et qu'un des témoins du procès déclare naïvement qu'il voudrait avoir une aussi bonne fille.

Cette simplicité, cette innocence, cette douceur qui se gardaient inaltérables jusque dans les troubles de la vie des camps, rendaient plus étonnantes encore les grandes qualités qu'elle montrait dans la conduite des armées. Ses compagnons admiraient en elle, non-seulement le courage du

chevalier ou le coup d'œil du grand capitaine, mais une science et comme une habitude de la guerre que le temps semble seul pouvoir donner. Le duc d'Alençon, qui, dans la campagne de la Loire, commandait à côté d'elle, et on peut dire sous elle, n'hésite point à constater, par le récit des faits, et à reconnaître expressément, par ses paroles, cette supériorité dont tout le monde s'étonnait : « En toutes choses, dit-il, hors du fait de la guerre, elle était simple et comme une jeune fille; mais, au fait de la guerre, elle était fort habile, soit à porter la lance, soit à rassembler une



Fig. 65. Comment la Pucelle battit deux filles mauvaises, et rompit sur leur dos son épée de sainte Catherine. — Ms. fr., nº 5054, daté de 1484, à la biblioth. nat.

armée, à ordonner les batailles ou à disposer l'artillerie. Et tous s'étonnaient de lui voir déployer dans la guerre l'habileté et la prévoyance d'un capitaine exercé par une pratique de vingt ou trente ans. Mais on l'admirait surtout dans l'emploi de l'artillerie, où elle avait une habileté consommée. » Ce n'est point là le propre d'une mystique, et la *Sibylle française,* comme l'appelait un clerc allemand dans un écrit de ce temps-là (juillet-septembre 1429)[1], ne ressemblait guère à toutes celles qu'il énumère en tête de son livre pour la rattacher à des antécédents. Jeanne, dont on voudrait faire une visionnaire, à cause de ses visions, était loin, quelque pieuse qu'elle fût, d'être absorbée dans les paisibles contemplations de l'extase.

Fig. 66. — Jeanne ayant demandé au Conseil de la ville de Tours qu'il donnât cent écus pour trousseau de mariage à la fille
(Extrait de l'un des anciens registres conservés

du peintre Hennes Poluoir, qui avait décoré son étendard, le Conseil prit la résolution rapportée dans la pièce suivante, à la mairie de Tours.) — Voir page 140.

Pour la fille Hennes.

LECTURE. — *Le VIIe jour de février, l'an* M IIIIe XXIX, *au lieu de la Massequière, présens Jehan Godeau, lieutenant, etc., et Guion Farineau, juge de Touraine, se sont assemblez les esleuz : Maistre Pierre l'Ermite, official de Tours, pour Mgr l'arcevesque : maistre Jehan Chevrier, chanoine et arcepresbtre de l'église de Tours, pour ladicte église : maistre Jehan des Landes, dit Boucandry, pour chappitre de Monseigneur Saint Martin : Jehan de Brion, Macé de la Bretonnière, Pierre Briçonnet, Jehan Besaintre, Guillaume de Montbason, Jehan Laillier, Colas de Montbason, Jehan Hervieu, Jean Peslieu, Roulet Berthelot, Gillet de Brion, Guillaume de Montbason et autres.*

Par les quelx a esté délibéré que à la fille de Hennes Poluoir, paintre, qui de nouvel est mariée, pour l'onneur de Jehanne la pucelle, venue en ce royaume devers le roy pour le fait de sa guerre, disant à lui avoir esté envoyée de par le roy du Ciel contre les Anglais ennemis de ce royaume : la quelle a rescript à la ville que, pour le mariage de ladicte fille, icelle ville lui paie la somme de cent escuz : que, de ce, riens ne lui sera paié ne baillé, pour ce que les deniers de ladicte ville convient emploier ès réparacions de ladicte ville et non ailleurs. Mais, pour l'amour et honneur de ladicte Pucelle, iceulx gens d'église, bourgeois et habitants feront honneur à ladicte fille à sa bénédiction, qui sera juedi prouchain : et d'icelle feront prier ou nom de ladicte ville : et pour faire ladicte prière aux hommes notables d'icelle ville, est ordonné Michau Hardouin, notaire de ladicte ville. Et à icelle fille sera donné du pain et du vin le jour de sadicte bénédiction ; c'est assavoir, le pain d'ung sextier de froment, et quatre jalayes de vin.

Pour la fille Hennes.

TRADUCTION. — Le septième jour de février 1429, au lieu de la Massequière, présens Jehan Godeau, lieutenant, etc., et Guion Farineau, juge de Touraine, se sont assemblés les élus : maître Pierre l'Ermite, official de Tours, pour Mgr l'archevêque; maître Jean Chevrier, chanoine et archiprêtre de l'église de Tours, pour ladite église; maître Jean des Landes, dit Boucandry, pour le chapitre de Mgr saint Martin; Jean de Brion, Macé de la Bretonnière, Pierre Briçonnet, Jean Besaintre, Guillaume de Montbazon, Jean Hervieu, Jean Peslieu, Roulet Berthelot, Gillet de Brion, Guillaume de Montbason et autres.

Par lesquels il a été délibéré que, à la fille de Hennes Poluoir, peintre, qui est nouvellement mariée[1], et pour l'honneur de Jehanne la Pucelle, venue en ce royaume vers le roi, pour l'aider dans sa guerre, et lui disant qu'elle lui était envoyée de par le Roi du ciel contre les Anglais, ennemis de ce royaume. Laquelle Pucelle a écrit à la ville pour lui demander qu'à l'occasion du mariage de ladite fille, la ville lui payât la somme de cent écus. Il est décidé que de cette somme rien ne lui sera payé ni donné, vu que les deniers de la ville doivent être employés aux réparations des murailles et non ailleurs. Mais pour l'amour et en l'honneur de la Pucelle, eux tous gens d'église, bourgeois et habitants feront honneur à ladite fille à sa bénédiction nuptiale, qui aura lieu jeudi prochain, et ils feront prier pour elle au nom de la ville, et pour faire dire ces prières aux gens notables de la cité est désigné Michel Hardouin, notaire de Tours. Et de plus à cette fille sera donné du pain et du vin le jour de son mariage : savoir le pain d'un septier de froment et quatre jalaies de vin.

[1] On verra par la suite du texte qu'il faut entendre ici *fiancée*. Les fiançailles étaient l'engagement réciproque de s'épouser.

C'était, comme on l'a pu voir déjà par le tableau même de ses premières campagnes, une nature pleine de vivacité et d'entrain, faisant pour sa part métier de soldat et de chef de troupes, et ne différant des autres que par ces illuminations de l'esprit et ces vertus angéliques, où l'on pouvait voir un rayonnement de la force qui l'animait.

Si les résistances devaient survivre au sacre en certain lieu, les hommages n'avaient point attendu jusque-là pour lui venir de toutes parts. Les chevaliers abandonnaient leurs propres panonceaux pour s'en faire faire sur le modèle des siens. Le roi lui avait donné un état de maison qui la faisait l'égale d'un comte, ne voulant pas que personne dans l'armée eût lieu de mépriser son dénûment; et elle soutenait son rang parmi les seigneurs sans vanité comme sans fausse modestie. Elle avait reçu des Orléanais une robe à la livrée du duc d'Orléans; du duc de Bretagne, des compliments d'abord, et à la suite de la bataille de Patay une dague et des chevaux de prix. Elle recevait ces présents : elle en faisait à son tour, et même aux plus grandes dames, usant familièrement de réciprocité sans prétendre les égaler d'ailleurs, et s'excusant avec grâce de la modicité de ses dons. Mais elle aimait surtout à donner, selon le précepte de l'Évangile, à ceux de qui elle n'espérait rien recevoir; et, pour cela, elle ne craignait pas de recourir à son crédit. Pendant qu'elle demeurait à Tours, elle avait pris en amitié la fille du peintre qui décora son panonceau et sa bannière. Cette jeune fille se mariant, elle demanda, par une lettre adressée au conseil de Tours, qu'il lui donnât cent écus pour son trousseau. Après le sacre, ce qu'elle demanda au roi et ce qu'elle obtint pour prix de cette couronne qu'elle avait fait poser sur sa tête, c'est qu'il usât de sa prérogative pour exempter d'impôt le village où elle était née. Le père de Jeanne, qui vint rejoindre sa fille à Reims, put en rapporter la nouvelle aux habitants de Domremy.

Si Jeanne recevait des grands ces honneurs, que ne devait-elle pas attendre du peuple ? « Et l'appeloient ly aulcuns du commun de France, l'Angélisque; et en faisoient et cantoient (chantaient) plusieurs canchons (chansons), fables et bourdes, moult merveilleuses, » dit le haineux auteur d'une chronique bourguignonne. C'était comme une adoration, et elle ne savait comment s'en défendre. On se jetait aux pieds de son cheval; on

baisait ses mains et ses pieds; et l'accusation, qui plus tard devait recueillir précieusement les moindres traits de ces hommages populaires pour les faire tourner à sa perte, constate que l'on portait des médailles à son effigie, qu'on plaçait son image dans les églises, et qu'on la mentionnait dans les prières de la messe. Jeanne ne demandait pas mieux que de savoir qu'on priât pour elle; mais son bon sens la mettait en garde contre l'enivrement de ces honneurs; et, quand les docteurs lui disaient qu'elle faisait mal de les souffrir, qu'elle entraînerait les peuples à l'idolâtrie, elle répondait avec simplicité : « En vérité, je ne m'en saurais garder, si Dieu ne m'en gardait lui-même. »

La foi en elle, l'enthousiasme était donc général, et il y en a, dans le temps





Fig. 67. — Médaille représentant d'un côté le Père éternel, de l'autre les armoiries octroyées par le roi à la Pucelle et à sa famille. D'après la *Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine,* par M. Arthur Forgeais. — Le procès de Rouen constate que l'on portait des médailles à l'effigie de la Pucelle, qu'on plaçait son image dans les églises, et qu'on la mentionnait dans les prières de la messe.

même, des témoignages de diverses sortes. Le comte d'Armagnac lui écrivait pour savoir à quel pape il fallait se soumettre (août 1429); Bonne Visconti, pour qu'elle la rétablît dans le duché de Milan; et sa lettre portait cette suscription : « A très-honorée et très-dévote Pucelle Jeanne, envoyée du Roi des cieux pour la réparation et extirpation des Anglois tyrannisans la France. » Christine de Pisan, presque septuagénaire, sentait se ranimer en elle un reste d'inspiration pour chanter celle qui avait conduit son peuple comme Josué, qui l'avait sauvé comme Gédéon, qui avait surpassé en prodiges Esther, Judith et Débora. « Et sachez, s'écrie-t-elle,

« Et sachez que par elle Anglois
« Seront mis jus (à bas) sans relever,
« Car Dieu le veult. »

Et déjà elle voyait non-seulement Paris ouvrant ses portes à Charles VII

Fig. 68. — Collecte introduite dans l'office de la messe en faveur de la Pucelle. Ms. fr., n° 7301, à la biblioth. nat. — Plus tard, les juges de Rouen alléguèrent ces oraisons comme un grief contre Jeanne dans le procès de condamnation.

Oratio, etc.

Lecture. — *Deus, actor pacis, qui sine archu et sagitta inimicos in te sperantes elidis, subveni, quesumus, Domine, ut nostram propitius thueare adversitatem, ut* [et], *sicut populum tuum per manum femine liberasti, sic Karolo, regi nostro, brachium victoriæ erige ut hostes qui in sua confidunt multitudine, ac sagittis et suis lanceis gloriantur, queat in presenti superare, et tandem ad te, qui via, veritas et vita es, una cum sibi commissa plebe, gloriosa valeat permanere. Per Dominum nostrum Jesum Christum.*

Explicit oratio Puellæ per regem[1] *Franciæ, etc.*

Oraison, etc.

Traduction. — Dieu, auteur de la paix, qui, sans arc et sans flèche, détruisez les ennemis qui espèrent en vous, venez à notre aide, nous vous en prions, Seigneur, et dans votre bonté secourez notre malheur. Et de même que vous avez délivré votre peuple *par la main d'une femme*, de même donnez à Charles, notre roi, un bras victorieux, afin qu'il puisse dans le présent vaincre ses ennemis, qui se fient en leur multitude et s'enorgueillissent de leurs flèches et de leurs lances, et qu'il parvienne un jour glorieusement près de Vous[2], qui êtes la voie, la vérité et la vie, avec le peuple qui lui a été confié. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Fin de l'oraison de la Pucelle pour le roi de France, etc.

1 Le texte latin porte *per regem*, au lieu de *pro rege*.

2 Dans la traduction de ce passage, nous n'avons pas suivi littéralement le texte latin, qui porte par erreur : *gloriosa valeat permanere*, au lieu de la bonne leçon : *gloriose valeat pervenire*.

et les Anglais chassés de France, mais l'Église pacifiée et la terre sainte reconquise.

Mais une plus franche poésie se développait dans les traditions qui s'attachaient à sa personne. Déjà la légende naissait pour elle à côté de l'histoire, et l'imagination populaire parait de ses fantaisies les prodiges bien plus sérieux qu'elle opérait. Au siége d'Orléans, les Anglais déclaraient avoir vu deux prélats cheminant en habits pontificaux tout à l'entour des murailles



Fig. 69. — Jeanne comparée à Judith. Tiré du *Champion des dames*, œuvre de Martin le Franc, ms. exécuté à Arras en 1440; biblioth. nat., n° 12476 fr. — Christine de Pisan, presque septuagénaire, chantait Jeanne, qui avait conduit son peuple comme Josué, qui avait surpassé en prodiges Esther, Judith et Débora.

de la ville; et l'on ne doutait pas que ce ne fussent les deux patrons de la cité, saint Euverte et saint Aignan, qui l'avaient jadis sauvée des mains d'Attila. Au moment où Jeanne avait donné le signal du dernier assaut, une colombe avait paru, planant au-dessus de son étendard; à Troyes, « une infinité de papillons blancs » voltigeant à l'entour; et à la veille du voyage de Reims on avait vu, dans le Poitou, « des hommes armés de toutes pièces chevaucher en l'air sur un grand cheval blanc, se dirigeant des mers d'Espagne vers la Bretagne et criant aux populations effrayées :

« Ne vous esmayez » (n'ayez peur). — C'est l'Angleterre qui devait trembler.

Il était plus facile encore de répandre le merveilleux sur sa naissance, sur ses premières années. Sa naissance avait été divinement présagée. La nuit qu'elle vint au monde (c'était l'Épiphanie), les gens du peuple avaient, sans savoir pourquoi, senti en eux une joie inexprimable; ils couraient çà et là, demandant ce qu'il y avait de nouveau; les coqs avaient fait entendre des chants inaccoutumés, et, pendant deux heures, on les vit battant de l'aile comme en présage de cet événement. Son enfance n'avait pas été moins bénie. Pendant qu'elle gardait les brebis, les oiseaux des champs venaient à sa voix, comme privés, manger son pain dans son giron; jamais le loup n'approcha du troupeau confié à sa garde, ni l'ennemi ou le malfaiteur, du toit paternel, tant qu'elle l'habita. Quand elle eut sa première révélation, ses compagnes jouant avec elle la défiaient à la course; elle courait, ou plutôt elle volait; ses pieds rasaient le sol sans y toucher. — Voilà ce qu'on disait, voilà ce que recueillait déjà Perceval de Boulainvilliers dans une lettre écrite au duc de Milan le 21 juin 1429, trois jours après la bataille de Patay, et terminée pendant le voyage de Reims. « Cette Pucelle, » ajoutait-il, plaçant auprès de ces fictions un portrait fait au naturel, « est d'une rare élégance, avec une attitude virile. Elle parle peu et montre une merveilleuse prudence dans ses paroles. Elle a une voix douce comme une femme, mange peu, boit peu de vin; elle se plaît à cheval sous une armure brillante. Elle aime autant la société des gens de guerre et des nobles, qu'elle aime peu les visites et les conversations du grand nombre; elle a une abondance de larmes et le visage serein; infatigable à la peine, et si forte à porter les armes, que, pendant six jours, elle demeure complétement armée jour et nuit. »

Bien d'autres lettres, sans doute, et il en est resté plusieurs, portaient au loin le bruit de sa renommée. Celles mêmes qui laissent de côté le merveilleux de fantaisie témoignent de la même foi en ses succès, en ses prédictions, jusque dans les termes où les exagérait le bruit populaire. Des envoyés de quelque ville ou prince d'Allemagne qui donnent une curieuse et très-précise relation du siége d'Orléans et de la campagne de la Loire, y compris la bataille de Patay, et qui, par conséquent, écrivent après le 18 juin, disent que « la Pucelle a garanti qu'avant que le jour de la Saint-

Jean-Baptiste de l'an 29 arrive (avant huit jours), il ne doit pas y avoir un Anglais, si fort et si vaillant soit-il, qui se laisse voir par la France, soit



Fig. 70. — René d'Anjou, duc de Lorraine, comte de Provence, roi de Sicile et de Jérusalem, qui vint assister au sacre du roi. — D'après un diptyque en bois, peint et doré, appartenant à M. Ambroise Firmin-Didot. Ce portrait passe pour être l'œuvre de René lui-même. Le prince est décoré du collier de l'ordre de Saint-Michel; il tient à la main les insignes de l'ordre du Croissant, fondé par lui en 1448, et dont le nombre de petits bâtons travaillés en forme de colonnes représentait le nombre des combats où le chevalier s'était distingué.

en campagne, soit en bataille; » et le terme n'a rien qui les étonne : on croit que rien ne lui peut résister. Le secrétaire de la ville de Metz, qui écrit pendant le voyage de Reims, le 16 juillet, ne met en doute aucun des

bruits qui lui signalent les villes comme prises et comme près de l'être : car « tout ce que le dauphin et la pucelle entreprennent leur réussit en tout sans aucune résistance; » et il montre qu'il y avait tout à l'entour autant de répugnance à l'aller combattre que d'empressement à servir avec elle. Le duc de Bourgogne s'était vu réduit à l'inaction, les Flamands et les Picards refusant de l'aider hors de leur pays; et, au contraire, beaucoup de chevaliers partaient des pays allemands pour « aller trouver le dauphin à Reims. » On l'apprend par cette lettre; et l'on voit, en effet, Robert de Sarrebruck, seigneur ou damoiseau de Commercy, on voit le duc de Bar, René d'Anjou, héritier désigné de la Lorraine, qui naguère avait fait hommage à Henri VI, venir rejoindre le roi, la veille du sacre.

On était donc plein de confiance et d'espoir. Le sacre, loin d'être le terme où l'on dût s'arrêter, ne se montrait que comme le point de départ de la conquête. La couronne que le prince y recevait était le gage du royaume qu'il avait à reprendre, et dans l'armée et dans le peuple il y avait un élan immense pour l'y aider. Comment ces espérances furent-elles déçues? La mission de Jeanne se terminait-elle au sacre? et la victoire a-t-elle dès lors cessé de la suivre, parce que la force qui la faisait vaincre ne la dirigeait plus? C'est une question qui se pose d'elle-même, et marque un point d'arrêt dans le récit au moment où l'on passe de la période triomphante qui aboutit à Reims à celle qui a pour terme Rouen.



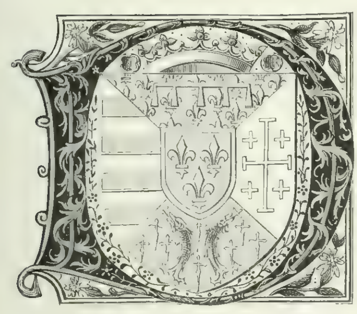
Sculpture du transept de la cathédrale de Reims. XIIIe siècle.

IV

PARIS

La Campagne de Paris. — L'Attaque de Paris.

LA CAMPAGNE DE PARIS.



Initiale aux armes de René d'Anjou, tirée d'un acte de 1466. Archives de France.

DUNOIS raconte qu'après le sacre, quand Charles VII traversa la Ferté et Crespy en Valois, comme le peuple accourait criant *Noël,* Jeanne, qui était à cheval entre l'archevêque de Reims et lui-même, dit : « Voilà un bon peuple, et je n'ai jamais vu peuple qui se réjouît tant de l'arrivée d'un si noble prince. Et puissé-je être assez heureuse pour finir mes jours et être inhumée en cette terre ! — O Jeanne, lui dit l'archevêque, en quel lieu croyez-vous mourir ? » Elle répondit : « Où il plaira à Dieu, car je ne suis assurée ni du temps ni du lieu plus que vous-même. Et que je voudrois qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse maintenant, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère à garder leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seroient bien aises de me voir ! »

Cette anecdote, racontée par Dunois lui-même, et reproduite non sans

altération dans la Chronique de la Pucelle et dans le Journal du siége d'Orléans, est devenue le fondement principal de l'opinion qui marque au sacre de Reims le terme de la mission de Jeanne d'Arc. On les a rapprochées de celles qu'elle dit à Charles VII après la cérémonie : « Ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre en montrant que vous êtes vrai roi. » On a même fait du tout une scène où Jeanne, qui veut s'en aller, cède aux instances qui la veulent retenir ; et les larmes qu'elle répand dans la joie du triomphe sont rapportées au pressentiment de sa fin prochaine, ou pour le moins à la peine qu'elle éprouve quand cessant d'être l'envoyée de Dieu, elle se résigne à devenir l'instrument de la politique des hommes.

Laissons là les fictions et revenons au fait. Suivons Jeanne dans la carrière où elle continue de marcher ; et si l'on veut savoir à quel titre elle y marche, c'est elle seule qui le peut dire, c'est à ses déclarations les plus authentiques que l'on doit le demander! Or il y en a une qui remonte au commencement de sa mission, et qui est contenue dans un document signé d'elle : je veux parler de la lettre qu'elle adressa aux Anglais avant de les attaquer. Dans cette lettre, datée du 22 mars 1429, elle leur dit expressément : « Je suis cy venue de par Dieu le Roi du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France. » C'est ce qu'elle avait dit à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers ; c'est ce qu'elle répéta aux diverses époques de sa courte carrière, si l'on s'en réfère aux témoignages les plus autorisés. C'est ce qu'elle déclare encore dans son procès. Dans le dixième des 70 articles proposés contre elle, on lit qu'elle prétend « avoir eu par saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, cette révélation de Dieu, qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, couronner Charles, qu'elle dit son roi, et chasserait tous ses adversaires du royaume de France. » Et l'on ne peut pas dire que ce soit une allégation mensongère de ses juges, invention dont on les pourrait bien croire capables, à voir toute les faussetés que l'accusation y ajoute pour entacher sa prédiction de sortilége quand l'événement la vérifiait! Jeanne en convient : « elle confesse qu'elle porta les nouvelles de par Dieu à son roi, que notre Sire lui rendroit son royaume, le feroit couronner à Reims et mettre hors ses adversaires ; » et elle ajoute, « qu'elle disoit tout le royaume, et que si monseigneur le duc de Bourgogne et les autres sujets

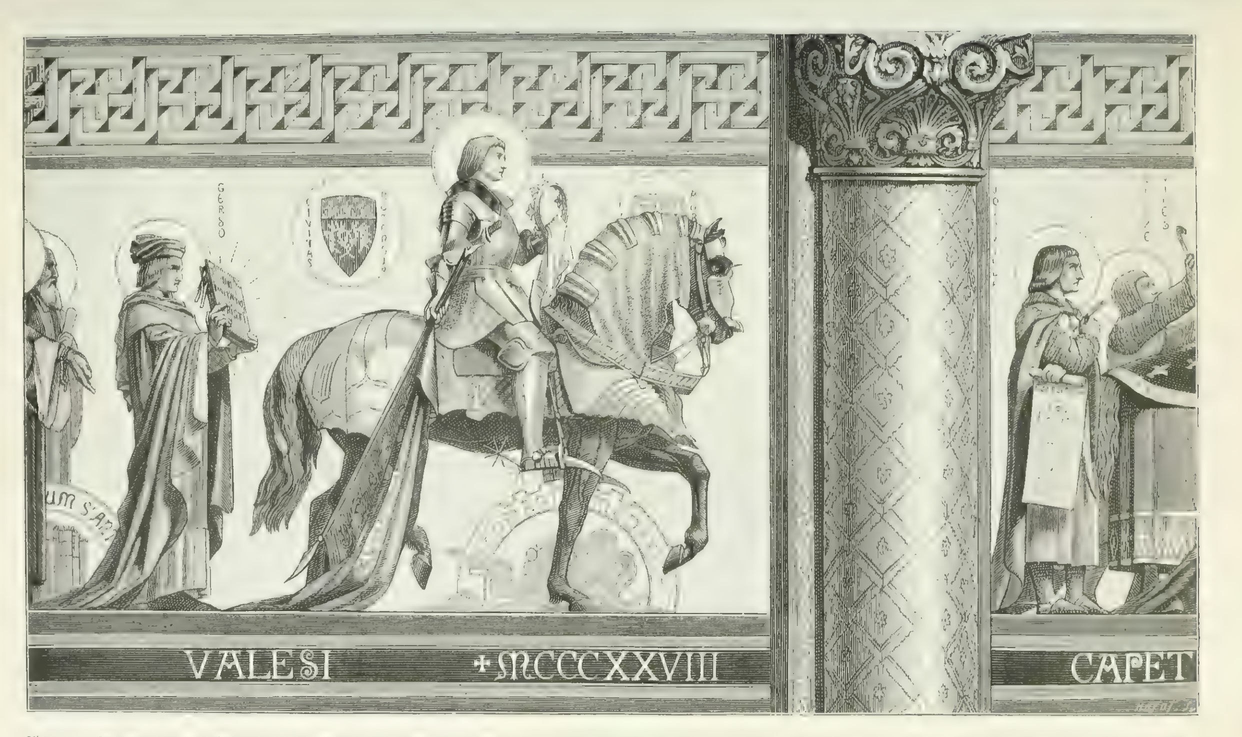


Fig. 71. — Jeanne, à cheval, tient de la main gauche la couronne de France et de la droite traîne les lambeaux d'un étendard anglais. On voit près d'elle les armes d'Orléans et de Reims, et sous les pieds de son cheval, les flammes du bûcher de Rouen. Vient ensuite Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris. — Fragment des frises du *Catholicon*, projet de peinture murale de M. Lameire, conservé à l'École des Beaux-Arts, à Paris. XIX[e] siècle.

du royaume ne venoient en obéissance, le roi les y feroit venir par force. » Elle confirme enfin ses précédentes déclarations sur ce sujet, lorsque le 2 mai, dans la séance de l'admonition publique, interrogée sur l'habit d'homme qu'elle portait toujours, et pourquoi elle le portait sans nécessité, par exemple dans la prison (on verra si dans la prison il lui fut inutile), elle répondait : « Quand j'aurai fait ce pour quoi je suis envoyée de par Dieu, je prendrai habit de femme. » Même dans sa prison de Rouen, et à la veille de monter au bûcher, elle ne croyait donc pas sa mission terminée; elle ne le pouvait pas croire tant qu'elle vivait, et qu'il y avait un Anglais en France.

Est-ce à dire que Jeanne dût faire tout cela par elle-même sous peine de voir ses révélations démenties et sa mission reniée? Non assurément. Elle disait qu'elle était envoyée pour le faire, mais non qu'elle le ferait en tout état de cause. Et Gerson, le lendemain de la délivrance d'Orléans, tout en proclamant le caractère divin de sa mission, en avait averti : « Que le parti qui a juste cause prenne garde de rendre inutile par incrédulité, ingratitude ou autres injustices, le secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement, comme nous lisons qu'il arriva à Moïse et aux enfants d'Israël : car Dieu, sans changer de conseil, change l'arrêt selon les mérites. » Pour atteindre avec elle au but qu'elle proposait, il fallait qu'on l'écoutât. Et les choses qu'elle avait annoncées au roi finirent après tout par s'accomplir. Seguin, un de ceux qui l'entendirent à Poitiers, constate, à l'honneur de Jeanne, qu'on les a vues réalisées.

Le rôle de Jeanne n'était donc point terminé à Reims, et si le succès ne répond plus à ses efforts, ce n'est point que la grâce de sa mission lui fasse défaut. Serait-ce qu'elle-même a manqué à sa mission? C'est ce que l'histoire va nous montrer.

Quand on reprend la série des faits, une réflexion vient ajouter une nouvelle force aux conclusions que nous avons tirées des témoignages : c'est que si Jeanne, après le sacre, avait songé à retourner dans sa famille, ce n'est pas la politique de Charles VII qui l'en eût empêchée : car cette politique était toujours celle de Regnault de Chartres et de la Trémouille. C'était pour eux un grand effort que d'avoir achevé le voyage de Reims. La chose faite, ils n'avaient pas lieu de regretter d'être venus jusque-là sans doute; mais la suite permet de croire qu'ils n'étaient pas tentés d'aller plus loin.

Le roi sacré à Reims, la Pucelle voulait qu'il entrât dans Paris. Tout le

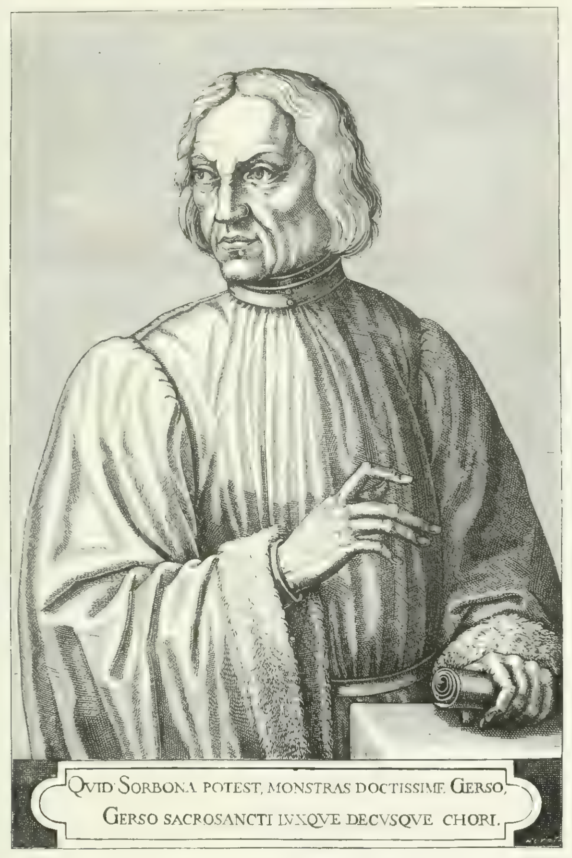


Fig. 72. — Gerson, chancelier de l'université de Paris. D'après une gravure attribuée à Léonard Gaultier. XVIIe siècle. Biblioth. nat. — Gerson, proclamant le caractère divin de la mission de Jeanne, avait donné cet avertissement : « Que le parti qui a juste cause prenne garde de rendre inutile, par incrédulité ou ingratitude, le secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement. »

monde s'y attendait, et Bedford le premier. Dans une lettre datée du 16 juillet, la veille du sacre, le régent, annonçant au conseil d'Angleterre

que Reims, après Troyes et Châlons, devait le lendemain ouvrir ses portes au dauphin (le dauphin y entra ce jour même), ajoutait : « On dit qu'incontinent après son sacre il a l'intention de venir devant Paris et a espérance d'y avoir entrée, mais, à la grâce de N.-S., aura résistance. » Mais si les villes, de Gien à Reims, avaient montré si peu d'ardeur à le combattre, devaient-elles, après le sacre, résister mieux, de Reims à Paris? Le ton même du message de Bedford prouve qu'il n'en était pas si assuré. Le sacre, il le sentait bien, devait produire partout une impression considérable en France. C'est pour cela que dans cette lettre il manifeste tant de regrets que le jeune Henri VI n'ait pas prévenu son rival, tant d'impatience qu'il vienne en France se faire sacrer à son tour « en toute possible célérité : » car, ajoute-t-il, « s'il eût plu à Dieu que plus tôt y fût venu, ainsi que déjà par deux fois lui avoit été supplié par ambassadeurs et messagers, les inconvénients ne fussent pas tels qu'ils sont. » A défaut de Notre-Dame de Reims, il fallait donc lui garder au moins Notre-Dame de Paris. Or, dans cet ébranlement général, Paris même n'était pas sûr; et, pour le garder, le régent en était réduit à compter sur deux hommes qui n'étaient là ni l'un ni l'autre : le duc de Bourgogne, qui venait de partir, et le cardinal de Winchester, qui n'arrivait pas.

Winchester n'arrivait pas, et il n'y avait guère lieu de s'en alarmer encore. Le traité par lequel il s'engageait à mettre sa troupe au service du roi était du 1er juillet; l'ordre de lui rembourser ce qu'il avait dépensé, du 5 : mais Bedford ne peut contenir son impatience. Il annonce qu'il se rend le surlendemain en Normandie, puis en Picardie, pour aller à sa rencontre : il semble qu'il veuille le prendre au débarquement, de peur qu'il ne lui échappe.

Le duc de Bourgogne était parti ce jour même (le 16), promettant d'amener des renforts; et Bedford se loue extrêmement des services qu'il a rendus et de ceux qu'il va rendre; il va jusqu'à dire que, sans lui, « Paris et tout le ramenant (le restant) s'en alloit à cop (sur le coup)! » Et cela n'est pas exagéré. Il importait donc qu'il revînt au plus vite. Aussi la duchesse de Bedford, sa sœur, comme pour mieux y veiller, partait-elle avec lui. Mais le duc avait-il bien sincèrement oublié tant de griefs personnels, si capables de contre-balancer en lui les raisons qui l'avaient entraîné vers les ennemis

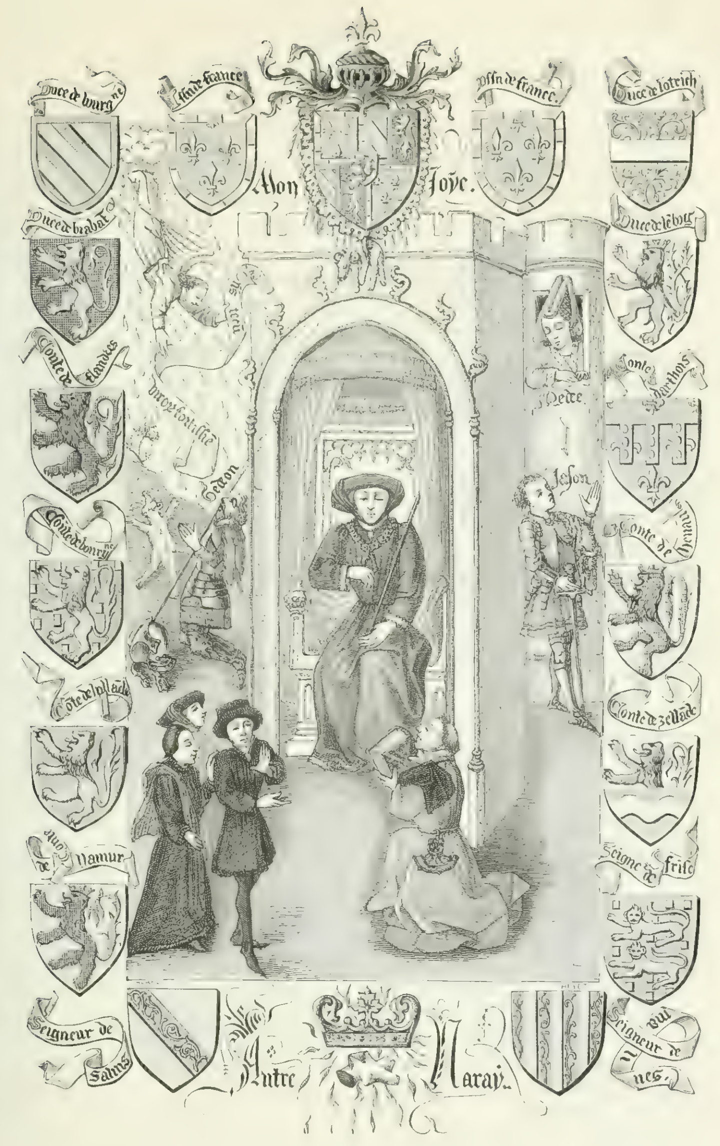


Fig. 73. — Philippe le Bon, duc de Bourgogne, allié aux Anglais contre Charles VII, et le plus puissant prince de son temps. Tiré du *Champion des dames*, œuvre de Martin le Franc, ms. exécuté à Arras en 1440 et conservé à la biblioth. nat. sous le nº 12476 fr. L'auteur de cet ouvrage en fait hommage au prince. On voit en bordure les blasons des divers pays qui composaient ses États : Bourgogne, Brabant, Flandre, Franche-Comté, Hollande, Namur, Basse-Lorraine, Luxembourg, Artois, Hainaut, Zélande, Frise, Malines et Salins. En tête figurent les armes du prince, accostées de l'écu de France, avec le cri de guerre : *Montjoie*. A droite et à gauche sont reproduites des scènes relatives aux histoires de ce livre. Dans le bas, on remarque l'emblème personnel du duc et la devise qu'il prit à son troisième mariage : *Autre n'auray*.

de sa race : les prétentions de Glocester sur le Hainaut, les refus de Bedford touchant Orléans? et ne savait-il pas, n'avait-on pas du moins cherché et réussi peut-être à lui faire croire que ceux-là mêmes qui venaient de lui rappeler avec tant d'éclat le meurtre de son père, avaient naguère eu la pensée de se débarrasser de lui de la même sorte? Invité par la Pucelle à se rendre à Reims, il était venu à Paris. Mais la campagne qui avait si rapidement conduit au sacre pouvait bien l'ébranler comme les autres. Le 16, après les cérémonies qui avaient eu lieu à Paris par les soins de Bedford, on avait pu le voir partir avec quelque espérance. Le 17, après les cérémonies de Reims, on ne pouvait plus être assuré de le voir revenir.

Telle était la situation de Bedford : tout semblait se dérober à lui, et Paris même était au roi, si le roi suivait ce mouvement qui devait s'accroître à chaque pas et devenir, par son progrès, irrésistible. C'était à quoi poussait Jeanne d'Arc ; et d'abord elle parut y avoir réussi. Le roi consentait à marcher sur Paris, où la Pucelle promettait de le conduire : c'est ce qu'annoncent les trois gentilshommes angevins qui, le jour même du sacre, écrivent de Reims pour en faire le récit à la reine et à sa mère. « Demain, disent-ils, s'en doit partir le roi tenant son chemin vers Paris... La Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance. » Et le duc de Bourgogne, sur qui comptait Bedford, semblait bien près de lui faire défaut. Parti de Paris le 16, il s'était arrêté à Laon pour députer immédiatement vers le roi, dont il apprenait l'arrivée à Reims (les gentilshommes angevins en parlent le 17 dans leur lettre ; et l'on comprend avec quelle joie ses envoyés durent être accueillis du roi : on croyait déjà la paix faite. « A cette heure, disent nos gentilshommes, nous espérons que bon traité se trouvera avant qu'ils partent. » Mais cette démarche, en ouvrant tout à coup à la cour la voie des négociations, servit peut-être plus que toute autre chose à faire manquer le but marqué par la Pucelle.

Ce n'est pas que Jeanne répugnât aux voies pacifiques. C'est par là qu'elle avait procédé tout d'abord à l'égard des Anglais eux-mêmes ; et si elle souhaitait moins de vaincre l'ennemi que de faire qu'il se retirât volontairement, à plus forte raison désirait-elle user de persuasion envers des Français.

Elle avait déjà écrit à Philippe le Bon avant le sacre. Elle lui écrivit le jour même de la cérémonie, à l'arrivée de ses messagers ; et la lettre lui fut

portée sans doute par la députation que le roi lui envoyait pour répondre à ses ouvertures. Jeanne aussi veut triompher de sa résistance; mais comme



Fig. 74. Le roi de France, ayant été sacré, se rend à l'abbaye de Saint-Marcoul, où il guérit les écrouelles. Miniature du XVIe s. D'après les *Peintures et ornements des manuscrits français*, de M. de Bastard.

la lettre qu'elle lui adresse diffère par le ton et l'accent des lettres qu'elle avait écrites aux Anglais avant de les combattre! Les Anglais sont des ennemis : elle les somme de partir, sans autre alternative que d'être mis

dehors : car c'est pour cela qu'elle est envoyée. Le duc de Bourgogne est du sang royal, c'est un fils égaré de la France : elle le supplie, elle le conjure *à mains jointes* de faire la paix, ne craignant pas de se faire trop humble : car une chose la relève dans cet abaissement, et donne une singulière autorité à ses prières : c'est qu'elle sait, c'est qu'elle affirme que s'il refuse il ne peut être que vaincu. Elle prie donc, non par aucun intérêt de parti, mais parce que « *sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respandu;* » car c'est le sang de France.

Jeanne s'accordait donc avec la cour pour négocier; mais tout en négociant elle voulait agir aussi : elle croyait que l'action était tout à la fois un moyen de soutenir les négociations ou d'y suppléer au besoin. D'ailleurs, si peu disposé que l'on fût à courir de nouveaux hasards, il y avait à faire, aux alentours, plusieurs conquêtes qui promettaient d'ajouter sans péril au prestige du voyage. En attendant que le duc de Bourgogne eût donné suite à la réconciliation projetée, le roi s'occupa de rallier les villes disposées à se soumettre. Après quatre jours passés à Reims, ayant accompli dans l'abbaye de Saint-Marcoul les pratiques de tout roi nouvellement sacré, il vint à Vailly-sur-Aisne, où les bourgeois de Soissons et de Laon lui apportèrent les clefs de leur ville. Le 23, il se rendit à Soissons, et de là de nouvelles députations vinrent mettre en obéissance Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy en Brie.

Il y avait pourtant un ordre à suivre dans cette marche victorieuse, pour la faire aboutir à la délivrance du royaume. Le roi avait reçu sa couronne : Jeanne voulait qu'il reprît sa capitale; et cette suite de soumissions, obtenues à si peu de frais lorsqu'elles n'étaient pas entièrement spontanées, devait, selon son plan, mener droit à Paris. Mais les courtisans trouvaient maintenant plus sûr et plus commode de prendre Paris par le duc de Bourgogne. Philippe le Bon, moins touché des raisons de Jeanne qu'effrayé de son approche, affectait de plus en plus de répondre aux intentions du roi; et les conseillers intimes de Charles VII, ne demandant pas mieux que de se croire à la veille de la paix, prenaient occasion des offres de soumission qui leur venaient des villes d'alentour pour modifier, selon leurs vues, l'itinéraire de la Pucelle. Le 29 juillet, on vint à Château-Thierry, où le sire de Châtillon, connaissant les dispositions du peuple, n'essaya pas de tenir plus

✝ Jhesus Maria.

Lecture. *Hault et redoubté prince, duc de Bourgoingne, Jehanne la Pucelle vous re*
faciez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cuer, entièr
Sarazins. Prince de Bourgoigne, je vous prie, supplie et requiers, tant humblement que req
et briefment voz gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume; et de
en vous. Et vous faiz à savoir de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur,
l'encontre des loyaulx François, et que tous ceulx qui guerroient oudit saint royaume a
souverain seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faictes nulle bataille ne
gens que vous amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, et sera grant pitié de la grant
que je vous avoye escript et envoié bonnes lettres par ung hérault, que feussiez au sacre du r
dont je n'ay eu point de response, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu
audit lieu de Reims, ledit XVIIe *jour de juillet.*

✝ Jesus Maria.

Traduction. — Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jeanne la Pucelle vous re
une bonne paix, ferme et qui dure longtemps. Pardonnez-vous l'un à l'autre de bon co
allez la faire aux Sarrasins. Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers, auss
retirer incontinent et sans retard vos gens qui sont en les places et forteresses de ce saint r
si vous ne vous y refusez. Et je vous fais savoir de par le roi du ciel, de droit mon souve
bataille à l'encontre des loyaux Français, et que tous ceux qui guerroient contre le saint r
mon souverain seigneur. Et je vous prie et vous requiers, à mains jointes, de ne plus faire
nombre de gens que vous ameniez contre nous, ils n'y gagneront rien et ce sera grande pit
trois semaines que je vous avais écrit et envoyé de bonnes lettres par un héraut, pour qu
en la cité de Reims. Mais je n'en ai pas eu de réponse, ni reçu depuis lors nouvelles dudit
mette bonne paix. Écrit audit lieu de Reims, le 17e jour de juillet.

: jour du sacre du roi, 17 juillet 1429. Archives du Nord, à Lille.
: de faire la paix avec le roi.

t de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, que le roy de France et vous, it, ainsi que doivent faire loyaulx christians; et s'il vous plaist à guerroier, si alez sur les · vous puis, que ne guerroiez plus en saint royaume de France, et faictes retraire incontinent rt du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient · vostre bien et pour vostre honneur et sur voz vie, que vous n'y gaignerez point bataille à rance, guerroient contre le roy Jhesus, roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et uerroiez contre nous, vous, voz gens ou subgiez; et croiez seurement que, quelque nombre de ille et du sang qui y sera respendu de ceux qui y vendront contre nous. Et a trois sepmaines ui, aujourd'hui dimanche XVIIe *jour de ce présent mois de juillet, ce fait en la cité de Reims : commens et soit garde de vous, s'il lui plaist; et prie Dieu qu'il y mecte bonne pacs. Escript*

:, de par le roi du ciel, de droit mon souverain seigneur, que le roi de France et vous fassiez entièrement, comme doivent faire de loyaux chrétiens. Et s'il vous plaît de faire la guerre, ıblement que je le puis, de ne plus guerroyer dans le saint royaume de France, et de faire ne. Et quant au noble roi de France, il est prêt à faire la paix avec vous, sauf son honneur, seigneur, pour votre bien et votre honneur, et sur votre vie, que vous n'y gagnerez pas de ne de France, guerroient contre le roi Jésus, roi du ciel et de tout le monde, de droit ıtaille ni de guerre contre nous, vous, vos gens et sujets, et croyez sûrement que, quelque la grande bataille et du sang qui y sera répandu par ceux qui viendront contre nous. Il y a ıs veniez au sacre du roi qui, aujourd'hui dimanche 17e jour de ce mois de juillet, se fait ut. Je vous recommande à Dieu pour qu'il vous garde, s'il lui plaît, et je prie Dieu qu'il y

d'un jour. Le 1er août, on était à Montmirail; le 2, à Provins. On retournait vers la Loire.

Les retards du roi avaient donné à Bedford le temps de se reconnaître; sa marche en arrière lui offrait l'occasion de reprendre l'offensive. Il n'y manqua point. Le 25 juillet il avait amené dans Paris les cinq mille hommes de Winchester : cinq mille hommes bien résolus, ce semble. Ils venaient gagner les indulgences de la croisade, et l'un des capitaines portait « un étendard tout blanc, dedans lequel avoit une quenouille avec cette devise : *Or vienne la belle !* en signifiant qu'il lui donneroit à filer. » Le 3 août, le régent signait une proclamation qui appelait tous ses feudataires de France et de Normandie à venir dans le mois accomplir leur service; et, sans les attendre, il quittait Paris avec la troupe de Winchester et un nombre égal d'autres soldats recrutés par lui-même; il arrivait par Corbeil à Melun (4 août). Sur le bruit que les Anglais venaient, l'armée royale sortit de Provins et alla jusqu'à la Motte-de-Nangis. Mais on ne vit rien; et, le bruit courant que Bedford regagnait Paris, le roi reprit le chemin de la Loire. C'est derrière ce fleuve que les courtisans voulaient aller se reposer d'une campagne qu'ils trouvaient assez longue.

Leurs intentions furent pourtant déconcertées.

En quittant la Motte-de-Nangis, le roi était venu à Bray, où il comptait passer la Seine. Les habitants avaient promis obéissance, et l'on avait remis le passage au lendemain. Mais pendant la nuit, une troupe d'Anglais, détachée sans doute par Bedford, s'établit dans la ville, et les premiers qui s'approchèrent furent tués ou détroussés. Le passage ne fut pas forcé; car il n'y aurait eu que les courtisans pour l'entreprendre : toute l'armée avait vu avec indignation qu'on s'en allât quand tout invitait à marcher en avant. Aussi cette déconvenue était-elle une bonne fortune; le duc de Bar (René d'Anjou) et le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Laval, comme Jeanne et tous les autres capitaines, laissèrent voir la joie qu'ils en avaient.

On revint donc au plan de la Pucelle : et cela se voit par une lettre qu'elle écrit ce jour même, 5 août, aux habitants de Reims. Elle les rassure contre les craintes que leur devait inspirer la retraite du roi vers la Loire. Elle leur apprend le fait qui a suspendu ses progrès et trompé l'impatience de leur

attente : le roi a conclu avec le duc de Bourgogne une trêve de quinze jours, à l'expiration de laquelle le duc lui doit rendre Paris. Elle convient que, malgré cette promesse, elle n'est point contente de trêves ainsi faites; « et ne sais, dit-elle, si je les tiendrai, mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi. » Du reste, elle affirme qu'on n'abusera pas le sang royal, et qu'au terme de quinze jours l'armée sera prête à agir s'ils ne font la paix. Et pour ne laisser aucun doute sur le but vers lequel on marche, elle date sa lettte « emprès un logis sur champ au chemin de Paris. »

Si le duc de Bourgogne devait, au terme de quinze jours, rendre Paris, il convenait sans doute d'être à portée de le recevoir : la trêve même que l'on disait conclue faisait un devoir à la cour de se rapprocher de la capitale. Le roi reprit le chemin de Provins : le 7 il était à Coulommiers; le 10, à la Ferté-Milon; le 11, à Crespy en Valois. Ce brusque changement dans la marche de l'armée française alarma justement Bedford. Le régent y avait été pour quelque chose, si, comme on le peut croire, c'est lui qui avait envoyé les troupes que l'on a vues à Bray; et lui-même s'était porté à Montereau-faut-Yonne, pour appuyer ce mouvement. Mais apprenant que le roi, loin de chercher à forcer le passage, regagnait le Nord, il lui écrivit une lettre où ses appréhensions se cachent sous les termes du mépris et de l'insulte. Il écrit à « Charles, qui se disait dauphin et ose maintenant se dire roi; » il lui reproche ce qu'il entreprend *tortionnairement* sur la couronne du roi Henri, naturel et droiturier roi de France et d'Angleterre, et les moyens qu'il emploie pour abuser le simple peuple, comme de s'aider « d'une femme désordonnée et diffamée, étant en habit d'homme et de gouvernement dissolu, et aussi d'un frère mendiant (frère Richard), apostat et séditieux, tous deux, selon la sainte Écriture, abominables à Dieu; » il ajoute qu'il le poursuit de lieu en lieu sans pouvoir le rencontrer, et lui offre cette alternative : ou de fixer un jour et un endroit pour une conférence à laquelle il pourra venir avec l'escorte de « la diffamée femme et apostat dessusdits et tous les parjures, et autre puissance » qu'il voudra ou pourra avoir, mais à la condition qu'il s'agisse d'une paix « non feinte, corrompue, dissimulée, violée ni parjurée, » comme celle de Montereau, où le dauphin a fait assassiner Jean sans Peur; ou bien de terminer promptement la querelle par les armes, afin d'épargner au pauvre peuple les malheurs de

Lettre de Jeanne aux habitants de Reims, 5 août 1429. - D'après l'orig

Lecture. — *Mes chiers et bons amis, les bons et loyaux François de la cité vous requiert que vous ne faictes nul doubte en bonne querelle que elle mayne pour que je vivray. Et est vrai que le roy a faict trêves au duc de Bourgoigne quinze quinze jours. Pourtant ne vous donnés nulle merveille se je ne y entre si brieffve sçay si je les tiendray; mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'onn et maintendray ensemble l'armée du roy pour estre toute preste au chieff desdictz vous, prie que vous ne vous en donnés malaise tant comme je vivray, mez vous req se il y a nuls triteurs qui vous veullent grever, et au plus brief que je pourray, soit garde de vous.*

Escript ce vendredy, cinquiesme jour d'aoust, emprès un logeis sur champs o

Traduction. — Mes chers et bons amis, les bons et loyaux Français de la vous requiert que vous n'ayez nulle inquiétude sur la bonne querelle qu'elle souti pas tant que je vivrai. Il est vrai que le roi a fait trêve avec le duc de Bourgogne au bout de quinze jours. Pourtant ne soyez pas surpris si je n'y entre aussi vit les tiendrai. Mais si je les observe, ce sera seulement pour garder l'honneur du maintiendrai réunie l'armée du roi pour être toute prête au bout de ces quinze jo prie de ne pas vous en donner de souci aussi longtemps que je vivrai, mais vous a nuls oppresseurs qui vous veuillent faire tort, et aussi vite que je le pourrai, à Dieu pour qu'il vous garde.

Écrit ce vendredi, 5[e] jour d'août, près d'un logis aux champs, sur la route d

appartenant à M. le comte de Maleyssie, à Houville, près Chartres.

Rains, Jehanne la Pucelle vous faict assavoir de ses nouvelles, et vous prie et ang royal : et je vous promet et certiffy que je ne vous abandonneray point tant 's durant, par ainsi qu'il ly doit rendre la cité de Paris paisiblement au chieff de t, combien que des trêves qui ainsi sont faictes je ne soy point contente et ne du roy, combien aussi que ilz ne rabuseront point le sang royal, car je tendray nze jours, s'ils ne font la paix. Pour ce, mes très chiers et parfaicts amis, je 's que vous faictes bon guet et gardez la bonne cité du roy; et me faictes savoir es en osteray; et me faictes savoir de vos nouvelles. A Dieu vous command qui

emin de Paris.

: de Reims, Jeanne la Pucelle vous fait savoir de ses nouvelles, et vous prie et pour le sang royal, et je vous promets et certifie que je ne vous abandonnerai ıze jours durant, à la condition qu'il doit lui rendre la cité de Paris paisiblement ırce que je ne suis pas contente des trêves ainsi faites, et je ne sais pas si je . Comme aussi ils ne réussiront pas à abuser le sang royal, car je tiendrai et s'ils ne font la paix. Pour cette raison, mes très-chers et parfaits amis, je vous ıiers de faire bon guet et de garder la bonne cité du roi, et faites-moi savoir s'il 'ous en délivrerai; et faites-moi savoir de vos nouvelles. Je vous recommande

ris

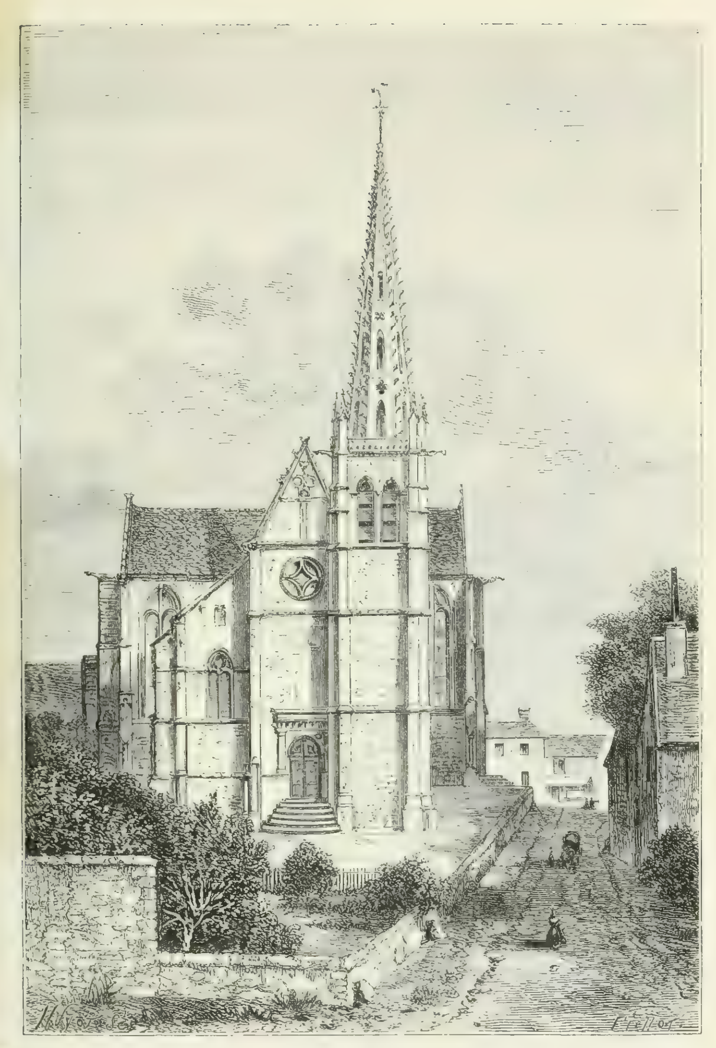


Fig. 75. — Église de Baron, près Senlis; XIIIe-XVIe siècle. État actuel. D'après un dessin de M. J. Gérin, professeur, secrétaire du Comité archéologique de Senlis. — Selon toute probabilité, c'est dans cette église que Jeanne communia, la veille de l'Assomption, en compagnie du comte de Clermont et du duc d'Alençon. Ce renseignement résulte des recherches faites par M. Ernest Dupuis, vice-président du Comité archéologique de Senlis.

la guerre, et lui rendre ce repos « que tous rois et princes chrétiens qui ont gouvernement doivent querir et demander. »

Ce fut le 11, à Crespy en Valois, que le roi reçut cette lettre, et déjà Bedford était au voisinage (à Mitry, au sud de Dammartin), prêt à donner la bataille qu'il offrait, mais à une condition pourtant : c'est qu'on la vînt chercher dans ses lignes; car il comptait sur l'impétuosité française pour qu'elle renouvelât à son profit les journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Ainsi provoqué, le roi vint à Lagny-le-Sec, poussant son avant-garde à Dammartin, et il envoya la Hire et quelques autres capitaines pour reconnaître la position des Anglais. Pendant toute la journée du 13, il y eut de fortes escarmouches autour de Thieux, entre Dammartin et Mitry, en avant de l'armée anglaise. Mais tout se borna là : car les capitaines jugèrent que les Anglais s'étaient trop assuré l'avantage du terrain; et Bedford, ne se voyant pas autrement attaqué, se replia le soir même sur Paris pour chercher des renforts.

Ces hésitations des Anglais, ces défis suivis sitôt de la retraite, ne faisaient qu'encourager les villes à se donner au roi. Le roi les pressait d'ailleurs par ses messages. Revenu à Crespy, il envoya ses héraults à Compiègne, à Beauvais, et il marchait lui-même vers la première de ces villes, quand il apprit que Bedford était à Louvres, d'où il ramenait, avec ses troupes, celles qu'il attendait. Il revint sur ses pas, et, arrivé à Baron, il envoya Loré et Xaintrailles s'assurer des mouvements de l'armée anglaise. Il ne fut pas longtemps sans recevoir d'eux la nouvelle qu'elle marchait sur Senlis, qu'ils l'avaient vue tout entière : mais, quelque hâte que l'on fît, on arriva trop tard pour l'empêcher de franchir l'étroit passage de la rivière qui coule de Baron à Senlis (la Nonette) et de s'y établir près d'un lieu où les Anglais, fort superstitieux, selon les témoignages du temps, devaient trouver un favorable augure, l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire. Il était soir; après quelques escarmouches, les Français se logèrent près de Montépilloy.

Le lendemain, 15 août, malgré la solennité de la fête, tous s'attendaient à la bataille. La messe fut dite à la première heure; et aussitôt chacun de monter à cheval et de se préparer au combat. L'armée s'était formée en trois corps : le premier sous le duc d'Alençon et le comte de Vendôme; le second sous René d'Anjou, duc de Bar; le troisième, formant l'arrière-



Fig. 76. — Ruines de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, fondée par Philippe-Auguste, en commémoration de la célèbre victoire de Bouvines (1214). D'après un dessin de M. J. Gérin, professeur, secrétaire du Comité archéologique de Senlis. — La veille de la bataille de Montépilloy, les Anglais, fort superstitieux, selon les témoignages du temps, s'établirent près de cette abbaye, comme en un lieu de favorable augure.

garde, où était le roi avec le comte de Clermont et la Trémouille : les maréchaux de Boussac (Sainte-Sévère) et de Rais commandaient les ailes; Graville, les archers. Il y avait en outre, pour faire escarmouche et subvenir à tout, une autre troupe qui ne devait pas avoir la moindre part à la journée, car elle avait à sa tête Dunois, la Hire et la Pucelle.

On marcha donc vers les Anglais; mais il restèrent immobiles dans leur position. Ils avaient passé la nuit à la fortifier avec leur industrie accoutumée. Protégés sur les derrières par la rivière et un étang et sur les côtés par de fortes haies d'épines, ils s'étaient barricadés de leurs charrois et couverts sur leur front par des fossés garnis de palissades. C'est là qu'ils attendaient l'attaque : les archers faisaient la première ligne, tous à pied avec leurs pieux aiguisés fichés en terre devant eux; et derrière, les seigneurs à pied aussi, formant un seul corps de bataille, où dominaient avec l'étendard de Saint-Georges, les deux bannières de France et d'Angleterre : car le régent combattait au nom des deux nations. La Pucelle, voyant qu'ils ne faisaient point mine de sortir, se vint mettre à l'avant-garde, et alla frapper de son étendard leurs retranchements; mais ils ne répondirent à ce défi qu'en repousant les plus hardis à l'assaut. Vainement, pour les amener dehors, la Pucelle fit-elle retirer tous ses gens jusqu'au corps de bataille; vainement leur offrit-on de faire reculer toute l'armée elle-même, pour leur donner loisir de se mettre aux champs et de se ranger. Ils s'obstinèrent à demeurer dans leur position, n'en sortant que pour des escarmouches : ils refoulaient les assaillants, qui, revenant en plus grand nombre à la charge, provoquaient à leur tour une sortie plus nombreuse; et vers la fin, la mêlée fut telle qu'au milieu d'un nuage de poussière on ne distinguait plus Français, ou Anglais.

Avant que les choses en vinssent à ce point, la Trémouille s'était laissé séduire par ce simulacre de bataille. Il s'avança, monté sur un coursier superbe et richement paré, et, la lance au poing, il donna des éperons et fondit sur l'ennemi. Mais son cheval tomba et le fit rouler parmi les Anglais. On s'empressa de l'en tirer, et l'aventure aurait pu lui être fatale, car ce n'était point tournoi de chevalerie. Il y avait en jeu des haines nationales : « et n'étoit homme, dit Monstrelet, de quel état qu'il fût, qui fût pris à finances : ains (mais) mettoient tout à mort sans pitié ni miséricorde. »



Fig. 77. — Façade du palais des évêques de Beauvais, xve siècle; état actuel. — Ce monument sert aujourd'hui de palais de justice.

Le roi voyant que les Anglais ne sortiraient pas, s'en revint le soir à Crespy. La Pucelle, le duc d'Alençon, et tout leur corps d'armée passèrent la nuit sur le champ de bataille; et le lendemain de grand matin, pour éprouver si l'ennemi, les voyant moins nombreux, ne se déciderait point à les poursuivre, ils se reculèrent jusqu'à Montépilloy. Mais les Anglais ne songèrent à profiter de ce mouvement que pour opérer leur retraite plus à l'aise. Vers une heure, la Pucelle fut informée qu'ils avaient regagné Senlis, et qu'ils se dirigeaient sur Paris. Il était trop tard pour les suivre. Elle vint donc à Crespy rejoindre le roi.

Rien ne devait plus arrêter le mouvement qui ramenait les villes à Charles VII. Les hérauts qu'il avait envoyés à Compiègne, à Beauvais, y recevaient le meilleur accueil. A Beauvais, le peuple ne vit pas plutôt l'homme du roi, portant les armes de son maître, qu'il se mit à crier : « Vive Charles, roi de France! » et chanta le *Te Deum,* au grand déplaisir de l'évêque-comte, Pierre Cauchon, partisan déclaré des Anglais. Le peuple proclama que tous ceux qui ne voudraient pas se soumettre au roi pourraient s'en aller, et il les laissa emporter leurs biens. Mais Cauchon ne pouvait emporter son évêché et sa seigneurie. Il emporta sa haine, qu'on retrouvera plus tard.

Le 17, le roi reçut à Crespy, où il était encore, les clefs de Compiègne. Il s'y rendit le lendemain, et fut accueilli avec de grands honneurs. Il voulait donner la capitainerie de cette ville à la Trémouille. Mais Compiègne, placée par son adhésion à Charles VII entre les convoitises du duc de Bourgogne et les haines des Anglais, avait besoin d'avoir chez soi à demeure un bon officier qui la sût défendre. Les bourgeois demandèrent à Charles VII d'y maintenir Guillaume de Flavy, qu'ils avaient pris pour capitaine. C'était un gentilhomme du pays, allié d'ailleurs à la famille du chancelier Regnault de Chartres et qui avait servi sous la Trémouille. La Trémouille eut le titre, mais Guillaume de Flavy, sous le nom de lieutenant, garda la charge avec tous ses pouvoirs.

Avant de quitter Crespy pour se rendre à Compiègne, Charles VII avait ordonné au comte de Vendôme et aux maréchaux de Boussac et de Rais de marcher sur Senlis. Les habitants n'eurent garde de résister à une armée devant laquelle ils venaient de voir Bedford battre en retraite. Ils accueilli-



Fig. 78. — Château des ducs de Vendôme, construit du XIe au XVe siècle. État actuel, d'après une photographie de M. J. Yvon, à Vendôme. — Les débris des murs d'enceinte sont importants par leur masse. Ce château fut habité quelque temps par Charles VII et par François Ier.

rent Vendôme, qui en demeura gouverneur. La nouvelle en arriva au roi à Compiègne, en même temps que l'annonce de l'adhésion si enthousiaste de Beauvais.

Il vit aussi arriver à Compiègne les ambassadeurs qu'il avait envoyés au duc de Bourgogne, et bientôt ceux du duc lui-même. Les quinze jours de la suspension d'armes finissaient. Paris n'était pas rendu; et il était trop clair que le duc de Bourgogne, en eût-il la volonté, n'était pas en mesure de le rendre. Le roi, ainsi déçu, ne pourrait-il pas vouloir s'en dédommager à ses dépens? Cette marche de Crespy sur Compiègne, quand Compiègne se donnait de soi-même, semblait trahir la secrète pensée d'aller prendre Paris ou à Lille ou dans Arras. Il y avait donc au moins des ménagements à observer; et la plupart des conseillers du duc inclinaient franchement à la paix; mais le duc lui-même était trop circonvenu par les agents de Bedford. Le régent le sut retenir par de fortes remontrances; et le duc se borna à envoyer Jean de Luxembourg et l'évêque d'Arras à Charles VII, pour lui donner de belles paroles. On parlait de paix générale : le duc de Savoie s'en faisait le médiateur. Pour la préparer, on fit une trêve à laquelle les Anglais avaient faculté d'accéder, trêve qui devait durer jusqu'à Noël et comprenait tout le pays situé au nord de la Seine, de Nogent à Harfleur, excepté les villes ayant passage sur la Seine. De Paris, pas un mot, si ce n'est pour laisser au duc la liberté de « s'employer, pendant la trêve, lui et ses gens, à la défense de la ville » contre tous ceux qui l'attaqueraient. Le duc, il est vrai, ne révoquait pas la promesse trompeuse qu'il avait faite de la livrer au roi; mais, en attendant, c'était lui qui devait tenir du roi Compiègne pour tout le temps de la trêve (28 août).

Le roi était là depuis plusieurs jours, recevant la soumission d'une foule de places du voisinage : Creil, Pont-Sainte-Maxence, Choisy-sur-Aisne, Gournai-sur-Aronde, Chantilly, etc. ; et il aurait pu, sans ces négociations avec le duc de Bourgogne, amener à lui les villes les plus considérables de la Picardie : Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville; car « la plupart des habitants d'icelles, dit l'historien bourguignon Monstrelet, étoient tout prêts de le recevoir à seigneur, et ne désiroient au monde autre chose que de lui faire obéissance et pleine ouverture. » Mais la Pucelle ne le voyait pas sans chagrin oublier parmi ces soumissions volontaires, abandonner sur

une folle espérance, la ville sans laquelle la possession des autres n'avait rien de durable ni d'assuré. Pour le tirer de sa fausse quiétude, elle fit ce qu'elle avait fait à Gien pour l'entraîner au voyage de Reims. Elle ne prit conseil de personne. Elle appela le duc d'Alençon et lui dit : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines ; je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu. »

L'ATTAQUE DE PARIS.

Le mardi 23 août, la Pucelle et le duc d'Alençon partirent en effet de Compiègne avec une nombreuse troupe d'hommes d'armes. Ils rallièrent en passant une partie de ceux qui étaient demeurés à Senlis, et le vendredi suivant, 26, ils se logeaient à Saint-Denis. Le roi, sous peine de rester presque seul à Compiègne, était bien forcé de les suivre, car tous les voulaient rejoindre. La trêve signée, il vint donc jusqu'à Senlis d'abord (du 28 au 30), « à grant regret, » dit l'historien du duc d'Alençon ; — et la teneur de l'acte qu'il venait de conclure marque bien en effet que cela n'entrait pas dans ses vues : — « et sembloit qu'il fût conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie. »

Au moment où le roi hésitait à se rapprocher de Paris, Bedford n'osait plus y rester, craignant le soulèvement, non point tant de la ville que de la Normandie. A Paris, les haines civiles lui donnaient encore, dans le parti bourguignon, des auxiliaires contre les Armagnacs. Mais la Normandie n'était point travaillée des mêmes passions : l'empire des Anglais y était devenu une domination étrangère, et au commencement de cette année même on avait découvert un complot qui ne tendait pas moins qu'à leur enlever Rouen. L'exemple de Beauvais, puis d'Aumale, montrait au régent la défection gagnant de proche en proche; et il savait aux frontières de cette province le connétable, qui, exclu du voyage de Reims, brûlait de montrer ce qu'il pouvait à lui seul. Il laissa donc, pour garder Paris, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, son chancelier de France, un chevalier anglais, nommé Radley, avec environ deux mille Anglais, et l'Isle-Adam avec ses Bourguignons, et il partit pour Rouen.

Les représentants de Bedford, à Paris, ne négligèrent rien pour assurer la défense de la ville. Le 26, le jour où la Pucelle et le duc d'Alençon arrivaient à Saint-Denis, le chancelier Louis de Luxembourg réunit en la chambre du parlement tous les membres du corps, l'évêque et le prévôt de Paris (Simon Morhier), les maîtres des comptes, les prieurs des couvents, les curés des paroisses, etc., et il leur fit renouveler le serment de fidélité qu'ils avaient déjà prêté en présence de Bedford, et tout récemment encore avant son départ; puis il commit deux magistrats pour aller dans les couvents et les églises recevoir pareil serment des clercs, tant réguliers que séculiers. En même temps les vingt-quatre chefs de quartiers s'occupaient de fortifier, chacun dans sa section, les portes de la ville et les maisons qui étaient sur les murs. On y mettait les canons en batterie; on y disposait des tonnes pleines de pierres; on réparait les fossés, on établissait de nouvelles barrières au dedans et au dehors. Il fallait des hommes pour donner force à ces dispositions : on excitait la multitude en faisant appel à la haine et à la peur. On disait que le prétendu roi avait promis d'abandonner à ses gens Paris tout entier, hommes et femmes, grands et petits, et que son intention était de passer la charrue sur la ville : « ce qui n'est pas facile à croire, » dit l'honnête greffier du parlement, auquel on doit ces détails; mais la foule, en pareil cas, croit tout sans raisonner.

Le duc d'Alençon avait commencé par inviter les échevins à recevoir le roi, et il avait fait jeter des proclamations dans la ville pour agir sur le peuple. Mais on lui répondit comme il pouvait l'attendre de ceux qui commandaient au nom des Anglais, et on l'engagea à s'abstenir de pareilles démarches. Il en vint donc aux armes, et il ne se passait pas de jour qu'il n'y eût deux ou trois escarmouches aux portes de Paris, sur un point ou sur un autre, et notamment auprès d'un moulin qui s'élevait entre la porte Saint-Denis (du temps) et la Chapelle[1]. La Pucelle assistait à ces escarmouches et examinait avec grande attention la situation de Paris, afin de voir où donner l'assaut. Mais l'assaut ne pouvait se donner tant que le roi n'amenait pas le reste des troupes. Les messages qu'on lui envoyait restant sans réponse, le duc d'Alençon vint lui-même à Senlis, le 1er septembre, puis, sa démarche

[1] Le moulin dont il est question était, selon toute apparence, sur la hauteur où s'élève aujourd'hui l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

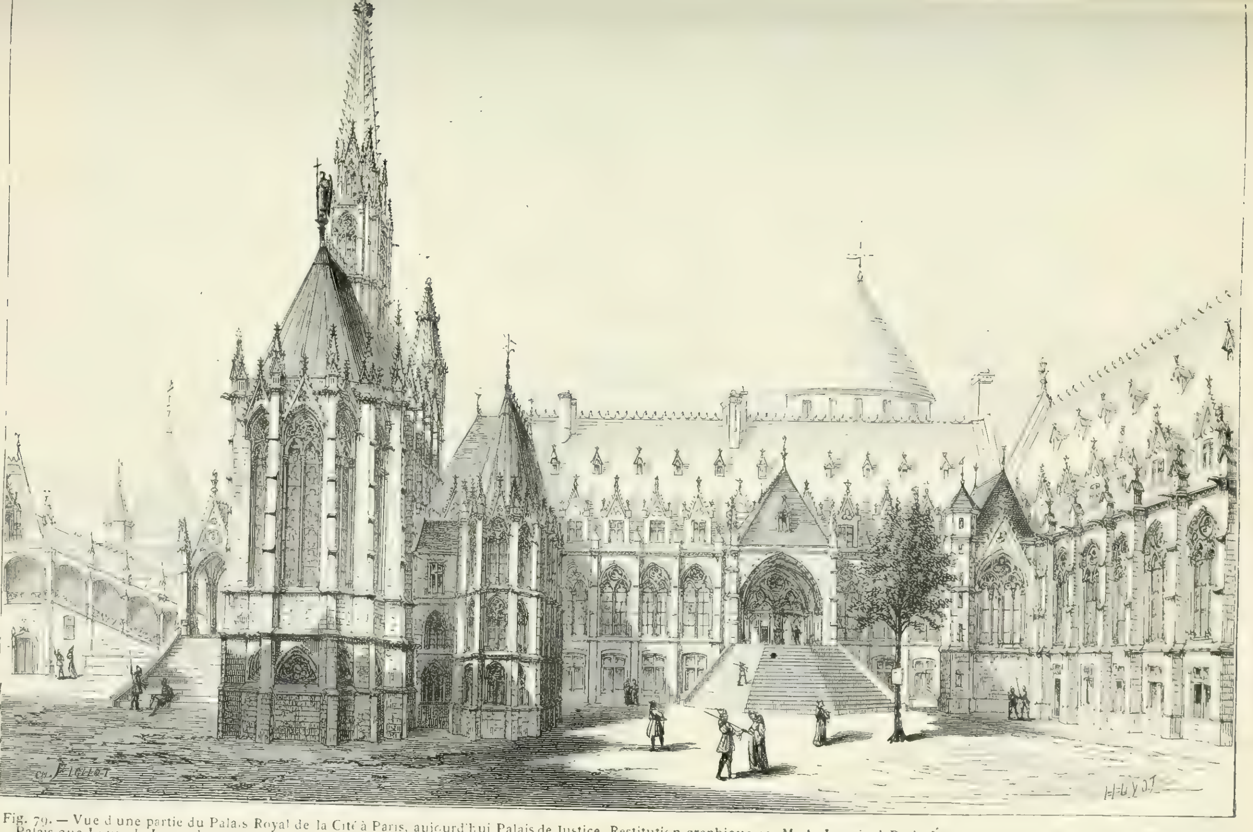


Fig. 79. — Vue d'une partie du Palais Royal de la Cité à Paris, aujourd'hui Palais de Justice. Restitution graphique par M. A. Lenoir, à Paris. État du temps de Jeanne d'Arc. C'est dans le Palais que Louis de Luxembourg, au moment du siége de Paris, réunit tous les membres du Parlement et leur fit renouveler le serment de fidélité au roi d'Angleterre. — Cette planche représente la *cour du Mai*, qui fait face à la voie moderne appelée boulevard du Palais. On remarque : à gauche, la Sainte Chapelle et le Trésor royal qui était en même temps Trésor des Chartres ; au milieu, l'habitation de saint Louis. Le Trésor, le bâtiment du milieu et l'aile droite furent détruits dans l'incendie de 1776 et remplacés par les constructions que nous voyons aujourd'hui. Le Palais de la Cité avait été reconstruit par saint Louis et Philippe le Bel. Charles V le quitta pour aller s'installer à l'hôtel Saint-Paul.

n'ayant pas eu plus de résultat le 5, cette fois il fit tant que le roi se mit en route et vint, le mercredi 7, dîner à Saint-Denis. Son arrivée fut saluée comme une victoire. On ne doutait plus du succès, après avoir triomphé de cette étrange résistance; et il n'y avait personne qui ne dît dans l'armée : « Elle mettra le roi dedans Paris, si à lui ne tient. »

Dès que le duc d'Alençon eut rapporté l'assurance que le roi venait, la troupe, logée à Saint-Denis, alla s'établir à la Chapelle (le 6). Le jour même de son arrivée (le 7), il y eut une plus forte escarmouche; et les Parisiens, se figurant que dès cette heure on voulait prendre la ville, s'applaudissaient comme d'un triomphe du résultat de la lutte. Ils étaient fiers surtout d'avoir tenu contre « cette créature qui étoit en forme de femme avec eux, que on nommait la Pucelle. Que c'étoit, Dieu le sait, » dit le Bourgeois de Paris.

L'assaut, qu'on ne songeait point à donner ce jour-là, fut tenté plus sérieusement le lendemain.

C'était encore un jour de fête (la Nativité); mais la Pucelle ne croyait pas que ces temps fussent moins propices à la sainte mission qu'elle avait reçue. Et si, comme elle le dit dans son procès, les seigneurs qui eurent la pensée d'attaquer Paris en ce jour, ne voulaient faire encore « qu'une escarmouche ou une vaillance d'armes, » elle avait résolu « d'aller outre » et de les entraîner après elle au delà des fossés. Ils partirent à huit heures de la Chapelle, divisés en deux corps : les uns devaient attaquer, les autres demeurer en observation pour prévenir les sorties et couvrir les assaillants. Alençon et Clermont, chargés du second rôle, allèrent se loger derrière une forte butte (le marché aux Pourceaux, depuis butte des Moulins ou butte Saint-Roch), d'où ils pouvaient surveiller la porte Saint-Denis. Rais, Gaucourt et la Pucelle se dirigèrent vers la porte Saint-Honoré; et dès l'abord ils forcèrent la barrière et enlevèrent le boulevard qui la protégeait. Comme la porte restait close et que d'aucun côté on ne sortait de la ville, la Pucelle, tenant à la main son étendard, se jeta avec les plus hardis dans les fossés, sous le feu de la place. Pierriers, canons, coulevrines étaient dirigés contre les assaillants; et un obstacle imprévu les tenait exposés à tous les coups sans qu'ils pussent arriver aux murailles. Ils avaient bien franchi le premier fossé, qui était à sec, et le dos d'âne; mais au revers ils avaient trouvé le second fossé rempli d'eau.

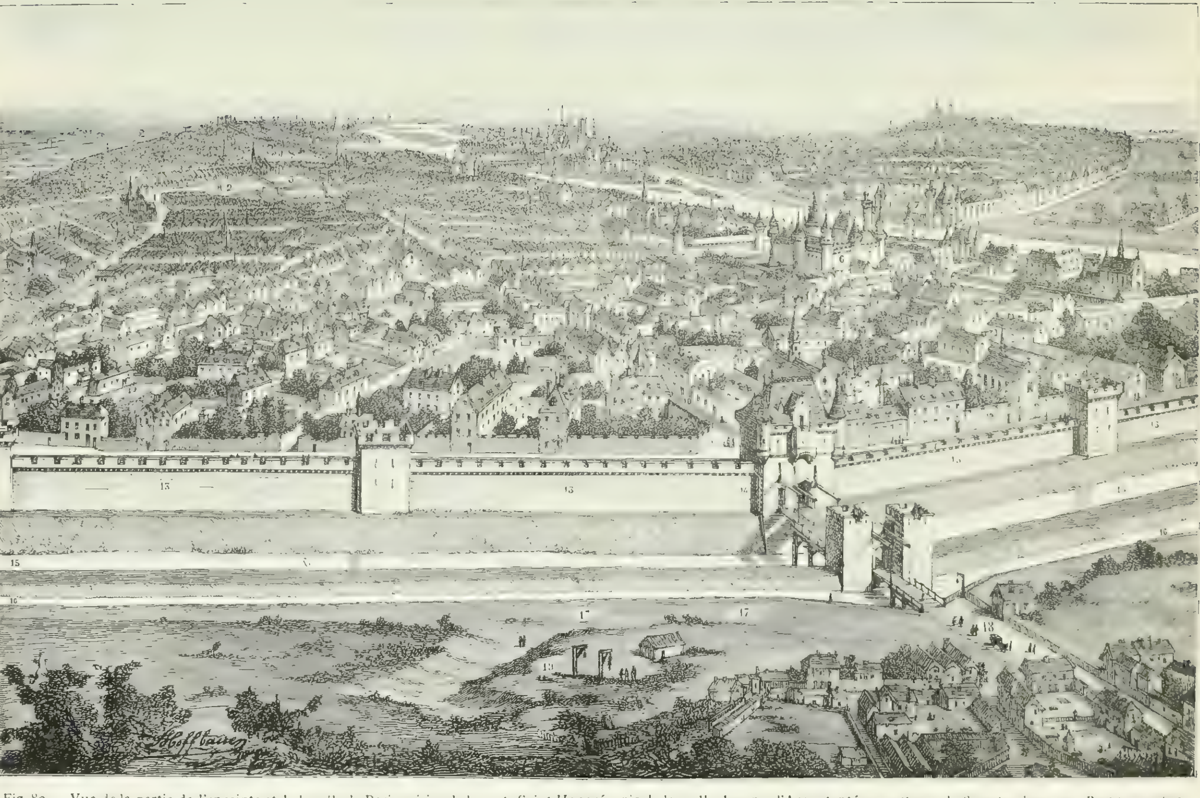


Fig. 80. — Vue de la partie de l'enceinte et de la ville de Paris voisine de la porte Saint-Honoré, près de laquelle Jeanne d'Arc a tenté son attaque le 8 septembre 1429. Restitution faite par M. Hoffbauer. — Légende : A. Endroit approximatif où Jeanne d'Arc a été blessée. — 1. Saint-Eustache. — 2. Le Pilori des Halles. — 3. Le Charnier des Innocents. — 4. La Cité. — 5. L'église Saint-Germain l'Auxerrois. — 6. Le Louvre. — 7. La tour de Nesle. — 8. Enceinte de Philippe-Auguste. — 9. Église Saint-Nicolas du Louvre. — 10. Rue Saint-Honoré. — 11. Église Saint-Honoré. — 12. Les Quinze-vingts. — 13. Enceinte de Charles V. — 14. Porte Saint-Honoré. — 15. Grand fossé plein d'eau. — 16. Premier fossé sec. — 17. Marché aux pourceaux. — 18. Chemin du Roule. — 19. Gibet.

Jeanne, quoique surprise, ne s'en rebuta point; et, tout en sommant la ville de se rendre, elle sondait du bois de son étendard la profondeur de l'eau et donnait ordre d'apporter des fagots qu'elle y faisait jeter pour établir un passage, quand elle fut frappée à la cuisse d'un trait d'arbalète. Il était soir, et cependant Jeanne, bien qu'elle fût blessée, demeurait là; elle continuait de faire combler le fossé, et pressait les soldats de courir aux murs, leur disant que la place serait prise. Et en effet, l'émotion était grande dans le peuple. Dès le commencement de l'assaut, on avait vu des gens criant par la ville que tout était perdu, que les ennemis étaient entrés dans Paris, qu'il n'y avait plus qu'à songer chacun à soi-même; et la multitude, que les prédicateurs haranguaient dans les églises, s'enfuyait en désordre; on rentrait dans les maisons, on fermait les portes. Mais l'assaut durait depuis midi; et les capitaines, voyant les troupes lasses et Jeanne blessée, résolurent de le suspendre. Vainement elle insistait, refusant de s'éloigner : ils rappelèrent les troupes. Quant à elle, il fallut que le duc d'Alençon, Gaucourt et d'autres vinssent la prendre de force et la missent à cheval pour la ramener à la Chapelle; et, sous le feu des canons qui, de la porte Saint-Denis, la poursuivaient de leurs boulets jusque par de là Saint-Lazare, elle ne cessait de protester, affirmant que la place eût été prise.

Jeanne comptait bien encore qu'elle le serait. Le lendemain, malgré sa blessure, elle se leva de grand matin; et, faisant appeler le duc d'Alençon qui était toujours comme l'interprète de ses volontés dans le commandement, elle le pria de faire sonner les trompettes et monter à cheval pour retourner devant Paris, promettant de n'en point partir qu'elle n'eût la ville. Le duc d'Alençon et plusieurs autres ne demandaient pas mieux; et leur espoir n'était pas sans fondement. Quoique dominée par les Anglais, cette grande cité était loin d'être unanime dans le parti bourguignon, et l'on a vu le trouble excité la veille, moins par l'assaut peut-être qu'à l'occasion de l'assaut. Au milieu de ces alarmes, il n'eût pas été difficile, il était encore possible de forcer la place. Et ce n'était pas seulement une multitude cédant à la peur : c'étaient les plus nobles de la chevalerie, qui regardaient la venue de la Pucelle comme un signal de se rallier au roi. Au moment où le duc d'Alençon donnait l'ordre de marcher sur la ville, le baron de Montmorency et cinquante ou soixante gentilshommes en sortaient pour se joindre à la

compagnie de la Pucelle. Mais, comme tous réunis approchaient des murailles, pleins d'ardeur, René d'Anjou et le comte de Clermont vinrent au nom du roi inviter la Pucelle à retourner vers lui à Saint-Denis; ordre était donné en même temps au duc d'Alençon et aux autres capitaines de revenir et de la ramener.

Ils obéirent, la douleur dans l'âme. Mais, en s'éloignant de la place, ils ne perdaient point l'espérance d'y retourner par un autre chemin. Le roi avait cédé peut-être à la crainte de renouveler contre de trop forts obstacles un assaut malheureux. Or le duc d'Alençon avait fait jeter un pont sur la



Fig. 81. — Jeanne, blessée à la cuisse d'un trait d'arbalète devant Paris, est ramenée de force au camp par le duc d'Alençon et le sire de Gaucourt. Elle ne cesse de protester, affirmant que, si l'on continuait l'assaut, la place serait bientôt prise. — Bas-relief de M. Vital-Dubray, à Orléans. XIXe siècle.

Seine à Saint-Denis : on pouvait passer la rivière et attaquer brusquement la ville par un côté où elle ne craignait rien. Le roi ne s'expliqua point sur ce projet; mais dans la nuit suivante (du vendredi au samedi), il fit détruire le pont. C'était assez déclarer qu'il ne voulait plus attaquer Paris d'aucune manière. Il demeura quelques jours encore à Saint-Denis. « Il s'y fit introniser, selon l'usage, » dit Thomas Basin. Mais il semblait qu'une fois investi de tous les symboles de la royauté, il pût sans inconvénient en abandonner tous les gages. Il tint plusieurs conseils : il y pourvut au gouvernement des pays récemment réunis. Il les confia au comte de Clermont, et laissa à Saint-Denis le comte de Vendôme et le sire de Culan, amiral de

France, avec des forces capables de surveiller momentanément, mais non plus de menacer Paris. Évidemment il ne s'agissait plus que de protéger le roi dans sa retraite. Il partit le 13, adressant, de ce jour même, aux principales villes une circulaire où il donnait pour motif à son départ la trêve conclue avec le duc de Bourgogne jusqu'à Noël, la nécessité d'alléger le pays de la présence des troupes qu'il ne pouvait plus employer au fait de la guerre, et le dessein d'aller outre Seine rassembler une armée plus grande, afin de poursuivre le recouvrement du reste de sa seigneurie. La trêve ne le gênait pas du côté des Anglais; et, s'il avait eu vraiment à cœur de travailler à l'achèvement de la conquête, ce ne sont pas les troupes qui lui faisaient défaut.

Quand la Pucelle vit que par aucune raison elle ne pouvait plus le retenir, elle vint dans l'abbaye de Saint-Denis, et déposa ses armes en offrande au pied de l'image de la sainte Vierge et devant les reliques du saint patron du royaume : pieux hommage à celui qu'on invoquait dans les batailles, « pour ce que c'est le cry de France, » dit-elle; et en même temps protestation muette contre une résolution qui désarmait le roi. Mais elle-même ne le quittait point, parce que moins que jamais elle devait croire sa mission terminée. Elle le suivit donc, pleine de tristesse, dans un chemin si différent de celui où elle le conduisait naguère. Naguère on marchait en avant, et chaque pas était marqué par un triomphe qui acheminait vers la libération du royaume : maintenant on se retirait de cette capitale où Jeanne avait compté introduire son roi couronné; et la retraite se faisait avec une telle précipitation, que parfois elle aurait pu ressembler à une fuite. On passait non par les villes qu'il eût fallu rallier encore, mais par celles dont la soumission promettait un plus sûr passage : Lagny, Provins, Bray. Cette fois, les Anglais n'étaient plus là pour fermer la route. Sens refusait d'ouvrir ses portes : on passa l'Yonne à gué, près de la ville, et l'on revint enfin par Courtenay, Château-Regnart et Montargis à Gien, d'où l'on était parti en un bien autre appareil trois mois auparavant (21 septembre).

Quelle était la cause de ce départ précipité du roi, et quelles raisons pouvait-on alléguer dans ses conseils pour l'amener à cette retraite, quand celle qui avait délivré Orléans, vaincu l'Anglais et accompli le voyage de Reims, selon qu'elle l'avait prédit contre toute apparence, continuait de

dire qu'elle mettrait le roi dans Paris? Ce qu'on alléguait, c'étaient les promesses du duc de Bourgogne, promesses qu'il venait de renouveler, dit-on, par un héraut, devant Paris même, et auxquelles on affectait toujours de croire. Mais ne valait-il pas mieux prendre Paris sans le duc que



Fig. 82. — Saint André s'appuyant sur sa croix et le duc de Bourgogne à genoux. Miniature des *Chroniques de Bourgogne*, ms. du xv[e] siècle, à la bibliothèque de Bruxelles. — Les partisans du duc de Bourgogne à Paris portaient la croix de Saint-André.

par le duc? Oui, sans doute, de l'aveu de tout le monde, à l'exception toutefois de ceux qui dominaient dans les conseils de Charles VII. Prendre Paris sans le duc de Bourgogne, c'était le prendre par la seule force de la Pucelle et de l'armée; c'était faire passer aux capitaines toute l'importance que se donnaient les favoris : car il ne suffisait pas de le prendre, il le

fallait garder. Il eût donc fallu que le roi fût dès lors ce qu'il devint plus tard, qu'il entrât sérieusement dans la conduite de son gouvernement; et, pour cela, il avait besoin d'autres hommes. Prendre Paris par le duc de Bourgogne, c'était peut-être le lui laisser; mais on acquérait la sécurité sans contracter l'obligation d'agir, et le roi pouvait continuer plus à l'aise la vie qu'il menait dans ses châteaux de la Loire. Le choix des courtisans fut donc bien vite arrêté. C'était à leur corps défendant, et comme sous la contrainte de la Pucelle, qu'ils avaient laissé le roi aller de Compiègne à Senlis, et de Senlis à Saint-Denis : l'accident qui avait fait suspendre l'assaut avait été pour eux une trop bonne occasion d'y renoncer. On partit, sans vouloir se dire que partir après une attaque manquée, c'était en faire un véritable échec ; c'était exalter dans Paris les ennemis du roi, et mettre le duc de Bourgogne, l'eût-il voulu, dans l'impossibilité de lui donner la ville. Et on le vit bientôt. Le duc de Bourgogne, muni du sauf-conduit du roi, vint à Paris (30 septembre), traversant tout le pays repris par les Français, salué au passage par l'archevêque de Reims, chancelier de France, et par le comte de Clermont, commandant des troupes françaises en ces contrées; et il répondit à ses avances en resserrant son alliance avec Bedford. Bedford lui donna la lieutenance du royaume et bientôt l'investiture de la Champagne, c'est-à-dire la charge de reprendre Reims et de garder Paris, ne retenant pour lui-même, avec son titre de régent, que le gouvernement de la Normandie; et les Anglais, qui avaient craint même pour cette province, se prirent de nouveau à espérer la conquête de la France.

Cette retraite devait avoir une autre conséquence fâcheuse; mais il semble qu'au gré des courtisans ce fût encore une bonne fortune : c'était de compromettre l'autorité de la Pucelle. Jeanne avait dit qu'elle était envoyée pour délivrer Orléans, faire sacrer le roi à Reims et chasser les Anglais du royaume. On l'avait volontiers laissée délivrer Orléans; on l'avait suivie de mauvaise grâce jusqu'à Reims, et par contrainte jusqu'à Paris. Si on entrait à Paris comme à Reims, il faudrait donc lui obéir encore quand elle voudrait ne laisser aucun repos que l'Anglais ne fût chassé de France. Il était plus que temps de s'arrêter si on ne voulait être jeté dans le mouvement de cette grande guerre. L'échec de Paris mettait en doute



Fig. 48. — La ville haute de Provins. État actuel, d'après une photographie. A gauche, la Grosse tour, curieuse forteresse du XIIe siècle; à droite, l'église Saint-Quiriace, du XIIe et du XIIIe siècle (le dôme a été élevé de 1830 à 1840). — Les habitants ayant chassé les Anglais, le roi et Jeanne vinrent à Provins et entendirent, dans l'église Saint-Quiriace, une messe solennelle d'action de grâces. (*Histoire de Provins*, par Félix Bourquelot, 1840.)

une parole que le peuple tenait pour prophétique, et dispensait de lui céder à l'avenir. A voir comme les ennemis triomphent de cet échec, on peut deviner combien les esprits dans le camp du roi pouvaient être ébranlés. « Elle leur avoit promis, dit le faux Bourgeois, que, sans nulle faute, ils gagneroient à celui assaut la ville de Paris, par force, et qu'elle y gîroit celle nuit, et eux tous, et qu'ils seroient tous enrichis des biens de la cité... Mais Dieu, qui mua la grande entreprise d'Holopherne par une femme nommée Judith, ordonna par sa pitié autrement qu'ils ne pensoient. » Est-il besoin de répondre aux allégations du Bourgeois? Les paroles de Jeanne et les faits n'en sont-ils pas une réfutation suffisante ? Jeanne disait aux siens que la place serait prise; mais à une condition, c'est qu'on persévérât. Pour prendre aussi une comparaison dans la Bible, elle n'avait pas dit que devant son étendard les murs de Paris crouleraient comme ceux de Jéricho devant l'Arche; mais qu'on les assaillît, qu'on fît effort, et que Dieu aiderait. A Orléans aussi, devant les Tourelles, les capitaines voulaient se retirer après sa blessure : elle les retint, et la bastille fut prise. Si à Paris on eût fait de même, on aurait eu, tout permet de le croire, semblable succès. L'affaire de Paris ne prouve donc rien contre la Pucelle et sa mission. Sa mission, comme elle l'avait définie dans sa lettre à Bedford, impliquait bien qu'elle y menât le roi. Après Reims, c'est à Paris qu'il fallait aller pour hâter l'heure où les Anglais seraient « boutés hors de toute France. » C'est ce qu'avait fait Jeanne. Même après son échec, ses voix lui commandaient elle-même le déclare de persévérer en demeurant à Saint-Denis; mais elles ne lui avaient pas révélé qu'on y entrerait, quoi qu'on fît, ni que l'assaut dût réussir ou échouer. C'est à ceux qui l'arrêtèrent quand elle disait d'aller en avant, et le lendemain quand elle voulait renouveler la tentative, c'est à ceux-là de répondre de l'échec.



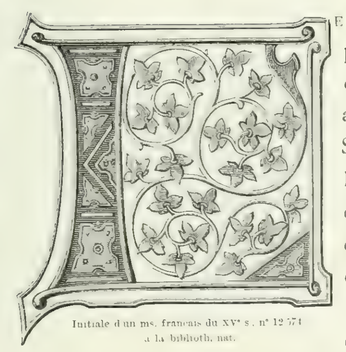
Ornement tiré d'un ms. fr. du XVᵉ siècle, n° 189, à la Biblioth. nat.

V

COMPIÈGNE

Le Séjour sur la Loire. — Le Siége de Compiègne.

LE SÉJOUR SUR LA LOIRE.



Initiale d'un ms. français du XVᵉ s., n° 12 574 à la biblioth. nat.

LE retour du roi à Gien eut les suites que l'on pouvait prévoir. Presque aussitôt après son départ de Saint-Denis, la garnison qu'il y avait laissée avec Vendôme se repliait sur Senlis : les Anglais, se jetant sur la ville, la pillèrent, et sans crainte du sacrilége emportèrent, comme en trophée, les armes que la Pucelle avait déposées dans l'église de l'abbaye. Puis ils élevèrent une nouvelle forteresse dont ils firent capitaine le prévôt de Paris, Simon Morhier. Le mal était réparable si le duc de Bourgogne tenait ses promesses ; et le comte de Clermont, lieutenant du roi dans ces contrées, paraissait y compter toujours. Le premier usage qu'il fit de ses pouvoirs fut d'expédier au duc, au nom du roi, des lettres qui comprenaient, dans la trêve de quatre mois faite avec lui, Paris et ses environs, savoir : Saint-Denis et le château de Vincennes, les ponts de Charenton et de Saint-Cloud (18 septembre). Le duc de Bourgogne y vint donc alors à travers l'armée royale, muni du

sauf-conduit du roi (on a vu avec quels honneurs), et il parut encore donner suite aux négociations entamées. Il envoyait à son tour un sauf-conduit au chancelier de France. Il le faisait recevoir à Saint-Denis par Jean de Luxembourg et le sire de Lannoy; et plusieurs jours se passèrent en conferences : mais tout se borna aux conventions déjà signées. Ce n'était point pour livrer Paris au roi de France que le duc de Bourgogne acceptait de Bedford la charge de le gouverner. Le roi, en le comprenant dans les trêves, n'avait fait que fournir au duc le moyen d'inaugurer son avénement au pouvoir par un acte agréable aux Parisiens. La trêve qui les touchait fut publiée devant le duc et les bourgeois assemblés, en même temps que les lettres qui l'investissaient de la lieutenance du royaume.

Paris demeurait donc aux Anglais avec l'assurance qu'on ne l'inquiéterait pas; mais les Anglais n'avaient aucun engagement de ce genre envers les pays soumis à Charles VII. Il fallait que le roi, tout en s'abstenant d'attaquer sur ce point, songeât à se défendre sur tous les autres. Il parut bien ne vouloir délaisser aucune des villes qui venaient de se donner à lui. A peine arrivé à Gien, il écrivit (le 23 septembre) aux habitants de Troyes qu'il avait donné ordre à Vendôme de leur venir en aide. Pourquoi Vendôme? N'avait-il pas bien assez de garder Senlis? et était-ce trop, pour l'Ile-de-France, du comte de Clermont et des seigneurs demeurés avec lui? Mais l'armée que Charles VII ramenait sur la Loire et qu'il avait tant d'occasions d'employer ailleurs, était à la veille de se dissoudre. Le duc d'Alençon s'en alla en sa vicomté de Beaumont, où l'attendait sa femme; et les autres capitaines, chacun en son gouvernement.

Jeanne était demeurée auprès du roi, presque seule, et fort triste de l'inaction où elle était réduite. Cependant le duc d'Alençon, qui partageait si complétement ses vues, revint bientôt s'offrir pour l'en tirer. Il avait réuni des hommes d'armes, et proposait d'entrer en Normandie par les marches de la Bretagne et du Maine, pourvu qu'on lui donnât la Pucelle : car, selon qu'elle serait ou ne serait pas avec lui, sa troupe allait bientôt se grossir ou se disperser. Les circonstances paraissaient favorables. Les Français avaient dans le pays des partisans : Étrépagny, Laval, Torcy, venaient de leur être livrés. On refusa. L'archevêque de Reims, la Trémouille et le sire de Gaucourt, « qui lors gouvernoient le corps du roy et le fait de sa

guerre, » ne voulurent à aucun prix consentir à cette réunion du duc d'Alençon et de la Pucelle. Le duc, ils le sentaient bien, aurait gagné en

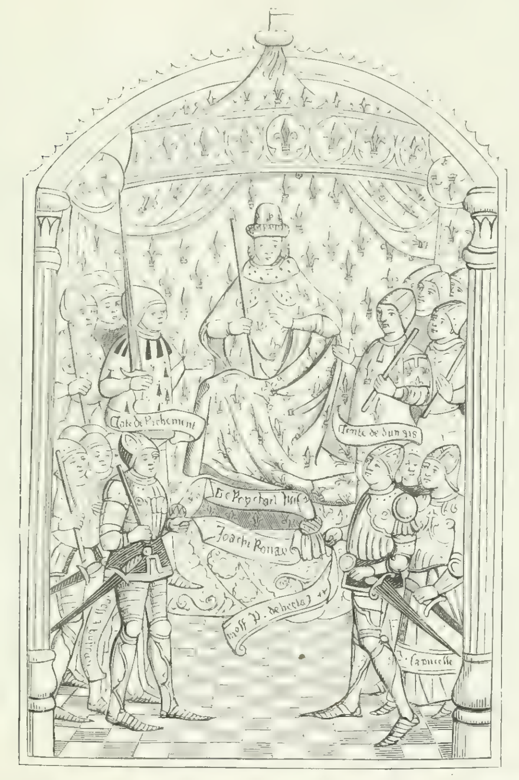


Fig. 84. — Charles VII entouré de sa cour. D'après un dessin à la sanguine de la fin du quinzième siècle, communiqué par M. de Braux, à Boucq (Meurthe). — Charles VII, assis sur son trône, est environné de ses principaux gentilshommes, parmi lesquels se distinguent à la fois par leurs insignes et par leurs noms : le connétable de Richemont, qui, en sa qualité de connétable, porte l'épée du roi ; le comte de Dunois, grand chambellan ; Jean Bureau, grand maître de l'artillerie ; Joachim Rouault ; le grand sénéchal Pierre de Brézé ; et derrière, au premier plan, Jeanne la Pucelle. — Cette composition se retrouve en miniature dans deux mss. de Jean Chartier, tous deux du XVe s. : l'un à la biblioth. de l'Arsenal, à Paris ; l'autre à la biblioth. de Rouen.

importance tout ce qu'il eût ajouté à la fortune du roi. L'historien Perceval de Cagny a bien le droit de mettre à la charge du conseil les conséquences

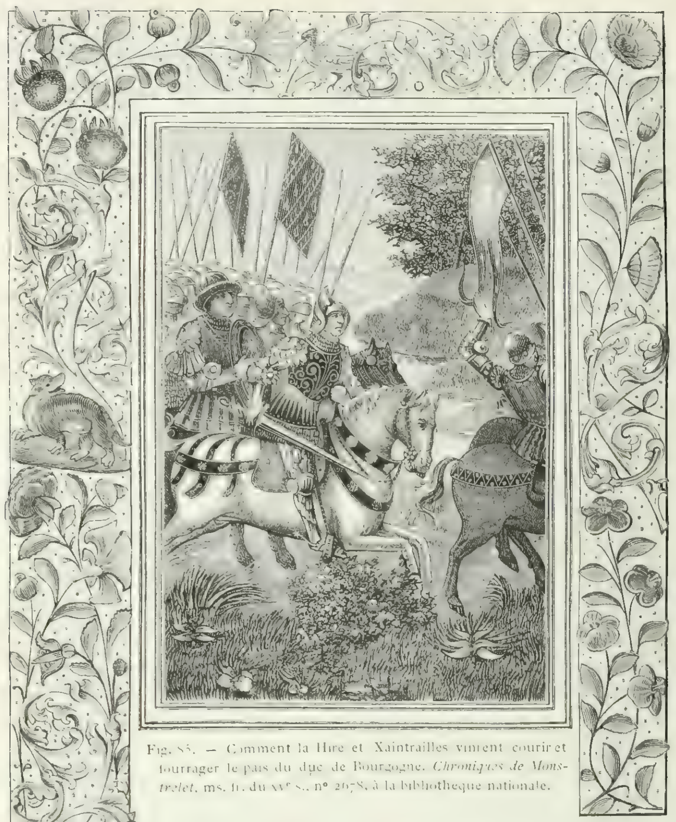


Fig. 85. — Comment la Hire et Xaintrailles vinrent courir et fourrager le pais du duc de Bourgogne. *Chroniques de Monstrelet*, ms. fr. du XVe s., n° 2678, à la bibliothèque nationale.

de cette résolution, et de flétrir cette résistance délibérée à la grâce dont la Pucelle était la messagère (octobre 1429).

Le roi allait donc promenant ses loisirs en Touraine, en Poitou, en Berri; et, pendant ce temps-là, tout était en proie dans le pays qu'il avait abandonné. Ces riches campagnes furent ruinées, les villes mises à rançon. On leur voulait faire sentir ce qu'il en coûtait d'abandonner si légèrement les Anglais pour un roi impuissant à les défendre. Et, en effet, on eût pu croire le pays entièrement délaissé. Le comte de Clermont, lieutenant du roi, s'en allait veiller à ses propres

domaines; le comte de Vendôme, substitué à sa charge, avait déjà bien assez de garder Senlis; Chabane, à Creil, se laissa prendre. Le maréchal de Boussac vint, il est vrai, amenant mille combattants environ; mais que faire avec cette troupe quand les Anglais et les Bourguignons possédaient tout le pays alentour, la Normandie, la Picardie, la Bourgogne? Il eût fallu être présent partout pour contenir les uns ou pour observer les autres : car les trêves ne liaient pas les Anglais et arrêtaient peu les Bourguignons. Au lieu de se réduire à cette défense laborieuse, tous ces hommes d'armes trouvaient plus commode et plus profitable d'aller à leur tour porter le ravage sur le territoire de l'ennemi. Ainsi le mal ne faisait que s'étendre et devenir plus général. Paris même, quoique doublement protégé par les armements des Anglais et par les trêves des Bourguignons, souffrait de cet état de choses dans toutes les classes de ses habitants : « Nul homme de Paris, dit le Bourgeois, n'osoit mettre le pied hors des faubourgs, qui ne fût mort, ou perdu, ou rançonné. Le cent de petits cotterets valoit 24 sols parisis, deux œufs, 4 deniers; un petit fromage tout nouvel fait, 4 blancs..... [1] et n'étoit nouvelle ni pour Toussaint, ni pour autre fête en celui temps, de harengs frais ni de quelque marée. »

Les provinces du Nord, et en particulier l'Ile-de-France, étaient donc livrées aux ravages de la guerre; et le contre-coup de ces événements pouvait provoquer des périls au voisinage même des résidences royales. Toute la Loire, en effet, n'appartenait pas au roi. L'ennemi était fortement établi à la Charité; il possédait encore Saint-Pierre-le-Moustier, Cosne et quelques autres places : et ces positions, qu'on avait eu raison de négliger pour marcher sur Reims et sur Paris, semblaient maintenant plus menaçantes. Un conseil fut tenu à Meun-sur-Yèvre, et il parut qu'il y avait tout avantage à satisfaire de ce côté l'impatience que la Pucelle avait d'agir. Il fut décidé qu'on l'enverrait faire le siége de la Charité, et qu'on préluderait à cette conquête par celle de Saint-Pierre-le-Moustier.

[1] La livre tournois varia cette année de 3 fr. 95 c. à 6 fr. 21 c. de notre monnaie, valeur intrinsèque. Les blancs de Charles VII étaient de 8 deniers tournois. *Voy.* le Mémoire de M. de Vailly sur les *Variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis*, Mém. de l'Académie des inscriptions, t. XXI, 2e partie, p. 224, et le tableau n° V, p. 402. La monnaie parisis était à la monnaie tournois comme 5 est à 4; elle valait un quart en sus.



86. — Agnel ou mouton d'or de Henry V,
ordonné le 27 septembre 1419.
Cours : 18 gr. de 20 d. — Val. intrins. : 11 fr. 54 c. [illegible].



90. — Grand blanc ou florette de Henry V,
frappée à Rouen à partir de 1419.
Cours : 10 deniers. — Val. intrins. : 29 c.



87. — Salut d'or de Henry VI,
frappé à Rouen à partir de 1425.
Cours : 1 l. 2 s. 6 d. — Val. intrins. : 13 fr. 38 c. [illegible].



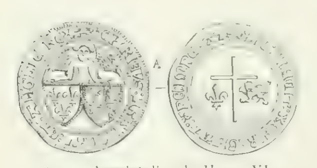
91. — Grand blanc ou florette de Henry V,
frappée à Rouen à partir de 1420.
Cours : 20 deniers. — Val. intrins. : 68 c.



88. — Salut d'or de Henry V (RR),
frappé de 1420 à 1421.
Cours : 1 livre 5 sous. — Val. intrins. : 13 fr. 38 c. [illegible].



92. — Grand blanc ou florette d'argent de Henry V
ordonnée le 12 janvier 1419.
Cours : 20 deniers. — Val. intrins. : 67 c.

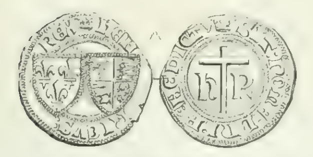


[illegible]. — Angelot d'or de Henry VI,
frappé à Rouen à partir de 1427.
Cours : 15 sous. — Val. intrins. : 8 fr. 02 c. [illegible].

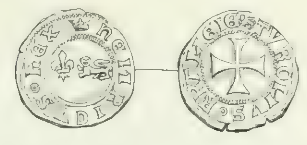


[illegible]. Grand blanc aux écus de Henry VI (billon),
frappé à Rouen à partir de 1423.
Cours : 10 deniers. — Val. intrins. : 28 c. [illegible].

Fig. 86 à 101. — Monnaies frappées en France par les Anglais. La plupart reproduisent les types des monnaies françaises, les rois anglais se déclarant héritiers légitimes de la couronne de France. — Au droit, la légende de ces monnaies est : 1° sur la fig. 86, « Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis (Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous); » 2° sur la figure 87 : « Henricus Dei gratia Francorum et Angliæ rex (Henri par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre); » 3° sur la fig. 88 : « Henricus Dei gratia rex Angliæ, heres Franciæ (Henri par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, héritier de France); » 4° sur les fig. 89, 93, 99, 100, 101 : « Henricus Francorum et Angliæ rex (Henri, roi de France et d'Angleterre); » 5° sur les fig. 90 et 92 : « Henricus Francorum rex (Henri, roi des



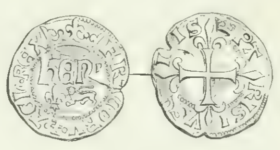
94. — Petit blanc aux écus de Henry VI (billon), frappé à Paris à partir de 1422.
Cours : 5 deniers. — Val. intrins. : [illegible] c. [illegible].



98. — Petit tournois ancien de Henri VI (billon), frappé à Rouen à partir de 1422.
Cours : 1 denier. — Val. intrins. : 2 c. $\frac{89}{1[illegible]}$.



95. — Triple tournois ou denier trézin de Henry VI (billon), RR, frappé à Paris à partir de 1423.
Cours : 3 deniers. — Val. intrins. : 8 c. $\frac{67}{100}$.



99. — Double denier parisis de Henri VI (billon), frappé à Paris à partir de 1423.
Cours : 2 deniers $\frac{1}{2}$. — Val. intrins. : 7 c. $\frac{22}{100}$.



96. — Double tournois blanc de Henry V, dit *niquet* (billon), frappé à Rouen à partir de 1421.
Cours : 2 deniers. — Val. intrins. : 5 c. [illegible].



100. — Petit denier Parisis noir de Henry V (billon), frappé à Paris à partir de 1423.
Cours : 1 denier $\frac{1}{4}$. — Val. intrins. : 3 c. [illegible].



97. — Petit denier tournois noir de Henry V (billon), frappé à Rouen à partir de 1419.
Cours : 1 denier. — Val. intrins. : 2 c. $\frac{95}{100}$.



101. — Petit denier parisis noir de Henry VI (billon), frappé à Paris à partir de 1426.
Cours : 1 denier $\frac{1}{2}$. — Val. intrins. : 3 c. [illegible].

Français); » 6° sur les fig. 91 et 96 : « H. rex Angliæ, heres Franciæ (Henri, roi d'Angleterre, héritier de France); » sur les fig. 94, 95, 97, 98 : « Henricus rex (Henri, roi). » — Au revers on lit : 1° sur les fig. 86, 87, 88 et 89 : « Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat (le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande); » 2° sur les fig. 90, 91, 92, 93, 94 et 96 : « Sit nomen Domini benedictum (Que le nom du Seigneur soit béni); » 3° sur la fig. 95 : « Turonus triplex franc. (Triple tournois de France); » 4° sur la fig. 97 : « Turonens civis (Cité de Tours); » 5° sur la fig. 98 : « Turonus Franciæ (Tournois de France); » 6° sur les fig. 99, 100 et 101 : « Parisius civis (Cité de Paris). » — NOTA. Toutes les pièces qui portent un H au cœur de la croix et celles qui portent le titre de *Heres Franciæ* (héritier de France), résultat du traité de Troyes, sont de Henri V d'Angleterre.



102. — Écu d'or à la couronne de Charles VII,
frappé à Frontenay en 1435.
Cours : 1 livre 5 sous. — Val. intrins. : 12 fr. 34 c. $\frac{91}{100}$.

105. — Royal d'or de Charles VII,
frappé à Lyon de 1429 à 1432.
Cours : 1 livre 5 sous. — Valeur intrins. : 13 fr. 17 c. $\frac{25}{100}$.

103. — Écu d'or à la couronne de Charles VI,
frappé vers 1389.
Cours : 1 l. 2 s. 6 d. — Val. intrins. : 12 fr. 77 c. [illegible].

106. — Grand blanc d'argent, dit *dentelé*,
frappé à Orléans en 1431.
Cours : 10 deniers. — Val. intrins. : 27 c. $\frac{14}{100}$.

104. — Demi-écu d'or à la couronne de Charles VII (RR),
créé le 26 avril 1438.
Cours : 12 sous 6 deniers. — Val. intrins. : 6 fr. 38 c.

107. — Gros d'argent, dit *au rondeau*,
créé le 8 octobre 1430.
Cours : 15 deniers. — Val. intrins. : 57 c. $\frac{91}{100}$.

108. — Plaque d'argent, copie des doubles gros flamands de Philippe le Bon,
frappés à Tournai avant 1426.
Cours : 13 deniers. — Val. intrins. : 41 c. $\frac{71}{100}$.

Fig. 102 à 108. — Monnaies françaises frappées sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. Au droit, la légende commune à toutes ces monnaies est : « Carolus Dei gratia Francorum rex (Charles, par la grâce de Dieu roi de France). » — Au revers, on lit : 1° sur les figures 102, 103, 104 et 105 : « Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat (le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande) ; » 2° sur les figures 105, 106 et 107 : « Sit nomen Domini benedictum (Que le nom du Seigneur soit béni). » — Biblioth. nat. de Paris, cabinet des médailles.

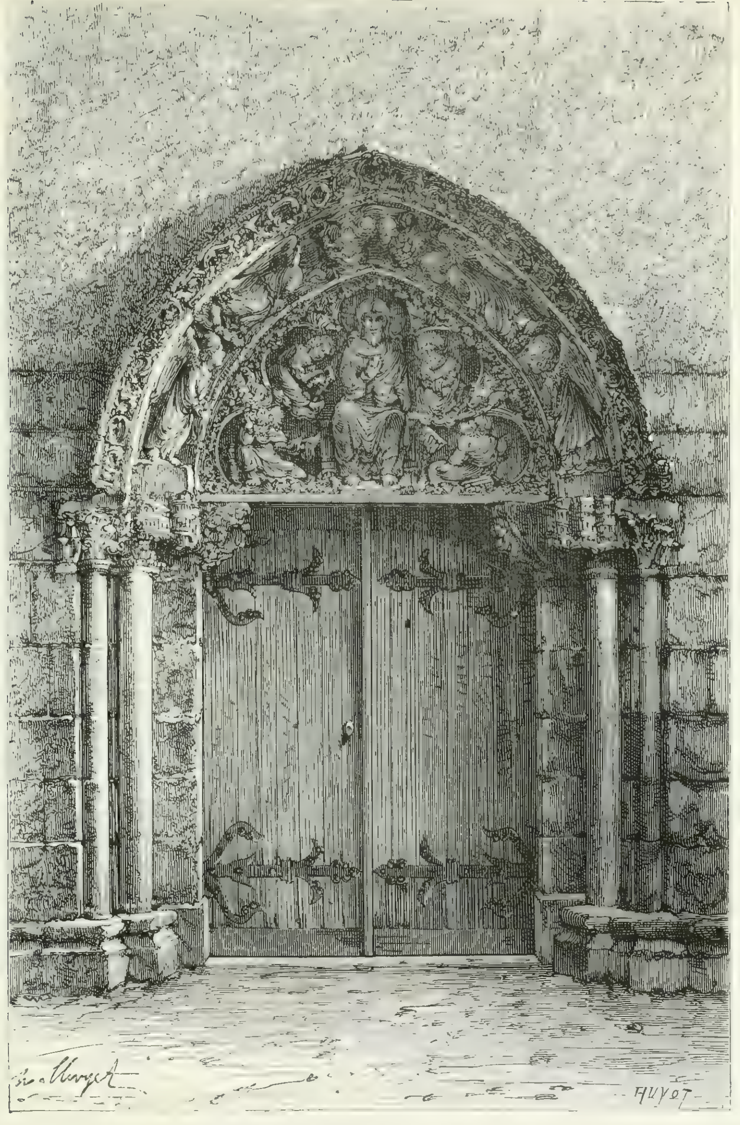
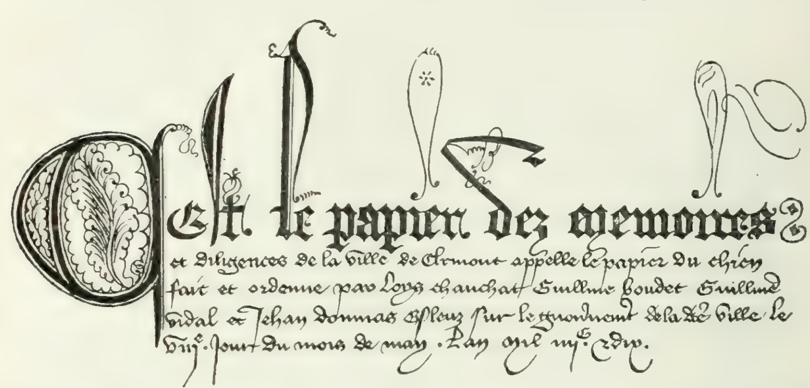


Fig. 103. — Portail nord de l'église Saint-Pierre-le-Moustier. Jésus-Christ, bénissant un globe, est entouré des quatre évangélistes. Sous l'archivolte, deux anges portent des flambeaux, deux autres tiennent des encensoirs. XIIe siècle. État actuel, d'après une photographie. — Au siége de Saint-Pierre-le-Moustier, d'Aulon, écuyer de Jeanne, la voyant avec quatre ou cinq hommes au plus devant les murailles, lui demanda ce qu'elle faisait là seule, la pressant de se retirer. Mais Jeanne, ôtant son casque, répondit qu'elle n'était pas seule, qu'elle avait en sa compagnie cinquante mille de ses gens; et elle cria : « Aux fagots et aux claies, tout le monde ! » En un instant elle est obéie, et la ville est prise d'assaut. — Jeanne sut préserver du pillage les biens que les habitants avaient réunis dans l'église de Saint-Pierre.

Fig. 110. — Note de diverses provisions de guerre fournies par la ville de Clermont-Ferrand à la requête de
à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand.



Cest le papier dez memoires
et diligences de la ville de Clermont appelle le papier du chien
fait et ordonne par Loys Chauchat Guillme Boudet Guillme
Vidal et Jehan Donnat esleuz sur le gouvernement de la dte ville le
viije jour du mois de may . lan mil iiijc xxiv.

Memoire soit que la pucela Jehanna et messaige de dieu xlvij.
et mons de lebret envoyerent a la ville de clermont le vije
jour de novembre lan mil quatrecens et vint et neuf
unez lectres faisant mention faisant mention que la ville
luy voulsist aider de poudre de canon et de trait et dartillerie
pour le siege de la charite Et fust ordene pour messrs dyglize
esleuz et abitans de ladite ville de luy envoyer lez chausez
quy sensuivent lesquelles leur furent envoyeez par Jehan
merlle fourier de mons le dauphin come apprt par sa
quittance laquelle est en cest papier Et premierement
deux quintaux de salpetre ung quintal souphre deux
quaysses de trait item ung melher Et pour la personne
de ladite Jehanne une espee deux daguez et une apche darmez
Et fu escript amessrc Robert amdrieu quy estoit devers
la dte Jehanne quil presentat lesd armes a lad Jeha
et seigneur de lebret

la Pucelle. Extrait du registre appelé le *Papier du Chien* (registre recouvert d'une peau de chien, conserv.
(L'écriture du titre du registre est réduite.)

Lecture. — *C'est le papier dez mémoires et diligences de la ville de Clermont appellé le papier du chien, fait et ordenné par Loys Chauchat, Guillaume Boudet, Guillaume Vidal et Jehan dou Mas, esleuz sur le gouvernement de la dicte ville le viiie jour du mois de may lan mil iiijc et dix.*

Memoyre soit que la pucela Jehanna et messaige de Dieu et mons^{r} de Lebret envoyèrent à la ville de Clermont le viie jour de nouvembre l'an mille quatre cens et vint et neuf unes lettres faysant mencion que la ville leur voulssit aider de poudre de canon et de trait et d'artillerie pour le siecge de la Charité. Et fust ordenné pour Messeigneurs d'iglize esleuz et habitans de ladicte ville de leur envoyer lez chausez qui s'enssuivent lesquelles leur furent envoyées par Jehan Merlle, fourier de Monsr le dauphin, come appert par sa quittance, laquelle est en cest papier. Et premièrement deux quintaux de saupetre, ung quintal seuphre, deux quaysses de trait contenant ung melher, et pour la personne de ladicte Jehanne une espée, deux dagues et une apche d'armes. Et fut escript à mess^{e} Rocbert Amdrieu, qui estoit devers ladicte Jehanne, qu'il présentât ledit arnoys la dicte Jehanne et Seigneur de Lebret.

Traduction. — C'est le registre des mémoires et diligences de la ville de Clermont, appelé le Registre du Chien, fait et ordonné par Louis Chauchat, Guillaume Boudet, Guillaume Vidal et Jean du Mas, élus pour le gouvernement de ladite ville, le 8 mai 1410.

. . . .

Mémoire soit que la Pucelle Jeanne, messagère de Dieu, et Monseigneur d'Albret envoyèrent à la ville de Clermont, le 7 novembre 1429, une lettre demandant que la ville voulût bien les aider en poudre à canon, en traits et en artillerie pour le siége de la Charité. Et il fut ordonné par les seigneurs d'église, les élus et les habitants de cette ville de leur envoyer les choses qui suivent; lesquelles leur furent envoyées par Jean Merle, fourrier de Monseigneur le Dauphin, ainsi qu'il résulte de sa quittance, qui est jointe à ce registre. Et premièrement, deux quintaux de salpêtre, un quintal de soufre, et deux caisses contenant un millier de traits, et pour la personne de ladite Jeanne une épée, deux dagues et une hache d'armes. Et il fut écrit à messire Robert Andrieu, qui était auprès de ladite Jeanne, qu'il lui présentât ledit armement ainsi qu'au seigneur d'Albret.

Fig. 111. — Lettre de Jeanne aux habitants de Riom, 9 novembre 1429. Biblioth. de Riom. — Le trésor royal étant à sec, Jeanne demande aux villes les ressources nécessaires pour continuer la guerre. — Jeanne ne savait pas écrire, comme elle le dit à ses juges. La forme incertaine et écrasée des lettres fait voir qu'elle ne parvint à donner cette signature qu'en se faisant guider la main.

Chiers et bons amis vous savez bien comment la ville de saint pere le moustier a este prinse dassault et a laide de
dieu ay entencion de faire vuider les autres places qui sont contraires au roy mais pour ce que grant despense de
pouldres trait et autres habillemens de guerre a este faicte devant la dicte ville et que petitement les seigneurs qui
sont en ceste ville et moy en sommes pourveuz pour aler mettre le siege devant la charite ou nous alons
prestement je vous prie sur tant que vous aymez le bien et honneur du roy et aussi de tous les autres
de par deca que vueillez incontinent envoyer et aider pour ledit siege de pouldres salpestre souffre trait
arbelestres fortes et dautres habillemens de guerre Et en ce faictes tant que par faulte desdictes pouldres et
autres habillemens de guerre la chose ne soit longue et que on ne vous puisse dire en ce estre negligens
ou refusans chiers et bons amis nostre sire soit garde de vous escript a molins le neufviesme jour de novembre

Jehanne

Écrit sur l'adresse :

A mes chiers et bons amis les
gens deglise bourgois et habitans
de la ville de Rion

Lecture. — *Chers et bons amis, vous savez bien comment la ville de Saint-Pierre le Moustier a esté prinse d'assault; et, à l'aide de Dieu, ay entencion de faire vuider les autres places qui sont contraires au roy; mais pour ce que grant despense de pouldres, trait et autres habillemens de guerre a esté faicte devant ladicte ville, et que petitement les seigneurs qui sont en ceste ville et moy en sommes pourveuz pour aler mectre le siége devant la Charité, où nous alons prestement: je vous prie sur tant que vous aymez le bien et honneur du roy et aussi de tous les autres de par deçà, que vueillez incontinant envoyer et aider pour ledit siége, de pouldres, salepestre, souffre, trait, arbelestres fortes et d'autres habillemens de guerre. Et en ce faictes tant que, par faulte desdictes pouldres et autres habillemens de guerre, la chose ne soit longue, et que on ne vous puisse dire en ce estre négligens ou refusans. Chiers et bons amis, Nostre Sire soit garde de vous. Escript à Molins, le neufviesme jour de novembre.*

Jehanne.

A mes chers et bons amis, les gens d'église, bourgeois et habitants de la ville de Rion.

Traduction. — Chers et bons amis, vous savez comment la ville de Saint-Pierre-le-Moutier a été prise d'assaut. J'ai, avec l'aide de Dieu, l'intention de faire vider (aux Anglais) les autres places qui sont contraires au roi. Mais comme une grande dépense de poudre, traits et autre matériel de guerre a été faite devant ladite ville, et que les seigneurs qui sont en cette ville et moi en sommes petitement pourvus pour aller mettre le siége devant la Charité, où nous allons prestement; je vous prie, au nom de l'amour que vous avez pour le bien et honneur du roi, ainsi que de tous les autres qui sont par ici, de bien vouloir sans retard nous envoyer, pour aider audit siége, de la poudre, du salpêtre, du soufre, des traits, de fortes arbalètes et autre matériel de guerre. Et en cela faites si bien que, par manque desdites poudres et d'autre matériel, la chose ne traîne en longueur, et qu'on ne vous puisse reprocher sur ce point négligence ou refus. Chers et bons amis, que Notre-Seigneur vous garde! Écrit à Moulins, le 9e jour de novembre.

Jeanne.

A mes chers et bons amis les gens d'église, bourgeois et habitants de la ville de Riom.

La Pucelle aurait mieux aimé aller en France, c'est-à-dire vers Paris. Elle se rendit à Bourges pour réunir les troupes destinées à cette entreprise; puis elle vint, en compagnie du sire d'Albret (frère utérin de la Trémouille, assiéger Saint-Pierre-le-Moustier, comme il avait été résolu. Jeanne, selon son habitude, se portait au plus fort du péril et y demeurait, sans compter ceux qui restaient auprès d'elle. D'Aulon, son écuyer, qu'une blessure à la jambe tenait éloigné de l'assaut, la voyant avec quatre ou cinq hommes au plus devant les murailles, monta à cheval, courut à elle, lui demanda ce qu'elle faisait là seule, et pourquoi elle ne se retirait pas comme les autres. Mais elle, ôtant son casque, lui répondit qu'elle n'était pas seule, qu'elle avait en sa compagnie cinquante mille de ses gens, et ne partirait point de là que la ville ne fût prise. Comme il insistait, elle lui ordonna de faire apporter des fascines pour franchir le fossé, et en même temps elle s'écria : « Aux fagots et aux claies, tout le monde, afin de faire le pont ! » En un instant elle fut obéie, le pont dressé et la ville prise d'assaut. Tout était en proie aux vainqueurs, mais Jeanne sut leur faire respecter l'église où les assiégés avaient mis leurs biens en dépôt (premiers jours de novembre 1429).

De là on devait aller assiéger la Charité. Mais la place était forte et bien approvisionnée par les soins de Perrin Grasset, qui l'occupait depuis tantôt sept ans; et la petite armée de la Pucelle manquait des choses les plus indispensables à l'attaque. La cour ne sachant pas trouver le moyen d'y pourvoir, elle s'adressa aux villes. On a encore, en original, une lettre signée d'elle aux habitants de Riom (Moulins, 9 novembre 1429) : elle leur annonce le siége qu'on vient de terminer heureusement et celui qu'on prépare; et elle les prie, par l'attachement qu'ils ont au bien et à l'honneur du roi, d'envoyer « poudres, salpêtre, soufre, traits, arbalètes fortes et autres habillements de guerre. » On commença le siége avec ce qu'on avait, et, tout en le poussant, on continuait de s'adresser aux villes les plus intéressées à déloger l'ennemi de leur voisinage. La ville de Bourges engagea ses octrois, afin d'avoir les 1300 écus d'or qu'on lui demandait pour entretenir l'armée et la garder devant la place. La ville d'Orléans eut aussi à porter dans ses comptes diverses sommes dépensées pour entretenir ou équiper des capitaines, des gens d'armes, des « joueurs de coulevrines, »

envoyés au siége en son nom. Mais ces secours partiels étaient insuffisants pour une telle entreprise, et le roi n'envoyant rien, l'armée, dépourvue d'argent et de vivres, dut lever le siége, au grand déplaisir de la Pucelle (fin de novembre 1429).

Elle fut reçue à la cour avec non moins d'honneur : car à quel titre le roi lui eût-il imputé cet échec? On l'anoblit, elle et toute sa famille, et, par un privilége signalé comme unique dans nos annales, on stipula que cette noblesse se transmettrait dans sa race, non-seulement par les hommes, mais par les femmes. On lui avait composé un blason où figuraient les lis de France; ses frères en prirent le nom de *du Lis* : mais elle garda son nom et son étendard. Tous ces honneurs lui étaient donnés « en considération des louables et utiles services qu'elle avait rendus au royaume et lui devait rendre encore. » On ne renonçait donc point à ses services : et que demandait-elle, pour prix de ceux qu'elle avait rendus, que de servir encore? Mais on ne se pressait pas de la mettre en demeure de le faire.

Elle resta donc dans l'inaction, suivant la cour à Bourges, à Sully-sur-Loire, ou visitant les bonnes villes qu'elle avait délivrées, Orléans, par exemple, qui a retenu dans les registres des comptes la trace de son passage; et elle édifiait toujours, par sa sainteté, ceux qu'elle n'étonnait plus par ses exploits. Marguerite la Touroulde, veuve de René de Bouligny, chez qui elle demeura environ trois semaines au retour du voyage de Reims, nous peint encore en elle ces habitudes de recueillement et de piété qui avaient traversé sans altération la vie des camps; cette simplicité que n'avaient pas corrompue les adorations de la foule, et ce bon sens admirable qui s'appliquait à détruire le faux prestige dont on la voulait entourer. A ceux qui lui disaient qu'elle n'avait point à craindre d'aller à l'assaut parce qu'elle savait bien qu'elle ne serait pas tuée, elle répondait qu'elle n'en était pas plus assurée que les autres; et quand les femmes venaient en sa maison pour lui présenter des *patenôtres* et autres signes en la priant de les toucher : « Touchez-les vous-mêmes, leur disait-elle en riant, ils seront tout aussi bons. »

Elle fit preuve du même bon sens quand une femme, nommée Catherine de la Rochelle, se disant inspirée, la vint trouver pendant son séjour à Jargeau et à Montfaucon en Berri. Cette Catherine prétendait qu'une

dame blanche, vêtue de drap d'or, lui commandait d'aller dans les bonnes villes, et de faire crier, par les hérauts du roi, que tous ceux qui auraient de l'or ou de l'argent caché l'apportassent sans retard, annonçant en même temps qu'elle connaîtrait ceux qui ne le feraient pas, et saurait trouver leurs trésors : c'était pour payer les gens d'armes de Jeanne. Quel auxiliaire pour un chef de troupes ! Frère Richard voulait qu'on la mît à l'œuvre, et plusieurs agréaient fort son procédé. Jeanne lui dit de retourner à son mari, d'aller faire son ménage et nourrir ses enfants. Cependant, ne voulant point juger témérairement de l'inspiration des autres, elle consulta ses saintes, et elle offrit à Catherine de coucher avec elle pour être témoin de ses apparitions. Elle partagea son lit, en effet, veilla jusqu'à minuit, et, ne voyant rien, s'endormit. Le matin, l'autre lui dit que sa dame était venue, mais que, Jeanne dormant, elle ne l'avait pu réveiller. Jeanne s'enquit d'elle si la dame devait revenir la nuit suivante, et lui demanda de renouveler l'épreuve. Mais cette fois elle prit soin de dormir le jour, de telle sorte qu'elle put rester éveillée toute la nuit ; et de temps à autre elle demandait à sa compagne : « Viendra-t-elle point ? — Oui, tantôt, » disait l'autre.

Inutile de dire que la dame ne vint pas.

Jeanne écrivit donc au roi que le fait de Catherine n'était que néant et folie. Frère Richard en fut très-mécontent, et les familiers du roi aussi sans doute : c'était un moyen si commode de trouver de l'argent ! Cette Catherine, qui promettait de leur en fournir, n'entrait pas moins dans leurs vues par sa politique. Tout en offrant de recueillir de l'argent pour les soldats, elle ne pressait pas de faire la guerre : elle refusa d'aller au siége de la Charité, disant qu'il faisait trop froid. Elle proposait de se rendre près du duc de Bourgogne pour faire la paix. A quoi Jeanne répondit « qu'il lui semblait qu'on n'y trouverait point de paix, si ce n'était par le bout de la lance. »

Les événements le démontraient de plus en plus. La trêve avec le duc de Bourgogne, qui expirait à Noël, avait été prorogée jusqu'à Pâques, et, à défaut de Compiègne qui s'y était refusée, Pont-Sainte-Maxence lui avait été livrée en garantie. Mais la trêve n'engageait pas les Anglais ; et les Bourguignons, en se cachant sous leur bannière, avaient toute facilité de porter avec eux le ravage dans les pays qui s'étaient donnés au roi. La terreur y

était grande partout, et plus d'un sanglant exemple avait montré combien elle était légitime.

Les habitants de Reims, les plus menacés dans cette tentative de restauration, comme les plus signalés par le sacre, écrivirent à la Pucelle pour lui communiquer leurs craintes. Ils redoutaient la vengeance des Bourguignons; ils redoutaient le délaissement du roi, à qui l'on avait dit qu'il y

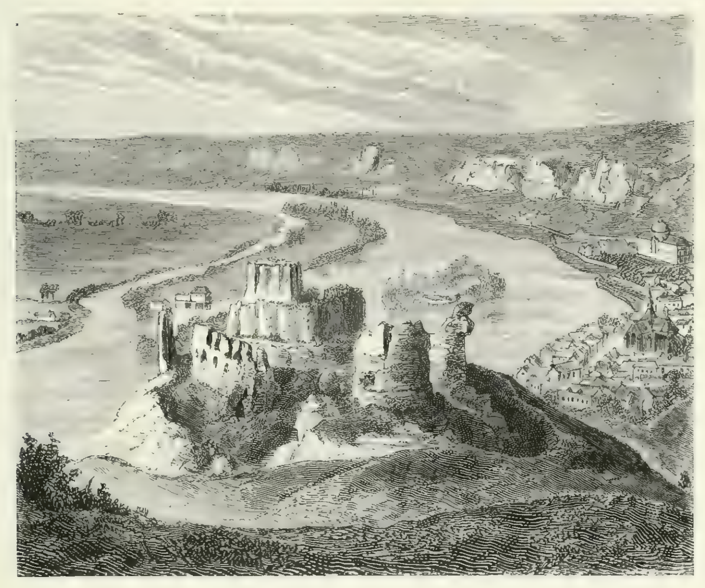


Fig. 112. — Ruines du Château-Gaillard, où Barbazan fut retenu prisonnier des Anglais pendant huit ans. La Hire le délivra le 24 février 1430. D'après l'*Histoire de la ville des Andelis*, de M. Brossard de Ruville.

avait des traîtres parmi eux prêts à livrer la ville. La Pucelle leur adresse une première lettre, le 16 mars 1430, afin de les rassurer sur le siége :

« Sachez, leur disait-elle, que vous n'aurez pas de siége si je les puis rencontrer; et si je ne les rencontre et qu'ils viennent vers vous, fermez vos portes, j'y serai et je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne sauront par où les prendre. » Le 28, elle leur écrit pour les rassurer touchant les dispositions du roi et leur promettre une prompte assistance : « Si vous

prie et requiers, très-chers amis, ajoutait-elle, que vous gardiez bien ladite bonne cité pour le roi, et que vous fassiez bon guet. Vous orrez (oirez) bientôt de mes bonnes nouvelles plus à plein. Autre chose quant à présent ne vous rescris, fors que toute Bretagne est françoise, et doit le duc envoyer au roi trois mille combattants payés pour deux mois. A Dieu vous command (recommande) qui soit garde de vous. Écrit à Sully, le 28e de mars. »

Ces bonnes nouvelles qu'elle leur promettait d'elle, c'était sa prochaine arrivée sur le théâtre de la guerre. Elle écrivait la veille peut-être de son départ : car sa lettre est du 28 mars, et c'est au mois de mars qu'elle partit, selon l'historien Cagny. Lasse de jouer un rôle de parade, et désolée de voir comment le roi et son conseil entendaient arriver au recouvrement du royaume, elle prit la résolution de se séparer d'eux et d'aller rejoindre ceux qui combattaient.

On combattait en Normandie, et, quoique les Anglais parussent vouloir y concentrer leurs forces, plusieurs nouveaux succès avaient couronné les efforts des Français. La Hire s'était emparé de Louviers (décembre 1429), d'où il faisait des courses jusqu'aux portes de Rouen, puis de Château-Gaillard, où il avait délivré Barbazan (24 février 1430); Torcy avait résisté aux Anglais qui voulaient y rentrer. Mais c'était dans le Nord que la question était surtout reportée depuis le voyage de Reims. Sauver les places qui s'étaient ralliées à Charles VII, défendre la ligne de l'Oise contre le duc de Bourgogne, ramener Paris au roi en l'isolant de plus en plus, voilà la vraie manière de reprendre l'œuvre interrompue le 8 septembre; et tout y invitait. Depuis la dernière entrevue de Bedford et du duc de Bourgogne (octobre 1429), Paris dans ses rapports avec eux n'avait eu que des sujets de plainte. Le régent (Bedford) s'en était allé en Normandie; le lieutenant général (Bourgogne), dans ses propres États, recommandant aux Parisiens, s'ils voyaient venir les Armagnacs, de se bien défendre : et il les laissait sans garnison ! Du reste, les Parisiens avaient plus d'une raison de ne point regretter qu'il emmenât ses six mille Picards : « Six mille aussi forts larrons, comme il parut bien en toutes les maisons où ils furent logés. » Mais le champ restait libre aux Armagnacs; et la désolation des campagnes, la cherté des vivres, augmentaient l'irritation populaire.

La multitude souffrait, la bourgeoisie commençait à se tourner vers

Lettre de Jeanne aux habitants de Reims, 16 mars 1430. — D'après l'or

Tresschiers et bien aimes et bien desiries a veoir Jehanne la P
davoir le siege. Vullies savoir que vous naires point, si je les
ne eux venissent devant, si fermes vous portes, car je sey bien
esperons si a aste quil ne saront par ho les prandre, et de nov
pour le present, mes que soyez toutjours bons et loyals. Je pry
de mars. Je vous mandesse anquores auqunes nouvelles de qu
ne fussent pryses en chemyn et que lon ne veit les dites nouvel

Lecture. — *Très chiers et bien aimes et bien desiriés à veoir. Jehanne la Pucelle*
n'arés point, si je les puis rencontrer bien bref; et si ainsi fut que je ne les rencontrasse, ne
y sont, je leur ferey chausier leurs éperons si à aste qu'il ne saront par ho les prandre
soyez toutjours bons et loyals. Je pry à Dieu que vous ait en sa guarde. Escrit à Sully, l
Je vous mandesse anquores auqunes nouvelles de quoy vous seriés bien joyeux; mais j

Traduction. — Très-chers et bien-aimés, que je désirerais bien voir, je, Jeanne la Pu
n'en aurez pas, si je puis sous peu rencontrer les ennemis. Et s'il arrivait que je ne les
près de vous, et s'ils y sont, je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne
chose pour le présent, sinon que vous soyez toujours bons et loyaux. Je prie Dieu qu'il v
Je vous annoncerais encore bien d'autres nouvelles dont vous seriez bien joyeux; ma

ıl appartenant à M. le comte de Maleyssie, à Houville, près Chartres.

Jehanne

ecu vous letres faisent mancion que vous vous doptiés d'avoir le sciege. Veilhés savoir que vous v venissent devant vous, si vous fermés vous pourtes, car je serey bien brief vers vous; et ci eux leur cil y est si brief que ce sera bientost. Autre chouse ne vous escry pour le present, mès que ɪɪe jour de mars.

oubte que les letres ne feussent prises en chemin et que l'on ne vit les dittes nouvelles.

Jehanne.

le, ai reçu vos lettres faisant mention que vous craignez un siége. Veuillez être assurés que vous contrasse pas et qu'ils vinssent au-devant de vous, fermez-leur vos portes, car je serai bientôt ront par où les prendre, et cela leur arrivera si vite que ce sera bientôt. Je ne vous écris autre s ait en sa garde. Écrit à Sully, le 16e jour de mars.

je craindrais que mes lettres ne fussent prises en route et que l'on ne vît lesdites nouvelles.

Jeanne.

d'autres espérances. Dans les commencements d'avril, on découvrit une conspiration où se trouvaient impliqués des membres du parlement et du Châtelet, avec plusieurs marchands notables ou gens de métier; et les Armagnacs étaient aux portes. Le 23 mars ils surprenaient Saint-Denis; le 25 avril ils s'établissaient à Saint-Maur.

La Pucelle, ici comme avant de marcher sur Reims et sur Paris, ne demanda conseil à personne ni pour résoudre ni pour agir. Un jour donc, sans prendre congé du roi, elle partit, fit semblant d'aller « en aucun ébat, et s'en vint à Lagny-sur-Marne, « pour ce que ceux de la place faisoient bonne guerre aux Anglois de Paris et ailleurs. » Elle aurait pu se laisser ébranler cette fois. Comme elle était, dans la semaine de Pâques (vers le 15 avril), à Melun, ville qui venait de chasser les Anglais pour se donner au roi, ses voix lui dirent qu'elle serait prise avant la Saint-Jean; et depuis elles le lui répétaient tous les jours. Mais elles ne la détournaient point d'aller en avant; elles lui annonçaient sa captivité comme une chose qu'elle devait souffrir; et Jeanne, quoiqu'elle eût mieux aimé la mort, marchait sans peur à l'accomplissement de son œuvre.

LE SIÉGE DE COMPIÈGNE.

Jeanne débuta à Lagny par un coup de main propre à réveiller parmi les siens toutes les espérances. Les Anglais, au nombre de trois à quatre cents, étaient allés, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Franquet d'Arras, faire le ravage dans le pays d'alentour. Ils revenaient, rapportant leur butin, quand la Pucelle, informée de leur retour, fit monter ses gens à cheval, et vint en force à peu près égale leur disputer le passage. Les Anglais mirent pied à terre, s'établirent derrière une haie; mais les Français les assaillirent à pied et à cheval, et firent si bien que tous leurs ennemis furent tués ou pris. Au nombre des prisonniers était leur chef, Franquet d'Arras. Ce Franquet, si vrai gentilhomme qu'il fût, n'était pas seulement un ennemi, c'était un brigand, particulièrement odieux au pays par ses meurtres et ses rapines. Le bailli de Senlis et les gens de justice de Lagny le réclamèrent comme leur justiciable. Jeanne eût voulu le sauver

pour l'échanger contre un homme de Paris, qui tenait l'hôtel de l'Ours; mais, ayant su que cet homme était mort, et le bailli lui reprochant de faire grand tort à la justice, elle ne fit plus obstacle à ce qu'elle suivît son cours.

Ce retour de la Pucelle sur le théâtre de la guerre eut un grand retentissement dans Paris; et le succès qui le signalait devait ajouter encore à l'impression de terreur qu'elle avait faite au loin, en Angleterre. Au témoignage de Thomas Basin, des Anglais affirmaient par serment qu'à son nom seul, ou à la vue de son étendard, ils n'avaient plus le courage de se défendre, ni la force de bander leurs arcs et de frapper l'ennemi. Et cette terreur superstitieuse est attestée par des actes publics. Les Anglais paraissaient se décider à envoyer enfin leur jeune roi se faire sacrer en France. Plusieurs fois le bruit de son arrivée avait été répandu à Paris. L'administration l'avait salué par des feux de joie, « ce dont le menu peuple n'étoit pas bien content, dit le Bourgeois, pour la bûche qui tant étoit chère. » Cette fois pourtant la chose était sérieuse : l'argent nécessaire avait été ordonnancé, les vaisseaux requis, les troupes louées. Or, les provisions faites, les soldats et les capitaines qui s'étaient engagés à se mettre, le 1er mai, à la disposition du roi pour le suivre en France, restaient chez eux, sans tenir compte de leur marché, ni des périls du prince qui venait de passer le détroit presque seul (23 avril 1430). Le roi s'en plaint dans un édit adressé le 3 mai par Glocester aux vicomtes de Londres, en leur enjoignant de rechercher les réfractaires et de les expédier à Sandwich ou à Douvres et de là en France, sous peine de dégradation ou d'emprisonnement. La Pucelle n'est pas nommée dans le décret, mais elle l'est dans une rubrique du temps qui en exprime toute la pensée et en marque la cause : « Proclamation contre les capitaines et les soldats retardataires terrifiés par les enchantements de la Pucelle. »

Mais la face des choses allait changer.

Il y avait dans le nord de la France une ville qui était alors pour Philippe le Bon comme la clef du royaume : c'était Compiègne. Placée aux portes de l'Ile-de-France, elle la fermait ou l'ouvrait aux Bourguignons, selon qu'elle était au roi ou au duc. Elle était au roi, et l'imprévoyant Charles VII avait été sur le point de la donner au duc pour de vaines espérances de paix. Elle lui aurait été remise, on l'a vu, par une clause secrète de la suspension d'armes du 28 août pour lui rester pendant la trêve,



Fig. 113. — Décapitation de Franquet d'Arras, partisan des Anglais, condamné pour ses meurtres et ses rapines. A droite, se livre le combat de Lagny, où les Anglais sont repoussés. Franquet y est fait prisonnier. La Pucelle, à cheval, demande grâce au bailli de Senlis; mais celui-ci, après les remontrances faites à Jeanne, ordonne l'exécution de la sentence. — Dessin à la plume des *Chroniques de Monstrelet*, ms. exécuté à Gênes, en 1510, et conservé à la biblioth. nat., fonds fr., nº 20361.

si les bourgeois ne s'étaient refusés à l'arrangement ; et le comte de Clermont, par une lettre du 20 octobre 1429, promettait encore au duc de la lui livrer, dès que le roi en aurait le pouvoir, ou de lui en laisser faire le siége. Le roi, cherchant à satisfaire le duc sans qu'il en vînt à ces extrémités, lui avait livré Pont-Sainte-Maxence ; mais le duc voulait Compiègne, et, n'ayant pu l'avoir ni par cet accord ni par la corruption, il songeait à la prendre de force. La trêve à peine expirée (17 avril 1430), il se mit en campagne, et, pour n'avoir rien qui le gênât aux alentours pendant le siége de la ville, il réduisit Gournai-sur-Aronde, et vint assiéger Choisy-sur-Aisne, que Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, avait confié à Louis de Flavy, son parent.

Le 13 mai, la Pucelle vint à Compiègne, où elle fut reçue avec honneur, logée chez Marie le Boucher, la femme du procureur du roi ; et elle redoubla par sa présence l'ardeur et la confiance des habitants. Le chancelier Regnault de Chartres, le comte de Vendôme, lieutenant du roi dans ces parages, et plusieurs autres chefs, se trouvaient réunis dans la ville. On résolut d'aller au secours de Choisy, qui ne pouvait plus longtemps se défendre. Montgommeri et ses Anglais occupaient Pont-l'Évêque (près Noyon), et le duc de Bourgogne avait laissé Brimeu, Saveuse et leurs gens à Noyon pour garder derrière lui, avec eux, le passage de l'Oise. La Pucelle, Jacques de Chabanne, Poton de Xaintrailles, Valperga et plusieurs autres capitaines, attaquèrent Pont-l'Évêque, et ils allaient y forcer la troupe anglaise, quand les seigneurs postés à Noyon vinrent l'aider à repousser les assaillants. L'Oise étant défendue, on imagina de tenter une nouvelle attaque sur les derrières du duc de Bourgogne, en allant passer l'Aisne à Soissons. Mais le capitaine qu'on devait croire ami, puisqu'il gardait la place pour le comte de Clermont, en refusa l'entrée aux troupes : il n'y voulut admettre que le chancelier, Vendôme et la Pucelle, avec peu de monde ; et, dès qu'ils furent partis, il se démasqua en vendant la ville au duc de Bourgogne : il le vint rejoindre devant Choisy, qui fut pris et rasé.

Dès ce moment, le siége de Compiègne ne pouvait plus lontemps se faire attendre. Jeanne y revint, sans s'y enfermer pourtant ; car elle se multipliait pour réchauffer le zèle de ceux qui soutenaient encore la cause du roi. Elle était à Crespy (23 mai), quand elle apprit que le duc de Bourgogne et le



Fig. 114. — Église d'Élaincourt-Sainte-Catherine, près Compiègne. XIIe siècle. État actuel, d'après une photographie. — Cette église étant dédiée à l'une de ses patronnes, Jeanne (suivant une tradition conservée dans le pays) s'y rendit en pèlerinage à la fin d'avril ou au commencement de mai 1430.

comte d'Arundel étaient venus s'établir devant la place. Sa résolution fut bientôt prise. Sur le minuit, elle réunit trois à quatre cents combattants ; et comme on lui disait qu'elle avait bien peu de monde pour traverser le camp des ennemis : « Nous sommes assez, dit-elle. J'irai voir mes bons amis de Compiègne. » Et au soleil levant elle entrait dans la ville sans perte ni dommage (24 mai).

La ville de Compiègne, placée sur la rive gauche de l'Oise, domine la rivière et la vallée, qui s'étend de l'autre côté en une prairie basse et humide, large d'un quart de lieue, avant d'atteindre à l'escarpement du bord de Picardie. La ville y communique par un pont et une chaussée qui se prolonge au-dessus de la prairie jusqu'au versant de la colline. La place était donc forte par elle-même ; et un boulevard, faisant tête de pont, lui assurait le libre accès de l'autre bord. Les ennemis qui l'assiégeaient étaient bien loin de l'avoir investie. Ils ne tenaient que la rive de l'Oise opposée à la ville : le duc de Bourgogne était à Coudun, sur l'Aronde, à une lieue au nord ; Jean de Luxembourg un peu plus près, à Clairoix, au confluent de l'Aronde et de l'Oise, au nord-est ; et Baudon de Noyelle, avec un corps détaché, à Margny, à l'issue de la chaussée devant la place ; à l'ouest, Montgommeri et les Anglais occupaient Venette.

A peine arrivée, la Pucelle voulut chasser l'ennemi de ses positions. Déloger brusquement les Bourguignons de Margny, les poursuivre et les accabler à Clairoix, pour se porter ensuite à Venette contre les Anglais, telle devait être la suite de ses opérations. D'après ce plan, elle courait un double péril : elle poussait les Bourguignons vaincus sur leur principal corps de bataille, et elle tournait le dos aux Anglais. Mais elle pensait que le corps de Margny, dispersé, jetterait plus de confusion à Clairoix qu'il n'y trouverait d'appui, et elle comptait sur ceux de Compiègne pour arrêter les Anglais à la chaussée, s'ils osaient sortir de Venette afin de l'attaquer sur les derrières.

Le plan s'exécuta d'abord comme elle l'avait conçu. Le 24 mai, vers cinq heures du soir, elle sortit avec cinq ou six cents hommes à pied et à cheval. Flavy était resté dans Compiègne pour garder la ville ; il avait fait réunir sur l'Oise quelques bateaux couverts, garnis d'achers et d'arbalétriers, pour protéger au besoin la retraite des assaillants. Jean de Luxembourg, qui commandait à Clairoix, se trouvait alors à Margny, observant la place : il

fut surpris avec les autres, et repoussé vivement sur Clairoix; mais ceux qu'il y avait laissés accoururent à son aide, et la lutte se soutint dans la prairie avec des alternatives qui en retardaient le résultat. Les Anglais entreprirent d'en profiter. La chose était prévue, et les archers disposés par Guillaume de Flavy derrière les épaulements du boulevard du pont, devaient leur rendre le passage de la chaussée fort difficile. Mais ce mouvement intimida ceux qui combattaient aux derniers rangs dans la troupe de la Pucelle. Ils craignirent d'être coupés de la place, et, fuyant pour s'y mettre à couvert, ils suscitèrent le mal qu'ils redoutaient. Les Anglais, en effet, encouragés par leur fuite, se portèrent avec plus d'ardeur vers la chaussée, et s'y logèrent sans péril, protégés par les fuyards eux-mêmes contre ceux du boulevard, qui ne pouvaient plus tirer sans frapper indistinctement amis et ennemis; et, d'autre part, les Bourguignons attaquaient plus vigoureusement ceux qui tenaient encore avec la Pucelle.

Déjà ceux-ci commençaient à plier, et ils la pressaient de regagner la ville. Elle résistait : « Taisez-vous, leur disait-elle; il ne tiendra qu'à vous qu'ils ne soient déconfits. Ne pensez que de férir sur eux. » Mais, quoi qu'elle dît, ils voulurent pourvoir autrement à leur salut, et elle fut bien forcée de les suivre, marchant la dernière et soutenant l'effort des assaillants. Malheureusement, ceux contre lesquels elle luttait n'étaient pas les seuls à craindre. Beaucoup d'autres, témoins de sa retraite, se portèrent en foule vers le pont pour lui en disputer le passage; et Flavy, appréhendant qu'ils n'entrassent avec les siens dans Compiègne, fit lever le pont de la ville et baisser la herse. Les gens de pied furent recueillis, pour la plupart, sur les bateaux rangés, comme il a été dit, le long de la rivière. La Pucelle demeura dehors, acculée à la levée de la chaussée et au fossé du boulevard, avec le petit nombre de chevaliers qui s'étaient attachés à sa fortune. Elle était vivement pressée; cinq ou six hommes d'armes s'étaient jetés sur elle en même temps, criant :

« Rendez-vous à moi et me baillez la foi.

— J'ai juré et baillé ma foi à un autre qu'à vous, dit-elle, et je lui en tiendrai mon serment. »

Mais vainement résistait-elle en face : elle fut tirée par ses longs habits à bas de son cheval et prise par un archer du bâtard de Wandonne, un des

chevaliers de Jean de Luxembourg. Son frère Pierre, son écuyer d'Aulon, et Poton de Xaintrailles, qui ne l'avaient pas quittée, eurent le même sort.

Ainsi fut prise la Pucelle, aux portes mêmes de la ville qu'elle voulait défendre, abandonnée de ceux qu'elle était venue sauver : c'est le commencement de sa passion[1]. Fut-elle livrée aussi par un des siens, et cette politique funeste, qu'elle avait eu tant de peine à vaincre jusqu'à Reims, et qui, depuis Paris, la tenait en échec, a-t-elle triomphé d'elle par un acte formel de trahison ? On l'a dit, et on l'a voulu établir par le témoignage même de la Pucelle. On lit, en effet, dans le *Miroir des femmes vertueuses,* petit livre du commencement du XVIe siècle, qu'un matin, la Pucelle, à Compiègne, ayant fait dire la messe et communié dans l'église Saint-Jacques, se retira près d'un pilier de l'Église, et, trouvant là plusieurs gens de la ville et une centaine d'enfants rassemblés pour la voir, leur dit : « Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que de brief (bientôt) serai livrée à la mort. Si (ainsi) vous supplie que vous priiez Dieu pour moi; car jamais n'aurai plus de puissance de faire service au roi ne au royaume de France. »

La scène peut difficilement se rapporter au dernier séjour de Jeanne à Compiègne : car Jeanne, entrée le matin dans cette ville, fit son attaque et fut prise le soir. Elle savait qu'elle devait être prise, mais elle ne savait ni quand ni comment : elle a déclaré elle-même que, si elle eût su qu'elle dût l'être à cette sortie, elle n'y serait point allée. Ces paroles peuvent donc avoir été comme un épanchement de la tristesse qu'elle avait dans le cœur en songeant à sa captivité prochaine; et la scène a paru se placer assez convenablement quelques semaines plus tôt, quand Jeanne, voulant passer l'Aisne à Soissons, pour tomber sur le duc de Bourgogne au siége de Choisy, se vit arrêté par la trahison du capitaine de la place, et qu'elle revint tout affligée dans Compiègne. Le jour où elle fut prise, elle redoutait si peu d'y être trahie, qu'elle y était venue exprès le matin même; et Flavy était le dernier dont elle eût à craindre une trahison, car elle venait librement défendre la ville qui était sa fortune, et qu'il défendit lui-même avec

[1] *Passion de Jeanne :* Le rapprochement que ce mot implique a déjà été fait par l'Abréviateur du procès de Jeanne d'Arc, quand il dit de ses juges : « Ne se monstrèrent pas moins affectés à faire mourir la dicte Pucelle, que Cayphe et Anne et les scribes et pharisées se monstrèrent affectés à faire mourir Nostre-Seigneur. » (J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 265.)

tant de vigueur pendant six mois. Ajoutons que la Pucelle ne l'en soupçonna pas plus après qu'avant sa captivité : son idée fixe dans sa prison, idée qui prévalut en elle jusque sur l'autorité de ses voix, était d'en sortir au péril même de la vie, pour aller sauver la ville où Flavy semblait près de succomber.

C'est donc à tort que l'on a rapporté à la trahison de cet homme la captivité de la Pucelle. Il ne suffit pas qu'il ait été pupille de Regnault de Chartres et lieutenant de la Trémouille pour l'accuser d'un crime qui,

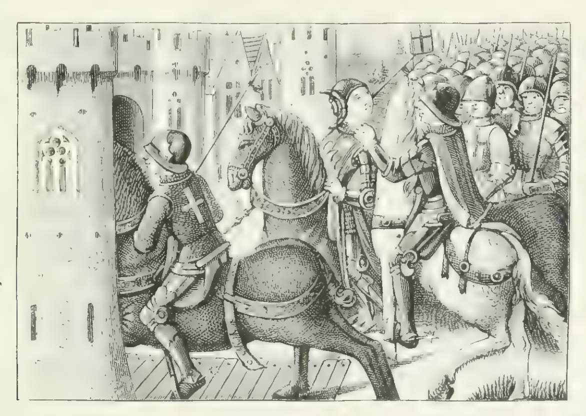


Fig. 115. — « Comment la Pucelle fut prise devant Compiègne. » Ms. fr., n° 2054, daté de 1484, à la biblioth. nat. — Cinq ou six hommes d'armes s'étaient jetés sur elle en lui criant : « Rendez-vous à moi et me baillez la foi. » Jeanne répondit : « J'ai juré et baillé ma foi à un autre qu'à vous, et je lui en tiendrai mon serment. » Mais, tirée par ses longs habits à bas de son cheval, elle fut faite prisonnière. Son frère Pierre, son écuyer d'Aulon et Poton de Xaintrailles, qui ne l'avaient pas quittée, eurent le même sort.

accompli dans ces conditions, atteindrait à un degré d'énormité inouï, puisqu'il y impliquerait le concert du favori du roi et du chancelier de France. Et l'on ne peut davantage rapporter la trahison à l'amour de l'or. Flavy avait résisté aux tentatives de corruption du duc de Bourgogne, qui voulait avoir Compiègne; et si, dans un procès, l'avocat de son adversaire a pu contester sa vertu en ce point, s'il répondait à son défenseur : « N'est à croire qu'il en refusât 30,000 écus, vu qu'il ferma les portes à Jehanne la Pucelle, par quoi fut prise, et dit-on que pour fermer lesdites portes il eut plusieurs lingots d'or; » c'est là une réplique d'avocat, dont

l'assertion se couvre d'un *on dit* et demeure dénuée de toute preuve, tandis que l'autre a pour garantie un fait incontestable : Compiègne défendue pendant six mois, au milieu des plus dures extrémités, et à la fin sauvée, avant toute chose, par sa persévérance. S'il avait traité avec le duc de Bourgogne pour livrer Jeanne, la ville, on peut le croire, eût été comprise dans le marché.

Il faut donc se défier de cet entraînement à trouver à toute grande catastrophe un grand coupable. L'histoire, parce qu'elle ne juge que des morts, ne doit pas être moins réservée dans ses condamnations. Flavy répugnait peu au crime : les suites sanglantes de son histoire le prouvent; et toutefois, si corrompu qu'il ait été, on ne peut l'accuser ni comme auteur principal d'une trahison qui devait avoir pour première fin la perte de Compiègne (car il a sauvé Compiègne), ni comme instrument d'un complot dont la réalité même reste à prouver. Mais, s'il n'a point livré la Pucelle, est-il complétement innocent de sa perte? Évidemment, en cette occasion, il se montra moins préoccupé de la sauver que de garder sa ville. Or, la Pucelle était d'assez grande importance pour que tout fût à risquer, même Compiègne, afin de la sauver; et une sortie énergique de la garnison aurait suffi peut-être pour dégager le pont, ne fût-ce qu'un seul moment, et donner à la Pucelle le temps de rentrer dans la place. Ainsi elle fut victime, sinon de la trahison, au moins d'un abandon inspiré par le plus aveugle égoïsme; et, à cet égard, l'événement de Compiègne répond trop bien à cette funeste politique qui, depuis si longtemps, minait sourdement ou entravait l'œuvre de Jeanne d'Arc. Ce n'est donc pas entièrement sans raison qu'un annaliste de Metz contemporain (pour le reste assez mal informé) rapportait sa captivité, comme l'échec de Paris, à la jalousie de la Trémouille : « Et fut dit qu'il n'estoit mie bien loyaux audit roy, son seigneur, et qu'il avoit envie des faicts qu'elle faisoit et fut coupable de sa prise. » Jeanne d'Arc ne fut livrée par personne, mais elle fut constamment trahie par tous ceux qui la devaient le plus soutenir.

Ce coup, dont elle ne doit point se relever, est-il un suprême démenti à la vérité de sa mission? Ce serait bien mal la comprendre. Jeanne d'Arc a pu révéler des choses qui lui étaient inspirées; mais, pas plus que les prophètes, elle ne s'est jamais donnée comme sachant tous les secrets de

BAS-RELIEFS DE LA STATUE DE L

Œuvre en bronze de M.



JEANNE EST PRISE AU SIÉGE D

Les Français, craignant d'être coupés de la place, fuient pour s'y mettre à couvert. La Pucelle marche la
abandonnée de ceux qu'elle était venue sau



SUPPLICE DE JEANNE, LE 3

Trois échafauds avaient été dressés sur la place du Vieux-Marché de Rouen : l'un pour les juges, l'autre pour plusi
l'énumération de tous les crimes qui lui étaient imputés. — Jeanne serre une croix sur sa poitrine, se rappelant que ses
Elle acceptait la mort comme rentrant dans l'ordre de sa mission.

PLACE DU MARTROI, A ORLÉANS.

ital-Dubray. XIXe siècle.



OMPIÈGNE, LE 23 MAI 1430.

nière, soutenant l'effort des assaillants ; mais, acculée au fossé du boulevard, elle est faite prisonnière, : c'est le commencement de sa passion.



AI 1431. Voir page 352.

, prélats et de hauts personnages, le troisième en maçonnerie pour Jeanne. Devant elle était un écriteau contenant x lui ont dit : « *Prends tout en gré ; ne te chaille* (soucie) *de ton martyre ; tu t'en viendras au royaume du Paradis.* »

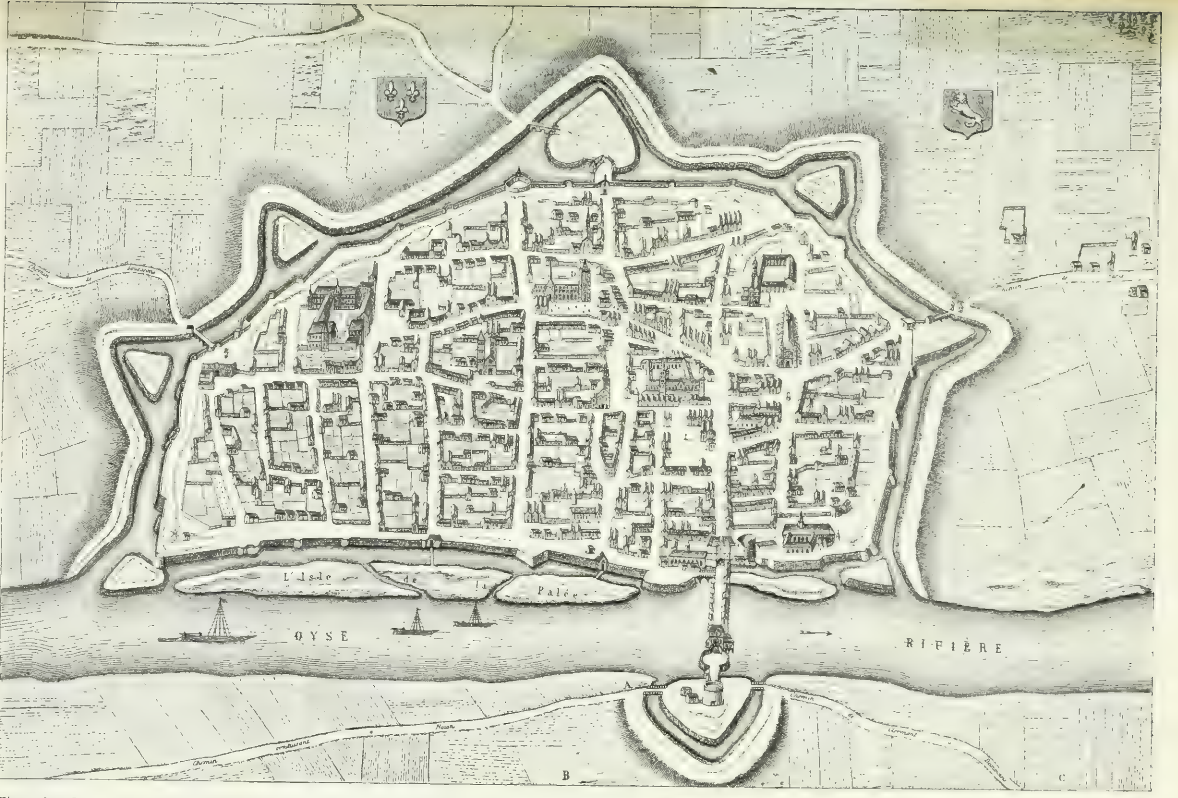


Fig. 116. — Plan de Compiègne, dressé en 1509. « Cette ville est moult agréable, tant pour sa situation que pour ce que les rois peuvent s'ébattre près d'icelle aux plaisirs de la chasse, et très-fortifiée dessus la rivière d'Oise. » — A. Lieu où Jeanne fut prise. — B. Camp des Bourguignons. — C. Camp des Anglais. — D. Paroisse Saint-Jacques. Jeanne y communia le jour où elle fut prise. — D'après l'*Histoire du Palais de Compiègne* (Imprimerie impériale) reproduisant le plan manuscrit authentique, conservé à la bibliothèque de Compiègne.

l'avenir. Les phophètes ont eu des révélations déterminées; et, parmi les choses mêmes qu'ils avaient mission de publier, il en est qui ne se sont point accomplies, comme la ruine de Ninive, prêchée par Jonas : car les actes de la Providence ne sont point des actes de la fatalité; et si Dieu peut suspendre les effets de sa colère en faveur des pécheurs repentants, il peut aussi, devant une indifférence aveugle à la grâce, révoquer les promesses de sa miséricorde. Jeanne avait déclaré l'objet de sa mission : c'était de chasser les Anglais. Elle avait dit qu'elle délivrerait Orléans et ferait sacrer le roi à Reims; et, quand elle le mena devant Paris, elle pressa les siens d'être fermes à l'assaut, disant qu'ils y entreraient. Elle le disait encore, blessée, au pied des murailles; mais, pour cela, il fallait qu'on la suivît comme à Orléans, comme à Reims. Pour ce qui la concerne, elle avait su, et elle avait dit, qu'elle serait blessée à Orléans, qu'elle ne durerait guère plus d'une année, qu'elle serait prise. Quand et comment? elle ne l'avait pas su, et elle disait très-franchement, on l'a vu, que, si elle avait su qu'elle dût l'être dans cette sortie, elle n'y serait point allée. Prisonnière, sa vie active est terminée; mais sa mission ne l'est pas encore, et cette phase où elle entre en est le couronnement et la consécration. Où a-t-on jamais vu que le martyre fût un jugement de Dieu contre ses envoyés? Sans sa captivité, plusieurs traits de son caractère seraient demeurés obscurs; sans son procès, sa mission serait restée dans le demi-jour de la légende. Son procès, et je parle surtout du procès de condamnation, est à lui seul un témoignage qui n'a rien de comparable dans l'histoire. Ses ennemis, qui la pouvaient tuer, ont cru faire plus que de lui ôter la vie, ils ont voulu perdre sa mémoire : et ils lui ont élevé un monument que personne n'a le droit de récuser, puisqu'il est l'œuvre de leurs mains; un monument qui ne surpasse en valeur aucun de ceux où sont établis les droits des saints à la vénération des fidèles. Sa belle et grande figure brille plus, parmi ces outrages, qu'elle ne l'eût fait parmi les formules respectueuses d'un procès canonique; et toute la suite de cette longue et insidieuse procédure, en mettant journellement à l'épreuve la sincérité de sa parole, la fermeté de son jugement et ce bon sens exquis dont elle était douée, servira mieux que nulle autre chose à montrer ce qu'il faut croire de son inspiration.



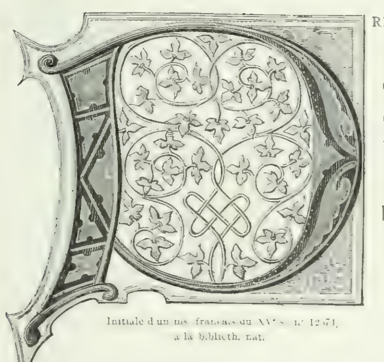
Ornement tiré d'un ms. fr. du XVe siècle, n° 50, à la biblioth. nationale.

VI

ROUEN — LES JUGES

Le Marché. — Le Tribunal

LE MARCHÉ.



Initiale d'un ms. français du XVe s., n° 1267, à la biblioth. nat.

PRISONNIÈRE du bâtard de Wandonne, la Pucelle fut menée au camp de Margny, où bientôt accoururent, poussant des cris de joie, tous les chefs anglais et bourguignons, et après eux le duc de Bourgogne, arrivé trop tard pour la bataille. Que lui dit-il ? Que lui dit Jeanne elle-même ? Monstrelet, présent à l'entrevue, n'en a rien rapporté. Le duc était du sang de France, et Jeanne, à plusieurs reprises, lui avait écrit pour le ramener au roi ; mais depuis la campagne de Paris elle n'espérait plus le détacher des Anglais que par la force. — Le bâtard de Wandonne étant de la compagnie de Jean de Luxembourg, c'est à ce prince que Jeanne appartenait. Après trois ou quatre jours passés au camp, il l'envoya à son château de Beaulieu, jugeant peu sûr de la retenir si près de la ville assiégée.

Ce n'étaient pas seulement les assiégés que le sire de Luxembourg devait craindre, s'il voulait garder la captive dont le droit de la guerre l'avait fait

maître. La Pucelle avait été prise le 24 mai 1430. Le 25, on le sut à Paris. Dès le 26, le vicaire général de l'Inquisition adressait au duc de Bourgogne un message que dut accompagner ou suivre de bien près une lettre de l'Université, conçue dans le même sens : l'Université priait le duc de livrer Jeanne, comme idolâtre, à la justice de l'Église; l'inquisiteur la réclamait en vertu de son office et « sur les peines de droit. » Mais il y avait, derrière l'Inquisition et l'Université, une puissance bien autrement redoutable pour la Pucelle, je veux dire les Anglais. Ils voyaient en elle la cause unique de leurs revers, et ce n'était point assez pour leur sécurité que de savoir aux mains des Bourguignons celle qui avait relevé la fortune de la France. Comment douter que Charles VII ne sacrifiât, s'il le fallait, le meilleur de son royaume, pour recouvrer celle qui l'avait sauvé d'une entière conquête et promettait de le reconquérir entièrement ? Et comment se flatter que le sire de Luxembourg résistât à ces offres ? Le comte avait repoussé leurs premières ouvertures : n'était-ce pas dans l'espoir d'avoir de Charles VII un meilleur prix ? Pour lui disputer Jeanne, il fallait aux Anglais plus que de l'argent : il leur fallait l'autorité de la religion mise au service de leurs intérêts. C'est par l'Église qu'ils tentèrent de la prendre, comme c'est par elle qu'ils la voulaient frapper : entreprise d'une hypocrisie infernale, où ils déployèrent assez d'habileté, sinon pour égarer le sentiment populaire, au moins pour donner le change à certains esprits trop prompts à relever comme idées nouvelles des apparences dont le bon sens public a, de tout temps, fait justice.

Les Anglais n'ont pas eu seulement la première idée de ce procès, ils en ont eu la direction.

Pour juger la Pucelle, il la fallait avoir. Pour l'avoir, comme pour la juger, ils employèrent un homme à eux, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

Pierre Cauchon paraît dans le procès l'organe le plus accrédité de l'université de Paris. Dès le temps de Charles VI, il avait été appelé, par les suffrages de ce corps, aux fonctions de recteur, et il était devenu le conservateur de ses priviléges. Mais les circonstances l'avaient particulièrement attaché au parti des Anglais. Évêque de Beauvais, grâce à l'appui du duc de Bourgogne, il avait été chassé de son siége par un mouvement du peuple



Fig. 117. — Jeanne d'Arc après la journée de Compiègne. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, accompagné d'un grand nombre de seigneurs de son parti, arrive à Margny, où l'on amenait Jeanne d'Arc prisonnière. Tableau de M. I. Patrois, au musée d'Orléans, 1864.

en faveur de Charles VII; réfugié à Rouen, il convoitait ce siége archiépiscopal vacant alors, et il l'attendait de l'intervention du roi d'Angleterre auprès du pape. Ce fut lui que les Anglais choisirent pour se faire livrer et pour juger la Pucelle. La Pucelle avait été prise dans le diocèse de Beauvais, et, à ce titre, relevait de l'évêque du lieu. Pierre Cauchon n'eut garde de s'excuser de son absence : le siége d'où il était chassé lui offrait le moyen d'arriver à l'autre; l'ambition et l'esprit de vengeance conspiraient en lui au profit des volontés de l'Angleterre. S'étant concerté avec l'université de Paris, il vint, le 14 juillet, au camp de Compiègne, et réclama du duc de Bourgogne la prisonnière, comme appartenant à sa justice; il présentait à l'appui de sa demande les lettres adressées par l'université de Paris au duc et à Jean de Luxembourg. La main qui dirigeait tout se trahissait d'ailleurs dans sa requête. Cette requête était accompagnée d'offres pécuniaires : un évêque n'offre pas de l'argent pour juger ceux qui sont de sa juridiction. Aussi l'offre était-elle faite purement et simplement au nom du roi d'Angleterre. On offrait 10,000 francs d'or, somme au prix de laquelle, selon la coutume de France, le roi avait le droit de se faire remettre tout prisonnier, fût-il de sang royal.

Jean de Luxembourg était de cette illustre maison qui avait donné des rois à la Bohême, à la Hongrie, et des empereurs à l'Allemagne. Mais il était cadet de famille, peu apanagé, attendant tout du duc de Bourgogne et de la guerre entreprise au profit des Anglais. Pour le soutenir contre ces obsessions, il eût fallu que Charles VII fît des démarches, des offres même; il eût fallu aussi que le clergé, qui avait reconnu la mission de la Pucelle, fît voir que toute l'Église n'était pas du côté de ceux qui la voulaient juger. Or il n'y a nulle trace d'aucun acte de cette nature. Charles VII demeure immobile, et son clergé se tait. Je me trompe : on a l'extrait d'une lettre du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, aux habitants de sa ville épiscopale. Il leur annonce la prise de la Pucelle, et y veut voir comme un jugement de Dieu, « comme elle ne vouloit croire conseil, ains (mais) faisoit tout à son plaisir; » il leur apprenait, par une sorte de compensation, « qu'il étoit venu devers le roi un jeune pastour, gardeur de brebis des montagnes de Gévaudan, en l'évêché de Mende, lequel disoit ne plus ne moins que avoit fait la Pucelle, et qu'il avoit commandement d'aller avec

les gens du roi et que sans faute les Anglois et les Bourguignons seroient déconfits. » Bien plus, « sur ce que on lui dit que les Anglois avoient fait mourir Jeanne la Pucelle, le pastour répondit que tant plus il leur en mescherroit, et que Dieu avoit souffert prendre Jeanne, pour ce qu'elle s'étoit constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avoit pris, et qu'elle n'avoit fait ce que Dieu lui avoit commandé, ains avoit fait sa volonté. » Ainsi ce n'était pas seulement les Anglais et les Bourguignons qui triomphaient de la chute de la Pucelle : c'étaient les conseillers de Charles VII ! La Pucelle succombait, parce qu'elle ne les avait point écoutés. Dieu avait jugé : un envoyé plus docile (aux conseillers, on le peut croire) venait prendre sa place, et c'était de la réprobation de Jeanne qu'il faisait les préliminaires et comme le fondement de sa mission. Les Anglais avaient donc bien eu tort de tant craindre d'être traversés dans leurs négociations : Charles VII n'avait garde de leur faire concurrence. Que s'ils poussaient leur haine jusqu'au bout, s'ils faisaient mourir Jeanne d'Arc, tant mieux encore, puisque, d'après le « jeune pastour » de l'archevêque de Reims, « tant plus il leur en mescherroit (arriverait malheur). »

Le sire de Luxembourg céda, et l'évêque revint tout joyeux en apporter la bonne nouvelle à ceux qui l'avaient envoyé. C'est l'Angleterre qui payait, mais c'était la Normandie et les pays de conquête qui devaient donner l'argent; on en répartit la somme par surcroît à l'impôt que ces provinces devaient fournir pour une levée de soldats : la Pucelle valait bien, sans doute, une armée [1].

Le marché faillit manquer par certains incidents qui n'avaient pas été prévus au contrat.

Jeanne avait subi avec courage l'épreuve si dure de la captivité. Si l'événement de Compiègne, qui comblait de joie tous ses ennemis, avait, jusque parmi les siens, donné satisfaction aux jaloux et ébranlé les faibles, il n'avait pas diminué sa foi. Sa captivité lui avait été prédite, et ses saintes ne l'avaient point abandonnée. Elle se résignait donc, mais elle se tenait toujours prête à reprendre l'œuvre qu'elle estimait seulement interrompue. Un jour,

[1] Les 10,000 francs offerts par l'évêque de Beauvais se réduisent dans les comptes du payement à 10,000 livres tournois, soit 61,125 fr. 69 c. de notre monnaie, la livre valant alors 6 fr. 11 à 12 c., valeur intrinsèque. La valeur relative était beaucoup plus grande.

à Beaulieu, elle crut en avoir trouvé l'occasion; elle faillit s'échapper à travers les ais de sa prison. Elle était déjà sortie de la tour, et, pour mieux assurer sa fuite, elle allait y enfermer ses gardiens, quand elle fut aperçue du portier, qui la reprit.

De Beaulieu, où elle demeura trois ou quatre mois (mai-août), le sire de Luxembourg la fit passer en son château de Beaurevoir, près de Cambrai, à une distance du théâtre de la guerre qui devait rendre moins facile toute tentative soit d'évasion, soit d'enlèvement. Là résidaient la femme et la tante de ce seigneur; et Jeanne n'eut qu'à se louer de leurs soins : mais elle refusa les vêtements de femme que ces dames lui offraient, disant qu'elle n'en avait



Fig. 118. — Écu de Jean de Luxembourg, formant le linteau supérieur d'une porte du château de Beaurevoir, aujourd'hui ruiné. D'après les *Études Saint-Quentinoises* de M. Gomart. — Après l'avoir tenue prisonnière pendant quatre mois, Jean de Luxembourg vendit la Pucelle aux Anglais pour 10,000 livres tournois, équivalant à 61,125 fr. 25 c. de notre monnaie.

pas congé de Notre-Seigneur, et qu'il n'était pas temps encore. Si les habits d'homme lui étaient nécessaires dans la vie des camps, parmi les gens de guerre qui respectaient en elle l'envoyée de Dieu et la messagère de la victoire, l'étaient-ils moins parmi des ennemis dans l'isolement de la prison? Jeanne put en faire l'expérience dans ce château même. Les jeunes seigneurs voulaient la voir et lui parler, et plus d'une fois elle eut à se défendre contre leurs indécents badinages. D'ailleurs elle ne croyait point sa mission terminée, et n'avait pas renoncé à ses projets de fuite. Le sire de Luxembourg les redoutait fort : il la tenait dans un donjon très-élevé, et il craignait encore qu'elle n'échappât par art magique ou par quelque moyen subtil.

Jeanne n'y mit point tant de subtilité. Elle savait qu'elle était vendue aux

Anglais; elle savait que Compiègne, vivement pressée, tenait encore, mais sans être secourue : elle résolut de sauter du haut de la tour. Elle-même a raconté les luttes qu'elle eut à soutenir contre l'inspiration à laquelle elle avait jusque-là toujours obéi. Vainement ses voix blâmaient-elles ce dessein périlleux; vainement sainte Catherine lui répétait tous les jours que Dieu lui aiderait, et même à ceux de Compiègne; elle avait réplique à toute objection. Elle répondait que, puisque Dieu y devait aider, elle y voulait être; et comme la sainte lui disait de prendre patience, qu'elle ne serait point délivrée tant qu'elle n'eût vu le roi d'Angleterre, elle protestait qu'elle ne le voulait point voir, et qu'elle aimerait mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais. Ce combat si pénible pour Jeanne durait déjà depuis longtemps, quand on lui dit que Compiègne était à la veille d'être prise, qu'elle serait détruite et tous les habitants mis à mort depuis l'âge de sept ans. A cette nouvelle, elle s'écria : « Comment Dieu laissera-t-il mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur? » Dès ce moment elle n'écouta plus rien, et, se recommandant à Dieu et à Notre-Dame, elle sauta du haut de la tour, ou plutôt se laissa glisser par la fenêtre au moyen de lanières qui rompirent. Elle tomba, et demeura sur la place sans mouvement; ceux qui la relevèrent la croyaient morte, et leur crainte n'était pas sans vraisemblance, car on ne peut guère supposer à cette tour moins de soixante pieds de haut. Toutefois elle reprit ses sens; dans le moment elle avait perdu la mémoire : il fallut qu'on lui dît qu'elle avait sauté du haut du donjon. Elle fut deux ou trois jours ne voulant, ou, pour mieux dire, ne pouvant ni boire ni manger. Mais sainte Catherine, dit-elle, la réconforta : elle la reprit doucement de son imprudence, elle lui dit qu'elle se confessât et demandât pardon à Dieu, ajoutant, pour la consoler, que Compiègne serait secourue avant la Saint-Martin d'hiver (ce qui arriva : le siége de Compiègne fut levé le 26 octobre). Elle se prit donc à revenir et à recommencer à manger, et en peu de jours elle fut guérie.

Ainsi le marché put s'accomplir. Le sire de Luxembourg avait éprouvé qu'une pareille prisonnière est de garde difficile, et, malgré les résistances de sa tante, il la livra (novembre 1430). — De Beaurevoir on la mena à Arras et de là au Crotoy, où elle fut remise aux Anglais par les officiers du duc de Bourgogne (avant le 21 novembre). Le duc de Bourgogne, qui avait

besoin des Anglais pour se relever de l'échec de Compiègne, comme pour achever de s'affermir dans ses récentes acquisitions aux Pays-Bas, s'était prêté de bonne grâce à la négociation, et n'était point fâché de paraître dans la conclusion du marché. Par cet acte de condescendance, il acquérait de nouveaux titres à leur faveur. Qu'il en garde la responsabilité devant l'histoire!

Avant de la livrer, comme elle était encore à Arras, on lui offrit des vêtements de femme; mais, parmi les Anglais, elle devait plus que jamais avoir besoin de ses habits d'homme : elle refusa. Au Crotoy, où elle séjourna jus-



[illegible] — « Comment les François levèrent le siège devant Compiègne et déconfirent les Anglais. » Ms. [illegible], daté de [illegible], à la Biblioth. nationale.

qu'à ce que les dernières mesures fussent arrêtées pour son procès, sa captivité ne paraît pas avoir été fort rigoureuse encore. Elle y pouvait assister à la messe. Un chancelier de l'église cathédrale d'Amiens, qui se trouvait alors dans le château, l'entendait en confession et lui donnait l'eucharistie. Les dames même d'Abbeville étaient admises à la visiter : et c'est une justice à rendre aux femmes, que, parmi tant d'outrages dont elle fut l'objet, pas un seul ne lui vint de leur part. On ne cite d'elles que des témoignages d'admiration et d'estime pour celle qui, elles le sentaient bien, ne déshonorait pas leur sexe sous ces habits dont la pudeur des hommes se montrait si fort scandalisée. La Pucelle fut touchée de ces honneurs rendus à ses chaînes; elle remerciait ses nobles visiteuses, « se recommandait à leurs prières, » et c'était en « les baisant amiablement, » qu'elle leur disait : « A Dieu! »

LE TRIBUNAL.

Les Anglais n'avaient acheté la Pucelle que pour la juger; c'est à ce titre qu'ils l'avaient fait réclamer par l'évêque de Beauvais. Beauvais appartenant à Charles VII, où allaient-ils dresser le tribunal? L'université de Paris réclamait pour Paris.

L'université, qui avait montré tant de crainte que la Pucelle n'échappât lorsqu'elle était encore aux Bourguignons, apprenant qu'elle était aux Anglais, se met aussitôt en campagne. Dès le 21 novembre, elle écrit au roi; elle le complimente d'avoir entre ses mains cette ennemie de la foi, et le presse de la livrer enfin à la justice, c'est-à-dire à l'évêque de Beauvais et à l'inquisiteur; elle le prie de la faire conduire à Paris, pour donner au procès plus de sûreté et d'éclat : « Car par les maistres docteurs et autres notables personnes estant par deçà en grant nombre, seroit la discussion d'icelle de plus grant réputation que en autre lieu. » Le même jour, elle écrivait à l'évêque de Beauvais une lettre acerbe, que l'évêque ne manque pas d'insérer parmi les pièces de procédure, comme pour rendre sa responsabilité moins lourde en la partageant. L'université s'étonne de si longs retards; elle s'en prend à la négligence de l'évêque : « Si votre Paternité, dit-elle, avait mis plus de zèle dans la poursuite de l'affaire, cette femme serait déjà en justice. Il ne nous importe pas si peu, tandis que vous êtes revêtu d'une si grande dignité dans l'Église, d'ôter les scandales commis contre la religion chrétienne, surtout quand il se trouve que le soin d'en juger est de votre juridiction. » Elle le prie donc de ne pas laisser plus longtemps en souffrance l'autorité de l'Église, et de faire en sorte que le procès se poursuive à Paris, où il y a tant de sages et de docteurs.

Mais les Anglais ne se souciaient point d'y conduire la Pucelle : car, bien que la ville fût à eux, ils ne s'y sentaient pas assez les maîtres. Les Armagnacs poussaient encore leurs courses jusqu'au Bourget, jusqu'à la porte Saint-Antoine : le 6 novembre, le roi d'Angleterre donne à l'évêque de Thérouanne, son chancelier pour la France, la faculté de différer la ren-

trée du parlement en raison des dangers de la route; et la ville même n'était pas sûre. On le voit par les plaintes perpétuelles du Bourgeois sur l'abandon où elle est laissée, sur la cherté des vivres. Les Anglais ne voulaient donc point de Paris. Un coup de main des Armagnacs, un mouvement populaire pouvait tout emporter. Peut-être même ne se souciaient-ils pas de faire le procès si près de l'université elle-même : car ce corps, quoique fort passionné, était indépendant. Ils entendaient bien s'en servir, mais non se livrer à sa discrétion; et pour cela, rien de mieux que de placer leur tribunal à distance et d'y appeler, par des choix réfléchis, les plus sûrs des docteurs parisiens. Ils se décidèrent pour Rouen. La Pucelle fut menée en barque du Crotoy à Saint-Valery, de l'autre côté de la Somme, et de là conduite à cheval, sous bonne garde, par Eu et par Dieppe, jusqu'à Rouen. Là, quelques impatients se seraient même passés du secours des docteurs de Paris : ils voulaient la mettre dans un sac et la jeter à la Seine. On croyait, en effet, parmi les Anglais, qu'aucun succès n'était possible tant qu'elle serait en vie, et le siége qu'on voulait mettre devant Louviers fut ajourné jusqu'après sa mort. Mais l'expédient qui semblait tout finir, laissait les Anglais sous le coup de leurs défaites. Pour les en relever, c'était peu que de tuer Jeanne; il fallait la flétrir. Jeanne s'était dite envoyée de Dieu pour chasser les Anglais, et elle les avait vaincus partout où on l'avait voulu suivre. Dieu était-il donc contre les Anglais? Il fallait montrer qu'elle n'était pas son envoyée, mais bien une magicienne et un suppôt du diable. A ce prix-là seulement, l'autorité des Anglais devait se rétablir dans leurs conquêtes : brûler Jeanne comme sorcière, ce n'était pas seulement pour eux une affaire d'amour-propre, mais une question de domination.

On la mit, dès son arrivée, non dans les prisons de l'officialité, ni dans les prisons communes, mais au château, et on l'enferma dans une cage de fer. Un peu plus tard, on se contenta de la tenir à la chaîne; mais combien elle eut à regretter sa cage, dans la compagnie des soldats qu'on lui donnait pour gardiens, ou des seigneurs qui la venaient visiter! De ce nombre, on vit un jour venir à sa prison, avec Stafford et Warwick, gouverneur du jeune Henri VI, Jean de Luxembourg devenu comte de Ligny, qui l'avait vendue. Il osa lui dire qu'il venait la racheter, si elle voulait promettre de ne plus jamais s'armer contre l'Angleterre. « En nom Dieu, lui répondit-elle,



Fig. 120. — Ferme de Drugy, près Saint-Riquier, construite sur l'emplacement du château où Jeanne fut enfermée lorsqu'elle fut conduite d'Arras au Crotoy. Le bâtiment en forme de chapelle que l'on voit au milieu du dessin est un reste du château, renfermant une salle voûtée. C'est là, dit-on, que Jeanne fut emprisonnée. — D'après un dessin communiqué par M. O. Macqueron, à Abbeville. État de 1865.

vous vous moquez de moi, car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir; » et elle le répéta plusieurs fois. Comme il insistait, elle ajouta : « Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France; mais quand ils seraient cent mille *Godons* plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas le royaume. » Le comte de Stafford indigné tirait sa dague pour la frapper, mais Warwick le retint. On a vu qu'il avait ses raisons.

Les Anglais avaient le juge, l'évêque de Beauvais. Il lui fallait un tribu-

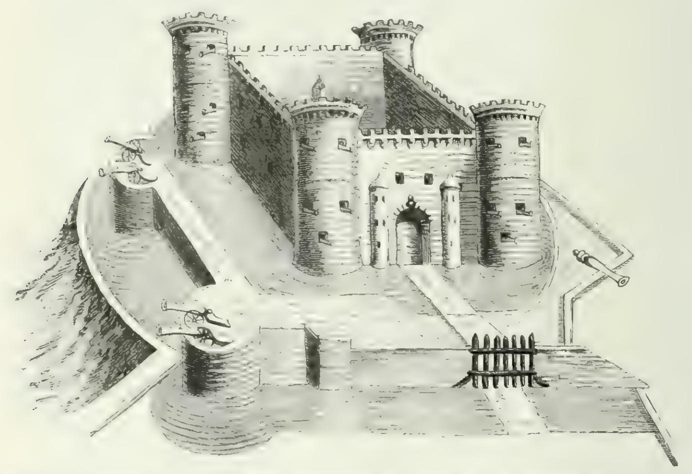


Fig. 121. — Le château de Crotoy, où Jeanne fut enfermée le 21 novembre 1430. Ce château est aujourd'hui détruit. Dessin du commencement du dix-septième siècle, communiqué par M. O. Macqueron, à Abbeville.

nal, puisque son siége était à l'ennemi. On avait rejeté Paris, et choisi Rouen : le siége était vacant; il semblait qu'on n'y dût faire ombrage à personne. Mais le choix était peu goûté du chapitre, dans la crainte que le prélat chassé de Beauvais ne se fît un titre de cet exercice des fonctions épiscopales à Rouen pour parvenir au siége. Il fallut toute l'habileté anglaise pour négocier avec les chanoines, et obtenir d'eux concession du droit territorial à l'évêque de Beauvais.

L'évêque de Beauvais ainsi installé à Rouen, il fut moins difficile de lui

composer son cortége judiciaire. Il prit pour procureur général, ou promoteur, son vicaire général, qui partageait son exil et ses haines, Jean d'Estivet, dit *Benedicite*. Quant aux assesseurs, l'université de Paris s'était trop avancée pour qu'on ne fût pas sûr d'en trouver parmi ses principaux docteurs : on appela donc et l'on vit arriver sur cet appel Jean Beaupère, recteur en 1412 et depuis chancelier en l'absence de Gerson; Jacques de



Fig. 122. — Vue générale du vieux château de Rouen, construit par Philippe-Auguste en 1205. Détruit en partie en 1590. Ce château, de forme circulaire, était défendu par sept tours. Celle du donjon ou Grosse tour subsiste encore. C'est dans la tour qui suit le donjon, à la droite du dessin, que Jeanne fut emprisonnée. Cette tour, démolie partiellement en 1780, a été entièrement rasée vers 1809. — *Livre des fontaines*, ms. du XVI[e] siècle, conservé à la biblioth. de Rouen.

Touraine, Nicole Midi, Thomas de Courcelles, déjà alors recteur émérite, quoique âgé de trente ans seulement, l'une des lumières de l'Église gallicane, dont il défendit avec éclat les priviléges au concile de Bâle. On en tira aussi du diocèse où le jugement allait s'accomplir : Gilles, abbé de Fécamp, conseiller du roi d'Angleterre; Nicolas Loyseleur, etc. Plusieurs paraissent avoir accepté ce mandat sans répugnance, soit par conviction, soit par ambition; mais d'autres ne cédèrent qu'à la peur. Le vice-inquisiteur lui-même

laissa commencer sans lui le procès dont il devait être un des juges. Il n'y accéda que sur l'ordre de l'inquisiteur général, et, dit-on, sur l'avis confidentiel qu'il était en péril de mort s'il s'obstinait à refuser. On en cite un qui sut se montrer indépendant : ce fut Nicolas de Houppeville. Il osa soutenir que le procès n'était pas légal, parce que l'évêque de Beauvais était du parti ennemi de la Pucelle, et parce qu'il se faisait juge d'un cas déjà jugé par son métropolitain, la Pucelle ayant été approuvée dans sa conduite par l'archevêque de Reims, de qui Beauvais relevait. L'évêque, furieux, l'exclut de l'assemblée quand il vint prendre séance, et le fit assigner devant lui; mais l'intimé refusa de comparaître, comme ne relevant que de l'officialité de Rouen. Il allait se présenter à ses juges, quand il fut arrêté, conduit au château et mis en prison; et on lui dit que c'était par l'ordre même de l'évêque, dont il avait récusé la compétence. On ne voulait pas s'en tenir là : il était question de l'exiler outre-mer; on parlait même de le jeter à l'eau, mais il fut sauvé par les autres.

Voilà donc le tribunal. On n'y trouve guère d'Anglais, mais il n'y a personne qui n'y soit sous la main des Anglais. Le juge est à leurs ordres. Quand Jeanne le récuse comme son ennemi, il répond : « Le roi m'a ordonné de faire votre procès, et je le ferai. » Il s'y porte de tout cœur. On a vu sa joie quand il rapportait au roi et au régent le contrat qui leur livrait Jeanne; et à présent qu'il la tient il s'applaudit de ce qu'il va faire « un beau procès. » Mais le juge n'est dans le procès que le fondé de pouvoir de l'Angleterre. Les deux oncles du roi, Bedford et Winchester, le surveillent. Le tribunal siége au château, au milieu des Anglais. Ils travaillent aux frais des Anglais. L'exacte comptabilité de l'Angleterre en donne la preuve pour chacun par livres et par sous; et, s'ils ne travaillent pas bien, on a vu de quelle manière sommaire on entendait régler leurs comptes. Il y en eut encore un autre exemple dans le cours du procès. Quelqu'un ayant dit de Jeanne une chose qui ne plut point à Stafford, le noble seigneur le poursuivit, l'épée à la main, jusque dans un lieu sacré. Il l'eût frappé, s'il n'eût été averti qu'il allait violer un asile! D'ailleurs, quelque garantie que trouvent les Anglais dans un juge dévoué et un conseil asservi à leur influence, le procès n'est qu'une épreuve dont ils n'ont rien à redouter. Si, contre toute attente, il n'aboutit pas à la condamnation de la Pucelle, ils se

réservent de la reprendre : c'est une clause formellement exprimée dans la lettre royale qui la livre à son juge ; et même alors ils ne s'en dessaisissent point. La



Fig. 123. — Jean de Lancastre, duc de Bedford, régent de France pour le roi d'Angleterre. Bedford, qui, vaincu par Jeanne d'Arc, ne voulait attribuer sa défaite qu'aux maléfices du démon, se fit livrer la Pucelle dès qu'elle fut prise, pour la faire juger comme sorcière, et fut ainsi le principal auteur de son procès et de sa mort. — *Missel de Bedford*, ms. fr. du xve s., conservé au Bristish Museum. — Bedford est à genoux devant saint Georges, qui est revêtu du manteau de l'ordre de la Jarretière. Derrière le saint, un écuyer porte son pennon et son bouclier décorés de la croix de saint Georges. Les racines sont un symbole personnel à Bedford. La devise : « *A vous entier,* » est à l'adresse de la duchesse de Bedford, fille de Philippe le Bon.

règle que l'accusée soit remise aux mains du juge est oubliée. La Pucelle est gardée dans le château de Rouen par les Anglais : Pierre Cauchon, si jaloux d'observer les formes de la justice, dut subir ici la volonté de ses maîtres.

Ainsi Jeanne demeura aux mains des Anglais, non plus dans la cage, mais dans une tour du château, les fers aux pieds, liée par une chaîne à une grosse pièce de bois, et gardée nuit et jour par quatre ou cinq soldats de bas étage, des *houce-paillers* (houspilleurs), comme dit Massieu. Cette circonstance, si étrangère aux habitudes des juges ecclésiastiques, n'est pas indifférente; on peut même dire qu'elle fut capitale au procès : on verra que, sans elle, il eût été bien difficile de trouver un prétexte pour condamner la Pucelle.

Lorsqu'il est prouvé que le procès de la Pucelle ne fut qu'une œuvre de parti, il est assez indifférent de rechercher s'il s'est fait dans les formes légales. Mais l'observation, même rigoureuse, des formes de la justice, n'est pas un signe qu'on en garde l'esprit. Y eut-il désir sincère d'arriver à la vérité dans la poursuite du procès? Y eut-il au moins respect de la vérité dans la reproduction des interrogatoires et des enquêtes? Et que sera-ce si des enquêtes sont supprimées; si les interrogatoires sont altérés; si le procès-verbal, même ainsi rédigé, on le soustrait à la connaissance de ceux que l'on consulte, pour ne les mettre en présence que d'un réquisitoire? Or toutes ces énormités se retrouvent au procès de Jeanne d'Arc.

Des enquêtes ont été faites, et supprimées au procès-verbal : l'enquête sur sa virginité, réputée si capitale pour juger de la nature des visions; l'enquête sur ses antécédents, indispensable dans les procès d'hérésie; — supprimées comme lui étant favorables. Les interrogatoires eux-mêmes sont justement suspects d'erreurs ou d'omissions calculées sur des points capitaux. Qu'on en juge par ce trait de la déposition de Jean Fabri ou Lefebvre, religieux augustin, depuis évêque de Démétriade. Un jour que la Pucelle étant interrogée sur ses visions, on lui lisait une de ses réponses, J. Lefebvre y reconnut une erreur de rédaction et la fit remarquer à Jeanne, qui pria le greffier Manchon de relire. Il relut, et Jeanne déclara qu'elle avait dit tout le contraire; et Manchon promit de faire plus d'attention à l'avenir. Voilà pour les erreurs, et, quant aux omissions, voici un fait bien grave, constaté par le témoignage d'Isambard de la Pierre. Lorsqu'à la persuasion de ce dernier, Jeanne déclara qu'elle se soumettait au concile alors réuni (le concile de Bâle), l'évêque furieux s'écria : « Taisez-vous, de par le diable! » et Manchon lui ayant demandé s'il fallait écrire sa déclaration,

l'évêque répondit : « Non, ce n'est pas nécessaire; » sur quoi Jeanne lui dit : « Ah! vous écrivez bien ce qui est contre moi, et vous n'écrivez pas ce qui est pour moi. »

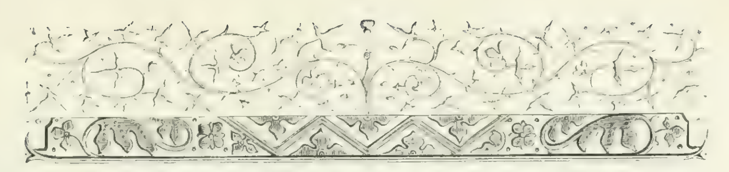


Fig. 124. — Statue équestre de Jeanne d'Arc : bronze français du XVe siècle (ancienne collection Carrand). Communiqué par M. J. Charvet, au château de la Source, près le Pecq.

Nous n'accusons point Manchon de faux dans ses écritures : nous admettons qu'il n'a pas été le docile instrument de toutes les volontés de l'évêque, qu'il a su même lui résister quelquefois, bien qu'il ait eu beau jeu de l'affirmer au procès de réhabilitation ; mais, en présence de ces faits

constants, il est difficile de dire que l'on tient de lui une rédaction rigoureusement exacte, et que jamais il n'a rien concédé à la colère d'un homme dont la violence envers ceux qui avaient l'air de ne point penser comme lui, est attestée pour des faits bien moins graves. Un jour que l'huissier Massieu ramenait Jeanne en prison, un prêtre lui ayant demandé : « Que te semble de ses réponses? Sera-t-elle arse (brûlée)? » il avait répondu : « Jusqu'ici je n'ai vu que bien et honneur en elle; mais je ne sais ce qu'elle sera à la fin; Dieu le sache! » Sa réponse fut rapportée; il fut mandé par l'évêque, qui lui dit de bien prendre garde, ou qu'on le ferait boire plus que de raison. Et il déclare que, sans le greffier Manchon, il n'eût point échappé. Manchon, qui l'excusa, dut profiter de la leçon pour lui-même.

Concluons-donc : le procès-verbal n'offre pas ces caractères assurés de sincérité qu'on doit attendre de la justice : le juge lui-même a pesé sur la rédaction pour la corrompre et l'altérer. Que s'il n'a pu y réussir complétement, c'est qu'ayant pris pour greffier principal un prêtre, greffier de Rouen, il s'est trouvé aux prises avec les habitudes honnêtes d'un homme qui savait les devoirs de sa charge, et y demeura généralement fidèle, sans toutefois se défendre toujours de l'ascendant des maîtres au service desquels il écrivait. On doit donc prendre avec défiance certaines réponses où le tour de la phrase peut changer le sens de la pensée, quand une altération de ce genre est si facilement concevable avec les obsessions ou les préventions du moment. Mais, cette réserve faite, nous acceptons les procès-verbaux comme base de notre jugement. Il y a dans Jeanne d'Arc une telle force de raison, une telle vigueur de réplique, que sa parole, comme un glaive aigu, traverse tous les doubles du texte dûment collationné par Manchon, Taquel et Boisguillaume; il y a de telles illuminations dans ses réponses que, malgré les voiles de ce résumé si habilement serré, on en est encore ébloui.



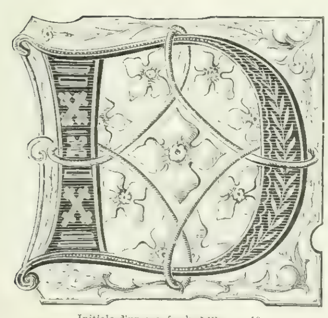
Ornement tiré d'un ms. fr. du XVe siècle, n° 2663, à la biblioth. nationale.

VII

ROUEN — L'INSTRUCTION

Les Interrogatoires publics. — Les Interrogatoires de la prison. — Les Témoins.

LES INTERROGATOIRES PUBLICS.



Initiale d'un ms. fr. du XVe s., n° 50, à la biblioth. nat.

Dans la journée du 9 janvier 1431, l'évêque de Beauvais réunit dans le conseil du roi, près du château de Rouen, les abbés de Fécamp et de Jumiéges, le prieur de Longueville, et cinq autres ecclésiastiques, parmi lesquels Nicolas Loyseleur, chanoine de la cathédrale, et il leur exposa l'état de l'affaire. Une femme qui déshonorait son sexe par son habit, qui professait et enseignait le mépris de la foi catholique, Jeanne, dite la Pucelle, avait été prise à la guerre dans les limites de son diocèse. Réclamée du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, par l'université de Paris et par l'Inquisition, réclamée par lui-même et par le roi, elle venait enfin d'être livrée au roi, et par le roi soumise à son jugement. Il les consultait sur la marche à suivre. Les docteurs furent d'avis qu'il fallait commencer par des informations. L'évêque en avait déjà recueilli : il ordonna qu'on les complétât et qu'on en fît le rapport au conseil. Puis, sur l'avis des mêmes doc-

teurs, il nomma promoteur ou procureur général dans la cause Jean d'Estivet, chassé comme lui de Beauvais, où il était son procureur général; juge commissaire (juge d'instruction), Jean de la Fontaine, maître ès arts; greffiers, Guillaume Colles ou Boisguillaume, et Guillaume Manchon, notaires apostoliques à l'officialité de Rouen; et huissier, Jean Massieu, prêtre, doyen rural de Rouen. C'étaient les officiers du procès qui allait commencer.

Le 13 janvier, il réunit dans sa maison la plupart des mêmes docteurs, avec G. Haiton, secrétaire des commandements du roi, et leur donna lecture des informations dont il a été parlé. On résolut de les réduire à un certain nombre d'articles pour mettre de l'ordre et de la clarté dans la matière, dit le juge, et offrir un texte où l'on pût voir plus sûrement s'il y avait lieu d'accuser de crime contre la foi. Des articles ainsi dressés couraient grand risque de substituer à la parole des témoins la pensée du juge. Aussi le résultat ne fut-il point douteux. Dans une nouvelle séance, tenue le 23, on décida que les articles serviraient de base à l'interrogatoire qu'aurait à subir la Pucelle, et l'évêque, invité à commencer l'information préparatoire, en commit le soin à Jean de la Fontaine.

On différa jusqu'au milieu du mois suivant, et le temps ne dut pas être perdu pour l'instruction de l'affaire; car on y employa des manœuvres que révélera un autre procès-verbal. Le 13 février, l'évêque tint un conseil plus nombreux. Il y avait appelé, avec les précédents, plusieurs des principaux docteurs de l'université de Paris : Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicole Midi, Pierre Maurice, Gérard Feuillet, Thomas de Courcelles, etc. Le 19, il résolut, sur leur avis, de s'adjoindre, en l'absence de l'inquisiteur de France, le vice-inquisiteur Jean Lemaitre. Celui-ci allégua que sa commission était pour le diocèse de Rouen, et que l'évêque, bien que s'étant fait donner régulièrement le droit territorial dans ce diocèse, informait d'une affaire qui se rapportait au diocèse de Beauvais.

L'objection était spécieuse; toutefois, le conseil déclara que la commission était valable, mais que, pour plus de sûreté, on inviterait l'inquisiteur à venir lui-même ou à envoyer des pouvoirs plus explicites; et Lemaître, tout en gardant ses scrupules, dit qu'il ne faisait point opposition à ce qu'on agît sans lui.

Tout était prêt : Jeanne nous va revenir.



Fig. 125. — Pierre Cauchon, juge de Jeanne d'Arc. Effigie placée sur le tombeau qui lui fut élevé dans la cathédrale de Lisieux et qui a été détruit pendant la révolution de 1793. D'après le dessin du *Portefeuille Gaignières,* à la biblioth. nat. — Bedford fit espérer à Cauchon, pour prix de son zèle dans le procès de Jeanne, l'archevêché de Rouen, qui vaquait en ce moment.

Le 20 février, sans plus attendre, elle fut sommée de comparaître devant l'assemblée de ses juges, le lendemain mercredi, à huit heures du matin. Elle répondit qu'elle le ferait volontiers : mais, sachant bien qui étaient ses juges et pourquoi on la voulait juger, elle demanda que l'évêque s'adjoignît des ecclésiastiques du parti de la France en nombre égal à ceux du parti de l'Angleterre; en même temps, elle sollicitait de lui, comme une faveur, qu'il lui permît d'entendre la messe avant de comparaître. L'huissier chargé de l'assignation transmit à l'évêque sa demande et sa prière : mais l'une ne fut pas plus goûtée que l'autre. L'évêque, ayant pris conseil des docteurs, jugea que, vu les crimes dont elle était accusée et l'abominable habit qu'elle s'obstinait à porter, il n'y avait pas lieu de l'admettre aux divins offices. Quant à la demande touchant le tribunal, il n'en fut pas même question.

Au jour et à l'heure fixés (21 février, à huit heures du matin), l'évêque siégea dans la chapelle du château. Aux assesseurs qu'il avait déjà réunis, il avait adjoint d'autres docteurs; mais ce n'étaient pas ceux que demandait Jeanne : c'étaient, pour la plupart, des prêtres de la province de Rouen. Lecture faite des pièces de procédure, le promoteur Jean d'Estivet demanda que la prévenue fût amenée et interrogée.

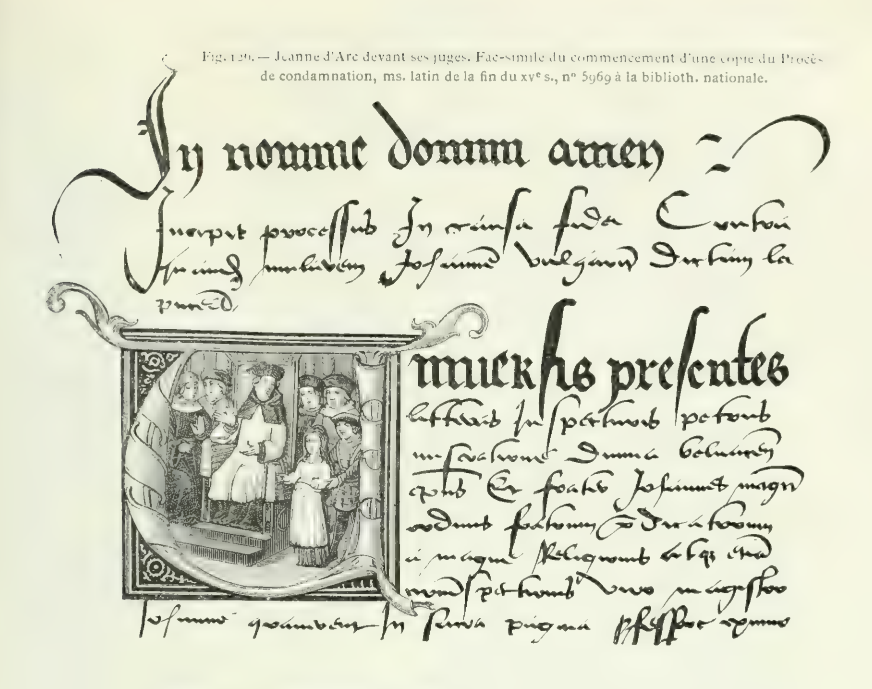
Jeanne parut donc.

L'évêque, ayant rappelé sommairement les circonstances qui le faisaient juge de la captive, le bruit public qui l'accusait, l'ordre du roi, l'enquête, l'avis des docteurs, invita Jeanne à parler en toute sincérité, sans subterfuge et sans détour, et la requit judiciairement de prêter serment de dire la vérité sur toute chose dont on l'interrogerait.

Jeanne dit : « Je ne sais de quoi vous me voulez interroger. Peut-être me demanderiez-vous des choses que je ne vous dirai pas.

— Jurerez-vous, reprit l'évêque, de dire la vérité sur les choses qui vous seront demandées touchant la foi et que vous saurez? — Pour ce qui est de mon père et de ma mère et de ce que j'ai fait depuis que j'ai pris le chemin de France, je jurerai volontiers; mais, pour les révélations que j'ai eues de Dieu, je n'en ai jamais rien dit à personne qu'au roi Charles, et je n'en dirai rien, dût-on me couper la tête, parce que mon conseil (ses voix) m'a défendu d'en rien dire à personne; au reste, avant huit jours, je saurai bien si je le dois révéler. »

Fig. 120. — Jeanne d'Arc devant ses juges. Fac-simile du commencement d'une copie du Procès de condamnation, ms. latin de la fin du xv[e] s., n° 5969 à la biblioth. nationale.



Lecture. — *In nomine domini, amen.*

Incipit processus in causa fidei contra quamdam mulierem Johannam vulgariter dictam la Pucelle.

Universis præsentes litteras inspecturis Petrus miseratione divina belvacensis episcopus et frater Johannes Magistri ordinis fratrum prædicarum a magnæ religionis atque circumspectionis viro magistro Johanne Graverent in sacra pagina professore eximio........

Traduction. — Au nom du Seigneur, ainsi soit-il!

Ici commence le procès en matière de foi contre une certaine femme Jeanne, vulgairement appelée la Pucelle.

A tous ceux qui verront les présentes écritures, Pierre, par la miséricorde divine, évêque de Beauvais, et frère Jean Lemaître, de l'ordre des frères prêcheurs, (chargé) par maître Jean Graverent, homme de grande piété et prudence, professeur éminent des textes sacrés........

L'évêque eut beau redoubler ses instances, il ne put la faire renoncer à cette réserve. Les genoux en terre et les deux mains sur l'Évangile, elle jura de dire, autant qu'elle le pourrait, la vérité, mais seulement sur les choses dont elle serait requise touchant la foi.

Alors l'évêque lui demanda quel était son nom, son surnom. — « Dans mon pays, dit-elle, on m'appelait Jeannette; depuis que je suis en France, on m'appelle Jeanne. Du surnom, je ne sais.



Fig. [illegible]. — Maison de Jeanne d'Arc à Domremy. D'après un dessin de Pernot, un peu différent de celui de la page [illegible], qui est authentique. Communiqué par M. Jeuffrain-Cartier, à Amboise. — Une précieuse décoration, due sans doute à la munificence de Louis XI, dit M. J. Quicherat, relevait autrefois la devanture de cette maison. On y avait peint les exploits de la Pucelle; Michel de Montaigne en vit encore quelque chose en 1580 : « Le devant de la maisonnette où elle naquit est tout peint de ses gestes; mais l'aage en a fort corrompu la peinture. » *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie*. Rome et Paris, in-4°, 1774.

— Où êtes-vous née? — A Domremy, qui fait un avec Greux. C'est à Greux qu'est la principale église.

— Comment s'appellent votre père et votre mère? — Mon père s'appelle Jacques d'Arc, et ma mère Isabelle.

— Où avez-vous été baptisée? — A Domremy. »

L'évêque l'interrogea sur ses parrain et marraine, sur celui qui la baptisa; sur son âge, à elle : elle avait environ dix-neuf ans! Et comme il lui demandait ce qu'elle savait : « J'ai, dit-elle, appris de ma mère *Notre*



Fig. 128. — Vue de l'église de Domremy et de la maison du sieur Gérardin. D'après une aquarelle de C. Pensée, communiquée par Mlle Pensée, à Orléans. État de 1810. A cette date, la maison de Jeanne, située derrière celle de Gérardin, en était devenue une dépendance; une petite cour séparait les deux bâtiments. Les armes de la Pucelle et sa statue, enlevées de la façade de sa maison, avaient été reportées sur celle de Gérardin, comme on le voit ici. L'habitation de Gérardin a été démolie en 1820, ainsi que le groupe des maisons qui l'entourait, et la maison de Jeanne se montre à découvert, ainsi qu'elle est représentée page 27.

Père; Je vous salue, Marie; Je crois en Dieu. C'est de ma mère que je tiens ma croyance.

— Dites *Notre Père.* — Je vous le dirai si vous voulez m'entendre en confession. »

Elle le demandait pour juge au tribunal de Dieu! Et comme il offrait de lui donner un ou deux personnages de langue française devant lesquels elle dirait *Notre Père,* elle répondit : « Je ne le dirai que s'ils m'entendent en confession. »

L'évêque, avant de la renvoyer, lui défendit de sortir de prison, sous peine d'être réputée convaincue du crime d'hérésie. Elle répondit qu'elle n'acceptait pas la défense, et que, si elle s'échappait, nul ne lui pourrait reprocher d'avoir violé sa foi, parce qu'elle ne l'avait donnée à personne; et elle prit cette occasion de se plaindre d'être liée par des chaînes de fer. Mais, comme l'évêque répondait que ces précautions étaient commandées par ses tentatives d'évasion antérieures, elle n'insista pas, et loin de chercher une excuse : « C'est vrai, dit-elle, j'ai voulu et je voudrais encore m'échapper de prison, comme c'est le droit de tout prisonnier. »

Elle fut commise à la garde de Jean Gris, écuyer du roi, et de deux autres Anglais, qui jurèrent sur l'Évangile de ne la laisser communiquer avec personne; et on l'ajourna au lendemain pour la suite de l'interrogatoire.

Cette première séance avait bien peu avancé l'affaire. On n'y trouve, avec les préliminaires communs de tout procès (le serment, les noms, l'origine), que la demande du *Pater* et du *Credo,* formalité d'usage dans les procès d'hérésie, et l'injonction de ne point chercher à fuir. Mais ce vide même du procès-verbal fait comprendre combien vif et prolongé avait été le débat sur le serment, signalé avant l'interrogatoire; et cela est confirmé par les dépositions postérieures. Au témoignage du greffier Manchon, ce fut une scène de tumulte. Quand il fut question de visions, sans doute quand Jeanne fit ses réserves sur ce point, chacun prenait la parole : elle était interrompue à chaque mot; et, pour que le fond fût digne de la forme, il y avait, derrière un rideau, dans l'encoignure d'une fenêtre, des greffiers apostés par l'évêque, qui recueillaient les charges, supprimant les excuses, et venaient effrontément opposer leur minute à celle des greffiers officiels.

Le scandale fut si grand, au moins pour le débat, que l'on dut changer de salle et prendre quelques dispositions propres à le diminuer.

Le lendemain, le tribunal se réunit dans une chambre dite *chambre de parement* (*paramenti*), située au bout de la grande salle du château. Jeanne étant amenée, l'évêque l'invita à prêter le serment pur et simple de dire la vérité sur tout. Elle dit qu'elle avait juré la veille, et qu'il suffisait. On insista; elle répondit : « Je vous ai prêté serment hier, cela vous doit suffire; vous me chargez trop; » et, quoi que l'on fît, elle ne prêta encore que le serment de dire la verité sur les choses qui touchaient la foi.

L'évêque remit à Jean Beaupère le soin de poursuivre l'interrogatoire.

Le savant docteur essaya de prendre Jeanne par la douceur et par l'équivoque; il l'exhorta à bien répondre sur ce qu'on lui demanderait, comme elle l'avait juré. « Vous pourriez bien, répondit Jeanne, démêlant l'artifice, me demander telle chose dont je vous dirai la vérité, tandis que, sur telle autre, je ne vous la dirai pas. » Et, gémissant en elle-même de voir des hommes d'Église, des ministres de Dieu, persécuter ainsi l'œuvre de Dieu, elle ajouta : « Si vous étiez bien informés de moi, vous devriez vouloir que je fusse hors de vos mains; je n'ai rien fait que par révélation. »

Jean Beaupère, craignant de l'effaroucher, la ramena sur un terrain où elle pouvait s'abandonner sans défiance. Il lui demanda l'âge qu'elle avait lorsqu'elle partit de la maison de son père, si elle avait appris quelque métier dans sa jeunesse. Elle dit qu'elle avait appris à coudre et à filer; ajoutant, avec un naïf orgueil de jeune fille, qu'elle ne craignait à ce métier aucune femme de Rouen; enfin, que, tant qu'elle fut dans la maison de son père, elle s'occupait des soins du ménage, et n'allait pas (communément) aux champs garder les brebis ou le bétail.

Le docteur alors, changeant de matière, sans paraître changer de terrain, lui demanda si elle se confessait tous les ans. Elle répondit, sans le moindre embarras, qu'elle se confessait à son curé, ou, s'il était empêché, à un autre avec sa permission; qu'elle communiait à la fête de Pâques. « Et à d'autres fêtes? — Passez outre. »

De ses communions à ses révélations, le passage était naturel. Jeanne n'hésita point à le franchir. Elle dit à quel âge et comment elle avait entendu

pour la première fois la voix qui lui venait de Dieu, les clartés qui se manifestaient à elle avec la voix, les avis qu'elle en avait reçus, pour se conduire et venir en France; son impatience d'y obéir, sa défiance de soi-même, et comment enfin, sur la révélation précise du but à atteindre et de la voie à suivre, elle alla avec son oncle à Vaucouleurs, reconnut le sire de Baudricourt et obtint de lui, après plusieurs refus, l'escorte avec laquelle elle vint, en habit d'homme, trouver le roi à Chinon.

Ce récit avait été entrecoupé de questions qui cachaient autant de piéges : sur l'habit d'homme qu'elle avait pris et par quel conseil; sur le duc d'Orléans; sur plusieurs expressions de sa lettre aux Anglais devant Orléans; sur la manière dont elle avait reconnu le roi. La Pucelle en devina plusieurs et les sut éviter. On avait répandu divers bruits sur le signe qu'elle avait donné au roi pour se faire agréer. Elle refusa absolument de rien dire qui s'y rattachât. Elle déclarait seulement avoir su de la voix, qu'à son arrivée le roi la recevrait sans trop de retard. Elle dit que ceux de son parti avaient bien reconnu la voix comme venant de Dieu, et elle citait en témoignage Charles de Bourbon, comte de Clermont, et deux ou trois autres. Elle ajoutait qu'il ne se passait pas de jour qu'elle n'entendît cette voix, et qu'elle en avait bien besoin; que d'ailleurs elle ne lui avait jamais demandé d'autre récompense que le salut de son âme.

L'interrogatoire se termina par plusieurs questions qui avaient pour objet de convaincre ses voix de mauvais conseils, par exemple dans l'affaire de Paris. Jeanne confessa que la voix lui avait dit de rester à Saint-Denis. Elle déclara qu'elle y voulait demeurer, qu'elle en avait été emmenée par les seigneurs contre sa volonté; qu'elle n'en serait point partie, si elle n'avait pas été blessée. Sa blessure rappelait son échec; elle convint qu'elle avait commandé une escarmouche contre la ville de Paris.

« N'était-ce pas, dit le docteur, un jour de fête? — Je le crois, dit Jeanne. — Était-ce bien? reprit le docteur — Passez outre. »

On s'arrêta pour ce jour-là : et la journée devait sembler bonne aux ennemis de Jeanne. Toute cette histoire de ses révélations, ce qu'elle en avait dit, ce qu'elle n'en avait pas voulu dire, offrait assez de prise aux commentaires envenimés. On comptait bien y revenir dans la séance suivante, qui fut remise au samedi.

Dans cette troisième séance, à laquelle assistèrent un plus grand nombre de docteurs, l'évêque revint à la charge pour obtenir de Jeanne un serment absolu et sans condition. Elle lui dit : « Laissez-moi parler. Par ma foi, vous pourriez me demander des choses que je ne vous dirai pas; » et expliquant sa pensée : « Il se peut que de plusieurs choses que vous pourriez me demander je ne vous dise pas la vérité, en ce qui touche mes révélations, par exemple. Car vous pourriez me contraindre à dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire, et ainsi je serais parjure : ce que vous ne devriez pas vouloir. » Et comme l'évêque insistait, rappelant sans doute le droit qu'il en avait comme juge, elle ajouta : « Je vous le dis, prenez bien garde à ce que vous dites que vous êtes mon juge : car vous prenez sur vous une grande charge, et vous me chargez trop. C'est assez, il me semble, d'avoir juré deux fois en jugement. » L'évêque lui remontra qu'il ne lui demandait qu'un serment, un serment tout simple et sans réserve. Elle répondit : « Vous pouvez bien surseoir (ne pas insister davantage), j'ai assez juré par deux fois. — Mais en refusant de jurer vous vous rendez suspecte. » Même réponse.

Sur de nouvelles instances, elle répondit « qu'elle dirait ce qu'elle savait et point tout ce qu'elle savait; » et, fatiguée de ce débat : « Je viens de la part de Dieu, dit-elle, et je n'ai rien à faire ici; renvoyez-moi à Dieu de qui je viens. » Et, comme l'évêque la sommait de jurer, sous peine d'être tenue pour coupable des choses qu'on lui imputait, elle répondit : « Passez outre. »

Il fallut bien que l'évêque se résignât à passer outre. Il se réduisit à requérir qu'elle jurât de dire la vérité sur ce qui toucherait le procès. Dans ces termes, sa conscience était en repos : elle fit le serment.

L'évêque s'en remit encore à Jean Beaupère pour l'achèvement de l'interrogatoire.

Jean Beaupère commença par une question qui pouvait sembler pleine d'intérêt pour Jeanne : il lui demanda depuis quand elle se trouvait n'ayant bu ni mangé. On était en carême; et, si elle avait pris la moindre chose, elle devenait, malgré son jeune âge, véhémentement suspecte de mépris pour les commandements de l'Église. Elle répondit : « Je n'ai bu ni mangé depuis hier à midi. » C'est à jeun qu'il lui fallait soutenir les émotions et les

fatigues de ces journées! Puis il revint sur le sujet de ses voix. Il lui demanda à quelle heure elle avait entendu la voix qui venait à elle. Elle répondit : « Je l'ai entendue hier et aujourd'hui.

— A quelle heure, hier? — Le matin, à vêpres et à l'*Ave Maria,* et il m'est plusieurs fois arrivé de l'entendre bien plus souvent.

— Que faisiez-vous hier matin quand la voix est venue à vous? — Je dormais, et elle m'a éveillée.

— Est-ce en vous touchant le bras? — Elle m'a éveillée sans me toucher.

— Était-elle dans votre chambre? — Je ne sais; mais elle était dans le château.

— L'avez-vous remerciée? avez-vous fléchi les genoux? » Elle répondit qu'elle l'avait remerciée, et, qu'étant dans son lit, elle s'était assise et avait joint les mains, après avoir imploré son conseil et demandé son secours auprès de Dieu pour qu'il l'éclairât dans ses réponses.

« Et que vous a dit la voix? — Elle m'a dit de répondre hardiment, et que Dieu m'aiderait.

— La voix vous a-t-elle dit quelques paroles avant que vous l'eussiez implorée? — Oui, mais je n'ai pas tout compris; et, quand je fus éveillée, elle dit de répondre hardiment. » Et se tournant vers l'évêque : « Vous dites que vous êtes mon juge : prenez garde à ce que vous faites, parce qu'en vérité je suis envoyée de Dieu, et vous vous mettez en grand danger. » Mais le juge était aveugle, et tout l'effort du procès tend visiblement moins à découvrir la vérité qu'à justifier l'accusation.

En l'interrogeant sur ses visions, Jean Beaupère avait voulu savoir d'abord si ce n'était point quelque illusion de son esprit. Il y revient, non plus pour en contester la réalité, mais pour en attaquer l'origine, en les convainquant de mensonge ou d'erreur. Il lui demande si la voix n'a point varié dans ses conseils : — « Non, dit Jeanne, elle ne s'est jamais contredite. Elle m'a dit dès cette nuit même de répondre hardiment.

— Vous a-t-elle défendu de dire tout ce qu'on vous demanderait? — Je ne vous répondrai pas sur ce point : j'ai des révélations qui touchent le roi et que je ne vous dirai point. » Et elle ajouta : « Je crois fermement, aussi fermement que je crois la foi chrétienne et que Dieu nous a rachetés des peines de l'enfer, que cette voix vient de Dieu. »

Le juge, la suivant dans le sens de sa déclaration, lui demanda si cette voix, qu'elle disait lui apparaître, était un ange ou venait de Dieu immédiatement, ou si c'était la voix d'un saint ou d'une sainte. Elle répondit : « Cette voix vient de la part de Dieu, et je crois bien que je ne vous dis pas à plain (*planè*) tout ce que je sais. Mais j'ai plus peur de manquer en disant quelque chose qui déplaise à ces voix, que je n'ai peur de vous répondre à vous-même. Pour cette fois, je vous prie de me donner délai. »

« Croyez-vous donc, dit le juge, qu'il déplaise à Dieu qu'on dise la vérité ? — Les voix m'ont commandé de dire certaines choses au roi et point à vous ; » et, ne craignant pas d'irriter une curiosité qu'elle ne voulait pas satisfaire, elle ajouta : « Cette nuit même la voix m'a dit plusieurs choses pour le bien du roi que je voudrais bien que le roi sût, quand je devrais ne pas boire de vin jusqu'à Pâques; car, s'il le savait, il en serait plus aise à son dîner.

« Mais, dit le juge, ne pourriez-vous tant faire auprès de cette voix qu'elle voulût, sur votre demande, en porter au roi la nouvelle? — Je ne sais si la voix le voudrait faire; elle ne le ferait que si Dieu le voulait. Dieu lui-même, s'il lui plaît, le pourra bien révéler au roi, et j'en serais bien contente.

— Et pourquoi la voix ne parle-t-elle pas au roi, comme elle faisait quand vous étiez en sa présence? — Je ne sais si c'est la volonté de Dieu : sans la grâce de Dieu je ne ferais rien. »

Cette réponse ne devait pas tomber sans être relevée. Après plusieurs autres questions sur ses visions : Si la voix lui avait révélé qu'elle dût sortir de prison; si elle lui avait donné cette nuit des avis pour répondre; si, dans les deux derniers jours, elle avait été accompagnée de lumière; si elle avait des yeux, etc.; le juge, qui n'avait point perdu de vue cette parole : « Sans la grâce de Dieu, je ne ferais rien, » lui demanda si elle savait qu'elle fût dans la grâce : question redoutable, qui excita des réclamations et des murmures au sein même de cette assemblée d'hommes prévenus. « Nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine, » dit l'Écriture. Et l'on voulait qu'une pauvre fille ignorante dît si elle était, oui ou non, dans la grâce de Dieu! Un des assesseurs osa dire qu'elle n'était pas tenue de répondre : — « Vous

auriez mieux fait de vous taire, » dit aigrement l'évêque, qui croyait déjà tenir sa proie; car la demande cachait un argument à deux tranchants : « Vous savez-vous dans la grâce? » Si elle disait Non, quel aveu! et si elle disait Oui, quel orgueil! Elle répondit : « Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre; et si j'y suis, Dieu veuille m'y garder! »

Le juge demeura confondu; — et il n'avait même pas la ressource d'accuser cette réponse d'une sorte d'indifférence : Jeanne ajoutait qu'elle serait plus affligée que de toute chose au monde si elle savait qu'elle ne fût pas dans la grâce de Dieu. Puis, invoquant pour elle-même ce qu'on voulait tourner contre son inspiration, elle dit que, si elle était dans le péché, elle croyait que la voix ne viendrait point à elle.

Le docteur de Paris n'essaya plus de l'interroger sur ce chapitre; il lui demanda à quel âge elle avait entendu la voix pour la première fois (c'était à treize ans environ, elle l'avait déjà dit); et, par cette transition, il en vint à Domremy. Il s'enquit d'elle si l'on y était du parti de Bourgogne, si ceux de Maxei n'en étaient pas; si la voix lui avait dit de détester les Bourguignons, si elle allait avec les enfants de son village dans les combats qu'ils livraient aux enfants de Maxei; si elle avait un grand désir de combattre les Bourguignons; si elle eût souhaité d'être homme pour aller en France. Il voulait voir si des haines de parti n'étaient point la principale source de son inspiration, et il n'oubliait pas ce qui pouvait rendre cette inspiration plus suspecte encore. Il lui reparlait de ses premières occupations et des lieux où s'était passée son enfance, de l'arbre des fées, etc. — Et elle, n'ayant rien à taire, s'abandonnait volontiers à ses souvenirs. Elle répétait ce qu'on disait de l'arbre des fées, de la fontaine voisine et du bois Chênu. Elle sait que les malades venaient à la fontaine boire de l'eau pour guérir : guérissaient-ils? elle n'en sait rien. Elle sait encore que les convalescents allaient se promener sous le bel arbre qu'on appelait le *beau Mai;* elle y allait elle-même avec ses compagnes tresser des couronnes pour l'image de la sainte Vierge. Elle a ouï dire que les fées venaient sous cet arbre; elle l'a ouï dire de sa marraine, qui prétendait les avoir vues; mais pour elle, elle ne sait si c'est vrai, elle ne les a jamais vues. Elle y venait pourtant avec les jeunes filles, qui se plaisaient à orner de guirlandes les branches de l'arbre, à chanter et à danser sous son ombre. Elle ajoutait qu'elle avait

fait comme les autres ; mais que, depuis qu'elle fut appelée à venir en France, elle se donna beaucoup moins aux jeux et aux promenades, et qu'elle ne savait même si, depuis l'âge de discrétion, il lui arriva jamais de danser sous l'arbre; qu'elle a pu le faire, mais qu'elle a plus chanté que dansé. Quant au bois Chênu, que l'on voit de la maison de son père, à la distance de moins d'une lieue, elle n'a point ouï dire qu'il fût hanté par les fées. Elle a bien su par son frère qu'on disait dans son village qu'elle avait eu sa vocation sous l'arbre des Dames; mais cela n'est pas. De même, quand elle est venue en France, plusieurs lui ont demandé s'il n'y avait point dans son pays un bois que l'on appelait le *bois Chênu*, parce que, selon les prophéties, de ce bois devait venir une jeune fille qui ferait des merveilles; mais elle déclare qu'elle n'y eut point foi.

Ainsi toutes les questions où on la croyait prendre n'avaient révélé les superstitions de son pays que pour prouver combien elle-même avait su y demeurer étrangère. Mais il y avait un crime dont on était toujours bien sûr de la convaincre : c'était celui de porter l'habit d'homme; car elle-même s'y obstinait, et la candeur des juges n'en soupçonnait pas les raisons. Chaque invitation qu'on lui faisait sur ce point, en la montrant plus endurcie, la rendait plus coupable. On lui demanda, en finissant, si elle voulait reprendre l'habit de femme : « Donnez-m'en un, dit-elle, et je le prendrai, pourvu qu'on me laisse partir; sinon, je ne le prendrai pas, et je me contenterai de celui-ci, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte. »

L'audience fut renvoyée au mardi suivant.

Le mardi 27, l'évêque, ouvrant la séance par sa sommation ordinaire, invita Jeanne à prêter serment de dire la vérité sur les choses qui touchaient le procès : c'est la formule qu'elle avait acceptée; mais dans la bouche de l'évêque elle lui devenait suspecte. Elle répondit, faisant plus expressément ses réserves, qu'elle dirait la vérité sur les choses qui touchaient son procès, et non sur tout ce qu'elle savait. L'évêque la pressa vainement de jurer pour tout ce qu'on lui demanderait; elle répondit : « Vous devez être contents, j'ai assez juré. »

Jean Beaupère reprit donc l'interrogatoire, et, débutant toujours avec une feinte bonhomie, il lui demanda comment elle s'était portée depuis le samedi précédent : « Vous le voyez, dit-elle, le mieux que j'ai pu.

— Jeûnez-vous tous les jours de carême ? ajouta-t-il. — Est-ce de votre procès? répondit Jeanne.

— Oui. — Eh bien, oui vraiment, j'ai toujours jeûné ce carême. »

On le pouvait assez savoir d'ailleurs. Jean Beaupère revint alors à ses visions. Il lui demanda si, depuis samedi, elle avait entendu sa voix : — « Oui vraiment, et plusieurs fois, répondit-elle.

— Le samedi même, l'avez-vous entendue dans le lieu où l'on vous interrogeait? — Cela n'est pas de votre procès. »

Mais elle ajouta qu'elle l'avait entendue.

« Que vous a-t-elle dit? — Je ne l'ai pas bien entendue; je n'ai rien entendu que je puisse vous redire, jusqu'à ce que je fusse revenue dans ma chambre.

— Et que vous a-t-elle dit alors? — Elle m'a dit de vous répondre hardiment. »

Elle ajouta qu'elle lui demandait conseil sur les choses dont on l'interrogeait; qu'elle répondrait sur tous les points où elle aurait congé de Dieu, mais que, pour ce qui regarde les révélations touchant le roi de France, elle ne dirait rien sans congé de sa voix : « Car, si je répondais sans congé, dit-elle, peut-être n'aurais-je plus mes voix en garant; mais, quand j'aurai congé de Dieu, je ne craindrai point de parler, parce que j'aurai bon garant. »

Sans chercher à savoir ce qui était le secret d'elle et de ses voix, le juge voulut au moins la faire parler sur ces voix elles-mêmes. C'est un des points qu'il avait touchés déjà et sur lesquels elle avait voulu d'abord les consulter. Il lui demanda si c'était la voix d'un ange, d'un saint, d'une sainte ou de Dieu sans intermédiaire. « C'est, dit-elle, la voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite.

— Comment savez-vous que ce sont les deux saintes? les distinguez-vous bien l'une de l'autre.

— Je sais que ce sont elles et je les sais distinguer.

— A quel signe?

— Par la manière dont elles me saluent. »

Elle ajouta que depuis sept ans elles l'avaient prise sous leur direction, et qu'elle les connaissait parce qu'elles se nommaient à elle.

Elle avait parlé du secours qu'elle avait reçu de saint Michel. On lui demanda quelle était la première voix qui vint à elle, comme elle avait treize ans. Elle répondit que c'était saint Michel. « Je l'ai vu, dit-elle, devant mes yeux, et il n'était pas seul, mais bien accompagné des anges du ciel.

— Avez-vous vu saint Michel et les anges réellement et corporellement? — Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois, et quand ils s'éloignaient de moi, je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'emportassent avec eux.

— En quelle figure était saint Michel? — Je n'ai point de réponse à vous faire, je n'en ai point congé encore.

— Que vous a-t-il dit cette première fois? — Vous n'aurez point de réponse aujourd'hui. »

Elle déclara d'ailleurs qu'elle avait dit au roi, tout en une fois, ce qui lui avait été révélé, parce que c'est à lui qu'elle était envoyée, et qu'elle voudrait bien que le juge eût connaissance du livre où l'on avait consigné ses réponses à Poitiers, pourvu que Dieu en fût content. Elle ajouta qu'elle eût mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de venir en France sans permission de Dieu.

Le juge remit en avant la question de l'habit qu'elle avait pris alors. Et elle, ramenant cette affaire qu'on voulait faire si grosse à sa véritable mesure, dit que l'habit était peu de chose, la moindre des choses : « Et je ne l'ai pris, ajouta-t-elle, par le conseil d'aucun homme au monde. Je ne l'ai pris et je n'ai rien fait que par le commandement de Dieu et des anges.

— N'est-ce point par l'ordre de Robert de Baudricourt? — Non.

— Croyez-vous avoir bien fait en prenant un habit d'homme? — Tout ce que j'ai fait par commandement de Dieu, je crois l'avoir bien fait, et j'en attends bon garant et bon secours.

— Mais, dans ce cas particulier, croyez-vous avoir bien fait en prenant un habit d'homme? — Je n'ai rien fait que par commandement de Dieu. »

Le juge n'avait pu l'amener à une parole qui la mît en contradiction avec l'Écriture. Il revint à ses visions, à la lumière qui les accompagnait, à ses relations avec le roi surtout, et lui demanda s'il y avait un ange au-dessus de la tête du roi quand elle le vit pour la première fois : — « Par la bienheureuse Marie, dit-elle, s'il y en avait un, je ne sais, je ne l'ai pas vu.

— Y avait-il une lumière? — Il y avait là plus de trois cents soldats et de cinq cents torches, sans compter la lumière spirituelle. J'ai rarement des révélations qui ne soient accompagnées de lumière.

— Comment votre roi a-t-il ajouté foi à vos paroles? — Par les signes qu'il en a eus et par le clergé.

— Quelle révélation votre roi a-t-il eue? — Vous ne le saurez pas de moi cette année. »

Mais ils avaient d'autres moyens d'y croire, et elle y renvoyait : « Pendant trois semaines, dit-elle, j'ai été interrogée par le clergé, tant à Chinon qu'à Poitiers. Le roi a eu un signe touchant mes faits, avant de vouloir y croire; et le clergé de mon parti a été d'opinion que, dans mon fait, il n'y a rien que de bien. »

On ne la poussa pas davantage sur ce point; on aima mieux, pour ce jour, la faire parler de certains détails d'où l'on comptait faire sortir l'accusation de sorcellerie. On lui demanda si elle n'avait pas été à Sainte-Catherine de Fierbois. On lui en parlait à cause de l'épée trouvée, sur son indication, derrière l'autel de cette église. Elle ne fit pas difficulté de raconter comment l'épée avait été découverte. « J'ai su qu'elle était là par mes voix, dit-elle, et je n'avais jamais vu l'homme qui l'alla chercher. Elle n'était point fort avant sous la terre derrière l'autel, comme il me semble. Après qu'elle eût été trouvée, les gens d'église du lieu la frottèrent, et la rouille tomba sans effort. »

Elle ne l'avait plus quand elle fut prise, mais elle l'avait portée constamment jusqu'à son départ de Saint-Denis, après l'attaque de Paris. Cette épée, ainsi découverte et si longtemps victorieuse, était suspecte de magie. On lui demanda quelle bénédiction elle avait faite ou fait faire sur elle : — « Aucune, dit-elle. Je l'aimais parce qu'elle avait été trouvée dans l'église de Sainte-Catherine, que j'aimais beaucoup.

— Ne l'avez-vous pas posée sur l'autel afin qu'elle fût heureuse? — Non, que je sache.

— N'avez-vous pas fait quelques prières pour que cette épée fût heureuse? — Il est bon à savoir que j'eusse voulu que mon harnois fût heureux. »

On lui fit redire qu'elle n'avait plus cette épée quand elle fut prise; que c'est une autre qu'elle avait déposée à Saint-Denis. A Compiègne, elle avait

l'épée de ce Bourguignon qu'elle avait pris à Lagny (Franquet d'Arras); elle l'avait gardée, parce qu'elle était bonne pour la guerre : bonne, disait-elle avec une familiarité toute militaire, pour donner *de bonnes buffes et de bons torchons*. Ce qu'était devenue l'autre épée, cela ne touchait point le procès. Mais elle dit que ses frères avaient ses biens, ses chevaux, son épée à ce qu'elle croit, et le reste valant plus de douze mille écus.

Après l'épée, on la fit parler de sa bannière. On lui demanda ce qu'elle aimait le plus, de sa bannière ou de son épée : — « J'aime beaucoup plus, quarante fois plus, la bannière que l'épée. » Elle ajouta qu'elle portait sa bannière quand elle chargeait l'ennemi, pour éviter de tuer personne : « Et je n'ai jamais tué personne, » dit-elle.

On en prit occasion de l'interroger sur ses campagnes. On lui demanda si, à Orléans, au moment de l'assaut, elle n'avait pas dit à ses gens qu'elle recevrait seule les flèches, les viretons, les pierres lancées par les canons ou les machines : — « Non, dit-elle; et la preuve, c'est qu'il y eut plus de cent blessés. Je leur dis de ne point douter, et qu'ils feraient lever le siége. Moi-même à la bastille du pont j'ai été blessée d'une flèche au cou; mais j'ai eu grand confort de sainte Catherine, et j'ai été guérie dans les quinze jours sans cesser d'ailleurs de monter à cheval et d'agir.

— Saviez-vous que vous seriez blessée? — Je le savais, et l'avais dit au roi, mais, nonobstant, qu'il ne laissât point d'agir. » Elle avait eu cette révélation de ses deux saintes, sainte Catherine et sainte Marguerite.

D'Orléans on passa à Jargeau, et on lui demanda pourquoi elle n'avait pas reçu à rançon le capitaine de cette ville : — « Les seigneurs de mon parti, dit-elle, ont refusé un délai de quarante jours qu'ils demandaient, leur offrant de s'en aller avec leurs chevaux à l'heure même. Pour moi, j'ai dit qu'ils s'en iraient de Jargeau en leur petite cotte, la vie sauve, s'ils voulaient; sinon qu'ils seraient pris d'assaut. — Les voix vous l'avaient-elles conseillé? — Je n'en ai pas souvenir. »

L'interrogatoire de Jeanne, si habilement qu'il fût conduit, ne menait à aucun des résultats qu'on espérait atteindre. On l'avait fait parler de son enfance, de sa vie tout entière, et on n'avait pu trouver en elle rien qui démentît l'innocence de ses mœurs, la pureté de sa foi, la droiture de son

jugement, même sur des points où quelque participation aux superstitions communes à son pays ou à son temps n'aurait certes pas donné le droit de l'accuser d'hérésie. Une seule chose restait extraordinaire dans ses paroles, c'est ce qu'elle disait des visions qu'elle avait eues, qu'elle prétendait avoir toujours. Aucun des juges n'avait la pensée de les déclarer impossibles : ils voulaient, on l'a vu, s'assurer si elles n'étaient pas feintes, ou, en les admettant comme réelles, en savoir l'origine; et tous les efforts qu'ils avaient faits pour les rapporter à l'esprit du mal en y trouvant l'erreur, la contradiction ou le mensonge, étaient restés sans résultat. Ils ne se tenaient cependant pas encore pour vaincus en ce point. Il y avait dans les réserves persévérantes de Jeanne sur le serment qu'on lui demandait chaque fois, et dans ses réticences déclarées sur le sujet de ses révélations, quelque chose qui, en cachant un mystère, provoquait la curiosité des juges et redoublait leur envie d'en soulever les voiles pour la confondre. On résolut donc d'y revenir encore.

A la séance suivante, le jeudi 1er mars, après avoir prêté le serment dans les termes dont elle n'avait jamais voulu se départir, elle ajouta, pour montrer à ses juges combien elle était résolue d'être sincère en tout ce qu'il lui était permis de dire : « Pour ce qui touche le procès, je vous dirai volontiers toute la vérité; je vous la dirai comme si j'étais devant le pape de Rome. » On lui demanda quel pape elle reconnaissait véritable. Elle répondit en demandant s'il y en avait deux : réponse accablante pour cette race de politiques et de docteurs dont l'orgueil avait pendant si longtemps nourri le schisme de l'Église. L'incident toutefois donna lieu de lui demander si elle n'avait pas reçu du comte d'Armagnac des lettres où il la priait de lui dire auquel des trois papes rivaux il devait obéir. Jeanne convint du message comme de sa réponse, à laquelle elle ne parut pas attacher grande importance. Elle montait à cheval quand elle la fit : ce qu'elle s'en rappelait, c'est qu'elle promettait au comte de répondre à sa lettre quand elle serait à Paris ou ailleurs, en repos.

« Mais, dit le juge, faites-vous doute vous-même sur celui à qui le comte devait obéir ? — Je ne savais que mander au comte, parce qu'il voulait savoir à qui Dieu commandait qu'il obéît. Mais pour moi, ajouta-t-elle, je tiens et je crois que nous devons obéir à notre seigneur le pape qui est à

Rome : » tranchant ainsi, avec le bon sens d'une âme simple, une question que la science et la passion des docteurs et des grands du monde avaient si fort embrouillée.

La lettre qu'on lui avait présentée portait les noms de Jésus et de Marie avec une croix. On lui demanda si ce n'était pas le signe dont elle marquait ses lettres : — « Oui, quelquefois, dit-elle, et d'autres fois, non; et quelquefois je mettais une croix en signe que celui de mon parti à qui j'écrivais ne fît pas ce que je lui écrivais. » — Déclaration recueillie précieusement. On en fera un sacrilége.

Avec la lettre au comte d'Armagnac, on avait encore une autre lettre de Jeanne : cette lettre si hardie et si fière qu'elle écrivit aux Anglais pour les sommer de lever le siége d'Orléans. Elle la reconnut, sauf quelques mots où elle se mettait plus en avant qu'il n'était dans sa pensée de le faire : *rendez à la Pucelle* pour *rendez au roi; chef de guerre* dit d'elle-même; *corps pour corps* appliqué à Dieu : mots que son secrétaire substitua peut-être à d'autres, ou dont elle avait perdu le souvenir. Au surplus, elle déclara qu'elle seule avait dicté cette lettre; qu'elle s'était bornée à la communiquer à ceux de son parti; et loin de rien rétracter, même dans ses fers, des espérances qu'elle exprimait alors, elle fit une prédiction qu'on n'accusera pas d'être supposée depuis l'événement : le procès-verbal même la constate. Elle annonça qu'avant sept ans les Anglais laisseraient un plus grand gage que devant Orléans, et qu'ils perdraient toute la France. « Ils éprouveront, ajouta-t-elle, plus grand dommage qu'ils aient jamais eu en France, et ce sera par une grande victoire que Dieu enverra aux Français. »

Cinq ans après, en 1436, les Anglais perdaient leur gage, Paris, et, bientôt après, le reste du royaume.

« Comment savez-vous cela? lui dit-on. — Je le sais par révélation, et je serais bien courroucée (affligée) que cela fût tant différé. » Et sans s'inquiéter si ces paroles ne soulevaient point contre elle toutes les colères de ses ennemis, elle ajouta qu'elle le savait aussi sûrement qu'ils étaient là devant elle.

« Quand cela arrivera-t-il ? — Je ne sais ni le jour ni l'heure.

— En quelle année ? — Vous ne le saurez pas encore, mais je voudrais bien que ce fût avant la Saint-Jean.

— N'avez-vous pas dit que ce serait avant la Saint-Martin d'hiver ? — Avant la Saint-Martin on verra bien des choses, et il se peut qu'on voie les Anglais jetés bas.

— De qui savez-vous que cela arrivera ? — De sainte Catherine et de sainte Marguerite. »

On la reprit sur ces apparitions. On lui demanda si saint Gabriel n'était point avec saint Michel quand il lui apparut : — « Je ne m'en souviens pas.

— Depuis mardi dernier, avez-vous conversé avec sainte Catherine et sainte Marguerite ? — Oui, mais je ne sais l'heure.

— Quel jour ? — Hier, aujourd'hui, il n'y a pas de jour que je ne les entende. »

On lui demanda si elle les voyait toujours dans le même habit : — « C'est, dit-elle, toujours la même forme.

— Et comment, dit grossièrement le juge, savez-vous que ce qui vous apparaît est un homme ou une femme ? — A la voix, et parce qu'elles me l'ont révélé. Je ne sais rien que par révélation et par ordre de Dieu.

— Quelle figure voyez-vous ? — La face.

— Les saintes qui se montrent à vous ont-elles des cheveux ? — Cela est bon à savoir.

— Leurs cheveux sont-ils longs et pendants ? — Je n'en sais rien. »

Elle ne répondit pas davantage sur ce qu'on lui demandait de leurs bras et du reste de leur corps ; et, ramenant ses juges à ce qui était pour elle ses saintes, elle dit que leurs paroles étaient bonnes et belles et qu'elle les entendait bien.

« Comment, dit le juge, parlent-elles, puisqu'elles n'ont pas de membres ? — Je m'en réfère à Dieu. »

Et comme elle ajoutait que cette voix était belle, douce et humble, et parlait français, le juge lui demanda si sainte Marguerite ne parlait pas anglais : — Et comment, lui dit Jeanne, parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais ? » — Des saintes qui ne parlent pas anglais ! Cette réponse tiendra sa place parmi les chefs d'accusation.

Le juge, reprenant son thème favori, la description physique des apparitions, demanda à Jeanne si les saintes portaient avec leurs couronnes des anneaux aux oreilles. Mais Jeanne dit qu'elle n'en savait rien. A cette occa-

sion il lui demanda si elle n'avait pas elle-même des anneaux. Elle en avait deux qui lui avaient été pris depuis sa captivité. Jeanne, se tournant vers l'évêque : « Vous en avez un à moi; rendez-le-moi; » et elle le pria de lui montrer s'il l'avait. Cet attachement à ses anneaux répondait à la pensée de ses juges, fort enclins à y soupçonner quelque vertu magique. On lui demanda de qui elle tenait celui qu'avaient les Bourguignons. Elle dit qu'elle l'avait reçu à Domremy de ses parents : il n'avait point de pierre et portait gravés les noms de Jésus et de Marie. Quant à l'autre, celui qu'avait l'évêque, elle le tenait de son frère, et elle chargeait l'évêque de le donner à l'Église. Elle repoussait d'ailleurs ce qu'on disait de la vertu de ses anneaux et déclarait qu'elle n'avait jamai guéri personne par leur attouchement.

On avait déjà essayé de rattacher ses visions aux superstitions de son pays. Ses saintes, n'étaient-ce pas ces fées dont on parlait à Domremy, que sa marraine même prétendait avoir vues ! On lui demanda donc si elle n'avait pas conversé avec sainte Catherine et sainte Marguerite, sous l'arbre dont il avait été mention déjà : — « Je ne sais, dit-elle.

— Et à la fontaine qui est près de l'arbre? — Oui, quelquefois, mais je ne me rappelle pas ce qu'elles m'y ont dit.

— Que vous ont-elles promis là ou ailleurs ! — Elles ne m'ont fait aucune promesse que ce ne soit par congé de Dieu.

— Mais quelles promesses vous ont-elles faites ? — Cela n'est pas de votre procès en tout point; mais elles m'ont dit que Messire (le roi) sera rétabli dans son royaume, que ses ennemis le veuillent ou non; et elles m'ont promis de me conduire en paradis.

— Avez-vous quelque autre promesse ? — Oui, mais je ne la dirai pas, cela ne touche pas votre procès. Avant trois mois, je vous dirai l'autre promesse.

— Vos voix vous ont-elles dit que vous seriez délivrée avant trois mois ? — Cela n'est pas de votre procès; néanmoins, je ne sais quand je serai délivrée, mais ceux qui voudront m'ôter du monde pourront bien s'en aller avant moi.

— Votre conseil vous a-t-il dit que vous seriez délivrée de cette prison ? — Reparlez-m'en dans trois mois, et je vous répondrai. »

On est au 1er mars; trois mois après, presque jour pour jour (30 mai), elle échappait à la prison par la mort.

Comme on la pressait de répondre : — « Demandez, dit-elle, aux assistants, qu'ils disent, sous la foi du serment, si cela touche le procès. »

Et après que le conseil eut déclaré que cela était du procès, elle ajouta : « Je vous ai toujours bien dit que vous ne saurez pas tout. Il faudra qu'un jour je sois délivrée. Je veux avoir congé pour le dire. C'est pourquoi je demande un délai.

« Les voix vous défendent-elles de dire la vérité ? reprit le juge. — Voulez-vous que je vous dise ce qui regarde le roi de France ? Il y a bien des choses qui ne touchent pas le procès. Mais, ajouta-t-elle, je sais que Messire (le roi) gagnera le royaume de France, et je le sais comme je sais que vous êtes là devant moi, siégeant au tribunal. Je serais morte sans cette révélation qui me conforte tous les jours. »

Après diverses questions sur certaines croyances superstitieuses de son pays, questions dont l'unique résultat fut de montrer une fois de plus combien Jeanne, par l'élévation de son âme, était au-dessus de ces puérilités, on revint à ses apparitions pour les prendre encore au sens le plus bas. On lui demanda en quelle figure lui était apparu saint Michel : — « Je ne lui ai pas vu de couronne, dit-elle; pour ses vêtements, je ne sais.

— Était-il nu ? — Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ? »

Le juge, rappelé à la pudeur par ce langage simple et digne, se rejeta dans quelques platitudes :

« Avait-il des cheveux ? — Pourquoi lui seraient-ils coupés ?

— Tenait-il une balance ? —Je ne sais. »

Et, s'élevant à la pensée de ses divins protecteurs, elle disait naïvement, comme si cela pouvait élever aussi l'âme de ses juges, qu'elle avait grande joie en le voyant; « et il me semble, continuait-elle, que quand je le vois, je ne suis point en péché mortel. » Elle ajoutait que sainte Catherine et sainte Marguerite la faisaient se confesser quelquefois.

Se confesser, c'est avouer ses fautes. Le juge, cherchant à prendre son innocence en défaut, lui demanda si, quand elle se confessait, elle croyait être en péché mortel : — « Je ne sais, dit-elle, si j'ai été en péché mortel; je ne crois pas en avoir fait œuvre, et Dieu me garde d'avoir jamais été en cet état; Dieu me garde de faire ou d'avoir jamais fait œuvre qui charge mon âme. »



Fig. 129. — Le château de Chinon, où Jeanne donna au roi le signe qui la fit reconnaître comme envoyée de Dieu. — Vue d'une partie des ruines dans leur état actuel. D'après une photographie de M. Giard, à Port-Boulet.

On revint alors sur ce signe donné au roi, signe qui, selon le bruit public, avait eu de nombreux témoins, et dont elle avait toujours fait mystère : car elle n'en pouvait parler sans livrer au public ce que le roi n'avait dit qu'à Dieu, et révéler un doute qui, entre les mains des ennemis du prince, devenait comme un désaveu de son origine et une arme propre à ruiner ses droits. Elle répondit : « Je vous ai dit que vous n'en auriez rien de ma bouche; allez lui demander.

— Avez-vous donc juré de ne point révéler ce qu'on vous demande touchant le procès? — Je vous ai déjà dit que je ne vous dirai pas ce qui touche le fait du roi; je ne dirai rien de ce qui le regarde.

— Savez-vous le signe que vous avez donné au roi? — Vous n'en saurez rien de ma part. »

On lui demanda alors si, lorsqu'elle montra ce signe au roi, il n'y avait point quelqu'un avec lui : — « Je ne pense pas, bien qu'il y eût assez de monde au voisinage. » Elle avait parlé au prince en secret, mais à la vue de plusieurs témoins.)

« Avez-vous vu la couronne sur la tête du roi quand vous lui avez montré ce signe? — Je ne puis vous le dire sans parjure.

— Le roi avait-il la couronne à Reims? — Le roi, je pense, a pris volontiers la couronne qu'il a trouvée à Reims; mais une bien plus riche couronne lui fut apportée par la suite.

Avez-vous vu cette couronne plus riche? — Je ne puis vous le dire sans parjure. Et si je ne l'ai pas vue, j'ai ouï dire qu'elle était riche et magnifique (*opulenta*). »

On n'en put rien savoir davantage : cette couronne, qui était pour le roi comme le gage et le prix de sa mission, était-ce une chose réelle ou un pur symbole? c'est ce qui restait encore entouré de mystère. On renvoya l'interrogatoire au lendemain.

La séance qui se tint le samedi 3 mars, la dernière qui fût publique, je veux dire tenue devant les assesseurs dans la chambre de parement, est une de celles qui offrent le plus de désordre dans l'interrogatoire. On avait hâte d'en finir, et l'on voulait, avant de clore les débats, obtenir de Jeanne quelques paroles qui donnassent plus d'apparence aux accusations dont elle était l'objet.

Après un serment qu'on persistait à lui demander pur et simple, et qu'elle renfermait toujours dans les termes accoutumés, on la ramena à ses apparitions :

« Vous avez dit que saint Michel avait des ailes (Est-ce alors? Elle n'en a rien dit auparavant ; mais si elle ne relève pas l'affirmation, il sera constant que, de son aveu, saint Michel avait des ailes), et vous n'avez point, continue le juge, parlé des corps de sainte Catherine et de sainte Marguerite : qu'en voulez-vous dire? — Je vous ai dit ce que je savais et je ne vous répondrai pas autre chose.

— Croyez-vous que saint Michel et saint Gabriel avaient des têtes naturelles? — Je les ai vus eux-mêmes de mes yeux, et je crois que ce sont eux aussi fermement que Dieu est.

— Croyez-vous que Dieu les ait faits en la forme où vous les voyez? — Oui.

— Croyez-vous que Dieu les ait créés ainsi dans le commencement? — Vous n'aurez de moi rien autre que ce que je vous ai répondu. »

Les réponses de Jeanne excluant l'idée que ses visions fussent une simple illusion de son esprit, il y avait, on l'a vu, pour les juges, un moyen de les faire tourner contre ces voix elles-mêmes : c'était de montrer qu'elles l'avaient trompée. On se crut assez sûr de la bien tenir, pour les convaincre d'impuissance ou d'imposture en lui faisant cette question :

« Savez-vous par révélation que vous deviez vous échapper? — Cela ne touche pas votre procès. Voulez-vous que je parle contre moi? »

Parole de bons sens qui était la condamnation de tout ce système d'enquête : que voulait-on autre chose, en effet, depuis qu'on l'interrogeait?

« Vos voix vous l'ont-elles dit? reprit le juge insistant. — Ce n'est pas de votre procès. Je m'en rapporte au procès : si tout vous regardait, je vous dirais tout. » Et elle ajouta : « Par ma foi, je ne sais ni le jour ni l'heure où je m'échapperai.

— Vos voix vous en ont-elles dit quelque chose en général? — Oui, vraiment : elles m'ont dit que je serai délivrée (mais je ne sais ni le jour ni l'heure), et que je fasse bon visage. »

Le juge n'avait rien à lui demander de plus sur cette matière. Il passa à l'affaire de l'habit : si c'était un crime, elle ne pouvait pas le nier. Mais on

n'était pas fâché de savoir si le roi et son clergé, et peut-être les voix ellesmêmes, ne pouvaient pas être reconnus fauteurs de l'hérésie. On lui demanda donc :

« Lorsque vous êtes venue auprès du roi, ne s'est-il pas enquis si c'était par révélation que vous aviez changé d'habit? — Je vous ai répondu; cependant je ne me rappelle pas si cela me fut demandé. Cela a été écrit à Poitiers.

— Les docteurs qui vous ont examinée ailleurs ne vous ont-ils pas interrogée sur ce changement d'habit? — Je ne m'en souviens pas. Cependant ils m'ont demandé où j'avais pris cet habit d'homme, et je leur ai répondu : A Vaucouleurs. »

La chose était assez simple et assez naturelle, en effet, pour qu'un juge impartial n'eût pas l'idée d'en chercher la légitimité dans une révélation. On insista pourtant, mais on ne put obtenir d'elle que cette réponse : « Je ne m'en souviens pas.

— Et la reine? — Je ne m'en souviens pas.

— Le roi, la reine ou quelque autre de votre parti vous ont-ils quelquefois demandé de quitter l'habit d'homme? — Cela n'est pas de votre procès.

— Croyez-vous que vous auriez péché en prenant l'habit de femme? — J'ai mieux fait d'obéir et de servir mon souverain seigneur.

— Mais (dit le juge, revenant par ce détour à la complicité de ses voix, et supposant, par une tactique assez grossière, la question résolue au fond, pour tirer d'elle sur un point accessoire une déclaration qui l'engageât), quand Dieu vous a révélé de changer votre habit en habit d'homme, fut-ce par la voix de saint Michel, ou par la voix de sainte Catherine ou de sainte Marguerite? — Vous n'en aurez maintenant autre chose. »

On en vint alors à son étendard et aux panonceaux de ses gens, pour y chercher quelque trace de superstition ou de magie. On lui demanda si les gens de guerre, lorsque son roi la mit à l'œuvre et qu'elle se fit faire son étendard, n'avaient pas fait faire des panonceaux à la manière du sien. Elle répondit : « Il est bon à savoir que les seigneurs maintenaient leurs armes ; » disant d'ailleurs que ses compagnons de guerre firent faire leurs panonceaux à leur plaisir. Elle n'avait que deux ou trois lances dans sa compagnie, et si ces hommes faisaient leurs panonceaux à la ressemblance des siens, c'était pour se distinguer des autres.

« Étaient-ils souvent renouvelés ? — Je ne sais ; quand les lances étaient rompues, on en faisait de nouveaux.

— N'avez-vous pas dit, ajouta le juge, dévoilant le fond de sa pensée, que les panonceaux faits à la ressemblance des vôtres étaient heureux ? — Je disais à mes gens : « Entrez hardiment parmi les Anglais, » et j'y entrais moi-même.

— Les compagnons de guerre ne faisaient-ils point mettre en leurs panonceaux *Jésus*, *Maria ?* » (On lui aurait fait un crime de se placer sous l'invocation de ces noms sacrés !) Elle répondit : « Par ma foi, je n'en sais rien.

— N'avez-vous point porté ou fait porter, par manière de procession, des toiles autour d'un autel ou d'une église, pour en faire des panonceaux ? — Non, et je ne l'ai point vu faire. »

On l'interrogea ensuite sur frère Richard. Elle dit qu'elle ne l'avait jamais vu avant de venir devant Troyes, et raconta la scène de leur rencontre, qui a été rapportée en son temps. Mais Jeanne elle-même avait été l'objet d'honneurs que l'on voulait maintenant tourner à sa perte. On lui demanda si elle n'avait pas vu, ou si elle n'avait pas fait faire quelque image ou peinture d'elle-même. Elle répondit qu'elle avait vu à Arras (au moment où elle fut livrée aux Anglais) une peinture entre les mains d'un Écossais ; qu'elle y était figurée tout armée, un genou en terre, présentant des lettres au roi. Elle ajouta qu'elle n'avait jamais vu ou fait faire aucune image à sa ressemblance.

« Savez-vous, lui dit alors le juge, que ceux de votre parti aient fait dire des messes ou des prières en votre honneur ? — Je n'en sais rien, et, s'ils l'ont fait, ce n'est point par mon commandement. Toutefois, s'ils ont prié, il m'est avis qu'ils n'ont pas fait mal.

— Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous êtes envoyée de Dieu ? — Je ne sais s'ils le croient ; je m'en attends à leur courage (conscience) ; mais, s'ils ne le croient, je n'en suis pas moins envoyée de Dieu.

— Pensez-vous qu'en croyant que vous êtes envoyée de Dieu, ils aient bonne croyance ? — S'ils croient que je suis envoyée de Dieu, ils n'en sont point abusés.

— Connaissiez-vous les sentiments de ceux de votre parti quand ils vous baisaient les pieds, les mains et les vêtements ? — Beaucoup de gens me

voyaient volontiers, et ils baisaient mes mains le moins que je pouvais; mais les pauvres gens venaient volontiers à moi parce que je ne leur faisais point de déplaisir, mais je les supportais selon mon pouvoir.

— N'avez-vous point levé quelque enfant des fonts de baptême [1] ? — J'en ai levé un à Troyes, mais de Reims je n'ai point de mémoire, ni de Château-Thierry. J'en ai levé aussi deux à Saint-Denis, et je nommais volontiers les fils *Charles* pour l'honneur du roi, et les filles *Jeanne,* et quelquefois selon que les mères voulaient.

— Les bonnes femmes de la ville ne touchaient-elles point de leurs anneaux l'anneau que vous portiez? — Maintes femmes ont touché mes mains et mes anneaux, mais je ne sais point leur intention. »

Après d'autres questions sur les gants que le roi portait au sacre, sur son étendard qu'elle portait elle-même près de l'autel à cette cérémonie, on lui demanda si, quand elle allait par le pays, elle recevait souvent le sacrement de confession et le sacrement de l'autel : — « Oui, dit-elle.

— Les receviez-vous en habit d'homme? — Oui, mais je n'ai point mémoire de les avoir reçus en armes. »

Que faisaient les armes? c'était assez de l'habit pour qu'elle demeurât convaincue de sacrilége par son aveu. Aussi ne lui en demanda-t-on point davantage. On lui parla de la haquenée de l'évêque de Senlis : autre profanation; elle l'avait prise comme cheval de guerre. Il est vrai qu'elle l'avait achetée 200 saluts (2,430 fr. environ). L'évêque avait-il été payé? au moins avait-il reçu mandat pour l'être; mais d'ailleurs elle lui avait écrit qu'elle lui rendrait son cheval s'il voulait; qu'elle ne s'en souciait pas, que la bête ne valait rien pour la peine.

L'interrogation révéla un fait que l'histoire n'a point mentionné, et sur lequel Jeanne s'explique avec une simplicité qui n'ôte rien à la vertu de sa prière. On lui demanda quel âge avait l'enfant qu'elle avait ressuscité à Lagny. Elle répondit qu'il avait trois jours. On le porta devant l'image de la sainte Vierge, et on lui dit, à elle, que les jeunes filles de la ville étaient devant cette image : on l'invitait à y aller elle-même, prier Dieu et Notre-Dame pour qu'il donnât la vie à l'enfant. Elle y alla, et pria avec les autres; et finalement il donna signe de vie et bâilla trois fois. Il fut baptisé, et aussi-

[1] Nous dirions, selon nos usages, *tenu sur les fonts de baptême.*







tôt mourut et fut mis en terre sainte. « Et il y avait trois jours, comme on disait, ajouta-t-elle, que l'enfant n'avait donné aucun signe de vie, et il était noir comme ma cotte; mais, quand il bâilla, la couleur lui commença à revenir. » Tout ce que Jeanne dit d'elle-même en ce récit, c'est qu'elle était avec les jeunes filles, à genoux devant Notre-Dame, faisant sa prière.

« N'a-t-on pas dit par la ville que c'est vous qui avez fait faire cela, et que cela se fit par votre prière? — Je ne m'en informai point. »

Après cela, on lui parla de Catherine de la Rochelle, cette femme qui voulut faire l'inspirée, et à qui Jeanne conseilla bonnement de retourner à son mari et de faire son ménage. Jeanne raconta l'entrevue qu'elle eut avec elle, comme elle s'offrit d'être témoin de ses visions et comme elle ne vit rien.

Puis on en vint à ce siége de la Charité, où Catherine ne lui conseillait point d'aller, parce qu'il faisait trop froid; où Jeanne était allée pourtant, mais sans succès : c'est un échec que l'on opposait victorieusement à son inspiration. « Pourquoi, lui dit-on, n'y êtes-vous pas entrée, puisque vous aviez commandement de Dieu ? »

Elle répondit : « Qui vous a dit que j'avais commandement d'y entrer?

— N'avez-vous pas eu conseil de votre voix? — Je voulais venir en France, mais les gens d'armes me dirent que c'était le mieux d'aller devant la Charité premièrement. »

On l'interrogea enfin sur son séjour à Baurevoir. Elle raconta comme elle avait voulu s'en échapper, sautant du haut de la tour, malgré ses voix, et comme sainte Catherine l'avait consolée en lui disant qu'elle guérirait et que ceux de Compiègne auraient secours. On voulait faire de cette tentative d'évasion une tentative de suicide. On lui demanda, pour en insinuer l'intention, si elle n'avait point dit qu'elle aimerait mieux mourir que d'être en la main des Anglais : — « J'ai dit, reprit-elle sans se soucier du piége, que j'aimerais mieux rendre l'âme à Dieu que d'être en la main des Anglais. »

On termina par l'accusation la plus étrange. On prétendait qu'en reprenant ses sens, elle s'était courroucée et avait blasphémé le nom de Dieu. Et de même, qu'en apprenant la défection du capitaine de Soissons, elle avait renié Dieu. — « Je n'ai, répondit-elle, jamais maugréé ni saint ni sainte, je n'ai point coutume de jurer. »

LES INTERROGATOIRES DE LA PRISON.

Jeanne fut ramenée à sa prison sans autre assignation à comparaître. Le spectacle de ces débats, la candeur de la jeune fille, sa présence d'esprit, sa fermeté, sa droiture dans cette lutte soutenue avec les docteurs les plus habiles, devaient produire dans l'âme des assistants les moins prévenus une impression que ne recherchaient pas ses ennemis. P. Cauchon déclara donc que, voulant continuer sans interruption le procès, il choisirait quelques savants docteurs pour recueillir et mettre en écrit les principaux aveux de Jeanne, et que, si des éclaircissements paraissaient encore désirables, il donnerait à quelques commissaires le soin de l'interroger, sans fatiguer par de nouveaux débats la multitude des assistants.

En conséquence, l'évêque, réunissant plusieurs « solennels » docteurs, employa les cinq jours suivants à extraire des réponses de Jeanne ce qui pouvait fournir matière à une information nouvelle, et il commit Jean de la Fontaine pour l'aller interroger dans sa prison.

Cette nouvelle enquête se continua presque sans interruption toute une semaine, du 10 mars au 17, et plusieurs fois les séances commencées le matin recommencèrent après midi. L'évêque y amena le premier jour et y accompagna plusieurs fois son commissaire. Mais de plus il eut la satisfaction de s'y adjoindre enfin le collègue désiré. Le 13 mars, Jean Lemaître vint, par ordre de l'inquisiteur, prendre part en son nom au procès.

Les interrogatoires de la prison sont, en plusieurs points, comme une édition nouvelle des interrogatoires publics. C'est toujours la même pensée qui y préside, et c'est aussi à peu près le même thème. Le caractère et les particularités des visions de Jeanne, le signe par lequel le roi y a cru, les circonstances en raison desquelles on refuse d'y croire, à savoir, les échecs de Paris, de la Charité, de Compiègne, opposés à son inspiration, et tout ce qu'on peut relever dans sa vie, dans son enfance, dans les actes de sa mission, pour établir l'indignité de l'inspirée : voilà le cercle où continuera de rouler le débat. Malgré ces répétitions, l'étude est loin d'en être sans intérêt; car une chose y paraît toujours la même aussi, et d'autant plus

admirable qu'elle dure sans jamais s'altérer : c'est le calme et la fermeté de Jeanne parmi ces assauts redoublés. D'ailleurs, les redites du juge feront jaillir des traits nouveaux de la Pucelle; et, de plus, c'est parmi ces répétitions, lorsque le juge a retourné en tous sens les griefs de l'accusation sans

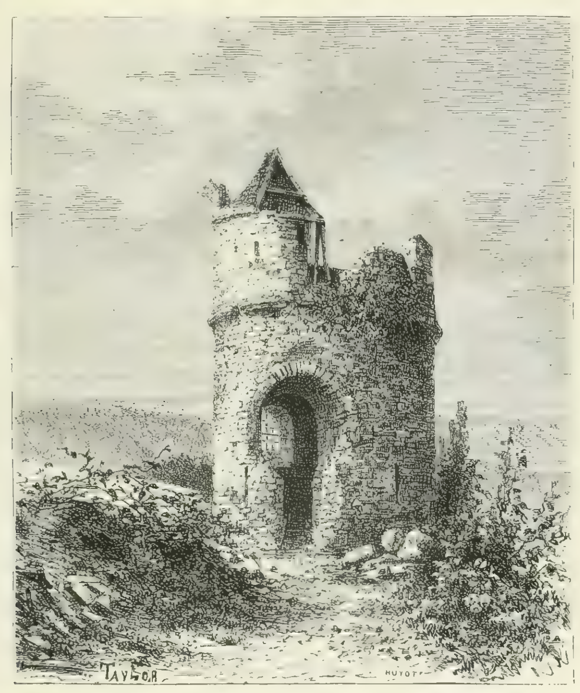


Fig. 130. — Tour du château de Rouen, appelée d'abord *Tour vers les champs*, et depuis *Tour de la Pucelle*, parce que Jeanne y fut enfermée pendant tout le temps de son procès. État de 1808, un an avant sa destruction totale. — D'après une lithographie de T. de Jolimont, 1842, communiquée par M. F. Boucquet, à Rouen.

y rien découvrir, qu'on le verra trouver dans le sentiment même de sa défaite l'idée d'une attaque nouvelle, où Jeanne, un instant, semble n'avoir d'autre alternative que de se rendre à sa merci ou de succomber sous ses coups.

Les révélations de Jeanne étaient-elles feintes ou réelles? Pour l'éprouver, rien ne semblait plus sûr que de connaître quel signe elle en avait donné au

roi. Elle avait d'abord refusé net d'en rien révéler. Elle n'en avait rien voulu dire que le temps, le lieu, toutes choses accessoires. C'était donc le point où il convenait surtout de la presser. Lorsqu'on lui en parla : — « Il est, dit-elle, beau et honoré; il est bien croyable et bon, et le plus riche qui soit au monde.

— Où est-il? — Au trésor du roi.

— Est-ce or, argent, pierre précieuse ou couronne? — Je ne vous en dirai autre chose. Et ne saurait-on deviser aussi riche chose comme est le signe. Toutefois, le signe qu'il vous faut, c'est que Dieu me délivre de vos mains; c'est le plus certain qu'il vous sache envoyer. »

Elle raconta ensuite comment c'était sur la foi de ce signe qu'elle était venue trouver le roi. Ses voix lui avaient dit : « Va hardiment; quand tu seras devers le roi, il aura bon signe de te recevoir et croire. » Et répondant ensuite à diverses questions qui ne sont pas toutes exprimées, mais que suppose le manque de liaison de ses réponses dans la suite du procès-verbal, elle dit que ce signe l'avait délivrée de la peine que lui faisaient les clercs chargés d'arguer contre elle. Elle en avait remercié Dieu et s'était agenouillée plusieurs fois. C'est un ange envoyé de Dieu et non d'aucun autre qui l'avait donné au roi. Le roi le vit et ceux qui étaient avec lui; et quand elle se fut retirée dans une petite chapelle au voisinage, elle ouït dire qu'après son départ plus de trois cents personnes le virent encore : Dieu l'ayant ainsi permis pour qu'on cessât de l'interroger. Comme on lui demandait si son roi et elle-même n'avaient pas fait de révérence à l'ange quand il apporta le signe, elle ne dit rien du roi, mais répondit que, pour elle, elle avait fait révérence, qu'elle s'était agenouillée et avait ôté son chaperon.

Ces réponses, assez précises en apparence sur un point où elle avait déclaré qu'elle ne voulait pas et qu'elle ne pouvait pas dire la vérité, encourageaient par leur demi-clarté les investigations du juge, et lui laissaient l'espoir d'arriver à une entière révélation. Il se promit bien de n'en pas rester là. Il y revint dès la séance suivante. Il lui demanda si l'ange qui avait apporté le signe au roi ne lui avait point parlé : — « Oui, dit-elle, il lui a dit qu'on me mît en besogne et que le pays serait tôt allégé.

— Est-ce le même ange qui vous est premièrement apparu? — C'est toujours tout un, et jamais il ne m'a failli. »

Cette parole fit dévier le juge de la question. Mais il la reprit le lendemain avec plus d'insistance. Elle répondit : « Seriez-vous content que je me parjurasse?

— Est-ce que, lui dit le même inquisiteur, vous avez promis à sainte Catherine de ne point dire ce signe? — J'ai juré et j'ai promis de ne point dire ce signe, et je l'ai fait de moi-même, parce qu'on me chargeait trop de le dire. » Et elle ajouta : « Je promets que je n'en parlerai plus à personne. » Tout ce qu'elle en voulut dire, c'est que l'ange avait certifié au roi, en lui apportant la couronne, qu'il aurait tout le royaume de France avec l'aide de Dieu et le labeur de la Pucelle; ajoutant qu'il la mît en besogne, c'est-à-dire qu'il lui donnât des gens d'armes : autrement, il ne serait sitôt couronné et sacré.

On lui demanda comment l'ange avait apporté la couronne au roi, s'il la lui mit sur la tête. Elle répondit, mêlant à dessein la promesse et la cérémonie du sacre, la scène de Chinon et celle de Reims : « Elle fut donnée à un archevêque, à l'archevêque de Reims, comme il me semble, en la présence du roi. L'archevêque la reçut et la donna au roi, et j'étais présente; et la couronne fut mise au trésor du roi.

— En quel lieu fut-elle apportée? — En la chambre du roi, au château de Chinon.

— L'ange qui l'apporta venait-il de haut, ou s'il venait par terre? — Il venait de haut. » Et elle déclara qu'elle l'entendait ainsi, en ce qu'il venait par le commandement de Notre-Seigneur : déclaration gardée par la minute française et supprimée dans la rédaction latine du procès.

Elle parlait d'un ange, et c'est à elle qu'elle pensait dans tout ce discours. Les juges, prenant ses paroles à la lettre, insistaient de mille manières, et elle se dérobait à leur curiosité sous le voile de son allégorie.

« En quel lieu l'ange vous a-t-il apparu?

— J'étais presque toujours en prière, afin que Dieu envoyât le signe du roi. J'étais à mon logis, chez une bonne femme, près du château de Chinon, quand il vint. Et puis, nous nous en allâmes ensemble vers le roi. Et il était bien accompagné d'autres anges que chacun ne voyait pas. » Et elle ajouta que plusieurs virent l'ange (connurent sa céleste mission), qui ne l'eussent pas vu si ce n'était pour l'amour d'elle et pour la mettre hors de peine des gens qui l'arguaient.

« Tous ceux qui étaient là avec le roi ont-ils vu l'ange?

— Je pense que l'archevêque de Reims, les seigneurs d'Alençon et de la Trémouille et Charles de Bourbon l'ont vu; pour ce qui est de la couronne, plusieurs gens d'Église et autres la virent, qui ne virent pas l'ange.

— De quelle figure et de quelle grandeur était l'ange?

— Je n'ai point congé de le dire, je répondrai demain. »

Les juges la retinrent sur ce chapitre où elle semblait s'abandonner. Ils lui demandèrent si ceux qui étaient dans la compagnie de l'ange étaient tous de même figure : « Ils s'entre-ressemblaient volontiers pour plusieurs, et les autres non, en la manière que je les voyais : les uns avaient des ailes, d'autres des couronnes. » Elle ajouta que sainte Catherine et sainte Marguerite étaient en leur compagnie, et qu'elles furent avec l'ange désigné et les autres anges jusque dans la chambre du roi : que l'ange l'avait quittée dans la petite chapelle où il s'était montré à elle; qu'elle en fut bien courroucée et pleurait, et qu'elle s'en fût volontiers allée avec lui.

« Est-ce par votre mérite que Dieu a envoyé son ange? — Il venait pour grandes choses. Ce fut en espérance que le roi crût le signe et qu'on cessât de m'arguer, pour donner secours aux bonnes gens d'Orléans, et aussi pour le mérite du roi et du bon duc d'Orléans.

— Et pourquoi vous, plutôt qu'un autre? — Il plut à Dieu ainsi faire par une simple pucelle, pour rebouter les adversaires du roi.

— Vous a-t-il été dit où l'ange avait pris cette couronne? — Elle a été apportée de par Dieu, et il n'y a orfèvre au monde qui la sût faire si belle ou si riche. Où il la prit, je m'en rapporte à Dieu, et ne sais point autrement où elle fut prise.

— Avait-elle bonne odeur, était-elle reluisante? — Je n'en ai point mémoire; je m'en aviserai. » Et elle ajouta aussitôt : « Elle sent bon et elle sentira, pourvu qu'elle soit bien gardée, ainsi qu'il appartient.

— L'ange vous a-t-il écrit des lettres? — Non.

— Quel signe eurent le roi, les gens qui étaient avec lui et vous-même, pour croire que c'était un ange? — Le roi le crut par l'enseignement des gens d'Église qui étaient là, et par le signe de la couronne.

— Et les gens d'Église? — Par leur science et parce qu'ils étaient clercs. »

Les gens d'Église qu'elle avait devant elle n'en demeuraient pas aussi

convaincus; mais s'ils ne devinaient pas l'allégorie dont Jeanne usait en cette rencontre, c'est qu'en général, dans le récit de ses visions, ils recherchaient tout autre chose qu'une feinte.

On reprit donc toute cette matière.

Jeanne avait dit qu'en ses grandes affaires, quelque chose qu'elle fît, ses voix l'avaient toujours secourue : « Et, disait-elle, allant hardiment au-devant de la secrète pensée du juge, c'est un signe que ce soient bons esprits.

— N'avez-vous pas, dit le juge, d'autres signes que ce soient bons esprits? — Saint Michel me l'a certifié avant que les voix me vinssent.

— Et comment avez-vous connu saint Michel? — Par le parler et le langage des anges.

— Si l'ennemi se mettait en forme d'ange, comment connaîtriez-vous que ce fût bon ange ou mauvais ange? — Je connaîtrais bien si c'était saint Michel ou une chose contrefaite à son image. » Elle avoua d'ailleurs qu'à la première fois elle fit grand doute si c'était saint Michel, et qu'elle eut grand'-peur, et qu'elle le vit mainte fois avant de savoir si c'était lui.

« Pourquoi, cette dernière fois le connûtes-vous plutôt que la première? — La première fois j'étais jeune enfant, et j'eus peur; mais depuis il m'enseigna et me montra tant de choses, que je crus fermement que c'était lui.

— Quelle doctrine vous enseigna-t-il? — Sur toutes choses il me disait que je fusse bonne enfant, et que Dieu m'aiderait. Il me disait encore, entre autres choses, que je vinsse au secours du roi de France. Et la plus grande partie de ce que l'ange m'enseigna est dans ce livre (elle parlait peut-être du livre de ses interrogatoires à Poitiers), et l'ange me racontait la pitié qui était au royaume de France. »

Les juges ne tentèrent pas d'en savoir davantage sur ce point; ils aimèrent mieux l'interroger sur la grandeur et la stature de l'ange. Elle les ajourna à la séance suivante. Et quand alors ils lui demandèrent en quelle forme et espèce, grandeur et habit lui avait apparu saint Michel, elle répondit : « Il était en la forme d'un très-vrai prud'homme; et de l'habit et autre chose je n'en dirai pas davantage. Quant aux anges, je les ai vus de mes yeux, et on n'en aura rien de plus de moi.

— Ne savez-vous point que sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent

les Anglais? — Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime, et haïssent ce que Dieu hait.

— Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou de la haine que Dieu a aux Anglais, je ne sais rien; mais je sais bien, dit-elle hardiment, qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais.

— Dieu était-il pour les Anglais quand ils étaient en prospérité en France? — Je ne sais si Dieu haïssait les Français, mais je crois qu'il voulait permettre de les laisser battre pour leurs péchés, s'ils y étaient. »

Des voix si peu favorables aux Anglais ne pouvaient pas être fort bien famées auprès des juges. On demanda à Jeanne, si, quand elles venaient, elle leur faisait révérence, absolument comme à un saint ou à une sainte : — « Oui, dit-elle, et si parfois je ne l'ai fait, je leur en ai crié pardon et merci; et je ne leur sais faire de si grande révérence comme il leur appartient : car je crois fermement que ce sont sainte Catherine, sainte Marguerite et saint Michel.

— N'avez-vous point fait à ces saints et saintes qui viennent à vous oblation de chandelles ardentes ou d'autres choses, à l'église ou ailleurs, comme on fait volontiers aux saints du Paradis? — Non, si ce n'est en faisant offrande à la messe en la main du prêtre et en l'honneur de sainte Catherine; et je n'en ai point tant allumé comme je ferais volontiers à sainte Catherine et à sainte Marguerite, qui sont en paradis : car je crois fermement que ce sont elles qui viennent à moi.

— Quand vous mîtes ces chandelles devant l'image de sainte Catherine, les mîtes-vous en l'honneur de celle qui vous est apparue? — Je le fais en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de sainte Catherine, qui est au ciel, et ne fais point de différence de sainte Catherine qui est au ciel et de celle qui se montre à moi.

— Les mîtes-vous en l'honneur de celle qui s'est montrée à vous? » dit le juge, insistant dans une intention que l'on devine. — « Oui, car je ne mets point de différence entre celle qui se montre à moi et celle qui est au ciel. »

A propos de l'un de ses anneaux, qui portait les noms *Jesus, Maria,* comme on lui avait demandé pourquoi elle le regardait volontiers allant à la guerre, elle avait répondu : « Par plaisance et pour l'honneur de mon

père et de ma mère, et parce qu'ayant cet anneau en ma main, j'ai touché sainte Catherine.

— En quelle partie avez-vous touché sainte Catherine? s'écria le juge avec empressement. — Vous n'en aurez chose.

— N'avez-vous jamais baisé ou accolé (embrassé) sainte Catherine ou sainte Marguerite? — Je les ai accolées toutes les deux.

— *Fleuraient*-elles bon? — Il est bon à savoir qu'elles sentaient bon.

— En les accolant ne sentiez-vous point de chaleur ou autre chose? — Je ne les pouvais point accoler sans les sentir et toucher.

— Ne leur avez-vous point donné de guirlandes ou de couronnes? — En l'honneur d'elles, j'en ai plusieurs fois donné à leurs images dans les églises: quant à celles qui se montrent à moi, je ne leur en ai point baillé, que j'en aie mémoire.

— Quand vous mettiez des guirlandes à l'arbre, les mettiez-vous en l'honneur de celles qui vous apparaissaient? — Non.

— Quand ces saintes venaient à vous, ne leur faisiez-vous pas révérence, comme de vous agenouiller et incliner? — Oui, et le plus que je pouvais leur faire de révérence, je le faisais, car je sais que ce sont bien celles qui sont au royaume du paradis. »

Le juge avait les déclarations qu'il voulait. Les voix de Jeanne étaient des êtres véritables : elle les avait honorées comme des saints; mais, si c'étaient de mauvais esprits, Jeanne se trouvait par là atteinte et convaincue d'idolâtrie. Il ne s'agissait donc que de faire voir qu'ils procédaient du démon : c'est ce qu'on avait voulu déjà établir par maintes questions dans l'interrogatoire public, et c'est encore le principal objet qu'on a en vue dans ce nouvel interrogatoire.

Une chose déjà rendait suspectes les voix de Jeanne : c'est qu'elle avait eu si longtemps commerce avec elles, sans en rien dire à personne. Il lui était arrivé de les mentionner à propos des incidents de son enfance, et on lui avait demandé si elle en avait parlé à son curé ou à quelque autre homme d'Église; elle répondit : « Non, mais seulement à Robert de Baudricourt et au roi. » L'aveu dut paraître grave, car on lit en marge du procès-verbal : « Elle a célé ses visions à son père, à sa mère et à tout le monde. » Mais, si ses voix étaient de Satan, elles devaient se trahir, dans les œuvres de

Jeanne, par ce qui est de Satan : la révolte, l'orgueil, la vanité, l'impudicité, le mensonge ; elles devaient se manifester à la fin par l'impuissance et par le désespoir. Le juge va rechercher tous ces signes dans l'inspiration et dans les actes de la Pucelle.

Il crut en trouver la marque à l'origine même de sa mission. Elle était partie sans la permission de ses parents. Il lui demanda si elle pensait bien faire de partir sans le congé de ses parents, puisqu'on doit honorer père et mère : — « En toute autre chose, répondit-elle, je leur ai bien obéi, excepté de ce partement ; mais depuis, je leur en ai écrit, et ils m'ont pardonné. »

Elle leur a demandé pardon : elle se jugeait donc coupable? On lui demanda si, en quittant son père et sa mère, elle ne croyait point pécher : — « Puisque Dieu le commandait, il le convenait faire. Quand j'aurais eu cent pères et cent mères, et que j'eusse été fille de roi, je serais partie.

— N'avez-vous pas demandé à vos voix si vous deviez en parler à votre père et à votre mère? — Pour ce qui est de mon père et de ma mère, les voix étaient assez contentes que je leur disse, n'était la peine qu'ils m'eussent faite si je leur avais dit mon départ ; et, quant à moi, je ne le leur eusse dit pour chose quelconque. »

On aurait voulu mettre ses voix elles-mêmes en contradiction avec le souverain commandement d'honorer père et mère ; mais elle persista à dire que ses voix l'avaient laissée libre de leur en parler ou de s'en taire.

La révolte contre l'autorité légitime a son principe dans l'orgueil, et l'orgueil peut aller jusqu'à rechercher des adorations sacriléges. Le juge demanda à Jeanne si les voix ne l'avaient point appelée fille de Dieu. Elle répondit en toute simplicité qu'avant la levée du siége d'Orléans, et depuis, tous les jours, quand les voix lui parlent, elles l'ont plusieurs fois appelée : « Jeanne la Pucelle, fille de Dieu. »

Autres signes ou matière d'orgueil : son étendard, ses armoiries, ses richesses. On lui demanda ce que signifiait sur son étendard l'image de Dieu tenant le monde, avec deux anges à ses côtés : — « Sainte Catherine et sainte Marguerite, répondit-elle, me dirent de prendre et porter hardiment cet étendard, et d'y faire mettre en peinture le Roi du ciel. Et je l'ai dit au roi bien malgré moi. Quant à la signification, je n'en sais autre chose. »

Sur ses armoiries, elle dit qu'elle n'en avait jamais eu ; « mais le roi,

dit-elle, en a donné à mes frères : c'est à savoir un écu d'azur avec deux fleurs de lis d'or et une épée parmi ; et ce leur fut donné par le roi à leur plaisance, sans requête de moi et sans révélation. »

On lui demanda encore quel cheval elle avait quand elle fut prise; qui le lui avait donné ; si elle tenait du roi quelque autre richesse : — « Je n'ai rien demandé au roi, si ce n'est bonnes armes, bons chevaux, et de l'argent à payer les gens de mon hôtel.

— N'aviez-vous point de trésor ? — Dix à douze mille (écus?) que j'ai vaillants; ce n'est pas grand trésor à mener la guerre. » Elle ajouta que ses frères en avaient le dépôt, et que c'était de l'argent du roi.

On revint à plusieurs reprises sur cette matière. Son étendard, son épée, ses anneaux, n'étaient vus des juges qu'avec une défiance extrême. Les actes mêmes où respirait sa piété, sentaient pour eux la superstition et la magie. Les noms de Jésus et de Marie, qu'elle mettait dans ses lettres, leur étaient suspects. On lui demanda quelles armes elle avait offertes à saint Denis : — « Un blanc harnois, avec une épée que j'avais gagnée devant Paris.

— A quelle fin cette offrande ? — Par dévotion, ainsi qu'il est acoutumé par les gens de guerre quand ils sont blessés ; et, parce que j'avais été blessée devant Paris, je les offris à saint Denis, pour ce que c'est le cri de France.

— N'était-ce pas pour qu'on les adorât? — Non.

— Qui vous mut de faire peindre des anges avec bras, pieds, jambes, vêtements? — Vous y êtes répondus.

— Les avez-vous fait peindre tels qu'ils viennent à vous? — Je les ai fait peindre en la manière qu'ils sont peints dans les églises.

— Les vîtes-vous jamais en la manière qu'ils furent peints ? — Je ne vous en dirai autre chose.

— Pourquoi n'y fîtes-vous peindre la clarté qui venait à vous, avec les anges et les voix ? — Il ne me fut point commandé. »

On la ramena au même sujet à la reprise de la séance. On lui demanda si les deux anges qui étaient peints sur l'étendard représentaient saint Michel et saint Gabriel : — « Ils n'y étaient que pour l'honneur de Notre-Seigneur qui était peint en l'étendard, tenant le monde, et j'ai tout fait par le commandement de mes voix.

— Ne leur avez-vous pas demandé si, en vertu de cet étendard, vous gagneriez toutes les batailles où vous iriez? — Elles me dirent que je prisse hardiment l'étendard, et que Dieu m'aiderait.

— Qui aidait plus, vous à l'étendard, ou l'étendard à vous? — De la victoire de l'étendard ou de moi, c'était tout à Notre-Seigneur.

— Mais l'espérance d'avoir victoire était-elle fondée en votre étendard ou en vous? — Elle était fondée en Notre-Seigneur, et non ailleurs.

— Si un autre que vous l'eût porté, eût-il eu aussi bonne fortune? — Je n'en sais rien; je m'en attends à Notre-Seigneur.

— Si un des gens de votre parti vous eût baillé son étendard à porter, eussiez-vous eu aussi bonne espérance comme en celui qui vous était donné de Dieu, ou en celui de votre roi? — Je portais plus volontiers celui qui m'était ordonné par Notre-Seigneur, et toutefois du tout je m'en attends à Notre-Seigneur.

— Ne fit-on point flotter ou tourner votre étendard autour de la tête du roi, comme on le sacrait à Reims? — Non, que je sache.

— Pourquoi fut-il plutôt porté au sacre, en l'église de Reims, que ceux des autres capitaines? — Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

La marque où l'on croyait voir le plus sûrement l'esprit diabolique, c'est l'impudicité. Mais Jeanne était vierge, et les juges ne le savaient que trop. Rien ne les embarrasse plus que ce point. Ils voudraient croire qu'elle a voué sa virginité au diable. On lui demanda si elle parlait à Dieu quand elle lui promit de la garder : — « Il devait bien suffire, dit-elle, de la promettre à ceux qui étaient envoyés de par lui, c'est à savoir sainte Catherine et sainte Marguerite. »

On affecta de croire qu'elle avait voulu rompre son vœu en promettant mariage à un jeune homme, en le voulant épouser, en l'assignant sur son refus à comparaitre devant l'officialité de Toul. C'est Jeanne, on se le rappelle, qui avait au contraire repoussé cette étrange poursuite; elle le raconta à ce propos, et ajouta que ses voix l'avaient assurée qu'elle gagnerait son procès.

Mais du moins, elle portait l'habit d'homme. On lui demanda si elle l'avait pris à la requête de Robert de Baudricourt ou au commandement de

ses voix; si en le prenant elle pensait mal faire : — « Non, dit-elle, et encore à présent, si j'étais en cet habit d'homme avec ceux de mon parti, il me semble que ce serait un des grands biens de la France que je fisse comme je faisais avant d'être prise. »

Elle se rapportait d'ailleurs au commandement de Dieu : « Puisque je l'ai fait par commandement de Notre-Seigneur, et en son service, je ne cuide point mal faire; et quand il lui plaira de commander, il sera tantôt mis là. »

On crut avoir une manière sûre de prouver que Dieu ne lui avait pas commandé de le prendre, en mettant son obstination à le garder en opposition avec un autre commandement de Dieu. On lui demanda ce qu'elle aimerait le mieux, prendre habit de femme et entendre la messe, ou demeurer en habit d'homme et ne point entendre la messe : — « Certifiez-moi, dit-elle, que j'entendrai la messe si je suis en habit de femme, et je vous répondrai.

— Je vous le certifie, dit le juge. — Et que direz-vous, reprit-elle, si j'ai juré et promis à notre roi de ne point quitter cet habit ? Toutefois je vous réponds : Faites-moi faire une robe longue jusques à terre, sans queue, et me la baillez pour aller à la messe, et puis, au retour, je reprendrai l'habit que j'ai. » Et elle requérait en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame qu'elle pût ouïr la messe dans cette bonne ville.

Mais comme on insistait pour qu'elle prît l'habit de femme simplement et absolument :

« Baillez-moi, dit-elle, un habit comme en ont les filles de bourgeois, c'est à savoir une houppelande longue, et je le prendrai, et même le chaperon de femme pour aller entendre la messe ; » marquant bien qu'elle ne le prendrait que pour cela, et demandant encore avec instance qu'on lui laissât l'habit qu'elle portait, et qu'on lui permît d'entendre la messe sans le changer.

Si le juge avait voulu comprendre pourquoi elle tenait tant à l'habit d'homme il y en aurait eu plus d'une occasion dans le cours de ce débat. A la séance suivante, comme il revenait sur l'habit de femme et sur la messe, elle refusa, mais elle dit :

« Si ainsi est qu'il me faille mener jusque en jugement, qu'il me faille

dévêtir en jugement, je demande aux seigneurs de l'Église qu'ils me donnent la grâce d'avoir une chemise de femme et un couvre-chef en ma tête. »

Le juge crut la prendre en contradiction. « Vous avez dit que vous portiez l'habit d'homme par le commandement de Dieu : pourquoi demandez-vous chemise de femme en article de mort? — Il suffit qu'elle soit longue. »

Le juge, déconcerté, se rejeta sur une tout autre question; mais il revint bientôt à l'habit. N'avait-elle pas dit qu'elle prendrait l'habit de femme, pourvu qu'on la laissât aller, s'il plaisait à Dieu? Jeanne redressa sa réponse, et lui donna un autre moyen d'entendre pourquoi elle ne renonçait point à cet habit qui était sa sauvegarde, non-seulement dans la prison, mais encore à la guerre, et comme la marque de sa mission : « Si on me donne congé en habit de femme, dit-elle, je me mettrai tantôt en habit d'homme, et ferai ce qui m'est commandé par Notre-Seigneur. Je l'ai autrefois ainsi répondu, et ne ferai pour rien le serment de ne m'armer et mettre en habit d'homme pour faire le plaisir de Notre-Seigneur.

— Quel garant et quel secours attendez-vous de Notre-Seigneur, de ce que vous portez habit d'homme? — Tant de l'habit que d'autres choses que j'ai faites, je n'en ai voulu avoir d'autre loyer que le salut de mon âme. »

C'était peu que de lui reprocher de porter l'habit du soldat; on aurait voulu montrer qu'elle en avait pris les mœurs, l'assurer, la convaincre de jurements, de cruautés, de rapines. Elle nia tout jurement; pour le reste, on ne trouvait à lui objecter que la haquenée de l'évêque de Senlis, qu'elle avait prise pour de l'argent et fait rendre au prélat, et la mort de Franquet d'Arras, meurtrier, larron et traître, pour qui au contraire elle avait intercédé et qu'elle n'avait pu sauver de la justice.

Mais si l'esprit malin ne se manifestait point dans ses actes, ne se trahissait-il pas au moins dans ses prédictions et dans ses échecs? Elle avait échoué à Paris, à la Charité, à Pont-l'Évêque; elle avait dit qu'elle avait à délivrer le duc d'Orléans, et elle avait été prise elle-même à Compiègne. — Pour tous ces lieux, elle répondit qu'elle n'y était point allée par le conseil de ses voix, mais à la requête de gens d'armes, comme elle l'avait déjà déclaré. Depuis qu'elle avait eu révélation à Melun qu'elle serait prise, elle se rapportait surtout du fait de la guerre aux capitaines, sans leur dire toutefois qu'elle sût par révélation qu'elle dût être prise.



Fig. 131. — Abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, où Jeanne alla voir la duchesse d'Alençon, fille du duc d'Orléans, et lui promit de délivrer son père, qui était prisonnier des Anglais. — La plupart des bâtiments représentés dans cette gravure dataient du XIe au XIIIe siècle. La démolition en a été faite de 1803 à 1833. De l'église, qu'on appelait la *Belle d'Anjou*, il ne reste que le narthex et la crypte. D'après le *Monasticon gallicanum*.

« Fut-ce bien fait, le jour de la Nativité de Notre-Dame, un jour de fête, d'aller attaquer Paris ? — C'est bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame, et en ma conscience il me semble que ce serait bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame depuis un bout jusqu'à l'autre.

— Ne pensez-vous pas avoir fait péché mortel en attaquant Paris ce jour-là ? — Non, et si je l'ai fait, c'est à Dieu d'en connaître, et en confession à Dieu et au prêtre.

— N'avez-vous point dit devant Paris : « Rendez la ville de par Jésus ? » — Non, mais j'ai dit : « Rendez la ville au roi de France. »

Quant à la délivrance du duc d'Orléans, on fut curieux de savoir comment elle l'aurait opérée : — « J'aurais pris en France assez d'Anglais pour le ravoir, et si je n'en eusse assez pris de çà, j'aurais passé la mer pour l'aller quérir en Angleterre à puissance (par la force). »

On lui demanda si sainte Marguerite et sainte Catherine le lui avaient dit ainsi : — « Oui. Je l'ai dit à mon roi, et je lui ai demandé qu'il me laissât faire des prisonniers. » Elle ajouta que, si elle avait duré trois ans sans empêchement, elle l'eût délivré.

Mais elle-même était prisonnière. N'était-ce point assez pour qu'elle reniât ses voix comme l'ayant déçue ? — « Sainte Catherine et sainte Marguerite, dit-elle, m'ont dit que je serais prise avant qu'il fût la Saint-Jean, qu'il le fallait ainsi, que je ne m'en ébahisse point et prisse tout en gré, et que Dieu m'aiderait. » Elle ajouta que ses voix le lui avaient souvent annoncé depuis son passage à Melun ; qu'elle leur demandait de mourir quand elle serait prise, sans long travail de prison ; mais elles lui disaient toujours qu'elle prît tout en gré, qu'il le fallait ainsi, sans lui faire connaître l'heure.

« Si les voix vous eussent commandé de faire la sortie, et signifié que vous seriez prise, y seriez-vous allée ? — Si j'avais su l'heure que je dusse être prise, je n'y serais point allée volontiers ; toutefois, j'aurais fait leur commandement quelque chose qui me dût advenir. »

Le juge revint à la question, la pressant de répondre précisément sur ce point : « Si ses voix lui avaient commandé de sortir ce jour-là ? » comme s'il voulait au moins les rendre, de son propre aveu, complices de sa captivité. Elle répondit que ce jour-là elle ne sut point qu'elle serait prise, et qu'elle n'eut autre commandement de sortir.

Il y avait pourtant, depuis sa captivité, une circonstance qui semblait condamner infailliblement Jeanne ou ses voix, selon qu'elle leur avait obéi ou qu'elle leur avait résisté : c'est l'affaire de Beaurevoir, lorsque Jeanne avait sauté de la tour. Elle répéta qu'elle l'avait fait parce qu'on disait que l'ennemi voulait tout tuer dans Compiègne, et parce qu'elle savait qu'elle était vendue aux Anglais : « Et, dit-elle, j'eusse eu plus cher mourir que d'être en la main des Anglais mes adversaires. » Elle ajouta qu'elle l'avait fait non par le conseil, mais contre l'avis de ses voix, retraçant avec une vivacité singulière le débat qu'elle avait eu, à ce propos, si longtemps avec elles. Elle avouait qu'elle avait mal fait de sauter de la tour. Sainte Catherine, qui l'en avait détournée, lui avait dit, la chose faite, de s'en confesser et de demander pardon à Dieu. Mais on voulait, malgré les explications si nettes et si franches qu'elle en donnait, faire de cette imprudence un tout autre crime. Elle avait dit qu'après sa chute « elle fut deux ou trois jours qu'elle ne voulait manger; » nouvel argument pour le juge. Il est vrai que le procès-verbal, qui le lui donne, le lui ôte lorsque aussitôt il ajoute : « Et même aussi pour ce saut fut grevée tant qu'elle ne pouvait ni boire ni manger. »

Ce n'était donc pas l'aveu qu'on voulait. On tenta d'en obtenir plus directement un autre. On lui demanda si en sautant de la tour elle n'avait pas pensé se tuer : « Non, répondit-elle; en sautant je me recommandai à Dieu, et je pensai, par le moyen de ce saut, échapper et éviter que je ne fusse livrée aux Anglais. « Elle renouvela l'aveu qu'elle avait mal fait, ajoutant qu'elle s'en était confessée, comme sa voix lui en avait donné le conseil, et qu'elle avait eu pardon de Notre-Seigneur.

« En avez-vous eu grande pénitence? — J'en portai une grande partie du mal que j'ai eu en tombant.

— Était-ce péché mortel? — Je m'en attends à Notre-Seigneur. »

Ainsi Jeanne s'accusait d'une faute, mais d'une faute dont elle avait fait pénitence et qui prouvait en faveur de ses voix, car ces voix l'en avaient détournée : elles lui avaient commandé, comme l'eût pu faire l'évêque, de s'en confesser, et, ce qu'elles seules pouvaient faire, elles l'avaient secourue et gardée de la mort. Ses voix n'étaient donc pas ce qu'on voulait croire, et elle même apparaissait d'autant plus sainte qu'on l'éprouvait davantage.

Tous les fantômes de l'accusation se dissipaient à la lumière de cette âme pure : au lieu des œuvres diaboliques, de l'orgueil, de la vanité, de l'impudicité, de la violence, du blasphème, du désespoir et du mensonge, on n'avait trouvé en elle qu'humilité, honnêteté, douceur, simplicité, confiance en Dieu. Elle semblait ne pas soupçonner la malice de ses juges, tant elle mettait de franchise, quand elle s'en croyait libre, à leur répondre, sans se soucier si elle ne provoquait pas la perfidie de ses accusateurs ou les ressentiments de ses ennemis. A propos de sa tentative d'évasion de Beaulieu, elle avait dit qu'elle ne fut jamais en aucun lieu prisonnière sans avoir la volonté de s'échapper. « Et il me semble, ajoutait-elle, qu'il ne plaisait pas à Dieu que je m'échappasse pour cette fois, et qu'il fallait que je visse le roi des Anglais, comme les voix me l'ont dit. »

On lui demanda si elle avait congé de Dieu ou des voix de partir de prison toutes les fois qu'il lui plairait : — « Je l'ai demandé plusieurs fois, mais je ne l'ai pas encore.

— Partiriez-vous de présent si vous trouviez l'occasion de partir ? — Si je voyais la porte ouverte, je m'en irais, et ce me serait le congé de Notre-Seigneur. Mais sans congé, je ne m'en irais, à moins que ce ne fût pour faire une entreprise, afin de savoir si notre Sire en serait content. » Et elle alléguait le proverbe : « Aide-toi, Dieu t'aidera, » ajoutant qu'elle le disait afin que, si elle s'en allait, on ne dît pas qu'elle s'en fût allée sans congé.

Sa prison ne lui était donc pas si odieuse, qu'elle n'aimât mieux y demeurer que de manquer à la volonté de Dieu ou de paraître fausser sa foi. C'est pourquoi, au risque de se la rendre plus dure encore, elle disait haut par quels liens elle s'y croyait uniquement retenue. Sa délivrance lui était chère pourtant, mais elle ne la séparait pas de la délibération de la France et du salut de son âme : c'étaient les trois choses qu'elle demandait en même temps à ses saintes. Elle songeait aussi au salut de ses persécuteurs. Elle avait dit à l'évêque de Beauvais qu'il se mettait en grand danger en la mettant elle-même en cause. On voulut qu'elle s'expliquât sur ce point : « J'ai dit à Mgr de Beauveais, reprit-elle : « Vous dites que vous êtes mon juge ; je « ne sais si vous l'êtes, mais avisez bien que vous ne jugiez mal, car vous « vous mettriez en grand danger ; et je vous en avertis afin que, si Notre-« Seigneur vous en châtie, j'aie fait mon devoir de vous le dire. »

— Mais quel est ce péril ? » dit le juge.

Elle n'hésita point à s'ouvrir devant lui davantage, tant elle croyait la force des hommes impuissante contre la volonté de Dieu. Elle déclara que sainte Catherine lui avait dit qu'elle aurait secours. Comment? « Je ne sais, disait-elle, si ce sera à être délivrée de la prison, ou si, lorsque je serai au



Fig. 132. — Sceau de Henri IV d'Angleterre, tiré d'un acte de 1430 conservé aux archives de France. Sous un dais d'architecture, le roi est assis sur un trône dont les bras sont terminés par deux fleurs de lis naturelles, supportant deux écus couronnés : à gauche, de France ; à droite, d'Angleterre. Il tient le sceptre de la main droite, et la main de justice de la main gauche, ses pieds portant sur deux lions. La légende latine signifie : « Henri par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre. »

jugement, il y surviendra aucun trouble par le moyen duquel je puisse être délivrée. »

Le greffier, prenant acte de ses paroles, écrit en marge de sa minute : « Au jugement il pourra y avoir trouble par quoi elle soit délivrée. »

« Je pense, continua Jeanne, sans y prendre garde autrement, que ce sera l'une ou l'autre chose; ce que mes voix me disent le plus, c'est que je

serai délivrée par grande victoire, et elles ajoutent : « Prends tout en gré, « ne te chaille (soucie) de ton martyre, tu t'en viendras enfin au royaume « de Paradis. » Pour cela, mes voix me l'ont dit simplement et absolument, sans faillir. »

Son martyre! le paradis! Ses juges n'étaient-ils que des persécuteurs devant lesquels elle confessait la foi? Jeanne l'entendait plus humblement d'elle-même : son martyre, c'était la peine et l'adversité qu'elle souffrait en la prison. « Et je ne sais, ajoutait-elle, si je souffrirai plus, mais je m'en attends à Notre-Seigneur. »

Le juge lui voulut faire un piége même de ses paroles : il lui demanda si, depuis que ses voix lui ont dit qu'elle ira à la fin au royaume du paradis, elle se croyait assurée d'être sauvée et de ne pas être damnée en enfer. Elle répondit : « Je crois fermement ce que mes voix m'ont dit, c'est à savoir que je serai sauvée, aussi fermement que si j'y fusse déjà.

— Cette réponse est de grand poids, dit le juge. — Mais aussi je la tiens pour un grand trésor.

— Croyez-vous donc, après cette révélation, que vous ne puissiez plus faire péché mortel? — Je n'en sais rien, mais je m'en attends du tout à Notre-Seigneur. » Elle dit pourtant à quelle condition elle espérait être sauvée : c'est qu'elle tînt le serment qu'elle avait fait de bien garder sa virginité de corps et d'âme.

« Pensez-vous, dit le juge cherchant toujours à ressaisir le prétexte qui lui échappait, pensez-vous qu'il soit besoin de vous confesser, puisque vous croyez à la parole de vos voix que vous serez sauvée? — On ne saurait trop nettoyer sa conscience. »

Toutes ces questions, toutes ces réponses n'avaient rien fourni de sérieux contre la Pucelle. Il y avait des matières qu'elle avait réservées, où elle avait déclaré elle-même qu'elle ne pourrait pas dire la vérité, parce que cette vérité était le secret d'un autre : le signe du roi. A cet égard, pressée de questions, elle avait fini par calquer ses réponses sur les demandes qu'on lui adressait, prenant au sens allégorique l'idée grossière que s'en faisaient les juges; et quand on aurait pu l'accuser de s'être trop complaisamment arrêtée au développement de son allégorie, en se jouant de la curiosité qu'elle ne voulait pas satisfaire, ce n'était pas un crime capital. Les juges,

d'ailleurs, lorsqu'ils s'attaquaient à ses visions, songeaient moins à y trouver des fictions (le cas était véniel) que des voix réelles, révélant la source de leur inspiration par leurs impostures. Mais tous leurs efforts pour amener Jeanne à se faire leur complice en rejetant sur ses voix ses échecs ou ses fautes, n'avaient point abouti. Ni dans l'affaire de Paris ou de la Charité, ni dans l'affaire du saut de Beaurevoir, elle n'avait rien dit qui n'allât contre leur but. Ses voix ne lui avaient rien commandé que de bon, rien révélé que de vrai; sa captivité même, elles la lui avaient prédite. Sur aucun point on n'avait donc pu les prendre en défaut; sur aucun point on ne l'avait pu incriminer elle-même. Une tentative d'évasion, un chevalier pillard abandonné à la vindicte de la justice, la haquenée de l'évêque de Senlis, un mauvais cheval acheté fort cher et renvoyé dès qu'on le réclama, ce n'était point là de quoi la faire réputer hérétique : elle ne l'était que dans son habit. Toutefois, si le crime ici était patent, il était de telle sorte qu'on sentait le besoin, pour la condamner, d'en avoir un autre à mettre à sa charge. On commençait à en désespérer, lorsqu'on trouva dans la défiance même de Jeanne à l'égard de ses juges un piége d'où il ne semblait pas qu'elle pût sortir.

C'est le commissaire Jean de la Fontaine qui fit entrer le procès dans cette voie. Mais à la perfidie et à l'habileté de la manœuvre on sent qu'une autre main la dirige; et il parut en témoigner lui-même par les efforts qu'il fit un peu plus tard pour tirer Jeanne du péril où il l'avait amenée.

Le jeudi 15, dès le début de la séance (nouveau signe de préméditation), la question s'engage, mais paisiblement, sans éclat ni rien qui pût faire ombrage à l'accusée. Le commissaire lui dit « avec des exhortations charitables, » et comme pour en finir amiablement, que s'il se trouve qu'elle ait fait quelque chose contre la foi, elle doit vouloir s'en rapporter à la détermination de notre sainte mère l'Église. Jeanne, justement défiante, demanda que ses réponses fussent vues et examinées par les clercs, et qu'on lui dît s'il y avait en elles quelque chose contre la foi chrétienne : « Et alors, dit-elle, je saurai bien dire par mon conseil ce qui en sera; » ajoutant d'ailleurs que, s'il y avait rien contre la foi chrétienne, elle ne le voudrait soutenir, et serait bien courroucée (fâchée) d'aller à l'encontre.

A ses juges elle opposait ses saintes. On lui expliqua la distinction de

l'Église triomphante et de l'Église militante, et on la requit de se soumettre présentement à la détermination de l'Église pour « tout ce qu'elle avait fait ou dit, bien ou mal. » Elle dit : « Je ne vous répondrai autre chose pour le présent. »

On n'insista pas, et l'interrogatoire passa comme de plain-pied aux détails ordinaires; mais on y revint un peu après, et on lui répéta la question : « Voulez-vous vous soumettre et rapporter à la détermination de l'Église? »

Elle répondit dans le même sens : « Toutes mes œuvres et mes faits sont en la main de Dieu, et je m'en attends à lui, et je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne; si j'avais rien fait ou dit qui fût, au jugement des clercs, contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir, mais le bouterais hors. »

Ces protestations générales n'étaient pas ce que voulait le juge : il lui fallait une déclaration nette et précise, et il lui demanda encore si elle ne s'en voudrait point soumettre en l'ordonnance de l'Église. Elle dit : « Je ne vous en répondrai maintenant autre chose; mais samedi, envoyez-moi le clerc si vous ne voulez venir, et je lui répondrai sur ce point à l'aide de Dieu, et il sera mis en écrit. »

C'est ce qu'on entendait bien faire. Le samedi 17 mars, on lui posa donc plus catégoriquement encore la question : « Voulait-elle s'en remettre à la détermination de l'Église de tous ses dits et faits, soit de bien, soit de mal? » Si elle disait oui, elle abandonnait sa mission elle-même à l'arbitraire de ses juges; si elle disait non, elle se rendait suspecte d'hérésie. Jeanne ne se laissa pas prendre au piége; elle distingua entre les matières de foi et l'objet de sa mission : « Quant à l'Église, dit-elle, je l'aime et la voudrais soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne; ce n'est pas moi qu'on doive empêcher d'aller à l'église et d'entendre la messe (le mot d'Église rappelait surtout à cette simple fille le lieu où elle faisait ses dévotions). Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites et à ma venue, il faut que je m'en attende au Roi du ciel, qui m'a envoyée à Charles, fils de Charles, roi de France, qui sera roi de France. Et vous verrez, s'écria-t-elle, que les Français gagneront bientôt une grande besogne que Dieu leur enverra, tant qu'il branlera presque tout le royaume de France. Je le dis, afin que, quand ce sera advenu, on ait mémoire que je l'ai dit. »

« Quand cela sera-t-il? dit le juge. — Je m'en attends à Notre-Seigneur. »

Le juge la rappela à sa question : Vous en rapportez-vous à la détermination de l'Église? — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur qui m'a envoyée, à Notre-Dame et à tous les benoîts saints et saintes du paradis. Il m'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église, et qu'on n'en doit point faire de difficulté. Pourquoi, ajouta-t-elle, interpellant ses juges, faites-vous difficulté que ce ne soit tout un? »

On lui redit la distinction de l'Église triomphante et de l'Église militante : « Il y a l'Église triomphante, où est Dieu, les saints, les anges et les âmes sauvées; l'Église militante, c'est notre saint-père le pape, vicaire de Dieu, les cardinaux, les prélats de l'Église, le clergé et tous les bons chrétiens et catholiques, laquelle Église bien assemblée ne peut errer et est gouvernée du Saint-Esprit. Ne voulez-vous pas vous en rapporter à l'Église militante? — Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la Vierge Marie et tous les benoîts saints et saintes du paradis et l'Église victorieuse de là-haut, et de leur commandement; et à cette Église-là je soumets tous mes bons faits et tout ce que j'ai fait ou à faire. Pour l'Église militante, je n'en répondrai maintenant autre chose. »

C'était assez pour les juges qu'elle ne répondît pas. Mais il était un autre point sur lequel on croyait pouvoir compter qu'elle ne répondrait pas davantage. On n'y arriva pas sur-le-champ. On passa aux questions ordinaires, l'habit d'homme, les fées, les visions, et on reprit de la même sorte la séance de l'après-midi, que l'évêque de Beauvais vint présider lui-même pour clore cette enquête. On lui demanda s'il lui avait été révélé qu'en perdant sa virginité elle perdait son bonheur, si ses voix lui viendraient encore après qu'elle serait mariée. On lui demanda même si elle pensait que son roi fît bien de tuer ou de faire tuer le duc de Bourgogne. — « Ce fut grand dommage pour le royaume de France, dit-elle, et, quelque chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France. »

Alors on lui dit : « Vous avez dit à Mgr de Beauvais que vous répondriez à lui ou à ses commissaires comme vous feriez devant notre saint-père le pape, et toutefois il y a plusieurs interrogatoires à quoi vous ne voulez répondre. Ne répondriez-vous pas devant le pape plus pleinement que vous ne faites devant Mgr de Beauvais? — J'ai répondu tout le plus vrai que j'ai

su, et, s'il me venait à la mémoire quelque chose que je n'aie dite, je la dirais volontiers.

— Vous semble-t-il que vous soyez tenue de répondre pleinement au pape, vicaire de Dieu, sur tout ce qu'on vous demanderait touchant la foi et le fait de votre conscience ? — Menez-moi devant lui, et je répondrai tout ce que je devrai répondre. »

La question tournait donc contre le juge; il n'avait introduit le nom du pape que pour le faire récuser, et il n'avait fait que donner à Jeanne l'occasion de le reconnaître et d'en appeler à lui.

Il était grand temps d'en finir. Après quelques questions encore sur le menu détail des superstitions où on l'eût voulu engager, sur ses anneaux, sur ceux qui vont en l'erre (*qui errant*) avec les fées, et sur son étendard, l'évêque la laissa enfin, assuré d'avoir dans ses procès-verbaux la matière de son accusation.

LES TÉMOINS.

C'est uniquement des procès-verbaux que nous avons tiré l'exposition de ces débats, et nous avons pris leur texte comme faisant foi, sous certaines réserves préalablement indiquées. Mais il y a tout un supplément à cette enquête, supplément fourni par les greffiers, les assesseurs et autres témoins qui, après avoir figuré au jugement de condamnation, ont comparu pour la réhabilitation de la Pucelle; et il serait bien étrange d'écarter les témoignages du second procès comme suspects de faveur, pour s'en tenir uniquement aux actes du premier, quand celui-ci porte si évidemment la trace de la prévention et de la haine. C'est d'ailleurs par le texte même de ce premier procès qu'on peut vérifier ce qui est dit au second des piéges tendus à Jeanne, des difficultés proposées à son ignorance, de la continuité accablante de l'épreuve, et de cette tactique habile qui entrecoupait les demandes et changeait de matières, pour tâcher de la faire varier dans ses déclarations. Les juges entassaient questions sur questions, à peine commençait-elle à répondre à l'un qu'un autre l'interrompait; et plusieurs fois elle dut leur dire . « Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre. »

Les assesseurs eux-mêmes sortaient harassés de ces séances. Jeanne avait bien le droit d'en être aussi fatiguée; elle se plaignait qu'on la tourmentât de questions inutiles. Un jour même, au rapport du procès-verbal, elle demanda que si on la devait mener à Paris, on lui donnât le double de ses interrogatoires, « afin, dit-elle, que je le baille à ceux de Paris et leur puisse dire : Voici comment j'ai été interrogée à Rouen et mes réponses, et que je ne sois plus travaillée de tant de demandes. » Elle eût voulu n'avoir plus à répondre, et pourtant c'était là son triomphe! Tous les témoins en déposent, et la pâle copie où sa parole est reproduite suffit encore pour confirmer ce qu'ils en déclarent.

On peut donc les en croire quand ils disent que plus d'une fois les assesseurs eux-mêmes, que les gens les plus habiles, que de grands clercs auraient eu grand'peine à satisfaire aux questions dont elle se tirait; on peut les en croire quand ils vantent sa simplicité, son bon sens, sa présence d'esprit, sa mémoire, et cette prudence dans ses réponses, et cette hardiesse de langage qui témoignaient tout à la fois de la sûreté de son jugement et de la droiture de son cœur. Ils n'approuvent pas tout dans ce qu'elle dit, et c'est une marque de l'entière liberté de leur témoignage. Jean Lefebvre trouve qu'elle insistait trop sur ses révélations; Isambard de la Pierre dit que, quand elle parlait des affaires publiques et de la guerre, elle semblait animée du Saint-Esprit; mais que, quand elle parlait de sa personne, elle feignait beaucoup de choses. Malgré la terreur qui régnait dans l'assemblée, des voix s'élevèrent pour protester contre l'esprit et les procédés de l'interrogatoire. Un jour, dit-on, Jean de Châtillon osa dire, comme autrefois Jean Lefebvre dans la question de la grâce, qu'elle n'était pas tenue de répondre, et, comme il se faisait un grand tumulte parmi les assistants, il ajouta : « Il faut bien que je décharge ma conscience. » Mais l'évêque lui ordonna de se taire et de laisser parler les juges. D'autres fois, quand Jeanne trompait l'interrogateur par la précision de sa réplique, il y en eut qui s'écrièrent : « Vous dites bien, Jeanne. » Des gens que n'avaient pu convaincre les merveilles de sa mission étaient vaincus par cette nouvelle preuve et commençaient à la croire inspirée. Des Anglais même furent émus en l'entendant. Un jour un docteur (Jacques de Touraine), qui voulait sans doute faire preuve de zèle pour eux, au risque d'irriter leur ressentiment contre Jeanne,

lui demanda si elle avait jamais été en un lieu où des Anglais eussent été tués : — « En nom Dieu, sy ai (j'y ai été), dit-elle : comme vous parlez doucement! Pourquoi ne voulaient-ils pas se retirer de France et retourner dans leur pays? » Un des seigneurs anglais qui étaient là s'écria : « C'est vraiment une bonne femme; si elle était Anglaise! »

Ce qui rendait plus vive encore l'impression des débats, c'est que Jeanne, aux prises avec tant de docteurs, était seule à soutenir leur attaque. Pas une main dont elle pût s'appuyer, pas un seul de tous ces maîtres en droit civil ou en droit canon qui fût près d'elle pour mettre en garde sa simplicité contre le péril ou éclairer son ignorance. Au commencement elle avait, selon Massieu, demandé qu'on lui donnât un conseil, et c'était de droit strict pour une accusée mineure de vingt ans; mais on lui dit qu'elle n'en aurait pas, qu'elle eût à répondre comme elle voudrait. Après ce refus elle ne pouvait guère espérer que personne vînt s'offrir à elle. Cependant l'humanité ne perd jamais entièrement ses droits, et quelquefois, quand les questions étaient trop difficiles, des assesseurs, par un mouvement naturel, prenaient la parole pour la guider; mais ils en étaient durement repris, soit par l'évêque, soit par Jean Beaupère, chargé, comme on l'a vu, d'interroger pour lui dans plusieurs des séances publiques. On les notait comme favorables; or il en pouvait résulter autre chose que la réprimande de l'évêque : car près de l'évêque il y avait au procès les Anglais, et ils faisaient qu'on ne l'oubliât point. Parmi les assistants on comptait plusieurs dominicains, entre autres Isambard de la Pierre, l'un des acolytes du vice-inquisiteur Jean Lemaitre, et qui ne paraît pas avoir vu de meilleur œil que lui toute la conduite de cette affaire. Quand il venait avec le vice-inquisiteur aux interrogatoires de la prison, il se plaçait volontiers à la table auprès de la Pucelle, et ne manquait pas l'occasion de l'avertir en la poussant, ou par quelque autre signe. On le remarqua, et un jour, comme il revenait au château l'après-midi, pour admonester Jeanne avec Jean de la Fontaine, commissaire de l'évêque, il rencontra Warwick, qui l'accueillit, l'insulte et la menace à la bouche : « Pourquoi, lui disait-il dans sa fureur, pourquoi souches-tu (soutiens-tu) le matin cette méchante, en lui faisant tant de signes? Par la mordieu, vilain, si je m'aperçois plus que tu mettes peine de la délivrer et avertir de son profit, je te ferai jeter en Seine. »

On aurait même voulu lui ravir dans cet isolement la consolation et la force qu'elle cherchait dans sa foi. Pendant les interrogatoires publics, quand Jeanne, conduite de sa prison dans la grande salle des séances, passait devant la chapelle du château, elle demandait à l'huissier Massieu si le corps de Jésus-Christ était là, et le requérait qu'il lui permît de s'arrêter à la porte pour y faire sa prière. Le promoteur, l'ayant su, gourmanda violemment l'huissier : « Truant, lui disait-il, qui te fait si hardi de laisser approcher cette... excommuniée de l'Église, sans licence? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais plus. » Et comme l'huissier ne tenait pas trop rigoureusement compte de la menace, le promoteur, guettant sa victime au passage, vint plusieurs fois s'interposer entre elle et la porte de la chapelle, pour empêcher qu'elle n'y priât.

Jeanne était donc seule et sans conseil de la part des hommes; je me trompe : elle eut des conseillers, mais pour la trahir et pour la perdre. Le bruit public en signala plusieurs qui se chargèrent de cette mission infâme : le greffier Boisguillaume nomme entre autres ce même promoteur, qu'on trouve au premier rang dans tous les actes de violence ou de perfidie à l'égard de Jeanne. Mais on s'accorde à donner le principal rôle dans cette machination à un chanoine de Rouen, nommé Nicolas Loyseleur. Avant même que le procès commençât, Loyseleur avait été mis à l'œuvre auprès de Jeanne. Il feignit d'être de sa province et de son parti, homme de métier, prisonnier comme elle; et, trouvant moyen de lui plaire par les nouvelles qu'il lui donnait du pays, il cherchait à tirer d'elle à son tour, dans les entretiens qu'on savait leur ménager seul à seule, des confidences qui pussent donner prise à l'accusation. L'évêque et Warwick, auteurs de la ruse, voulaient même donner à ces infamies un caractère authentique : ils s'étaient placés dans une chambre voisine d'où l'on pouvait, par une ouverture faite exprès, entendre tout ce qui se dirait dans la prison, et ils y avaient amené les greffiers pour recueillir cette conversation prétendue secrète. Mais les greffiers refusèrent leur office, disant qu'il n'était pas honnête de commencer de la sorte le procès. Le juge n'y perdit rien. Loyseleur, abusant de la confiance de Jeanne, se chargeait de porter lui-même à l'évêque les paroles qu'il avait recueillies; et c'est par là, selon toute apparence, que l'information com-

mença. Mais il n'eut pas seulement mission de surprendre ses secrets; il était chargé de lui donner des conseils, d'égarer sa simplicité, de l'entraîner et de l'affermir dans la voie où l'on comptait la perdre. Pour donner plus d'expansion aux confidences de Jeanne, plus d'autorité à ses propres conseils, il avait repris l'habit de prêtre, et venait à elle en qualité non-seulement de compatriote et de compagnon d'infortune, mais de confesseur.

Cette perfidie ne fut pas sans résultat. Loyseleur ne tira de Jeanne aucune confidence qui la pût compromettre, mais il lui donna des conseils qui préparèrent l'œuvre de l'accusation. Dans cette question si complexe de la soumission à l'Église, il ne put pas faire que Jeanne ne démêlât avec son sens ordinaire la vérité, et ne distinguât clairement ce qu'elle devait à l'Église universelle et au pape comme une simple fidèle, et ce qu'elle avait le droit de refuser à l'évêque de Beauvais comme à son ennemi; mais il contribua peut-être à donner des apparences suspectes à ses justes défiances, à lui faire ajouter des réserves équivoques à ses actes de soumission; il fit que la chose parut suffisamment embrouillée pour que le juge, même après l'épreuve si triomphante pour Jeanne de ses interrogatoires, soit publics, soit privés, pût encore se dire avec une joie homicide ce qu'il disait au commencement à son greffier Manchon : « Nous allons faire un beau procès. »



Fig. 133. — Poton de Xaintrailles, médaillon en bronze du XVIe siècle, communiqué par M. B. Fillon à la Court de Saint-Cyr en Talmondais.



Ornement tiré d'un ms. fr. du XVe siècle n° 2663, à la bibliothèque nationale

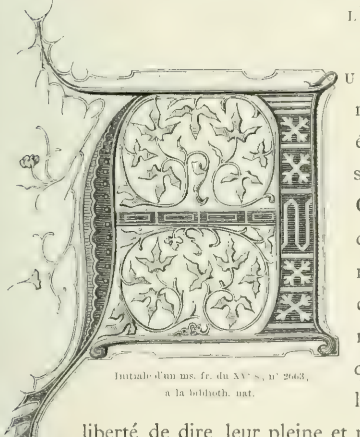
VIII

ROUEN — LE JUGEMENT

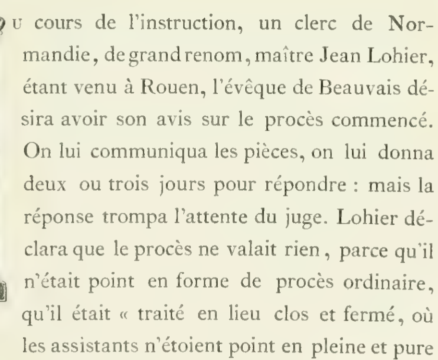
L'Accusation. — Les Douze Articles. — Les Consultations et l'Admonition charitable.
La Deuxième Admonition.



L'ACCUSATION.



Initiale d'un ms. fr. du XVe s., n° 2663, à la biblioth. nat.



Au cours de l'instruction, un clerc de Normandie, de grand renom, maître Jean Lohier, étant venu à Rouen, l'évêque de Beauvais désira avoir son avis sur le procès commencé. On lui communiqua les pièces, on lui donna deux ou trois jours pour répondre : mais la réponse trompa l'attente du juge. Lohier déclara que le procès ne valait rien, parce qu'il n'était point en forme de procès ordinaire, qu'il était « traité en lieu clos et fermé, où les assistants n'étoient point en pleine et pure liberté de dire leur pleine et pure volonté ; » parce que l'on y touchait à l'honneur du roi de France sans l'appeler lui-même, ni personne qui le représentât ; enfin, parce que les articles n'avaient point été communiqués, et qu'on n'avait donné à l'accusée, une simple jeune fille, aucun conseil pour répondre en si grande matière à tant de maîtres et de docteurs. Pour toutes ces causes, le procès lui semblait nul. L'évêque de Beauvais fut, comme on l'imagine, furieux du résultat de sa consultation. Il vint trouver les

maîtres et docteurs plus dociles : Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicole Midi, Pierre Maurice, Thomas de Courcelles, Loyseleur, et leur dit : « Voilà Lohier qui nous veut bailler belles interlocutoires en notre procès! Il veut tout calomnier, et dit qu'il ne vaut rien. Qui le voudroit croire, il faudroit tout recommencer, et tout ce que nous avons fait ne vaudroit rien. » Et passant en revue ses objections : « On voit bien de quel pied il cloche, ajouta-t-il. Par saint Jean! nous n'en ferons rien, ains (mais) continuerons notre procès comme il est commencé. » Le lendemain, le greffier Manchon, qui rapporte l'incident, ayant rencontré Lohier dans l'église Notre-Dame, lui demanda à lui-même ce qu'il pensait de l'affaire. « Vous voyez, dit le docteur normand, la manière comment ils procèdent. Ils la prendront, s'ils peuvent, par ses paroles, c'est à savoir dans les assertions où elle dit : *Je sais de certain* ce qui touche les apparitions; mais si elle disoit : *Il me semble,* pour ces paroles : *Je sais de certain,* il m'est avis qu'il n'est homme qui la pût condamner. Il semble qu'ils procèdent plus par haine que par autrement; et pour cette cause je ne me tiendrai plus ici, car je n'y veux plus être. » Il quitta Rouen, et il fit bien : on le voulait jeter à la rivière.

L'évêque poursuivit donc son œuvre. Dès le lendemain du jour où l'interrogatoire avait fini, le dimanche 18 mars, il réunit dans sa maison le vice-inquisiteur et dix ou douze des assesseurs que l'on a vus, et soumit à leur examen quelques propositions extraites des réponses de Jeanne. Sur leur avis, il fut arrêté que les extraits de ces réponses seraient réduits en articles et communiqués aux docteurs, pour servir de base à leurs délibérations, ou, le cas échéant, à des informations nouvelles (22 mars).

Avant d'y procéder, on voulut avoir l'aveu de Jeanne au procès-verbal de ses interrogatoires. Jean de la Fontaine, commissaire de l'évêque, le vice-inquisiteur et quelques autres vinrent donc, le samedi 24, lui donner lecture de la minute française. Comme le greffier s'apprêtait à la lire, le promoteur Jean d'Estivet s'engagea à en prouver la vérité, dans le cas où Jeanne songerait à en récuser quelque chose. Jeanne promit de ne rien ajouter à ses réponses qui ne fût vrai. Elle interrompit le lecteur à propos de son nom, pour dire qu'on la nommait d'Arc, ou encore Romée, parce que dans son pays les filles portaient le nom de leur mère. Elle l'invita

à poursuivre la lecture, tenant pour vrai ce qu'elle ne contredirait pas, et n'ajouta qu'une chose touchant son habit : « Donnez-moi une robe de femme pour aller à la maison de ma mère, et je la prendrai ; » déclarant d'ailleurs qu'elle ne la prendrait que pour sortir de prison, et que, lorsqu'elle serait hors de prison, elle demanderait conseil sur ce qu'elle devrait faire.

Cet habit, le seul crime qu'on eût trouvé en elle, et l'on a vu par quelle impudeur, devait fournir à l'hypocrisie de ses juges l'occasion d'une belle scène le lendemain.

C'était le dimanche des Rameaux. L'évêque, accompagné de plusieurs des docteurs de Paris, Jean Beaupère, Nicole Midi, Pierre Maurice et Thomas de Courcelles, vint trouver Jeanne dans sa prison. Il lui rappela que souvent, et notamment la veille, elle l'avait prié, à cause de la solennité du jour, de lui permettre d'entendre la messe, et lui demanda si elle voulait bien pour cela quitter son habit d'homme et reprendre les vêtements de femme, comme elle faisait dans son pays, et comme faisaient les femmes de son pays. — Était-elle donc dans son pays, parmi les femmes de son pays ? Si cela eût été sérieux, elle y avait déjà répondu, et l'on savait ses conditions. — Elle répondit cette fois en demandant, avec la permission d'entendre la messe en habit d'homme, celle de communier à Pâques.

« Répondez à ma question, dit l'évêque : Quitterez-vous l'habit d'homme, si je vous l'accorde ? — Je ne suis point avisée, je ne puis prendre l'autre habit.

— Voulez-vous avoir le conseil de vos saintes ? — On pourrait bien me permettre d'entendre la messe dans cet état, comme je le désire vivement ; quant à l'habit, je ne puis le changer, cela n'est pas en mon pouvoir. » Et comme les docteurs insistaient : « Il ne dépend pas de moi de le faire, répliqua-t-elle ; si cela dépendait de moi, ce serait bientôt fait. »

On l'invita encore à consulter ses voix, afin de savoir si elle pouvait reprendre l'habit de femme pour communier à Pâques. Mais Jeanne répondit que, pour ce qui était d'elle, elle n'irait pas communier en changeant son habit contre un habit de femme ; elle ajouta, pour que l'on accédât au moins à sa demande d'entendre la messe en habit d'homme, que cela ne chargeait pas son âme, et que porter cet habit n'était pas contre l'Église. — Le promoteur se fit donner acte de ces déclarations.

Tout ce qui s'était fait jusqu'à présent, les enquêtes, les interrogatoires, n'était que l'instruction du procès : le procès même se trouvait en état. Le lundi 26 mars, l'évêque, réunissant chez lui ses conseillers ordinaires, leur donna lecture des propositions que le promoteur devait soutenir. On approuva les articles ; on les reçut comme base de l'accusation ; on chargea le promoteur de les défendre, soit par lui-même, soit par quelque « solennel » avocat, et il fut décidé que si Jeanne refusait d'y répondre, elle en serait réputée convaincue.

On remit au lendemain pour l'interroger et l'entendre sur ces propositions.

Le lendemain, en effet, une nombreuse assemblée de docteurs se tint, sous la présidence de l'évêque, dans la chambre voisine de la grande salle du château de Rouen. Jeanne comparut, et le promoteur présenta sa requête et déposa l'acte d'accusation des 70 articles. Les docteurs délibérèrent. Ils furent généralement d'avis que l'on commençât par lire les articles à Jeanne ; qu'elle fût contrainte de jurer de dire la vérité en ce qui touche le procès ; et qu'avant de la déclarer excommuniée on lui donnât quelque délai.

Alors l'évêque, s'adressant à Jeanne, lui représenta que les juges devant lesquels elle comparaissait étaient des gens d'Église, qui voulaient procéder envers elle en toute piété et mansuétude, ne cherchant point à la châtier dans son corps, mais bien plutôt à l'instruire et à la ramener dans la voie de la vérité et du salut. Et, comme elle n'était pas assez instruite pour se consulter sur ce qu'elle devrait faire ou répondre, il l'invitait à se choisir, à titre de conseil, un ou plusieurs des assistants, ou, si elle ne savait choisir, à en recevoir de sa main (c'était sans grand péril donner satisfaction à l'un des griefs de Lohier) ; après quoi il requit d'elle le serment de dire la vérité sur toutes les choses qui toucheraient son fait.

Jeanne répondit : « Premièrement, de ce que vous m'admonestez touchant mon bien et notre foi, je vous remercie et toute la compagnie aussi. Quant au conseil que vous m'offrez, aussi je vous remercie ; mais je n'ai point intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. Quant au serment que vous voulez que je fasse, je suis prête de jurer dire la vérité de tout ce qui touchera votre procès. » Et elle prêta serment sur les Évangiles.



Fig. 134. — Thomas de Courcelles et son frère Jean, docteurs en théologie de l'université de Paris, dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont entourés de leurs élèves. Près de chacun d'eux se tient un *massier*, espèce d'huissier ou appariteur. Pierre tombale du xve siècle, autrefois dans la chapelle Saint-Martin et Sainte-Anne, derrière le chœur de Notre-Dame de Paris; détruite pendant la révolution de 1793. D'après un dessin à la plume communiqué par M. A. Lenoir, à Paris. — Thomas de Courcelles, l'un des principaux assesseurs de Cauchon et le rédacteur du procès sous sa forme latine, joua durant le procès un rôle des plus actifs, ce qui lui fit une situation difficile en 1456, lors de la réhabilitation de la Pucelle,

Thomas de Courcelles commença alors la lecture des articles contenus dans l'acte d'accusation, lecture qui tint les deux séances du mardi et du mercredi.

Jeanne dut subir pendant deux jours la lecture de ce réquisitoire. Elle savait qu'elle avait des ennemis dans ses juges, et la suite de ses interrogatoires lui avait suffisamment révélé leur esprit. Mais ces questions, si perfides qu'elles fussent, avaient au moins pour prétexte de chercher la vérité : elle y avait répondu, et aucun démenti n'avait été donné à sa parole. Quel ne dut pas être son étonnement, quand elle vit ce qu'elle devait croire acquis au débat, remplacé par un tissu d'imputations calomnieuses et d'impostures, et ses réponses transformées en nouveaux griefs par l'habileté de l'interprétation ? Elle soutint cette nouvelle épreuve avec son calme et sa fermeté accoutumés. Le plus souvent elle se tait, elle renvoie à ce qu'elle a dit, déclarant que, pour la conclusion, elle s'en attend à Notre-Seigneur; et les extraits de ses interrogatoires, ajoutés après chacun des articles dans le procès-verbal, en sont plus d'une fois le démenti le plus complet. Mais quelquefois pourtant elle reprend la parole, et sa réplique sillonne d'un trait de lumière les ténèbres amassées par l'accusation.

Ainsi, dès l'article premier, quand le promoteur proclama le droit de l'évêque et de l'inquisiteur sur les hérétiques, elle proteste contre l'application que le préambule en faisait assez clairement à sa personne, et elle établit nettement comment elle accordait ces deux faits qu'on prétendait opposer l'un à l'autre : sa foi en l'Église et sa foi en ses révélations. « Je crois bien, dit-elle, que notre saint-père le pape de Rome et les évêques et autres gens d'Église sont pour garder la foi chrétienne et punir ceux qui défaillent ; mais quant à moi, en ce qui touche mes faits, je ne me soumettrai qu'à l'Église du ciel, c'est à savoir à Dieu, à la vierge Marie et aux saints et saintes du paradis ; et je crois fermement que je n'ai point défailli en notre foi chrétienne, et je n'y voudrais défaillir. » (Art. 1er.)

Elle repoussa de même l'accusation d'idolâtrie rattachée aux hommages qu'on lui rendait : « Si aucuns, dit-elle, ont baisé mes mains et mes vêtements, ce n'est point par moi ni de ma volonté, mais je m'en suis gardée selon mon pouvoir. » (Art. 2.)

On avait rapporté ses prétendues erreurs à l'ignorance et aux supers-

titions où elle avait été nourrie, et on en trouvait une nouvelle preuve dans cet aveu, qu'elle ne savait pas si les fées étaient de mauvais esprits : — « Les fées, répondit-elle, je ne sais ce que c'est, mais j'ai pris ma créance et j'ai été enseignée bien et dûment comme un bon enfant doit faire. » Et comme on la requérait de dire son *Credo*, elle répondit : « Demandez au confesseur à qui je l'ai dit. » (Art. 4.)

Elle n'ajouta rien à ses premières déclarations, impudemment travesties dans l'exposé que l'accusateur faisait des temps de son enfance, et quand il produisit pour la première fois cette scène aussi absurde qu'indécente et sacrilége, où il la montre se vantant d'avoir un jour trois enfants, dont l'un serait pape, l'autre empereur, l'autre roi, elle dit avec sa simplicité ordinaire, qu'elle ne s'était jamais vantée d'avoir un jour ces trois enfants. (Art. 11.)

L'habit d'homme avait tenu une grande place dans les articles comme dans les interrogatoires. Le porter, disait-on, était une violation des Écritures; en attribuer le commandement à Dieu, un blasphème : — « Je n'ai, dit Jeanne, blasphémé ni Dieu ni ses saints. »

Le juge voulant lui faire répéter en public ce qu'elle avait dit le dimanche des Rameaux dans la prison, lui demanda si elle consentirait à prendre l'habit de femme pour recevoir son Sauveur à Pâques : — « Je ne laisserai point mon habit encore, pour quelque chose que ce soit, ni pour recevoir, ni pour autre chose. Je ne fais point de différence d'habit d'homme ou de femme pour recevoir mon Sauveur, et on ne doit point me le refuser pour cet habit. » (Art. 13.)

Circonstance aggravante : elle avait sacrifié à cet habit l'obligation même d'entendre la messe : — « J'aime plus cher mourir, dit Jeanne hardiment, que révoquer ce que j'ai fait du commandement de Notre-Seigneur. »

Et comme l'accusateur avait la maladresse de lui reprocher non-seulement de se vêtir en homme, mais d'agir en homme, délaissant les œuvres de femme : — « Quant aux œuvres de femme, dit-elle, il y a assez d'autres femmes pour les faire. » (Art. 16.)

L'habit d'homme se rattachait à sa mission. Elle la soutint, même dans ses fers, aussi entière qu'elle l'avait proclamée au début. Elle confessa qu'elle était venue de par Dieu annoncer au roi que Dieu lui rendrait

son royaume, le ferait couronner à Reims, et mettrait hors ses ennemis : « Et de ce, dit-elle, je fus messagère de par Dieu. Je dis au roi qu'il me mît hardiment en œuvre et que je ferais lever le siége d'Orléans. » Et pour ne pas laisser croire que sa mission se bornât là : « Je dis, tout le royaume, ajouta-elle; et si monseigneur de Bourgogne et les autres sujets du royaume, ne viennent en obéissance, le roi les y fera venir par force. » (Art. 17.)

Mais cette mission, disait l'accusateur, c'était la guerre et l'effusion du sang humain. Jeanne répondit simplement : « Je requérais d'abord qu'on fît la paix, déclarant que, dans le cas où on ne la voudrait pas faire, j'étais toute prête à combattre. » (Art. 25.) L'accusateur, pour amasser sur elle plus de haine, mettait ensemble Anglais et Bourguignons. Elle distingua : « Quant au duc de Bourgogne, dit-elle, je l'ai requis par lettres ou par ses ambassadeurs qu'il y eût paix entre lui et le roi. Quant aux Anglais, la paix qu'il y faut, c'est qu'ils s'en aillent en leur pays, en Angleterre. » (Art. 18.)

Même à l'égard des Anglais, elle avait pourtant donné un signe de ses dispositions pacifiques, en les sommant avant de les attaquer; mais on lui en faisait un nouveau crime : on y voyait une marque d'orgueil. Elle répondit touchant ces lettres : « Je ne les ai point faites par orgueil ou par présomption, mais par le commandement de Notre-Seigneur; » et elle en confessa le contenu, sauf les trois mots qu'elle avait déjà signalés. Elle ajouta que si les Anglais eussent cru ses lettres, ils eussent fait que sages : « Et avant qu'il soit sept ans, dit-elle, renouvelant sa prophétie, ils s'en apercevront bien. » (Art. 21.)

Les réponses de Jeanne, s'intercalant à chacun des articles, avaient fait que la lecture n'avait pu s'en achever dans la journée du mardi. Le mercredi, après lui avoir fait prêter serment, on l'invita à donner les explications qu'elle avait promises touchant son habit. Elle répondit fermement sur l'habit et les armes portés par elle, qu'elle les avait portés par le congé de Dieu; et comme on l'adjurait encore de laisser son habit, elle ajouta : « Je ne le laisserai pas sans le congé de Notre-Seigneur, dût-on me trancher la tête. »

Dans la lecture du reste des articles, qui ont trait surtout à ses révélations, elle montra la même présence d'esprit, la même constance. On les voulait rapporter au diable; elle repoussa l'imputation : — « Je l'ai fait, dit-elle, par révélation de sainte Catherine et de sainte Marguerite, et je le

soutiendrai jusqu'à la mort. » Et revenant sur un passage du procès-verbal où on lui faisait dire : « Tout ce que j'ai fait, c'est par le conseil de Notre-Seigneur ; » elle dit qu'on doit lire : « Tout ce que j'ai fait de bien. »

A son signe, le siége d'Orléans, on ne manquait pas d'opposer ses échecs devant la Charité, devant Paris. On lui demanda si elle avait fait bien ou mal d'aller devant la Charité : — « Si j'ai fait mal, dit-elle, on s'en confessera. » Quant à Paris, elle répéta que les gentilshommes de France voulurent l'attaquer. Mais elle n'a garde de leur en faire un blâme : « De ce faire, dit-elle, il me semble qu'ils firent leur devoir en allant contre leurs adversaires. » (Art. 32.)

La faute n'était pas d'avoir été à l'assaut, mais de n'y avoir point persévéré.

On objectait à ses révélations sa simplicité, son ignorance : — « Il est à Notre-Seigneur, dit-elle, de révéler à qui il lui plaît. » (Art. 33.) On objectait ses désobéissances mêmes : à Beaurevoir, à Saint-Denis : — « Je m'en tiens à ce qu'autrefois j'en ai répondu, » déclarant toutefois qu'à son départ de Saint-Denis, elle eut congé de s'en aller.

« Mais, dit le juge, faire contre le commandement de vos voix, n'est-ce pas pécher mortellement ? — J'en ai autrefois répondu, et m'en attends à ladite réponse. » (Art. 37.)

On objectait encore le mystère qu'elle avait fait de ses révélations : comment y croire, et quelles raisons elle-même avait-elle eues d'y croire ? — « Si ceux, dit-elle, qui demandent des signes n'en sont dignes, je n'en peux mais ; et plusieurs fois j'ai été en prière, afin qu'il plût à Dieu qu'il le révélât à aucun de ce parti. » Elle ajouta que pour y croire elle ne demandait conseil à évêque ni à personne, et qu'elle croyait que c'était saint Michel, pour la bonne doctrine qu'il lui montrait.

« Vous a-t-il dit : Je suis saint Michel ? — J'en ai autrefois répondu. » Mais pour ne laisser aucun doute sur la constance de sa foi, elle ajouta : « Je crois aussi fermement que je crois que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert mort pour nous racheter des peines de l'enfer, que ce sont saints Michel et Gabriel, saintes Catherine et Marguerite que Notre-Seigneur m'envoie pour me conforter et conseiller. » (Art. 48.)

L'accusateur y croyait beaucoup moins ; et il faisait de ces communica-

tions un de ses principaux griefs contre Jeanne : invoquer ces voix, c'était invoquer le démon : — « J'ai répondu, dit Jeanne; et je les appellerai en mon aide tant que je vivrai.

— De quelle manière les requérez-vous? — Je réclame Notre-Seigneur et Notre-Dame, qu'ils m'envoient conseil et confort.

« En quels termes les requérez-vous? — « Très-doux Dieu, en l'honneur « de votre sainte Passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous « me révéliez ce que je dois répondre à ces gens d'Église. Je sais bien, « quant à l'habit, le commandement comme je l'ai pris; mais je ne sais « point par quelle manière je le dois laisser. Pour ce, plaise vous à moi « l'enseigner. » Et tantôt ils viennent. »

Elle fut beaucoup plus brève dans sa réponse sur le signe du roi. Elle se borna à relever ce qu'on lui faisait dire des mille millions d'anges : elle n'en avait point souvenir, du moins quant au nombre ; et quant à la couronne, où elle fut faite et forgée, elle s'en rapporte à Notre-Seigneur. (Art. 51.) Mais en tout ce qui touchait sa mission même, elle savait regagner tous ses avantages. On l'accusait d'avoir osé, contre les préceptes de Dieu et des saints, prendre empire sur les hommes et se faire chef de guerre : — « Si j'étais chef de guerre, dit-elle hardiment, c'était pour battre les Anglais. » (Art. 53.)

On l'accusait d'avoir vécu parmi les hommes : — « Mon gouvernement, était d'hommes ; mais, quant au logis et au gîte, le plus souvent j'avais une femme avec moi. Et, quand j'étais en guerre, je couchais vêtue et armée là où je ne pouvais trouver de femme. » (Art. 54.)

On lui reprochait les bienfaits du roi et ce qu'il avait donné à ses frères, comme si c'était pour des biens temporels qu'elle eût, à la manière des faux prophètes, vendu ses prédictions : — « J'ai répondu, dit-elle. Quant aux dons faits à mes frères, ce que le roi leur a donné, c'est de sa grâce, sans ma requête. Quant à la charge que me donne le promoteur et à la conclusion de l'article, je m'en rapporte à notre Sire. » (Art. 55.

On faisait de ses voix des démons familiers, sous le nom de « conseillers de la fontaine, » et l'on ajoutait que, selon la déclaration de Catherine de la Rochelle, elle sortirait de prison par le secours du diable, si elle n'était bien gardée : — « Les conseillers de la fontaine, dit-elle, je ne sais ce que

c'est; mais je crois bien qu'une fois j'y entendis sainte Catherine et sainte Marguerite. Quant à la conclusion de l'article, je la nie, et j'affirme par mon serment que je ne voudrais point que le diable m'eût tirée hors de la prison. » (Art. 56.)

On lui reprochait de s'adresser souvent à Dieu pour en obtenir une révélation sur sa manière d'agir, ce qui était tenter Dieu : — « Je ne requiers point Dieu sans nécessité, et je voudrais qu'il m'envoyât encore des révélations, afin qu'on aperçût mieux que je viens de par Dieu, que c'est lui qui m'a envoyée. » (Art. 65.)

A toutes les accusations d'hérésie, de sortilége, etc., ramassées par forme de récapitulation vers la fin du réquisitoire, elle se contenta de répondre : « Je suis bonne chrétienne; je m'en rapporte à Notre-Seigneur. » (Art. 66.) Et comme le juge, la reprenant par ce côté, lui demandait si, dans le cas où elle eût fait quelque chose contre la foi chrétienne, elle s'en voudrait soumettre à l'Église et à ceux à qui en appartient la correction, elle dit : « Samedi après dîner, je répondrai. » (Art. 69.)

Le samedi donc, veille de Pâques, l'évêque, prenant avec lui un certain nombre d'assesseurs, se rendit dans la prison de Jeanne pour recevoir ses déclarations sur les articles où elle avait requis délai. On l'interrogea d'abord sur ce qui, par des malentendus habilement ménagés, était devenu le point capital du procès, sa soumission à l'Église. On lui demanda si elle se voulait rapporter au jugement de l'Église, qui est sur la terre, de tout ce qu'elle avait dit ou fait, bien ou mal, et spécialement des crimes ou délits qu'on lui imputait, et de tout ce qui touchait son procès. Elle répondit : « Je m'en rapporterai de ce qu'on me demande à l'Église militante, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire.

— Qu'appelez-vous impossible? — C'est que les choses que j'ai dites ou faites, comme je l'ai déclaré au procès, touchant les visions et les révélations que j'ai eues de par Dieu, je ne les révoquerai pour quelque chose que ce soit; et ce que notre Sire m'a fait faire et commandé, et commandera, je ne le laisserai à faire pour homme qui vive : il me serait impossible de le révoquer. » Elle ajoutait que, dans le cas où l'Église lui voudrait faire faire autre chose, au contraire du commandement de Dieu, elle ne le ferait pour rien au monde.

« Si l'Église militante, dit le juge dévoilant toute sa pensée, vous dit que vos révélations sont illusion, ou chose diabolique, ou superstition, ou mauvaise chose, vous en rapporterez-vous à l'Église? — Je m'en rapporterai à Notre-Seigneur, duquel je ferai toujours le commandement. Je sais bien que ce qui est contenu en mon procès est venu par le commandement de Dieu, et ce que j'ai affirmé audit procès avoir fait du commandement de Dieu, il me serait impossible de faire le contraire.

— Et si l'Église militante vous commandait de faire le contraire? — Je ne m'en rapporterais à homme du monde, fors (excepté) à Notre-Seigneur, que je ne fisse toujours son bon commandement.

— Ne croyez-vous point que vous soyez sujette à l'Église qui est en terre, c'est à savoir à notre saint-père le pape, aux cardinaux, archevêques, évêques et autres prélats de l'Église? — Oui, notre Sire premier servi (Notre-Seigneur servi d'abord).

— Avez-vous commandement de vos voix de ne vous point soumettre à l'Église militante qui est en terre et à son jugement? — Je ne réponds chose que je prenne en ma tête; ce que je réponds, c'est du commandement de mes voix; et elles ne me commandent point de ne pas obéir à l'Église, notre Sire premier servi. »

Avant de la quitter, les juges lui demandèrent si à Beaurevoir, à Arras ou ailleurs, elle n'avait point eu des limes : on craignait qu'elle ne limât ses fers : — « Si on en a trouvé sur moi, dit-elle, je ne vous en ai autre chose à répondre. »

LES DOUZE ARTICLES.

Le lundi de Pâques et les deux jours suivants, on s'occupa de reviser les soixante-dix articles et les réponses de Jeanne, pour les réduire, selon l'avis des docteurs de Paris, à douze articles nouveaux où fût comprise toute la substance de l'accusation. Les soixante-dix articles contenaient bien des inutilités ou des redites; les douze nouveaux devaient être de nature à entraîner sans partage la décision des docteurs auxquels on les voulait soumettre. Ces douze articles vont être la base et le pivot de tout le

procès. Dans les interrogatoires, si la pensée du juge se trahit par la forme des questions, la vérité se fait jour par les réponses de Jeanne; et elle confond, par l'éclat qu'elle répand, la malignité de son adversaire. Dans les soixante-dix articles, la haine et le venin de l'accusateur peuvent se donner libre carrière. On y trouve, comme un résumé des aveux de Jeanne, des paroles détournées de leur sens, des faits défigurés et transformés du blanc au noir, et même des assertions calomnieuses qui se produisent pour la première fois; mais Jeanne est là : elle renvoie à ses déclarations, elle redresse ou elle nie. Si résolu qu'on soit de ne lui point faire raison, il faut qu'on l'entende, et sa simple et brève parole tient en échec toute la furie de l'accusation. Dans les douze articles, œuvre sans nom d'auteur, la dernière trace de la parole de Jeanne est effacée. On n'y trouve plus, il est vrai, la violence du réquisitoire : elle s'est renfermée tout entière dans la lettre d'envoi qui les accompagne. Ce sont des faits, mais des faits choisis, disposés et rapprochés de telle sorte que la pensée du juge s'y produit tout entière, et qu'à chacun des articles on est amené à joindre, de soi-même, les conclusions que l'accusateur en a fort habilement retranchées.

Cet acte, qui prétend résumer tout le débat, et que l'on pose comme fondement au procès, ne fut point communiqué à l'accusée. On n'a donc pu le rectifier sur ses réclamations; on n'a pu y consigner ses répliques. C'est une œuvre clandestine qui va directement du juge aux docteurs dont il veut solliciter les lumières : mais qu'en doit-on attendre, si la réponse est dictée par la forme même de la question? Les demandeurs au jugement de réhabilitation insistent avec beaucoup de force sur l'illégalité de ce procédé; et, fût-il légal en soi, ils ont signalé un fait qui, à lui seul, suffirait pour l'entacher de fraude : c'est que non-seulement Jeanne n'a pas été mise en demeure de contester les douze articles, mais, de plus, que des corrections arrêtées par les assesseurs eux-mêmes n'y ont pas été faites, et que la pièce, déclarée inexacte, a été envoyée par le juge aux docteurs telle qu'il l'avait d'abord rédigée.

Une note du greffier lui-même a permis de constater la fraude.

Mais toutes les corrections eussent-elles été introduites, les douze articles n'en resteraient pas moins ce qu'ils sont, une œuvre déloyale et perfide, établissant en fait des choses qui ont toujours été niées, ou présentant les

déclarations de Jeanne de telle sorte qu'elles perdent leur sens naturel, pour prendre celui que leur veut donner l'accusation. On y dit que sainte Catherine et sainte Marguerite se sont, d'après ses aveux, montrées à elles corporellement près de l'*arbre des Fées* (ce rapprochement n'est pas sans intention) : qu'elles lui ont commandé de partir à l'insu de ses parents (elle a dit le contraire) (I). On y raconte le signe donné au roi, sans aucun des traits qui peuvent en révéler l'allégorie ou en lever les contradictions apparentes (II). On tourne contre la solidité de sa foi ce qu'elle disait, pour marquer, par le terme le plus fort, la fermeté de sa croyance à ce qui, pour elle, était l'évidence même : à savoir, qu'elle croit à ses apparitions comme elle croit à la Rédemption (III) ; ses révélations deviennent des divinations suspectes (IV) ; son habit, une violation impudique des préceptes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et un sacrilége : il semble qu'elle ne l'ait pris que par dérèglement ou par une dérision impie pour aller communier (V). Le signe de la croix dont elle marque ses lettres est une profanation (VI) ; sa mission, une révolte contre l'autorité paternelle (VII) ; sa tentative d'évasion, une tentative de suicide (VIII) ; son innocence, de l'orgueil (IX) ; son inspiration, de la témérité (X) ; sa vénération pour ses voix, de l'idolâtrie (XI) ; son refus de les mettre en question, un refus d'obéir à l'Église (XII).

Ce grief, postérieur au procès, en est devenu, il le faut dire, l'unique fondement. Car, sérieusement, que pouvait-on reprocher à Jeanne ? Ses visions ? Aucun des juges ne les pouvait déclarer impossibles. Ézéchiel avait eu des visions, et les histoires des saints en sont remplies. On avait le droit de les nier, sans doute ; mais il fallait tout l'aveuglement de la passion pour affirmer, en les tenant pour réelles, qu'elles lui venaient du démon. Quant à l'habit d'homme, elle avait à diverses reprises assez clairement répondu ; et chacun eût pu faire la réponse pour elle. La règle commune ne fait pas loi pour tous les cas. Si d'ailleurs pour absoudre Jeanne il fallait une décision canonique, elle l'avait eue. La question avait été examinée et résolue par les docteurs de Charles VII. Or, Jeanne avait le droit de ne pas croire que ce que l'Église avait trouvé bon à Poitiers, fût mauvais à Rouen, ni qu'il y eût plus d'autorité dans l'évêque de Beauvais que dans l'archevêque de Reims, son métropolitain. Restait donc la question de l'Église, ques-

tion née du débat et où il avait paru si facile de mettre son ignorance en défaut. La première fois qu'on lui en parla, on l'a vu, elle profita de l'occasion pour demander pourquoi on ne l'y laissait point aller entendre la messe; et, quand on lui eut expliqué la distinction des deux Églises, elle répondit selon Massieu : « Vous parlez d'Église militante et d'Église triomphante. Je n'entends rien à ces termes; mais je me veux soumettre à l'Église comme le doit une bonne chrétienne : » et elle l'avait bien montré à Poitiers. Là aussi elle avait affirmé ses visions, et elle n'avait pas refusé de les soumettre à l'examen des prélats et des docteurs. Pendant trois semaines ils l'avaient éprouvée avec toutes sortes de précautions et de scrupules, comme le constate, sinon ces registres si malheureusement perdus, auxquels Jeanne renvoie plusieurs fois, au moins le résultat qu'on en publia. Ils l'avaient éprouvée, et ils l'avaient approuvée. C'était une sanction ecclésiastique comme une autre; et ici encore elle avait bien le droit de ne pas vouloir soumettre la décision du métropolitain au suffragant, le jugement d'hommes défiants, mais équitables et sincères, au jugement de ses ennemis.

C'est à cela que se borne au fond le refus que le procès-verbal de Rouen constate. Mais ce procès-verbal le constate aussi : tout en maintenant la vérité de ses révélations, Jeanne acceptait toujours le jugement de l'Église là où elle la trouvait libre et impartiale, c'est-à-dire, dans son chef; et les témoignages consignés au procès de réhabilitation reproduisent sa réponse dans une forme qui fait voir clairement le fond de sa pensée, quand elle répondait à des instances sans bonne foi. Comme on la sollicitait de se soumettre à l'Église : — « Qu'est-ce que l'Église? » dit-elle. On lui dit que c'était le pape, les prélats et tous ceux qui président en l'Église militante. Elle répondit qu'elle se soumettait volontiers au pape, requérant d'être menée à lui, mais qu'elle ne se soumettait point au jugement de ses ennemis et en particulier de l'évêque de Beauvais, « parce que, lui dit-elle, vous êtes mon ennemi capital. » Isambard de la Pierre lui conseilla de se soumettre au concile général de Bâle, qui venait de se réunir (le 6 mars 1431) : elle demanda ce que c'était que concile général; et comme il lui expliquait que c'était une assemblée de l'Église universelle et de la chrétienté, et qu'en ce concile il y en avait autant de son parti que du parti des Anglais : — « Oh! s'écria-t-elle, puisque en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me

rendre et soumettre au concile de Bâle. — Taisez-vous, de par le diable! » s'écria l'évêque un peu trop tard. Il avait bien laissé faire la demande, il ne s'attendait pas à la réponse.

Le procès-verbal n'a mentionné ni l'un ni l'autre. Il ne parle dans les interrogatoires que de la soumission au pape en cette forme : « qu'elle soit menée devant lui, puis répondra devant lui tout ce qu'elle doit répondre. » (*Séance du 17 mars.*) Mais on apprend par la déposition d'Isambard de la Pierre, qui, au témoignage du même document officiel, était présent à la séance comme l'évêque, pourquoi le reste ne s'y trouve pas. Le greffier demandant à Pierre Cauchon s'il devait écrire la soumission de Jeanne au concile, l'évêque lui dit que ce n'était pas nécessaire. — « Ah! reprit Jeanne, vous écrivez bien ce qui est contre moi; mais vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi. »

Voilà donc les douze articles, voilà leur sincérité, leur exactitude! Ce ne sont pas seulement des points de droit que l'on soumet à la discussion des légistes; ce sont des faits qu'on suppose établis, faits affirmés d'autant plus hardiment que l'accusée n'est point appelée à y contredire, et qu'on a eu soin de taire les démentis qu'elle y a donnés. C'est donc en toute sécurité que l'évêque, dans sa lettre du 5 avril, invite les maîtres et les docteurs à lui donner leur avis sur la pièce qu'il leur envoie, et les prie de lui faire connaître par écrit avant le mardi suivant ce qu'ils en pensent : « si les choses arguées leur paraissent contraire à la foi orthodoxe, scandaleuses, téméraires, perturbatrices de la chose publique, injurieuses ou entachées de crimes contre les bonnes mœurs. » Les qualifications qu'il sollicite sont tout entières dans ces lignes. Sa lettre d'envoi contient en résumé la réponse qu'il attend.

LES CONSULTATIONS ET L'ADMONITION CHARITABLE.

On réunit d'abord un certain nombre de consulteurs (seize docteurs et six bacheliers), dont la réponse devait donner le ton aux autres. Ils s'assemblèrent, le jeudi 12 avril, sous la présidence d'Érard Émengard, dans la chapelle du palais archiépiscopal de Rouen, et déclarèrent que, consi-



Fig. 135. — Denis Gastinel, docteur de l'université de Paris, l'un des juges de Jeanne d'Arc. Pierre tombale de 1440, à la cathédrale de Rouen. D'après un dessin exécuté par M. Deville. — Dans la consultation demandée par P. Cauchon, Denis Gastinel opina, d'une façon générale, que l'on devait livrer le coupable au bras séculier, s'il s'obstinait, et le condamner, s'il abjurait. Dans le dernier jugement il fut d'avis d'abandonner Jeanne sans merci au bras séculier, c'est-à-dire à la mort.

dérant la qualité de la personne, ses dits, ses faits et le mode de ses apparitions, etc., ses révélations leur paraissaient fictives ou procédant du diable, etc. Les autres avis ne tardèrent pas à suivre : la délibération des seize consulteurs donnait aux plus incertains une base où s'appuyer. La plupart s'y réfèrent absolument, quelques-uns avec des sentiments d'humilité, d'autres avec un empressement qui va au-devant de tous les désirs du juge. Plusieurs, tout en approuvant, font pourtant quelques réserves. Onze avocats de Rouen, réunis après les docteurs dans la chapelle de l'archevêché, donnent une consultation conforme : « A moins pourtant, disent-ils, que ces révélations ne viennent de Dieu. » Ils se hâtent d'ajouter que cela d'ailleurs ne leur paraît pas croyable, et s'en rapportent aux théologiens. Mais un évêque (l'évêque de Lisieux) avait déclaré que, vu, entre autres choses, « la basse condition de la personne, » on ne devait pas croire qu'elles lui vinssent de Dieu ! Le chapitre de Rouen, malgré quelques adhésions individuelles, montra moins d'empressement à se prononcer. Lorsqu'on le convoqua pour la première fois, le 13 avril, on ne put réunir qu'une vingtaine de membres. Ils s'ajournèrent au lendemain, avec menace de retenir les distributions pendant huit jours à qui ne viendrait pas. Ils furent trente et un alors, et décidèrent que, pour donner un avis plus sûr, ils attendraient qu'on leur mît sous les yeux la délibération de l'université de Paris.

Parmi ces réponses, on en trouve une encore fort longuement motivée, et de nature à plaire à l'évêque par ses développements, sauf un point cependant. L'auteur trouve qu'en prenant l'habit d'homme Jeanne a fait une action « indécente, indigne d'une femme qui se dit pucelle ; — à moins pourtant, ajoute-t-il, qu'elle ne l'ait fait pour se défendre contre la violence et garder sa virginité. » L'accusation n'avait jamais paru se douter de cette raison-là ! De plus, il concluait que, pour donner à la sentence plus de force et de sûreté et la défendre contre tout soupçon d'injustice, pour l'honneur de la majesté royale et de l'évêque, et pour la paix de la conscience de plusieurs, il convenait de soumettre les assertions de Jeanne à l'examen du souverain pontife.

Ni l'évêque de Beauvais, ni ses adhérents, ne se souciaient de renvoyer la question au souverain pontife. Quant à l'université de Paris, sa décision leur était moins suspecte. Six de ses membres avaient assisté au procès dès le

commencement : trois d'entre eux, Jean Beaupère, Jacques de Touraine et Nicole Midi, devaient lui porter la pièce qui tenait lieu des débats, les douze articles. Mais, pour aller plus avant, on n'attendit pas la réponse.



Fig. 136. — Château de Warwick, la plus belle forteresse féodale d'Angleterre, rebâtie, dit-on, en 915, par Ethelflede, fille d'Alfred le Grand. État du XVIIIe siècle, d'après une gravure anglaise. Une partie de ce château a été dévorée par l'incendie, le 3 décembre 1871. — Richard Beauchamp, comte de Warwick, était gouverneur du jeune roi Henri VI. Cet homme, d'une âme dure et d'une politique inflexible, semble avoir été, avec Bedford, l'agent principal de la mort de Jeanne d'Arc.

Jeanne était tombée malade; grand trouble parmi les Anglais : si elle échappait à la condamnation par la mort! Des médecins furent mandés aussitôt par le cardinal de Winchester et le comte de Warwick. « Prenez-en bien soin, dit le comte : le roi ne veut pour rien au monde qu'elle meure de

mort naturelle. Le roi l'a chère, car il l'a achetée cher et ne veut pas qu'elle meure, si ce n'est par justice et qu'elle soit brûlée. Faites donc en sorte qu'elle guérisse. »

Les médecins l'allèrent voir, conduits par Jean d'Estivet. Ils lui demandèrent d'où lui venait son mal : — « L'évêque de Beauvais, dit Jeanne, m'a envoyé une carpe, dont j'ai mangé, et c'est peut-être la cause de ma maladie. — Paillarde, s'écria le promoteur, tu as mangé des harengs (*hallecas*) et autres choses qui t'ont fait mal. »

Les médecins, lui trouvant de la fièvre, crurent qu'une saignée serait bonne, et le dirent au comte de Warwick. « Gardez-vous de la saigner, dit le comte; elle est rusée, elle pourrait se tuer. » On la saigna pourtant et elle se trouva mieux. Mais Jean d'Estivet revint la voir, et, tout ému encore du péril qu'avait couru l'édifice de son accusation, il redoubla d'injures, à tel point que Jeanne en reprit la fièvre. Le comte, inquiet, intima au promoteur de ne plus l'injurier à l'avenir.

Cet incident avait montré qu'il fallait se hâter. Jeanne n'était point encore remise, que l'évêque voulut, sans plus attendre, donner suite aux consultations qu'il avait déjà réunies. Il vint donc, avec plusieurs docteurs, la trouver dans sa prison, afin de lui faire les exhortations charitables qui étaient un premier degré pour la mener au bûcher. Il lui représenta que, parmi ses réponses, plusieurs avaient paru à de savants hommes mettre la foi en péril; et, comme elle était sans lettres, sans connaissance des Écritures, il lui offrait de remettre à des hommes de probité et de science le soin de l'instruire : elle n'avait qu'à choisir parmi les docteurs présents ou désigner quelque autre, si elle en savait de capables. « Nous sommes, ajoutait-il, des gens d'Église, disposés par notre volonté comme par notre vocation à vous procurer par toutes les voies possibles le salut de l'âme et du corps, comme nous le ferions pour nos proches ou pour nous-mêmes. Nous voulons faire ce que fait l'Église, qui ne ferme pas son sein à qui lui revient. »

Jeanne répondit en le remerciant de ce qu'il lui disait pour son salut, et elle ajouta : « Il me semble, vu la maladie que j'ai, que je suis en grand péril de mort; s'il en est ainsi, que Dieu veuille faire son plaisir de moi, je vous requiers avoir confession et mon Sauveur aussi, et qu'on me mette en la terre sainte.

— Si vous voulez avoir les sacrements de l'Église, dit le juge, il faudrait que vous fissiez comme les bons catholiques doivent faire, et que vous vous soumissiez à la sainte Église. — Je ne vous en saurais maintenant autre chose dire.

— Plus vous craignez pour votre vie, plus vous devriez amender votre vie; vous n'auriez pas les droits de l'Église comme catholique, si vous ne vous soumettiez à l'Église. — Si le corps meurt en prison, je m'attends que vous le fassiez mettre en terre sainte; si vous ne le faites mettre, je m'en attends à Notre-Seigneur.

— Autrefois vous aviez dit en votre procès que, si vous aviez fait ou dit quelque chose qui fût contre notre foi chrétienne, vous ne le voudriez soutenir. — Je m'en attends à la réponse que j'en ai faite et à Notre-Seigneur.

— Croyez-vous que la sainte Écriture soit révélée de Dieu? — Vous le savez bien, il est bon à savoir que oui. »

On la somma de nouveau de prendre conseil des clercs et des docteurs, et on lui demanda, pour finir, si elle se soumettait, elle et ses faits, à notre sainte mère l'Église. Elle répondit : « Quelque chose qui m'en doive advenir, je n'en ferai ou dirai autre chose que ce que j'ai dit devant, au procès. »

Les docteurs qui accompagnaient l'évêque prirent tour à tour la parole, alléguant les autorités de l'Écriture et des exemples pour l'amener à se soumettre. Nicole Midi lui cita, entre autres, le passage de saint Mathieu : « Si votre frère a péché contre vous, etc., » et ce qui suit : « S'il n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. » Il le lui dit en français, et il lui représenta que si elle ne voulait se soumettre à l'Église, il faudrait qu'on l'abandonnât comme une Sarrasine. Jeanne répondit : « Je suis bonne chrétienne, j'ai bien été baptisée; et je mourrai comme une bonne chrétienne.

— Puisque vous requérez que l'Église vous donne votre Créateur, soumettez-vous à l'Église, et on promettra de vous le donner. — Je n'en répondrai autre chose que ce que j'ai fait : J'aime Dieu, je le sers, je suis bonne chrétienne, et je voudrais aider et soutenir l'Église de tout mon pouvoir.

— Ne voudriez-vous pas, dit l'évêque, qui avait son projet, que l'on ordonnât une belle et notable procession pour vous réduire en bon état si vous n'y êtes? — Je veux très-bien que l'Église et les catholiques prient pour moi. »

Cependant, parmi les docteurs consultés, plusieurs avaient été d'avis que Jeanne fût de nouveau instruite et admonestée sur les faits mis à sa charge.

Le mercredi 2 mai, Jeanne fut amenée dans la salle du château, où les assesseurs étaient réunis, et l'évêque l'engagea à se rendre aux exhortations qu'on allait lui faire, faute de quoi, elle se mettait en péril pour l'âme et pour le corps. Alors l'archidiacre, prenant la parole, commença par lui remontrer que tous les fidèles chrétiens étaient tenus de croire les articles de foi, et il l'invita, par forme de monition générale, à corriger et réformer ses faits et dits selon la délibération des docteurs. Comme il tenait à la main le texte de ses exhortations : — « Lisez votre livre, dit Jeanne, et puis je vous répondrai. Je m'attends de tout à Dieu mon Créateur; je l'aime de tout mon cœur. »

L'archidiacre lut donc le discours qu'il avait écrit : c'étaient les douze articles réduits à six, mais sous une forme singulièrement tempérée par les raisons qu'on donne à Jeanne et les considérations qu'on y ajoute pour la convaincre ou la séduire. Cette remontrance fut faite à Jeanne en français, et sur plusieurs points on la pressa d'y répondre.

Après qu'on lui eut déclaré ce qu'était l'Église militante, et qu'on l'eut pressée d'y croire et de s'y soumettre : — « Je crois bien l'Église d'ici-bas, dit-elle, mais de mes faits et dits, ainsi qu'autrefois je l'ai dit, je m'attends et rapporte à Dieu.

— Croyez-vous que l'Église puisse se tromper? — Je crois bien que l'Église militante ne peut errer ou faillir ; mais quant à mes dits et mes faits, je m'en rapporte à Dieu, qui m'a fait faire ce que j'ai fait. » Elle ajouta qu'elle se soumettait à Dieu son créateur qui lui a fait faire ces choses, et s'en rapportait à lui, à sa propre personne.

« Voulez-vous dire que vous n'avez point de juge sur la terre? et notre saint-père le pape n'est-il pas votre juge? — Je ne vous en dirai autre chose. J'ai bon maître, c'est à savoir Notre-Seigneur, à qui je m'attends de tout, et non à autre.

— Si vous ne voulez croire l'Église et l'article *Ecclesiam sanctam catholicam,* vous serez hérétique en vous y obstinant, et punie du feu par la sentence d'autres juges. — Je ne vous en dirai autre chose ; et, si je voyais le feu, si dirais-je ce que je vous dis, et n'en ferais autre chose. »

(*Superba responsio!* écrit le greffier en marge de son procès-verbal.)

« Si le concile général, comme notre saint-père, les cardinaux et autres membres de l'Église, étaient ici, voudriez-vous vous en rapporter et vous soumettre à eux? — Vous n'en tirerez de moi autre chose. »

Mais le juge insista : « Voulez-vous vous soumettre à notre saint-père le pape? — Menez-m'y, et je lui répondrai. »

C'était une réponse sérieuse à une question qui ne l'était pas : car personne dans le parti anglais ne voulait de l'appel au pape. Le juge vit qu'il était allé trop loin, et changea de matière.

Il passa à la question de l'habit et ne fut pas plus heureux. Jeanne, faisant tomber d'un mot toutes les fausses imputations de ses accusateurs, répondit qu'elle voulait bien prendre longue robe et chaperon de femme pour aller à l'église et recevoir son Sauveur, comme elle l'avait dit autrefois (ce point est à noter), pourvu que tantôt après elle le quittât et reprît l'autre. On insista sur ce qu'elle l'avait pris sans nécessité, et spécialement depuis qu'elle était en prison. Et elle, sans rien dire des raisons impérieuses qui les lui faisaient garder en prison, elle répondit : « Quand j'aurai fait ce pour quoi je suis envoyée de par Dieu, je prendrai habit de femme.

— Croyez-vous bien faire de prendre l'habit d'homme? dit le juge, en suivant imperturbablement son thème. — Je m'en attends à Notre-Seigneur. »

Et comme le juge lui remontrait qu'en prétendant qu'elle faisait bien, et en disant que Dieu et les saints le lui faisaient faire, elle les blasphémait, elle répondit simplement : « Je ne blasphème point Dieu ni ses saints. »

On insista encore pour qu'elle renonçât à porter l'habit d'homme et à croire qu'elle faisait bien de le porter; mais elle dit qu'elle n'en ferait autre chose.

On en vint alors à ses apparitions : si elles n'étaient feintes, elles étaient diaboliques; on n'admettait pas d'autre alternative. On lui demanda si, toutes les fois que sainte Catherine et sainte Marguerite venaient elle se signait du signe de la croix : — « Quelquefois, dit-elle, sans attacher à la question d'autre importance, je fais le signe de la croix; d'autres fois, non. »

De ses révélations et de ses prédictions, elle dit qu'elle s'en rapportait à son juge, c'est à savoir Dieu; et elle ajouta qu'elles lui venaient de Dieu

sans autre intermédiaire. Quant au signe donné au roi, on lui demanda si elle voulait s'en remettre à l'archevêque de Reims, au sire de Boussac, à Charles de Bourbon, à la Trémouille, à la Hire, qui étaient présents, avait-elle dit, quand l'ange apporta la couronne, ou si elle voulait s'en rapporter à d'autres de son parti qui écriraient sous leur sceau ce qui en était : — « Baillez-moi un messager, dit-elle, et je leur écrirai de tout ce procès. »

Ce n'est que dans ces conditions et sous cette forme qu'elle accepta de s'en rapporter à eux.

« Si on vous envoie trois ou quatre chevaliers de votre parti, qui viendront ici par sauf-conduit, voudrez-vous vous en remettre à eux de vos apparitions et des choses contenues en ce procès? — Qu'on les fasse venir et je répondrai. »

On lui demanda enfin si elle voulait s'en référer à l'Église de Poitiers où elle avait été examinée. Mais Jeanne, excédée de ces offres sans bonne foi : « Me cuidez-vous prendre par cette manière, et par là m'attirer à vous? »

On conclut en l'exhortant en général à se soumettre à l'Église, sous peine d'être laissée par l'Église. « Et si l'Église vous laissait, continua le juge, vous seriez en grand péril de corps et d'âme; car vous pourriez bien encourir la peine du feu éternel quant à l'âme, et du feu temporel quant au corps par la sentence des juges.

Elle répondit : « Vous ne ferez jà ce que vous dites contre moi, qu'il ne vous en prenne mal au corps et à l'âme. »

On lui demanda de dire une cause pourquoi elle ne s'en rapportait point à l'Église. Elle aurait pu dire qu'elle ne s'en rapportait point à l'Église des Anglais; mais elle ne voulut faire aucune réponse. Vainement les docteurs insistèrent tour à tour dans le même sens : ils n'obtinrent rien de plus. Enfin l'évêque l'avertit d'y faire bien attention et de se bien aviser sur les admonitions et conseils charitables qu'elle venait de recevoir. — « Quel temps me donnez-vous pour m'aviser? dit Jeanne. — C'est à présent même qu'il le faut faire. » Et comme elle ne répondait pas davantage, l'évêque se retira, et elle fut ramenée à sa prison.

On voulut employer le dernier moyen pour la faire parler, la torture. Le 9 mai l'évêque la fit amener dans la grosse tour du château de Rouen.



Fig. 137. — Grosse Tour ou Donjon, qui reste seule de l'ancien château de Philippe-Auguste, construit en 1205, immédiatement après la conquête de la Normandie. État de 1800 environ. On voit, dans le fond, à droite, les bâtiments et les arbres du boulevard Bouvreuil (aujourd'hui Jeanne d'Arc), et, à gauche, le reste de la courtine, depuis le donjon jusqu'à une demi-tour placée entre celui-ci et la tour du Gascon. L'aspect du donjon était à peu de chose près tel encore en 1820. Il ne fut modifié qu'en 1842, avant les travaux de restitution complète entrepris en 1870. D'après une aquarelle à la sépia, exécutée par Hyacinthe Langlois, appartenant à M. Alfred Dieusy, et dont la photographie a été communiquée par M. F. Bouquet, à Rouen. — C'est dans cette tour que Jeanne fut amenée, le mercredi 9 mai 1431, pour y être mise en présence des instruments de la torture.

Il lui signala plusieurs points de son procès où elle était soupçonnée de n'avoir pas dit la vérité; puis il lui dit que, si elle ne la voulait déclarer, on la mettrait à la torture, et il lui en montrait les instruments étalés à l'entour. Les bourreaux étaient là, tous prêts à remplir leur office « pour la ramener dans les voies de la vérité, » comme disait l'évêque, « afin d'assurer par là le salut de son âme et de son corps, si gravement compromis par ses inventions erronées. »

Jeanne répondit : « Vraiment, si vous me deviez faire détraire (arracher) les membres et faire partir l'âme hors du corps, si ne vous dirai-je autre chose; et si je vous disais autre chose, après je vous dirais toujours que vous me l'auriez fait dire par force. »

C'était d'un mot faire voir ce que vaut la torture. Elle ne refusa point d'ailleurs de parler, mais elle le fit pour confirmer toutes ses déclarations.

Les juges, frappés de sa fermeté, comprirent que la torture n'y ferait rien, et crurent sage d'y surseoir. Ils se réunirent, le 12, pour en délibérer de nouveau, et résolurent d'y renoncer définitivement, les uns disant que la question était inutile, que l'on avait sans torture assez ample matière; les autres, que le procès était bien fait, et qu'il ne fallait point l'exposer par là à la calomnie. Dans la minorité qui approuvait la torture, on compte le jeune et brillant docteur Thomas de Courcelles, et celui qui s'était fait agréer comme confesseur de Jeanne, Nicolas Loyseleur.

LA DEUXIÈME ADMONITION.

Les choses marchaient vers la conclusion. Dès après la séance du 2 mai, quand Jeanne eut publiquement refusé de s'en remettre, touchant ses faits, à la décision de l'Église dans les termes où on l'y invitait, le chapitre de Rouen se réunit, et, renonçant au délai qu'il avait réclamé d'abord, il n'hésita plus à déclarer que l'opinion des docteurs sur les assertions de Jeanne lui paraissait fondée en raison, et que Jeanne, vu son obstination, devait être réputée hérétique (4 mai). C'était déjà un suffrage important pour l'évêque de Beauvais; mais depuis il en avait reçu un autre de bien



FIG. 158. — Grosse tour ou Donjon du château de Philippe-Auguste, après sa restitution complète exécutée par les soins du comité de souscription nationale pour le rachat de cette tour, et sur les plans de M. L. Desmaret, architecte en chef du département de la Seine-Inférieure. — État actuel, d'après une photographie. La teinte moins foncée indique le point de départ des constructions nouvelles. On voit, à droite de la tour, une partie du couvent des Ursulines, la tour carrée de l'église Saint-Godard et la flèche de l'église Saint-Maclou; à gauche, les deux aiguilles du portail et la tour de l'église Saint-Ouen.

plus grande autorité, un suffrage auquel beaucoup d'autres s'étaient référés par avance; je veux dire l'avis officiel de l'université de Paris.

A l'arrivée des envoyés de Rouen, l'université s'était assemblée. La faculté de théologie et la faculté des décrets furent invitées à examiner, chacune à part, les douze articles, et elles avaient apporté leurs conclusions à l'assemblée générale.

La faculté de théologie prenait les articles et les jugeait l'un après l'autre : 1° *Les apparitions de Jeanne :* Elle les déclare fictives, mensongères, séductrices et inspirées plutôt par les esprits diaboliques ; et elle les nomme : à savoir, Belial, Satan et Behemmoth. 2° *Le signe du roi :* Mensonge présomptueux et pernicieux, et attentatoire à la dignité des anges. 3° *Les visites de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, et la foi qu'y a la Pucelle :* Croyance téméraire et injurieuse dans sa comparaison aux vérités de la foi. 4° *Les prédictions :* Superstition, divination, et vaine jactance. 5° *L'habit d'homme porté par commandement de Dieu :* Blasphème envers Dieu, mépris de Dieu dans ses sacrements, violation de la loi divine et des sanctions ecclésiastiques, et suspicion d'idolâtrie. 6° *Les lettres :* Elles peignent la femme : traîtresse, perfide, cruelle, altérée de sang humain, séditieuse, poussant à la tyrannie, blasphématrice de Dieu. 7° *Le départ pour Chinon :* Impiété filiale, violation du commandement d'honorer père et mère, scandale, blasphème, aberration dans la foi, etc. 8° *Le saut de Beaurevoir :* Pusillanimité tournant au désespoir et à l'homicide, assertion téméraire touchant la remise de la faute, erreur sur le libre arbitre. 9° *Confiance de Jeanne dans son salut :* Assertion présomptueuse et téméraire, mensonge pernicieux, etc. 10° *Que sainte Catherine et sainte Marguerite ne parlent pas anglais, etc. :* Blasphème envers sainte Catherine et sainte Marguerite ; violation du précepte de l'amour du prochain. 11° *Les honneurs qu'elle rend à ses saintes :* Idolâtrie, invocation des démons, etc. 12° *Refus de s'en rapporter de ses faits à l'Église :* Schisme, mépris de l'unité et de l'autorité de l'Église, apostasie, obstination dans l'erreur.

La faculté des décrets résumait un jugement pareil en six points, et concluait que, si Jeanne, avertie charitablement, ne voulait pas revenir à l'unité de la foi catholique et donner satisfaction, elle devait être abandonnée aux juges séculiers pour subir le châtiment de son crime.

Lecture faite des deux sentences, l'université se sépara pour en délibérer

par faculté et par nation, et bientôt, se réunissant en assemblée générale elle déclara qu'elle les approuvait.

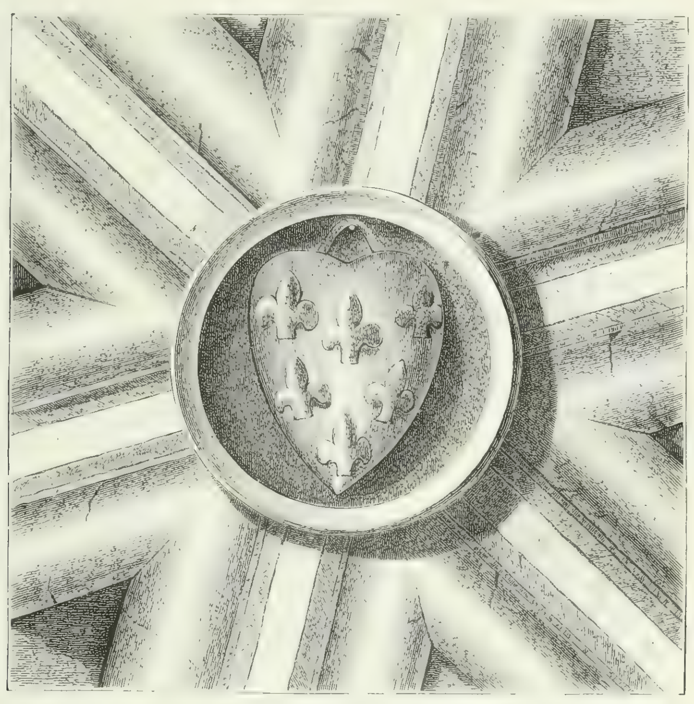


Fig. 139. — Écu de France, en 1205, sous Philippe-Auguste, découvert en 1875, dans le donjon, dernier vestige du château bâti à Rouen par ce prince. D'après un dessin de M. L. Desmarest, architecte, que le comité de souscription nationale pour le rachat de la tour a chargé de sa restitution. La communication en est due à M. F. Bouquet, à Rouen. — Cet écu, orienté nord-sud, orne la clef de voûte de la salle du rez-de-chaussée. La salle a de 9 à 10 mètres d'élévation, 6 m. 60 de largeur, avec des murailles de 4 m. 20 d'épaisseur. C'est dans ce même rez-de-chaussée, croit-on, que Jeanne, mise en présence des instruments de la torture, fit aux juges cette réponse : « Vraiment, si vous me deviez faire « détraire (arracher) les membres et faire partir l'âme hors du corps, je ne vous dirai autre chose; et « si je vous disais autre chose, après je vous dirais toujours que vous me l'auriez fait dire par force. »

L'acte en fut expédié aussitôt et remis aux trois envoyés de Rouen, avec des lettres tant pour l'évêque de Beauvais que pour le roi d'Angleterre. L'université complimentait l'évêque du zèle qu'il avait montré, comme un

bon pasteur, contre cette femme dont le venin avait infecté tout le troupeau des fidèles en Occident; elle louait la marche du procès et sa conformité au droit, vantait les docteurs qui n'y avaient épargné ni leurs personnes ni leurs peines, et recommandait à la sollicitude paternelle de l'évêque de ne rien négliger jusqu'à ce qu'il eût vengé la majesté divine de l'insulte qu'elle avait reçue. Dans sa lettre au roi d'Angleterre, elle louait le prince de l'ardeur qu'il avait mise en cette occasion à défendre la foi et à extirper l'erreur. Elle rappelait les lettres qu'elle lui avait écrites elle-même touchant la Pucelle; et, donnant son approbation au procès, elle suppliait le roi de faire toute diligence pour qu'il fût mené à terme brièvement.

Ces pièces à peine arrivées, le 19 mai, l'évêque de Beauvais réunit les assesseurs dans la chapelle du palais archiépiscopal de Rouen pour leur en donner lecture. Tous y adhérèrent, et alors chacun fut invité à opiner sur la marche à suivre pour arriver à la conclusion. D'après l'avis du plus grand nombre, l'évêque déclara qu'il recourrait encore à l'admonition charitable; après quoi, il devait prendre jour pour prononcer la sentence.

Le 23 mai, il fit amener Jeanne dans une salle voisine de la prison où elle était détenue. Pierre Maurice fut chargé d'exposer à l'accusée les fautes, les crimes et les erreurs où elle était tombée, au sentiment de l'université de Paris, c'est-à-dire de lui reproduire en substance, et sous les voiles de son discours, l'acte capital qu'on lui dérobait toujours dans sa forme officielle, et de l'inviter à renoncer à ses erreurs et à se soumettre au jugement de l'Église.

« Jeanne, disait-il, tu as dit que, depuis l'âge de treize ans environ, tu as eu des révélations; que des anges, que sainte Catherine et sainte Marguerite te sont apparus, que tu les as vus fréquemment des yeux de ton corps, qu'ils t'ont parlé et te parlent encore souvent, qu'ils t'ont dit plusieurs choses exposées plus pleinement dans ton procès. Or, les clercs de l'université de Paris et d'autres, considérant le mode et la fin de ces apparitions, la matière des choses révélées et la qualité de ta personne, ont dit que ces choses sont feintes, séductrices et pernicieuses, ou que de telles révélations et apparitions procèdent des esprits diaboliques. Tu as dit... » Et il reprenait ainsi, en résumé, chacun des douze articles, les faisant suivre du jugement de l'université de Paris. Après quoi, procédant à l'exhortation

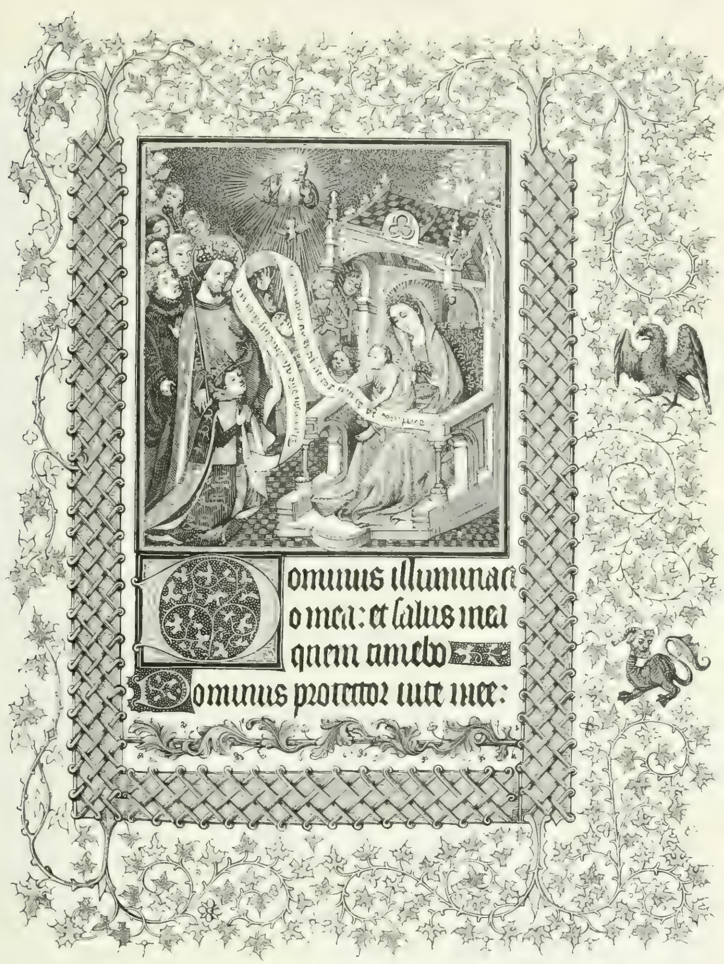


Fig. 140. — Le jeune Henri VI d'Angleterre est présenté par saint Louis à l'Enfant Jésus, que tient la Vierge. De sa personne part un phylactère, dont l'inscription latine signifie : « Seigneur, donnez-moi votre sagesse secourable, afin que je fasse ce qui vous est agréable en tout temps. » Miniature du *Psautier de Henri VI,* ms. du xv[e] s., conservé au Musée britannique, collection Cotton. — On voit, dans cette composition, quelle était la constante préoccupation des souverains anglais de s'affirmer héritiers de la dynastie de France.

charitable : « Jeanne, ma très-chère amie, dit-il, il est temps, maintenant que l'on touche au terme de votre procès, de bien peser ce qui a été dit... »

Il lui rappelait combien de fois on l'avait pressée de se soumettre à l'Eglise, l'obstination de ses refus et la longanimité de ses juges, qui, étant en mesure de prononcer dans la cause, avaient voulu soumettre ses paroles à l'examen de l'université de Paris. L'université a répondu, et les juges veulent encore supplier Jeanne de revenir sur ses résolutions, de ne se point faire retrancher de la communion de Jésus-Christ pour aller se perdre avec les ennemis de Dieu. Le prédicateur l'invitait à se défier de cet ennemi du genre humain, qui, pour le séduire, se transforme quelquefois en ange de lumière; il la pressait de se soumettre à l'Église, d'accepter son jugement.

« En agissant ainsi, disait-il, vous sauverez votre âme et rachèterez, comme je pense, votre corps de la mort. Mais, si vous ne le faites et que vous vous obstiniez, sachez que votre âme sera frappée de damnation, et je crains la destruction de votre corps : desquelles choses daigne vous préserver Jésus-Christ ! »

Jeanne écouta cette admonition, et, sans se laisser ébranler par les prières plus que par les menaces, elle dit : « Quant à mes faits et mes dits que j'ai dits au procès, je m'y rapporte et les veux soutenir.

— Croyez-vous que vous ne soyez point tenue de soumettre vos dits et faits à l'Église militante ou à autre qu'à Dieu? — La manière que j'ai toujours dite et tenue au procès, je la veux maintenir quant à ce. » Et elle ajouta : « Si j'étais en jugement et voyais le feu allumé, et les bourrées allumées et le bourreau prêt à bouter le feu; si j'étais dans le feu, je n'en dirais autre chose et soutiendrais ce que j'ai dit au procès, jusqu'à la mort. »

Le juge demanda au promoteur et à Jeanne s'ils n'avaient rien de plus à dire; et, sur leur réponse négative, il déclara le débat clos, renvoyant au lendemain pour prononcer la sentence et procéder au delà, « comme de droit et de raison. »



Ornement tiré d'un ms. fr. du XVe siècle, n° 2678, à la bibliothèque nationale.

IX

ROUEN — L'ABJURATION

Le Cimetière de Saint-Ouen. — La Relapse

LE CIMETIÈRE DE SAINT-OUEN.



Initiale d'un ms. fr. du XVe s., n° 51, à la biblioth. nat.

Les juges pouvaient maintenant condamner Jeanne ; mais tant qu'elle demeurait ferme dans ses affirmations, l'impression qu'elle avait faite dans les esprits restait entière, et le jugement, en quelque nom qu'on le prononçât, était révocable au tribunal de l'opinion publique. Il fallait donc obtenir qu'elle se condamnât elle-même, qu'elle abjurât. On tenta un dernier effort pour ébranler la jeune fille. Ni la prison, ni le secret des interrogatoires privés, ni la solennité des séances générales n'avaient pu l'émouvoir : on voulut éprouver ce que feraient le spectacle de la foule ramassée sur la place publique, et la vue du bourreau.

Au jour fixé par l'évêque, le jeudi après la Pentecôte, 24 mai, deux échafauds furent dressés dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. Sur l'un siégeait l'évêque, ayant avec lui le cardinal de Winchester, grand-

oncle du roi, et une nombreuse assistance d'abbés, de prêtres et de docteurs; l'autre attendait Jeanne.

Avant de l'y conduire, on n'avait rien négligé qui pût servir à la fin proposée. Dès le matin, Jean Beaupère, le plus habile et le plus considérable des docteurs, le bras droit de l'évêque, l'était venu trouver à la prison pour lui annoncer la cérémonie préparée. Il lui dit que, si elle était bonne chrétienne, elle déclarerait s'en remettre de tout en l'ordonnance de notre sainte mère l'Église : et, de quelque manière qu'il lui ait présenté la chose, il prétendit, au jugement de réhabilitation, qu'elle promit de le faire. Nicolas Loyseleur vint ensuite : il lui avait été donné à titre de conseil; et sur le lieu même de la cérémonie, comme on avait placé Jeanne au seuil d'une petite porte, avant de la faire monter sur l'échafaud, il était près d'elle, l'exhortant de toute sa force à faire ce qu'on lui demanderait, et l'assurant qu'il ne lui arriverait rien de mal, qu'elle serait remise à l'Église. C'est ainsi préparée qu'elle arriva sur l'échafaud, où un prédicateur de grand renom, Guillaume Érard, devait porter le dernier coup.

Il prêcha sur ce texte de saint Jean : « La branche ne peut produire de fruit elle-même, si elle ne demeure sur la vigne. » Et il exposa avec ampleur comment tous les catholiques doivent demeurer sur la vraie vigne de notre sainte mère l'Église, que la main de Jésus-Christ a plantée; montrant que Jeanne, par ses erreurs et par ses crimes, s'était séparée de l'unité de l'Église, et avait, de mille sortes, scandalisé le peuple chrétien. Au milieu de cette longue diatribe, qui se résumait en ces mots : sorcière, hérétique, schismatique, le prédicateur, entraîné par son ardeur : « O France ! s'écria-t-il, tu es bien abusée ! Tu as toujours été la chambre (maison) très-chrétienne; et Charles, qui se dit roi et de toi gouverneur, s'est adhéré comme hérétique et schismatique (tel est-il) aux paroles et aux faits d'une femme inutile, diffamée et de tout déshonneur pleine; et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par lequel elle a été examinée et non reprise, comme elle a dit. » Puis, se tournant vers Jeanne, et, pour donner plus de force à l'apostrophe, l'interpellant de la main : « C'est à toi, Jeanne, à qui je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique. »

Jeanne avait accepté toutes ces injures pour elle; mais, entendant qu'elles

montaient jusqu'au roi : « Par ma foi ! sire, dit-elle, révérence gardée, je

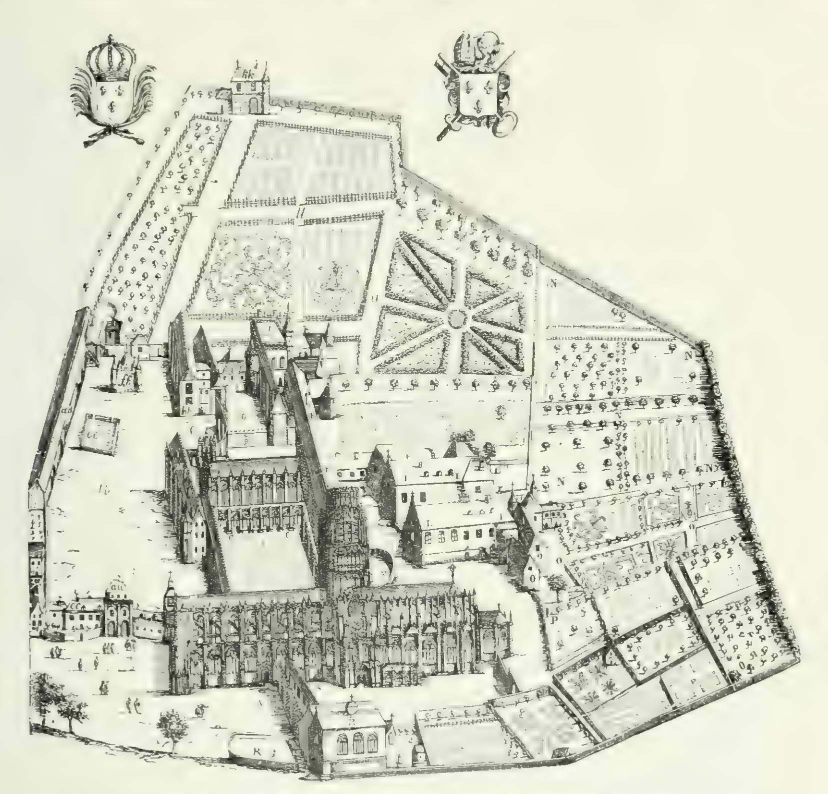


Fig. 141. — Vue de l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen. D'après le *Monasticon gallicanum*. L'emplacement du cimetière de l'abbaye où Jeanne fit abjuration restait inconnu; il a été découvert par l'abbé Cochet, de regrettée mémoire, en mars 1871. C'est vers l'endroit placé entre les lettres A et S, près de l'église Saint-Ouen, que, dans la matinée du 24 mai 1431, Jeanne, épuisée par la lutte, et comme étourdie par des voix de toutes sortes, conseils, menaces, prières, fit abjuration publique d'erreurs don elle était innocente. Nous la verrons quatre jours après rétracter cette abjuration.

vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et, qui mieux, aime la foi et l'Église.

— Fais-la taire, » dit à l'huissier le prédicateur, mal content de son interpellation.

Il reprit son discours, et, à la fin, s'adressant à elle sur un ton plus adouci :

« Voici, dit-il, messeigneurs les juges qui, plusieurs fois, vous ont sommée et requise de soumettre tous vos faits et dits à notre sainte mère l'Église, vous montrant qu'en vos dits et faits étaient plusieurs choses lesquelles, comme il semblait aux clercs, n'étaient bonnes à dire et à soutenir. »

Il s'attendait sans doute au dénoûment dont l'avait pu flatter Jean Beaupère. Jeanne dit : « Je vous répondrai. » Et, vraiment inspirée : « Quant à la soumission à l'Église, je leur ai répondu. Je leur ai dit en ce point, que toutes les choses que j'ai faites ou que j'ai dites soient envoyées à Rome, devers notre saint-père le pape, auquel, et à Dieu premier, je me rapporte; et quant aux dits et faits que j'ai faits, je les ai faits de par Dieu. » Elle ajouta que de ces faits et dits, elle ne chargeait personne, ni son roi, ni aucun autre, et que s'il y avait quelque faute, c'est à elle et non à un autre qu'il la fallait rapporter.

On lui demanda si elle ne voulait pas révoquer ceux de ses faits ou de ses dits qui étaient réprouvés par les clercs, elle répondit : « Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint-père le pape. »

Cette scène, où les juges avaient cherché la glorification publique de leur procès, allait tourner à leur confusion. Comment accuser de ne point se soumettre à l'Église celle qui s'en rapportait au pape? Ne pouvait-on pas, avec bien plus de raison, accuser de mépris pour l'autorité de l'Église ceux qui ne tenaient aucun compte de cet appel fait à son chef? Les juges embarrassés représentèrent « qu'on ne pouvait pas aller quérir notre saint père si loin; que les ordinaires étaient juges chacun dans leur diocèse; qu'il fallait qu'elle s'en rapportât à notre sainte mère l'Église ainsi entendue, et qu'elle tînt ce que les clercs et les gens en ce se connaissant en disaient et avaient déterminé de ses dits et de ses faits. »

Tous les voiles tombaient donc : l'Église, c'étaient ses juges; c'est à l'ennemi qu'elle avait eu mission de combattre et de chasser de France que l'on voulait que, sous peine de schisme et d'hérésie, elle s'en remît de la vérité de sa mission. Il fallait bien conclure. Érard prit la cédule où étaient énumérées les diverses choses dont on l'accusait, et la somma de les abjurer.

Mais qu'était-ce qu'abjurer? elle n'en savait rien, ni surtout combien ce qu'on lui présentait comme moyen de salut offrait de périls..... Elle demanda donc ce que cela voulait dire, et l'huissier Massieu, chargé par Érard de le lui expliquer, en profita pour lui dire à quoi elle s'exposait si elle revenait jamais sur le désaveu qu'on aurait obtenu d'elle. Elle suivit son conseil, et dit à haute voix : « Je m'en rapporte à l'Église universelle si je dois abjurer ou non. — Tu les abjureras présentement ou tu seras arse (brûlée) aujourd'hui même, » s'écria Érard furieux.

N. Loyseleur, qui ne l'avait point quittée, lui répétait : « Faites ce que je vous ai dit; reprenez l'habit de femme. » Tout le monde la pressait : « Faites ce qui vous est conseillé. Voulez-vous vous faire mourir? » Et les juges eux-mêmes prenaient le langage de la compassion : « Jeanne, nous avons tant pitié de vous! Il faut que vous retranchiez ce que vous avez dit, ou que nous vous livrions à la justice séculière. » Jeanne protestait toujours qu'elle n'avait rien fait de mal, qu'elle croyait aux douze articles de foi et aux commandements de Dieu, disant de plus qu'elle s'en référait à la cour de Rome et croyait ce que la cour croyait. Et comme on insistait : — « Vous vous donnez bien du mal pour me séduire, » ajoutait-elle.

Cependant l'évêque, ayant par trois fois inutilement renouvelé ses sommations, commença à lire la sentence. L'heure était redoutable : et qui s'étonnera qu'une pauvre fille y succombe? Épuisée par la lutte et comme étourdie par ces voix de toutes sortes, conseils, menaces, prières, elle tombe tout à coup, dans ce silence imposant où il semble que tout le monde l'abandonne, devant le juge qui la condamne et le bourreau qui l'attend. Elle cède; elle dit : « Je me soumets à l'Église; » et elle priait encore saint Michel de l'aider et de la conseiller. On se hâta de prendre acte de sa soumission en forme authentique. Ce long débat, et plus encore la lutte intérieure qu'elle avait dû soutenir, avaient brisé tout ressort en elle. L'huissier Massieu lui lisait la formule, et elle la redisait après lui, comme sans savoir ce que cela voulait dire; elle souriait en répétant les mots, si bien que plusieurs croyaient qu'elle se moquait.

La formule d'abjuration, telle qu'elle est au procès, donnait pleine satisfaction aux juges. Jeanne contre-signait les douze articles et les plus violentes qualifications de l'accusateur. Elle confessait qu'elle avait très-grièvement

péché en feignant mensongèrement « avoir eu des révélations et apparitions de par Dieu, en séduisant les autres, en faisant superstitieuses divinations, en blasphémant Dieu et ses saints; » qu'elle avait transgressé la loi divine, la sainte Écriture et les canons « en portant habit dissolu, difforme et déshonnête contre la décence de nature, et cheveux rognés en rond en guise d'homme contre toute honnêteté du sexe de femme; » en portant les armes, « en désirant crueusement (cruellement) effusion de sang humain; » en disant qu'elle avait fait tout cela par commandement de Dieu, et qu'elle avait bien fait; « en méprisant Dieu et ses sacrements; » en faisant sédition, idolâtrant et invoquant les mauvais esprits. Elle confessait de plus qu'elle avait été schismatique et par plusieurs manières avait erré dans la foi. Lesquels crimes et erreurs elle abjurait, se soumettant à la correction de l'Église et à bonne justice, et promettant à saint Pierre et au pape, comme à l'évêque et aux juges présents, de n'y plus retomber.

Cette formule, qui figure au procès et en français et en latin, a pourtant contre elle des difficultés assez graves. C'est qu'elle est très-longue (nous l'avons considérablement abrégée), et, au témoignage de tous ceux qui l'ont vue et entendue, la formule lue à Jeanne était fort courte. Elle dura à peu près comme un *Pater noster*, dit Pierre Miget; et elle fut lue deux fois, Jeanne répétant les mots après Massieu. Elle avait six lignes de grosse écriture, dit le greffier Taquel, qui était proche; six ou sept lignes, disent J. Monnet et G. de la Chambre; et ce dernier ajoute qu'il était assez près pour en voir les mots. Mais on n'a pas seulement le témoignage de ceux qui l'ont vue ou entendue, on a la parole de celui qui l'a lue à Jeanne. Massieu déclare « que la formule contenait huit lignes au plus, et qu'il sait fermement que ce n'est pas celle dont il est parlé au procès; que la formule insérée au procès n'est pas celle qu'il a lue lui-même et que Jeanne a signée. »

Il n'est pas impossible, en effet, qu'en vue de l'accusation, on ait dressé cette longue formule qui la résume et la sanctionne. Mais il n'est pas invraisemblable non plus qu'en vue de l'accusée et de ce qu'on voulait obtenir d'elle, on en ait fait une autre moins susceptible de provoquer la révolte de sa conscience. Le procès-verbal a-t-il faussement donné, avec son signe et son nom, une pièce qu'elle n'a pas signée, ou comment a-t-elle signé un



Fig. 142. — Église de l'abbaye de Jumiéges, XIIe et XIIIe siècle. État des ruines en 1820, d'après les *Voyages dans l'ancienne France*, par J. Taylor. — Nicolas le Roux, abbé de Jumiéges, assista au procès de condamnation de la Pucelle et à la scène d'abjuration.

pièce qu'on ne lui a pas lue? Le faux n'étant guère supposable avec la connivence du greffier, on doit le chercher dans une substitution d'une autre sorte, et l'on en peut trouver la trace dans un témoignage recueilli au procès de réhabilitation. Si l'on en croit Haimond de Macy, qui était là, un Anglais, le secrétaire du roi d'Angleterre, Jean Calot, serait venu ici en aide aux juges. Dès que Jeanne eut cédé, dit le témoin, il tira de sa manche un petit papier qu'il lui donna à signer, et ce fut lui qui, mal content du signe qu'elle y avait tracé, lui tint la main et la guida pour qu'elle y mît en toutes lettres son nom.

Une chose pressait encore les juges d'abréger la scène : c'est qu'elle était fort mal goûtée des Anglais. Les Anglais croyaient toucher au terme de ce procès, dont les longueurs suspendaient tout pour eux : car, tant que Jeanne vivait, ils n'osaient, on l'a vu, rien entreprendre. Ils étaient venus, sûrs de la ressaisir enfin : puisque, si elle s'obstinait, comme on devait s'y attendre, la sentence la livrait au bras séculier, et le bourreau était là. Ils ne comprenaient donc rien aux efforts des juges pour obtenir qu'elle abjurât, et plus d'une fois ceux-ci furent interrompus par des murmures. Mais, quand on vit qu'ils avaient réussi, la fureur fut au comble : on leur jeta des pierres; un chapelain du cardinal de Winchester, qui se trouvait auprès de l'évêque, l'appela traître. — « Vous avez menti, » dit l'évêque.

L'évêque avait raison : le chapelain avait menti.

Pour rendre à l'Angleterre l'autorité qu'elle avait perdue, il ne suffisait pas de brûler Jeanne, comme le croyait cette soldatesque superstitieuse qui ajournait jusqu'à sa mort toute espérance de la victoire. C'était peu que de la faire mourir, si l'on ne frappait d'abord sa mission. Or, pour l'atteindre, rien de sûr, nous l'avons dit, que son propre désaveu. Il le fallait avoir à tout prix, dût-on l'acheter pour le moment par la grâce de la vie. D'ailleurs, l'abjuration acquise, la grâce était facilement révocable. La fermeté avec laquelle Jeanne avait, pendant près de deux ans, soutenu devant ses juges la vérité de sa mission, marquait assez comme elle en était convaincue : et ces convictions ne se perdent pas dans un moment d'étourdissement, de lassitude ou même de faiblesse. De plus, elle n'avait pas seulement renoncé à ses idées, elle avait renoncé à son habit d'homme. Or il y avait un moyen infaillible de lui faire reprendre cet habit : c'était, au pis aller, de

ne point lui en laisser d'autre. Il n'en fallait pas plus pour qu'elle devînt relapse. L'évêque de Beauvais savait donc bien ce qu'il faisait; et le cardinal de Winchester ne l'ignorait pas non plus, sans doute. Il imposa durement silence à son chapelain, et quand l'évêque, après l'abjuration, prit son avis sur ce qu'il fallait faire : « L'admettre à la pénitence, » dit le cardinal.

L'évêque prononça donc la sentence.

Après avoir rappelé son devoir de pasteur et résumé tout le procès, il énumérait les crimes déjà vus dans la formule d'abjuration prêtée à Jeanne, et l'en déclarait coupable; mais, considérant qu'à la suite de tant d'avertissements charitables elle était rentrée au sein de l'Église et avait publiquement abjuré ses erreurs, il l'absolvait de l'excommunication. Toutefois, comme elle avait péché contre Dieu et l'Église, pour sa salutaire pénitence il la condamnait à la prison perpétuelle, au « pain de douleur et à l'eau d'angoisse, » afin qu'elle y apprît à pleurer ses fautes et à ne plus les commettre.

Jeanne, absoute de l'excommunication, aurait bien pu espérer sa mise en liberté. C'est par là qu'on avait tenté de la séduire : Érard lui avait dit qu'en abjurant elle serait délivrée de prison. Condamnée à la prison par forme de pénitence, elle devait compter au moins n'en avoir pas d'autre que celle de l'Église. C'était de droit, tout le monde s'y attendait. Plusieurs en parlèrent à l'évêque; et Jeanne elle-même, comme Loyseleur la félicitait, « d'avoir fait une bonne journée, » Jeanne disait à ceux qui l'entouraient : « Or çà, entre vous, gens d'Église, menez-moi en vos prisons, et que je ne sois plus en la main des Anglais. » Mais l'évêque dit : « Menez-la où vous l'avez prise. » — Pouvait-il la renvoyer ailleurs? Jeanne était aux Anglais : ils avaient fait leurs conditions en la livrant à l'évêque. Ils ne la lui avaient donnée que pour la juger, condamnée ou non, elle retombait en leur puissance. Mais c'était à l'évêque de ne point accepter des conditions qui dénaturaient le caractère de la peine et ne laissaient à son jugement de force que pour la mort; c'était à lui de ne pas tromper sa victime sur les suites de la soumission qu'il avait tant travaillé à lui surprendre. En la remettant aux Anglais, il s'avouait leur complice : il rendait infaillible cette parole d'un docteur à Warwick, comme il se plaignait que le roi était mal servi et que Jeanne échappait : « Sire, n'ayez cure, nous la rattraperons bien. »

LA RELAPSE.

Dans l'après-midi du même jour (jeudi), les juges vinrent trouver Jeanne à la prison. Ils lui rappelèrent la grande miséricorde qu'ils lui avaient faite en la recevant au pardon de l'Église, l'engagèrent à se bien soumettre et à ne plus revenir à ses erreurs : l'avertissant que l'Église, si elle y retombait encore, ne la recevrait plus. Puis ils l'invitèrent à laisser l'habit d'homme et à vêtir l'habit de femme, comme l'Église l'avait ordonné : et Jeanne promit d'obéir en toute chose et elle accepta l'habit qu'on lui présentait.

Mais le dimanche, un bruit se répand tout à coup : Jeanne a repris ses habits d'homme; elle est relapse, c'en est fait d'elle! Il fallait constater la chose : on courut à la prison; et ce ne fut pas sans péril. On se défiait de ces prêtres; on soupçonnait qu'ils avaient encore dessein de tout accommoder. Quand ils arrivèrent dans la cour du château, ils virent fondre sur eux une centaine d'Anglais criant qu'eux, gens d'Église, étaient tous faux, traîtres, *Armagneaux* et faux conseillers; et ils eurent grand'peine à échapper à ces furieux, qui les menaçaient de leurs épées et de leurs haches. Rien ne se fit ce jour-là; et le lendemain le greffier Manchon, mandé au château pour y remplir son office, était encore si effrayé qu'il refusa de s'y rendre, s'il n'avait sûreté : il n'y vint que sous la protection de l'un des gens du comte de Warwick.

Ce même jour (lundi 28 mai), l'évêque et le vice-inquisiteur, accompagnés de sept ou huit maîtres, se rendirent eux-mêmes à la prison. En même temps que l'on prenait acte du fait, il n'était pas sans intérêt d'en savoir la cause. Jeanne n'était pas libre là où elle était. Comment, si bien gardée, avait-elle repris l'habit d'homme? Il fallait de la part de ses gardiens de la connivence au moins, sinon autre chose. Dans tous les cas, il était bon d'en savoir les motifs avant d'en rien décider : un des assesseurs, Marguerie, osa en faire l'observation. « Taisez-vous, de par le diable! » lui dit quelqu'un; et les soldats, l'appelant traître Armagnac, avaient levé leurs lances pour l'en frapper.

Les juges vinrent donc, et demandèrent à Jeanne pourquoi elle avait pris



Fig. 145. — Jeanne en prison, dessin de Bénouville. Communiqué par Mme Marjolin-Scheffer, à Paris.

cet habit et qui le lui avait fait prendre. Elle répondit, selon le procès-verbal, qu'elle l'avait pris de sa volonté, sans nulle contrainte; qu'elle aimait mieux l'habit d'homme que l'habit de femme.

« Mais, lui dit-on, vous aviez promis et juré de ne pas reprendre cet habit. — Je n'ai jamais entendu faire serment de ne pas le reprendre.

— Pourquoi donc l'avez-vous repris? — Parce qu'il est plus convenable d'avoir habit d'homme étant entre les hommes, que d'avoir habit de femme. » Et elle ajouta d'ailleurs qu'elle avait eu le droit de le reprendre, puisqu'on ne lui avait pas tenu ce qu'on lui avait promis, c'est-à-dire d'aller à la messe, de recevoir son Sauveur et d'être mise hors des fers.

« Vous aviez abjuré, et tout spécialement promis de ne pas reprendre l'habit d'homme. — J'aime mieux mourir que d'être aux fers. Mais si on me veut laisser aller à la messe et m'ôter des fers, si on veut me mettre en prison gracieuse, et que j'aie une femme, je serai bonne et ferai ce que l'Église voudra. »

L'Église, telle que la faisait Pierre Cauchon, n'avait plus de conditions à débattre avec elle. Le juge, bien sûr de la trouver relapse autrement que par l'habit, lui demanda si depuis le jeudi, jour de l'abjuration, elle n'avait point entendu ses voix : — « Oui, dit Jeanne sans éviter le piége qu'on lui tendait.

— Et que vous ont-elles dit ? »

Elle répondit (on lit à la marge des manuscrits authenthiques ces mots : Réponse mortelle, *responsio mortifera*) :

« Dieu m'a mandé par sainte Catherine et sainte Marguerite la grande pitié de la trahison que j'ai consentie en faisant abjuration pour sauver ma vie; que je me damnais pour sauver ma vie. » Elle ajouta qu'avant le jeudi même, ses voix lui avaient dit ce qu'elle ferait en ce jour; que sur l'échafaud, elles lui disaient de répondre hardiment à ce prêcheur, à ce faux prêcheur, comme elle l'appelait elle-même, qui l'avait accusée d'avoir fait des choses qu'elle n'avait pas faites; et, affirmant de nouveau sa mission : « Si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais : la vérité est que Dieu m'a envoyée. » Elle finissait par s'accuser de sa faiblesse : « Mes voix, disait-elle, m'ont dit que j'avais fait une grande mauvaiseté de confesser n'avoir pas bien fait ce que j'ai fait, » ajoutant que c'est par peur du feu qu'elle avait dit ce qu'elle avait dit.

« Croyez-vous que vos voix soient sainte Marguerite et sainte Catherine ?

dit le juge, reprenant avec empressement tous les points de l'abjuration. — Oui, qu'elles sont de Dieu.

— Mais sur l'échafaud vous aviez dit que mensongèrement vous vous étiez vantée que c'était sainte Catherine et sainte Marguerite. — Je ne l'entendais point ainsi faire ou dire. »

Elle affirma derechef qu'elle n'avait jamais entendu révoquer ses apparitions, et que, si elle avait révoqué quelque chose, c'était par crainte du feu et contre la vérité. — Elle pouvait maintenant avouer cette peur, car elle ne l'avait plus, et elle savait où la menaient ses paroles. Mais elle déclarait qu'elle aimait mieux faire sa pénitence en une fois, c'est-à-dire mourir, que d'endurer plus longuement la prison. Elle protestait qu'elle n'avait jamais rien fait contre Dieu ou la foi, quelque chose qu'on lui ait fait révoquer; qu'elle n'entendait rien révoquer sans le bon vouloir de Dieu. Elle ajoutait que si les juges voulaient, elle reprendrait l'habit de femme (elle en avait dit les conditions), et que du reste elle n'en ferait autre chose.

Les juges se retirèrent. Tout était consommé. Plusieurs s'en affligèrent sincèrement, Pierre Maurice, par exemple; mais d'autres s'en réjouirent en témoignant bruyamment leur joie. L'évêque, sortant de la prison, vit le comte de Warwick et une multitude d'Anglais qui attendaient avec impatience le résultat de cette visite; et ne voulant pas le tenir plus longtemps en suspens : « *Farewell, Farewell,* cria-t-il en riant; faites bonne chère : c'est fait. »

Cette fière déclaration semblait pourtant détruire tout ce qu'on avait gagné par la scène de l'abjuration; mais on ne pouvait tout faire à la fois, et, pour le moment, elle donnait au juge la satisfaction de mener le procès où les Anglais voulaient qu'il aboutît, sans avoir rien sacrifié des formes imposées par la procédure de l'Église. La procédure a suivi toutes ses phases sans précipitation; mais la conscience du juge en est-elle plus assurée, et l'habileté qu'il montre dans cette conduite ne le rend-elle pas plus coupable ? Son intelligence ne s'abuse pas, mais il refuse de voir et d'entendre. Et qu'est-ce donc s'il supprime ou s'il voile ce qui, aux yeux des autres, pourrait laisser percer la vérité ?

En effet, dans ce dernier et solennel interrogatoire, notamment sur le point qui le motiva, la reprise de l'habit d'homme, le procès-verbal a-t-il

Fig. 144. — Jeanne affirme qu'elle n'a jamais entendu révoquer ses apparitions, et que, si elle a révoqué quelque chose, comme *relapse*. Le greffier a écrit en marge : *Reponse mortelle*. — Fac-simile de l'un des

Interrogata quid sibi dixerunt

Respondet quod Deus mandavit sibi per sanctas Katharinam et Margaretam

magnam pietatem istius grandis prodicionis in qua ipsa consenserat — Responsio mortifera

consenserat faciendo abjurationem et revocationem pro salvando

vitam suam et quod ipsa se dampnabat pro salvando vitam suam. Item

dicit quod ante diem jovis voces sue sibi dixerunt illud quod ipsa

illo die faceret et quod ipsa tunc fecit. Dicit ultra quod voces sue sibi

dixerunt quando erat in scafaldo seu ambone coram populo quod

audacter responderet illi predicatori qui tunc predicabat. Dicebat quod

eadem Johanna quod ille erat falsus predicator et quod plura dixerat

eam fecisse que ipsa non fecerat. Item dicit quod si ipsa diceret quod Deus non misisset

eam ipsa dampnaret se, et quod veraciter Deus ipsam misit.

Affirmo ut supra [illegible]

c'est par peur du feu et pour sauver sa vie. C'est en effet sur cette déclaration que Jeanne fut condamnée
manuscrits authentiques du texte du procès, conservée à la bibliothèque nationale, fonds latin, nº 5966.

Lecture. — *Interrogata quid sibi dixerunt : respondit quod Deus mandavit sibi, per sanctas Katharinam et Margaretam, magnam pietatem illius grandis proditionis in quam ipsa Johanna consenserat, faciendo abjurationem et revocationem pro salvando vitam suam; et quod ipsa se damnaverat pro salvando vitam suam. Item dixit quod, ante diem jovis, voces suae sibi dixerunt illud quod ipso illo die faceret et quod protum ipsa fecit. Dixit ultro quod voces suae sibi dixerunt quando erat in scafaldo seu ambone, coram populo, quod audacter responderet illi praedicatori, qui tunc praedicabat, dicebatque eadem Johanna quod ille erat falsus praedicator et quod plura dixerat eam fecisse quae ipsa non fecerat. Item dixit quod, si ipsa diceret quod Deus non misisset eam, ipsa damnaret se, et quod veraciter Deus ipsam misit.* *Responsio mortifera.*

Affirmo ut supra. Boscguillaume.

Traduction. — Interrogée sur ce qu'elles lui ont dit, a répondu : Que Dieu lui a mandé, par sainte Catherine et sainte Marguerite, la grande pitié qu'elle a eue de cette grande trahison à laquelle elle-même a consenti, en faisant abjuration et révocation pour sauver sa vie, et qu'elle s'était damnée pour sauver sa vie. De même elle dit qu'avant jeudi dernier ses voix lui avaient dit ce qu'elle ferait et ce qu'elle a fait ce jour-là. Elles dit encore que ses voix lui dirent, quand elle était sur l'échafaud devant le peuple, de répondre hardiment au prêcheur qui parlait. Et Jeanne disait aussi qu'il était un faux prêcheur, et qu'il lui avait reproché d'avoir fait beaucoup de choses qu'elle n'avait pas faites. Enfin, elle déclara que, si elle disait que Dieu ne l'avait pas envoyée, elle se damnerait, car la vérité est que Dieu l'a envoyée. Réponse mortelle.

J'affirme comme ci-dessus. Boisguillaume.

tout dit ? Thomas de Courcelles, qui le mit en latin, s'exprime dans le procès de révision à peu près comme le faisait le texte officiel : « Interrogée sur ses motifs, elle répondit qu'elle l'avait fait parce qu'il lui paraissait plus convenable de porter l'habit d'homme parmi les hommes que l'habit de femme. » Mais Manchon, qui tenait la plume alors, ajoute comme témoin à ce qu'il avait écrit comme greffier : « Elle répondit qu'elle l'avait fait pour défendre sa pudeur, parce qu'elle n'était point en sûreté sous ses habits de femme avec ses gardiens qui voulaient attenter à sa pudeur. »

Qu'on se rappelle comment Jeanne était gardée, et quelles étaient les dispositions des Anglais envers elle. Jeanne était aux fers sous la garde de cinq soldats, dont trois se tenaient dans sa prison et deux à la porte : « Je sais, » dit l'huissier Massieu, celui qui l'allait prendre à la prison pour la mener au tribunal, « je sais de certain que de nuit elle était couchée ferrée par les jambes de deux paires de fer à chaîne, et attachée moult étroitement d'une chaîne traversante par les pieds de son lit, tenante à une grosse pièce de bois de longueur de cinq à six pieds, et fermante à clef, par quoi ne pouvoit se mouvoir de la place. » Plusieurs fois, sous ses habits d'homme qu'elle ne quittait jamais, elle avait été en butte aux brutalités de ses gardiens : l'évêque le savait bien; il avait reçu ses plaintes, et un jour il avait fallu que Warwick accourût pour la sauver du dernier outrage parmi ces délégués de la justice ! Mais maintenant la sentence était portée; l'évêque l'avait rendue aux Anglais : elle leur était comme livrée. Lorsqu'on la ramenait de Saint-Ouen, les valets (*mangones*) l'insultaient et les maîtres les laissaient faire. A quoi n'était-elle point exposée, seule dans la prison, enchaînée, en compagnie de ces cinq *houspilleurs*, comme ils sont appelés quelque part ! Isambard de la Pierre, qui est nommé au procès-verbal parmi les assistants de l'évêque en ce même interrogatoire, confirme, comme l'ayant entendu lui-même, ce qu'en a dit dans sa déposition le greffier Manchon, et il ajoute que « de fait, » quand il entra, « il la vit éplorée, son visage plein de larmes, défigurée et outragée en telle sorte qu'il en eut pitié. » Il en sut davantage de Jeanne dans un entretien qu'il eut plus tard avec elle : et ici son témoignage est confirmé par celui de Martin Ladvenu, qui la confessa et l'administra pour la dernière fois. Ce ne furent pas seule-

ment ces soldats de bas étage, ces *houspilleurs* placés auprès d'elle : c'est un milord anglais qui entra dans son cachot et tenta de la violer.

Voilà pourquoi Jeanne reprit l'habit d'homme, dût-elle après cela mourir. L'huissier Massieu en donne une autre raison encore. Le dimanche matin Jeanne, étant dans son lit, dit à ses gardiens : « Déferrez-moi et je me lèverai. » Mais l'un d'eux, s'approchant, lui retira ses vêtements de femme, et ils lui jetèrent son habit d'homme que l'on gardait (pourquoi?) dans un sac en quelque coin de la prison. « Messieurs, leur dit Jeanne, vous savez

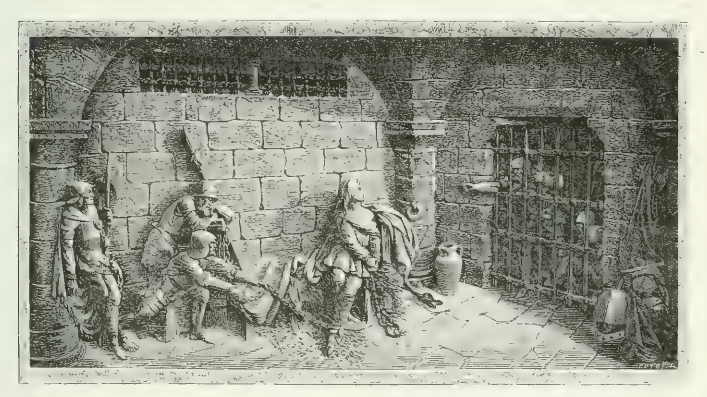


Fig. 145. — Jeanne, en prison à Rouen et chargée de chaînes, est insultée par ses geôliers. Bas-relief de M. Vital-Dubray, à Orléans, XIXe siècle.

qu'il m'est défendu : sans faute, je ne le prendrai pas. » Mais ils ne voulurent point lui en donner d'autre, et à la fin, forcée de se lever, elle le dut prendre et garder, nonobstant ses protestations. Il n'est pas impossible, en effet, que les Anglais, n'ayant pu parvenir à leurs fins, aient résolu d'en finir avec elle de cette autre manière; mais si Jeanne réclama ses habits de femme, voulant savoir à quelle intention on les lui ôtait, il est douteux qu'elle ait tant insisté pour les reprendre. Elle put donner cette raison à Massieu, parce que cela suffisait bien pour l'excuser; elle n'en dit rien devant ses juges, parce qu'elle était résolue de ne plus se vêtir en femme, à moins d'être gardée dans une autre prison, « ayant une femme avec elle. » C'est un trait que Thomas de Courcelles a supprimé de sa rédaction offi-

cielle, comme insignifiant sans doute! mais qu'on retrouve dans la copie de la minute française du procès-verbal; et il achève de répandre la lumière sur ceux qu'on y a gardés. La minute même n'a-t-elle pas supprimé autre chose? On serait en droit de le conclure en rapprochant ce que Manchon a écrit alors et ce qu'il a dit plus tard. Que si rien d'important n'a été supprimé, il faut croire que les paroles de Jeanne, avec le commentaire qu'on avait sous les yeux, en disaient assez pour la faire comprendre, puisque deux témoins de la scène, l'un assesseur, l'autre greffier du juge, l'ont comprise ainsi.

Le juge l'avait bien comprise lui-même sans doute, et, s'il eût voulu reconnaître que la pudeur de la femme n'est pas moins sacrée que son habit, il aurait dû s'accuser d'avoir mis Jeanne dans la nécessité de retomber, en la renvoyant dans ces prisons où il fallait qu'elle sacrifiât l'une des deux choses à l'autre. Or, pour Jeanne, l'alternative n'était pas douteuse, dût-elle se placer par son choix en présence de la mort. Mais il ferma son cœur à ce sentiment; et, bien loin d'être touché de cet héroïsme, il avait ramené Jeanne à d'autres questions où il était bien sûr de la retrouver telle qu'elle était au procès, comme pour l'entraîner de chute en chute au plus profond de l'abîme où elle devait périr. Les Anglais avaient donc calomnié Pierre Cauchon : il n'était pas traître au roi. Tout en satisfaisant sa propre haine, il avait bien gagné son argent.

Le lendemain, mardi, l'évêque réunit dans la chapelle du palais archiépiscopal une nombreuse assemblée d'abbés et de docteurs. Il leur rappela tout ce qui s'était passé depuis la veille de la Pentecôte : l'abjuration de Jeanne, et comment, après avoir accueilli ses admonitions et reçu l'habit de femme, elle avait repris l'habit d'homme et renouvelé toutes ses affirmations touchant ses voix. Il fit lire l'interrogatoire qui avait suivi et ses réponses consignées au procès-verbal. Puis il prit l'avis de chacun. Tous la déclarèrent relapse, non-seulement Nicolas Loyseleur, le traître, mais Isambard de la Pierre et Martin Ladvenu, qui l'assistèrent à ses derniers moments; et pourtant ils ne se faisaient aucune illusion sur le crime qu'elle pouvait avoir commis en reprenant l'habit d'homme : ils témoignent au procès de révision des raisons capitales qui l'y contraignirent. Personne n'entreprit de l'excuser, je ne dis pas de la défendre. La plupart, à l'exemple de l'abbé de Fécamp,

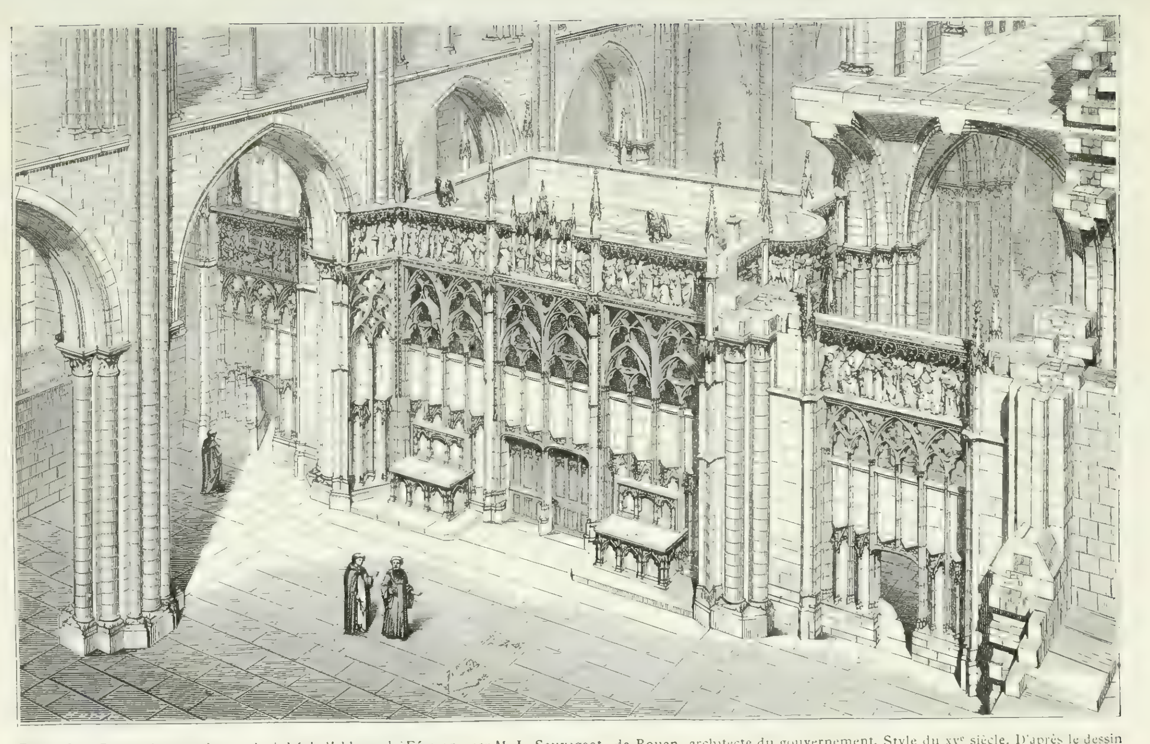


Fig. 146. — Restitution graphique du jubé de l'abbaye de Fécamp, par M. L. Sauvageot, de Rouen, architecte du gouvernement. Style du XV[e] siècle. D'après le dessin conservé au ministère des beaux-arts, à Paris. — L'abbé de Fécamp, Gilles de Duremort, assista au procès de condamnation et à la scène d'abjuration. Ayant un jour blâmé la procédure suivie contre Jeanne, il fut menacé de mort.

furent d'avis qu'on lui relût la formule d'abjuration (cela les décharge au moins de toute complicité dans la substitution d'une fausse formule), et qu'on l'avertît charitablement touchant le salut de son âme; mais ils voulaient qu'on lui déclarât qu'elle n'avait plus rien à espérer dans la vie présente. Elle devait être livrée au bras séculier.

L'évêque, ayant recueilli les avis, remercia ses conseillers, et fit assigner Jeanne à comparaître le lendemain sur la place du Vieux-Marché; c'était là qu'il devait achever la procédure en livrant Jeanne au juge civil, et par ce juge au bourreau.

Signatures des trois notaires d'église : Boisguillaume, G. Manchon et N. Taquel, employés comme greffiers au procès de la Pucelle.
Tiré du ms. authentique, conservé à la Biblioth. nat., sous le n° 5965 latin.



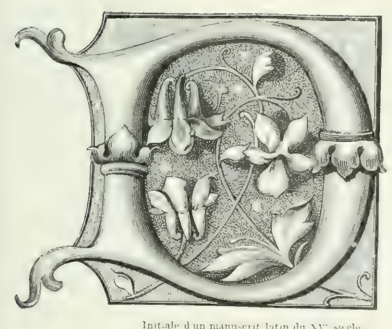
Ornement tiré d'un ms. latin du XVe s., bibliothèque de M. Ambroise F.-Didot

X

ROUEN — LE SUPPLICE

La Visite à la prison. — La Place du Vieux-Marché

LA VISITE A LA PRISON.



Initiale d'un manuscrit latin du XVe siècle. Biblioth. de M. Ambroise F.-Didot.

ès le matin, le mercredi 30 mai, frère Martin Ladvenu et frère Jean Toutmouillé vinrent, sur l'ordre de l'évêque, trouver Jeanne dans la prison pour la préparer à mourir. Jeanne, en révoquant sur tous les points son abjuration, savait à quoi elle s'exposait; en avouant qu'elle avait cédé à la peur de la mort, elle montrait bien qu'elle ne la craignait plus. Néanmoins, la première annonce du supplice auquel on la destinait réveilla en elle toute la sensibilité de la femme. « Quand ledit Ladvenu, dit l'autre frère, annonça à la pauvre femme la mort dont elle devoit mourir ce jour-là, qu'ainsi ses juges l'avoient ordonné et entendu, et qu'elle ouït la dure et cruelle mort qui lui étoit prochaine, elle commença à s'écrier douloureusement et piteusement, se destraire (tirer) et arracher les cheveux : « Hélas !
« me traite-t-on si horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps
« net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et

« rendu en cendres! Ah! ah! j'aimerois mieux être décapitée sept fois que « d'être ainsi brûlée. Hélas! si j'eusse été en la prison ecclésiastique à « laquelle je m'étois soumise, et que j'eusse été gardée par les gens d'Église, « non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérable- « ment meschu, comme il est. Oh! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, « des grands torts et ingravances qu'on me fait. »

Comme elle se plaignait ainsi, survint l'évêque. A sa vue, elle s'écria : « Évêque, je meurs par vous! — Ah! Jeanne, dit l'évêque, prenez en patience. Vous mourez pour ce que vous n'avez tenu ce que vous nous aviez promis, et que vous êtes retournée à votre premier maléfice. »

Et la pauvre Pucelle, continue le frère, lui répondit :

« Hélas! si vous m'eussiez mise en prison de cour d'Église, et rendue entre les mains des concierges ecclésiastiques compétents et convenables, ceci ne fût pas advenu : pour quoi j'appelle de vous devant Dieu. »

Que venait faire le juge à la prison? et pourquoi devançait-il le moment qu'il avait marqué à Jeanne pour comparaître? »

Ce qui le ramenait auprès de Jeanne, ce n'était point cette question de l'habit. Il savait trop bien à quoi s'en tenir sur ce point. D'ailleurs, que faisait maintenant l'habit? Il avait accompli son office, puisqu'il menait Jeanne à la mort; et la Pucelle ne le réclamait pas davantage. Elle le voulait pour être en prison; elle ne le demandait point pour mourir. Lorsqu'au milieu de ses refus de quitter l'habit d'homme, elle avait prié ses juges de lui donner, si elle devait être menée au supplice, « s'il la falloit dévestir en jugement, » une chemise de femme, et que ceux-ci s'en étonnaient comme d'une contradiction, elle avait répondu : « Il suffit qu'elle soit longue. » Mais il y avait d'autres points de sa rétractation qui mettaient à néant tout le résultat de cette procédure. Tant d'efforts pour ruiner par sa propre parole l'autorité de sa mission, pour y montrer une illusion du diable, et retourner ainsi contre le roi de France l'impression qu'elle avait faite en faveur de ce prince, devaient-ils donc être perdus? Non. Pour l'amener à l'abjuration, on lui avait laissé la vie; pour lui reprendre la vie, on l'avait poussée à s'en dédire. Il s'agissait de la ramener à son premier désaveu, à présent que cela même ne pouvait plus la sauver de la mort.

Le moyen aurait été trouvé, si l'on en croit une information faite le jeudi

7 juin, le neuvième jour après la mort de Jeanne, information qui figure à la suite du procès, écrite de la même main que le procès lui-même, mais sans signature.

D'après les témoignages produits dans cette prétendue enquête, le jour de l'exécution, Pierre Maurice, qui avait témoigné de l'intérêt pour Jeanne, et Nicolas Loyseleur, qui avait gagné sa confiance pour la trahir, étaient venus dès la première heure à la prison, sous le prétexte de l'exhorter et de la faire penser à son salut. Ils la pressèrent de dire la vérité sur ses apparitions, et notamment sur l'ange qui avait apporté au roi une couronne. Elle dit que l'ange, c'était elle, et la couronne, la promesse du couronnement qu'elle apportait au roi en s'engageant à le faire couronner. Quant à ses apparitions, elle les affirmait. Sous quelle forme lui venaient-elles? Elle ne le déterminait pas proprement. Mais elle a vu de ses yeux, elle a entendu de ses oreilles; et comme Pierre Maurice lui faisait observer que souvent, au bruit des cloches, on croit entendre et comprendre certaines paroles, elle rejeta l'explication et dit qu'elle avait réellement entendu ces voix. Il y avait un fait d'ailleurs qu'on ne cherchait point à contester, et dont on voulait s'appuyer pour ébranler la confiance de Jeanne en ses visions : c'est qu'elles lui avaient promis sa délivrance, et Jeanne allait mourir. Pierre Maurice lui rappela cette parole, et lui remontra qu'il apparaissait bien que c'étaient de mauvais esprits, puisqu'ils l'avaient trompée. — « Soient bons, soient mauvais esprits, dit Jeanne, ils me sont apparus. — Étaient-ils bons ou mauvais? — Je ne sais, disait-elle, je m'en attends à ma mère l'Église, » ou bien encore, « à entre vous, qui êtes gens d'Église. »

Lorsque l'évêque arriva avec le vice-inquisiteur et plusieurs autres assesseurs, la victoire, selon ce même document, était donc déjà assurée. On a vu par la déposition de Jean Toutmouillé comme Jeanne l'accueillit. Ici, c'est l'évêque qui l'interpelle. Il place immédiatement la question sur le terrain où on avait bien compté la résoudre : « Or çà, Jeanne, dit-il, vous nous avez toujours dit que vos voix vous disaient que vous seriez délivrée, et vous voyez comme elles vous ont déçue; dites-nous maintenant la vérité. » Jeanne répondit : « Vraiment, je vois bien qu'elles m'ont déçue. » Et elle ajouta même, selon un autre, que puisque les gens d'Église tenaient pour certain que ces apparitions venaient de mauvais esprits, elle croyait désor-

mais ce que croyaient les gens d'Église, et ne voulait plus ajouter foi à ces esprits. Jeanne abjurait donc de nouveau, mais il fallait rendre l'abjuration publique. Nicolas Loyseleur se chargea de l'y préparer. Pour ôter l'erreur qu'elle avait contribué à répandre, une chose, dit-il à Jeanne, lui restait à faire : c'était de déclarer publiquement qu'elle avait été trompée et qu'elle avait trompé le peuple, et d'en demander humblement pardon. Jeanne dit qu'elle le ferait volontiers, mais qu'elle n'espérait pas s'en souvenir quand il le faudrait au milieu du jugement public. Elle priait donc son confesseur de le lui remettre en mémoire. — Si elle ne le fait pas, ce sera la faute du confesseur.

A ces déclarations, l'un de ceux qui étaient là joint un récit qui les couronne et les complète. Frère Martin venait de confesser Jeanne. Au moment de lui donner la communion, tenant dans ses mains l'hostie sacrée, il lui dit : « Croyez-vous que c'est le corps de Jésus? — Oui, dit-elle, c'est lui seul qui me peut délivrer : je demande qu'il me soit donné. — Croyez-vous encore en ces voix ? — Je crois en Dieu seul et ne veux pas croire en ces voix, puisqu'elles m'ont trompée. »

Voilà dans leur ensemble les témoignages dont on a voulu faire comme un procès-verbal posthume de cette scène capitale. Les visions de Jeanne sont avouées, mais elles sont déclarées mensongères et par conséquent diaboliques. Désormais Jeanne refuse d'y croire, souscrivant à tout ce que les gens d'Église voudront en décider. Le triomphe de l'évêque est donc complet; il a regagné l'abjuration sans préjudice de la mort.

Mais quelle est la valeur de cette pièce ? Pourquoi l'interrogatoire qu'elle révèle ne figure-t-il point à sa place dans la suite du procès-verbal? Et pourquoi, sous cette forme singulière d'un interrogatoire, non de l'accusée, mais des assesseurs transformés en témoins, n'est-il point certifié par la signature des greffiers ? Avait-il si peu d'importance? Nul ne le croira; et l'évêque ne le croyait pas non plus, sans doute. Ce n'est pas sa faute si l'acte est dépourvu de cette attestation. Il voulut contraindre Manchon à le signer, bien que celui-ci n'eût point assisté à la scène. Manchon refusa. Mais Taquel y était; et sa signature ne se trouve pas davantage au bas de la pièce. Qu'est-ce donc que ce procès-verbal rétrospectif que le greffier présent à l'acte n'a pas signé, et pour lequel on est réduit à réclamer, sans plus

de succès, la signature d'un greffier qui n'y était pas? C'est un procès-verbal comme l'eût été celui du procès tout entier, si la volonté de l'évêque n'avait échoué contre l'honnêteté des greffiers, et aussi, il le faut dire, contre le ferme esprit de Jeanne. Mais cette fois Jeanne était morte, et on se passa des greffiers! On a donc le droit de le récuser en tant qu'il peut invalider les résultats du procès officiel : juridiquement, il est nul; historiquement, suspect. Détruire la foi en la mission de Jeanne, c'était tout l'objet du procès : si on l'avait pu faire par un acte authentique, l'évêque de Beauvais était trop habile homme pour le faire par une pièce qui se produit avec tous les signes de la clandestinité.

La forme seule de cette addition au procès-verbal la frappe donc d'un entier discrédit. Toutefois, nous ne prétendons pas qu'elle doive passer sans qu'on y regarde davantage. L'interrogatoire est un fait avéré, et les témoignages qu'on y a recueillis après coup ne sont pas tous à la charge de Jeanne. Qu'en résulte-t-il en effet? Qu'elle a faussement inventé ses visions? Non. Elle explique l'allégorie par laquelle elle avait répondu sur un point qu'elle ne voulait pas, qu'elle déclarait hautement ne pas vouloir révéler, le signe du roi. Quant à ses voix, elle les affirme. Elle a vu de ses yeux, elle a ouï de ses oreilles : tous les témoins sont d'accord pour certifier cette solennelle déclaration; et les juges ne les contestent pas davantage, puisqu'ils s'appuient de leurs révélations mêmes pour les déclarer mensongères et décider Jeanne à les renier, comme des inspirations du malin esprit.

C'est ici leur triomphe; mais c'est aussi le côté suspect du document dressé en vue de l'établir. Et pourtant, sans vouloir accepter tout ce qu'on y trouve sur cette défaillance de la foi de Jeanne en ses voix, on peut hésiter à déclarer le fait sans le moindre fondement. L'attaque des juges fut fort habile : ils ne prétendent plus accuser Jeannne elle-même de mensonge dans ce qu'elle disait de ses révélations : sa conscience se serait soulevée contre une affirmation dont elle eût senti la fausseté au fond de son âme. Ils acceptent ces apparitions comme réelles; seulement ils les accusent d'être trompeuses. Ses voix lui ont parlé, mais elles lui ont menti; et ils allèguent ses propres déclarations, opposant la réalité à ses espérances; à la délivrance qu'elles lui avaient prédite, la mort qui est là. Jeanne a-t-elle résisté à cette épreuve, et, si elle n'est point allée jusqu'au reniement, n'a-t-elle pas été au

moins jusqu'au doute? Nous ne voulons pas l'affirmer; mais ce qui bien plus sûrement que les témoignages du document suspect nous porterait à le croire, c'est la douleur et l'amertume de ses derniers moments. Elle est comme seule, et elle cherche des appuis parmi ceux mêmes qui lui ont ravi ses conseils : « Maître Pierre, dit-elle à P. Maurice, où serai-je ce soir? — N'avez-vous pas bonne espérance en Dieu? dit le docteur. — Oh! oui; et par la grâce de Dieu je serai en paradis. »

Laissée seule avec Martin Ladvenu, elle se confessa et demanda la communion. Mais pouvait-il donner la communion à une femme qui allait être publiquement excommuniée? Le cas méritait d'être soumis à l'évêque. Ladvenu envoya l'huissier Massieu lui dire que Jeanne s'était confessée, et qu'elle demandait à recevoir l'eucharistie. L'évêque en conféra avec plusieurs; après quoi il répondit à Massieu : « Allez dire au frère Martin de lui donner l'eucharistie et tout ce qu'elle demandera. »

L'eucharistie lui fut apportée sans aucun appareil, sur la patène simplement recouverte du linge du calice, sans lumière, sans escorte, sans surplis, sans étole. Frère Martin en fut scandalisé; il envoya chercher une étole et de la lumière; mais ce qui suppléait à l'absence de toute cérémonie, c'était la vive piété de Jeanne, qui reçut son Sauveur avec une telle dévotion et une si grande abondance de larmes, que le frère renonce à le décrire.

LA PLACE DU VIEUX-MARCHÉ.

Vers neuf heures, Jeanne, qui avait repris l'habit de femme, sortit de prison pour se rendre à la place du Vieux-Marché. Elle allait au jugement, mais c'était à la mort, et tout l'annonçait dans l'appareil dont elle était environnée. Sa sentence était d'avance écrite sur son front : elle était coiffée d'une mitre où on lisait ces mots : *Hérétique, relapse, apostate, idolâtre.* Sept à huit cents hommes marchaient autour d'elle portant glaives et bâtons, « tellement qu'il n'y avoit homme qui fût assez hardi de parler à elle, excepté frère Martin Ladvenu et maître Jean Massieu » (le confesseur et l'huissier). Jeanne ne cherchait point à contenir sa douleur. Elle pleurait.... larmes respectables, qui ne trahissaient pas la sainteté de sa cause : en montrant

en elle la faiblesse de la femme, elles témoignaient d'où lui était venue la force qui l'avait soutenue dans sa mission. Elle pleurait, se recommandant à Dieu et aux saints; et tout le peuple qui l'entendait pleurait avec elle. Nicolas Loyseleur lui-même ne put tenir à ce spectacle; c'était en lui que Jeanne s'était fiée le plus, l'accueillant comme un compatriote, l'écoutant

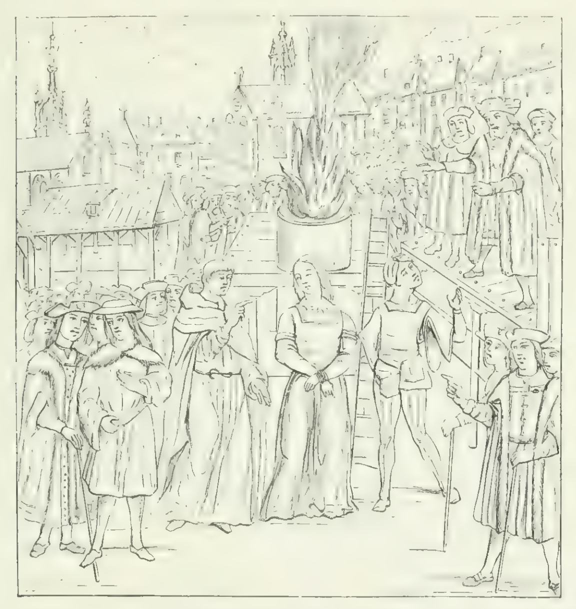


Fig. 147. — Jeanne sur le lieu du supplice. D'après une miniature du commencement du XVIe siècle, appartenant à M. Ambroise Firmin-Didot. — Le mode du supplice se trouve ici défiguré : on a substitué la chaudière au bûcher. — Au centre, l'église Saint-Sauveur ; à l'angle gauche, l'église Saint-Michel ; et, en avant, les halles du Vieux-Marché. Il résulte de la comparaison de cette vue avec les indications du *Livre des Fontaines*, qu'on peut la considérer comme un document topographique non sans valeur.

comme un conseiller, le suivant comme un directeur; et on a vu comment, jusqu'à la fin, il avait trompé sa confiance. Lorsqu'il vit qu'on la menait mourir, il sentit le remords, et se précipita vers la charrette pour lui demander pardon; mais les Anglais le repoussèrent avec menaces, l'appelant traître parce qu'il ne l'était plus. Ils l'auraient tué, sans le comte de

Warwick; et le comte lui déclara qu'il ne répondait pas de sa vie s'il ne quittait Rouen au plus tôt.

Trois échafauds avaient été dressés sur la place du Vieux-Marché : l'un pour les juges; l'autre pour plusieurs prélats et de hauts personnages; le troisième, en maçonnerie, pour Jeanne, avec ces mots inscrits sur un tableau placé devant : « Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, « pernicieuse, abuseresse du peuple, divineresse, superstitieuse, blasphé- « meresse de Dieu, présumptueuse, malcréant de la foy de Jésus-Christ, « vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse de diables, apostate, « schismatique, hérétique. » Au-dessus s'élevait le bûcher. En attendant qu'on l'y menât, elle fut placée sur une des estrades (peut-être une quatrième), où, à la vue d'un peuple immense, elle dut entendre d'abord le sermon d'un savant docteur en théologie, l'un des assesseurs, maître Nicole Midi. Il prêcha sur ce texte de saint Paul aux Corinthiens : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent; » et sa conclusion était que, pour préserver les autres membres de la maladie, il fallait retrancher le membre malade. » Jeanne, disait-il en finissant, va en paix, l'Église ne peut plus te défendre; elle te livre au bras séculier. »

Jeanne l'écouta en silence, et elle dut écouter encore les exhortations de l'évêque, qui l'engageait à pourvoir au salut de son âme, à penser à tous ses méfaits et à en faire pénitence; à suivre les conseils des clercs, et notamment des deux frères prêcheurs qu'il lui avait donnés pour l'assister. Il aurait dû, suivant l'avis presque unanime des assesseurs, lui relire sa formule d'abjuration, d'autant plus qu'il se vanta plus tard de l'y avoir ramenée. Mais il aurait pu s'attirer de sa part un démenti public, une déclaration solennelle qu'elle n'avait jamais avoué ces infamies; et, en démasquant cette fraude, Jeanne aurait, du même coup, rendu impossible la nouvelle imposture que l'information apocryphe eut pour objet d'accréditer. Il n'en fit donc rien; et, sans invoquer ses anciens désaveux, sans en provoquer de nouveaux, considérant qu'elle ne s'était jamais détachée de ses erreurs, qu'elle s'était rendue plus coupable encore dans sa malice diabolique en simulant la pénitence au mépris du nom et de l'ineffable majesté de Dieu; la tenant pour obstinée, incorrigible, hérétique et relapse, il prononça la sentence. Après avoir invoqué le nom du Seigneur et rappelé





SUPPLICE DE JEANNE D'ARC, LE 30 MAI 1431

ses erreurs, son abjuration, sa réconciliation, sa rechute avouée, « comme d'un chien qui retourne à son vomissement, » il la déclarait hérétique et relapse, et, à ce titre, excommuniée (elle venait de communier avec sa permission); il la retranchait du corps de l'Église comme un membre pourri, de peur que l'infection ne gagnât les autres membres; et il la livrait au bras séculier, priant la puissance séculière de modérer sa sentence, et de lui épargner la mutilation des membres et la mort. — En face de lui s'élevait le bûcher!

Jeanne s'agenouilla et redoubla ses dévotes lamentations et ses prières. C'est son âme pieuse, charitable et dévouée, qui s'épanche tout entière en ces derniers moments. Frappée par ses ennemis, elle reporta sa pensée sur son roi qui la laissait mourir; et ce fut pour le défendre encore contre les atteintes de la condamnation que l'on faisait peser sur elle. Elle protesta que jamais il ne l'avait induite à faire ce qu'elle avait fait soit en bien, soit en mal : établissant sa propre innocence, tout en ne songeant qu'à mettre hors de doute la sincérité du roi. En même temps, elle s'adressait à tous, de quelque condition qu'ils fussent, tant de son parti que de l'autre, demandant humblement pardon, requérant qu'on voulût bien prier pour elle, conjurant en particulier les prêtres qui étaient là de lui faire chacun l'aumône d'une messe, et pardonnant à tout le monde le mal qu'on lui avait fait. Les juges, les Anglais eux-mêmes étaient émus; il n'y avait point de cœur si dur qui ne fût touché aux larmes.

Délaissée de l'Église, de l'Église de ses ennemis, déclarée apostate, idolâtre, elle s'était tournée vers le signe du salut, voulant mourir avec l'image du Rédempteur. Elle avait donc prié Massieu de lui procurer une croix; un Anglais qui était là lui en fit une d'un bâton. Elle la prit de sa main, la baisa et la mit dévotement dans son sein. En même temps qu'elle portait la croix sur sa chair, elle voulait l'avoir devant les yeux. Elle pria le frère Isambard de La Pierre d'aller lui chercher celle de l'église voisine, pour « la tenir, disait-elle, élevée tout droit devant ses yeux jusques au pas de la mort, afin que la croix où Dieu pendit, fût dans sa vie continuellement devant sa vue; » et quand il l'apporta, elle la couvrit de ses baisers et de ses larmes, invoquant Dieu, saint Michel, sainte Catherine et tous les saints, et témoignant de sa foi comme de sa piété.

Cependant, parmi les Anglais, beaucoup trouvaient la scène trop longue. Jeanne était délaissée de l'Église : quels droits l'Église avait-elle encore sur elle ? Tous ces discours étaient hors de saison ; et comme Massieu paraissait exhorter la Pucelle, qu'il avait encore en sa garde, plusieurs capitaines lui crièrent : « Comment, prêtre, nous ferez-vous dîner ici ? » Deux sergents l'allèrent prendre sur son estrade, et, pour racheter les retards de ce long procès, le juge ne se donna pas même le temps de prononcer la sentence. Dès que Jeanne fut devant lui : « Menez, menez, » dit-il aux gardes ; et au bourreau : « Fais ton devoir. »

Si les juges ecclésiastiques avaient laissé durer la scène si longtemps dans l'espérance d'une abjuration, leur attente fut bien trompée, et le confesseur qui la devait rappeler à Jeanne remplit bien mal son office. Jeanne ne fit entendre aucune parole qui impliquât révocation de ses dits ou de ses faits. Si elle douta, le doute resta au fond de son cœur, ou ne se trahit que par son trouble et par ses larmes. Elle pleurait sur elle, elle pleurait aussi sur les autres : « Rouen, Rouen, disait-elle, mourrai-je ici, seras-tu ma maison ? Ah ! Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort. » Et la multitude elle-même pleurait ; et plusieurs, détestant cette œuvre d'iniquité, s'affligeaient de voir qu'elle eût lieu dans Rouen. Quelques Anglais affectaient bien de rire ; mais même les auteurs de l'attentat étaient touchés de ce spectacle. Le cardinal de Winchester pleurait ; l'évêque de Beauvais pleurait : larmes stériles, qui n'empêchaient pas que leur crime s'accomplît !

Le supplice se prolongea ; le bûcher, on se le rappelle, avait été construit sur un échafaud pour être à la vue du plus grand nombre ; et le bourreau mit le feu par le bas. Quand la flamme monta et que Jeanne l'aperçut, elle congédia elle-même son confesseur ; elle le pressa de descendre, lui demandant, pour dernier service, de tenir devant elle la croix bien haut, afin qu'elle la pût voir. Il la quitta ; mais déjà elle n'était plus seule. Les saintes qu'elle invoquait encore, même quand on travaillait, quand on réussit peut-être à la faire douter de leurs apparitions, ne prolongèrent pas plus longtemps cette dure épreuve. On l'avait ébranlée, en lui alléguant, devant sa mort prochaine, la délivrance dont elle avait reçu d'elles la promesse. Elle se rappela cette autre parole qu'elle avait aussi rapportée à ses juges :



Fig. 148. — Supplice de Jeanne d'Arc, croquis peint par Ary Scheffer. D'après l'original communiqué par Mme Marjolin-Scheffer.

« Prends tout en gré; ne te chaille de ton martyre; tu t'en viendras au royaume de Paradis. » Elle ne l'avait pas comprise alors, entendant humblement son martyre des peines de sa prison; elle la comprit à la lueur des flammes, et elle entendit en même temps la délivrance qui lui était promise. Dès ce moment la mort même rentrait dans l'ordre de sa mission : elle l'accepta comme elle avait accepté tout le reste. Sur le bûcher comme dans la prison, devant la mort comme devant ses juges, « elle maintint et affirma jusqu'à la fin que ses voix étaient de Dieu; que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait du commandement de Dieu; qu'elle ne croyait pas avoir été trompée par ses voix, et que les révélations qu'elle avait eues étaient de Dieu. » C'est le témoignage du courageux confesseur, qui ne la quitta qu'à l'approche du feu, et ne la quitta que pour tenir devant elle la croix, image du Rédempteur, divin modèle de son martyre. Au milieu des flammes qui l'enveloppaient, elle ne cessa de confesser à haute voix le saint nom de Jésus et d'invoquer les saints et les saintes; une dernière fois on l'entendit encore prononcer le nom de *Jésus,* puis elle baissa la tête : elle achevait sa prière dans le ciel.

« Jésus, Maria, » devise de Jeanne d'Arc.
Souscription de la lettre qu'elle adressa au duc de Bourgogne le jour du sacre
pour le presser de se réconcilier avec le roi.
Archives du Nord, à Lille.



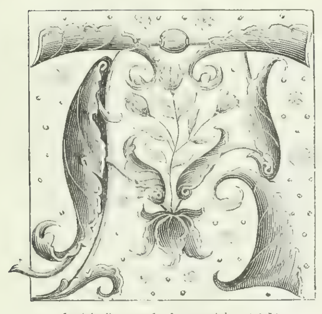
Ornement tiré d'un ms. latin du XVe siècle, biblioth. de M. Ambroise Firmin Didot

XI

LA RÉHABILITATION

La Mémoire de Jeanne et la fausse Jeanne. — Le Second Procès de Rouen.

LA MÉMOIRE DE JEANNE ET LA FAUSSE JEANNE.



Initiale d'un ms. fr. du XVe siècle, n° 2678, à la biblioth. nat.

AINSI les Anglais en étaient venus à leurs fins : Jeanne d'Arc n'était plus. Mais l'empire qu'elle avait pris dans l'opinion publique devait-il périr avec elle ? Ils n'en étaient plus aussi assurés ; et, à l'heure même où ils avaient cru vaincre, ils commencèrent à douter de leur victoire. Dès qu'elle eut expiré, ils commandèrent au bourreau d'écarter un peu la flamme, afin qu'on la vît morte, — afin qu'on la vît nue, si l'on en croit un de leurs plus fougueux partisans. Ils avaient peur qu'on ne la prît pour un esprit ou qu'on ne dît qu'elle avait échappé. Puis on rendit au feu sa proie, afin de la réduire en cendres, et ses cendres, par ordre du cardinal, furent jetées dans la Seine. On redoutait jusqu'à la vertu que le peuple, le peuple de la Normandie, antique berceau des rois d'Angleterre, aurait cherchée dans ses reliques. Tout le monde, en effet, la proclamait sainte, et non-seulement son confesseur ou les hommes qui avaient pris part à son procès, comme

Pierre Maurice, comme Jean Alespée, qui s'écriait en pleurant : « Je voudrais que mon âme fût où je crois qu'est l'âme de cette femme, » mais ses ennemis, et les plus furieux. Un Anglais, qui la haïssait mortellement, avait juré d'apporter au bûcher une fascine, pour que Jeanne fût en quelque sorte brûlée de sa main. Il accourut pendant l'exécution, et jeta dans le feu sa fascine; mais, entendant Jeanne qui invoquait le nom de Jésus, il demeura comme foudroyé, et il allait ensuite exprimant son repentir et disant qu'au moment de sa mort il avait vu une colombe s'envoler de la flamme. Plusieurs prétendaient avoir lu, comme écrit dans la flamme, le nom de Jésus que Jeanne prononçait. Le bourreau lui-même rendait témoignage qu'elle était morte par tyrannie; il déclarait qu'au milieu des cendres son cœur était resté intact et plein de sang, et il courait au couvent des frères prêcheurs, disant qu'il craignait fort d'être damné pour avoir brûlé une sainte femme. Ce sentiment avait pénétré jusque dans les conseils de la Couronne. Tressart, secrétaire du roi, disait tout haut que c'était une sainte, et les complices de sa mort des damnés; et il s'écriait dans sa douleur, en revenant du lieu du supplice : « Nous sommes tous perdus, c'est une sainte qu'on a brûlée. »

Ce fut le cri public, et vainement essaya-t-on de réprimer, par quelques actes de sévérité, ces murmures. Les gens du peuple montraient au doigt ceux qui avaient pris part au procès : l'horreur publique s'attacha à leur personne et les poursuivit jusqu'au delà du tombeau. On invoquait sur eux le jugement de Dieu. On disait que tous ceux qui s'étaient rendus coupables de la mort de Jeanne avaient fini d'une mort honteuse : et l'on citait l'évêque de Beauvais, frappé d'apoplexie pendant qu'on lui faisait la barbe; Nicole Midi, le prédicateur du Vieux-Marché, atteint de la lèpre peu de jours après son sermon; Loyseleur, le traître, mort subitement à Bâle; et le promoteur Jean d'Estivet, dont on retrouva le cadavre aux portes de Rouen, dans un égout.

Mais les coupables ne sont pas seulement ceux qui ont fait ou ordonné le procès : les Bedford, les Winchester, les Warwick et leurs pareils; ce sont encore ceux qui l'ont laissé faire. Rien dans cette histoire si remplie de prodiges et si souillée d'infamies, rien de plus surprenant au premier abord et de plus révoltant quand on y regarde, que la conduite de la cour de



Fig. [illegible]. — Jeanne d'Arc, vierge et martyre. Statue en plâtre de Georges Clère
(Exposition de Paris en 18[illegible]).

France envers la Pucelle. Jeanne est prise à Compiègne ; elle est gardée à la frontière ; elle appartient à un seigneur qui ne demande qu'à tirer le meilleur parti de sa bonne fortune ; elle est sous la haute main du duc de Bourgogne, qu'elle combattait comme un allié de l'Angleterre, mais qu'elle a toujours respecté, ménagé comme un fils de la France : — nulle tentative pour l'enlever par un coup de main, nulle démarche pour la racheter à prix d'argent, pour surenchérir sur l'offre des Anglais, quand, pour contre-balancer les efforts de leur haine, on a les remords du vendeur et les prières de sa famille ; nulle négociation avec un prince dont les ressentiments s'étaient déjà fort adoucis, qui avait accepté plusieurs trêves, qui devait bientôt faire la paix. Jeanne est donc livrée aux Anglais. Avec eux, point de négociation praticable : ils savent le prix de ce qu'ils tiennent,

Et ne l'eussent donné pour Londres,
Car cuidoient avoir tout gaigné.

Mais il n'est point impossible de la leur arracher. Les Anglais sont toujours frappés de terreur : sept mois après qu'elle a été prise, on trouve encore un édit rendu « contre ceux qui fuient effrayés par les enchantements de la Pucelle. » Ils croient que le charme reste attaché à sa personne : ils n'osent pas, elle vivante, attaquer une place où l'ennemi les brave presque aux portes de Rouen (Louviers). Si on les attaque, seront-ils plus forts ? Puisque ce n'est pas le génie militaire qu'ils craignent dans la Pucelle, craindront-ils moins son inspiration en ceux qui combattront non plus seulement avec elle, mais pour elle ; et, dans ces conditions, le château de Rouen résistera-t-il mieux que les bastilles d'Orléans ?...

Mais ceux qui, avant le voyage de Reims et pour en détourner, parlaient d'attaquer la Normandie, se taisent ; et ceux qui, ayant suivi de bon gré la Pucelle à Orléans, à Patay, à Reims, à Paris, iraient bien plus volontiers encore la chercher à Rouen, sont comme enchaînés.

Il y a plus : les Anglais ne veulent pas seulement frapper Jeanne, ils veulent perdre sa mission avec elle ; ils la font juger comme hérétique. Dans ce procès qui lui est fait au nom de l'Église, Jeanne demande des juges qui ne soient pas seulement à l'ennemi ; elle en appelle au pape et au concile. Pas une lettre de l'archevêque de Reims, chancelier de France, à l'évêque de

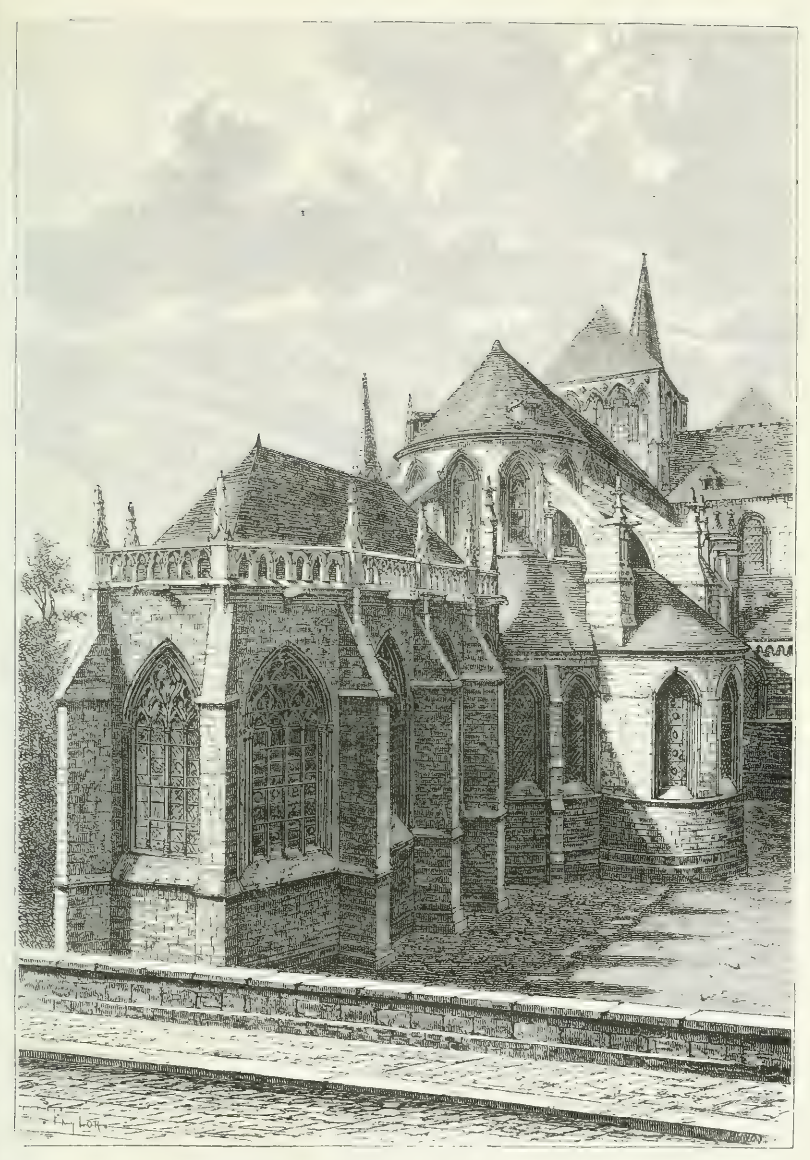


Fig. 150. — Chapelle de la Vierge de la cathédrale de Lisieux, située au chevet du monument, et construite en partie aux frais de Pierre Cauchon. Etat actuel. — La tradition constante du clergé de Lisieux est que Pierre Cauchon éleva cette chapelle et fit de nombreuses fondations de services religieux, en repentance de son rôle criminel dans le procès de Jeanne d'Arc.

Beauvais, le meneur du procès, son suffragant, pour qu'il lui donne au moins connaissance de la procédure; pas une démarche du roi auprès du pape, pour qu'il relève cet appel et ne laisse pas se consommer, au nom de l'Église, un crime judiciaire dont l'opprobre doit rester à ceux qui l'ont accompli. Il y a, il est vrai, une lettre de l'archevêque de Reims, non à son suffragant, mais à ses diocésains; et c'est elle qui donne le secret de cette manière d'agir et en dévoile la honte! Lettre qu'on aurait pu révoquer en doute comme ne nous étant venue que par extrait, mais qui trouve dans toute la conduite de la cour une trop malheureuse confirmation. C'est de propos délibéré que Jeanne, prise à Compiègne, est abandonnée à son sort; et sa mort même entre dans les calculs de ces politiques détestables qui, s'appropriant les fruits de ses triomphes, veulent faire peser sur elle, comme par un jugement de Dieu, ses revers dont ils sont les auteurs. Aux Pierre Cauchon, aux d'Estivet, aux Loyseleur, aux Bedford, aux Winchester, aux Warwick, il faut donc associer les Regnault de Chartres, les la Trémouille et tous ces tristes personnages qui, pour garder leur ascendant dans les conseils du roi, ont sacrifié, avec Jeanne, le prince, la patrie et Dieu même; car ils ont, autant qu'il était en eux, infirmé ses oracles, en abandonnant la Pucelle aux mains de ceux qu'elle avait mission de chasser.

Les Anglais ne s'arrêtèrent point dans leur déplorable triomphe. L'impression que la mort de Jeanne avait faite sur le peuple de Rouen et jusque sur les hommes de leur parti, de leur conseil, leur signalait un péril à conjurer. Ils étaient en présence de l'opinion publique : ils voulurent la mettre de leur côté; et en même temps qu'ils délivraient aux juges et autres des lettres de garantie qui, sans les décharger de leur part au procès, en revendiquaient toute la responsabilité pour l'Angleterre, ils en tentaient l'apologie par des lettres qui sont le digne couronnement de cette œuvre détestable : lettres adressées au nom du roi, en latin, à l'empereur, aux rois et à tous les princes de la chrétienté; et en français aux prélats, aux ducs, comtes, seigneurs, et à toutes les villes de France. C'est le venin de l'accusation et le fiel des douze articles confits dans la plus mielleuse protestation de zèle pour la foi, de pitié pour la coupable, de sollicitude pour tout le peuple chrétien. Une lettre conçue dans le même esprit était adressée en

même temps par l'université de Paris au pape, à l'empereur et au collége des cardinaux.

Ces efforts parurent d'abord réussir. En Angleterre et dans les pays bourguignons, la lettre du roi fut reçue comme un oracle. Monstrelet ne trouve rien de mieux que de l'insérer dans son histoire pour y remplir les pages qui devaient occuper le procès et la mort de Jeanne d'Arc. Le Bourgeois de Paris, arrivé à cette époque dans son journal, ne laisse à personne le soin de faire ce récit à sa place : il recueille la fleur des calomnies répandues au procès, avec des raffinements que le procès même n'avait pas connus. La hardiesse des réponses de Jeanne lui est une preuve « qu'elle étoit toute pleine de l'ennemi d'enfer. » On devine après cela s'il croit à la sincérité de sa déclaration et à l'iniquité de son supplice. Et pourtant, il ne dissimule pas l'émotion que sa mort fit dans Rouen : « Assez avoit là et ailleurs qui disoient qu'elle étoit martyre et pour son droit Seigneur. Autres disoient que non, et que mal avoit fait qui tant l'avoit gardée. Ainsi disoit le peuple ; » et, si ardent Bourguignon qu'il fût lui-même, il évite de se prononcer : « mais, dit-il, quelque mauvaiseté ou bonté qu'elle eût faite, elle fut arse (brûlée) ce jour-là. »

Que les Anglais, après avoir lancé leur manifeste, l'aient accompagné chez eux de ces mensongers commentaires ; que le pape, l'empereur, les princes étrangers, n'ayant d'ailleurs aucun renseignement sur l'affaire, n'y aient pas répondu, cela se comprend ; mais comment la cour de France n'a-t-elle rien fait pour les éclairer à son tour ? En France, on ne s'associe point aux déclarations du roi d'Angleterre, sans doute ; mais on se tait. Même dans les circonstances où il faut parler des derniers événements, Jeanne est passée sous silence. Dans une assemblée d'états tenue à Blois, Jean Juvénal des Ursins, rappelant les prodigieux succès du roi, en remercie Dieu, « qui a donné courage à une petite compagnie d'hommes de ce entreprendre, » sans dire un mot de la Pucelle. Même silence dans une lettre apologétique de Philelphe à Charles VII : silence honteux, mais vraiment d'accord avec la politique égoïste qui a laissé périr Jeanne d'Arc. Si la cour de France n'avait pas, comme celle d'Angleterre, intérêt à perdre sa mémoire, elle éprouvait le besoin de l'effacer : car, si Jeanne était une sainte, les Anglais, battus par elle, étaient-ils plus coupables de l'avoir

fait mourir, que les Français, sauvés par elle, de n'avoir rien tenté pour sa délivrance?

Cependant cette mémoire n'était pas de celles qui s'effacent. Elle vivait dans le peuple, et la mort même de Jeanne, qui pouvait ébranler la foi en sa mission chez ceux qui ne l'avaient pas vue mourir, était pour plusieurs un sujet de doute. On y croyait si peu que, cinq ans après, une femme parut en Lorraine, au voisinage du pays de Jeanne d'Arc, et se fit accueillir de tous comme étant la Pucelle. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'elle ait été prise au sérieux et dans Orléans et dans la propre famille de Jeanne d'Arc. Les comptes d'Orléans établissent que la ville reçut d'elle et lui envoya des messages; qu'elle donna même de l'argent à Jean du Lys (Jean d'Arc) pour qu'il allât rejoindre sa sœur. Les choses n'en demeurèrent pas là. Après avoir été en Italie, où assurément elle n'alla pas voir le pape, mais où elle prit service dans ses troupes, la fausse Jeanne vint en France, et paraît avoir reçu des hommes d'armes avec lesquels elle guerroya dans le Poitou (1436). Elle y était encore en 1438. En 1439, elle n'osa venir à Orléans! On l'y trouve, dans les comptes de la ville, sous son nom de dame (car elle s'était mariée) : « Le 28 de juillet, pour dix pintes et chopines de vin présentées à Jehanne des Armoises, 14 sous parisis, etc. » Et c'est bien Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans, que l'on entend traiter ainsi. Le jour de son départ, les Orléanais, par une délibération spéciale de leur conseil, lui firent don de 210 l., p. « pour le bien qu'elle a fait à la dicte ville durant le siége. » Par une compensation bien naturelle, le service annuel qu'on célébrait pour le repos de son âme était supprimé.

Ces hommages étaient une insulte à la mémoire de la Pucelle. Comment le peuple d'Orléans a-t-il pu être abusé à ce point? Comment le roi se fit-il complice de cette intrigue? Car on ne peut admettre qu'il en ait été la dupe un seul instant. A-t-il dissimulé tant qu'il pensa pouvoir tirer parti de l'erreur populaire? Quoi qu'il en soit, il put voir bientôt qu'on ne refaisait point une mission de Jeanne d'Arc, même avec le prestige de son nom. En cette année 1439, le maréchal de Rais la fit remplacer dans le commandement d'une troupe qu'il dirigea contre le Mans; et bientôt on acheva de faire tomber le masque. Comme les Parisiens, apprenant qu'elle était proche et qu'elle avait reçu à Orléans un grand accueil, disaient que

c'était la Pucelle, l'université et le parlement la firent venir, bon gré, mal gré, à Paris. Ils voulurent que le peuple la vît tout à son aise, au palais, sur la pierre de marbre, en la grand'cour. Là, elle dut raconter sa vie, qui n'était pas de tout point fort édifiante. Puis on la laissa retourner à la guerre; mais dès lors on ne parla plus d'elle. On n'en parla que pour compenser, à force d'outrages, les honneurs qu'on lui avait rendus.

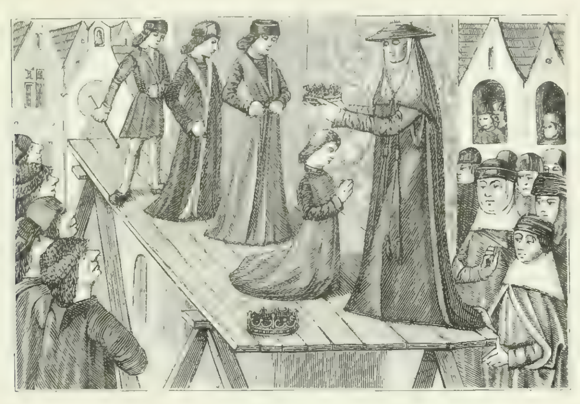


Fig. 151. — Comment le roi Henri fut couronné à Paris de deux couronnes par les Anglais. Miniature des *Vigiles de Charles VII*, ms. daté de 1484, conservé à la biblioth. nat., nº 5054 fr. (v. p. 364). Le 16 décembre 1431, Winchester, cardinal d'Angleterre, vint dans Notre-Dame de Paris couronner le jeune Henri VI d'Angleterre des deux couronnes de France et d'Angleterre.

LE SECOND PROCÈS DE ROUEN.

Entre ces honneurs et ces outrages prodigués tour à tour à celle qui avait pris le nom de Jeanne, que devenait sa mémoire? Le temps venait de dissiper les ombres qui pouvaient voiler aux yeux des politiques la vérité de sa mission : la prédiction de Jeanne s'était accomplie : les Anglais étaient chassés de France.

Après la mort de la Pucelle, leur parti avait d'abord obtenu quelques succès. Barbazan qui, de la Champagne, menaçait déjà la Bourgogne, avait succombé avec René de Bar en voulant l'aider à prendre possession

de la Lorraine; dans la bataille engagée contrairement à ses conseils, il fut tué et René fait prisonnier (Bulligneville, 2 juillet 1431). Poton de Xaintrailles avait été pris aussi dans une embuscade, aux portes de Beauvais, avec le *pastourel*, que l'archevêque de Chartres avait eu l'idée de substituer à Jeanne d'Arc (4 août). La Hire enfin s'était laissé prendre, comme il



Fig. 152. — La paix conclue à Arras, le 21 septembre 1435, entre le roi de France et le duc de Bourgogne, est criée à Reims. A la trompette de l'un des deux crieurs pend une banderolle bleue aux trois fleurs de lis d'or. Miniature de la *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, ms. du XV[e] s., conservé à la biblioth. nat., fonds fr., n° 2691.

sortait de Louviers pour aller lui querir des secours, et la ville avait dû capituler (25 octobre). Mais les échecs suivirent bientôt. Vainement chercha-t-on à raffermir les affaires de Henri VI en le faisant couronner à Paris (16 décembre 1431) : la cérémonie ne fit qu'indisposer davantage les Parisiens par les mécomptes qu'ils y trouvèrent. Tout conspire dès lors contre les Anglais. En 1433, Richemont fait enlever la Trémouille de la cour : c'était un moyen d'y rentrer bientôt lui-même. En 1434, la Nor-



ENTRÉE DE CHARLES VII A ROUEN, LE 26 OCTOBRE 1449.

L'archevêque de Rouen, les évêques de Lisieux, de Bayeux et de Coutances furent présentés au Roi par le comte de Dunois : on les voit en camail et le bonnet sur la tête, qui se retirent après avoir fait révérence. Les magistrats de la ville venaient ensuite. L'un d'eux présente au Roi les clefs de la ville attachées à une baguette. — Miniature des *Chroniques de Monstrelet*, ms. fr. 2679 à la Biblioth. nat. XV[e] siècle.

mandie commence à se soulever. La Bourgogne aussi supportait impatiemment la guerre, et les liens qui rattachaient le duc aux Anglais s'étaient fort relâchés par la mort de la duchesse de Bedford, sa sœur, et le nouveau mariage du régent (1432). Dès le commencement de 1435, Philippe le Bon accueille le projet d'un congrès à Arras ; et, quand il vint à Paris au temps

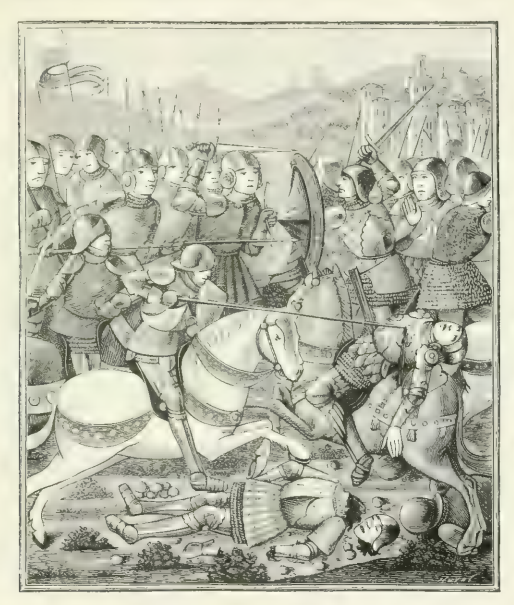


Fig. 155. — Bataille de Castillon, le 17 juillet 1453, qui décida de la Conquête de la Guyenne : le brave Talbot et son fils y furent tués. Miniature des *Chroniques de Monstrelet*, ms. conservé à la biblioth. nat. sous le nº 2679 fonds fr. — La prédiction de Jeanne d'Arc aux Anglais était réalisée : « JE SUIS VENUE DE PAR DIEU, LE ROI DU CIEL, POUR VOUS BOUTER HORS DE TOUTE FRANCE. »

de Pâques, les Parisiens eux-mêmes, et l'université la première, insistèrent auprès de lui pour qu'il le fît aboutir à la paix. Bedford, par un reste d'ascendant, y faisait encore obstacle; mais il meurt le 14 septembre, et le 21 la paix est signée à Arras entre le duc de Bourgogne et le roi de France. Les Anglais, refusant et la paix avec la France et la neutralité de la Bourgogne, sont attaqués par les deux puissances à la fois, et le 13 avril 1436 Dunois, Richemont et l'Isle-Adam, entrent à Paris.

Ainsi la parole de Jeanne était vérifiée. Au terme qu'elle avait marqué, les Anglais, comme elle le disait, « avaient laissé un plus grand gage que devant Orléans. » Paris leur était enlevé : c'était le gage de leur entière expulsion. En 1449, Rouen était pris à son tour, et bientôt la Normandie conquise; en 1452 et 1453, Bordeaux et toute la Guyenne : Calais seul leur devait rester encore pendant un siècle, comme un souvenir de leur domination et un signe de leur impuissance. Il ne fallait pas attendre jusque-là pour reconnaître que Jeanne avait dit vrai, quand elle se donnait comme envoyée de Dieu pour les mettre dehors ; car tout le mouvement qui aboutit à cette fin procédait de l'impulsion qu'elle avait donnée. Aussi, dès son entrée à Rouen, Charles, mieux entouré désormais et servi par les hommes qu'il lui aurait fallu au temps de Jeanne, ordonna une enquête sur le procès moyennant lequel les Anglais, par grande haine, « l'avoient fait mourir iniquement et contre raison très-cruellement. »

Ce fut Guillaume Bouillé, un des principaux membres de l'université de Paris et du conseil du roi, qui fut chargé d'en recueillir les pièces et les documents de toute sorte, et d'en faire un rapport au grand conseil (15 février 1450). Mais le procès avait été fait au nom de l'Église : c'est par l'Église qu'il devait être aboli. Le roi mit à profit l'arrivée en France du cardinal d'Estouteville, légat du saint-siége et en même temps archevêque de Rouen, pour lui faire commencer par lui-même une enquête sur un fait que les Anglais avaient précisément rattaché à son diocèse. Le cardinal, assisté de l'un des deux inquisiteurs de France, Jean Bréhal, ouvrit d'office l'instruction (*ex officio mero*); puis, forcé de partir, il remit ses pouvoirs au trésorier de la cathédrale, Philippe de la Rose; et celui-ci, assisté du même Jean Bréhal, donna une nouvelle extension à l'enquête par les articles qu'il ajouta au formulaire des interrogatoires, et par les témoins nouveaux qu'il appela (1452).

L'Église se trouvait donc engagée dès lors dans la révision du procès par ses représentants les plus compétents : l'inquisiteur, et l'archevêque de Rouen, légat du pape. Le cardinal avait été envoyé pour rapprocher les rois de France et d'Angleterre, et les amener à défendre en commun l'Europe menacée par les Turcs : or, ce n'était pas faire grande avance à l'Angleterre que de soumettre à une révision le procès de la Pucelle : on

n'en pouvait soulever les voiles sans en mettre au jour les violences, ni l'abolir sans frapper de réprobation aux yeux du monde ceux qui l'avaient dirigé. L'enquête demeurait donc sans résultat, et la révision semblait devoir avorter, quand Charles VII imagina d'écarter ce qu'il y avait de politique dans une instance formée au nom d'une cour contre un jugement rendu au nom d'une autre : ce ne fut plus le roi de France qui se mit en avant, ce fut la famille de Jeanne, renouvelant auprès du souverain pontife cet appel que les juges de la Pucelle n'avaient point accueilli.



Fig. 154. — Médaille d'or de l'année 1451, frappée en mémoire de l'expulsion des Anglais. L'original, conservé au cabinet des médailles, à Paris, a 82 millimètres de diamètre. On lit en légende :

Quant je fu fait sans différance
Au prudent roi ami de Dieu
On obéissait partout en France
Fors à Calais qui est fort lieu

D'or fin suis extrait de ducas
Et fut fait pesant VIII caras
En l'an que verrés mon tournant
Les lettres de nombre prenant.

Les deux derniers vers ont besoin d'explication. Dans la légende du côté opposé figurent huit V, onze I, trois C, un M et deux L, qui, comptés chacun pour leur valeur numérique et additionnés, donnent 1451 pour la date fixée par le chronogramme.

L'affaire redevenait privée, et rien n'empêchait plus le pape de faire justice, sans qu'il parût prendre parti pour la France contre l'Angleterre. Or, tout criait contre l'arrêt de Rouen, car on n'avait pas seulement, pour voir clair dans cette iniquité, les dépositions recueillies soit par Guillaume Bouillé, soit par le cardinal d'Estouteville et par son délégué : on avait le procès même de la Pucelle. Ce procès, les interrogatoires officiels de Jeanne, et non plus seulement les douze articles, avaient été soumis à leur tour à des docteurs impartiaux, et ils avaient rendu des avis qui pouvaient, comme

le reste des pièces juridiques, être soumis à l'examen du souverain pontife. Dans le nombre, le procès de révision a gardé deux Mémoires, l'un de Théodore *de Leliis,* auditeur de rote en cour romaine; l'autre de Paul *Pontanus,* avocat au consistoire apostolique; et le premier est déjà une réhabilitation de la Pucelle. Le grave docteur, rapprochant de chacune des



Fig. 155. — Le cardinal Guillaume d'Estouteville vient en 1451 auprès de Charles VII, avec le titre de légat du pape. — En 1452, il accorda des indulgences pour la fête du 8 mai à Orléans; en 1456, à l'instigation de Charles VII, il procéda lui-même avec un grand zèle aux informations juridiques du procès de la réhabilitation de la Pucelle. — Miniature de la *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, ms. du xve s., conservé à la biblioth. nat., n° 2691 fonds fr.

allégations comprise aux douze articles les faits établis par le procès, donne dès lors tous les arguments de bon sens et de bonne foi qui renversent cet échafaudage de diffamation et d'hypocrisie, et ne laissent plus voir que l'innocence, la vertu et la grandeur de Jeanne d'Arc, à l'éternelle confusion de ses juges et de ses bourreaux.

Ce fut Calixte III, élu le 8 avril 1455, qui, le 11 juin de la même année, accueillit la requête de la mère de Jeanne et de ses deux frères;

déjà une





et, par un rescrit adressé à l'archevêque de Reims et aux évêques de Paris et de Coutances, il les désigna pour reviser le procès, en s'adjoignant un inquisiteur.

Ce procès nouveau, qui devait donner enfin le vrai jugement de l'Église sur Jeanne et sur sa mission, s'ouvrit avec une grande solennité. Le 7 novembre 1455, l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris et l'inquisiteur Jean Bréhal siégeant à Notre-Dame de Paris, Isabelle, mère de Jeanne, accompagnée d'un de ses fils et d'un nombreux cortége, vint déposer devant eux sa demande et le rescrit du souverain pontife qui l'avait accueillie. Sept à huit mois furent consacrés aux formalités de la procédure et à la poursuite des enquêtes. Le jeudi 13 mai, après plusieurs ajournements, les procès-verbaux en furent reçus par les juges et mis à la disposition de quiconque y voudrait contredire. Assignation fut donnée pour le faire au 1er juin.

La lumière brillait enfin de tout son éclat sur Jeanne et sur ses juges. De toute part s'étaient élevées des voix qui rendaient témoignage à la Pucelle. Les anciens de son pays, les compagnes de son enfance, les compagnons de sa vie militaire : Dunois, le duc d'Alençon, le vieux Raoul de Gaucourt, Louis de Contes, son page, d'Aulon, son écuyer, Pasquerel, son confesseur; et ceux qui l'assistèrent dans la prison et jusque sur le bûcher, Isambard de la Pierre, Martin Ladvenu; les assesseurs mêmes et les officiers de ses juges, le greffier Manchon, l'huissier Massieu, venaient tour à tour reproduire quelque trait de cette belle figure. On retrouvait dans leurs dépositions la vie pure, simple et retirée de la jeune fille au foyer paternel, jusqu'au moment où elle se vit appelée à délivrer la France; la même pureté de mœurs, la même simplicité qui était de sa nature, avec la fermeté de langage et l'accent d'autorité qu'elle tenait de son inspiration, tout le temps qu'elle parut soit à la cour, soit à l'armée; et depuis qu'elle tomba aux mains de ses ennemis, sa constance dans les rigueurs de la prison, sa hardiesse dans les épreuves du tribunal, avec ses illuminations soudaines qui jetaient un jour accablant sur les machinations de ses juges; enfin sa ferme croyance à la mission qu'elle avait reçue, jusqu'au jour où, après avoir payé le tribut à la faiblesse de la femme devant les apprêts du supplice, elle se releva par un sacrifice volontaire d'une défaillance plus apparente que réelle, et couronna sa vie de sainte par la mort d'une martyre.

Fig. 156. — Commencement de la bulle du pape Calixte III qui ordonna la révision du procès de Jeanne. Ms. latin dit *Ms. de Notre-Dame*, n° 17013, f° 6 verso, conservé à la biblioth. nat.; xve siècle. — Charles VII, dès son entrée à Rouen, avait ordonné une enquête sur ce procès. Mais, comme elle demeurait sans résultat, il écarta ce qu'il y avait de politique dans son intervention personnelle, et mit en avant la famille de Jeanne.

LECTURE. — *Tenor autem rescripti antedicti sic præsentati et lecti sequitur, et est talis :*

Calixtus, episcopus servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, archiepiscopo Remensi, et Parisiensi ac Constantiensi episcopis, salutem et apostolicam benedictionem. Humilibus supplicum votis libenter annuimus, eaque favoribus prosequimur opportunis. Exhibita siquidem nobis nuper, pro parte dilectorum filiorum Petri et Johannis, dictorum d'Arc, *laicorum, ac dilectæ in Christo filiæ Ysabellis, matris eorumdem Petri et Johannis, mulieris, ac nonnullorum consanguineorum suorum Tullensis diœcesis petitio continebat quod : licet quondam Johanna* d'Arc, *soror Petri et Johannis, ac filia Ysabellis eorumdem matris, dum in humanis ageret, omnem hæresim detestata fuerit nec aliquid crediderit aut affirmaverit, seu adstrinxerit quod hæresim saperet, ac fidei catholicæ et sanctæ Romanæ Ecclesiæ traditionibus obviaret : tamen, quondam Guillelmo de Estiveto seu alio, qui tunc erat, promotore negotiorum criminalium episcopalis curiæ Belvacensis, ad subornationem, ut verisimiler creditur quorumdam æmulorum tam Johannæ, quam fratrum et matris prædictorum.* . . . .

TRADUCTION. — Suit la teneur du rescrit précédemment indiqué, ainsi présenté et lu ; et en voici les termes :

Calixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses vénérables frères, l'archevêque de Reims, les évêques de Paris et de Coutances, salut et bénédiction apostolique. Nous écoutons volontiers les humbles vœux des suppliants, et nous les favorisons à propos. Or, il nous a été récemment présenté, de la part de nos chers fils Pierre et Jean, nommés *d'Arc*, laïques, et de notre chère fille en Jésus-Christ femme Isabelle, leur mère, et de plusieurs de leurs parents, du diocèse de Toul, une pétition qui contenait ceci : Bien que Jeanne d'Arc, sœur de Pierre et de Jean, et fille d'Isabelle leur mère, tant qu'elle a été sur la terre, ait toujours détesté toute espèce d'hérésie, et qu'elle n'ait jamais cru, affirmé et aimé rien qui sentît l'hérésie et fût contraire à la foi catholique et aux traditions de la sainte Église romaine, néanmoins Guillaume d'Estivet ou un autre, qui était alors promoteur des causes criminelles de la cour épiscopale de Beauvais, suborné, comme on peut le croire vraisemblablement, par quelques ennemis de Jeanne, de ses frères ou de sa mère susdits . . . .



Fig. 157. — Le pape Calixte III. Gravure du XVIe siècle exécutée à la manière de Jost Amman. Biblioth. nat., cabinet des Estampes.

Le 7 juillet, les commissaires se réunirent enfin dans la grande salle du palais archiépiscopal de Rouen; et là, en présence de Jean d'Arc, de Prévosteau, représentant Isabelle, la mère de Jeanne, et Pierre d'Arc, son autre frère, du promoteur Chapitaut et de Pierre Maugier, avocat de la famille, personne ne se présentant pour combattre les conclusions du promoteur, ils déclarèrent la partie adverse coutumax. Puis, jugeant au fond, après avoir énuméré toutes les pièces de procédure sur lesquelles ils avaient



Fig. [illegible]. — Tympan de la porte Sainte-Anne de l'église Notre-Dame de Paris. D'après la *Statistique monumentale de Paris*, par Albert Lenoir. La Vierge, assise sous un dais fort riche surmonté d'une coupole, porte l'Enfant Jésus. Deux anges l'encensent. A sa droite, un évêque suivi d'un personnage assis. A sa gauche, un roi couronné et à genoux tient un phylactère. XIIe siècle. On suppose que ce travail, antérieur à l'architecture qui l'encadre, y a été rapporté au moment de la construction de l'édifice. — C'est dans la cathédrale de Paris que, le 7 novembre 1455, Isabelle Romée, mère de Jeanne (Jacques d'Arc, père de Jeanne, était mort de chagrin), accompagnée de son fils Pierre et d'un nombreux cortége d'hommes honorables, ecclésiastiques ou séculiers, et de femmes, se présenta et déposa devant les juges sa requête en réhabilitation de la mémoire de sa fille, et le rescrit du souverain pontife qui l'avait accueillie.

formé leur opinion, ils prononcèrent d'abord que les douze articles, l'unique base de la sentence rendue contre Jeanne, étaient faux, altérés et calomnieux, et ordonnèrent qu'ils fussent arrachés du procès et lacérés judiciairement. De là ils passaient aux deux sentences, et, après avoir signalé les principaux moyens de droit tant de fois opposés aux procédés des premiers juges, adoptant l'avis des docteurs et des prélats qui n'ont vu dans tout le procès aucun fondement à l'accusation, ils déclaraient le procès et les sen-



Fig. 1[illegible]9. — Jean Juvénal des Ursins, célèbre prévôt des marchands, Michelle de Vitry, sa femme, et leurs onze enfants. Tableau conservé au musée du Louvre, XVe siècle. — Le troisième des personnages qui figurent dans ce tableau est Jean II Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, qui fut délégué par le pape Calixte III comme juge dans la réhabilitation.

Fig. 160. — Charles VII, roi de France.
(Tiré d'un acte du 30 octobre 1454.)

165. — Jean d'Aulon, écuyer de la Pucelle,
qui la suivit depuis Chinon et fut pris avec elle.
(Tiré d'un acte du 3 mars 1438.)



161. — Philippe le Bon, duc de Bourgogne,
principal allié des Anglais.
(Tiré d'un acte du 17 juillet 14[illegible].)

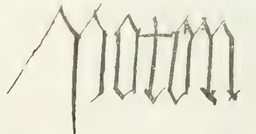
166. — Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois,
qui engagea le roi à accepter les secours de Jeanne et la reçut dans Orléans.
(Tiré d'un acte du 18 février 1429.)

162. — Georges de la Trémoille, ministre de Charles VII,
dont la politique entrava le plus la mission de Jeanne d'Arc.
(Tiré d'un acte du [illegible] novembre 14[illegible].)

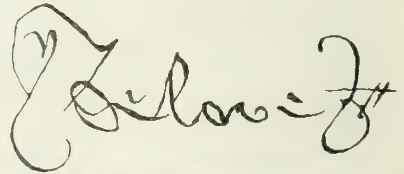
167. — Jean de Valois, duc d'Alençon, le
beau duc, comme l'appelait Jeanne. Il fut avec
le bâtard d'Orléans un de ses plus fidèles soutiens.
(Tiré d'un acte du 6 novembre 1471.)

163. — Etienne de Vignoles, dit la Hire,
un des plus braves soldats de Charles VII et des plus
dévoués partisans de la Pucelle.
(Tiré d'un acte du 27 janvier 1429.)

168. — Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans
pendant le siége.
(Tiré d'un acte du 22 novembre 1438.)

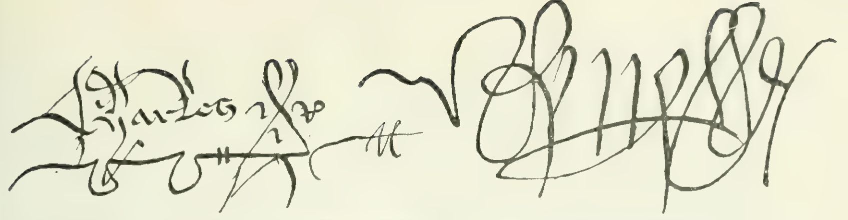


164. — Poton de Saintrailles, hardi capitaine, plus tard
maréchal de France, l'un de ceux qui aidèrent le plus
à l'expulsion des Anglais.
(Tiré d'un acte du 6 août 14[illegible].)

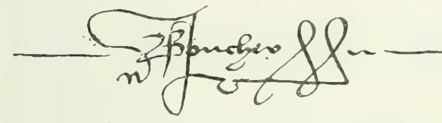


169. — Ambroise de Loré, qui concourut à la défense d'Orléans.
(Tiré d'un acte du 14 février 1443.)

Fig. 160 à 179. — Amis et ennemis de la Pucelle. Signatures tirées d'actes authentiques. Les numéros 1[illegible]0 et 179 appartiennent à M. G. du Fresne de Beaucourt, à Paris; les numéros 1[illegible], 164, 165, 166, 168, 169, 172, 177, 178, communiqués par le



170. — Charles duc d'Orléans, prisonnier des Anglais et que Jeanne s'était proposé de délivrer.
(Tiré d'un acte du 7 juillet 1450.)



171. — Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans. C'est chez lui que Jeanne fut reçue avec ses deux fréres, en entrant à Orléans, le 29 avril 1429.
(Tiré d'un acte du 30 mai 1421.)

172. — Louis de Culan, amiral de France. Il vint avec Jeanne à Orléans et la suivit dans la campagne de la Loire, etc.
(Tiré d'un acte du 12 juillet 1418.)

173. — Jean de Bueil, chevalier. Il concourut à la défense d'Orléans.
(Tiré d'un acte du 10 juillet 1452.)

174. — Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, que Jeanne réconcilia avec le roi.
(Tiré d'un acte du 6 septembre 142.)

175. — René d'Anjou, duc de Lorraine et Bar, qui vint rejoindre le roi la veille du sacre, à la nouvelle des succès de la Pucelle.
(Tiré d'un acte du 23 septembre 1463.)

176. — Charles d'Albret, chevalier, l'un des compagnons d'armes de Jeanne.
(Tiré d'un acte du 14 avril 1432.)

177. — Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, coupable de l'abandon de Jeanne après qu'elle fut prise.
(Tiré d'un acte du xve s., non daté.)

178. — Jean de Luxembourg, comte de Ligny, qui vendit la Pucelle aux Anglais.
(Tiré d'un acte du 22 juillet 1438.)

179. — Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et plus tard de Lisieux, qui dirigea le procès de Jeanne d'Arc.
(Tiré d'un acte du 29 janvier 1425.)

même, font partie de la collection des Titres scellés de Clairambault, à la bibliothèque nationale; les numéros 161, 163, 167, 170, 171, 173 à 175 inclus proviennent de la collection de M. Boucher de Molandon, à Orléans, dernier descendant du trésorier du duc d'Orléans, Jacques Boucher, chez qui Jeanne logea avec ses fréres en arrivant dans cette ville.

tences entachés de dol et de calomnie, et par conséquent nuls et de nul effet; ils les cassaient et les annulaient, déclarant que Jeanne ni aucun des siens n'en avaient reçu aucune note d'infamie, et les lavant de toute tache semblable autant que besoin était. Ils ordonnaient que la sentence serait immédiatement publiée à Rouen en deux endroits : sur la place de Saint-Ouen, à la suite d'une procession solennelle; et, le lendemain, au Vieux-Marché,

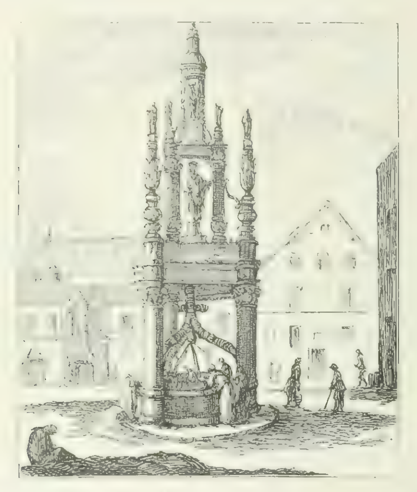


Fig. 180. — Fontaine élevée à Rouen, dans les premières années du XVIe siècle, en l'honneur de Jeanne, sur la place du Marché-aux-Veaux, aujourd'hui place de la Pucelle, et détruite en 1754. Elle remplaça la croix expiatoire, décrétée par les juges de la réhabilitation en 1456, mais avec un changement de lieu. La croix avait été élevée sur le Vieux-Marché, témoin du supplice, près du chevet de l'église Saint-Sauveur, à peu de distance du lieu ordinaire des exécutions, tandis que la fontaine fut construite sur la place du Marché-aux-Veaux, voisine du Vieux-Marché. — D'après la gravure d'Israël Silvestre, vers le milieu du XVIIe siècle.

au lieu où Jeanne avait été si cruellement brûlée. La publication devait être suivie d'un sermon, et de la plantation d'une croix destinée à perpétuer sa mémoire et à solliciter les prières des fidèles; et la sentence, publiée dans toutes les autres villes ou lieux du royaume qu'il semblerait bon.

La sentence reçut immédiatement son exécution, à Rouen d'abord, puis dans plusieurs autres villes, notamment à Orléans, où l'évêque de Coutances et l'inquisiteur Jean Bréhal vinrent de leur personne présider aux

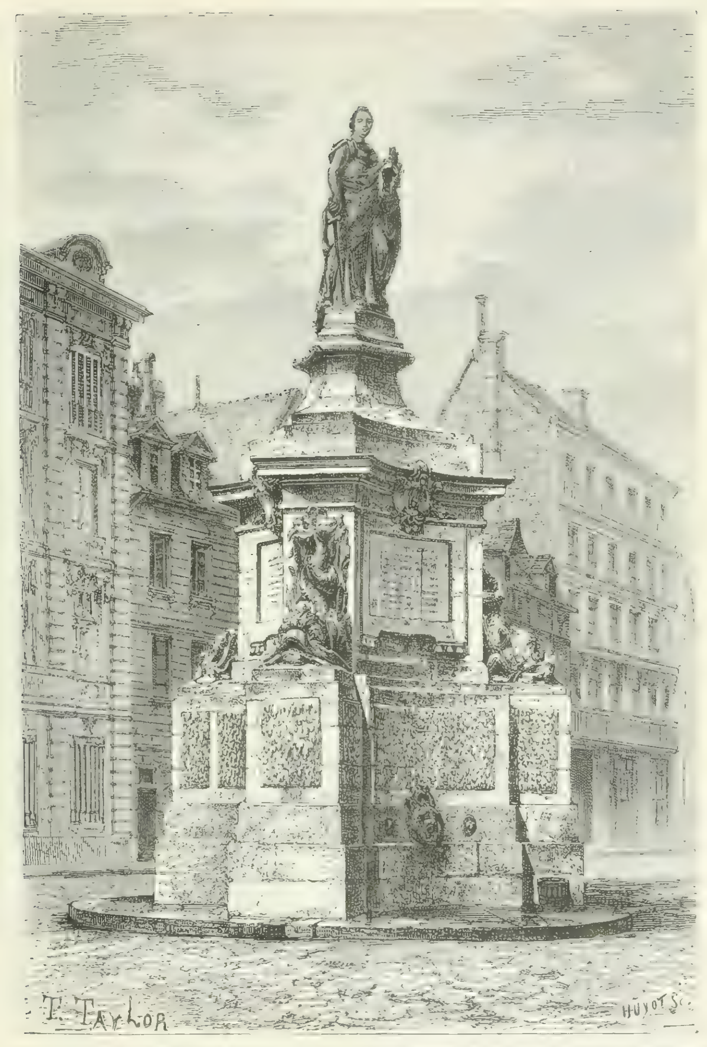


Fig. 181. — Monument élevé, à Rouen, en 1756, sur l'emplacement de l'ancienne fontaine du XVIe siècle, d'après le plan et sous la direction d'Alexandre Dubois, architecte du roi dans la généralité de Rouen. La statue qui la surmonte est due au ciseau de Paul-Ambroise Slodtz, professeur de l'Académie, à Paris. Elle paraît représenter Jeanne en Bellone. — Etat actuel.



Fig. 182. — Premier monument expiatoire élevé sur le pont d'Orléans, en mémoire de la Pucelle. La Vierge est debout au pied de la croix. Charles VII et la Pucelle sont agenouillés aux deux côtés. D'après une ancienne gravure sur bois, conservée au musée historique d'Orléans. — Ce monument fut élevé vers la fin du xve siècle aux frais des Orléanais et par les contributions empressées des dames et des jeunes filles de la ville, qui y donnèrent leurs bijoux. Il fut détruit par les calvinistes, en 1562.

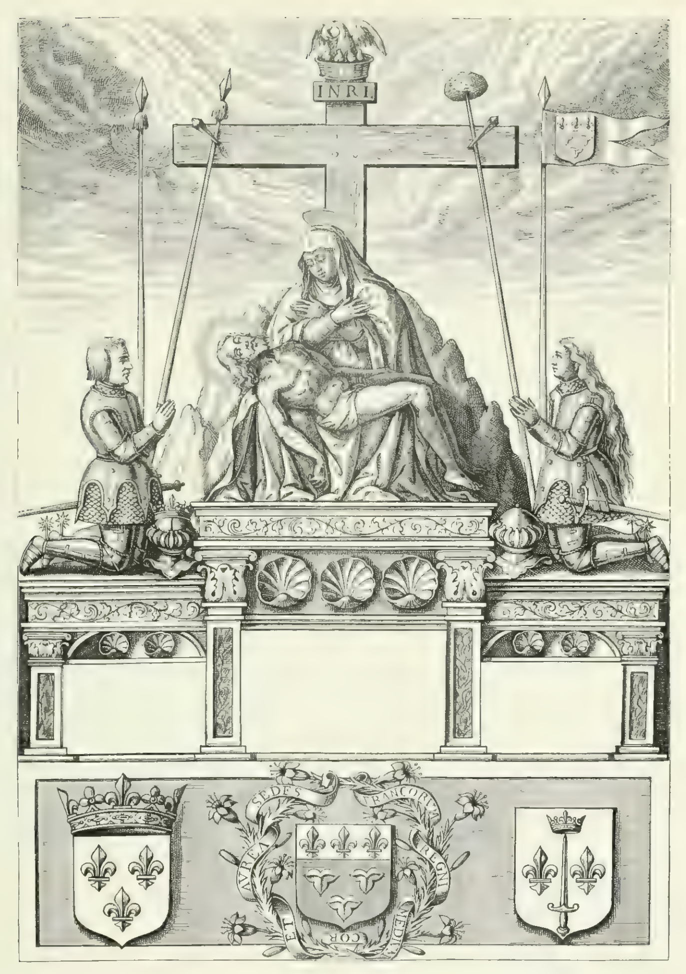
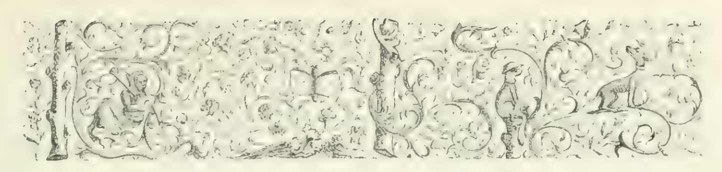


Fig. 183. — Second monument élevé sur le pont d'Orléans en l'honneur de la Pucelle, le 15 mars 1571. D'après une gravure de Léonard Gauthier. — Charles VII et Jeanne sont agenouillés devant le Christ mort. Près de la Pucelle se trouve une lance aux armes d'Orléans. En bas, et en allant de gauche à droite, on voit l'écu de France, les armes d'Orléans et celles de Jeanne d'Arc. Ce monument, déplacé en 1745, fut détruit en 1792.

cérémonies ordonnées. Les Orléanais n'avaient pas eu besoin de ce jugement pour rendre à la mémoire de Jeanne les honneurs qui lui étaient dus. Ils avaient recueilli sa mère, voulant s'acquitter au moins auprès de sa famille de leur dette envers elle; et plus tard, à la place de la croix érigée conformément à la sentence, ils lui élevèrent à leurs frais, sur leur pont même, en face du lieu où elle avait accompli l'acte décisif de leur délivrance, un monument qui, mutilé par les guerres religieuses, supprimé par la révolution, s'est relevé en un autre lieu et sous une autre forme, attestant parmi ces vicissitudes leur invariable attachement à sa mémoire. Mais ce qui, mieux que les statues et les inscriptions, consacrera la gloire de Jeanne d'Arc, c'est le procès de réhabilitation lui-même, ce sont les témoignages recueillis par toutes ces enquêtes, et fixés à jamais parmi les actes du procès; c'est aussi, c'est surtout, dans le procès de condamnation, les interrogatoires de la Pucelle. Quant à ce procès même, il ne faut rien diminuer de la juste réprobation qui le frappe : on pouvait être de bonne foi en le commençant, on ne pouvait pas l'être en le finissant de la sorte. Point d'excuse à l'iniquité de la sentence; point d'excuse aux illégalités de la procédure, et l'on cherche vainement la preuve qu'elle fut régulière dans le silence qui se fit sur Jeanne parmi ceux qui devaient le plus avoir à cœur de venger sa mémoire. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que les fraudes du procès n'étaient pas encore connues et ne le furent que quand les pièces en vinrent aux mains du roi, après l'expulsion des Anglais. Dès ce moment la réparation est assurée. Le roi parle, il agit avec cette prudence, mais en même temps avec cette suite et cette fermeté qui présidèrent à ses résolutions dans la seconde partie de son règne. Après avoir flétri l'inqualifiable abandon où il souffrit que la libératrice d'Orléans, l'ange du sacre de Reims, succombât devant Compiègne et mourût à Rouen, il est juste de faire honneur à Charles VII d'avoir su, au risque d'appeler l'attention sur les circonstances qui le condamnent lui-même, provoquer et mener à bonne fin le jugement qui la réhabilita.



Ornement tiré d'un ms. latin du XVe siècle. (Biblioth. de M. Ambroise Firmin-Didot.)

XII

LA RÉHABILITATION — L'HISTOIRE

Les Contemporains et la Postérité — Conclusion

LES CONTEMPORAINS ET LA POSTÉRITÉ.



Initiale d'un ms. latin du XVe s. (Biblioth. de M. Ambroise F.-Didot.)

ON n'avait pas attendu le procès de réhabilitation pour protester contre l'acte de Rouen. Perceval de Cagny, dans sa chronique, impute la mort de Jeanne à l'envie des Anglais; Jean Chartier dit qu'ils la brûlèrent « sans procès et de leur volonté indue, » tenant sans doute le procès pour nul, soit pour l'absence du jugement civil, soit pour tout autre vice de forme : car on ne peut supposer qu'il en ait ignoré l'existence. Le journal du siége et la chronique de la Pucelle ne poussent pas le récit jusque-là; et certes ce n'est point par crainte que le tableau de la fin de Jeanne d'Arc ne jette de l'ombre sur les merveilles qu'ils en ont racontées. Il eût été bien étrange, en effet, que son supplice eût paru ternir sa mémoire. Dans le *Champion des Dames*, petit poëme publié en 1440 et dédié au duc de Bourgogne, celui-là même qui fit livrer Jeanne aux Anglais, un person-

nage ayant avancé qu'Outrecuidance a perdu Jeanne, et que Raison l'a fait brûler à Rouen :

C'est mal entendu, grosse teste,
Répond Franc-vouloir prestement.
De quants saints faisons-nous la feste
Qui moururent honteusement!
Pense à Jhésus premièrement,
Et puis à ses martirs benois;
Sy jugeras évidamment
Qu'en ce fait tu ne te cognois.

Guères ne font tes argumens
Contre la Pucelle innocente,
Ou que des secrez jugemens
De Dieu sur elle pis on sente;
Et droit est que chacun consente
A lui donner honneur et gloire
Pour sa vertu très-excellente,
Pour sa force et pour sa victoire.

Le jugement de réhabilitation confirmait avec éclat la croyance populaire. Devant cette déclaration solennelle, on ne la pouvait plus dire égarée. La sentence flétrissait énergiquement les calomnies par lesquelles le premier procès avait cru donner le change à l'opinion publique. Mais pour connaître Jeanne, il ne s'agissait pas d'opposer l'un des procès à l'autre; il les fallait joindre, au contraire, et la contempler elle-même, plus imposante encore parmi les accusations de ses juges que dans les témoignages recueillis au second procès. Or, c'est ce qu'en général on ne songea point à faire.

Il y a des exceptions pourtant.

Thomas Basin, évêque de Lisieux (le faux Amelgard), qui fut consulté et qui fit un traité sur le procès de condamnation, ne dut pas rester non plus étranger au procès de réhabilitation qu'il provoqua lui-même : et le jugement qu'il porte sur Jeanne est en tout point conforme à l'opinion que tout esprit sincère s'en fera d'après ces documents. Il signale la perfidie de ses interrogatoires et le grand sens de ses réponses, sa piété, sa pureté, et la raison qui la contraignit à prendre l'habit dont on lui fit un crime, mais aussi l'inutilité de toute raison dans un procès où les Anglais voulaient à tout prix la perdre, quand sa mort était résolue dans leurs conseils par la haine et par la peur. Il explique son abjuration par les rigueurs de son emprisonnement et par la promesse de liberté qu'on lui fit, sa rechute par l'inexécution de cette promesse, et il la montre invoquant dans les flammes Dieu et la Mère de Jésus-Christ. Il ne se prononce pas sur l'origine de ses révélations, ne sachant rien des signes qu'elle a donnés au roi pour l'y faire croire, mais il affirme que, de tout le procès, il n'y a rien qui rende sa foi

suspecte ou justifie sa condamnation comme hérétique et comme relapse; et il réfute avec beaucoup de force ceux qui pourraient douter de sa mission à cause de sa mort, en citant, comme le *Champion des Dames*, Jésus-Christ, et à son imitation les prophètes et les apôtres, qui consommèrent leur mission divine par le martyre.

Martial d'Auvergne connaît aussi les deux procès, et il sait le parti qu'on en peut tirer :

Au procès de son innocence
Y a des choses singulières,
Et est une grande plaisance
De veoir toutes les deux matières.

Mais la matière des deux procès n'était point à la mesure de sa chronique mise en complainte. Tout en sentant l'iniquité du premier, il s'abstient de le juger lui-même. Tout en rappelant les conclusions du second, il se borne à dire où on le trouvera. Quant à lui, pour rendre hommage à la Pucelle, il rimera la chronique de Jean Chartier : cela suffit à sa verve poétique.

Le plus grand nombre, en négligeant les deux procès, ne prirent pas même la peine d'y suppléer à l'aide des chroniqueurs contemporains. La tradition, sur ce sujet, se donna libre carrière. Considérant le but atteint, l'expulsion des Anglais, elle y accommoda l'histoire et le caractère de Jeanne selon sa fantaisie. Elle en fit une sorte d'héroïne de théâtre ou de cirque, sautant à cheval sans toucher l'étrier, chargeant l'ennemi la lance au poing, « frappant dedans, » et tuant tous ceux qu'elle touche; chevauchant ainsi par toute la France; prenant Bordeaux, Bayonne, et provoquant par ses victoires l'expulsion des Anglais de Paris. Alors elle mène le roi à Reims pour être sacré, à Paris pour être couronné; puis, attaquant la Normandie, elle marche de conquête en conquête jusque devant Rouen, où elle disparaît. On ne sait, dit notre chronique, ce qu'elle devint : les uns disent que les Anglais l'ont prise et brûlée; d'autres, que plusieurs de l'armée l'avaient fait périr par jalousie. — A cette chronique, on peut joindre les récits de Philippe de Bergame et de Laonic Chalcondyle. Philippe de Bergame, bien qu'il ait pris peut-être plusieurs traits de la figure de Jeanne au rapport d'un chevalier italien qui l'avait vue, dispose du reste en toute liberté. C'est en faisant son métier de bergère que Jeanne, sautant comme un homme sur quelque jument du troupeau, se forma toute jeune encore à monter à

cheval, à manier la lance, à déployer contre les troncs des arbres la force de son bras. Accueillie par Charles VII, elle va faire lever le siége d'Orléans *sur le Rhône;* elle prend en trois heures trois bastilles, elle combat les Anglais durant huit ans en trente batailles. Chalcondyle est plus bref : il la fait paraître en une seule campagne, qui est pour lui toute la guerre de Cent ans.

Tout cela tient plus du roman que de l'histoire. Dans l'histoire la figure de Jeanne, ensevelie en quelque sorte parmi les pièces du procès, ne demeura que par l'impression qu'elle avait faite sur les contemporains. Maudite comme sorcière par les Anglais, qui, ne pouvant l'absoudre sans se condamner, s'endurcissent dans leurs sentiments haineux (on en peut voir l'expression dans Shakspeare); moins maltraitée des Bourguignons, qui la réduisent à un personnage ou à une machine politique (Monstrelet, etc.); admirée des Français et des autres peuples, sans que pourtant les Français eux-mêmes (ce sont des politiques aussi qui écrivent) osent se prononcer sur la source de son inspiration. Parmi les témoignages les plus remarquables rendus à sa mémoire, il faut compter celui du pape Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini), qui, après avoir raconté sa vie merveilleuse, et constaté que dans son procès on n'avait rien établi contre sa foi, rien qui parût digne de châtiment, si ce n'est cet habit d'homme qui ne méritait pas la mort et qu'on lui fit reprendre par ruse, s'écrie : « Ainsi périt Jeanne, vierge étonnante et admirable, qui a rétabli le royaume de France presque ruiné et abattu, et infligé aux Anglais tant de défaites; qui, devenue chef de guerriers, a gardé, au milieu de ses soldats, sa pudeur sans tache, et n'a jamais été l'objet de propos infamants. Était-ce œuvre de Dieu ou invention des hommes? J'aurais peine à le dire. » Il rapporte ce bruit : qu'on avait imaginé de la susciter pour mettre un terme aux rivalités des chefs. « Mais, ajoute-t-il, une chose est bien certaine : c'est que c'est elle qui a fait lever le siége d'Orléans, conquis par les armes le pays compris entre Bourges et Paris, et amené par son conseil la soumission de Reims et le couronnement du roi; elle, dont la vigueur a mis en fuite Talbot et son armée, dont l'audace a brûlé une porte de Paris, dont l'habileté et l'adresse ont remis en bon état les affaires de la France. Chose digne de mémoire, et qui trouvera dans la postérité moins de foi que d'admiration! »

Sur ce terrain mal défini, le champ était ouvert aux appréciations les plus

diverses. Chaque siècle en usa pour se faire Jeanne, en quelque sorte, à son image. Le seizième siècle en fit une politique; Du Bellay, sans trop s'en rendre compte, en prit l'idée à l'opinion bourguignonne, et Du Haillan ne



Fig. 184. — Pie II, pape, successeur de Calixte III en 1458. Gravure du XVIe siècle, exécutée à la manière de Jost Amman. Biblioth. nat., cabinet des Estampes. — Pie II, n'étant encore que le cardinal Æneas Sylvius Piccolomini, rendit ce témoignage à la mémoire de Jeanne d'Arc : « Ainsi périt Jeanne, vierge étonnante et admirable, qui a rétabli le royaume de France presque ruiné et abattu, et infligé aux Anglais tant de défaites; qui, devenue chef de guerriers, a gardé au milieu des soldats sa pudeur sans tache. C'est elle qui a fait lever le siége d'Orléans. Chose digne de mémoire, et qui trouvera dans la postérité moins de foi que d'admiration! »

craignit point d'accueillir jusqu'aux plus infâmes impostures que la passion et la haine eussent inspirées aux Anglais. Le dix-septième siècle en fit une héroïne, mais une héroïne aux couleurs de l'hôtel de Rambouillet : elle périt ensevelie dans le triomphe que Chapelain lui ménageait en son poëme. Le

dix-huitième siècle, on sait par quelle indigne profanation il entendit la faire revivre; déplorable attentat contre la gloire de la France, qui, sans ternir le nom de Jeanne, imprime une tache ineffaçable à la mémoire de celui qui se fit un jeu de le souiller. De nos jours la politique de Du Bellay, l'héroïne de Chapelain, l'insultée de Voltaire, est devenue « une incarnation du peuple. »

Mais c'est par un abus de langage que nous avons prêté à des siècles entiers l'opinion de quelques hommes. Dès la fin du quinzième siècle, au sein même des Flandres, Jacques Meyer saluait dans Jeanne d'Arc l'envoyée de Dieu, et il empruntait à un contemporain de la Pucelle (Thomas Basin) les passages qui témoignaient le plus des merveilles qu'elle opéra dans la guerre, et de l'inspiration dont elle fit preuve jusque dans son jugement. Au seizième siècle, Étienne Pasquier relevait avec un sentiment vrai d'admiration la grandeur et le dévouement de Jeanne d'Arc; et la ville d'Orléans, qui ne faillit jamais à son culte pour la Pucelle, protestait contre l'indifférence ou les outrages des écrivains que l'on a vus, en faisant imprimer l'histoire du siége dont Jeanne la délivra. Au dix-septième siècle, les descendants de ses frères publiaient avec un zèle pieux ce qui pouvait la faire mieux connaître et honorer; Godefroy donnait pour la première fois, dans son recueil des historiens de Charles VII, l'une des plus précieuses chroniques, et, selon un juge fort compétent, des plus autorisées, celle qui porte le nom de la Pucelle. Au dix-huitième siècle, on en revint enfin à l'étude des deux procès; et après Lenglet-Dufresnoy, qui les lut pour en tirer une histoire médiocre, vint L'Averdy, qui les fit connaître par une analyse exacte, accompagnée d'une appréciation impartiale dans la *Notice des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Enfin, de nos jours, la Société de l'histoire de France accomplit ce que L'Averdy n'avait fait que préparer, en confiant la publication des deux procès à l'un des hommes les plus distingués dans la critique des textes du moyen âge, M. Jules Quicherat.

Ce beau travail, qui ne laisse presque plus rien à faire après lui dans le champ de l'érudition, n'a pas changé les bases de l'histoire de Jeanne d'Arc, sans doute : depuis les notices de L'Averdy, nul n'y a touché sérieusement qu'il n'ait consulté, avec ses analyses, le texte même des procès; mais il en a rendu l'assiette plus ferme et les abords plus faciles. Les histoires se sont multipliées sans changer nécessairement de caractère.

BANNIÈRE COMMÉMORATIVE DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS

Cette bannière, donnée à la ville d'Orléans par le roi François Ier, était portée dans les processions annuelles au XVIe siècle. — Musée d'Orléans.

Ce qui serait souhaitable, c'est que Jeanne d'Arc, soustraite désormais à l'empire des passions et des rivalités nationales, échappât à celui des systèmes; c'est qu'on l'étudiât en elle et pour elle. Sa figure, pour être grande, n'a que faire de grandes formules. On en efface les traits les plus purs et les plus nets de ma mémoire, quand, par un mélange du sacré et du profane, on veut me montrer en elle « la France incarnée, » un « Messie féminin. » Jeanne s'est dite envoyée de Dieu, il est vrai. Mais, si on ne l'entend pas comme elle le dit, il serait juste au moins de ne pas l'entendre contrairement à tout ce qu'elle a dit. Or, c'est ce qu'on a, de nos jours, voulu faire. A la mission qu'elle s'est attribuée, on en joint une autre : mission dont elle n'a point parlé, dont assurément elle ne se doutait pas, qui commence quand l'autre finit, et dont la scène est à Rouen. Le procès de Rouen devient la lutte de l'inspiration contre l'autorité, du libre génie gaulois contre le clergé romain, et peu s'en faut qu'on ne dise du druidisme contre le catholicisme. On écarte les témoignages de la réhabilitation; on admet sans réserve les actes dressés par les premiers juges, on adopte pleinement leur manière de voir, non pour condamner Jeanne, sans doute, mais pour frapper l'Église par sa déclaration.

Mais c'est en vain que Pierre Cauchon trouve dans nos historiens des auxiliaires inattendus : tout leur savoir ne suffira point pour donner à sa haine l'appui que sa conscience elle-même et sa raison ne lui ont probablement jamais assuré. Tout se peut résoudre, en effet, par une simple question que je pose à ceux qui se montrent si ingénieux à faire de Jeanne une hérétique. Si Jeanne eût déclaré qu'elle s'en remettait absolument de ses révélations à l'Église, qui eût jugé au nom de l'Église ? Pierre Cauchon, sans aucun doute, avec son tribunal à la solde des Anglais : quand elle en appelait au pape, ils lui ont dit qu'il était trop loin! Jeanne avait donc toute raison de s'y refuser. En parlant de ses révélations, elle ne soutenait aucune doctrine nouvelle : la question de dogme qui s'y pouvait rattacher, je veux dire la possibilité de ces communications d'en haut, était résolue par l'Église, et résolue en sa faveur. Elle ne soutenait qu'un fait à elle propre. Cela n'ôtait pas aux autres le droit de n'y point ajouter foi. C'est le droit et le devoir des pasteurs de ne pas accepter légèrement de semblables affirmations; et, si elles ne semblent pas fondées, d'en garder

les fidèles. Aussi la chose avait-elle été examinée à Poitiers; elle pouvait l'être de la même sorte à Rouen; et, si l'archevêque de Reims y avait cru et l'avait approuvée, l'évêque de Beauvais avait encore la liberté de n'y pas croire. Mais, eût-on toute raison de n'y pas croire, Jeanne n'était point hérétique en y croyant. L'Église, comme l'ont établi sans contradiction les demandeurs et le promoteur au procès de réhabilitation, n'a jamais entendu se faire juge d'une question réduite ainsi à un fait tout personnel; et le pape Pie II, on l'a vu, tout en réservant son jugement sur la réalité de l'inspiration de la Pucelle, affirme que, dans son procès, on n'a rien trouvé en elle contre la foi. D'ailleurs, comme cela est établi, non-seulement par les témoins de la réhabilitation, mais par les actes mêmes du premier procès, elle n'a point refusé le jugement de l'Église. Elle l'acceptait là où elle avait la garantie de ne pas trouver, sous le nom de l'Église, ses ennemis mêmes. Elle l'avait accepté à Poitiers; elle l'acceptait encore dans le pape, dans le concile, demandant qu'on l'y menât : car elle ne s'en remettait point volontiers à ses juges du soin d'exposer sa cause; et l'histoire des douze articles, comme plus tard la lettre écrite au pape au nom du roi d'Angleterre, montre bien que cette réserve n'était pas superflue. Elle finit même par renoncer à cette condition si nécessaire. Elle se réduisit à demander le (procès-verbal lui-même le constate) que « ses faits et ses dits fussent envoyés à Rome devers notre saint-père le pape, auquel et à Dieu premier elle se rapportait. » Les juges, on l'a vu, passèrent outre : les critiques, dans leur zèle à trouver comme eux Jeanne rebelle à l'Église, devraient bien n'en pas faire autant.

Disons-le donc : quelque opinion qu'on se fasse de Jeanne d'Arc, il y a une chose qu'il faut au moins lui laisser : c'est qu'elle fut comme elle l'a dit, bonne chrétienne; et ce mot, dans son langage, n'est pas équivoque. Il faut renoncer à tourner contre l'Église celle qui a déclaré que « quant à l'Église, elle l'aime et la voudrait soutenir de tout son pouvoir; » et elle le prouvait alors même. Elle la soutenait quand elle refusait une soumission exigée d'elle en cette forme, et demandait qu'on la menât au pape et au concile, opposant la garantie d'un juge indépendant à ce tribunal passionné qui compromettait l'Église lorsqu'il prétendait juger en son nom. Personne, du reste, ne s'est jamais mépris sur le caractère de la condamnation de Jeanne

d'Arc, comme personne ne peut se méprendre sur l'objet de cette justification tardive de son procès en ce point-là. Jeanne n'a pas été condamnée par l'Église; Jeanne a été réhabilitée par l'Église. Elle a été condamnée par un évêque chassé comme un ennemi par le contre-coup de ses victoires, et constitué son juge par le choix de ses ennemis. Elle a été relevée de cette condamnation par un tribunal que le pape institua lui-même, et qu'il composa de trois évêques et de l'inquisiteur de France. Si ce tribunal, sur le vu des pièces que nous avons (et nous n'avons que ce qui a passé par ses mains), l'a jugée orthodoxe, on n'a pas le droit d'être plus difficile.

CONCLUSION.

Et maintenant que l'on a sous les yeux tous les faits de la vie de Jeanne d'Arc, quel jugement doit-on porter sur sa mission même? Pour ceux qui croient que la Providence ne demeure pas étrangère aux affaires de ce monde, qu'elle gouverne les nations et que sa main se peut faire sentir extraordinairement dans leurs destinées, le choix ne sera pas douteux. La mission de Jeanne a tous les signes des choses que Dieu mène. Elle se fraye la voie à travers les obstacles que le sens purement humain lui veut opposer. Il faut que Jeanne triomphe d'elle-même d'abord et de ses propres répugnances; il faut qu'elle surmonte les rebuts du sire de Baudricourt à Vaucouleurs, les défiances du roi à Chinon, des docteurs à Poitiers, des capitaines jusqu'à Orléans, et des politiques jusqu'à Reims. Elle n'a pas réussi au delà; elle n'a pas fait entrer le roi dans Paris, et elle n'a pas chassé les Anglais de France; elle n'a pas tout prévu, et elle n'a pas fait tout ce qu'elle avait charge de faire. Mais qui a jamais prétendu tout prévoir? Le prophète est un homme, et n'est prophète que pour les choses qui lui sont révélées. Quant à la mission de Jeanne, elle n'avait jamais dit qu'elle ferait tout. Elle avait dit qu'elle délivrerait Orléans, si peu de troupes qu'on lui donnât : mais encore avait-il fallu qu'on lui en donnât. Il fallait qu'on « la mît hardiment en œuvre » et qu'on se mît à l'œuvre avec elle. Jeanne avait délivré Orléans; mais elle n'eût pas mené le roi à Reims malgré lui; elle ne pouvait le faire entrer dans Paris quand il s'en retirait.

En un mot, la mission de Jeanne avait pour signe la délivrance d'Orléans, pour but l'expulsion des Anglais. Elle a donné son signe; elle n'a pas atteint son but, au moins comme elle l'eût voulu faire, et comme elle l'eût fait sans aucun doute si la cour n'avait pas renoncé à la suivre plus avant. Mais le but devait être atteint : Jeanne dans les fers eut au moins la consolation de le prédire à ses bourreaux; et sa mission ne fut pas « manquée. » Elle-même, jusque dans sa prison, elle la continue et la consomme. Cet échec, où l'on croyait trouver un démenti à sa parole, rentrait dans les voies de la Providence pour donner à ses déclarations forme authentique au tribunal de ses ennemis.

Jeanne a donc bien rempli sa mission; et, quand elle aurait elle-même chassé de France le dernier des Anglais, ce n'est pas là ce qui ajouterait beaucoup au caractère divin de son œuvre. Les Anglais, assurément, ne pouvaient pas garder la France. On n'en était plus à la première période de la rivalité des deux peuples, quand les rois d'Angleterre, fils eux-mêmes de la France, pouvaient en disputer les provinces aux Capétiens comme un héritage domestique. Depuis la guerre de Cent ans, la race anglaise est entrée dans la lutte : c'est une nation qui en attaque une autre; les rois eux-mêmes, malgré les liens de famille qu'ils invoquent ou qu'ils renouvellent, sont devenus Anglais, et leur empire n'aurait pas duré un an à Paris sans les haines civiles des Armagnacs et des Bourguignons. Leur domination pouvait s'étendre et se prolonger encore, sans doute : la prise d'Orléans eût rendu leur joug plus fort et la délivrance plus laborieuse; mais, le jour venu, l'élan national eût tout emporté. Là n'est pas le miracle. Ce qui est merveilleux dans cette histoire, c'est Jeanne, c'est ce qu'elle dit d'elle-même, quand on connaît par toute sa vie la fermeté de son intelligence et la simplicité de son cœur; et c'est pour que l'on en juge en toute vérité que nous avons retracé avec tant de détails les scènes où elle a paru. Cette épreuve, nous le savons, ne dissipera point tous les doutes : il y a sur ces matières des partis pris devant lesquels les faits eux-mêmes, et des faits plus forts, restent sans force ; mais ceux mêmes qui, pour ces raisons, refuseront de croire aux paroles de Jeanne d'Arc, reconnaîtront au moins que jamais âme ne fut plus digne de foi.

S'il y a dans la vie des saints comme un reflet des grands modèles qui

nous sont proposés, où le trouver plus éclatant et plus doux à la fois que dans celle qui, à la distance où demeure toute semblable imitation, rappelle en même temps et le Sauveur et sa Mère : la mère de Dieu, dans sa virginité, dans son trouble et dans ses hésitations à la vue de l'ange qui l'appelle; le Sauveur, dans les traverses de sa mission, dans le traître qu'elle rencontra au moins devant ses juges; dans l'hypocrisie de ses juges

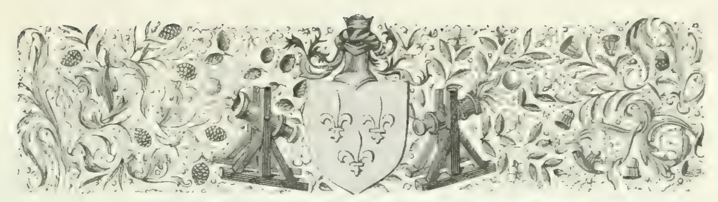


Fig. 185. — La Vierge Marie couronnée par le Saint-Esprit. — Il serait légitime de donner à cette figure le titre de « Notre-Dame de Paix » ou de « Notre-Dame de France. » Deux groupes d'anges portent ces mots : « *Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté :* » la Vierge, ayant donné Jésus-Christ au monde, lui a en effet donné la paix. Elle est vêtue de blanc. De la main droite elle tient un lis, de la main gauche l'écu de France. Le roi, couronné, en manteau bleu à fleurs de lis d'or, est agenouillé devant elle. Le sens de cette composition est certainement celui-ci : *Marie protége la France*. — Miniature des *Vigiles de Charles VII*, ms. fr., nº 5054, daté de 1484, à la bibliothèque nationale.

(— « Elle a blasphémé ! »); dans la vraie cause de sa mort, car elle meurt aussi pour son peuple; dans le délaissement de son supplice, comme dans la paix de son dernier soupir ? Après cela, Jeanne n'a pas été déclarée sainte; mais peut-on dire que l'Église ait méconnu son caractère ? Les juges, nommés par le pape à la requête de sa famille, n'avaient pour mission que de reviser son procès. En réhabilitant sa mémoire, ils ne pouvaient lui décerner d'autres honneurs. Et, quand on réfléchit au rôle de Jeanne d'Arc dans la lutte séculaire des deux principaux peuples de la

chrétienté, on comprend que l'Église n'ait pas voulu alors décréter un culte qui eût obligé l'Angleterre comme la France. Quand on voit l'influence de l'esprit de parti se perpétuer depuis les écrivains bourguignons jusque dans les jugements portés en France sur la Pucelle, on comprend qu'elle ait continué de s'abstenir, laissant le sentiment public se produire librement dans le domaine de l'histoire. Mais, quelle qu'ait été la diversité des opinions des historiens, la foi du peuple n'a jamais varié, et on ne peut pas dire que l'Église, dans sa réserve même, lui ait jamais fait défaut. C'est dans une fête religieuse que les honneurs populaires rendus à la Pucelle se sont perpétués jusqu'à nous : je veux parler de la procession par laquelle les Orléanais rendent chaque année témoignage à sa mission, en rapportant à Dieu son signe, l'acte de leur délivrance; et naguère, à l'inauguration de son dernier monument, c'est dans la chaire de Sainte-Croix et par la voix éloquente et vraiment inspirée de leur premier pasteur que leur culte pour elle a reçu la consécration la plus éclatante. Aujourd'hui l'opinion est fixée partout. L'Allemagne a rendu à la « Jeune fille d'Orléans » un touchant hommage dans le livre de G. Gœrres. La Belgique a depuis longtemps abjuré les haines des Bourguignons; l'Angleterre elle-même a répudié, dans le poëme de Robert Southey, le crime de Bedford et les injures de Shakspeare. En France, on ne diffère que par la manière de la déclarer sainte. Quand l'Église jugera bon de le faire selon le mode qui lui appartient, le travail ne sera pas bien long; les enquêtes sont, dès à présent, entre les mains de tous, par l'édition des deux procès : et celui des deux qui la condamne n'est pas celui qui crie le moins haut pour elle. Quel plus grand témoignage, en effet, à la gloire des saints que les actes mêmes de leur martyre? Oui, quand on arrive avec les pièces de ce procès au terme de cette histoire, on peut le dire avec une entière conviction : Jeanne a été par toute sa vie une sainte, et par sa mort une martyre : martyre des plus nobles causes auxquelles on puisse donner sa vie, martyre de son amour de la patrie, de sa pudeur, et de sa foi en Celui qui l'envoya pour sauver la France!

ÉCLAIRCISSEMENTS



Ornement tiré d'un manuscrit français du XVe siècle (n° 2691) à la bibliothèque nationale.

I

ARMES ET VÊTEMENTS MILITAIRES



Jeanne vient déposer ses armes sur l'autel de l'église abbatiale de Saint-Denis [1].

C'EST à l'époque même de la mission de Jeanne, que l'armure de fer battu ou armure de *plates* accomplit sa dernière évolution. Cet habillement, qui succédait à l'habillement de mailles, avait commencé, dès la fin du treizième siècle, par des boîtes de métal enveloppant le genou. Au quatorzième, des boîtes semblables, réunies par des lames de fer articulées, enfermaient la totalité des membres. Les membres supérieurs avaient l'*épaulière*, le *bras*, la *coudière*, l'*avant-bras* et le *gantelet;* pour les inférieurs, les *cuissots*, les *genouillères*, les *grèves* ou *jambières* et les *solerets*. Déjà les coudières et les genouillères étaient munies de *gardes*, plaques évasées destinées à garantir le pli de l'articulation.

Il ne restait donc plus qu'à protéger le corps d'après le même système. Ce résultat fut obtenu après 1400. A cette date, la pièce de métal qui s'appelait *poitrine d'acier* au siècle précédent fut remplacée par deux pla-

1 Cette lettre initiale a été gravée par Sébastien Leclerc (XVIIe siècle) pour une *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis.*

ques, l'une pour la poitrine, l'autre pour le dos. Ces deux plaques descendaient jusqu'à la taille et comportaient, à partir de là, une jupe de mailles recouverte de lames ajustées à recouvrement, nommées *fauldes.*

Telle fut la première cuirasse. Elle s'améliora, bientôt après, par l'addition de deux autres pièces, de sorte qu'il y eut deux plastrons garantissant la poitrine et deux autres protégeant le dos.

Ainsi revêtu pour la première fois du harnais complet, depuis les gan-



Fig. [illegible]. — Capitaines. (*Chroniques du Hainaut.*

telets à doigts séparés jusqu'aux souliers de fer articulés, ou solerets, l'homme d'armes adopte pour coiffure la *salade,* casque conique, muni par derrière d'un large rebord s'étalant sur le cou et destiné à protéger la nuque. Sur le devant, était adaptée une visière mobile, appelée *garde-vue.* Vers la fin du quatorzième siècle, le camail de mailles avait été remplacé par un gorgerin et une mentonnière en fer forgé. Cette mentonnière fut élevée au-dessus des narines et projetée en avant; on l'appela la *bavière.*

En même temps, prenait naissance un autre casque qui est devenu depuis



Fig. 187. — Les hommes d'armes de Dunois et de Richemont attaquent les Anglais, qui ont mis pied à terre, et les reçoivent avec leurs lances retaillées. Miniature de la *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier; ms. fr. du xv[e] s., n° 2691, à la biblioth. nat. — Cette miniature représente la bataille de Formigny, près Bayeux, où le connétable de Richemont fut vainqueur des Anglais, le 15 avril 1450.

la dernière expression de la défense de la tête, l'*armet*. On le nommait alors *heaumet*. Il consistait en une coiffure ronde assez conforme aux contours de la tête. La bavière était remplacée par un grillage.

Le chevalier chaussait un éperon à très-longue tige armée d'une grande molette, la *molette rayonnante*.



Fig. 188. — Éperon à longue tige.

L'écu n'a plus de raison d'être. Après avoir réduit ses dimensions à chaque progrès de l'armure, il disparaît de l'habillement défensif. On ne le rencontre plus que dans les cérémonies d'apparat et dans les panoplies, on ne s'en sert plus que comme support de blason.

L'homme de guerre passait par-dessus sa cuirasse tantôt une tunique courte, sans ceinture, à larges manches, *houppelande* à corsage fermé et à collet montant, mais très-raccourcie de la jupe ; ou bien la *huque*, sorte de casaque flottante entièrement ouverte sur le devant, à bords le plus souvent déchiquetés, sans manches; ou bien encore une huque avec de grandes manches, dans lequel cas elle devenait le *paletot*. Il cimait son casque d'une touffe de plumes d'autruche, fort recherchées dans ce temps, et l'entourait d'une riche cornette ou d'une étoffe légère, chiffonnée à grands bouillons, qu'on nommait étoffe de *tripe*.

Là ne se borna pas l'emprunt fait au costume civil. La carrure d'épaules étant alors fort estimée, on simulait cet avantage avec des manches à gigots très-gonflés à la naissance du bras. On appelait ces gigots *maheutres*. De faux maheutres furent posés sur le harnais de guerre. L'archer combattant, page 406, fig. 203, a les épaules garnies de maheutres.

Les armes offensives, propres à la noblesse, comprenaient la lance et l'épée. La lance, le *glaire* de nos chroniqueurs, comportait un fût de bois de frêne, un fer en losange, et, près du fer, une pièce d'étoffe rectangulaire, la *bannière*, ou triangulaire, le *pennon*, chargés des armoiries héréditaires. La bannière appartenait aux seigneurs assez puissants pour conduire un

certain nombre d'hommes d'armes à la guerre; au simple gentilhomme servant sous le *chevalier banneret,* le pennon. La longueur de la lance mesurait quatorze pieds environ; cependant, la veille d'une affaire, lorsque les hommes d'armes eurent appris des Anglais à descendre de cheval pour soutenir la bataille, on raccourcissait les fûts de lance, on les *retaillait* à

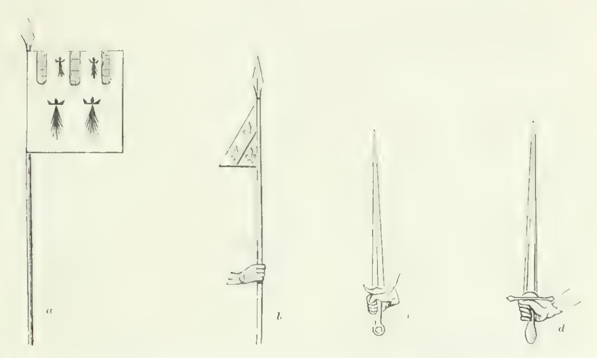


Fig. 189 à 192. — *a*, Bannière du comte de Richemont. — *b*, Pennon. — *c*, Épée de Jean sans Peur. — *d*, Épée de Philippe le Bon, d'après un sceau de 1435.

la longueur de cinq pieds. Sous Charles VII, la lance chevaleresque était passée aux mains des compagnies d'ordonnance; il n'y a plus de pennon.

Les monuments figurés de l'époque offrent des épées élégantes et fortes, légères à la main. La lame est large du talon, très-aigue de la pointe, à arête médiane; les quillons sont recourbés d'ordinaire vers la pointe et quelquefois droits, à extrémités recroisetées ou fleuronnées; les pommeaux sont en olive, coniques, cotelés, tronqués ou en disque aplati, ornés de pierres fines ou d'émaux reproduisant le blason du possesseur.

L'habillement du cheval de guerre (on disait le *destrier*) consistait depuis le commencement du treizième siècle en une couverture de fer ou d'étoffe. On voulut le faire participer au bénéfice de l'armure de plates. La tête du cheval se garnit d'un *chanfrein,* plaque d'acier armée d'une crête ou d'une pointe, qu'on laçait sous la ganache et qu'on accompagnait de lames articulées bardant le haut de l'encolure et maintenues en dessous par de la maille. Un rebord saillant garantissait d'ordinaire les yeux du cheval.

D'autres fois ils étaient abrités derrière un grillage. On fermait complétement les œillères si le cheval était sujet à se dérober; dans ce cas, le chanfrein était dit *aveugle*. Le chanfrein devint pour les seigneurs riches une occasion d'étaler le plus grand luxe : ils le garnissaient d'or et le couvraient de pierreries. Les grands sceaux équestres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, offrent des exemples de chanfrein et de barde de crinière. Le



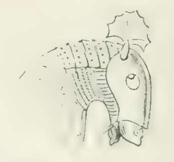


Fig. 193 et 194. — Chanfreins et bardes de crinière.

cheval, dans ces types, est enveloppé d'une fine housse de mailles recouverte d'une seconde housse, d'étoffe légère et brodée d'armoiries.

La selle d'armes concourt aussi à la défense de l'homme de guerre. On la revêt de plaques d'acier. Le pommeau s'évase, ses plaques s'arrondissent et embrassent le devant de la cuisse, comme si elles allaient rejoindre le troussequin; quelquefois il s'élève assez haut pour couvrir entièrement le ventre du cavalier, et descend de façon à garantir le genou et la jambe.

Les considérations précédentes s'appliquent seulement à l'homme d'armes, au privilégié à qui sa naissance donnait le droit de combattre à cheval, revêtu de l'armure complète. Les soldats, sergents, gens d'armes et de trait ne jouissaient pas de cette prérogative et ne pouvaient porter d'ordinaire que les pièces défendant les articulations principales. Ils n'étaient même pas assujettis à l'uniforme. Du moment où ils possédaient les pièces principales de l'armement, le reste était abandonné à leur caprice. Si l'on songe qu'ils appartenaient à des pays très-divers et conservaient une partie de leur costume national, on se fera une idée de la difficulté qu'il y aurait à se rendre un compte détaillé de leur habillement.

Les pavaisiers maniaient une lance de jet, sorte de javelot, et se couvraient d'un *pavais*, bouclier rectangulaire qui les abritait presque en entier. Des manuscrits, un peu antérieurs, il est vrai, les montrent habillés comme les

hommes d'armes, mais coiffés d'un *chapeau de fer,* chapeau cylindrique à timbre rond ou pointu, à larges bords plats ou rabattus.



Fig. 195. — Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Sceau de 1424.

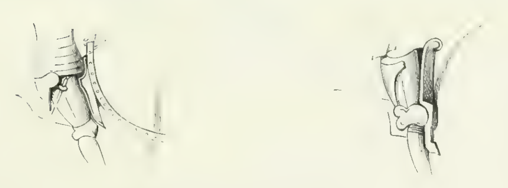


Fig. 196 et 197. — Selles d'armes.

Les archers portaient le *jaque,* pourpoint gamboisé, c'est-à-dire rembourré, avec une jupe à gros plis, ou bien la *brigandine,* pourpoint couvert de plaquettes de métal. Les chausses étaient de cuir ou d'étoffe gamboisée,

souvent de deux couleurs différentes. Le vêtement du corps était aussi de deux couleurs. Des boîtes de fer, épaulières, coudières et genouillères, défendaient les articulations principales; quelquefois même des plaques protégeaient le devant de la jambe et de la cuisse. Dans certains monuments de 1440 figurent des archers qui sont coiffés de salades à garde-vue; d'au-



Fig. 198. — Capitaine avec ses archers. (*Chroniques du Hainaut.*)

tres ont le petit bassinet ou le chapeau de fer. Une trousse de flèches est accrochée à leur ceinture, où pend quelquefois une forte épée pouvant frapper d'estoc et de taille. (Voy. l'archer combattant, page 406, fig. 203.) Leur arc est le fameux arc anglais de six pieds.

Les arbalétriers, vêtus comme les archers, du jaque ou de la brigandine, offrent la même variété de coiffure. Leur arme ordinaire était l'*arbalète à*

pied, munie d'un étrier dans lequel on passait le pied, afin d'avoir un point d'appui pour bander la corde. Mais en ce temps, on avait imaginé une arbalète plus puissante : elle se bandait au moyen d'un treuil qui se portait accroché à la ceinture. Cette arme nouvelle se nommait le *cranequin,* et les arbalétriers armés de cette arbalète spéciale s'appelaient *cranequiniers.*

Les sergents et gardes du roi, vêtus du même costume que les précédents,



Fig. 199. — Garde armé d'un fauchard, et revêtu d'une huque.

Fig. 200. — Soldat armé d'une rouelle.

(*Chroniques du Hainaut.*)

mais à la livrée, c'est-à-dire aux couleurs de leur maître, avaient pour armes des *fauchards,* grands coutelas emmanchés au bout d'une hampe, ou la *hallebarde,* hache à deux tranchants surmontés d'un fer de lance. Ils portaient aussi une lance de jet ou bien le *bec de faucon.* On voit, page 404, fig. 201, deux sergents armés d'une courte lance, l'une nue, l'autre accompagnée d'une petite flamme. Un troisième sergent s'appuie sur un bec de faucon, bâton ferré muni d'un marteau terminé par derrière en une forte pointe recourbée vers le manche.

Les gens de pied, en général, ne portèrent pas la cuirasse. Aussi certains

conservèrent un petit bouclier rond, la *rouelle,* qu'ils suspendaient à la ceinture.

Une miniature du manuscrit intitulé les *Chroniques du Hainaut*[1], postérieur de quelques années à la mort de notre héroïne, représente des artilleurs (fig. 201). Le canon, que l'on dirait fabriqué de douves maintenues par



Fig. 201. — Artilleurs et sergent d'armes. (*Chroniques du Hainaut.*)

des cercles, est court et large de la bouche. Il repose sur un affût à deux roues; le derrière de l'affût se termine en potence et présente à son milieu une pièce de fer verticale percée de trous de distance en distance. Ces trous servent à fixer la culasse après qu'elle a été haussée ou abaissée selon la direction que le pointeur veut donner à son tir. L'un des artilleurs porte

[1] La plupart des dessins qui accompagnent cet *éclaircissement* sont tirés des *Chroniques du Hainaut*, ms. exécuté vers 1440 et conservé à la bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

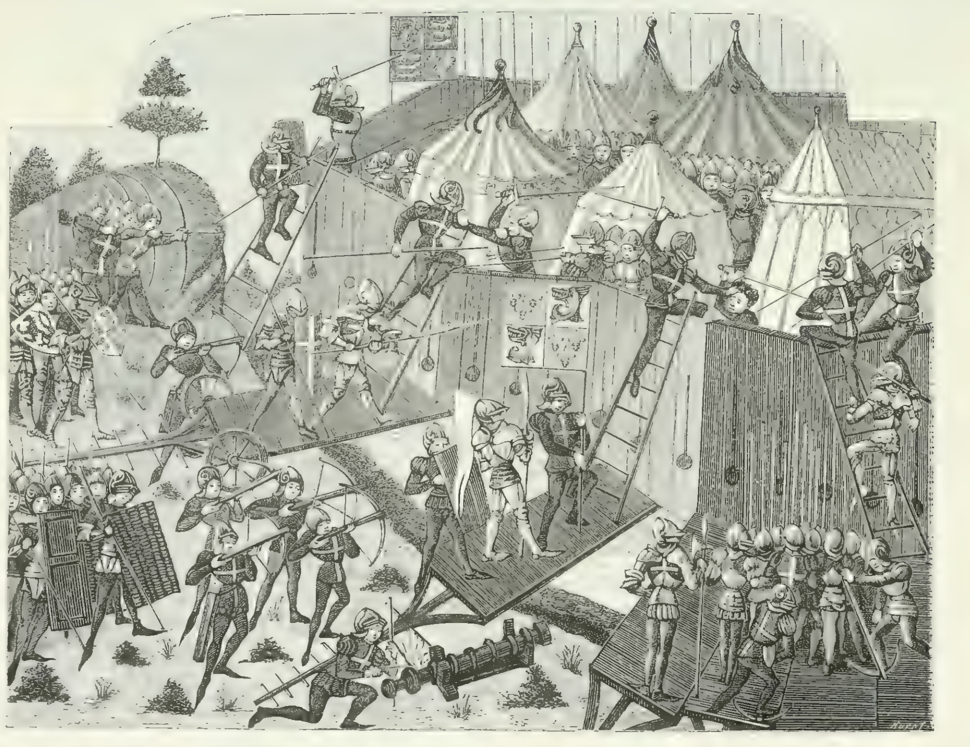


Fig. 202. — Des pavaisiers, des arbalétriers, des archers, etc., sous la bannière du dauphin Louis, attaquent une bastille devant Dieppe. Les fossés sont franchis au moyen de ponts volants. Au premier rang, à côte de la bannière du dauphin, écartelée de France et de Dauphiné, est un personnage dont le casque est surmonté de la cornette blanche qui paraît être le signe du commandement délégué par le roi. Miniature de la *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, ms. fr. du XVe siècle, n° 2691, à la biblioth. nat. — Les Anglais, commandés par Talbot, ayant mis une bastille devant Dieppe, le dauphin Louis s'en empare et délivre la place (août 1443).

un riche pourpoint par-dessus son haubergeon; il est coiffé d'une salade. Le second, revêtu d'une huque bleue à collet rouge et à galons d'or pardessus son jaque, a pour coiffure une toque rouge à retroussis jaune. Tous deux ont des chausses en étoffe rouge. Un des sergents qui les accompagnent est habillé d'un paletot bleu, brodé, à grandes manches rouges. Ailleurs ce sont des brigandines recouvertes de soie ou de velours. On voit par là que l'usage d'un habillement par-dessus le harnais de guerre était devenu général, et que, dans la grande misère de la France, si l'armure était en progrès, le luxe avait envahi les armées.

G. Demay.



Fig. 203. — Archer combattant. (*Chroniques du Hainaut.*)



Ornement tiré des *Heures* de Simon Vostre (1508). Bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot

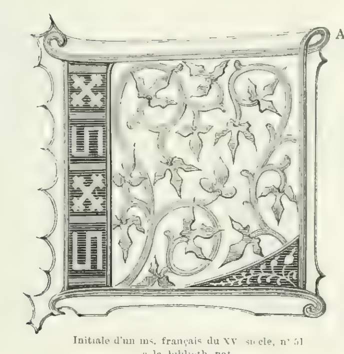
II

NOTE EXPLICATIVE

DE LA

CARTE DU ROYAUME DE FRANCE

PENDANT LA MISSION DE JEANNE D'ARC



Initiale d'un ms. français du XV[e] siècle, n° 51 à la biblioth. nat.

La carte du royaume de France pendant la mission de Jeanne d'Arc a été conçue dans le même esprit que la « carte de la France sous le règne de saint Louis » qui accompagne la dernière édition de Joinville donnée par M. de Wailly. On y a tracé, aussi exactement que possible, les limites du royaume, ainsi que celles du domaine royal et des fiefs les plus importants. On a cru utile, en outre, de fixer les bornes de la domination anglaise lors de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Orléans (29 avril 1429), — c'est-à-dire au moment le plus critique pour la nationalité française, — et l'on a pensé qu'il était nécessaire de déterminer l'étendue du pays occupé par le parti français au temps de la prise de la Pucelle sous Compiègne (24 mai 1430). Enfin, on a essayé d'indiquer sur cette même carte l'iti-

néraire suivi par la libératrice d'Orléans, tout au moins pour ceux de ses voyages sur lesquels on a des renseignements précis.

Nous regrettons de n'avoir pu justifier, ici même, les lignes principales de la carte; mais nos lecteurs trouveront, dans un travail que nous venons de publier sur « les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc[1], » une étude qui remplacera avantageusement, nous le croyons, la notice dont notre carte aurait pu être accompagnée. Nous ne dirons donc ici que ce qui est nécessaire pour l'intelligence de ce document.

On n'a pas renfermé dans les limites du royaume de France le Dauphiné, parce que cet État n'était pas uni au royaume; néanmoins, on l'a teinté en rose comme faisant partie du domaine du roi.

On s'est attaché à tracer les limites des fiefs les plus importants au point de vue territorial. On n'a guère omis de comtés antérieurs au treizième siècle[2], mais on n'a figuré les comtés érigés au quatorzième et au quinzième siècle que dans le cas seulement où ils formaient un groupe de quelque étendue, tels, par exemple, que le comté de Guise et celui d'Alais. En revanche, on a donné, comme déjà dans la carte de la France en 1259, les limites de plusieurs vicomtés aquitaines et de quelques seigneuries considérables, comme la seigneurie de Coucy et celle de Beaujeu.

De même que dans la carte du royaume sous le règne de saint Louis, on n'a figuré, sauf de très-rares exceptions[3], que des cités et des chefs-lieux de châtellenies ou de prévôtés, et on en comptera plus de quinze cents. On a tenté de distinguer, bien que cela ne fût pas toujours facile, les châteaux appartenant au haut seigneur de l'État où ils étaient compris, de ceux qui étaient tenus en fief par des seigneurs particuliers, et l'on a employé un signe indicatif de couleur rouge pour ceux-ci, un signe indicatif de couleur noire pour ceux-là.

Une centaine de fiefs ont été délimités et on n'a séparé que par une

[1] *Revue des questions historiques* (livraison d'octobre 1875), tome XVIII, p. 444 à 546.

[2] Aucun, à l'exception du comté de Porhoët (en Bretagne) et de celui d'Auvergne, en raison de l'exiguïté de ces divisions. On n'a pas délimité non plus les possessions du comte-dauphin d'Auvergne, disséminées dans la province de ce nom, entre Clermont et Brioude.

[3] Comme, par exemple, Domremy, la patrie de la Pucelle, et Sainte-Catherine-de-Fierbois, où Jeanne commanda de chercher l'épée qui lui était destinée.

ligne de pointillé noir les fiefs contigus, possédés par un même seigneur : dans ce cas, le nom du fief principal est inscrit en lettres rouges, tandis que les dénominations de fiefs secondaires le sont en lettres noires.

Il est regrettable qu'on n'ait pu indiquer, par quelque signe, la communauté de propriétaire pour les fiefs non limitrophes, mais on peut suppléer, en quelque sorte, à cette lacune, par la liste suivante, qui comprendra les noms des feudataires possédant plusieurs grands fiefs isolés les uns des autres : les noms des fiefs formant un groupe seront réunis sous un seul adverbe numéral :

Jean IV, comte *d'Armagnac*, possédait : 1° les comtés d'Armagnac, de Fézensac et de l'Ile-en-Jourdain; les vicomtés de Lomagne, de Brulhois, de Fézensaguet et de Gimoës; 2° la vicomté de Magnoac; 3° la vicomté des Quatre-Vallées; 4° le comté de Rodez.

René d'Anjou, duc de *Bar*, possédait : 1° le duché de Bar, dont la partie française était divisée en trois tronçons[1]; 2° les baronnies du Perche-Gouët[2].

Jean Ier, duc de *Bourbon*, possédait : 1° les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, le comté de Forez et la seigneurie de Beaujeu; 2° le comté de Clermont, en Beauvaisis[3].

Philippe le Bon, duc de *Bourgogne*, possédait : 1° le duché de Bourgogne; les comtés d'Auxerre, de Tonnerre, de Charolais, de Mâcon, et la seigneurie de Bar-sur-Seine; 2° les comtés de Flandre, d'Ostrevant, d'Artois et de Boulogne[4]; 3° le comté d'Étampes[5].

Jean VI, duc de *Bretagne* possédait : 1° le duché de Bretagne; 2° le comté de Montfort-l'Amaury[6].

Jean de Grailly, comte de *Foix* possédait : 1° le comté de Foix; 2° le comté de Bigorre et la vicomté de Nébouzan; 3° les vicomtés de Marsan et de Gabardan[7].

Jacques de Bourbon, comte de la *Marche* possédait : 1° le comté de la Marche; 2° celui de Castres, en Languedoc.

Charles de Bourgogne, comte de *Nevers* possédait : 1° le comté de Nevers et la baronnie de Donzy; 2° le comté de Rethel.

Charles, duc *d'Orléans*, possédait : 1° le duché d'Orléans, les comtés de Blois et de Dunois; 2° le duché de Valois, le comté de Soissons et la seigneurie de Coucy[8];

1 Les deux principaux de ces tronçons sont désignés sur la carte par le nom DUCHÉ DE BAR; mais la place manqué pour inscrire ce nom dans le troisième tronçon, enclavé dans l'Empire et formé seulement de la châtellenie de Conflans, près Luxeuil.

2 René d'Anjou portait aussi le titre de « comte de Guise, » mais ce comté, confisqué avec lui, avait été donné à Jean de Luxembourg, partisan du roi d'Angleterre, et ce capitaine en avait achevé la conquête en 1424.

3 Le fils aîné du duc de Bourbon portait alors le titre de « comte de Clermont. »

4 Il ne faut pas oublier que Philippe le Bon tenait, en outre, divers grands fiefs impériaux, tels que le comté de Bourgogne et la seigneurie de Salins, le comté d'Alost, la seigneurie de Malines, ainsi que le comté de Hainaut et celui de Hollande.

5 Philippe le Bon avait aussi des prétentions sur le comté de Gien, au même titre que sur le comté d'Étampes, mais ce fief était occupé par les partisans de Charles VII, qui, en 1429, l'avait donné au bâtard d'Orléans.

6 Le titre de « comte de Montfort » était porté par François, fils aîné du duc de Bretagne.

7 Le comte de Foix possédait, de plus, la vicomté de Béarn, alors indépendante de la couronne.

8 Le comte de Soissons et la seigneurie de Coucy étaient indivis, par moitié, entre le duc d'Orléans et la comtesse de Marle.

3° le comté de Beaumont-sur-Oise; 4° le comté de Porcien[1]; 5° le comté de Vertus; 6° le comté de Périgord[2].

Bernard d'Armagnac, comte de *Pardiac* possédait: 1° le comté de Pardiac; 2° la vicomté de Carlat, en Auvergne.

Cependant, cette énumération n'est pas rigoureusement exacte pour les années qui nous occupent, car alors plus d'un partisan du roi Charles VII était privé de ceux de ses fiefs situés dans la partie du royaume occupée par les Anglais. Il se forma, en outre, d'autres groupements féodaux à la faveur des donations faites par le roi d'Angleterre; ainsi, en 1429, le duc de Bedford, régent du royaume de France au nom de Henri VI, se qualifiait « duc d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine et de Harcourt, » et, peu de temps après, il ajoutait à ces titres celui de « comte de Dreux. »

L'itinéraire de la Pucelle a été tracé à l'aide du tableau chronologique des marches exécutées par Jeanne d'Arc, de Berriat-Saint-Prix, corrigé et complété par M. Jules Quicherat[3]. On n'a pu, cependant, figurer sur la carte la voie suivie par l'héroïque fille de Domremy depuis son départ de Vaucouleurs, en compagnie des guides que lui donna Robert de Baudricourt, jusqu'à son arrivée près du roi à Chinon, Auxerre et Gien étant à peu près les seuls points intermédiaires qu'on connût. Il n'a pas paru possible, non plus, d'indiquer les marches et contremarches de la Pucelle pendant la campagne de l'Orléanais. C'est donc seulement à partir du 24 juin 1429 que nous pouvons véritablement marcher sur les traces de Jeanne, qui, à cette date, quitte Orléans pour se rendre à Gien, d'où part, trois jours après, l'expédition du sacre. Nous avons pu la suivre dès lors, non sans difficulté, jusqu'à son retour dans les pays arrosés par la Loire, au 21 septembre suivant.

Jeanne d'Arc ayant passé plusieurs fois par certaines villes, il nous paraît convenable de présenter ici un résumé de son itinéraire pendant ces quatre mois; le lecteur pourra, de la sorte, suivre plus facilement, sur la carte, la marche de l'héroïne.

[1] Le titre de « comte de Porcien » était porté par le bâtard d'Orléans, qui, en 1432, se qualifiait aussi « comte de Périgord. »

[2] Voyez la note précédente.

[3] Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 378-382.

Juin	27.	Gien (Loiret).
—		Montargis (Loiret).
Juillet	1.	Auxerre (Yonne).
—	3.	Saint-Florentin; Brienon l'Archevêque (Yonne).
—	4.	Saint-Phal (Aube).
—	11.	Troyes (Aube).
—	14.	Lettrée (Marne, commune de Dommartin-Lettrée).
—	15.	Châlons-sur-Marne (Marne).
—	16.	Septsaulx; Reims (Marne).
—	21.	Corbeny (Aisne).
—	22.	Vailly (Aisne).
—	23.	Soissons (Aisne).
—	29.	Château-Thierry (Aisne).
Août	1.	Montmirail (Marne).
—	2.	Provins (Seine-et-Marne).
—		La Motte de Nangis (Seine-et-Marne).
—		Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).
—	5.	Provins (Seine-et-Marne).
—	7.	Coulommiers (Seine-et-Marne).
—		Château-Thierry (Aisne).
—	10.	La Ferté-Milon (Aisne).
—	11.	Crépy-en-Valois (Oise).
—	12.	Lagny-le-Sec (Oise).
—	13.	Dammartin-en-Goële; Thieux (Seine-et-Marne).
—	14.	Baron; Montépilloy (Oise).
—	15.	Crépy-en-Valois (Oise).
—	18.	Compiègne (Oise).
—		Senlis (Oise).
—	23.	Compiègne (Oise).
—	26.	Saint-Denis (Seine).
Septembre	5.	La Chapelle-Saint-Denis (Seine).
—	8.	Sous Paris.
—	9.	La Chapelle-Saint-Denis (Seine).
—	9.	Saint-Denis (Seine).
—	14.	Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne).
—	15.	Provins (Seine-et-Marne).
—		Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).
—		Passage de l'Yonne à un gué près de Sens (Yonne).
—		Courtenay (Loiret).
—		Châteaurenard (Loiret).
—		Montargis (Loiret).
—	21.	Gien (Loiret).

On comprendra aisément que nous ayons été quelquefois embarrassé pour choisir, entre les diverses voies de communication reliant deux loca-

lités, le chemin suivi par Jeanne d'Arc : l'étude des routes du moyen âge est du reste trop peu avancée pour que nous puissions nous flatter d'avoir réussi le plus souvent. L'une des difficultés les plus graves de ce premier itinéraire de la Pucelle est certainement le trajet de Gien à Auxerre : le roi et la Pucelle passèrent-ils alors à Montargis, comme l'écrivit, au commencement du dix-septième siècle, un historien rémois, l'échevin Rogier[1] ? C'est bien possible, et c'est même probable, si l'on songe qu'aujourd'hui encore il n'y a pas, à travers le sauvage pays de Puisaye, de communication directe entre Gien et Auxerre, et que, durant le moyen âge, le seul grand chemin connu, partant de cette dernière ville et se dirigeant à l'ouest, était le grand chemin d'Auxerre à Orléans passant par Perrigny, Fleury, Laduz, Senan, Sépaux, Villefranche, et gagnant ensuite Montargis par Châteaurenard[2]. Voilà pourquoi nous avons cru devoir ajouter le nom de Montargis à l'itinéraire publié par M. Quicherat.

A partir de la fin de septembre jusqu'au siége de Compiègne (mai 1430), et surtout depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril, la pénurie des renseignements relatifs à Jeanne d'Arc ne permet plus de tracer l'itinéraire de cette vaillante fille. Nous ne pouvons plus suivre désormais la Pucelle que depuis le jour où elle fut prise sous les murs de Compiègne (24 mai 1430) jusqu'à son bûcher de Rouen; les stations connues sont au nombre de neuf pour cette partie de l'itinéraire :

Mai	24.	Compiègne (Oise).
—		Beaulieu (Oise).
Août		Beaurevoir (Aisne).
Novembre		Arras (Pas-de-Calais).
—		Drugy, près Saint-Riquier (Somme).
—	21?	Le Crotoy (Somme).
Décembre		Saint-Valery-sur-Somme (Somme).
—		Eu (Seine-Inférieure).
—		Dieppe (Seine-Inférieure).
—		Rouen (Seine-Inférieure).

AUGUSTE LONGNON.

[1] Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 287.
[2] Quantin, *Dictionnaire topogr. du dép. de l'Yonne*, p. 33.



ROYAUME D'ANGLETERRE
LONDRES
Canterbury
Douvres
Salisbury
South-Hampton
Exeter
Cte DE HOLLANDE
De DE CLEVES
C. DE GUELDRE
ELECT. DE COLOGNE
Dé DE JULIERS
DUCHÉ DE BRABANT
PRINCT DE LIEGE
Dé DE LIMBOURG
Anvers
Bruges
Gand
Malines
Alost
Louvain
Bruxelles
Liège
Namur
COMTÉ DE FLANDRE
Cte DE HAINAUT
Mrat DE NAMUR
DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Luxembourg
ELECT. DE TREVES
PALATINAT DU RHIN
Calais
Boulogne
COMTÉ DE BOULOGNE
COMTÉ D'ARTOIS
Cte DE S. POL
ARRAS
Cambrai
Amiens
Abbeville
PICARDIE
C. DE GUISE
DE MARLE
COMTÉ DE RETHEL
C. DE ROUCY
D. DE REIMS
DE VALOIS
REIMS
Laon
DUCHÉ DE NORMANDIE
ROUEN
Caen
Bayeux
Lisieux
Evreux
Cherbourg
Coutances
Avranches
Cte DE MORTAIN
DE ALENCON
DUCHÉ D'ALENCON
Cte DU PERCHE
Cte DE CHARTRES
C. DE MONTFORT
PARIS
FRANCE
Cte D'ETAMPES
Melun
DE NEMOURS
COMTÉ DE CHAMPAGNE
C. DE VERTUS
Cte DE CHALONS
TROYES
DUCHÉ DE BAR
BAR LE DUC
D. DE BAR
Toul
DUCHÉ DE LORRAINE
LANDGR. D'ALSACE
Strasbourg
Chaumont
Langres
D. DE LANGRES
C. DE TONNERRE
C. DE JOIGNY
COMTÉ DU MAINE
Le Mans
DUNOIS
ORLEANS
DUCHÉ D'ORLEANS
C. DE VENDOME
COMTÉ DE BLOIS
Blois
TOURS
DE TOURAINE
DUCHÉ D'ANJOU
ANGERS
DUCHÉ DE BRETAGNE
RENNES
NANTES
Vannes
Quimper
Brest
Treguier
St. Pol
C. DE GOELLO
Chatelaudren
St. Brieuc
Lamballe
St. Malo
Dol
Quiberon
C. DE SANCERRE
Sancerre
BOURGES
DUCHÉ DE
COMTÉ DE NEVERS
DUCHÉ DE BOURGOGNE
DIJON
Auxonne
BESANCON
CTÉ DE BOURGOGNE
Salins
Autun



CARTE
DU ROYAUME
DE FRANCE
PENDANT LA MISSION DE JEANNE D'ARC
(1429-1430)
dressée
PAR AUGUSTE LONGNON
1875
Echelle
50 40 30 20 10 0 50 100 kil.
LEGENDE
Limites du royaume de France et des grands fiefs en dépendant
Limite du pays soumis aux Anglais lors de l'arrivée de Jeanne d'Arc devant Orléans (29 Avril 1429)
Limite du pays soumis aux Anglais lors de la prise de Jeanne d'Arc (24 Mai 1430)
Domaine royal occupé par les Français
Domaine royal occupé par les Anglais
Limites des arrière fiefs
Limites de deux fiefs possédés par un même seigneur
Itinéraire de Jeanne d'Arc
Villes ou châteaux appartenant en propre au haut seigneur du pays dont ils font partie
Villes ou châteaux tenus en fief du haut seigneur du pays dont ils font partie
DUCHÉ DE BRETAGNE
COMTÉ DU MAINE
CTÉ DU PERCHE
COMTÉ DE CHAMPAGNE
LORRAINE
DUCHÉ D'ORLÉANS
DUCHÉ D'ANJOU
DE TOURAINE
DUCHÉ DE BERRY
COMTÉ DE NEVERS
DUCHÉ DE BOURGOGNE
CTÉ DE BOURGOGNE
COMTÉ DE POITIERS
DUCHÉ DE BOURBONNAIS
COMTÉ DE LA MARCHE
DUCHÉ DE SAVOIE
COMTÉ D'ANGOULÊME
COMTÉ DE SAINTONGE
VTÉ DE LIMOGES
D'AUVERGNE
FOREZ
DAUPHINÉ DE VIENNOIS
VTÉ DE TURENNE
COMTÉ DE VALENTINOIS
COMTÉ DE GEVAUDAN
GUYENNE
DUCHÉ DE GUYENNE
CTÉ DE RODEZ
PROVENCE
COMTÉ DE TOULOUSE
CTÉ D'ARMAGNAC
BIGORRE
ROYme DE NAVARRE
VTÉ DE BÉARN
COMTÉ DE ROUSSILLON
NANTES
BORDEAUX
TOULOUSE
CARCASSONNE
NARBONNE
Marseille
Imp. Fraillery 3 rue Fontaines



Ornement tiré d'un ms. latin du XVe siècle. Biblioth. de M. Ambroise Firmin-Didot.

III

LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC

Son anoblissement. — Sa descendance.

Initiale d'un ms. latin du XVe s., n° 11665, à la biblioth. nat.

En récompense de services qui tenaient du prodige, Charles VII voulut récompenser d'une manière tout exceptionnelle la libératrice de son royaume. C'est ainsi que, par des lettres-patentes datées de Meun-sur-Yèvre, du mois de décembre 1429, il éleva à la dignité de nobles Jeanne, son père, sa mère, ses frères, leur parenté et leur descendance, née et à naître, en ligne masculine et en ligne féminine. On peut cependant croire que le roi n'avait pas attendu jusque-là pour manifester sa gratitude, et qu'un autre témoignage d'honneur avait précédé celui dont il vient d'être question. Nous trouvons en effet dans un manuscrit de la bibliothèque nationale, daté de 1559, qui paraît présenter certaines garanties d'authenticité, une indication d'après laquelle Jeanne aurait été l'objet d'un premier anoblissement personnel le 2 juin 1429, après ses glorieux succès d'Orléans. Dès cette époque, le roi, étant à Chinon, aurait donné à

Fig. 204. — Concession d'armoiries par le roi Charles VII à Jeanne d'Arc, le 2 juin 1429, après la délivrance
1559. Ce manuscrit, de l'ancien fonds Baluze, porte le titre d'*Évaluation des monnaies d'or et d'argent*, et les
éminents. Il contient la copie, par ordre de dates, de tous les édits monétaires enregistrés par la chambre

Le premier jour de may mil 142.
iiii^c vingt neuf
Marc dargent xvii l.

De la pucelle

Jehanne/.

Le iime jour de juing mil iiii^c xx-
ix ledit s^r Roy ayant congneu les prouesses
de Jehanne la pucelle et victoire du
don de Dieu et son conseil intervenant
donna estant en la ville de Chinon
armoyries a lad. Jehanne pour son estandart
et son devise du patron qui sensuit
donnant charge au duc dallenson
et a ladite Jehanne du siege de
Jargueau

d'Orléans et avant la campagne de la Loire. Ms. de la biblioth. nat., fonds fr., n° 5524, registre daté de noms de Jean Lhuillier s^{r} de Boulancourt, président à la chambre des comptes, et d'autres magistrats des monnaies.

LECTURE

Le premier jour de may mil iiij^{c} vingt-neuf,
marc d'argan xvij s$_7$

DE LA PUCELLE — JEHANNE

Le ij^{me} jour de jung m. iiij^{c} xxix le dit Seigneur roy ayent congneu les proesses de Jehanne la Pucelle et Victoires du don de Dieu et son conseil intervenues donna estant en la ville de Chinon armoyries a la dite Jehanne pour son estandart et soy decorer du patron qui sensuict donnant charge au duc Dallenson et a icelle Jehanne du siege de Jargueau.

TRADUCTION

Le premier jour de mai 1429,
le marc d'argent à dix-sept sous

DE LA PUCELLE — JEANNE

Le deuxième jour de juin 1429, ledit seigneur roi ayant connu les prouesses de Jeanne la Pucelle et les victoires remportées par le don de Dieu et son conseil, donna, étant en la ville de Chinon, des armoiries à ladite Pucelle, pour décorer son étendard et elle-même, dont le modele s'ensuit, donnant, au duc d'Alençon et à ladite Jeanne, la charge du siége de Jargeau.

l'héroïne les armes qui furent un peu plus tard attribuées à sa famille.

Ce qui est en tout cas bien certain, c'est que la pieuse modestie de la Pucelle lui fit refuser cet honneur, et qu'elle n'usa jamais, pour la décoration de son harnais ni de sa personne, des insignes glorieux qui lui étaient conférés. Elle considéra tellement cette distinction comme nulle et non avenue pour elle, qu'elle put, en toute conscience, répondre à ses juges de Rouen, le 10 mars 1431, que « d'écus et d'armes elle n'en eut jamais, mais « que son roy donna des armoiries à ses frères. » Quant à elle, elle ne voulut d'autre insigne sur son étendard que le pieux emblème qu'elle y avait placé, d'autre devise que celle où s'exhalait la première et sainte affection de son âme : Jésus, Maria!

Les frères de Jeanne profitèrent des effets de la munificence royale. Tous deux prirent le nom du Lys, et le transmirent à leurs descendants avec les avantages exceptionnels que le roi y avait attachés.

Les anoblissements en faveur des descendants de l'un et l'autre sexe n'étaient pas alors chose rare, mais ce qui était un fait véritablement inouï, c'était le privilége accordé par Charles VII aux filles de la famille du Lys d'étendre leur noblesse à leurs maris roturiers. Du reste, ce privilége ne tarda pas à être l'objet de sérieuses restrictions

Dès 1556, une déclaration de Henry II, publiée par arrêt du parlement de Rouen, établit que les avantnges du titre de gentilhomme n'appartiendront désormais à ceux qui se disent issus de la race de la Pucelle, « qu'autant qu'ils porteront le nom ou seront issus de descendantes de Jacques d'Arc n'ayant dérogé à leur état et ayant été mariées à des gentilshommes vivant noblement. » Un peu plus tard, ce privilége fut aboli par l'édit de Henri IV en 1598, par celui de Louis XIII en 1614, et par les déclarations du même roi en 1634 et 1635.

Mais il faut ajouter que, malgré ces restrictions expresses, les descendants des filles ont généralement obtenu des lettres patentes qui leur ont permis de jouir du privilége de leur famille « lorsqu'ils vivaient noblement. »

Ces mesures ne furent pas appliquées à la branche vivant en Lorraine; car le duché, encore en possession d'une complète indépendance, n'était en rien soumis aux lois du royaume de France. Aussi les du Lys de cette branche continuèrent-ils à jouir de tous les avantages octroyés par Charles VII.

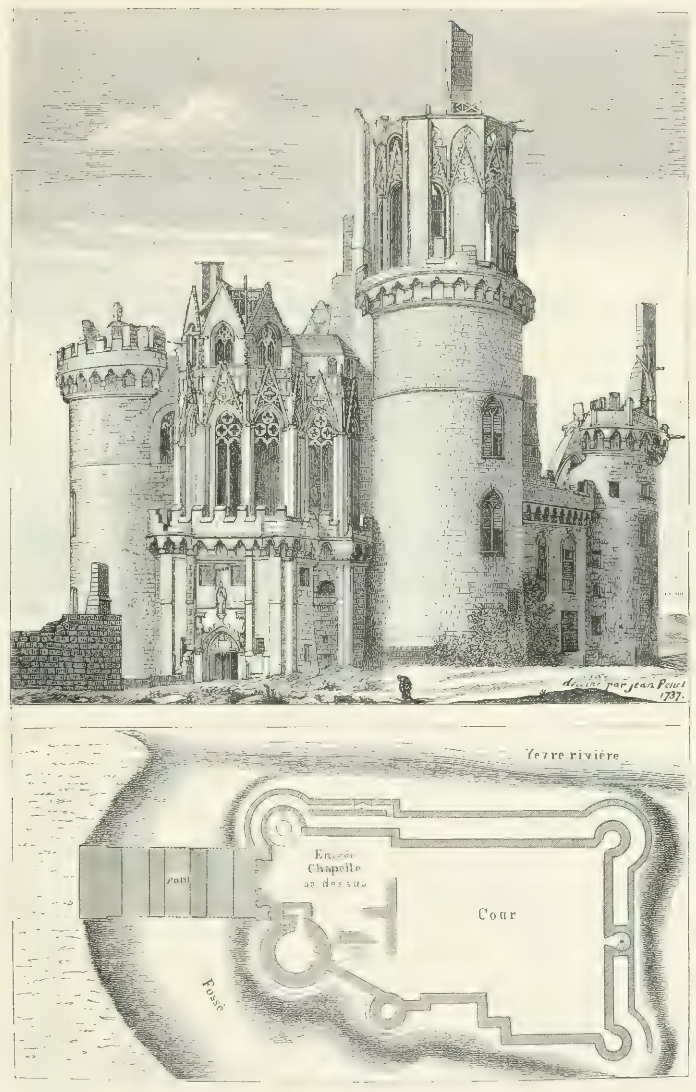


Fig. 205. — Château de Meun-sur-Yevre où Charles VII donna les lettres d'anoblissement de la famille de Jeanne d'Arc (voir à la page suivante) et où il mourut le 22 juillet 1461. — 1. Vue du château tel qu'il était en 1731, d'après le dessin de J. Penot, appartenant à M. Lenoir, à Paris. La chapelle qui est au-dessus de l'entrée et les constructions qui surmontent les tours datent du règne de Charles VII. — 2. Plan du château, par M. Dumoutey. D'après le *Dictionnaire de l'Academie des beaux-arts*, t. III, 1874.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT ACCORDÉES PAR CHARLES VII

en décembre 1429, à Jeanne d'Arc et à sa famille.

Le texte a été collationné sur la pièce K. [illegible], conservée aux Archives de France. — Le caractère particulier de cet anoblissement est expliqué plus haut, page 413.

TEXTE ORIGINAL.

Karolus, Dei gratia Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam. Magnificaturi divinæ celsitudinis uberrimas nitidissimasque gratias celebri ministerio Puellæ, Johannæ Darc de Dompremeyo, charæ et dilectæ nostræ, de Ballivia Calvi-Montis seu ejus ressortis, nobis elargitas, et ipsa divina cooperante clementia, amplificari speratas, decens arbitramur et opportunum ipsam Puellam et suam, nedum ejus ob officii merita, verum et divinæ laudis præconia, totam parentelam, dignis honorum nostræ regiæ majestatis insigniis attollendam et sublimandam, ut divina claritudine sic illustrata, nostræ regiæ liberalitatis aliquod munus egregium generi suo relinquat, quo divina gloria et tantarum gratiarum fama perpetuis honoribus accrescat et perseveret : Notum igitur facimus universis præsentibus et futuris, quod nos, præmissis attentis, considerantes insuper laudabilia, grataque et commodiora servitia nobis et regno nostro jam per dictam Joannam Puellam multimode impensa et quæ in futurum impendisperamus, certisque aliis causis ad hoc animum nostrum inducentibus, præfatam Puellam, Jacobum Darc dicti loci de Dompremeyo, patrem; Isabellam ejus uxorem, matrem; Jacquemium et Johannem Darc et Petrum Pierelo, fratres ipsius Puellæ, et totam suam parentelam et lignagium, et in favorem et pro contemplatione ejusdem, etiam et eorum posteritatem masculinam et fœmininam, in legitimo matrimonio natam et nascituram, nobilitavimus, et per præsentes, de gratia speciali, et ex nostra certa scientia et plenitudine potestatis, nobilitamus et nobiles facimus : concedentes expresse ut dicta Puella, dicti Jacobus, Isabella, Jacqueminus, Johannes et Petrus, et ipsius Puellæ tota posteritas et lignagium, ac ipsorum posteritas, nata et nascitura, in suis actibus, in judicio et extra, ab omnibus pro-

TRADUCTION.

Charles, par la grâce de Dieu roi de France pour perpétuelle mémoire. A cette fin de glorifier les très-abondantes et insignes faveurs dont le Très-Haut nous a comblé, et que, nous l'espérons, sa divine miséricorde daignera nous continuer, par le moyen et le concours éclatant de la Pucelle, notre chère et bien-aimée Jeanne d'Arc, de Domremy, au bailliage de Chaumont ou dans son ressort, et pour célébrer à la fois les mérites de ladite Pucelle et les louanges divines, nous estimions convenable et opportun de l'élever, elle et toute sa parenté, aux honneurs et dignités de notre majesté royale, de sorte que, illustrée par la grâce divine, elle laisse à sa race un souvenir précieux de notre royale libéralité, et que la gloire de Dieu ainsi que la renommée de tant de bienfaits se perpétue et s'accroisse dans tous les siècles. C'est pourquoi nous faisons savoir à tous, présents et à venir, que, eu égard à ce que dessus, considérant en outre les agréables, nombreux et recommandables services que Jeanne la Pucelle a déjà rendus et rendra à l'avenir, nous l'espérons, à nous et à notre royaume, et pour autres certaines causes à ce nous mouvant, nous avons anobli ladite Pucelle, Jacques d'Arc dudit lieu de Domrémy et Isabeau sa femme, ses père et mère, Jacquemin et Jean d'Arc et Pierre Pierrelot ses frères, et toute sa parenté et lignage, et, en faveur et contemplation d'icelle Jeanne, toute leur postérité mâle et femelle, née, et à naître, en légitime mariage, et par les présentes, de notre grâce spéciale, certaine science et pleine puissance, les anoblissons et déclarons nobles; voulant que ladite Pucelle, lesdits Jacques, Isabeau, Jacquemin, Jean et Pierre, et toute la postérité et lignage de ladite Pucelle, ainsi que les enfants d'eux, nés et à naître, soient par tous tenus et réputés nobles, dans leurs actes, en justice et hors justice, et qu'ils jouissent et

nobilibus habeantur et reputentur, et ut privilegiis, libertatibus, prærogativis aliisque juribus, quibus alii nobiles dicti nostri regni ex nobili genere procreati, uti consueverunt et utuntur, gaudeant pacifice et fruantur. Eosdemque et dictam eorum posteritatem, aliorum nobilium dicti nostri regni ex nobili stirpe procreatorum consorcio aggregamus : non obstante quod ipsi, ut dictum est, ex nobili genere ortum non sumpserint, et forsan alterius quam liberæ conditionis existant : volentes etiam ut iidem prænominati, dictaque parentela et lignagium sæpefatæ Puellæ et eorum posteritas masculina et fœminina, dum et quotiens eisdem placuerit, a quocumque milite, militiæ cingulum valeant adipisci, seu decorari. Insuper concedentes eisdem et eorum posteritati, tam masculinæ quam fœmininæ, in legitimo matrimonio procreatæ et procreandæ, ut ipsi feoda et retrofeoda et res nobiles a nobilibus et aliis quibuscumque personis acquirant, et, tam acquisitas quam acquirendas, retinere, tenere et possidere perpetuo valeant atque possint, absque eo quod illas vel illa, nunc vel futuro tempore, extra manum suam innobilitatis occasione ponere cogantur, nec aliquam financiam nobis vel successoribus nostris, propter hanc nobilitatem, solvere quovis modo teneantur aut compellantur : quam quidem financiam, prædecessorum intuitu et consideratione, eisdem supranominatis, et dictæ parentelæ et lignagio prædictæ Puellæ, ex nostra ampliori gratia donavimus et quictavimus, donamusque et quictamus per præsentes, ordinationibus, statutis, edictis, usu, revocationibus, consuetudine, inhibitionibus et mandatis factis vel faciendis, ad hoc contrariis, non obstantibus quibuscumque. Quocirca dilectis et fidelibus nostris gentibus compotorum nostrorum, ac thesaurariis nec non generalibus et commissariis super facto financiarum nostrarum ordinatis seu deputandis et ballivo dictæ balliviæ Calvi-Montis, cæterisque justiciariis nostris, vel eorum locatenentibus præsentibus et futuris, et cuilibet ipsorum, prout ad eum pertinuerit, damus harum serie in mandatis quatenus dictam Johannam Puellam et dictos Jocabum, Isabellam Jacqueminum, Johannem et Petrum, ipsius-

usent paisiblement des priviléges, franchises, prérogatives et autres droits, dont sont accoutumés de jouir, en notre royaume, les autres nobles, extraits de noble lignée, lesquels et leur dite postérité nous faisons participer à la condition des autres nobles de notre royaume, nés de noble race, nonobstant qu'ils n'aient, comme dit est, une origine noble, et qu'ils soient peut-être d'autre condition que de condition libre. Voulant aussi que les susnommés, ladite parenté et lignage de la Pucelle, et leur prostérité mâle et femelle puissent, quand et toutes fois qu'il leur plaira, obtenir et recevoir de tout chevalier les insignes de la chevalerie. Leur permettant en outre, à eux et à leur postérité tant masculine que féminine, née et à naître en légitime mariage, d'acquérir des personnes nobles et autres quelconques tous fiefs, arrière-fiefs et biens nobles, lesquels, acquis ou à acquérir, ils pourront et leur sera permis avoir, tenir et posséder à toujours, sans qu'ils puissent être contraints, maintenant ni au temps à venir, à s'en dessaisir par faute de noblesse. Pour lequel anoblissement ils ne seront en aucune façon tenus ni forcés de payer aucune finance à nous ni à nos successeurs; de laquelle finance, en considération et regard de leurs ancêtres, nous avons de pleine grâce fait don et remise aux susnommés et à ladite parenté et lignage de la Pucelle, et par les présentes leur en faisons don et remise, nonobstant toutes ordonnances, statuts, édits, usages, révocations, coutumes, inhibitions et mandements, faits ou à faire, à ce contraires. Pour quoi, nous donnons en mandement par lesdites présentes à nos amés et féaux les gens de nos comptes, aux trésoriers généraux et commissaires ordonnés ou à ordonner sur le fait de nos finances, et au bailli dudit bailliage de Chaumont, et à nous autres justiciers ou leurs lieutenants présents et à venir, et à chacun d'eux, en tant qu'il lui appartiendra, qu'ils fassent et laissent ladite Jeanne la Pucelle, lesdits Jacques, Isabeau, Jacquemin, Jean et Pierre, toute la parenté et lignage de ladite Pucelle, et leur postérité susdite, née et à naître, comme dit est, en légitime mariage, jouir et user paisiblement de nos présente grâce, anoblissement et octroi, main-

que Puellæ totam parentelam et lignagium eorumque posteritatem prædictam in legitimo matrimonio, ut dictum est, natam et nasciturам, nostris præsentibus gratia, nobilitatione et concessione uti et gaudere pacifice, nunc et imposterum, faciant et permittant, et contra tenorem præsentium eosdem nullatenus impediant, seu molestent, aut a quocumque molestari seu impediri patiantur. Quod ut perpetuæ stabilitatis robur obtineat, nostrum præsentibus apponi fecimus sigillum, in absencia magni ordinatum; nostro in aliis et alieno in omnibus jure semper salvo. Datum Magduni super Ebram, mense decembri, anno Domini millesimo quadringentesimo vigesimo nono, regni vero nostri octavo.

Sur le repli : « *Per regem, episcopo Sagiensi, dominis de la Tremoille et de Trevis et aliis præsentibus.* »

Et plus bas : *Expedita in camera compotorum regis XVI, mensis januarii, anno Domini millesimo CCCC° XXIX°, et ibidem registrata, libro cartarum hujus temporis, fol. CXXI.* Signé : A Gréelle.

tenant et au temps avenir, sans leur faire ni souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement contre la teneur des présentes. Et pour que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait apposer aux présentes notre sceau en l'absence de notre grand sceau, sauf en autres choses notre droit et le droit d'autrui en toutes. Donné à Meun-sur-Yèvre, au mois de décembre, l'an du Seigneur mil quatre cent vingt-neuf, et de notre règne le huitième.

Sur le repli : Par le Roi, l'évêque de Séez, les Srs de la Trémoille, de Tréves et autres présents. Signées Mallière, et scellées sur lacs de soie rouge et verte du grand sceau de cire verte.

Et plus bas : Expédiée en la chambre des comptes du Roi, le seizième du mois de janvier, l'an du Seigneur mil quatre cent vingt-neuf et y enregistrée au livre des chartes du temps, folio cxxi. Signé, A. Gréelle.

LETTRES PATENTES DE LOUIS XIII.

Pour augmentation d'armes aux armoiries de MM. Du Lys, de la lignée de la Pucelle d'Orléans, d'après la minute authentique Z 808, conservée aux Archives de France.

De la branche cadette de la famille de la Pucelle, l'aîné seul avait pris les armoiries octroyées à Jeanne et à ses parents par Charles VII. Le puiné, tout en portant le nom de Du Lys, avait adopté, ou, dit-on, conservé des armes parlantes consistant en un arc de fasce chargé de trois flèches entre-croisées. Mais la descendance de cet aîné n'existant plus, les Du Lys de la branche cadette sollicitèrent du roi Louis XIII la permission de reprendre les armes de la Pucelle. Cette autorisation fut l'objet des lettres patentes de Louis XIII en date du 25 octobre 1612, dont le texte suit :

Louys, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut. Nos amés et féaulx Messieurs Charles Du Lis, nostre conseiller et advocat général en nostre cour des aydes à Paris, et Luc du Lis, escuyer sieur de Rainemoulin aussi conseiller notaire et secrétaire de nostre maison et couronne de France et audiencier en nostre chancellerie de Paris, frères, nous ont fait humblement remonstrer que, comme durant les guerres et divisions qui furent en ce royaume, sous les rois Charles six et Charles sept, d'heureuse mémoire, nos prédécesseurs, les Anglois ayant, par un long espace de temps, usurpé nostre ville de Paris et une grande partie des autres meilleures villes et provinces de nostre royaume, il eust pleu à Dieu, vray protecteur de nostre dit royaume, de susciter des frontières d'iceluy cette magnanime et vertueuse fille nommée Jeanne d'Arc, depuis vulgairement appelée la Pucelle d'Orléans; laquelle, contre l'opinion d'un chacun et contre toute apparence humaine, fist miraculeusement, en fort peu

de temps et comme par la main de Dieu, lever le siége que les Anglois tenoient devant nostre ville d'Orléans, et sacrer le dit seigneur roy Charles VII, en nostre ville de Rheims, avec tant de prospérité, que delà en avant, les Anglois furent entièrement débellés et expulsés de notre dit royaume : en recognoissance desquels grands et signalés services rendus à l'Estat et couronne de France, elle fut non seulement annoblye avec ses père, mère, frères et toute leur postérité tant en ligne masculine que féminine, mais par un privilége spécial du dit seigneur roy Charles VII, lui fut permis ensemble à ses dits frères et à leur postérité, de porter le lis tant en leurs noms qu'en leurs armoiries qui leur furent dès lors octroyées et blasonnées d'un escu d'azur, à deux fleurs de lis d'or, et d'une espée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut férue en une couronne d'or : desquels les frères de la dite Pucelle, l'aisné, Jehan Darc dit du Lis, prévost de Vaucouleurs et les descendans d'iceluy, auroient continué de porter les dits noms et armes du Lis jusques à ce aujourd'huy ; et le puisné Pierre Darc aussy dès lors surnommé du Lis, suivant la profession des armes, après estre parvenu à l'ordre et degré de chevalerie, par lettres patentes du duc d'Orléans, données à Orléans le vingt-huictiesme de juillet mil quatre cent quarante-trois, auroit été recogneu et récompensé sous le nom de du Lis, et en qualité de frère germain de la dite Pucelle, des signalés services par lui rendus, et faict d'armes, avec sa dite sœur, et après le déceds d'icelle, tant au dit seigneur roi Charles septiesme qu'au dit duc d'Orléans, depuis l'heureuse délivrance qu'il eut de sa longue prison, soubs les auspices de la dite Pucelle, comme il en appert amplement par plusieurs extraicts de nostre chambre des comptes et autres titres attachés sous le contre scel des presentes ; meme que du dit Pierre du Lis, chevalier, frère puisné de ladite Pucelle seroient issus et descendus en droite ligne les dits exposants frères, enfans de Michel du Lis leur père, fils de Jean du Lis, leur ayeul, qui fut fils d'autre Jehan du Lis le jeune, lequel estoit aussi fils puisné du dit Pierre du Lis chevalier, frère encore puisné de la dite Pucelle : lequel Jean du Lis le jeune, bisayeul des dits exposans, fut nommé et envoyé pour estre l'un des eschevins en la ville d'Arras, par le roy Louys unziesme fils et successeur dudit seigneur roy Charles VII, lorsqu'il voulut faire restablir et repeupler, par ses lettres patentes données à Chartres, au mois de juillet mil quatre cent-quatre-vingt-un, vérifiées en notre cour des Aydes, le dixiesme septembre ensuivant, il y demeura jusques en l'année mil quatre cent quatre-vingt-onze, que s'estant la dite ville soustrait de l'obéissance de la couronne de France, par l'entremise de l'archiduc Maximilien, les bons et vrays François qui y avoient esté établis par ledit sieur roy Louys unziesme furent tous pillez et chassez de la dite ville ; notamment le dit Jean du Lis, lequel fut contraint de se retirer à Lihoms, en Santerre, sans néanmoins discontinuer la profession des armes ; et se voyant le puisné des puisnés des frères de la dite Pucelle d'Orléans, il se seroit contenté de porter le nom du Lis, retenant les armes du nom et de leur ancienne famille Darc, qui sont d'azur et l'arc d'or mis en fasce chargé de trois flesches entre-croisées les pointes en haut férues, deux d'or ferrées et plumetées d'argent, et une d'argent ferrée et plumetée d'or et le chef d'argent au lion passant de gueules ; et d'autant que les dits noms du Lis et armes Darc se trouvent estre passez de père en fils jusques aux dits exposans, qu'iceulx sont recogneuz seuls aujourd'huy représentans le dit Pierre du Lis, leur trisayeul, au moyen de ce que Jean du Lis, de son vivant toujours surnommé la Pucelle, frère germain de la dite Pucelle, seroit décédé sans hoirs, désireroient reprendre les armes du lis octroyées à la dite Pucelle et ses frères, avec celles Darc, que le dit Jehan du Lis le jeune, leur bisayeul, et ses descendans se trouvent avoir retenues et gardées jusques à présent, et qu'il leur fust permis les porter toutes deux ensemble escartellées en même escusson, et timbrées de telle façon qu'il nous plaira leur ordonner, pour marque des actes valeureux de la dite Pucelle et de leurs ancestres ; mesme y employer la bannière qu'elle portoit en la guerre, laquelle estoit de thoilles blanches semées de fleurs de lis d'or, avec la figure d'un ange, qui présentoit un lis à Dieu porté par la vierge,

sa mère; ce qu'ils doutent pouvoir faire sans avoir sur ce nos lettres convenables et nécessaires, humblement requérant icelles. Pour ce est-il que nous, recognoissans les grands, mystérieux et signalés services faits à l'Estat et couronne de France par la dite Jehanne Darc, ladite Pucelle d'Orléans et désirans continuer la recognoissance et gratification qui en a esté fait à elle et à ses frères et leur postérité, et d'ailleurs bien et favorablement traiter les dits exposans, tant en contemplation de leur dite extraction, dont il nous est suffisamment apparu par les titres et extraits attachés soubs nostre dit contrescel, que de plusieurs bons et agréables services qu'ils nous ont rendus, et au défunt roy Henry le Grand, nostre très-honoré seigneur et père, d'heureuse mémoire, non-seulement en l'exercice de leurs offices, mais en plusieurs autres charges, commissions et négociations, où ils ont été employes, et s'en sont dignement acquittez. A ces causes et autres grandes considérations à ce nous mouvans, de l'advis de la Royne régente, nostre très-honorée dame et mère, et de nostre conseil, avons de nostre certaine science, pleine puissance et autorité royale, par ces présentes signées de nostre main, permis et permettons aux dits exposans d'adjouster les armes du lis à celles Darc, dont ils avoient accoutumé d'user, et icelles porter à l'advenir eux et leur postérité, escartelées au quartier droit de celles du Lis, qui furent accordées à la dite Pucelle d'Orléans et ses frères, ainsi que les ont retenues et portent à présent ceux qui sont recogneus issus et descendans du frère aîné de la dite Pucelle Jehan du Lis, qui fut prévost à Vaucouleur, et au second et troisième quartier d'icelles Darc, que les dits exposans ont retenues et gardées de père en fils, du dit Jehan du Lis, le jeune, leur bisayeul, qui fut nommé comme dit est, pour eschevin en la ville d'Arras, par le dit sieur roy Louys XI, ainsi qu'elles sont cy-dessus blasonnées, et représentées sous le contrescel des présentes; comme aussy voulons et permettons que les dits exposans puissent porter leur heaume comblé de bourrelet de chevalerie et noblesse des couleurs armoryales et timbré, sçavoir est : le dit Charles et les siens d'une figure de la dite Pucelle vestue de blanc, portant en sa main droite une couronne d'or soustenue sur la pointe de son espée, et à la gauche sa bannière blanche figurée et représentée comme de son vivant elle la portoit; et le dit Luc du Lis, puisné et les siens, d'une fleur de lis d'or naissante entre deux pennarts, de même blazon que la bannière de la Pucelle; et que le cri du dit Charles et des siens soit: la Pucelle! et celuy du dit Luc, sieur de Reinemoulin, soit : les Lys! sans qu'ils en puissent estre troublez, molestez, ni inquietez en façon quelconque ny que le dit changement ou escartelleure et addition leur puisse nuire ny estre imputé au préjudice de nos ordonnances : car tel est nostre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné à Paris, le vingt-cinquiesme jour d'octobre, l'an de grace mil six cent douze, et de nostre règne le troisiesme. Signé Louys, *et sur le reply :* par le roy, la royne régente, sa mère, présente, Brulard; scellée sur lacs de soye rouge et verte du grand sceau de cire verte.

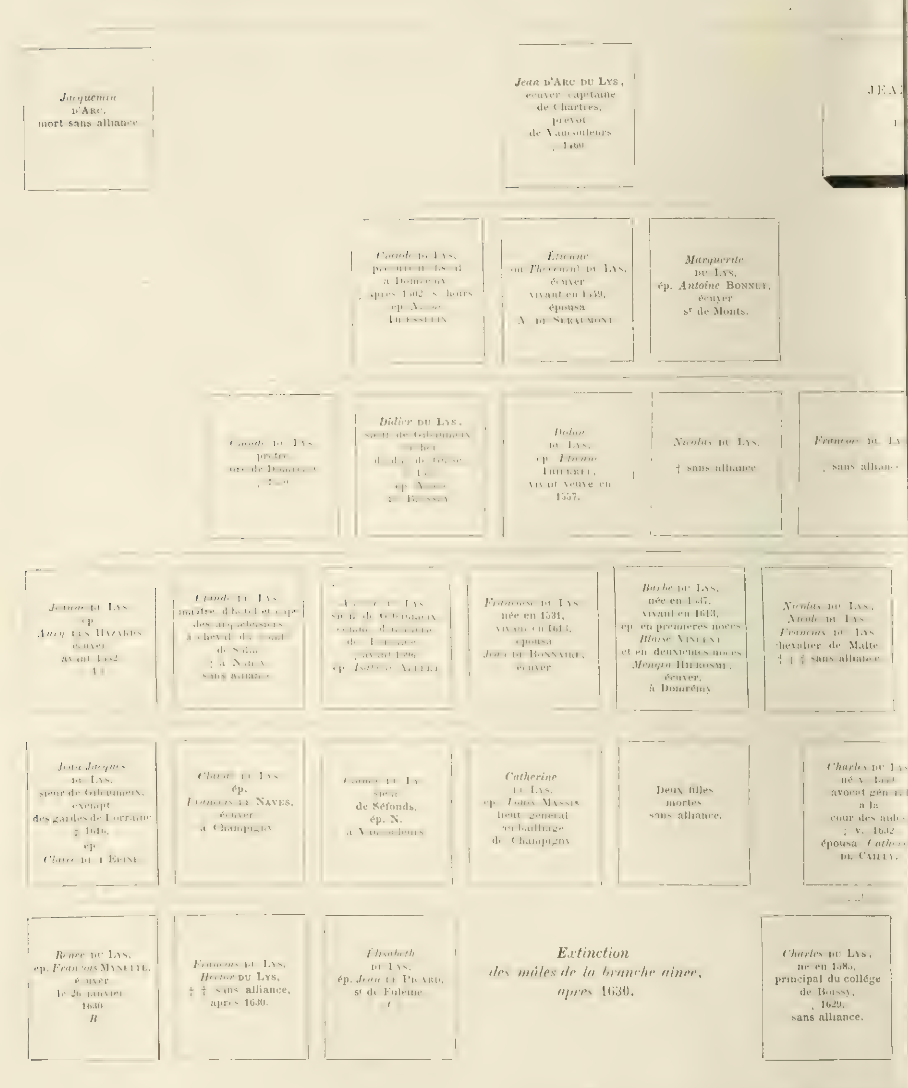
RÉDUCTION DU PRIVILÉGE DE NOBLESSE

Pour les descendants de la famille d'Arc. Le titre est désormais restreint aux héritiers mâles.

Juin 1614.

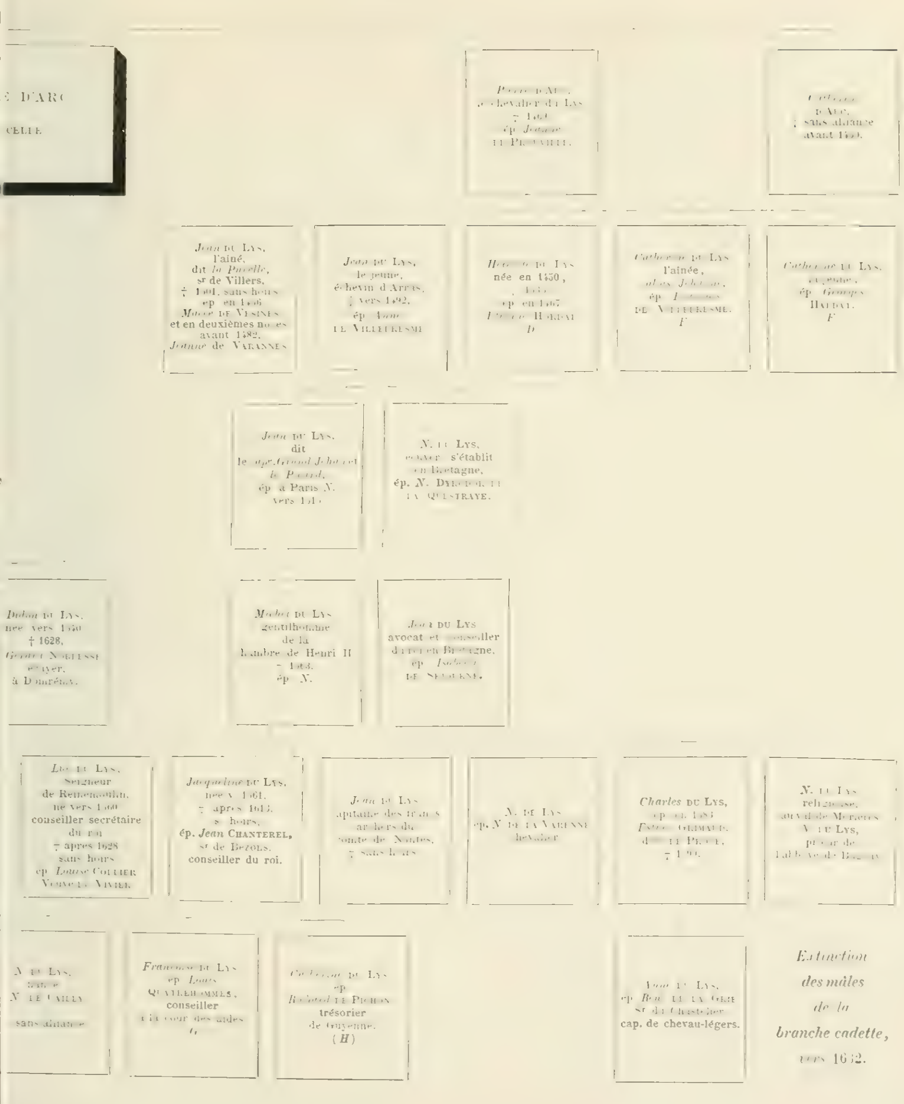
Les descendans des frères de la Pucelle d'Orléans qui vivent à présent noblement, jouiront à l'avenir des priviléges de noblesse, et leur postérité, de masle en masle vivant noblement, mesme ceux qui pour cet effet ont obtenu nos lettres patentes et arrestz de nos cours souveraines. Mais ceux qui n'ont vescu et ne vivent à présent noblement, ne jouiront plus à l'avenir d'aucuns priviléges. Les filles et femmes aussi descendues des frères de ladite Pucelle d'Orléans, n'anobliront plus leurs maris à l'avenir.

DESCENDANCE DE JACQUES



A, B, C, D, E, F, G, H. — Voir à la page su

D'ARC ET ISABELLE ROMÉE



ıte : *Descendance de Jeanne d'Arc par les femmes.*

DESCENDANCE DES FRÈRES DE JEANNE D'ARC PAR LES FEMMES.

Liste de familles encore existantes qui peuvent justifier de cette origine.

A. — La descendance de *Jeanne* du Lys se continue :

1° dans le baron des Azards (Alby), par transmission directe.

2° Dans le baron de Piat de Braux (Boucq), par le mariage de *Hyacinthe* Piat de Braux, avec *Catherine* des Hazards;

3° Dans MM. Alexandre de Haldat du Lys (Nancy), par le mariage de *Marthe* des Hazards avec *Demange* Mynette, père de *François* Mynette (*voy. B*).

B. — La descendance de *Renée* du Lys se continue :

1° Dans MM. Alexandre de Haldat du Lys, par le mariage de *Jean* Haldat avec *Marie-Françoise* Mynette, et par la transmission du nom et des armes des Haldat aux Alexandre, accordée en 1766 aux enfants de *Claire* Haldat, veuve de *François* Alexandre, prévôt de Gondrecourt;

2° Dans M. de Braux par les Courtois de Morancourt, les Haldat et *Marie-Françoise* Mynette.

C. — Descendance d'*Elisabeth* du Lys :

Elle s'est continuée jusqu'en 1812 dans les d'Arbamont, par le mariage de *François* d'Arbamont, président à Vaucouleurs, avec *Élisabeth* le Picard.

D. — La descendance d'*Helwide* du Lys se continue :

1° Dans MM. le Duchat (Gorze et Nancy), Durand de Villers (Paris et Versailles), par le mariage de *Frédéric* le Duchat, conseiller au parlement de Metz, avec *Antoinette* Hordal, et le mariage d'*Antoinette* le Duchat avec *Paul* Durand, sieur de Villers; et dans MM. le baron de Saint-Vincent (Nancy), le comte du Coetlosquet (Metz), de Mardigny (Nancy), par leur alliance avec la famille Durand de Villers;

2° Dans MM. le baron de Lépineau (Nancy) et d'Archambault (Toul), par les le Liepvre et *Didier* Guillot, époux de *Marie* Hordal, et M. G. de Tinseau (Toul), par son alliance avec Mlle d'Archambault; dans MM. de Beausire, Brou de Cuissart, de Gouy, J. et L. de Lardemelle, de Turmel (familles messines), par les Goussaud, les Chazelles et les le Liepvre; dans MM. de Chevigny (Cuvry), le marquis de Chateauneuf (Nice), par les Chelaincourt, les Lecomte d'Humbepaire, les Chazelles et les le Liepvre; dans M. Berteaux, Mmes de Vidaillan, des Marres et de Bobet, MM. le baron G. d'Huart et Auricoste de Lazarque (familles messines), par les Bony de Lavergne, les Blaise de Rozerieulles et les Chelaincourt (*ut suprà*);

3° Dans MM. Pagel du Lys (originaires de Toul), par le mariage de *Pierre* Pagel avec *Mengeon* Hordal; et dans M. Coanet (Nancy), par les Chaumont et Pagel du Lys.

4° Dans MM. Noel du Lys (originaires de Commercy), par le mariage de *Jean* Noel avec *Claudine* Maréchal, fille de *Claudon* Hordal (confirmation par Louis XVIII); et dans MM. Dégrelle (Saint-Mihiel et Bar) et Bardin (Pierrefitte), par les de Vexault et Noel du Lys;

5° Dans M. *Nicolas* Villiaumé (l'historien de Jeanne d'Arc), par le mariage de son aïeul maternel *Nicolas* Mandres avec *Catherine* Hordal en 1772.

6° Dans M. l'abbé d'Ambly (Paris), par les Durand de Dieulx et les Hordal et auss par les Carrière, les Bournon, les Lambert, les Richard, les Mauljean et les mêmes Hordal. Et dans MM. l'abbé Jeandin (Belrupt), d'Arbigny et de Cruejouls (Langres) par leur alliance avec les d'Ambly.

E. — La descendance de *Jeanne* du Lys se continue :

1° Dans M. de Baillard du Lys (Grenoble), par les Garin, les Patris, les le Fournier de Tournebus, et *Marie* de Villebresme;

2° Dans MM. de Parel et Renaudeau d'Arc (Rouen) et de Julienne (Aix), par les Gauthier d'Arc, les de Launay, les du Chemin, les le Fournier de Tournebus et *Marie* de Villebresme (confirmation par Charles X).

F. — La descendance de *Catherine* du Lys, la jeune, se continue :

1° Dans MM. Alexandre de Haldat du Lys voy. *B* ;

2° Dans M. Roxart de la Salle (Nancy), par *Amélie* Alexandre de Haldat ;

3° Dans M. de Braux, par les Courtois de Morancourt, et *Agathe* de Haldat ;

4° Et encore dans M. l'abbé d'Ambly (Paris), par les Marchand de Milly, et *Françoise* de Haldat.

G. — La descendance de *Françoise* du Lys se continue :

Dans MM. le marquis et les comtes de Maleissye, par le mariage de *Jacques* de Tardieu, marquis de Maleissye, avec *Anne* de Barentin, fille de *Marie* Quatre-Hommes, en 1684.

(Les Tardieu de Maleissye sont donc aujourd'hui les représentants les plus rapprochés du nom de Jeanne d'Arc et en quelque sorte les chefs de cette famille, puisqu'ils descendent de *Charles* du Lys, dernier représentant mâle de la lignée de la Pucelle. C'est en cette qualité d'héritiers directs et de seuls descendants de Charles du Lys que MM. de Maleissye possèdent tous les papiers et souvenirs de famille relatifs à Jeanne d'Arc.)

LIGNE MATERNELLE DE JEANNE D'ARC.

Par ses lettres de décembre 1429, Charles VII avait anobli toute la parenté de la famille d'Arc. Le père de Jeanne n'avait plus de parents. Mais Isabelle Romée, sa mère, avait un frère et une sœur.

Jean Romée, dit *de Vouthon,* épousa *Marguerite* Colnel et en eut :

1° *Nicolas* Romée, profès de l'abbaye de Cheminon, aumônier de la Pucelle;

2° *Marguerite* Romée, qui épousa *Pierre* de Perthes de Faveresse, duquel descend le célèbre géologue M. Boucher de Crèvecœur de Perthes (d'Abbeville).

Aveline Romée épousa *Jean* de Voiseul et en eut :

1° *Jeanne* de Voiseul, qui épousa *Durand* Lassois, dont le fils *Thibault,* reconnu noble, comme parent de la Pucelle, le 25 février 1525, prit le nom de le Noble et eut postérité sous ce nom;

2° Demange de Voiseul, dont la petite-fille *Marguerite* de Voiseul épousa *Médard* le Royer, de Chaleines ; le petit-fils de ce dernier, *Médard* le Royer, gentilhomme ordinaire du duc de Lorraine, s'allia à l'illustre maison d'Ourches, et reprit le nom de Voiseul. (Voir D. Pelletier, *Nobil. de Lorr., art.* Médard.)

E. de Bouteiller, ancien député de Metz.

Nota. — Dans le tableau qui précède, il faut : 1° annuler l'indication relative à une alliance des Du Lys de la branche aînée avec la famille Tallevart ; — 2° à l'indication + *sans alliance*, etc, qui suit le nom de *Catherine* d'Arc, substituer les mots suivants : mariée à *Colin le Maire*, de Greux ; paraît être morte sans hoirs avant 1430.

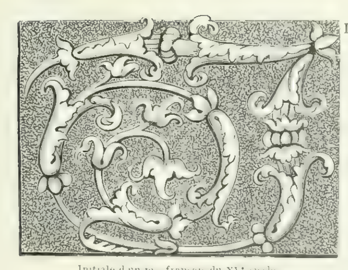


Ornement tiré des *Heures* de Simon Vostre (1508). Biblioth. de M. Ambroise Firmin-Didot.

IV

JEANNE D'ARC DANS LES LETTRES

Poésie. — Théâtre.



Initiale d'un ms. français du XVe siècle n° 2679, à la Biblioth. nat.

Il n'y a pas dans notre histoire une figure qui soit plus vivante et plus réelle que celle de Jeanne d'Arc, il n'y en a pas une aussi qui soit plus idéale et plus poétique. La poésie sort ici spontanément du simple exposé des faits, et l'idéal c'est la réalité même. Toute fiction en altère la sublimité à la fois naïve et surnaturelle, tout embellissement l'enlaidit. C'est pourquoi l'art s'y trouve gêné, habitué qu'il est à traiter en maître la matière qu'il s'est choisie, et ne pouvant se résoudre, comme il le faudrait ici, à s'y pleinement assujettir. La poésie, qui se sert ordinairement de l'histoire, est, dans le cas présent, condamnée à la servir. Il lui faut retourner à ces temps primitifs où elle n'était que l'écho ému des événements qui ébranlaient les cœurs des hommes ; où le mensonge, pour ainsi dire, lui était encore inconnu. Mais, lyrique ou épique, elle s'est trop éloignée de ce caractère pour que le retour lui soit aisé : elle veut orner, elle veut créer, elle gâte. Il en est de même au théâtre, où le cadre, si large qu'il soit, est toujours une gêne pour l'expression sincère de la réalité. La poésie

dramatique est accoutumée à un jeu de perspective et à des lois de compensation, qui n'obtiennent la vraisemblance propre à ce genre que par des sacrifices demandés à la vérité. Or tout sacrifice, si mince qu'il soit, de la vérité amène une déchéance, quand il s'agit de Jeanne d'Arc, et il ne saurait y avoir si admirable drame, si magnifique poésie composée en son honneur, que la réalité ne pût murmurer tout bas à l'oreille de l'auditeur ou du lecteur : Je suis plus admirable et plus magnifique encore.

L'intérêt d'un travail sur Jeanne d'Arc dans les lettres est moins littéraire qu'historique. Celui-ci a été conçu comme une chrestomathie, c'est-à-dire de manière à présenter au lecteur, dans une double galerie, les spécimens, rangés autant que possible par ordre chronologique, des principaux ouvrages, épiques ou lyriques d'une part, dramatiques de l'autre, qui ont été composés en l'honneur de la Pucelle. Outre l'intérêt qui s'attache à cette grande figure, et à la façon diverse dont elle a été comprise dans chaque pays et à chaque époque, cette double galerie, par le seul rapprochement des spécimens qui la composent, et dont, surtout pour le théâtre, nous avons tâché de marquer et de distinguer les genres, cette double galerie pourra servir à former dans l'esprit du lecteur attentif une idée, peut-être assez juste, des évolutions et révolutions littéraires depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours.

POÉSIE.

C'est une femme, la savante, pieuse et patriote Christine de Pisan, qui marche en tête du long cortége des poëtes de la Pucelle. Ses vers sur Jeanne d'Arc ne sont guère, à vrai dire, que de la prose rimée ; mais ils ont un caractère de vérité qui tient à la date où ils furent écrits. On y sent une émotion sincère et noble, qu'y a fait passer l'âme de l'auteur, vivement ébranlée par le réveil du sentiment national et les succès, dus à l'intervention divine, de la cause à la fois dynastique et française dont elle n'avait cessé de pleurer les malheurs. Il y a quelque chose aussi de touchant dans le naïf orgueil de Christine, fière de voir triompher une jeune fille, l'honneur de son sexe, là où avaient échoué les guerriers et les politiques.

Ses vers sur la Pucelle passent pour les derniers qu'elle ait faits, et ce sont aussi les seuls vers français, écrits du vivant de Jeanne d'Arc en son honneur, qui nous soient parvenus. « Ils furent achevés, dit M. Quicherat [1], le 31 juillet 1429, au moment où Charles VII, maître de Château-Thierry,

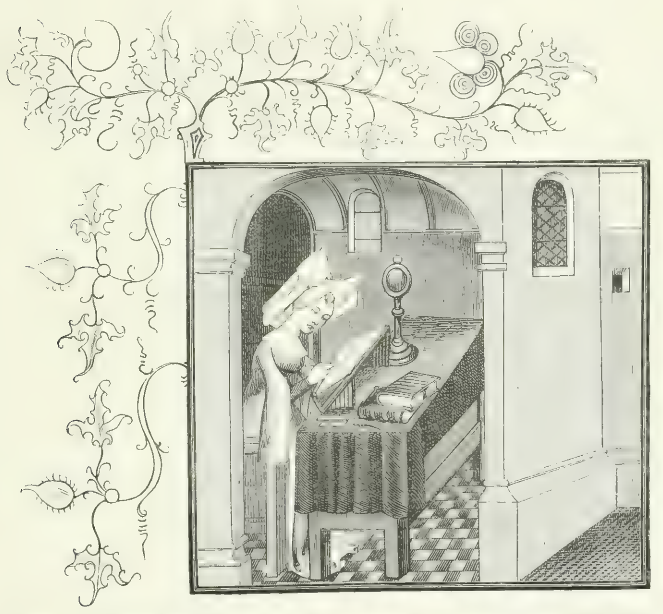


Fig. 207. — Christine de Pisan. D'après une miniature de son *Livre de la mutacion de fortune*. Bibl. nat., fonds fr., ms. n° 603.

pouvait, en trois jours de marche, paraître avec son armée sous les murs de Paris... En 1429, Christine avait atteint l'âge de soixante-sept ans. Depuis la révolution de 1418, elle vivait cloîtrée dans une abbaye : on ne sait laquelle. »

TEXTE.	TRADUCTION.
Je, Christine, qui ay plouré Unze ans en abbaye close,	Moi, Christine, qui ai pleuré Onze ans en abbaye fermée,

1 *Procès*, t. V, p. 3. Nous empruntons pour nos citations de Christine, et en général des poëtes du xv[e] siècle, le texte du savant éditeur. Nous en avons revu quelques-unes sur les manuscrits.

Où j'ay tousjours puis demouré
Que Charles (c'est estrange chose!)
Le filz du roy, se dire l'ose,
S'en fouy de Paris, de tire,
Par la traïson là enclose :
Or à prime me prens à rire...

L'an mil quatre cens vingt et neuf,
Reprint à luire li soleil;
Il ramene le bon temps neuf
Que on n'avoit veu du droit œil
Puis longtemps; dont plusieurs en deuil
Orent vesqui. J'en suis de ceulx;
Mais plus de rien je ne me deuil,
Quant ores voy ce que je veulx.....

Qui vit doncques chose avenir
Plus hors de toute opinion,
Qui à noter et souvenir
Fait bien en toute region :
Que France, de qui mention
En faisoit que jus est ruée,
Soit, par divine mission,
Du mal en si grant bien muée?

Par tel miracle vrayement
Que, se la chose n'est notoire
Et evident quoy et comment,
Il n'est homs qui le péust croire :
Chose est bien digne de memoire
Que Dieu par une vierge tendre,
Ait adès voulu (chose est voire)
Sur France si grant grace estendre.

O! quel honneur à la couronne
De France par divine preuve!
Car par les graces qu'il lui donne
Il appert comment il l'apreuve
Et que plus foy qu'autre part treuve
En l'estat royal, dont je lix
Qu'oncques (ce n'est pas chose neuve)
En foy n'errerent fleurs de lys.....

Tu, Johanne, de bonne heure née,
Benoist soit cil qui te créa!
Pucelle de Dieu ordonnée,
En qui le Saint-Esprit réa
Sa grant grace; et qui ot et a
Toute largesse de hault don,
N'onc requeste ne te véa
Que te rendra assez guerdon...

Où j'ai toujours demeuré depuis
Que Charles (c'est chose étrange!)
Le fils du roi, si j'ose rappeler ce souvenir,
S'enfuit de Paris, tout droit,
Par suite de la trahison là incluse :
Maintenant pour la première fois je me prends à rire.

L'an mil quatre cent vingt-neuf
Recommença à luire le soleil;
Il ramène le bon temps nouveau
Qu'on n'avait pas vu de l'œil (dirigé vers lui)
Depuis longtemps; dont plusieurs en deuil
Ont vécu. Je suis de ceux-là;
Mais de rien je ne me chagrine plus
Puisque maintenant je vois ce que je veux.....

Qui vit donc chose advenir
Plus hors de toute attente,
Laquelle à noter et de laquelle se souvenir
Est bon en toute région :
C'est à savoir que France, de qui discours
On faisait qu'à terre était renversée,
Soit, par divine mission,
Du mal en si grand bien changée?

Et cela par tel miracle vraiment
Que, si la chose n'était notoire
Et évidents le fait et la manière,
Il n'est homme qui le pût croire :
C'est une chose bien digne de mémoire
Que Dieu par une vierge tendre
Ait maintenant voulu (c'est une chose vraie)
Sur la France si grande grâce étendre.

O! quel honneur à la couronne
De France se voit par divine preuve!
Car par les grâces qu'il lui donne
Il paraît combien Dieu l'approuve
Et que plus de foi qu'autre part il trouve
En la maison royale, dont je lis
Que jamais (ce n'est pas une chose nouvelle)
En la foi n'errèrent les fleurs de lis.....

Toi, Jeanne, à une bonne heure née,
Béni soit celui qui te créa!
Pucelle de Dieu envoyée
En qui le Saint-Esprit fit rayonner
Sa grande grâce; et qui eus et as
Toute largesse de son haut don,
Jamais ta requête ne te refusa
Et il te donnera assez grande récompense...

Christine met Jeanne bien au-dessus de tous les preux du passé :

. . . . ne s'appareille
Leur proesse à ceste qui veille
A bouter hors noz ennemis.
Mais ce fait Dieu, qui la conseille,
En qui cuer plus que d'omme a mis....

Par miracle fut envoiée
Et divine amonition,
De l'ange de Dieu convoiée
Au roy, pour sa provision.
Son fait n'est pas illusion,
Car bien a esté esprouvée
Par conseil, en conclusion :
A l'effect la chose est prouvée . .

Et sa belle vie, par foy !
Monstre qu'elle est de Dieu en grace,
Par quoy on adjouste plus foy
A son fait ; car quoy qu'elle face,
Tousjours a Dieu devant la face,
Qu'elle appelle, sert et deprye
En fait, en dit ; ne va en place

Où sa devocion detrie.

O ! comment lors bien y paru
Quant le siege iert à Orliens,
Où premier sa force apparu !
Onc miracle, si com je tiens,
Ne fut plus cler ; car Dieu aux siens
Aida telement, qu'ennemis
Ne s'aiderent plus que mors chiens.
Là furent prins ou à mort mis.

Hée ! quel honneur au feminin
Sexe ! que Dieu l'ayme, il appert.
Quant tout ce grand peuple chenin

Par qui tout le regne iert desert,
Par femme est sours et recouvert,

Ce que pas hommes fait n'éussent,
Et les traittres mis à desert,
A peine devant le créussent.

Une fillette de seize ans
(N'est ce pas chose fors nature ?)

A qui armes ne sont pesans,
Ains semble que sa norriture

. . . . n'est égale
Leur prouesse à celle-ci qui veille
A jeter hors nos ennemis.
Mais Dieu fait cela, qui la conseille,
Et qui en elle un cœur plus que d'homme a mis.....

Par miracle fut envoyée
Et par divin avertissement,
Par l'ange de Dieu menée
Au roi, pour pourvoir à son royaume.
Son fait n'est pas illusion,
Car elle a bien été éprouvée
En conseil, et voici ma conclusion :
Par l'effet la chose est prouvée....

Et sa belle vie, par ma foi !
Montre qu'elle est en la grâce de Dieu,
C'est pourquoi on ajoute plus de foi
A son fait ; car quoi qu'elle fasse,
Toujours a Dieu devant la face,
Qu'elle invoque, sert et prie
En actions, en paroles ; en quelque endroit qu'elle aille,
Elle ne retarde pas ses dévotions.

O ! comme alors cela bien parut
Quand le siége était à Orléans,
Où en premier lieu sa force apparut !
Jamais miracle, ainsi que je pense,
Ne fut plus clair ; car Dieu aux siens
Vint tellement en aide, que les ennemis
Ne se défendirent pas plus que chiens morts.
Là furent pris ou à mort mis.

Hé ! quel honneur au féminin
Sexe ! que Dieu l'aime il paraît bien,
Quand tout ce grand peuple misérable comme chiens
Par qui tout le royaume était déserté,
Par une femme est ressuscité et a recouvré ses forces,
Ce que hommes n'eussent pas fait,
Et les traîtres ont été mis à ruine,
A peine auparavant l'auraient-ils cru.

Une fillette de seize ans
(N'est-ce pas une chose au-dessus de la nature ?)
A qui les armes ne sont pesantes,
Mais il semble que son éducation

Y soit, tant y est fort et dure;	Ait été faite à cela, tant elle y est forte et dure;
Et devant elle vont fuyant	Et devant elle vont fuyant
Les ennemis, ne nul n'y dure.	Les ennemis, et nul n'y résiste.
Elle fait ce, maints yeulx voiant.	Elle fait cela, maints yeux voyant.
Et d'eulx va France descombrant,	Et elle va d'eux débarrassant la France,
En recouvrant chasteaulx et villes.	En recouvrant châteaux et villes.
Jamais force ne fut si grant,	Jamais force ne fut si grande,
Soient à cens, soient à miles.	Qu'ils soient par centaines ou par milliers.
Et de noz gens preux et abiles	Et de nos gens preux et habiles
Elle est principal chevetaine.	Elle est principal capitaine.
Tel force n'ot Hector, ne Achilles;	Telle force n'eut Hector, ni Achille;
Mais tout ce fait Dieu qui la menne. .	Mais tout cela est fait par Dieu qui la mène....

C'est encore la vérité naïve du sentiment qui recommande les vers consacrés à Jeanne d'Arc, neuf années après sa mort, par un poëte bourguignon, Martin le Franc. On reconnaît en ses paroles l'empreinte récente des événements et le vivant souvenir de la Pucelle. « Cet auteur, dit M. Quicherat[1], qui était prévôt de la cathédrale de Lausanne, publia en 1440, sous le titre de *Champion des dames*, une contre-partie du *roman de la Rose*, où il introduisit la curieuse discussion qu'on va lire. Le morceau mérite toute considération, non-seulement à cause de sa date, puisqu'il fut écrit seize ans avant la réhabilitation juridique de la Pucelle, mais encore parce que l'ouvrage auquel il appartient fut dédié au duc de Bourgogne. » Le *Champion des dames* défend Jeanne contre les objections de l'*Adversaire*, qui joue un peu ici le rôle d'avocat du diable.

LE CHAMPION.

TEXTE.	TRADUCTION.
... Dient d'elle ce que vouldront,	... Qu'ils disent d'elle ce qu'ils voudront,
Le parler est leur et le taire;	Ils sont libres de parler ou de se taire;
Mais ses loenges ne fauldront	Mais ses louanges ne manqueront
Pour mensonge qu'ilz sachent faire.	Pour mensonge qu'ils sachent faire.
Que t'en faut il oultre retraire?	Que te faut-il rappeler autre chose?
Par sa vertu, par sa vaillance,	Par sa vertu, par sa vaillance,
En despit de tout adversaire	En dépit de tout adversaire
Couronné fut le roy de France.	Couronné fut le roi de France.

L'ADVERSAIRE.

Je tieng frivole ce langage,	Je tiens ce langage pour frivole,
Car oncques Dieu ne l'envoia,	Car jamais Dieu ne l'envoya,

[1] *Procès*, t. V, p. 44. — On saura désormais que toutes nos citations de M. Quicherat se rapportent à ce volume.

Dist l'adversaire au faulx visage,
Qui de Jhenne grant ennoy a.
Ha! ce dit, trop le desvoia
Oultrecuidance, quoy qu'on dye!
Raison aussy le convoia
Ardre à Rouen en Normendye

Dit l'adversaire au visage faux,
A qui l'exemple de Jeanne cause grand ennui
Ha! dit-il, trop l'égara
Outrecuidance, quoi qu'on dise!
Mais aussi Raison la mena
Brûler à Rouen en Normandie.



Lexemple de la pucelle le cham
pion enhorte les nobles cuers
de France.

Fig. 208. — Le Champion des dames exhorte les nobles cœurs de France à suivre l'exemple de la Pucelle. Tiré du *Champion des dames*, œuvre de Martin le Franc, ms. du xv[e] siècle, à la bibl. nat., fonds fr., n° 841.

LE CHAMPION.

C'est mal entendu, grosse teste,
Respond Franc-Vouloir prestement.
De quants saints faisons nous la feste
Qui moururent honteusement!

C'est mal compris, grosse tête,
Répond Franc-Vouloir prestement.
De combien de saints faisons-nous la fête
Qui subirent une mort honteuse!

Pense à Jhesus premierement Et puis à ses martirs benois; Sy jugeras evidamment Qu'en ce fait tu ne te congnois.	Pense à Jésus premièrement Et puis à ses martyrs bénis, Et tu jugeras qu'évidemment En ce fait tu ne te connais.
Gueres ne font tes argumens Contre la Pucelle innocente, Ou que des secrez jugemens De Dieu sur elle pis on sente;	Guère ne valent tes arguments Contre la Pucelle innocente, Ils ne font point que des secrets jugements De Dieu sur elle on aie plus mauvaise opinion;
Et droit est que chacun consente A lui donner honneur et gloire Pour sa vertu tres excellente, Pour sa force, pour sa victoire.	Et il est juste que chacun s'accorde A lui donner honneur et gloire Pour sa vertu très-excellente, Pour sa force, pour sa victoire.

Né en 1430, mort en 1508, Martial d'Auvergne, procureur au Parlement et notaire du Châtelet, termina en 1484 une sorte de chronique rimée



Fig. 209. — Martial d'Auvergne présente les *Vigiles du roi Charles VII*, dont il est l'auteur, au jeune roi Charles VIII. Ms. fr., nº 5054, à la biblioth. nat. Cet ouvrage, commencé sous Louis XI, avait été terminé en 1484.

qu'il offrit à Charles VIII sous le titre de *Vigiles du roi Charles VII.* Il a recueilli dans cet ouvrage, lequel dans son ensemble offre de très-grands rapports avec la chronique de Jean Chartier, un bon nombre de souvenirs, de traditions populaires, qui lui donnent en maint endroit une valeur originale. Le passage qui a trait à la Pucelle s'inspire, comme les vers de

Christine de Pisan et de Martin le Franc, de l'image réelle que les actions de l'héroïque vierge avaient imprimée d'elle au cœur de la France, et que n'avaient point encore effacée les conceptions fausses qui avec le temps la recouvrirent. Martial d'Auvergne a de plus une qualité qui lui est propre : c'est l'élégante facilité de son style et de sa versification. Comme il nous montre la vraie Jeanne d'Arc, que sa poésie est simplement de l'histoire, et que de plus l'expression en est heureuse[1], on doit dire à son honneur qu'il est un de ceux qui se sont approchés le plus près de ce but presque impossible à toucher : faire des vers sur la Pucelle qui ne laissent point trop désirer la prose. Je n'hésiterais pas, pour ma part, à proposer aujourd'hui encore pour modèle aux poëtes qui se sentiraient assez hardis pour tenter l'épreuve, les quatrains de Martial d'Auvergne.

TEXTE.	TRADUCTION.
En ceste saison de douleur Vint au roy une bergerelle Du villaige de Vaucoulleur, Qu'on nommoit Jehanne[2] la Pucelle.	En ce temps de douleur Vint au roi une bergerette Du village de Vaucouleurs, Qu'on nommait Jeanne la Pucelle.
C'estoit une povre bergiere Qui gardoit les brebiz es champs, D'une doulce et humble maniere, De l'aage de dix huit ans.	C'était une pauvre bergère Qui gardait les brebis aux champs, Elle était d'une douce et humble façon, De l'âge de dix-huit ans.
Devant le roy on la mena, Ung ou deux de sa congnoissance, Et alors elle s'enclina En luy faisant la reverence.	Devant le roi on la mena, Une ou deux personnes de sa connaissance, Et alors elle s'inclina En lui faisant la révérence.
Le roy par jeu si alla dire : « Ha ! ma mye, ce ne sui je pas. » A quoy elle respondit : « Sire, « C'estez vous, ne je me faulx pas. »	Le roi par jeu se mit à dire : « Ha ! ma mie, cela ne suis-je pas. » A quoi elle répondit : « Sire, « C'est vous, je ne me trompe pas. »
« Ou nom de Dieu, si disoit elle, « Gentil roy, je vous meneray « Couronner à Rains, qui que veille, « Et siege d'Orleans[3] leveray. »	« Au nom de Dieu, ainsi disait-elle, « Gentil roi, je vous mènerai « Couronner à Reims, qui que ce soit qui veuille le contraire, « Et le siége d'Orléans ferai lever. »
Le feu roy sans soy esmouvoir Clercs et docteurs si fist eslire, Pour l'interroguer et savoir Qui la mouvoit de cela dire.	Le feu roi sans s'émouvoir Clercs et docteurs fit choisir, Pour l'interroger et savoir Qui la poussait à dire cela.

1 Nous n'entendons appliquer ce jugement qu'aux passages qui concernent la Pucelle.
2 Prononcez Jeannei
3 Orléans n'a ici que deux syllabes.

A Chynon fut questionnée
D'ungs et d'autres bien grandement,
Ausquelz, par raison assignée,
Elle respondit saigement.

Chascun d'elle s'esmerveilla,
Et pour à verité venir,
De plusieurs grans choses parla
Qu'on a veues depuis advenir.

Elle dist tout publicquement
Que le feu roy recouvreroit
Tout son royaulme entierement
Et que Dieu si luy aideroit.

Finiz lesquelz verbes et termes,
Requist au roy et à ses gens
Qu'on lui baillast harnoys et armes
Pour s'en aller à Orleans...

Elle estoit tres doulce, amyable,
Moutonne, sans orgueil n'envye,
Gracieuse, moult serviable,
Et qui menoit bien belle vie.

Tres que souvent se confessoit
Pour avoir Dieu en protecteur,
Ne gueres feste se passoit
Que ne receust son Createur.

Mais ce non obstant les Angloys
Aux vertuz et biens ne penserent,
Ainçoys en haine des Françoys
Tres durement si la traicterent.

Après plusieurs griefz et excès
Inferez en maintes parties,
Lui firent ung tel quel procès
Dont les juges estoient parties.

Puis au dernier la condempnerent
A mourir doloreusement,
Et brief l'ardirent et brullerent
A Rouen tout publicquement...

Ou procès de son innocence
Y a des choses singulieres;
Et est une grande plaisance
De veoir toutes les deux matieres.

Ledit procès est enchesné
En la librarie Nostre Dame
De Paris, et fut là donné
Par l'evesque, dont Dieu ait l'ame.

A Chinon fut questionnée
Des uns et des autres bien grandement,
Auxquels, par la lumière à elle donnée,
Elle répondit sagement.

Chacun sur elle s'émerveilla,
Et pour venir à la vérité,
De plusieurs grandes choses parla
Qu'on a vu depuis advenir.

Elle dit tout publiquement
Que le roi — mort maintenant — recouvrerait
Tout son royaume entièrement
Et que Dieu lui viendrait en aide.

Finis lesquels paroles et propos,
Elle demanda au roi et à ses gens
Qu'on lui donnât harnais et armes
Pour s'en aller à Orléans...

Elle était très-douce, aimable,
Telle qu'un mouton, sans orgueil ni envie,
Gracieuse, très-serviable,
Et elle menait une bien belle vie.

Plus que souvent elle se confessait
Pour avoir la protection de Dieu,
Et guère fête ne se passait
Sans qu'elle reçût son Créateur.

Mais nonobstant cela les Anglais
A ses vertus et bonnes actions ne pensèrent,
Mais en haine des Français
Très-durement ils la traitèrent.

Après plusieurs injustices et excès
Commis contre elle en maintes choses,
Ils lui firent un procès tel quel
Où les juges étaient parties.

Puis en fin de compte ils la condamnèrent
A mourir douloureusement,
Et bref ils la livrèrent au feu et la brûlèrent
A Rouen tout publiquement...

Au procès de son innocence
Il y a des choses singulières;
Et c'est un grand agrément
De voir l'une et l'autre matière.

Ledit procès est enchaîné
Dans la bibliothèque de Notre-Dame
De Paris, à laquelle il fut donné
Par l'évêque, dont Dieu ait l'âme.

C'est aussi un écho de la tradition vraie qui se fait entendre dans cette strophe de Villon, en sa ballade des *Dames du temps jadis* :

TEXTE.	TRADUCTION.
La royne blanche comme ung lys	La reine blanche comme un lis
Qui chantoit à voix de sereine,	Qui chantait à voix de sirène,
Berthe au grant pié, Bietris, Allys,	Berthe au grand pied, Béatrix, Alix,
Harembourges qui tint le Mayne,	Eremburges qui tint le Maine,
Et Jehanne la bonne Lorraine	Et Jeanne la bonne Lorraine
Qu'Angloys bruslerent à Rouen,	Que les Anglais brûlèrent à Rouen,
Où sont ils, Vierge souveraine?	Où sont-elles, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan?	Mais où sont les neiges de l'an passé?

Mais l'image réelle de Jeanne, cette figure à la fois héroïque et touchante, mélange charmant d'entrain guerrier, de charité compatissante, de gaieté naturelle et finement railleuse, et de piété céleste, tout cela s'altéra de bonne heure dans les esprits, et plus encore dans les esprits cultivés que dans l'imagination du peuple, demeuré, en dépit de tout, fidèle au souvenir confus de la vraie Jeanne. Les ornements banals d'une poésie de convention commencèrent, du vivant même de la Pucelle, à défigurer sa grandeur simple et sa sublimité naïve. La poésie latine fut la première coupable. Toutefois, laissons en paix la médiocrité d'Antoine Astezan, qui versifiait en 1530 la lettre adressée au duc de Milan par Perceval de Boulainvilliers. Un opuscule anonyme, transcrit à la suite du procès de réhabilitation et de la même main, dans le manuscrit latin 5970 à la bibliothèque nationale, et dont l'auteur, versificateur habile, avait probablement vu la Pucelle, nous offre un exemple de cette prétention mal raisonnée à l'élégance virgilienne, qui prépare déjà la métamorphose de la vierge de France en vulgaire héroïne de poëme épique. Écoutons un instant cet anonyme; ses vers latins ont après tout conservé une assez forte empreinte de vérité, et ils valent mieux sans aucun doute que beaucoup de vers français :

Annis nata novem simplex virguncula, patris,
More loci, teneras pecudes suscepit alendas.
Illa, gregis custos, patriis erravit in agris
Pastorum ritu; fugiens consortia quæque
Humani generis, semper loca sola petebat.
Non lupus insidias pecori, non latro paravit.
Dum custodit oves, oculis manibusque levatis,
Sæpius in cœlum prece sic orabat agresti :
« O cives superi, pacem deposcite nobis

« A Christo Domino, necnon et gaudia cœli. »
Respicit Omnipotens dignissima vota precantis,
Tempore nec longo lapso, jam dicta Puella
Audivit vocem supero de cardine missam
Regni stelliferi : « Salve, veneranda Johanna
« (Virginis id nomen fuerat), magnalia crede
« Omnia posse Deum cœlum terramque regentem.
« Hic te prævidit pro libertate colenda
« Paceque. Francorum regum solabere mœstum,
« Et regem, patria pulsum de sede, reduces.
« Illius antiquo populum relevabis ab hoste
« Oppressum, multis prius urbibus, ordine recto,
« Regis in obsequium conductis atque receptis.
« Karolus ut superet, tu fundamenta locabis. »

Une simple petite fille, âgée de neuf années, était chargée, selon la coutume du village, de mener paître les tendres agneaux de son père. Gardienne du troupeau, elle errait dans les champs paternels, selon l'usage des pasteurs. Fuyant toute rencontre avec le monde, elle cherchait toujours les endroits solitaires. Jamais le loup ne dressa d'embûches à son troupeau, ni le larron. Tandis qu'elle gardait ses brebis, les yeux et les mains levés au ciel, elle faisait souvent cette prière agreste : « O citoyens célestes, demandez pour nous la paix au Christ notre Seigneur, et aussi les joies du ciel. » Le Tout-Puissant jette un regard favorable sur les vœux très-méritoires de la suppliante, et après un petit espace, voici que la Pucelle entendit une voix qui partait du sommet le plus haut du royaume étoilé : « Salut, « Jeanne, digne de vénération (Jeanne était le nom de la jeune vierge), crois que tous les « prodiges sont possibles au Dieu qui régit le ciel et la terre. Il t'a vue et choisie d'avance « pour le culte de la liberté et de la paix. Tu consoleras l'affliction du royaume de France « et tu feras remonter le roi sur le trône de ses ancêtres, d'où il a été chassé. Tu relèveras « son peuple écrasé par l'antique ennemi de la nation, après avoir d'abord, par une suite « logique de succès, ramené, fait recevoir un grand nombre de villes en son obéissance. « Tu jetteras les fondements du triomphe futur de Charles. »

C'est le même procédé qui fut appliqué un peu plus tard dans le poëme en quatre livres de Valerand Varanius, natif d'Abbeville, et théologien de la faculté de Paris. « Il le composa, de son aveu, dit M. Quicherat, avec les pièces de l'un et de l'autre procès qu'il avait connus par le manuscrit de Saint-Victor. L'histoire y est en effet suivie très-exactement, et le poëte ne s'est permis que des fictions conformes à ce qu'on apprend par les interrogatoires de Jeanne. Toutefois, par l'expression et par la mise en scène, le sujet se trouve entièrement travesti, et l'on peut dire que l'exactitude des recherches se dérobe sans cesse sous l'emphase du rhétoricien. » Nous laisserons désormais de côté la poésie latine.

Dans la poésie française nous notons dès le quinzième siècle, à côté du sentiment juste conservé par Martin le Franc, Villon et Martial d'Auvergne, une métamorphose du caractère de Jeanne, laquelle, jointe plus tard aux banalités épiques dont la poésie latine vient de nous offrir l'exemple, forma cette Pucelle fausse qui usurpa la place de la vraie dans notre littérature au dix-septième siècle. Cette métamorphose dut en partie son origine à l'usurpation réelle de l'aventurière, qui soutint avec impudence durant plusieurs années le personnage de la libératrice et trompa, dit-on, jusqu'à



Fig. 210. — La Pucelle, gravure sur bois tirée de *la Mer des Histoires*, Lyon, Dupré, 1491, 2 vol. in-fol.

la famille de la Pucelle. Le caractère de la dame des Armoises se confondit malheureusement avec celui de Jeanne dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, et de là vint la transformation en une sorte de *virago* chevaleresque de la vive et gaie, de l'énergique, mais aussi de l'humble et douce, de la bonne Pucelle de Domremy. On voit la confusion commencer dans quelques méchants vers de l'historiographe officiel de Bourgogne, Georges Chastellain, qui eut le malheur dans sa *Chronique*, suivant l'exemple donné par son maître Philippe le Bon après le funeste

événement de Compiègne, d'abandonner Jeanne aux Anglais. La méta-



Fig. 211. — Jeanne d'Arc, d'après une miniature du XVIe siècle, appartenant à M. Jarry, à Orléans.

morphose du caractère de la Pucelle semble fort avancée dans le *Séjour d'honneur* d'Octavien de Saint-Gelais, composé en 1489.

TEXTE.	TRADUCTION.
Tantost après en champ d'honneur paré Et siege d'or tapissé de louenge, Je vy ung roy glorieux, preparé, Fulcy de paix, begnin, doulx comme ung ange, Vaincu par mort; mais son bon bruyt ne change. C'estoit Charles, septiesme de ce nom, Qui tant voulut acroistre son renom Qu'à luy reduyt Guyenne et Normandye, Quelque chose qu'Angloys ou Normant dye.	Tantôt après en un champ paré d'honneur, Et sur un siége d'or tapissé de louange, Je vis un roi glorieux, là disposé, Appuyé sur la paix, bénin, doux comme un ange, Vaincu par la mort; mais sa bonne renommée ne change pas pour cela. C'était Charles, septième de ce nom, Qui voulut tant accroître son renom Qu'à son obéissance réduisit Guyenne et Normandie, Quelque chose qu'Anglais ou Normand dît.
Pres luy je vy, sur cheval fier marchant, Femme qui fut d'harnoys luisant armée Pas ne sembloit escolier ou marchant; Mais robuste, par prouesse affermée; Dont m'esbahis de voir femme fermée De si grant cueur, qui les gens incitoit Donner dedans et ung chascun citoyt A guerroyer, comme si tous jours elle Tint en seurté les souldars soubz son aesle.	Près de lui je vis, sur un cheval marchant fièrement, Une femme qui était d'un harnais luisant armée. Elle ne ressemblait pas à un écolier ou à un marchand; Mais elle était robuste et par prouesse endurcie; Je m'ébahis de voir une femme affermie Et d'un si grand cœur, qui les gens incitait A donner sur l'ennemi et un chacun poussait A guerroyer, comme si toujours elle Tenait en sûreté les soldats sous son aile.
Pas n'eut quenoille attachée au costé, Mais espée poignante et deffensible; Fuyant repos et longue oysiveté, Où voulentiers cueur de femme est duysible, A autre affaire elle n'est entendible Qu'ordonner gens, pour batailles mouvoir. Dont je congneu que c'estoit, pour tout voir, Selon sa geste et maniere approuvée, La Pucelle, par miracle trouvée.	Elle n'avait pas une quenouille attachée au côté, Mais une épée bonne pour piquer et se défendre; Fuyant le repos et la longue oisiveté Où volontiers cœur de femme se complaît, Elle n'entend à autre affaire Qu'à disposer ses gens et mouvoir ses bataillons. D'où je connus que c'était, en toute vérité, Selon son histoire et sa manière d'être authentique, La Pucelle, par miracle suscitée.

Cette même métamorphose du caractère de Jeanne, qui, de plus, durant le siècle suivant, fut fardé du coloris classique et mythologique dont usèrent et abusèrent les hommes de la Renaissance, nous apparaît comme tristement achevée dans un grand nombre de pièces du Recueil publié par les soins de Charles du Lys « de plusieurs inscriptions composées par diverses personnes pour estre mises tant sous l'Image de la Croix et de la Vierge Marie, que sous les statuës du roy Charles VII et de la Pucelle de France, qui sont eslevées sur le Pont de la ville d'Orleans dès l'an



Fig. 212. — La Pucelle, gravure sur cuivre de Léonard Gaultier, datée de 1612. Tirée du *Recueil* de Charles du Lys; Paris, Edme Martin, 1628, in-4°. — On lit autour de la gravure des légendes latines qui signifient : « Jeanne d'Arc, vulgairement appelée la Pucelle d'Orléans. — Telle se précipite au combat cette vierge dans cet appareil guerrier. — Combattez, vaillants Français; si Troie chancelante avait eu un pareil Palladium, elle aurait éternellement subsisté. »

MCCCCLVIII. » Voici, entre autres, une épigramme bien ridicule de Malherbe :

L'ennemy tous droits violant,
Belle Amazone en vous bruslant,
Témoigna son ame perfide;

Mais le destin n'eut point de tort :
Celle qui vivait comme Alcide,
Devoit mourir comme il est mort.



Fig. 21[illegible]. — La Pucelle, gravure de Charles David, communiquée par M. Boucher de Molandon, à Orléans, XVIIe siècle. La gravure est accompagnée des vers de Malherbe cités à la page précédente, et qui caractérisent bien le dix-septième siècle.

Le même recueil nous fournit encore un huitain signé « Malherbe, » plus raisonnable que le sixain, et qui, s'il l'a précédé dans la réalité comme il le précède dans le livre, aurait bien dû l'empêcher de se produire. Voici ce huitain :

Passans, vous trouvez à redire
Qu'on ne void icy rien gravé
De l'acte le plus relevé
Que jamais l'histoire ayt fait lire :
La raison qui vous doit suffire,
C'est qu'en un miracle si haut,
Il est meilleur de ne rien dire,
Que ne dire pas ce qu'il faut.

Nous relevons dans le recueil de Charles du Lys un quatrain de mademoiselle de Gournay :

Pourquoy portes-tu, je te prie,
L'œil doux, et le bras foudroyant?
Cet œil mignarde ma patrie,
Ce bras chasse l'Anglois fuyant.

M. Quicherat cite et admire dans ses *Aperçus nouveaux* une autre version de ce quatrain, qui semble en effet préférable. Cette seconde version faite, selon le savant éditeur, pour un portrait figurant dans la galerie du cardinal de Richelieu, est un heureux remaniement de la première :

Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
Cet œil plein de douceur et ce glaive irrité?
— Mon regard attendri caresse ma patrie
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté [1].

Nous empruntons enfin au même recueil une petite pièce qui, surtout par comparaison, nous semble d'un sentiment juste et d'une expression naturelle et forte. Elle est signée « le Clerc, sieur de la Forest : »

Dieu s'est servy de moy, qui n'estois que Bergere
Pour restablir l'estat de la France abbatu,
Plustost que d'une main furieuse et guerriere,
Pour monstrer que par moy luy seul a combatu.

[1] Dans les notes de leur troisième édition de Tallemant des Réaux, MM. de Montmerqué et P. Paris donnent une version un peu différente :

Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité ?
La Douceur de mes yeux caresse ma patrie
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

C'est à l'obligeance de M. de Bouteiller que nous devons, entre autres communications, celle du recueil de Charles du Lys, où il nous a signalé la première version du quatrain de mademoiselle de Gournay.

La transformation née du caractère de la dame des Armoises, si mal à propos attribué à la vierge de Domremy, et couvert au seizième siècle d'un vernis classique et mythologique; celle que la banalité de l'époque fausse-



Fig. 214. — Frontispice du poème de Chapelain : *La Pucelle, ou la France délivrée*. In-12, Paris, Auguste Courbé, 1656. — La Pucelle relève la France affaissée, les léopards et les vaisseaux anglais prennent la fuite; deux anges tenant l'un une couronne, l'autre deux fleurs de lis, reproduisent, avec l'épée de la Pucelle, la disposition des pièces de ses armes.

ment virgilienne avait dès le principe produite, comme nous l'avons vu, dans la poésie latine : ces deux métamorphoses s'unirent de façon à n'en plus faire qu'une, et en y joignant une mauvaise imitation du Tasse et de l'école chevaleresque italienne, en recouvrant le tout d'un style sérieuse-

ment grotesque et où l'absurde éclate çà et là naturellement, cette double transformation produisit le poëme de Chapelain. Il serait injuste pourtant de ne pas tenir compte à ce dur et infortuné rimeur de sa sincère admiration, de son réel enthousiasme pour la Pucelle; de son effort pour suivre l'histoire dans la disposition assez habile de son poëme; de la place qu'il y a faite au surnaturel chrétien, en dépit des théories qui triomphaient ou qui allaient triompher à son époque; de quelques lignes d'un très-grand sens dans une dédicace d'ailleurs inouïe, et dans l'ouvrage lui-même, de beaucoup de nobles pensées, d'un certain nombre de beaux vers, et si étrange que cela paraisse, de quelques traits qui vont jusqu'au sublime, et qui ne semblent pas néanmoins avoir plus coûté à la verve rocailleuse de Chapelain, que la platitude habituelle où se dressent çà et là ses énormités saugrenues. Le poëme commence ainsi[1] :

Je chante la Pucelle et la sainte vaillance
Qui dans le point fatal, où perissoit la France,
Ranimant de son Roy la mourante vertu,
Releva son Estat, sous l'Anglois, abbatu.
Le Ciel se courrouca, l'Enfer emut sa rage,
Mais, par son zele ardent et son masle courage,
Triomphante Martyre, au bucher comme aux fers,
Elle flechit les Cieux, et domta les Enfers.
Ames des premiers Corps, Peres de l'Harmonie,
Messagers des Decrets de l'Essence infinie,
Legions qui suyvés l'eternel estandard,
Et qui, dans ce grand Œuvre, eustes si grande part;
Pour mieux faire eclater la Guerriere Houlette,
Faites prendre à ma voix l'eclat de la Trompette,
Eschauffés mon esprit, disposés mon Projet,
Et rendés mon haleine egale à mon Sujet.......

La prière de Charles VII amène une peinture du ciel, qui doit compter parmi les plus beaux morceaux de la langue française :

Loin des Murs flamboyans, qui renferment le Monde,
Dans le centre caché d'une clarté profonde,
Dieu repose en luy-mesme, et vestu de splendeur
Sans bornes est remply de sa propre grandeur.

1 Je conserve ici l'orthographe et la ponctuation du temps : on peut considérer l'une et l'autre comme faisant pour ainsi dire partie de la physionomie de Chapelain.

Une triple Personne en une seule Essence,
Le supreme Pouvoir, la supreme Science,
Et le supreme Amour, unis en Trinité,
Dans son regne eternel forment sa Majesté.
Neuf corps d'Esprits ardens, de Ministres fideles,
Devant l'Estre infiny, soustenus sur leurs ailes,
Dans un juste concert de differens degrés
Chantent incessamment des cantiques sacrés.
Sous son throsne estoillé, Patriarches, Prophetes,
Apostres, Confesseurs, Vierges, Anachoretes,
Et ceux qui, par leur sang, ont cimenté la Foy,
L'adorent à genoux, saint Peuple du saint Roy.....

Fidèle ici tout ensemble à la vérité historique et théologique, Chapelain représente la sainte Vierge intercédant pour la France, dont Dieu lui promet le salut. Le Très-Haut annonce la mission que l'archange Michel doit révéler à la jeune bergère, destinée à être l'instrument de sa miséricorde sur les Français et sur leur roi. La peinture de la vision de Jeanne est un curieux mélange de grandeur et d'absurdité :

Sur le Lion bruslant l'Astre de la lumiere
Marchoit avec lenteur dans sa longue carriere,
Et raccourcissant l'ombre, en rallongeant le jour,
Eclairoit aux mortels, du plus haut de son tour.
L'Ange, en ce mesme temps, vient d'une aile legere
Porter le grand message à la sainte Bergere,
De pompe revestu, de splendeur couronné,
Et d'un globe de feu par tout environné.
Plus pront que n'est l'eclair, qui previent le tonnerre,
De sphere en sphere il passe, et descend vers la terre;
Le Monde voit sa cheute avec estonnement,
Et croit que le Soleil tombe du Firmament.
  Ainsi, lorsque la Nuit couvre tout de son voile,
On apperçoit souvent une brillante Estoille
Se detacher du Ciel, et, se precipitant,
Tracer l'air tenebreux d'un sillon éclatant.
  Il tombe sur le bois, où la Fille medite :
L'ombrage s'en esloigne, et ces flammes evite,
Il n'est tronc, ni rameau, qui n'en semble doré,
Et le fort le plus noir en demeure eclairé.
Ce nouvel accident interrompt sa priere;
De frayeur elle tremble, et sille la paupiere;
Ses yeux perdent le jour, à force de clarté,
Et d'un trouble inconnu son cœur est agité.

Du globe lumineux, qui brille autour de l'Ange,
Sort une voix alors, mais une voix estrange,
Dont le son plus qu'humain et les graves accens
Luy penetrent l'esprit, et ravissent les sens.
  Bergere, dit la voix, Pucelle juste et sainte,
Calme ton tremblement, et dissipe ta crainte;
Du Monarque Eternel je suis l'Ambassadeur,
Et te viens annoncer ta future grandeur.
Aujourd'huy par ton bras l'auguste Providence
Veut redonner la vie aux Peuples de la France,
Et, pour leur bien monstrer qu'ils la doivent aux Cieux,
Te vient tirer du fond de ces sauvages lieux.
Ton bras sera le bras du grand Dieu des Armées;
L'Anglois verra par toy ses forces consumées,
Orleans deploré s'affranchira par toy,
Et par toy Rheims verra le Sacre de son Roy.
A ces faits merveilleux prepare ton courage;
La gloire du Très-Haut luira sur ton visage;
Et, sa vertu guerriere animant ta vertu,
Fera mordre la terre à l'Anglois abbatu.
  La Fille, à ces grands mots, oppose sa foiblesse,
Ne peut, ni ne veut croire à la haute promesse,
Et se renfermant toute en son humilité,
S'aneantit aux yeux de la Divinité.
  Mais l'Ange qui l'observe, et connoist sa pensée:
Ton âme, en vain, dit-il, est icy balancée;
Dieu, le Dieu des combats, t'ordonne par ma voix,
De partir, d'attaquer, et de vaincre l'Anglois.
Puis, d'un celeste feu l'ombrageant toute entiere,
Luy souffle du Seigneur la puissance guerriere,
Luy fait, dans les regards, eclater sa terreur,
Et luy met, dans les mains, les traits de sa fureur.
Dans le sein à grands flots il luy respand ses graces;
Il luy fait desdaigner les entreprises basses,
Et, la determinant aux actes valeureux,
Luy donne un avant-goust du sort des Bien-heureux.
  Le jour s'esteint alors, et le lieu solitaire
Demeure dans l'horreur de sa nuit ordinaire;
Le silence y retourne, et son ombrage espais
Redevient le sejour du calme et de la paix.
Elle voit le desert tout semblable à luy-mesme;
Mais elle sent en elle un changement extresme;
De cette nouveauté son esprit est confus,
Elle se cherche en elle, et ne s'y trouve plus.....

Le poëme de Chapelain n'a pas été sans influence sur l'œuvre qu'un

poëte anglais, Robert Southey, consacra dans les dernières années du dix-huitième siècle à la mémoire de la vierge de Domremy. Southey a fait à la suite de sa préface une analyse détaillée, avec de nombreuses citations, de l'ouvrage de Chapelain, tandis qu'il déclare, avec une noble énergie, n'être point coupable d'avoir lu jamais l'œuvre honteuse par laquelle un autre poëte français, traduisant dignement dans ses vers ses doctrines et sa conduite, venait d'insulter tout à fois au patriotisme, à la religion, à la pudeur[1].

Il y avait encore en 1795 quelque hardiesse à célébrer en Angleterre l'héroïsme de Jeanne et ses victoires, et le poëte fut accusé de manquer de patriotisme, reproche qu'il avait ainsi repoussé par avance : « Il a été établi comme une règle nécessaire pour le poëme épique, que le sujet soit national. J'ai pris tout justement le contre-pied de cette règle, et choisi pour sujet de mon poëme la défaite des Anglais. Si parmi mes lecteurs il en est un qui puisse désirer le succès d'une cause injuste, parce que son pays la soutient, je ne désire pas l'approbation de cet homme. » Il montre dans sa préface une véritable intelligence des conditions du sujet, et la nécessité de s'atacher à suivre l'histoire le plus exactement possible. Par malheur, l'insuffisance des renseignements qu'il put recueillir, ses préjugés de protestant philosophe et les opinions sociales et politiques que Southey professait alors, sous l'influence de la Révolution française, l'ont égaré hors de cette voie droite où il voulait se maintenir. Son œuvre est un roman historique en vers, dont les qualités tiennent aux peintures accessoires et non au sujet lui-même. Le caractère de Jeanne, montrée comme une héroïne libre-penseuse, romantique et socialiste, et dont le nom est en un endoit bizarrement rapproché de ceux de Brissot et de madame Roland, le caractère de Jeanne est manqué totalement. On peut citer pourtant un ou deux endroits, où quelque chose de la vérité se retrouve dans les beaux vers du poëte anglais. Ainsi Baudricourt ayant dit de Jeanne qu'elle était folle ou possédée, la Pucelle s'écrie :

« Je ne suis pas folle. Possédée, en vérité, je le suis ! La main de Dieu est fortement sur mon âme, et j'ai lutté vainement avec le Seigneur, dans l'opiniâtreté de ma crainte. Je

[1] « I have never been guilty of reading the Pucelle of Voltaire, » dit Southey.

puis sauver ce pays, seigneur, je puis délivrer la France. Oui, il faut que je sauve ce pays! Dieu est en moi. Je ne parle, ni ne pense, ni ne sens de moi-même. Dieu m'a vue et sanctifiée avant ma naissance, il m'a destinée pour les nations, et là où il m'envoie, il faut que j'aille ; les paroles qu'il me commande, il faut que je les dise; ce qu'il voudra, il faut que je l'accomplisse; et cela tout à fait sans crainte dans la plénitude de ma foi, parce que le Seigneur est avec moi. »

Voici la scène de Chinon.

« Bientôt la cour est réunie; la couronne ornée de pierreries brille sur la tête d'un courtisan. Parmi la foule se tient le monarque, et anxieux sur l'événement son cœur bat fort. Elle vient, la Pucelle inspirée, et comme le bâtard (d'Orléans) la conduisait vers le trône, elle jette seulement un rapide regard sur la Majesté fictive, et fixe en plein son œil sur Charles: « Tu es le Roi. Je viens, moi la vengeresse envoyée du ciel, qui tiens l'arme courroucée de laquelle sort la mort. Paralysés en leurs cœurs féroces par le bras de Dieu, loin, « loin d'Orléans les loups anglais hâteront leur désastreuse fuite. Monarque de France, envoie « ces bonnes nouvelles à travers ton royaume ravagé. La Pucelle est venue, la Pucelle « missionnaire, de qui la main doit dans les murs consacrés de Reims te couronner, toi « le Roi, l'oint du Seigneur. »

Le dix-neuvième siècle sera pour la mémoire de la Pucelle l'âge de la glorification raisonnée et définitive. A côté de l'œuvre accomplie par la science et la critique la poésie a voulu faire aussi la sienne. On ne pourra, certes, l'accuser d'avoir été en ce siècle avare d'hommages et de chants pour Jeanne d'Arc : elle a même été trop prodigue. Les innombrables poëmes consacrés à la Pucelle sous le premier empire (fig. 215), la Restauration et les divers régimes qui se sont succédé jusqu'à nos jours appartiennent, sauf de rares exceptions, au genre qu'on peut dire illisible. Classiques ou romantiques, ils sont également fastidieux. On nous permettra de ne nous point plonger dans cet océan, où çà et là seulement on voit quelques auteurs surnager à tort ou à droit. Les vers ont leur destinée. Celle du plus grand nombre est d'être oubliés dès leur naissance, aussi justement que le furent ceux du sieur H...., de Bordeaux, membre correspondant de l'Athénée de la langue française, qui publia en 1809 *Jeanne Darc*[1] *surnommée la Pucelle d'Orléans*, poëme héroïque en six chants, dont voici le premier, le second, le cinquième et le sixième vers :

L'homme a reçu du ciel la valeur en partage,
La femme rarement obtient cet avantage...

[1] L'auteur écrit ainsi, sans apostrophe.



Fig. 212. — Jeanne s'élance au combat d'un pas rapide et résolu. Statue de bronze, de Gois fils, érigée en 1804 à Orléans. — Cette statue est d'une exécution remarquable ; mais l'expression belliqueuse et la pose, contraires à la vérité historique, rappellent l'époque militaire où elle fut élevée : c'est une guerrière qui tire sa force d'elle-même et de son épée, rien de plus.

Cependant quelquefois on voit des héroïnes
Réunir la valeur aux grâces féminines.

Deux des *Messéniennes* de Casimir Delavigne ont pour sujet, l'une la vie, l'autre la mort de Jeanne d'Arc. On peut en admirer l'habile versification et le souffle lyrique, mais le caractère de Jeanne n'y paraît pas bien compris ; l'enthousiasme et l'attendrissement du poëte ont même quelque chose de factice. Pourtant il y a de beaux vers, que l'on fait figurer dans tous les *Morceaux choisis*, et qui sont trop connus pour qu'il nous soit permis de les négliger :

Du Christ avec ardeur Jeanne baisait l'image;
Ses longs cheveux épars flottaient au gré des vents:
Au pied de l'échafaud, sans changer de visage,
Elle s'avançait à pas lents.

Tranquille, elle y monta ; quand, debout sur le faîte,
Elle vit ce bûcher qui l'allait dévorer,
Les bourreaux en suspens, la flamme déjà prête;
Sentant son cœur faillir, elle baissa la tête,
Et se prit à pleurer.

Ah! pleure, fille infortunée!
Ta jeunesse va se flétrir,
Dans sa fleur trop tôt moissonnée!
Adieu, beau ciel, il faut mourir...

Tu ne reverras plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs,
Et ta chaumière et tes compagnes,
Et ton père expirant sous le poids des douleurs...

Après quelques instants d'un horrible silence,
Tout à coup le feu brille, il s'irrite, il s'élance...
Le cœur de la guerrière alors s'est ranimé :
A travers les vapeurs d'une fumée ardente,
Jeanne, encore menaçante,
Montre aux Anglais son bras à demi consumé.
Pourquoi reculer d'épouvante,
Anglais? son bras est désarmé.

La flamme l'environne, et sa voix expirante
Murmure encore : « O France! ô mon roi bien aimé!... »

Dans les *Annales romantiques* de l'année 1832 nous trouvons un morceau assez peu connu d'un très-honorable et très-classique poëte, M. Bignan. Il est intitulé *Jeanne d'Arc, ou l'Interrogatoire*. Malgré un bon

nombre de fausses notes, le ton général est assez juste, et la diction est simple et ferme. Il y a telle réponse de Jeanne qu'eu égard aux difficultés de notre versification on aurait peine à mieux rendre :

Un silence profond dans l'assemblée immense
S'étend; l'évêque parle et le crime commence :
« Dis ton nom. — Jeanne d'Arc. — Ton âge? — Dix-neuf ans.
— Ton pays? — Domrémi. — Le sort de tes parents?
— Laboureurs. — Quand l'Anglais vint apporter la guerre,
Quels travaux t'occupaient dans les champs de ton père?
— Je gardais ses troupeaux, je priais...; quelquefois
Je couronnais de fleurs Notre-Dame des Bois.
— Pourquoi, sans son aveu, fuyant son toît de chaume,
Pourquoi l'as-tu quitté? — Pour sauver le royaume.
— Pourquoi, bravant de Dieu les saints commandements,
As-tu pris des combats l'arme et les vêtements?
— Pouvais-je conserver les robes d'une femme?
L'audace d'un soldat palpitait dans mon âme.
— Qui cherchais-tu? — Mon roi. — Qui t'inspirait? — Mon Dieu.
— Quelles voix t'ont parlé? dans quel temps? dans quel lieu?
— Partout, se révélant sous leur forme divine,
L'auguste Marguerite et sainte Catherine
M'ordonnaient de m'armer, de courir aux Anglais,
Et de rendre au Dauphin son trône et son palais.
J'ai combattu, fidèle à leur ordre céleste;
Vous savez ma conduite et Charle sait le reste.
— Quels secrets connaît-il? — Allez l'interroger.
— Quand parliez-vous ensemble? — Au moment du danger.
— Le jour où l'huile sainte a coulé sur sa tête,
Dans Reims, ton étendard assistait à la fête?
— Comme il fut à la peine, il dut être à l'honneur.
— De qui l'as-tu reçu? — Je le tiens du Seigneur.
— As-tu dans ce drapeau placé ton espérance?
— Je n'espère qu'en Dieu. — Dieu chérit-il la France?
— Oui. — Pourtant aux Anglais son courroux te livra.
— Jeanne d'Arc peut mourir, mais la France vivra... »

Quelques vers de madame Louise Colet dans son poëme sur le *Musée de Versailles*, couronné en 1839 par l'Académie française, méritent aussi, ce me semble, de n'être pas oubliés, parmi les vers consacrés à la gloire de la Pucelle :

Là, parmi les héros dont elle est entourée,
Pensive, apparaissait cette vierge inspirée

Qui ravit la victoire à l'Anglais triomphant,
Et délivra la France avec un bras d'enfant.

C'était une blanche statue,
Vierge guerrière revêtue
De l'armure des anciens rois :
Fille pudique au front céleste,
A l'œil fier, au souris modeste,
Femme, héros tout à la fois!

Il fallait plus qu'un grand artiste
Pour la rendre ainsi calme et triste,
Accomplissant l'ordre de Dieu;
Il fallait l'art et la croyance :
L'âme d'une fille de France
A réuni ce double feu;

Et de ses mains s'est échappée
Jeanne d'Arc, pressant son épée
Sur son cœur virginal et fort,
Qui sous la voix de Dieu tressaille,
Mais qui sait, au champ de bataille,
Intrépide, braver la mort.

En 1846 vit le jour une grande composition d'Alexandre Soumet, intitulée *Jeanne d'Arc, trilogie nationale dédiée à la France.* Cette trilogie comprend une *idylle : Jeanne d'Arc bergère ;* une *épopée : Jeanne d'Arc guerrière ;* et une *tragédie : Jeanne d'Arc martyre ;* plus un *prologue* et un *épilogue.* La tragédie avait été représentée non sans succès sous la Restauration. L'idylle et l'épopée forment un roman bizarre, où la fantaisie de l'auteur et sa facilité lyrique également exubérantes se sont donné libre carrière. L'ensemble est en dehors du bon goût et de la vérité littéraire, comme de la vérité historique, essentielle ici. Quelques morceaux pourtant donnent l'idée de la façon dont le sujet pourrait être traité par un grand poëte. Ce sont ceux où Soumet, qui, à défaut de génie, avait beaucoup de talent, s'est tenu le plus près de l'histoire, en s'efforçant de la traduire en termes simples et nobles. Tel est par exemple le récit des entrevues de Jeanne avec Baudricourt, dont malheureusement la citation jointe aux autres serait un peu longue. Voici le début du chant premier :

Oh ! que la destinée a d'étranges secrets !
Il s'était rencontré dans nos vieilles forêts,



Fig. 210. — Jeanne d'Arc, pieusement recueillie, tient serrée contre son cœur l'épée de Fierbois : sculpture en marbre de la princesse Marie d'Orléans, conservée au Musée de Versailles.

Tandis que nous étions sujets de l'Angleterre,
Une vierge semblable à celle de Nanterre.
Ses regards étaient pleins d'une sainte langueur,
Chastes comme sa vie et doux comme son cœur.
Les bergères, ses sœurs, faisaient d'elle, à leurs veilles,
Des récits tout empreints d'innocentes merveilles.
Pour son pauvre pays, depuis ses premiers jours,
Elle priait, priait comme on aime, et toujours.
Une voix lui parla dans la forêt des chênes :
Elle ceignit le fer, partit, brisa nos chaînes!
Ensuite elle tomba dans les mains des méchants;
Le bûcher s'alluma pour la fille des champs :
Elle y monta... sa cendre au fleuve fut jetée,
Et, trois siècles après, Voltaire l'a chantée.

Ce dernier vers est admirable dans son énergique simplicité. Voici la scène de Chinon :

Vers le jeune Dauphin, qu'elle ne connaît pas,
La Bergère, sans guide, ayant porté ses pas,
Se prosterne et lui dit, de la foule suivie :
« Gentil roi, que le ciel vous donne heureuse vie!
— Je ne suis pas le roi que vous cherchez ici.
Et montrant un seigneur de sa cour : Le voici,
Répond Charle.
— Eh! mon Dieu! c'est vous! non pas un autre.
Je n'ai pas vu de roi, mais vous êtes le nôtre,
Reprit-elle; cessez de m'éprouver enfin.
De par le Roi du ciel, salut, noble Dauphin.
J'ai nom Jeanne la Vierge. Une voix bien connue
M'a dit de vous chercher, prince... et je suis venue.
Dieu vous mande par moi que dans Reims délivré,
Vous, son vrai lieutenant, devez être sacré....

Jeanne raconte sa première vision à Charles VII en termes beaucoup trop romantiques :

Dès l'âge de treize ans, du côté de l'église,
Gentil Dauphin, j'avais entendu mainte fois
A travers les rameaux venir de saintes voix.
Et ces voix me disaient, — souvenir adorable!
Que pour avoir un jour la paix inaltérable,
Il fallait rester pure; et de grandes clartés
Venaient à la même heure et des mêmes côtés.
J'attendais ce moment avec beaucoup de joie :
On aime à voir venir ce que Dieu nous envoie!

Quelquefois de ces voix j'étais intimidée;
Mais leurs sages conseils m'ont toujours bien guidée.

Un jour, — j'en tremble encore et d'extase et d'effroi ! —
Un jour que, priant Dieu pour la France et le roi,
J'ornais de frais rameaux l'église du village,
— Me croirez-vous?... — je vis resplendir le feuillage,
Et dans l'air s'avancer, à travers le vieux mur,
Monseigneur saint Michel sous un manteau d'azur.
Du glaive flamboyant sa main était chargée.
Son aile, blanche et grande et d'or toute frangée,
Se déployait en arc, et sur son front béni
Reposait le rayon du bonheur infini.
Son vol, tout lumineux, qui m'apparut sans voiles,
Faisait naître en passant des nuages d'étoiles;
Il brillait à mes yeux, pleins de ravissement,
Comme un saphir tombé du haut du firmament.
Les lis que Salomon admirait, dans leur gloire,
Ont un éclat moins pur que sa robe de moire;
Les airs sont moins légers que ses cheveux flottants;
Et sa voix ressemblait au souffle du printemps,
Lorsqu'il glisse, au matin, sous les branches fleuries
Des tendres amandiers, bouquets de nos prairies.

Je contemplai longtemps, muette de bonheur,
L'archange qui venait de la part du Seigneur;
Et quand je le vis fuir aux voûtes éternelles,
Je lui dis en pleurant : Prenez-moi sur vos ailes... »

L'ouvrage de Soumet s'écarte sensiblement de la forme traditionnelle du poëme épique, tel qu'on l'avait compris et pratiqué en France depuis le seizième siècle. Des tentatives analogues à la sienne avaient été faites avant lui sur le même sujet [1]. L'aspect du château de Chinon lors de l'entrée de Jeanne d'Arc pour son entrevue solennelle avec Charles VII, est rendu avec une certaine vérité poétique dans ce passage de *la Mission de Jeanne d'Arc, chronique en vers,* par M. George Ozaneaux (1835) :

[1] Le temps nous manquerait aussi bien que l'espace si nous voulions puiser dans tous les poëmes plus ou moins épiques, classiques ou romantiques, composés en ce siècle sur Jeanne d'Arc, avant et depuis celui de Soumet. Nous ne pouvons même pas les énumérer. Il est juste pourtant de mentionner tout au moins celui de M. Alexandre Guillemin, qui a consacré une grande partie de sa vie si laborieuse et si chrétienne à étudier et à chanter l'héroïque vierge de France. Une troisième édition de ce poëme a été publiée récemment (Tours, imprimerie de Jules Bouserez, 1874, in-12). C'est une édition posthume. — Il faut aussi nommer du moins le poëme que l'auteur d'une *Histoire de Jeanne d'Arc* justement estimée, M. Lebrun des Charmettes, avait publié en 1819, quelque temps avant son œuvre historique, sous ce titre : *l'Orléanide.*

Le peuple du palais encombrait les abords :
Les cours, les escaliers, les vastes corridors
Étaient pleins de varlets, de pages et de gardes,
Aux larges boucliers, aux longues hallebardes;
Partout des chevaliers qui devisaient entre eux,
A l'écart, à voix basse, ou par groupes nombreux.
De la salle du trône enfin la porte s'ouvre,
On nomme Baudricourt : et la vierge découvre
Une assemblée immense, où d'avides regards
Sur elle en un moment fondent de toutes parts.
Mais à d'autres pensers son âme est tout entière,
Un éclair invisible a touché sa paupière;
Elle a vu d'un coup d'œil, et sans l'avoir cherché,
Le Roi, qui dans la foule à dessein s'est caché.
Elle l'aborde, et dit d'une voix résolue :
« Charles, gentil Dauphin, Jeanne d'Arc te salue! »

Dans les *Rimes héroïques*, recueil publié par M. Auguste Barbier, l'auteur, des *Iambes*, en 1843, c'est-à-dire un peu avant que la grande composition de Soumet, publiée seulement après sa mort, eût vu le jour, nous trouvons ce sonnet consacré à Jeanne d'Arc :

S'il est un nom vaillant qui soit cher à la France,
Et qui du temps jaloux doive être le vainqueur,
C'est le rustique nom de la femme de cœur
Qui foudroya l'Anglais des lueurs de sa lance.

Lorraine aux brunes mains, aux yeux pleins d'innocence,
Qui fis si grande chose avec tant de candeur,
Toi qui n'eus qu'un bûcher pour prix de ton ardeur,
Puissent nos plus beaux vers être ta récompense!

Que tous les cœurs chantants deviennent des autels
Où ta louange éclate en hymnes immortels :
Poëtes, vengeons-la des bourreaux détestables!

Quand le bien tombe aux pieds du crime injurieux,
C'est aux enfants du beau, comme frères pieux,
A réparer du sort les coups épouvantables.

Voici un autre sonnet dont l'auteur est M. le comte de Puymaigre, connu par ses beaux travaux sur la littérature espagnole du moyen âge et sur les chants populaires : cette petite pièce fait partie d'un volume tiré à peu d'exemplaires et intitulé *Heures perdues* (1866).

A Jeanne d'Arc.

Qui peut sans être ému, vierge sublime et pure,
Penser à ta grandeur, à ton humilité,
Se dire que sans toi, pauvre bergère obscure,
Le courage français allait être dompté!

Nul vice, nulle erreur n'ont jeté la souillure
Sur ton nom que le siècle au siècle a répété,
Quel guerrier mieux que toi sut illustrer l'armure?
Quel saint eut plus que toi la douceur, la piété?

La palme et le laurier ombragent ton histoire,
Tu reportais à Dieu l'orgueil de la victoire,
Humble dans les succès, grande dans les combats!

En toi chacun voyait une force divine,
Et tu fus, si du ciel tu ne descendais pas,
Digne au ciel de monter, noble et chaste héroïne!

Un recueil récent de M. Théodore de Banville, *les Exilés,* contient une pièce intitulée *la bonne Lorraine* et datée du 30 mai 1872. Nous en détachons ces quatre vers, où l'un des plus admirables sentiments de Jeanne est exprimé :

O sainte, ô Jeanne d'Arc, toi la bonne Lorraine,
Tu ne fus pas pour nous avare de ta peine.
Devant notre pays aveugle et châtié,
Pastoure, tu frémis d'une grande pitié.....

Enfin, nous empruntons quelques strophes d'un beau souffle aux *Nouveaux chants du soldat* de M. Paul Déroulède (1875). La pièce a pour sujet la statue de la place des Pyramides :

. . . . cet être qui plane,
Ce bras levé, ces yeux ravis,
C'est elle, c'est la sainte et grande Paysanne,
Ta Paysanne, ô mon Pays!

Ah! quel présage ardent que cette époque sombre,
Quel avenir que ce passé!
Quand vaincu par la force, et broyé sous le nombre,
Ce peuple gisait terrassé;

Et que le croyant mort, et que s'en croyant maître,
L'enroulant de son noir drapeau,

L'étranger avait fait un tombeau pour l'y mettre,
Jeanne a surgi de ce tombeau;.....

Laissons donc railler ceux qui, prompts à se distraire,
Sont lents à plier les genoux;
Laissons la foule aveugle ignorer sa guerrière,
Nous, les vaincus, prosternons-nous.

La pièce se termine par une belle pensée :

Consacrons nos cœurs recueillis
A Jeanne la Française, à Jeanne la Lorraine,
La patronne des envahis!

L'enthousiasme pour Jeanne d'Arc est à peine moins vif aujourd'hui en Angleterre qu'en France. Il y a quelques années un prélat anglais, Mgr Gillis, prononçait le panégyrique de la vierge de France, et venait, pour ainsi dire, au nom de sa nation, faire dans Orléans amende honorable à cette grande mémoire. Southey ne serait plus accusé aujourd'hui d'audace antipatriotique : on l'accuserait plutôt de timidité scrupuleuse. On lui reprocherait de n'avoir pas osé conduire l'héroïque Pucelle jusqu'à la gloire de son martyre, supérieure à celle de son triomphe. C'est ce reproche qu'a su noblement éviter M. Robert Steggal, qui, dans un poëme tout récent [1], qu'il a dédié « aux sœurs de Jeanne, les filles de la France, pays que son génie a sauvé, que sa mort rend sublime, » décrit ainsi la scène lugubre de Rouen :

« O Rouen, Rouen, est-ce ici que je dois mourir? » crie la victime, tandis qu'en avant, pieds et mains liés, avec une garde guerrière de soldatesque anglaise, ils la portent à la place du Marché — gouffre où dès le point du jour ont afflué à travers toutes les rues de la ville, conduits gonflés, de vivants courants d'hommes, auxquels se heurte en s'enflant chaque nouvel afflux, et qui au loin font un bruit de mer en leur lutte continuelle; — ils la portent tout droit sur un échafaud dans le milieu de la place, où elle sert de point de mire à un demi-million de regards fixés sur elle; ils posent sur son front la mitre du diable, ils font cela sous le clair azur du ciel! D'un œil plein de tristesse elle regarde vis-à-vis d'elle, là où, élevés sur une plate-forme en terrasse au-dessus de la multitude, parmi les juges, conseillers et prêtres, Beauvais et Bedford, et lui, le grand Winchester, le Crésus cardinal d'Angleterre, siégent adossés aux tours solennelles dont les cloches font entendre leur gémissement : elle tourne ensuite vers le ciel ses yeux pleins d'une étrange lumière, l'ombre de l'éternité étant tout près, et elle écoute les douces voix qui ondulent de là haut dans son

[1] *Jeanne Darc* and other poems by Robert Steggal. London, Alfred W. Bennett, 1868, in-18.

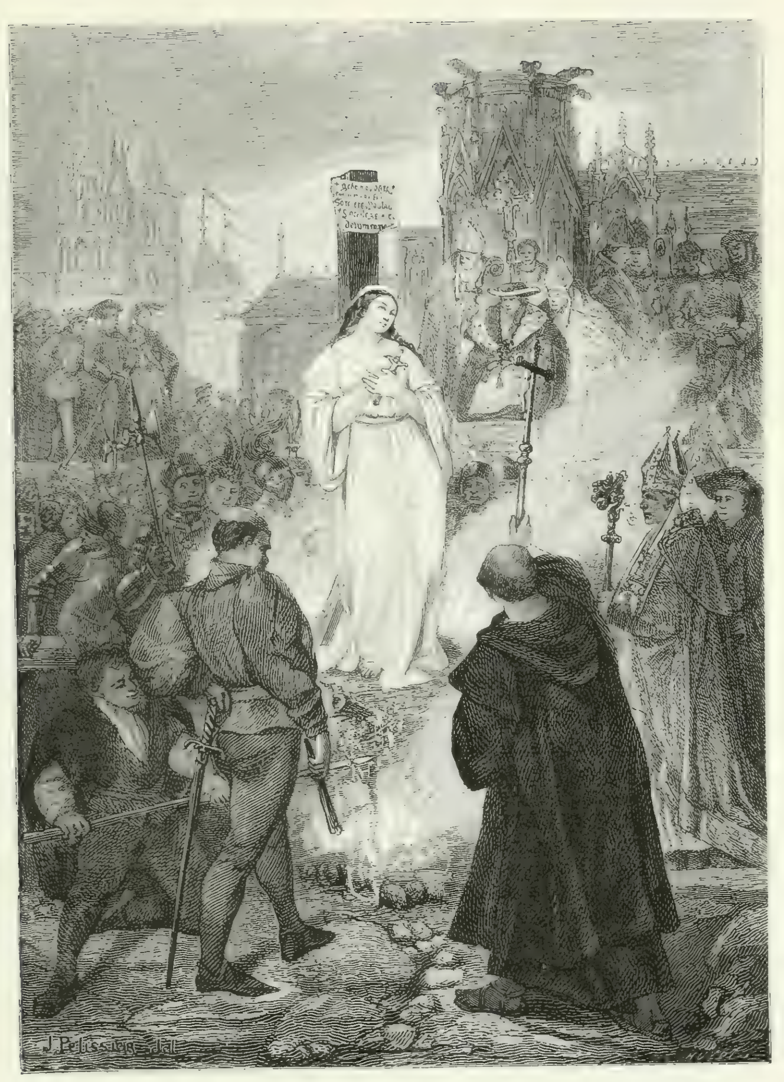


Fig. 217. — Supplice de Jeanne d'Arc. Tableau de Eugène Devéria, au musée d'Angers. XIXe siècle.

oreille, plutôt que celle qui remplit l'ouïe de la multitude, celle que vomit la bouche ouverte pour sa condamnation, avec des mots amers et toute sorte d'affronts menteurs qui couvrent de leur glose et d'une dérision d'équité le verdict impie. Mais elle n'entend rien, et enfin lorsqu'elle en perçoit quelque chose, elle tombe à genoux et prie à haute voix. Elle prie Jésus-Christ d'avoir merci de son âme et de la rendre pure, afin qu'elle puisse le joindre dans de courts instants; elle le prie de lui envoyer encore une fois ses saints bénis, afin qu'ils ne soient pas loin d'elle quand elle va mourir et la prennent aussitôt après; elle le prie de ne la point juger trop strictement, si, mue par les lâches défaillances de la chair, sa langue a parlé contre le gré de son âme, et renié avec la bonté de Dieu les merveilles de sa puissance, à elle révélées dans ses visions. Elle le prie pour sa chère France, la France de Clovis, royaume de la liberté! Elle lui demande que de sa mort puisse naître pour sa patrie une vie nouvelle, et la paix, et une gloire durable. Elle prie pour eux, même pour eux, ses exécuteurs, quatre-vingts assassins pour une jeune fille qui n'a pas vingt ans! Et si en quelque circonstance, non par un acte volontaire, mais en accomplissant la mission donnée par Dieu, elle a fait quelque mal à ses ennemis, elle leur en demande pardon; et avec une effusion de larmes, les dernières que ses yeux répandront, elle prie que sa mort ne leur soit pas imputée, de peur qu'une souffrance pire que la sienne, un jugement plus terrible encore que celui qu'elle a dû subir, ne les atteigne un jour en leur barrant le chemin!

. . . .

Mais couvrant tout le reste, un millier de misérables crient: « Emportez-la au bûcher! » vilains dont la barbare clameur donne une voix au muet désir de leurs misérables lords, qui n'osent pas eux-mêmes le proférer. Semblables à des démons, chacun s'efforçant de dépasser l'autre hors des profondeurs infernales du fleuve de feu, ils sont là rouges de la flamme qui ne doit pas mourir, mais jeter un brûlant affront sur la joue de l'Angleterre pour toujours! Ils crient : « Emportez-la! emportez-la! A votre ouvrage, bavards, sempiternels cracheurs; à votre ouvrage, vôtre ou nôtre! Hâtez-vous avant que nous vous jetions la tête la première à sa place, et nourrissions pour elle le bûcher en faisant la chaleur plus ardente avec votre suif! » — Déjà les larmes de Beauvais ont noyé la pitié d'où elles naquirent, et voyez, son visage sombre étend sur tous les autres une noirceur pareille, de même que la nuit approprie à sa teinte les arbres et les fleurs! — O Dieu! ils mettent leurs rudes mains sur elle, — ils fendent la foule qui se partage et se referme ensuite, — ils traînent son corps délicat serré dans une tunique de grosse toile frisonne, avec la furie d'hommes fous, vers le hideux bûcher, où se surentassent bûches et combustibles et dont la hauteur domine tout, — et au froid poteau ils l'attachent avec une ceinture de fer, — et voici qu'elle est là seule, une muette prière sur les lèvres, lesquelles brillent comme brille l'extase d'un saint figurée par la peinture. Bons anges, appelez-la, que ses yeux levés au ciel ne voient pas le héraut de la mort que voici, pâle de honte et de crainte, se glissant parmi les fagots à la dérobée! — O flammes avides, qui vous élancez pour lécher ses pieds, pour étreindre son corps tremblant dans votre embrassement cruel, que le ciel vous ravisse votre victime! Et voyez, déjà monte la fumée miséricordieuse, dont les serpents gris étouffent les flammes avant qu'elles aient consommé l'effroyable agrippement, et prennent doucement la victime dans leurs tournoyants replis, et la revêtent d'une robe de nuée d'or, pour que les yeux mortels ne la voient plus! — O Dieu! ce cri perçant, frappant l'air muet qui en retentit, un long, triste, amer cri pour requiem! — et voici que du sommet du monde tombe le suave écho d'une voix d'ange, et tout est silence après.

THÉATRE [1].

Si la poésie a devancé le théâtre pour célébrer la gloire de la Pucelle, ç'a été de peu d'années. Le *Mistère du siége d'Orléans,* sous sa forme primitive, paraît avoir été représenté publiquement, au jour anniversaire de la délivrance de cette ville, dès 1435. Il le fut encore en 1439. Mais la rédaction que nous possédons, et où se décèlent les mains de divers auteurs n'écrivant pas tous à la même époque, cette rédaction singulièrement accrue et amplifiée, paraît se rapporter à une représentation que l'on a fixée par des raisons ingénieuses à l'an 1456 [2]. Ce mystère est donc le résultat d'une collaboration successive et anonyme. Comme la rubrique le dit elle-même, c'est une compilation, destinée à rendre plus pompeuse la fête annuelle qui se célébrait et se célèbre encore aujourd'hui à Orléans. Il y fut représenté sous diverses formes, plus ou moins amples, et à divers intervalles, dans le second tiers du quinzième siècle. Comme dans la plupart des mystères de la même époque, l'art, sans être tout à fait absent peut-être, n'apparaît que faiblement dans cette chronique ou mémorial dialogué de vingt mille cinq cent vingt-neuf vers. Le style et la diction y sont plus mauvais que dans beaucoup d'autres. Mais on y sent ce souffle de l'enthousiasme contemporain, cette impression de vérité, que la représentation rendait plus vive encore, et que, comme nous l'avons dit, rien ne remplace en ce qui concerne Jeanne. C'est bien la vraie Pucelle, l'authentique vierge de France que le mystère met en scène, depuis le moment où elle y paraît pour la première fois, quelque peu après le sept millième vers, et où elle y reçoit les ordres de Dieu par la voix de l'archange, jusqu'à son glorieux retour dans Orléans après la victoire de Patay, qui termine la pièce. La vérité historique et théologique est fidèlement gardée en ce qui est des causes et des circonstances de sa mission. Le roi Charles VII y est repré-

[1] Nous pouvions moins encore songer à être complet pour le théâtre que pour la poésie épique ou lyrique. Nous nous sommes attaché à donner des spécimens pris, par ordre chronologique, dans les divers genres par lesquels a passé le drame, depuis les mystères jusqu'à nos jours. — Il est clair que surtout pour les écrivains de nos jours, nos omissions n'impliquent rien autre chose que l'impossibilité de tout voir et la nécessité de nous borner.

[2] *Étude sur le mystère du siége d'Orléans, etc.,* par H. Tivier. Paris, Ernest Thorin, 1868. Le chapitre IV de cette étude est consacré à une *comparaison des différents poëmes composés en l'honneur de Jeanne d'Arc* dont nous avons profité.

senté implorant le secours de Dieu, mais prêt, si telle est la volonté du Ciel, à cesser la lutte, et désespérant de la pouvoir continuer après la chute d'Orléans :

TEXTE.	TRADUCTION.
Plus n'ay d'espoir que à Orleans ;	Je n'ai plus d'espoir que sur la ville d'Orléans ;
Or n'y sçay plus qué confort querre	Or je ne sais plus quel secours chercher
Je voy, par fortune de guerre,	Je vais, — telle est la fortune présente de la guerre, —
Et suffisant de la tenir.	Lequel soit suffisant pour soutenir cette ville.
Je vueil delesser le pays	Je veux abandonner le pays
Et me consent estre desmis,	Et je consens à perdre le trône
Vray Dieu, se c'est vostre plaisir.	Vrai Dieu, si c'est votre plaisir.

Notre-Dame prie son Fils d'exaucer la prière du roi :

Qui est vray roy des crestiens	Qui est vrai roi des chrétiens
Et sur tous les rois parmanant,	Et pour être au-dessus de tous les rois élevé de façon permanente,
Esleu par la vostre clemence...	A été élu par votre clémence...
O mon filz ! doulcement vous prie	O mon fils ! doucement je vous prie
Que ce fait vous ne souffrez mie,	Que ce fait vous ne souffriez pas,
De nostre bon roy crestien,	Au sujet de notre bon roi chrétien,
Que perde ainsi la seigneurie	Qu'il perde ainsi la seigneurie
De France et noble monarchie	De France et la noble monarchie
Qui est si noble terrien.	Qui est si noble territoire.
C'est le royaume[1] qui tout soustient	C'est le royaume qui entièrement soutient
Crestienté et la maintient,	Chrétienté et qui la maintient,
Par la vostre divine essence,	Non, par votre divine essence !
Ne autre n'y doit avoir rien :	Nul autre n'y doit avoir rien :
Au roy Charles luy appartient,	C'est au roi Charles que ce royaume appartient,
Qu'il est droit heritier de France.	Puisqu'il est légitime héritier de France.

Saint Euverte et saint Aignan, anciens évêques d'Orléans, prient pour la ville qui fut le théâtre de leurs travaux apostoliques. Dieu déclare que les malheurs des Français sont le juste châtiment des péchés commis par toutes les classes de la nation, mais il cède en ces termes aux prières redoublées de sa Mère et des deux saints :

Ma mere et vous mes bons amis,	Ma mère et vous, mes bons amis,
Vueil entendre à vostre requeste,	Je veux vous accorder votre requête
Combien les avoye permis	Quoique je les eusse abandonnés
A malediction celeste,	A la malédiction céleste,
Pour leur vie faulse et deshonneste,	A cause de leur vie pleine de fausseté et malhonnête,
Et François principalement ;	Et les Français principalement ;
Et vueil que on les admoneste	Et je veux qu'on les avertisse
Que pugniz seront grandement.	Que punis seront grandement.

[1] Prononcez *raume*.

Le royaulme je recouvreray
Au roy Charles par sa priere,
Et en honneur l'exauceray,
Que tout temps en sera memoire,

Sans que François ayent la gloire

De l'avoir par eulx recouvert,
Ne leur en donray la victoire;
On le verra à descouvert.
Michel ange, entend à moy :
Je vueil par toy faire messaige,
Pour subvenir au desarroy
De France, le noble heritaige.
En Barois yras en voyaige,
Et feras ce que je te dy.
Au plus près d'un petit villaige
Lequel est nommé Dompremy,
Qui est situé en la terre
Et seigneurie de Vaucoleur,
Là trouverras, sans plus enquerre,
Une pucelle par honneur.
Est en elle toute doulceur,
Bonne est et juste et innocente,
Qui m'ayme du parfont du cueur,
Honneste, saige et bien prudente.
Tu luy diras que je luy mande
Qu'en elle sera ma vertu :
Je vueil que par elle on entende
L'orgueil des François abatu,
Et que je me suis consentu
Recouvrer le royaulme de France;
Par elle sera debatu
Contre les Anglois par oultrance.
Premierement, tu luy diras
Que par elle vueil qu'i soit fait,
Et de par moy luy commandras
Qu'i soit acomply et parfait.
Sy est qu'elle voise de fait
Pour lever le siege d'Orleans,
Chasser les Anglois à destroit,
Sy ne s'en vont incontinant.
Puis après, elle le menra,
Le roy Charles, sacrer à Rains.
De par moy elle acomplira
Et en parviendra à ces fins;
Que de ce ne se doubte point :
Ma vertu sera avec elle,
Pour acomplir de point en point
Par icelle jeune pucelle.
Dy lui aussi pareillement
Qu'elle se veste en abit d'omme;
Je lui donray le hardiment,
Pour mieulx que le cas se consomme.

Puis elle s'en yra en somme

Le royaume je ferai recouvrer
Au roi Charles, selon sa prière,
Laquelle avec honneur j'exaucerai,
De sorte qu'en tout temps il en sera gardé mémoire,

Sans que pourtant les Français aient la gloire

D'avoir par eux-mêmes recouvré le royaume,
Je ne leur donnerai pas telle victoire;
On verra cela à découvert.
Michel archange, écoute-moi :
Je veux par toi envoyer message,
Pour remédier au désarroi
De France, le noble héritage.
Vers Barrois sera ton voyage,
Et tu feras ce que je te dis.
Tout auprès d'un petit village
Lequel est nommé Domremy,
Qui est situé en la terre
Et seigneurie de Vaucouleurs,
Là tu trouveras, sans plus de recherche,
Une pucelle pleine d'honneur.
En elle est toute douceur,
Elle est bonne, juste et innocente,
Elle m'aime du profond du cœur,
Elle est honnête, sage et bien prudente.
Tu lui diras que je lui mande
Qu'en elle sera ma vertu;
Je veux que par elle on comprenne
Que, tout en abattant l'orgueil des Français
Je me suis pourtant consenti
A sauver le royaume de France;
Par elle il sera disputé
Aux Anglais en une lutte à outrance.
Premièrement, tu lui diras
Que par elle je veux que tout cela soit fait,
Et de par moi tu lui commanderas
Que ce soit accompli et entièrement exécuté.
C'est-à-dire qu'elle aille de fait
Pour faire lever le siége d'Orléans,
Poursuivre les Anglais et les serrer de près
S'ils ne s'en vont sur-le-champ.
Et puis après, elle le mènera,
Le roi Charles, sacrer à Reims.
De par moi elle accomplira tout cela
Et en parviendra à telles fins;
Que de cela elle ne doute point :
Ma vertu sera avec elle
Pour accomplir tout cela de point en point
Par cette jeune pucelle.
Dis-lui aussi pareillement
Qu'elle revête l'habit d'homme;
Je lui donnerai la hardiesse
Nécessaire pour que sa mission s'accomplisse au mieux.

Elle s'en ira donc en somme tout d'abord

Devers Robert de Baudricourt,
Pour l'amener en ceste forme
Devers le Roy et en sa court.

Vers Robert de Baudricourt,
Pour qu'il la fasse conduire en telle manière
Vers le Roi, en sa cour.

MICHEL ANGE.

Mon chier seigneur, en grant coraige
Acompliray vostre ordonnance
Vers la pucelle bonne et saige;
Le cas luy diray en presence,
J'y voy, sans nulle difference,
Faire vostre commandement.

L'ANGE MICHEL.

Mon cher seigneur, avec le plus grand zèle
Je ferai ce que vous me commandez
A l'égard de la pucelle bonne et sage;
Je lui annoncerai directement sa mission,
J'y vais, sans aucun délai,
Accomplir votre ordre.

DIEU.

Que elle aye bonne fiance,
Sans soy esbayr nullement.

DIEU.

Qu'elle ait bonne confiance
Et ne s'épouvante aucunement.

Pose d'orgues. — Et vient devers la Pucelle gardant les brebiz de son pere et queusant en linge.

Une pause. Les orgues jouent. L'Ange vient vers la Pucelle qui est en train de garder les brebis de son père et de coudre du linge.

MICHEL.

Jeune pucelle bien eureuse,
Le Dieu du ciel vers vous m'envoye,
Et ne soyez de rien peureuse,
Prenez en vous parfaicte joye.
Dieu vous mande, c'est chose vraye,
Que y vieult estre avecque vous,
Où vous soyez en quelque voye;
Si n'ayez point doncques de poux.
Sa voulenté et son plaisir
Est que vous aillez à Orleans,
Pour Anglois en faire saillir
Et lever le siege devant.

Se de vous sont contredisant,
En armes vous les convaincrez,
Contre vous ne seront puissans,
Mes de tout point les subjugrez.

Puis après, y vous conviendra
A Rains mener sacrer le Roy,
Que ainsi Dieu vous conduira,
Et Charles oster hors d'esmoy.
Combien qu'il ait beaucoup desroy
Et par le present fort à faire,
Dieu le fera paisible en soy,
Que il a ouy sa priere.
Et au seigneur de Baudricourt,
Vous luy direz que y vous mayne
Incontinent, le chemin court,
Que il est vostre cappitaine.

Ainsi que c'est chose certaine,
Devers le Roy vous menera,
En abit d'omme, toute saine,
Que Dieu toujours vous conduira.

MICHEL.

Jeune pucelle bien heureuse,
Le Dieu du ciel vers vous m'envoie,
Ne prenez aucune frayeur,
Ayez en vous parfaite joie.
Dieu vous mande, c'est chose vraie,
Qu'il veut être avec vous,
Partout où vous serez, où vous irez;
Ainsi n'ayez donc point de peur.
Sa volonté et son plaisir
Est que vous alliez à Orléans,
Pour en rejeter au loin les Anglais
Et leur faire lever le siége qu'ils ont mis devant.
S'ils osent vous contredire,
Vous les convaincrez par les armes,
Contre vous ils n'auront aucune force,
Mais au contraire vous les dompterez de tout point.
Puis après il conviendra
Qu'à Reims vous meniez sacrer le Roi,
En tout cela Dieu vous conduira,
Vous tirerez Charles de ses angoisses.
Quoique ses affaires soient en grand désarroi
Et que pour le présent il ait fort à faire,
Dieu lui rendra l'âme paisible,
Car il a prêté l'oreille à sa prière.
Au seigneur de Baudricourt
Vous direz ceci, qu'il vous mène
Sur-le-champ, par le chemin le plus court,
Car de cette seigneurie où vous êtes il est capitaine.
C'est une chose tout à fait certaine
Que vers le Roi il vous mènera
En habit d'homme, saine et sauve,
Car Dieu toujours vous conduira.

LA PUCELLE.

Mon bon seigneur, que dictes vous?
Vous me faictes trop esbaye :
Cecy ne vient point à propoux,
En ce je ne scay que je die.
Moy, povre pucelle, ravye
Des nouvelles que vous me dictes,
Sachez, je ne les entend mie,
Que y me sont trop auctentiques.
Je no vous pourroye respondre
Ainsi, moy, povre bergerete,
Vous qui cy me venez semondre.
Comme une simple pucelete,
Gardant es champs dessus l'erbete
Les povres bestes de mon pere,
Une jeune simple fillete,
Vous dis sont à mon bien contraire.

LA PUCELLE.

Mon bon seigneur, que dites-vous?
Vous me rendez trop ébahie :
Cela ne me paraît pas fort à propos,
Je ne sais quoi en dire.
Moi, pauvre pucelle, toute hors de moi
Des choses que vous me dites,
Sachez que je ne les comprends pas,
Elles sont d'un ordre trop élevé pour moi.
Je ne vous saurais répondre
Là-dessus, moi, pauvre bergerette,
A vous qui me venez ainsi appeler.
Je ne suis qu'une simple pucelette,
Gardant aux champs dessus l'herbette
Les pauvres brebis de mon père,
Une jeune et simple fillette,
Ce que vous dites est à mon bien contraire.

MICHEL ANGE.

Jehanne, ne vous en esmayez;
Que Dieu l'a ainsi ordonné,
Et veut que l'onneur vous ayez
Du royaulme, present fortuné,
Qui a esté habandonné
Par pechié commis des François;
Par vous sera Roy couronné
Et remis en ses nobles drois.....

L'ANGE MICHEL.

Jeanne, ne vous effrayez pas de cela;
Car Dieu l'a ainsi ordonné,
Il veut que vous ayez l'honneur
De relever ce beau royaume, présent fortuné
De sa main, qui l'avait abandonné
A cause des péchés commis par les Français.
Par votre moyen le Roi sera couronné
Et remis en ses nobles droits.....

Jeanne soumet sa volonté à la volonté de Dieu, et la scène se termine par un rondeau qui n'est pas dépourvu d'une certaine grâce naïve :

MICHEL.

A Dieu, Jehanne, vraye pucelle,
Qui est d'icelui bien aymée;
Ayez tousjours ferme pensée
De Dieu estre sa pastorelle[1].

MICHEL.

Adieu, Jeanne, franche pucelle,
Qui êtes de Dieu bien aimée;
Ayez toujours ferme pensée
D'être son humble pastourelle.

PUCELLE.

En nom Dieu, je vueil estre celle
De le servir, si luy agrée.

PUCELLE

En son saint nom, je serai celle
Qui le servira, s'il m'agrée.

MICHEL.

A Dieu, Jehanne, vraye pucelle,
Qui est d'icelui bien aymée.

MICHEL.

Adieu, Jeanne, franche pucelle,
Qui êtes de Dieu bien aimée.

PUCELLE.

Mon bon seigneur, vostre nouvelle
De par moy sera reclamée
Au seigneur de ceste contrée,
Par la voye que dictes telle.

PUCELLE.

Mon bon seigneur, votre nouvelle
Sera par ma bouche annoncée
Au seigneur de cette contrée,
Je veux suivre une route telle.

MICHEL.

A Dieu, Jehanne, vraye pucelle,
Qui est d'icelui bien aymée;
Ayez tousjours ferme pensée
De Dieu estre sa pastorelle [1].

MICHEL.

Adieu, Jeanne, franche pucelle,
Qui êtes de Dieu bien aimée;
Ayez toujours ferme pensée
D'être son humble pastourelle.

Plus d'un siècle après que le *Mistère du siége d'Orléans* eut été représenté sous sa forme la plus ample, — au mois de mai 1580, le roi de France Henri III et sa femme la reine Louise de Vaudemont, devaient se rendre à Plombières pour y prendre les eaux. La ville de Pont-à-Mousson se préparait à les bien fêter lors de leur passage. Parmi les divertissements projetés figurait une représentation dramatique. La pièce devait être jouée au collége des Jésuites et la composition en avait été confiée au P. Fronton du Duc, âgé alors de vingt-quatre ans, et qui professait la rhétorique. Le savant et modeste religieux accepta par obéissance la tâche que lui imposaient ses supérieurs, et dans le peu de temps qui lui était accordé, il écrivit en cinq actes l'*Histoire tragique de la Pucelle d'Orléans*. La peste ayant rompu le voyage royal, la représentation fut ajournée au 7 septembre suivant. Elle eut lieu devant Charles III, duc de Lorraine, qu'accompagnaient quelques grands seigneurs de la cour de France. Le duc en fut tellement satisfait qu'il fit présent de cent écus d'or à l'auteur, qui, dit le P. Abram, historien de l'université de Pont-à-Mousson, lui avait paru couvert d'une robe qui représentait la pauvreté évangélique. La pièce fut imprimée sans nom d'auteur en 1581.

Ce n'est pas une merveille assurément. C'est une vraie tragédie de collége. Mais il faut savoir gré à l'auteur du sujet qu'il a choisi, le plus national de tous, et de l'avoir choisi précisément pour cela :

Or on n'a point choisy ung argument estrange
Sçachant que cil est fol, lequel ayant sa grange
Plaine de grains cueilliz, emprunte à son voisin,
Laissant pourrir chez soy son propre magasin.

[1] Nous avons suivi l'édition donnée par MM. Guessard et de Certain dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, sauf quelques légers changements que nous nous sommes permis pour remédier un peu aux fantaisies prosodiques du copiste, lesquelles, à la vérité, sont peut-être aussi de l'auteur. — La liste des pièces de théâtre sur Jeanne d'Arc, donnée en appendice par les savants éditeurs, nous a été d'un grand secours.

JEANNE D'ARC

Tableau daté de 1581, conservé au musée d'Orléans.

L'inscription latine rappelle la visite que Henri III et sa jeune épouse firent solennellement à la ville d'Orléans, le 15 novembre 1576. En voici la traduction :

Sur le portrait de Jeanne de Vaucouleurs, Pucelle d'Orléans :

La Pucelle revient chez le Français, heureuse d'y être, même à l'état d'image muette, elle qu'autrefois Dieu et non une machination a envoyée au secours de la patrie. Bon roi Henri, salue cet augure. Venue du ciel pour combler tes vœux, qu'une pure vierge rende fortunés les auspices de ton règne, et qu'elle tienne la balance : que toutes deux refassent de ton siècle l'antique âge d'or.

Les Orléanais reconnaissants ont dédié cette image à la Pucelle : 1581.





LA PUCELLE.

Tableau daté de 1581, conservé au musée d'Orléans

Il y a là une sorte de protestation contre les excès de la Renaissance alors triomphante. De plus, le savant et pieux jésuite, par sa science et par sa piété, en consultant de bons documents et en consultant son cœur, plein de patriotisme aussi bien que de foi, a su sinon mettre dans son plein jour, du moins entrevoir et montrer à demi la vraie figure de la Pucelle, si étrangement travestie avant et après sa pièce par les historiens et par les poëtes. Ce n'est pas lui qui ferait de Jeanne une virago chevaleresque, ou une sorte d'intrigante dont usèrent habilement les politiques. Jeanne est l'envoyée de Dieu pour le salut de la France. Cette vierge héroïque est une pieuse, une humble, une charitable chrétienne. Voici comme la peint, à l'acte V, un gentilhomme qui déclare avoir quelque temps fait partie de sa garde :

Tous ses propos n'estoient que de choses honnestes :
Son oreille abhorroit les paroles mal nettes,
Louant le nom de Dieu en chascune action,
Elle excitoit les gens à la devotion;
Edifioit chacun par sa doulceur humaine;
Elle jusnoit aussi trois jours en la sepmaine,
Et au jusne joignant l'aumosne, soulevoit
Les pauvres de ses biens, aultant qu'elle pouvoit,
Et sachant les dangers auxquels est exposée
La vie des soldats, humblement confessée
Elle alloit recevoir le très Saint Sacrement
Jusqu'au jour de Dymenche, et d'iceluy s'armant,
L'ame elle preparoit à la vie eternelle
Devant que son corps vint à la mort temporelle.

Il y a quelque élégance et quelque vigueur d'expression dans l'une des strophes chantées par le chœur à la fin du quatrième acte. Cette strophe s'adresse à Pierre Cauchon :

Est-ce ainsi, ô Pasteur lasche,
Qui doibs souffrir qu'on te hasche
Et tue pour ton troupeau,
Que ceste brebis tu donnes
Au gré des bouches felonnes
Des loups, craintif de ta peau?

Mais las! ce n'est pas merveille
Si tout pasteur poinct ne veille,
Car mesme le Roy des cieulx
Eut pour disciple le traistre
Qui livra son propre maistre
Ez mains des Juifz envyeux.

Enfin le patriotisme de l'auteur a mis dans ces deux vers comme un accent cornélien :

Rendez, selon le droit de la salique loy,
Nostre Roy à la France, et la France à son Roy.

L'*Histoire tragique de la Pucelle d'Orléans*, médiocre et plus que médiocre en elle-même, nous représente assez bien pourtant ce qu'auraient pu devenir, sans l'excessive réaction de la Renaissance contre les habitudes littéraires du moyen âge, les sujets nationaux maniés par les grands poëtes du dix-septième siècle. La pièce du P. Fronton du Duc a beaucoup et même trop des caractères de la tragédie classique, telle qu'on devait la comprendre et la pratiquer en France, mais elle tient encore pourtant à la tradition nationale des *mystères*, et il y a même une scène (les quolibets des soldats anglais devant Orléans) qui les rappelle tout à fait par sa familiarité naïve, et paraît précisément analogue à celles qui persistèrent dans le drame shakspearien. Ce drame représente, sans aucun doute, en face de la tragédie classique, la tradition littéraire du moyen âge. Il la représente, il est vrai, soit pour la pensée, soit pour la forme, à la façon anglaise, naturellement différente de la façon française, qu'interrompit le triomphe de la Renaissance. Les haines soulevées par la guerre de cent ans étaient encore vivaces à la fin du seizième siècle, et la différence de religion, récemment survenue, devait contribuer à les entretenir. Jeanne d'Arc, aux yeux de la foule, était encore, en Angleterre, une ennemie détestable, une sorcière, que Bedford avait justement brûlée. C'est ainsi qu'elle apparaît dans la première des trois parties de *Henri VI*, partie qui, dit-on, est de Green et a été seulement revue par Shakspeare. Chose surprenante, et qui atteste bien la grandeur et la beauté internes, si j'ose dire, de cette renommée, l'attrait inévitable exercé sur les âmes par cette chaste et radieuse figure, quelque chose de la vraie Jeanne paraît à deux endroits de la pièce anglaise. Et d'abord dans ce dialogue avec le duc de Bourgogne (acte III, scène 3) :

LA PUCELLE.

Brave duc de Bourgogne, l'infaillible espoir de la France, arrête un moment, et daigne accorder à ton humble servante l'honneur de t'entretenir.

LE DUC DE BOURGOGNE.

Parle; mais abrége.

LA PUCELLE.

Contemple ton pays, contemple la fertile France; vois ses villes et ses cités défigurées par les ravages destructeurs d'un ennemi cruel; regarde ta patrie de cet œil de tendresse dont une mère contemple son jeune enfant mourant au berceau, et prêt à fermer les yeux. Vois, vois les maux qui consument la France. Vois les douleurs, les plaies barbares dont ta main dénaturée a déchiré son malheureux sein. Ah! détourne contre d'autres victimes le fer de

ton épée ; frappe ceux qui t'offensent, et ne blesse pas ceux qui t'aiment. Une seule goutte du sang de ta patrie devrait te causer plus de douleur que des flots d'un sang étranger. Expie donc ce sang par tes larmes, et guéris les plaies de ta malheureuse patrie.

LE DUC DE BOURGOGNE.

Il faut qu'il y ait dans ses paroles un charme surnaturel qui me subjugue, ou bien c'est la nature qui m'inspire cet attendrissement soudain [1].

Dans la dernière scène où paraisse la Pucelle (acte V, scène 5), l'auteur, complice des haines du public anglais, se laisse aller contre la mémoire de Jeanne aux inventions les plus outrageantes et les plus absurdes. Voici pourtant un fragment qui, détaché de ce qui le précède et de ce qui le suit, ne paraîtrait pas indigne du génie, je ne dis pas de Green, mais de Shakspeare :

LA PUCELLE.

.....Jamais je n'eus de commerce avec les esprits infernaux. Mais vous, hommes corrompus par la débauche, souillés du sang des innocents, chargés d'iniquités et de vices, parce que vous êtes privés de la grâce dont d'autres ont reçu les dons, vous jugez impossible d'opérer des merveilles, si ce n'est par le secours des démons. Non! cette Jeanne d'Arc, que méconnaît votre ignorance, est aujourd'hui comme dans sa plus tendre enfance une vierge, qui toujours vécut chaste et sans reproche même dans ses pensées ; et son sang pur, que vos mains barbares versent si injustement, criera vengeance contre vous aux portes du ciel [2].

On voudrait avoir des raisons de croire que Shakspeare, en revoyant la pièce de Green, et sans oser braver en face les haineux préjugés des spectateurs, y a intercalé ce fragment comme une sorte de protestation de son génie et de son cœur contre le public, contre Green et contre lui-même.

Cependant l'école mythologique de la Renaissance, laquelle sut se faire une place beaucoup trop large jusque dans le drame shakspearien, poursuivit en France le cours de ses succès au théâtre comme dans tous les autres genres. Alors même qu'elle ne dédaignait point de choisir ses sujets dans l'histoire ou la légende nationale, elle les travestissait en sujets mythologiques et produisait par là le mélange le plus absurde. C'est ainsi que dans une tragédie représentée à Rouen en 1600, reprise à Paris en 1603 et en 1611, et dont l'auteur est, à ce qu'on pense, un gentilhomme normand, Jean de Virey, sieur du Gravier, Jeanne d'Arc ayant reçu sa mission de Jupiter, déclare qu'elle va quitter la compagnie des « Nimphes » pour

[1] et [2] Nous citons d'après la traduction de M. F. Michel. Paris, Firmin-Didot, 1869, in-8°, t. II, p. 545 et 562.

endosser le « harnois Vulcanien » et se consacrer toute à « l'homicide Mars. » (fig. 218).



Fig. 218. — La Pucelle, avec une légende latine qui signifie : *La fortune sourit à l'audace.* Ce médaillon, exécuté du temps de François Ier, est formé de plusieurs pièces fixées sur le fond. Le masque et le buste sont d'argent, et les ornements sont de vermeil. Musée historique d'Orléans.

Or sus il faut quitter les belles Oreades,
Les Nimphes, le plaisir de ces ondes jasardes :
Le carquois de Diane et son arc, et ses dards,
Et toute me sacrer à l'homicide Mars.....
Ce casque martial pressant ma chevelure
Ne convient-il pas mieux qu'une riche coiffure ?
Ce harnois endossé œuvre Vulcanien
N'est-il pas plus plaisant que du froid Serien
Les robes peintes d'or, ou de Tyr empourprées ?
Ou les ronds diamans des indiques contrées?...
Depuis que le sommeil sous les pieds d'un ormeau
Me voila les deux yeux, assise pres de l'eau,
Et les songes ailez coulans dedans mon ame
Echaufferent mon cœur d'une divine flame,
Puis comme messagers du tout-puissant Jupin
Me dirent en tels mots le but de mon destin :
Fille, le seul soucy de la chaste Lucine,
Quite, quite les bois, arme, arme ta poitrine,
Venge l'injure faite à ton propre pays
Et chasse par le fer les douleurs, les ennuis
Qui comblent maintenant les subjets de ton Prince :
Arme-toy pour l'aider, et sa triste province...

L'héroïne du sieur du Gravier, mettant à profit l'érudition mythologique dont elle est pourvue, s'encourage en se citant d'illustres exemples :

............................Pourquoy ne puis-je pas
Fille comme je suis m'endurcir aux combats ?
Les escus enlimez, les mains Amazonides
Fendirent par le fer les ondes Thermontides,
Et courant au secours du Troyen affligé
Chasserent jusqu'au port l'exercite etranger
Du Gregeois inhumain et là Panthasilée
Vosmit la hache au poing une ame ensanglantée...
Puis donc que le renom à cent œles porté
En faveur des guerriers fend l'air de tout costé,
Et s'ouvrant à la fois cent bouches écumeuses
Eclate les honneurs des femmes belliqueuses,
Qu'attens-je plus long temps par un fait glorieux
De pousser aussi bien ma teste dans les Cieux ?
De cercher combatant parmy les morts la Parque,
Et faire que Charon me traine en mesme barque,
Et mon ame, et ma vie ? Hé, que songé-je tant ?
Empourprons, empourprons ce coutelas de sang !
Si le destin le veut : si l'heur revient en France,
Poursuyvons coup sur coup, ayons bonne esperance.

Je doute qu'il soit facile d'être plus insensé. Une autre folie du temps fut la pastorale, imitée des Italiens. Nicolas Chrestien, sieur des Croix, en fit, comme tant d'autres poëtes, une en cinq actes et en vers, avec un prologue. Il l'intitula *les Amantes*, et il eut l'idée singulière, mais après tout louable, de placer entre chaque acte, en guise d'intermède, un épisode héroïque tiré de l'histoire de France, sans doute pour relever la fadeur de la pièce principale. Clovis, Charlemagne, Godefroy de Bouillon, saint Louis et Jeanne d'Arc sont les héros de ces intermèdes. Dans celui qui est consacré à la Pucelle, l'auteur a très-bien su oublier les niaiseries des pastorales pour prendre le ton convenable à son sujet, qu'il a plus que résumé, mais qu'il a relativement bien compris. Il a fort sagement laissé la mythologie de côté. Son langage est net, ferme, et dans certains vers coulés d'un jet, fait sentir l'approche de Corneille.

JEANNE.

Quand l'éternel ouvrier nous advertist d'un fait,
Il ne faut retarder à le mettre en effect ;
Je doy donc, il le faut, de toute ma puissance
Prudemment accomplir sa celeste ordonnance,
C'est à luy d'ordonner, à nous de le suivir,
A luy de commander, à nous de le servir.

Pucelle que je suis, et de race petite,
Mais de sa main éluë, et de sa bouche instruite,
J'espere en ma foiblesse avoir trop de pouvoir
Pour accomplir son vueil, et faire mon devoir.
Dieu, de ce qui luy plaist, se sert en ses ouvrages,
Et qui le sert ne peut encourir de naufrages :
A la honte des grands au vice apesantiz,
Il éleve en honneur les foibles, les petits,
Et faisant la foiblesse aparoistre immortelle
Entre les grands guerriers quand il est avec elle :
Qu'on ne s'estonne donc si fille que je suis,
Je porte le cœur d'homme, et plus qu'homme je puis,
Ayant l'épée au poin, au milieu de la guerre,
Les hommes je combats, et renverse par terre.
Jeanne je suis nommée, et née à Vaucouleurs,
Je viens pour affranchir la France de malheurs,
La remettant en gloire, et d'une ame felonne,
L'oster du joug anglois abhorrant sa couronne,
Pour ce, je vay treuver Charles le juste Roy
Afin qu'il soit sacré suivans l'antique loy.....

Voici la scène de Chinon. C'est Baudricourt lui-même qui a mené Jeanne vers le roi et qui plaide sa cause devant Charles VII :

CHARLES.

Une fille remettre en vigueur nostre estat.

BAUDRINCOURT.

Ce n'est pas une fille ains c'est Dieu qui combat.

CHARLES.

Ce fait aussi n'est-il à son sexe contraire ?

BAUDRINCOURT.

En tout sexe, en tout âge, et en tout Dieu opere :
Mais il faut éprouver si ce fait est de Dieu :
Elle ne vous veit onc cachez-vous en un lieu,
Et faictes devant vous tous vos Seigneurs parestre
Pour voir s'elle pourra d'entreux vous recognoistre.

CHARLES.

C'est bien dict, faictes la devant nous se treuver,
Pour le bien ou le mal de ce fait eprouver.

JEANNE.

Grand Roy, que vous sert-il vous celer, en croyance
Que vous pourrez tromper de Dieu la congnoissance ?
C'est luy qui donne jour à mes pudiques yeux,
Afin de vous congnoistre entre ces braves preux,
Que sert-il de vouloir contre Dieu se defendre,



Puisqu'il rend acomply ce qu'il veut entreprendre ?
C'est vous qui estes Roy, tel je vous recongnois,
Bien que je n'eusse veu vostre front nulle fois.
Il m'envoye vers vous, pour vous redonner, Sire,
De vos sacrez ayeulx le triomphant empire.
Vous n'estes point sacré, et Dieu veut que les Roys
Soyent sacrez au desir de ses divines loix,
Afin que nul ne soit si hardy que de mettre
La main sur leur couronne, et prophaner leur sceptre.
Les parjures Anglois ennemiz de nostre heur
Vous ont jusqu'à ce jour empesché cet honneur :
Mais malgré leurs efforts et leur rage felonne
Vous me suivrez à Raims recevoir la couronne.
Dieu le commande ainsi, grand Prince il sera fait,
Car son alme vouloir a tousjours son effet.
Mais paravant cet acte où je suis engagée,
Je leur feray quitter Orleans assiegée.

C'est au temps du *Cid,* d'*Horace* et de *Cinna* que fut composée « *la Pucelle d'Orléans,* tragédie en prose selon la vérité de l'histoire et les rigueurs du theatre, » par François Hedelin, abbé d'Aubignac, laquelle tragédie fut mise en vers par la Mesnardière et ainsi représentée en 1641. L'abbé d'Aubignac avait de la vérité historique et de la rigueur du théâtre une idée toute particulière, comme on en peut juger par ces deux passages de son *Avertissement :* « Pour y mettre une intrigue qui donnast le moyen de faire joüer le theatre, j'ay supposé que le comte de Warvick en estoit amoureux (de Jeanne), et sa femme jalouse : car bien que l'histoire n'en parle point, elle ne dit rien au contraire ; de sorte que cela vray-semblablement a peu estre, les historiens françois l'ayant ignoré, et les Anglois ne l'ayant pas voulu dire. » Et ailleurs : « Pour donner de la grace et de la force au cinquiesme acte, je faicts que le baron de Talbot, qui n'avoit point esté d'advis de sa mort, en vient faire le recit au comte de Warvick extremement affligé et à la comtesse, que le remords de la conscience rend insensée. » Comme on le voit, l'étude approfondie des règles d'Aristote avait produit sur l'abbé d'Aubignac le même effet qu'il attribue au remords de conscience sur la comtesse de Warwick. Il suffira de citer le début de la pièce, lequel est du moins conforme à l'histoire en nous montrant Jeanne consolée dans sa prison de Rouen par une vision céleste.

L'ANGE, LA PUCELLE.

Le ciel s'ouvre par un grand esclair, et l'Ange paroist sur une machine eslevée.

L'ANGE.

Fille du ciel, incomparable Pucelle, puissant et miraculeux secours de ton prince, voy tes prisons qui s'ouvrent, et tes chaisnes qui se brisent; sors, sors à la faveur des divines lumieres qui t'environnent, et viens apprendre icy quel doit estre le dernier acte de ta generosité et le comble de ta gloire.

LA PUCELLE.

Quels mouvements celestes delivrent mon corps de la captivité qui le presse, et donnent à mon ame une si sensible joye? Est-ce donc toy, sacré Tutelaire de ma vie, Interprete secret des volontez du Dieu vivant? parle seulement et j'obey.

La Mesnardière a ainsi rendu en vers ce début :

L'ANGE.

Sainte fille du ciel, Pucelle incomparable,
De ton prince affligé le secours adorable,
Quitte pour un moment la charge de tes fers,
Et sors par ma faveur de tes cachos ouvers,
Vien apprendre de moy ma derniere assistance
Et de ton sort heureux la plus belle ordonnance.
Dans les tristes horreurs de cette épaisse nuit
Voy ce long trait de feu qui vers moy te conduit,
Marche, marche et beny l'éclair que je t'envoye
Pour tracer à tes pieds une agreable voye.

LA PUCELLE.

Quels nouveaux sentimens d'un celeste bon-heur
M'ouvrent l'ame et les sens à la voix du Seigneur ?
Ha! j'entens et je voy son divin interprete
Qui me va declarer sa volonté secrette.

Le théâtre français dans son âge pleinement classique, celui qu'illustrèrent durant la vieillesse et après la mort de Corneille les tragédies admirables de Racine, s'écarta plus encore qu'il ne l'avait fait des sujets empruntés à l'histoire ou aux traditions nationales. Qui aurait osé, sous l'œil menaçant de Boileau, après la catastrophe de Chapelain, produire la Pucelle au théâtre ? Nous la trouvons en revanche applaudie à une date un peu postérieure à cet âge d'or de la tragédie française, sur la scène d'un pays voisin. L'Espagne, où la renommée de Jeanne, mais aussi la confusion de la vraie Pucelle avec la fausse, avait pénétré de bonne heure, ne perdit point ce souvenir, et sans doute ses monuments littéraires, si nous les connaissions mieux, nous en offriraient la trace depuis le quinzième siècle jus-



qu'au commencement du dix-huitième, époque où l'un des derniers disciples de la grande école dramatique de Lope de Vega et de Calderon, Antonio de Zamora, fit paraître sur le théâtre de Madrid une *comedia famosa* divisée, selon l'usage, en trois journées, et intitulée *La Pucelle de Orleans*[1].

C'est une pièce peu historique, et les extravagances n'y manquent pas. Mais l'auteur était plein d'admiration pour Jeanne, et voici du moins une scène où, à défaut de vérité, se retrouve quelque chose des conceptions hardies, de l'imagination vive et puissante qui distinguent le drame espagnol issu, comme le drame shakspearien, dont il diffère d'ailleurs beaucoup, de la tradition littéraire du moyen âge. Charles est endormi dans sa tente et il a cette vision :

(*Devant la tente passe un nuage lumineux, et sur ce nuage un ange vêtu de blanc.*)

L'ANGE.

Charles, Charles!

LE ROI, *rêvant.*

Que me veux-tu, ombre brillante, en qui je vois confusément mêlé mon étonnement et ton prodige, qui es-tu, dis-moi?

L'ANGE.

Un messager de la divine puissance, envoyé pour te soutenir dans la lutte suprême à laquelle la France est en proie. Car opprimé par Henri, le monarque anglais, elle ne te laisse que le nom de ce que tu as été.

LE ROI.

Il n'y a que le bras tout-puissant de Dieu qui soit capable de me secourir.

L'ANGE.

Écoute donc, car sa pitié a voulu que ma voix fût en même temps ailleurs un commandement, ici un avertissement.

(*Le nuage passe et glisse jusqu'au pied d'un coteau qui se verra à gauche, et qui laisse apercevoir sur son sommet les ruines d'un ermitage.*)

UNE VOIX, *chantant.*

Holà! de l'inculte désert dont la verte solitude nous montre ce bois fleuri! Holà! des ruines rustiques de cet édifice oublié, qui, tour à tour, temple ou chaumière, unit, sous des couleurs diverses, au jaspe de son linteau brisé ses traverses couvertes d'un chaume fragile! Holà! Jeanne d'Arc!

(*D'une cabane qui se dresse sur le sommet du coteau sort Jeanne d'Arc, vêtue en bergère, une houlette à la main.*)

JEANNE.

Qui m'appelle? mon Dieu! qui m'éblouit tellement de l'éclat de sa splendeur, que mes yeux qu'elle embrase se sentent aveuglés au contact du volcan entrevu?

[1] *Jeanne d'Arc sur la scène espagnole,* dans la *Revue Britannique,* octobre 1874, article de M. Antoine de Latour. C'est à M. de Latour qu'est empruntée la traduction de la scène citée plus loin.

L'ANGE.

Rassure-toi, et ne crains pas de me regarder. Ministre incorporel du Très-Haut, je viens, en son nom, ô Jeanne! t'enjoindre de quitter la chaumière pour la tente, la houlette pour le bâton de commandement, la peau de chèvre pour le harnais, et enfin pour le bruit belliqueux du tambour et du clairon le son pastoral de la fronde et du sifflet. Rends-toi à Orléans, embrasse d'un ferme regard les travaux guerriers de l'armée anglaise, prends à ta charge la défense du monarque français, et que partout refleurissent les lis. Charles, à qui Dieu révèle également par moi l'arrêt de sa providence, te donnera le bâton de général, persuadé que le miracle qui lui envoie un chef lui assure d'avance la victoire... (*On entend dans le lointain les tambours et les clairons battre et sonner la charge.*) Le bruit sourd de cette marche est l'indice, heureuse bergère, que la colère britannique va mettre le siége devant Orléans. (*Il continue en chantant.*) A Orléans donc pour secourir et vaincre! Puisque Dieu te le commande, c'est que Dieu va avec toi.

JEANNE.

Puisqu'on ne peut se soustraire à un tel ordre, et que la prière serait vaine, la résistance inutile, que mon obéissance, ô brillante merveille! ô secours éclatant de lumière! réponde avant mes lèvres. Aujourd'hui même je quitte la chère compagnie de mes agneaux et de mes rochers; déjà je sens battre dans mon cœur l'ardente et généreuse envie de restaurer l'antique honneur perdu de la France.

(*Tous deux reprennent, l'ange en chantant et Jeanne en récitant :*)

A Orléans donc pour secourir et vaincre! puisque Dieu me le commande, c'est que Dieu vient avec moi!

(*La vision disparaît.*)

LE ROI, *s'éveillant.*

Écoute, divine merveille! attends, beau prodige! attends, ô Jeanne!

La Pucelle d'Orléans de Schiller, représentée à Weimar en 1801, est un drame du genre qu'on peut appeler *nouveau shakspearien,* et auquel se rattache le théâtre allemand moderne. Cette pièce n'est pas beaucoup plus historique que celle d'Antonio de Zamora; mais le poëte allemand paraît plus coupable en ce point pour deux raisons : la première, que la fiction romanesque substituée par lui à la vérité est de sa part un acte bien plus volontaire, bien plus réfléchi que chez l'auteur espagnol, à qui, on peut raisonnablement le croire, l'histoire vraie de Jeanne d'Arc n'était que très-vaguement connue; la seconde, que l'éminente supériorité du génie de Schiller aurait dû l'empêcher de tomber dans une pareille faute de goût. Quelles qu'en soient les beautés de scène ou de style, et de telles beautés ne peuvent guère faire défaut dans un drame sorti de ses mains, sa tragédie romantique (tel est le nom qu'il lui donna) est une tragédie manquée. Nous ne reproduirons ici que la dernière scène du prologue, où se retrouve quelque chose, mais quelque chose seulement de la vraie Pucelle. Ce mor-

iète allemand pa-

IEXECVTE·LES CONSEILS·DE·DIEV

DIEV·EST MA·FORCE

MA·VERTV·ANOBLIT·MA·RASSE

IE·MEVRT·POVR·VIVRE

CE·FER·A·SAVVE LA·FRANCE

ieanne darc ou la pucelle dorléas
lamazone de France, inspireé de
dieu en sa patrie, pais barrois pris
les armes, et comme une autre
iudith coupa la tete a holopherne
anglois, chassa ses armées sauva
le royaume de France, et retablit le
roy charle 7 en son trône. 1429.

ceau lyrique, admirable sans doute par le souffle ardent qui l'anime, par la fraîcheur et la vivacité des images, ne semble pas en revanche exempt d'emphase et de prétention. Placée dans la bouche de Jeanne d'Arc, de la paysanne de Domremy, cette ode vraiment pindarique, malgré ce qu'elle peut exprimer d'idées ou de sentiments justes, n'est peut-être bien en somme qu'une magnifique dissonance.

JEANNE.

Adieu, montagnes, et vous, prairies que j'aimais; vallée tranquille et solitaire, adieu! vous ne me verrez plus promener ici mes pas : Jeanne vous dit un éternel adieu. Plantes que j'arrosais, arbres que j'ai plantés, conservez votre douce verdure. Adieu, grotte chérie, et vous, sources transparentes, et toi, écho dont la voix a si souvent répété mes chansons! Jeanne part, et elle ne reviendra jamais.

Lieux témoins de mes innocents plaisirs, je vous quitte, et pour toujours. Agneaux, dispersez-vous sur la bruyère : vous êtes maintenant sans pasteur; je vais guider d'autres troupeaux à travers les périls, au milieu des champs du carnage. Ainsi l'ordonne la voix qui s'est fait entendre à moi; une passion qui n'a rien de terrestre ni d'illusoire, m'y entraîne.

Car celui qui, sur le sommet de l'Horeb, descendit aux yeux de Moïse dans le buisson ardent pour lui ordonner de se présenter à Pharaon; celui qui jadis envoya au combat ce jeune berger, pieux enfant d'Isaï; celui qui fut toujours favorable aux bergers, celui-là m'a parlé à travers les branches de l'arbre : « Va, a-t-il dit, tu dois témoigner pour moi sur la terre.

« Tu enfermeras tes membres dans un rude vêtement d'acier, et tu couvriras ton sein d'une armure. Que jamais l'amour d'un homme n'ose approcher de ton cœur; repousse ses flammes coupables et ses plaisirs terrestres et vains : jamais la couronne nuptiale n'ornera ta tête; jamais ton sein ne nourrira un doux enfant : cependant je répandrai sur toi la gloire des armes; tu seras illustre par-dessus toutes les autres femmes.

« Quand les plus braves seront découragés au milieu du combat, quand le destin de la France semblera toucher à son terme, alors tu élèveras mon oriflamme, et, comme les moissonneurs abattent les épis, tu terrasseras les vainqueurs orgueilleux; alors tu abaisseras la roue de leur fortune, tu ranimeras les héros de la France, et tu couronneras ton roi dans Reims délivré. »

Le ciel m'a avertie par un signe : c'est lui qui m'envoie ce casque; c'est de là qu'il me vient. En le touchant j'ai senti une force divine, et le courage des milices célestes a enflammé mon cœur. Je me sens entraînée dans le tumulte des armes; j'entends qu'on m'appelle au milieu des orages de la guerre : la trompette sonne, et le coursier frappe la terre de son pied[1].

Quoique le drame de Schiller ait été traduit en français dès 1802, et qu'il en ait été publié en 1814 une imitation en vers par un poëte de Grenoble, J. Avril, ce n'est point au genre auquel ce drame appartient que

[1] *Théâtre de Schiller*, traduction de M. de Barante, librairie Firmin-Didot, in-8°, p. 101.

se rattachent les pièces composées sous l'Empire et sous la Restauration en l'honneur de la Pucelle. La tragédie classique avait continué de régner durant tout le dix-huitième siècle, et elle maintint à peu près sauve durant le premier quart environ du dix-neuvième sa situation dominante. Mais un mouvement contraire à celui qui l'avait éloignée des sujets nationaux, s'était produit après les premiers successeurs de Racine, et par un besoin de nouveauté auquel il était difficile qu'elle échappât, elle s'était efforcée de faire rentrer dans son cadre conventionnel, d'assouplir à ses formules de scène et de style quelques épisodes de l'histoire de France, ou plus généralement de l'histoire du moyen âge. Ce mouvement, évident déjà dans le cours du dix-huitième siècle, notamment dans le théâtre de Voltaire, et surtout dans celui de Belloy, s'accentua davantage sous l'Empire et sous la Restauration. Les poëtes se forgèrent alors tout un monde romanesque, plein de sensibles châtelaines, de chevaliers preux et galants, de gracieux pages, de traîtres insidieux, de vertueux solitaires, de lugubres tyrans et de gémissants troubadours, dont il est resté des traces non-seulement dans leurs œuvres, qu'on ne lit plus guère, mais sur un bon nombre de pendules. C'est à ce moyen âge de fantaisie qu'ils empruntèrent la couleur dont ils essayèrent d'enrichir leur style tragique, servilement calqué sur le style divin de Racine, dont il aurait fallu se pénétrer seulement. L'alliance du faux classique avec le faux moyen âge produisit un mélange assez bizarre, dont la *Jeanne d'Arc* de d'Avrigny, représentée le 4 mai 1819, et celle de Soumet, jouée le 14 mars 1820, peuvent offrir un spécimen, en même temps qu'elles donnent l'idée de toutes les pièces du même genre consacrées à la Pucelle sous l'Empire et sous la Restauration. Ni l'élégance du langage, trop négligée depuis lors, ni le sentiment et l'habileté poétique ne manquaient à d'Avrigny, mais le genre qu'il a cultivé est doublement faux. Nous citerons le discours, la tirade que Jeanne adresse à Bedford :

JEANNE D'ARC, *avec une noble fierté.*

Si dans ce jour une aveugle furie,
Prince, par ses clameurs n'attaquait que ma vie,
Celle qu'à la vengeance on veut sacrifier
Dédaignerait le soin de se justifier.
Mais au Dieu dont je tiens ma force et mon courage,
Guerrière, je dois rendre un noble témoignage

Je le dois, je le veux, et ma voix, sans détours,
De ma vie à vos yeux va présenter le cours.
Mon nom vous est connu... Depuis que je suis née,
L'hiver n'a pas vingt fois vu s'achever l'année.
Sous un rustique toit Dieu cacha mon berceau :
Non loin de Vaucouleurs, quelques prés, un troupeau,
Des auteurs de mes jours composaient la richesse;
Le travail de leurs mains nourrissait leur vieillesse.
Docile à leurs leçons, heureuse à leur côté,
Mon enfance croissait dans la simplicité;
Et bergère, comme eux j'errais sur les montagnes,
Chantant le nom du Dieu qui bénit les campagnes.
Chaque jour cependant jusqu'à nous apportés,
Des bruits affreux troublaient nos hameaux attristés :
On disait qu'inondant et nos champs et nos villes,
L'Anglais, à la faveur de nos haines civiles,
Allait bientôt, brisant nos remparts asservis,
Saper les fondements du trône de Clovis,
Et, de la Loire enfin franchissant la barrière,
Sur les murs d'Orléans arborer sa bannière...
Des maux de mon pays en secret tourmenté,
Tout mon cœur s'indignait jour et nuit agité;
Et du bruit des combats au milieu des prairies,
Seule, j'entretenais mes longues rêveries.
Un soir (il m'en souvient), de la cime des monts
L'orage, en s'étendant, menaçait nos vallons;
Tout fuyait... Près de là l'ombre d'un chêne antique
Protégeait du hameau la chapelle rustique :
J'y cours; et sur la pierre, où j'implorais les cieux,
Le sommeil, malgré moi, vint me fermer les yeux.
Tout à coup, de splendeur et de gloire éclatante,
Du céleste séjour une jeune habitante,
La houlette à la main, se montre devant moi :
« Humble fille des champs, dit-elle, lève-toi !
Du souverain des cieux l'ordre vers toi m'amène,
Geneviève est mon nom. Les rives de la Seine
Me virent, comme toi, conduire les troupeaux.
Quand du fier Attila les funestes drapeaux
Envoyaient la terreur aux deux bouts de la France,
Ma voix, au nom du ciel, promit sa délivrance.
Le ciel veut par ton bras l'accomplir aujourd'hui.
Du trône des Français, va, sois l'heureux appui.
Le Dieu qui, des bergers empruntant l'entremise,
Jadis arma David et dirigea Moïse,
Dans les murs de Fierbois, au pied des saints autels,
Cacha, depuis longtemps, aux regards des mortels,

Le glaive qui, remis aux mains d'une bergère,
Doit briser les efforts d'une armée étrangère.
En secret, éclairé par un avis des cieux,
Déjà Valois attend le bras victorieux
Que suscite pour lui leur faveur imprévue.
Pleine d'un feu divin va t'offrir à sa vue;
Marche; Orléans t'appelle au pied de ses remparts;
Marche; à ta voix l'Anglais fuira de toutes parts;
Et le temple de Reims verra, dans son enceinte,
Sur le front de ton roi s'épancher l'huile sainte... »
L'immortelle, à ces mots, remonte dans les airs;
Et moi, le cœur ému de sentiments divers,
Je m'éveille incertaine, et n'osant croire encore
Au choix trop éclatant dont l'Éternel m'honore.
Mais trois fois, quand la nuit ramène le repos,
Je vois les mêmes traits, j'entends les mêmes mots :
« Humble fille des champs, lève-toi! Dieu t'appelle.
Au ciel, à ton pays, tremble d'être infidèle!... »
Je cède enfin : je pars, respirant les combats...
Le frère de ma mère accompagnait mes pas.
J'avais atteint le front des collines prochaines...
Là, muette et pensive, à nos bois, à nos plaines,
Par un dernier regard j'adressai mes adieux;
Et le toit paternel disparut à mes yeux...

(*Jeanne d'Arc, un moment attendrie, s'arrête et se tait.*

LE DUC, *avec émotion.*

Poursuivez.

JEANNE D'ARC.

Au travers du trouble et du ravage,
Vers la cour de Valois le ciel m'ouvre un passage :
J'arrive. On m'interroge; on doute de ma foi;
Mais les pontifes saints ont rassuré mon roi :
Je parais à ses yeux. Sans crainte, sans audace,
J'entre; un de ses guerriers est assis à sa place;
Lui-même, au milieu d'eux, il siége confondu :
Mais un esprit céleste, à mes yeux descendu,
Me le montrait du doigt et planait sur sa tête.
J'approche; et devant lui je m'incline et m'arrête;
Des cieux, à haute voix, j'annonce les décrets...
« Oui, me dit-il, commande; et mes guerriers sont prêts
A suivre sur tes pas l'ardeur qui les transporte. »
Il dit; et de Fierbois, à son ordre, on m'apporte
Le glaive qui bientôt doit venger les Français.
Nous partons... Mais pourquoi retracer nos succès?
Jeune et faible instrument de la faveur céleste,
Je marchais, je parlais... Dieu seul a fait le reste...

Voici maintenant la dernière scène de la tragédie de Soumet :

HERMANGART, JEANNE D'ARC, ADHÉMAR, LE PEUPLE, GARDES.

JEANNE D'ARC.

Allons... Plus de lien qui m'attache à la terre;
Digne Adhémar, souvent votre voix salutaire
A béni ma jeunesse au nom du Dieu sauveur.
De ce cœur affaibli ranimez la ferveur.
De la vie au tombeau ce terrible passage...
L'éternel avenir que la foi nous présage,
Au cœur même du juste inspire un saint effroi.
(Elle tombe à genoux.)

ADHÉMAR.

Pour qui seraient les Cieux s'ils n'étaient pas pour toi?
Ton prince était privé du sceptre légitime,
Au Dieu qui fait les rois tu t'offris en victime,
Et tu fus acceptée; il t'appelle aujourd'hui.
Il réclame l'offrande : elle est digne de lui.
Sa voix parle à ton cœur, son exemple t'attire;
Ton front brille déjà des rayons du martyre.
Le bûcher disparaît et se change en autel;
Ange libérateur, prends ton vol vers le ciel!

JEANNE D'ARC, *se relevant.*

Peuple, j'ai demandé que pour grâce dernière
Au pied de mon bûcher l'on plaçât ma bannière.

HERMANGART, *la lui montrant, portée par un soldat.*

Vos vœux sont exaucés, elle est devant vos yeux.

JEANNE D'ARC.

Oui, je la reconnais.... Drapeau victorieux,
Dans les rangs ennemis nous combattions ensemble.
Que le même bûcher tous les deux nous rassemble.
(Elle prend le drapeau.)
Viens de tes plis sacrés m'entourer aujourd'hui;
Dieu te mit dans mes mains, je te rapporte à lui.
Marchons, accomplissons toute ma destinée.

(Elle monte sur le bûcher, dont l'escalier doit être dérobé aux yeux des spectateurs.)

ADHÉMAR, *à Hermangart.*

Regarde-la mourir, toi qui l'as condamnée,
Des tourmens du bûcher son courage vainqueur....

JEANNE D'ARC, *du haut du bûcher.*

Ils n'arracheront pas un soupir de mon cœur;
Mais quel ange des cieux me couvre de ses ailes!
C'est lui!... je reconnais ses palmes immortelles.
Il montre l'avenir à mes yeux éblouis....

France, encor un laurier... Terre de saint Louis,
De ces tyrans des mers cesse d'être sujette.
Anglais, disparaissez, la France vous rejette,
Et, de vos corps sanglants dispersant les lambeaux,
Pour ses vainqueurs d'un jour n'a plus que des tombeaux.
Elle a brisé ses fers, a relevé sa gloire,
Et mon âme s'envole au bruit de sa victoire.

Classique sans aucun doute, la tragédie de Soumet l'est moins pourtant que celle de d'Avrigny, et l'on y peut remarquer des concessions faites à la nouvelle école, qui, après de brillants et durables succès dans la poésie lyrique, commençait à porter son ambition vers un renouvellement du théâtre, où elle ne tarda pas à faire paraître le drame dit *romantique*, issu de l'imitation de Shakspeare et de ses disciples d'outre-Rhin, mais se distinguant du drame anglais et du drame allemand par un certain nombre de qualités et de défauts, pour la plupart empruntés à cette même tragédie classique dont le drame nouveau prétendait à prendre la place.

Plusieurs des réformes proposées par l'école romantique, par exemple la disposition libre du temps et de l'espace, un plus grand mouvement, un plus grand appareil scénique, plus d'aisance et de familiarité dans le dialogue, étaient, ce semble, favorables à l'expression sur le théâtre de l'histoire de la Pucelle. Les chefs de l'école ne songèrent pas à tenter l'épreuve. Mais la tentative n'en fut pas moins faite. L'une des premières applications du nouveau système, application modérée, au grand sujet de Jeanne d'Arc, se trouve dans la tragédie (ce nom fut conservé par l'auteur) publiée en 1843 par M. Th. de Puymaigre. Le prologue, le premier acte et plusieurs autres scènes sont imités de Schiller. Nous citerons une partie de l'interrogatoire de Jeanne, pour lequel M. de Puymaigre a suivi de fort près l'histoire.

D'ESTIVET, *à Jeanne.*

Sur votre étendard blanc et parsemé de lis,
Le saint nom de Marie et de son divin fils
Brillaient en lettres d'or au-dessous d'un nuage,
Où vous aviez, du Christ, fait retracer l'image?

JEANNE.

Dieu le voulait ainsi.

PIERRE.

Nous direz-vous pourquoi,

Alors que l'on sacrait votre prétendu roi,
On vous vit tout le temps que dura le mystère,
Au pied du maître-autel tenir votre bannière?

JEANNE.

Qui prend part au péril, doit l'avoir à l'honneur...

D'ESTIVET.

Pensez-vous à présent être en état de grâce?

JEANNE.

Si j'y suis, Dieu m'y garde, et si je n'y suis pas,
Que Dieu veuille m'y mettre!

PIERRE.

En marchant aux combats
N'avez-vous donc jamais employé de pratiques
Que l'Église réprouve et traite de magiques;
Dit des mots inconnus, étranges?

JEANNE.

Je disais
Jetez-vous hardiment au milieu des Anglais,
Et m'y jetais moi-même..............................

PIERRE.

Vous prétendez qu'à vous Dieu s'est manifesté;
Sans doute, vous savez le peuple qu'il préfère?

JEANNE.

Dieu chérit mon pays.

PIERRE.

Il hait donc l'Angleterre?

JEANNE.

Je le répéterai : les Français vous vaincront :
Hors ceux qui seront morts, tous les Anglais fuiront.

D'ESTIVET.

Qui vous l'a dit?

JEANNE.

Mes voix.

D'ESTIVET.

Quand?

JEANNE.

Hier, la voix sainte
M'a, de plus, ordonné de vous parler sans crainte.

PIERRE.

Puisque tous les destins vous sont ainsi prédits,
Dites, qui vous attend?

JEANNE.

La paix du paradis.

D'ESTIVET.

Charles Sept crut en vous, grâce à quel stratagème?

JEANNE.

Allez l'interroger, qu'il réponde lui-même....

D'ESTIVET.

Et vous n'avez pas craint d'irriter votre père,
De quitter Domremy sans avoir son aveu?

JEANNE.

Lui désobéissant, j'obéissais à Dieu.

Nous ne saurions passer sous silence l'étude sur *les poëtes de Jeanne d'Arc,* placée par M. de Puymaigre en tête de sa tragédie, et dont nous avons profité. L'auteur y donnait les premières marques de cette vocation pour l'histoire littéraire, dont il a fourni depuis des preuves qui ont placé son nom parmi les plus estimés de l'érudition française. C'est au même genre que la pièce composée par lui en l'honneur de la Pucelle que se rapportent le drame de M. J.-J. Porchat : *la Mission de Jeanne d'Arc,* drame en cinq journées, en vers (1844), et celui de M. Athanase Renard : *Jeanne d'Arc, ou la fille du peuple au quinzième siècle,* drame historique en vers libres et en sept tableaux (1851). Comme la tragédie de M. de Puymaigre, ni l'un ni l'autre n'ont été représentés. Voici comment Jeanne, dans le drame de M. Porchat, raconte à son frère Pierre sa première vision :

J'avais treize ans; c'était à midi, dans ce lieu,
Dans ce même jardin où j'étais occupée,
D'une voix tout à coup mon oreille est frappée.
On m'appelle deux fois. C'était de ce côté.
Je regarde.... Au milieu d'une blanche clarté :
Un ange aux ailes d'or... sur lui la flamme brille.
« Je suis Michel, dit-il, je viens pour toi, ma fille;
Je reviendrai souvent, ne va point t'alarmer,
A voir les bienheureux il faut t'accoutumer. »
Mais sainte Catherine et sainte Marguerite
Bien plus souvent que lui dès lors m'ont fait visite,
Et ce n'est point un songe. Oh! non, célestes voix!
De mes yeux corporels, mon frère, je les vois.
Je les vois. C'est d'en haut que me vient leur image.
Je connais leur patrie à leur divin langage.
Et sais-tu quels avis j'en reçois tous les jours?...
(*Avec force et gravité.*)
Il faut qu'à mon dauphin j'aille porter secours.

Ses nobles chevaliers laissent périr la France :
De moi seule, de moi viendra la délivrance.

Voici maintenant un fragment de l'interrogatoire :

JEANNE.

Un rapport qui m'accuse, on l'écrit toujours bien;
Ce qui me justifie, on n'en conserve rien.

MAGISTRI [1].

Donc tu fais dans l'erreur une chute nouvelle!

JEANNE.

A mon Dieu jusqu'au bout je demeure fidèle.

MAGISTRI.

Tu te dis en sa grâce!

JEANNE.

Ah! c'est un bien grand cas.
Si j'y suis, Dieu m'y tienne; et si je n'y suis pas,
M'y veuille recevoir!

MAGISTRI.

Est-ce lui qui t'ordonne
De tuer, d'égorger?

JEANNE.

Je n'ai tué personne.
Je disais à nos gens, mon étendard en main :
« Entrez chez les Anglais! » Et j'ouvrais le chemin.

Nous empruntons au drame de M. Athanase Renard deux fragments : l'un se rapporte à la scène de Chinon, l'autre à l'interrogatoire de Poitiers :

JEANNE.

Je demande à parler au roi.
(*Au duc d'Alençon, qui se présente à elle.*)
Chevalier, n'en déplaise à votre seigneurie,
Le roi, ce n'est pas vous... laissez-moi, je vous prie,
Le chercher... je le vois.
(*S'approchant du roi, qu'elle a reconnu.*)
C'est vous, gentil dauphin.
Pourquoi vous détourner ainsi de mon chemin,
Quand, depuis si longtemps, je cherche votre vue?...
C'est de la part de Dieu que Jeanne vous salue......

[1] Ce Magistri, dans la pièce de M. Porchat, est un astrologue de Charles VII, qui devient par la suite un juge de la Pucelle. Cette invention ne me paraît pas fort heureuse.

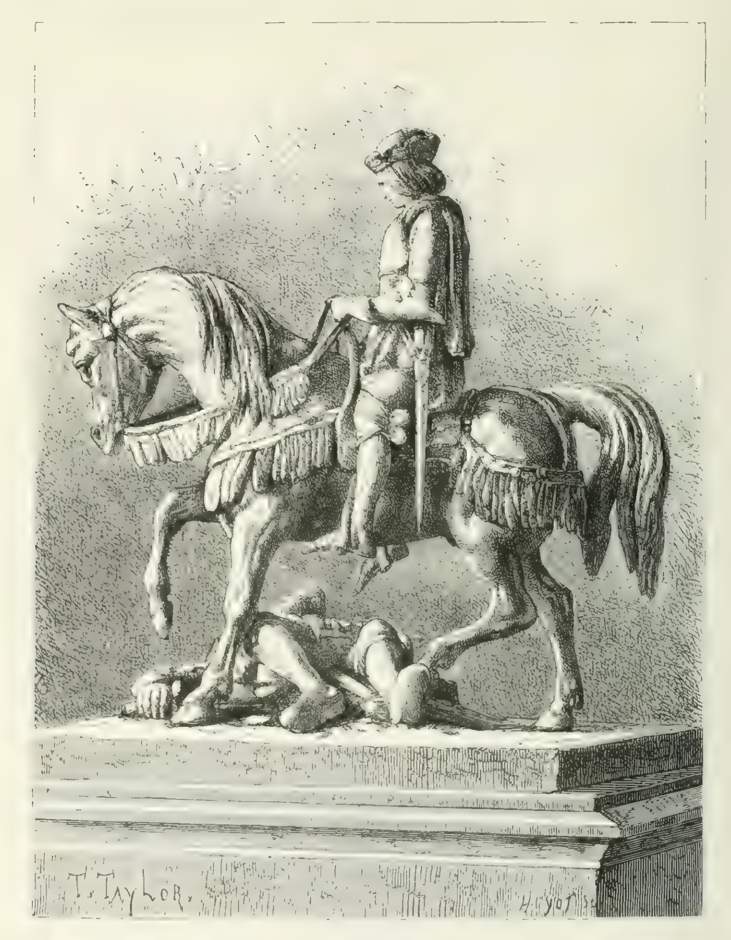


Fig. 21[illegible]. — Jeanne est saisie d'effroi en chevauchant à travers les cadavres couchés sur le champ de bataille. — Travail en bronze de la princesse Marie d'Orléans. Hôtel de ville d'Orléans.

GUILLAUME AYMERI.

Jeanne, vous demandez qu'on vous donne moyen
De combattre... A quoi bon, si Dieu, dans sa puissance[1],
A résolu de nous sauver,
Car il peut tout d'un mot.

JEANNE.

C'est à nous d'achever
Ce que pour nous sa volonté commence;
Et les jours mauvais passeront.
Les gens d'armes batailleront,
Et Dieu donnera la victoire.

Personne n'ignore qu'à côté du drame en vers l'école nouvelle fit une large place au drame en prose. Dès 1832 M. Henri Millot écrivait ainsi une *Jeanne d'Arc*. Le théâtre de la Gaîté représenta le 17 avril 1847 un « drame national » en cinq actes et en dix tableaux, dont l'auteur était M. Charles Desnoyer. C'est aussi en dix tableaux que se subdivise le « drame historique » publié par MM. Louis Jouve et Henri Cozic (1857). C'est sous ce même titre et la même année que parut la *Jeanne d'Arc* en cinq actes et en prose de Daniel Stern (Mme la comtesse d'Agoult), qui a jugé bon d'y mêler ses sentiments personnels au point de faire prophétiser à Jeanne la prétendue mission de Luther. Il y a eu encore sur Jeanne d'Arc d'autres drames en prose. La tragédie classique, cultivée encore par quelques personnes, le drame romantique en vers, ont aussi maintenu leurs droits ou leurs prétentions sur ce sublime autant que difficile sujet. L'alliance ingénieuse du drame en vers et de l'opéra vient de faire obtenir à la *Jeanne d'Arc,* en cinq actes, avec chœurs, de M. P.-J. Barbier, musique de M. Ch. Gounod, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 8 novembre 1873[1], un succès vif et prolongé. M. P.-J. Barbier doit être loué surtout de ses efforts vers la vérité historique, des nombreux emprunts qu'il a faits aux textes contemporains et aux paroles authentiques de la Pucelle. Voici comment Jeanne raconte ses visions à un personnage nommé Thibaut :

JEANNE.

J'avais treize ans! Déjà nos campagnes ouvertes
Voyaient se rapprocher la guerre et ses alertes;
Le trouble et la frayeur étaient dans les esprits,
Et les yeux inquiets regardaient vers Paris!
Un soir, comme j'étais à genoux, en prière,

[1] M. P.-J. Barbier avait publié en 1869 une première édition de son drame, qui ne diffère de la seconde que par l'absence des scènes ou parties de scènes ajoutées pour recevoir la musique de M. Gounod.

Une voix m'appela, dans un jet de lumière;
J'eus peur, et je pleurai. La voix s'évanouit,
Et le rayon de feu disparut dans la nuit!

THIBAUT.

Rêve ou délire!

JEANNE.

Non, pour douter veuille attendre.
La clarté reparut; la voix se fit entendre;
Puis d'autres voix encor qui descendaient du ciel!
Je les connus : c'étaient l'archange saint Michel,
Et sainte Marguerite, et sainte Catherine;
Et je les contemplai dans leur splendeur divine!

THIBAUT

Dieu tout-puissant!...

JEANNE.

Dès lors, maîtresses de mes jours,
Les saintes m'ont conté les villes sans secours,
Les vainqueurs sans merci, le roi sans espérance
Et la grande pitié du royaume de France!
Enfin, voici deux mois passés que j'entendis
La voix du Seigneur même en son saint paradis :
« Jeanne!... il faut que tu sois dans le temps du carême.
Devers ton souverain!... Nul autre que toi-même,
Prince ni duc, ne peut venir en aide au roi!
Sans toi point de secours!... Va! je serai vers toi!
Va!... fille de Dieu!... va!... »

THIBAUT.

Jésus!...

JEANNE.

Moi, pauvre fille,
Abandonner mon toit! délaisser ma famille!
Voir le sang des chrétiens couler dans les combats!
Donner la mort! tuer!... Non! je ne tûrai pas!
Ah! l'esprit soulagé de cette angoisse amère,
Que j'aimerais bien mieux, près de ma pauvre mère,
Filer le lin, le chanvre, et que le ciel m'ôtât
De souci; car enfin ce n'est pas mon état!
J'ai tant pleuré, prié, demandé cette grâce!...
Si Dieu le veut pourtant, il faut que je le fasse!
Je n'y peux plus durer! Mon cœur est éperdu!...

Le chœur des femmes du peuple, à la scène première du quatrième acte, exprime assez bien les sentiments d'admiration, d'amour et de respect religieux que faisaient éclater partout pour leur libératrice, avec un irré-



Fig. 220. — Jeanne écoute ses voix célestes. Sculpture de Rude (1852), autrefois dans le jardin du Luxembourg, à Paris, aujourd'hui au musée du Louvre.

sistible enthousiasme, les populations délivrées, dont l'imagination se plaisait à orner de détails touchants et d'un commencement de légende le surnaturel simple et vrai de son histoire.

DEMI-CHŒUR.

Sans verser le sang, elle prend les villes!

DEMI-CHŒUR.

Le mourant renaît à son doux regard!

DEMI-CHŒUR.

On voit les oiseaux, à sa voix dociles,
Descendre des cieux sur son étendard!

DEMI-CHŒUR.

Elle sait d'un mot captiver les âmes!

DEMI-CHŒUR.

Les anges pour elle ont des chants d'amour!

DEMI-CHŒUR.

Elle prend les dons des plus grandes dames
Et, comme une reine, en fait à son tour!

LE CHŒUR.

C'est l'ange de Dieu lui-même!
Elle apporte le saint chrême;
Elle vient sécher nos pleurs!
Sa bouche rend des oracles;
Sa main répand les miracles
Comme Dieu répand les fleurs!

Voici un fragment de l'interrogatoire :

JEAN D'ESTIVET.

Oui, tu te plais à voir couler le sang chrétien!

JEANNE.

Moi, grand Dieu!... ma seule arme, et vous le savez bien, —
Que pour me démentir les morts mêmes renaissent! —
Était mon étendard!... Les Anglais le connaissent!

WARWICK.

Tu l'avais enchanté, sorcière!... Conviens-en!

JEANNE.

C'est faux!... Je le montrais aux miens, en leur disant,
Quand aux rangs ennemis flottait votre bannière :
« Entrez là hardiment!... » Et j'entrais la première!

JEAN D'ESTIVET.

Et sa force, dis-tu, ne venait que de toi?

JEANNE.

Tout en était à Dieu!

JEAN D'ESTIVET.

S'il est ainsi, pourquoi
Devançait-il au sacre et prince et capitaine?

JEANNE.

N'avait-il pas été le premier à la peine!
C'était raison, je crois, qu'il le fût à l'honneur!

WARWICK.

Pardieu! son roi croyait la tenir du Seigneur!...

JEANNE.

S'il l'a cru, m'est avis qu'il croyait bien, messire!

WARWICK.

Lui, ce prince hérétique et sans foi!... lui, le pire
Des bâtards!...

JEANNE.

Vous mentez!... Et moi, je vous soutiens
Que c'est lui le plus noble entre les rois chrétiens!
Si j'ai mal fait, c'est moi qui mérite le blâme!...

Une idée fort heureuse, conforme à la vraisemblance historique et théologique aussi bien que propre à l'effet théâtral, c'est d'avoir fait entendre à Jeanne sur son bûcher, de la part des anges et des deux saintes, ses célestes conseillères, les mêmes paroles qu'elle avait entendues dans les visions de son enfance, et depuis, si souvent, durant le cours de ses exploits.

JEANNE, *dont la figure semble s'illuminer.*

Ah! le paradis s'ouvre!... arrière, lâches craintes!...
Je comprends maintenant les promesses des saintes!
C'est Dieu qui me délivre!... Ah!... Jésus, Maria!...

LES DEUX SAINTES INVISIBLES.

Va!... je serai vers toi! va! fille de Dieu, va!...

LE CHŒUR INVISIBLE.

Va!. . je serai vers toi! va! fille de Dieu, va!...

La flamme s'élève: Jeanne incline la tête: un immense frissonnement court dans la foule.)

LA FOULE.

Ah!!!.....

La toile tombe.

Le drame de M. Barbier ne sera pas, on peut le croire, la dernière pièce écrite en l'honneur de l'héroïque vierge, dont la gloire grandit chaque jour en France, en Angleterre et dans le monde entier. Nous faisons des vœux pour que la poésie dans ses divers genres, ceux du moins à qui un tel sujet est permis, produise des œuvres dignes de Jeanne. Elle le fera si elle sait s'inspirer de son histoire; mais cette histoire, encore une fois, elle ne l'égalera jamais.

MARIUS SEPET.



Fig. [illegible]. — Monument élevé à Domremy en mémoire de la Pucelle sous le règne du roi Louis XVIII (1820).



Ornement tiré d'un ms. latin du XVe siècle. Biblioth. de M. Ambroise F.-Didot.

V

JEANNE D'ARC ET LA MUSIQUE



Initiale tirée d'un manuscrit latin du XVe siècle. Biblioth. de M. Ambroise F.-Didot.

La musique aime à passer des accents les plus doux aux accents les plus passionnés, de la prière à la violence, de l'expression des sentiments humains et tendres à l'expression des sentiments cruels, impitoyables. Toute fable qui présente des contrastes frappants et beaucoup de variété est essentiellement favorable au génie du musicien, et il semble qu'un sujet à la fois pastoral et naïf, héroïque et religieux, national et tragique, soit le thème le plus heureux qu'on puisse proposer à un compositeur. Comment se fait-il donc que la sublime figure de Jeanne d'Arc n'ait pas encore inspiré une seule mélodie populaire? Pourquoi la vierge d'Orléans n'a-t-elle pas été chantée par les musiciens de son temps? Pourquoi nous sera-t-il difficile de citer des pages musicales appelées à rester au répertoire des théâtres lyriques ou des concerts? C'est que la poésie et la musique sont des sœurs jumelles, et que trop souvent, hélas! on les prendrait pour des rivales ou des sœurs ennemies.

Il ne faut pas s'étonner d'ailleurs si la chanson, d'essence assez frivole, a oublié Jeanne d'Arc, et s'est souvenue avec délices de la *Charmante Gabrielle*. Le peuple, au commencement du quinzième siècle, ne répétait guère d'autres refrains que les couplets de *l'Homme armé* ou de quelques rondes à danser; et les musiciens de la chapelle de Charles VII, à peine sortis des barbares successions de quintes, de quartes et d'octaves qu'affectionnait le moyen âge, se détournaient du but principal de leur art, qui est de charmer et d'émouvoir, pour s'adonner à toutes les recherches et tomber dans toutes les puérilités d'une science aride. Sous le règne de Henri IV, au contraire, la forme ne détrônait plus l'idée, et le sentiment mélodique tendait à revenir aux plus doctes compositeurs, ainsi que l'a prouvé Eustache Ducaurroy.

Que les circonstances politiques et sociales, ainsi que l'état de la musique au temps de Charles VII, aient empêché l'éclosion de chansons populaires sur Jeanne d'Arc, cela nous paraît facile à comprendre; mais il est indispensable de connaître à fond l'histoire du théâtre en France, pour s'expliquer la tardive apparition de la Pucelle d'Orléans sur nos scènes lyriques.

Nous ne songeons pas à entreprendre ici un travail inutile, après l'étude si consciencieuse et si intéressante de M. Marius Sepet qu'on a lue dans le chapitre précédent. Nous nous contenterons de rappeler qu'à l'Opéra, de même qu'à la Comédie française, on dédaigna pendant longtemps les sujets empruntés à l'histoire ou aux traditions nationales. — Ce ne fut que douze ans après la mort de Voltaire[1] qu'on entendit pour la première fois une *Jeanne d'Arc à Orléans*, comédie en trois actes et en vers, mêlée d'ariettes: cette pièce de J.-B. Choudard, dit Desforges, mise en musique par le violoniste Rodolphe Kreutzer, fut représentée sur le Théâtre italien, le 10 mai 1790. Elle n'a point été imprimée, et nous n'en connaissons que la donnée générale, qui n'avait rien d'historique. Dans cet opéra comme dans la chanson de Béranger, on entendait, sans doute, Charles VII s'écrier:

> Je vais combattre, Agnès l'ordonne:
> Adieu, repos; plaisirs, adieu!
> J'aurai, pour venger ma couronne,
> Des héros, l'amour et mon Dieu.

[1] On sait que Voltaire mourut le 30 mai 1778. Personne, croyons-nous, n'a jamais fait remarquer qu'il expira le jour anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc.

Anglais, que le nom de ma belle
Dans vos rangs porte la terreur.
J'oubliais l'honneur auprès d'elle;
Agnès me rend tout à l'honneur.

Voici, en effet, la fable qu'avait développée Desforges : Agnès Sorel, à l'instigation de Dunois, feignait de quitter le roi, et Charles VII, stimulé par le désir de plaire à sa maîtresse, volait à la bataille, armait Jeanne d'Arc, puis recourait à l'épée de la vierge héroïque pour délivrer Agnès tombée au pouvoir des Anglais et pour lever le siége d'Orléans.

D'après le témoignage des contemporains, cette pièce obtint du succès, en dépit des défauts qu'on y remarqua ; quant à la musique, coup d'essai de Rodolphe Kreutzer au théâtre, elle fit concevoir une opinion fort avantageuse du talent de ce compositeur, puisqu'elle lui valut d'écrire et de donner huit mois plus tard *Paul et Virginie,* son meilleur opéra. Sa partition cependant n'a point été gravée, et aucun morceau n'en est arrivé jusqu'à nous sous sa forme première; mais R. Kreutzer en a probablement intercalé des motifs dans l'un de ses nombreux ouvrages.

Nous croyons que la *Giovanna d'Arco* du compositeur napolitain Andreozzi (1763-1826) est aussi restée inédite : tout ce que nous savons relativement à cet opéra, le plus ancien de ceux qu'ait inspirés en Italie le souvenir de la Pucelle d'Orléans, c'est qu'il fut représenté à Venise en 1793.

La tragédie de Schiller, si bien accueillie à Leipzig en 1801, devait, en méritant l'admiration de toute l'Allemagne, exciter tôt ou tard la verve des musiciens. Bernard-Anselme Weber, le premier, orna de musique la *Jeanne d'Arc* du grand poëte. Près et plus de cinquante ans après cet essai, M. Jos. Klein (à Cologne, en 1844), M. Damrosch (à Weimar, en 1857) et M. Max Bruch (à Cologne, en 1859), ont également écrit pour ce drame romantique divers morceaux qui peuvent avoir de l'intérêt, mais qui, jusqu'à présent, n'ont pas franchi les frontières de la Germanie.

Les Allemands n'ont pas seulement introduit de la musique dans la pièce de Schiller, ils ont transformé sa tragédie en ballet et en opéra. C'est à Vienne, en 1821, que fut représenté le ballet d'Aumer, mis en musique par le comte de Gallenberg; c'est aussi dans cette capitale, en 1841, que fut chanté l'opéra de M. Vesque de Püttlingen, entendu plus tard à Dresde,

puis à Berlin. Cet ouvrage n'a pas été traduit en français, et nous doutons qu'il eût reçu chez nous un favorable accueil. Autant en dirons-nous de la *Jeanne d'Arc* représentée à Londres en 1839: cet opéra anglais de Balfe (1808-1870), mélodiste aimable et facile, mais souvent banal, manquait d'élévation, de grandeur et d'originalité.

Nous venons de rappeler les œuvres lyriques composées pour ou d'après le drame de Schiller. Nous allons à présent dire un mot des principaux opéras sur la Pucelle d'Orléans qui ont été donnés en Italie; nous parlerons ensuite des partitions françaises.

La *Giovanna d'Arco* de Vaccaj (1791-1849) date de 1827, il n'en est rien resté. Celle de Pacini (1796-1867) fut représentée à Milan, le 12 mars 1830; on l'a oubliée depuis longtemps déjà. Quant à la *Giovanna d'Arco* de Guiseppe Verdi, écrite pour la Scala de Milan, où on l'entendit pour la première fois en février 1845, elle a fait son apparition au Théâtre-Italien de Paris le 28 mars 1868, et elle a eu les honneurs de la traduction en français[1]. Est-ce à dire que l'on classe cet opéra parmi les chefs-d'œuvre? Bien loin de là, puisqu'il ne s'est point maintenu au répertoire et que, même en Italie et dès le principe, on l'a vivement critiqué. Le poëme, il est vrai, passe avec raison pour un des plus misérables qu'on ait imaginés. L'action ne comprend que trois personnages principaux : un roi qui débite des galanteries à celle qui doit l'aider à reconquérir son royaume; une héroïne qui répond à l'amour qu'on lui déclare; un père assez dénaturé pour accuser sa fille de sorcellerie et la livrer aux Anglais. Ce n'est point à Rouen, c'est à Compiègne que se passe le dénoûment : Jeanne d'Arc, frappée en combattant d'une blessure mortelle, embrasse l'oriflamme avant d'expirer dans les bras de Charles VII et de son père repentant.

Cette donnée, contraire à l'histoire, au bon goût et au sens commun, a mal servi le compositeur qui avait déjà fait applaudir *Nabucco, i Lombardi* et *Ernani*. M. Verdi possède toutefois un trop vif instinct de l'effet théâtral pour écrire une partition qui ne renferme rien de remarquable; aussi, tout en reprochant à sa Jeanne d'Arc de chanter un peu à la façon

[1] Outre la partition française, qui a paru chez M. Léon Escudier, on a publié cette traduction du livret de l'italien de Solera, à Bruxelles, en 1858. Elle forme une brochure in-32 de 61 pages, et elle porte le nom de Louis Danglas, pseudonyme de M. Joos.

des héroïnes de Donizetti et de Bellini, reconnaissons-nous que ce rôle renferme des passages vraiment poétiques. Le début de la cavatine en *la* majeur, par exemple, nous semble avoir du charme et de la suavité. Dans le grand duo de la déclaration, le solo en *la* bémol est à la fois mélodieux et puissant : cette phrase heureuse sert ensuite de dessin principal à un ensemble sonore et théâtral. Mais la page que nous préférons à toutes les autres, c'est la romance mélancolique et touchante : *O fatidica foresta*. Malheureusement elle ne gagne pas à être entendue ainsi traduite :

O forêt d'où l'ombre plane,
O mon père, ô ma cabane,
Comme une humble paysanne,
Près de vous retourne Jeanne...
Loin des biens que Dieu condamne,
Rendez-lui la douce paix
Qu'elle ignore en un palais !

Nous renvoyons donc à la partition italienne, et nous croyons que cette mélodie suffira pour empêcher la *Giovanna d'Arco*, de Verdi, de tomber dans un oubli complet.

Il nous reste maintenant à passer en revue toute la musique française composée sur le sujet qui nous occupe.

Qui a écrit celle de la pantomime[1] représentée sur le théâtre de la Gaieté, le 16 avril 1803 ? Nous supposons qu'elle était de Demeuse, chef d'orchestre de cette scène populaire, et qu'elle s'adaptait à des divertissements réglés par le chorégraphe Hus. Il nous a été impossible d'en retrouver une seule bribe, et nous ne le regrettons guère.

Il n'y a jamais lieu de s'étonner qu'une œuvre d'art décèle l'esprit ou le goût de l'époque où elle a été conçue : sous le premier empire, *Jeanne d'Arc* devenait un sujet de pièce militaire; sous la Restauration, elle inspira des dithyrambes royalistes, à l'Institut aussi bien qu'au théâtre de l'Opéra-Comique.

[1] Le programme en a été imprimé à Paris (in-8° de 13 pages) sous ce titre caractéristique : *Jeanne d'Arc, ou la Pucelle d'Orléans*, pantomime en trois actes et à grand spectacle, contenant ses exploits, ses amours, son supplice, son apothéose ; mêlée de marches, chants, combats et danses ; par J.-G.-A. Cuvelier. Représentée sur le théâtre de la Gaieté, le 25 germinal an XI. Paris, au théâtre.

Nous signalons aux collectionneurs de pièces de théâtre une autre *Jeanne d'Arc*, pantomime chevaleresque (*sic*) en deux tableaux, par M. Alphonse Keller. Elle fut représentée aux Champs-Élysées, par la troupe des Funambules, le 29 juillet 1847, et le programme en a été imprimé (in-8° de 4 pages).

L'Académie des Beaux-Arts couronne, chaque année, une cantate que les élèves admis à concourir pour le prix de Rome sont obligés de mettre en musique dans un délai assez court; en 1818, la scène lyrique choisie pour ce concours intéressant n'avait qu'un seul personnage : c'était un monologue de Jeanne d'Arc dans sa prison[1]. Le poëte lauréat Vinaty, après avoir indiqué où se passe l'action, faisait ainsi parler la jeune captive :

O roi de France, ô ma patrie,
C'est pour vous que je vais mourir,
Heureuse en terminant ma vie
De vous avoir servis jusqu'au dernier soupir.

Et la cantate se termine par cet autre quatrain :

La terre a disparu : vers le ciel élancée,
Sur le bûcher je monte sans effroi.
Mes derniers vœux, ma dernière pensée
Sont pour mon Dieu, ma patrie et mon roi.

Faut-il être surpris que de tels vers n'aient pas enflammé l'imagination des jeunes gens appelés à les mettre en musique? En 1818, l'Académie des Beaux-Arts ne décerna point le grand prix de Rome : le second prix seulement fut obtenu par Aimé Leborne (1797-1866) qui devint ce jour-là l'égal de F. Halévy, mais qui fut battu par lui l'année suivante. La cantate inédite de Leborne[2] dénote un bon sentiment de la déclamation et ne brille guère par l'abondance des idées. Le musicien, obligé de s'exercer sur des vers de huit, de dix et de douze syllabes, ne sort de la mesure à quatre temps que pour adopter un moment la mesure à deux temps : cette similitude de rhythmes refroidit sa musique et la rend monotone.

L'opéra en trois actes que Michel Carafa (Naples, 1785; — Paris, 1872) écrivit pour la scène de l'Opéra-Comique se fait remarquer, au contraire, par le mouvement et par des accents brillants. Cette *Jeanne d'Arc à Orléans*, le premier de ses ouvrages français, fut représentée au théâtre Feydeau le 10 mars 1821[3]. La pièce, due à la collaboration de Théaulon et Armand Dartois, appartient au genre troubadour. Le galant Dunois,

[1] Cette pièce de vers n'a point été imprimée.
[2] Bibliothèque du Conservatoire de musique, fonds des prix de Rome.
[3] Selon l'usage de ce temps-là, on n'en a publié que la grande partition.

enamouré d'une jeune bergère qu'il a rencontrée dans la campagne, se met à la poursuite de cette belle, et chante à son confident ce rondeau qu'accompagnent nécessairement les cors et les trompettes :

Un peu d'amour, beaucoup de gloire,
C'est ma devise désormais :
Pour la beauté, pour la victoire,
Je veux toujours être Français.

Puis, quand il se trouve en présence de celle qu'il cherchait, il lui débite ce madrigal :

Daignez, jeune bergère,
Sur moi lever les yeux,
C'est l'espoir de vous plaire
Qui m'amène en ces lieux.

De son côté, le roi chante *avec expression* à sa maîtresse :

Gente Agnès, ô ma bien-aimée,
Ah! que m'importent mes revers!
Près de toi mon âme charmée
Sait oublier le trône et l'univers.
Être près de celle qu'on aime
N'est-ce pas le bonheur suprême?

Et le chœur des courtisans de s'écrier :

Au sein d'heureux loisirs
Oublions nos alarmes,
Et que le bruit des armes
Respecte nos plaisirs.

Les vers que nous venons de citer comptent parmi les meilleurs de la pièce. Ils suffisent pour donner une idée du style de cet opéra très-royaliste, dont l'action n'a rien d'imprévu. Les auteurs y ont mêlé un paysan et une paysanne chargés d'égayer le public; mais ils ont eu le bon esprit de ne point rendre Jeanne d'Arc amoureuse et de la représenter toute à sa mission providentielle. Elle chante quatre airs, bien écrits pour la voix, très-peu chargés de roulades et d'une déclamation qui vise à la noblesse. Nous n'en reproduisons aucun, parce que le tour en a vieilli et ne plairait plus aujourd'hui. Nous jugeons inutile également d'extraire un morceau d'ensemble de

la partiton de Carafa; seulement nous ferons remarquer que le finale du premier acte roule sur ces paroles entonnées par Jeanne d'Arc et répétées à satiété :

Partons, honte aux Anglais!
Honneur au nom français!

Au lieu de *honte aux Anglais!* lisons *guerre aux Anglais!* et nous découvririons l'idée mère du célèbre chant de *Charles VI* qui a rendu l'opéra d'Halévy populaire.

Quarante-quatre ans après la *Jeanne d'Arc à Orléans* vint la *Jeanne d'Arc* de MM. Méry et Édouard Duprez, mise en musique par M. Gilbert Duprez. Cet opéra en cinq actes avec prologue n'eut pas un sort heureux : il fut représenté au grand théâtre Parisien, le 12 octobre 1865, mais ne fut pas exécuté jusqu'au bout ce soir-là, et il fallut remettre la première représentation au 24 du même mois. La pièce parut mauvaise et la musique en fut jugée sévèrement. On eut raison de reprocher à cet opéra d'offrir une suite de tableaux qui se succèdent sans lien apparent, et, quand on lit cette partition arrangée pour piano et chant par l'auteur, on ne peut s'empêcher de redire avec un critique musical fort compétent : « Cet ouvrage est d'un chanteur qui a beaucoup appris et d'un compositeur qui a beaucoup retenu. »

Ce n'est pas dans le goût italien, c'est dans le style néo-germanique qu'est écrite la *Jeanne d'Arc* du violoniste anglais Alfred Holmes (1837-1876). Cette symphonie dramatique, entendue au Théâtre-Italien le 10 mai 1870, y reçut un froid accueil, bien que chantée par Mlle Krauss : on la trouva longue, confuse et monotone.

Aucune réminiscence allemande ne dépare la *Jeanne d'Arc* de M. Gaston Serpette, cantate couronnée par l'Académie des Beaux-Arts en 1871. Les paroles en sont de M. Jules Barbier, qui préludait par ces scènes lyriques à trois personnages au drame en cinq actes et en vers qu'il fit représenter, le 8 novembre 1873, sur le théâtre de la Gaieté.

On reconnait dans la disposition de cette cantate un poëte expérimenté : ayant un nombre déterminé de morceaux à présenter au jeune compositeur pour lequel il travaillait, M. Jules Barbier a placé le trio au début et a terminé sa pièce de vers par un grand monologue qui met en pleine lumière le personnage principal. Le sujet est exposé en quelques mots :

Jésus, notre unique espérance,
Qui donc, au joug de l'étranger
Arrachant la terre de France,
Se lèvera pour la venger ?

Jacques d'Arc s'inquiète de voir sa fille toujours rêveuse, et désire qu'elle épouse le jeune Raymond ; mais à ce voisin qui lui ouvre son cœur et lui exprime ses vœux, Jeanne répond :

Frère, n'ayons qu'une espérance :
L'honneur, le salut de la France !
Elle meurt ! elle meurt ! Ne parle pas d'amour !

En vain l'humble paysanne adresse au ciel cette fervente prière :

Seigneur, Dieu tout-puissant, j'implore ta bonté :
Laisse, laisse ma vie en son obscurité !

en vain Jeanne souhaite d'échapper aux visions qui lui troublent l'esprit ; ses voix l'appellent, et il lui faut quitter sa famille pour remplir sa mission : Dieu le veut ! Dieu le veut !

M. Gaston Serpette a su tirer un bon parti de cette donnée poétique[1]. La romance de Raymond a de la fraîcheur et de l'élégance. La prière écrite en trio :

Seigneur, verse à nos cœurs ta grâce et ta lumière !
De nos larmes touché,
Daigne exaucer nos vœux, entends notre prière !
Défends-nous du péché !

— cette prière, inspirée de l'oraison dominicale, est bien disposée pour les voix et d'un caractère vraiment religieux. La scène de la vision nous paraît habilement exécutée au point de vue de l'effet théâtral ; elle présente de l'intérêt musical, et le cor y résonne d'une façon heureuse et saisissante au milieu du chœur des cordes de l'orchestre[2].

Du reste, pour qu'on puisse juger du mérite de cette œuvre, nous en détachons la romance que nous donnons tout entière :

[1] Le manuscrit autographe de cette cantate appartient à la bibliothèque du Conservatoire.
[2] Ce morceau, très-bien arrangé pour chant et piano, a été publié par M. Heugel, qui a aussi édité la romance de Raymond.

ROMANCE DE RAYMOND.



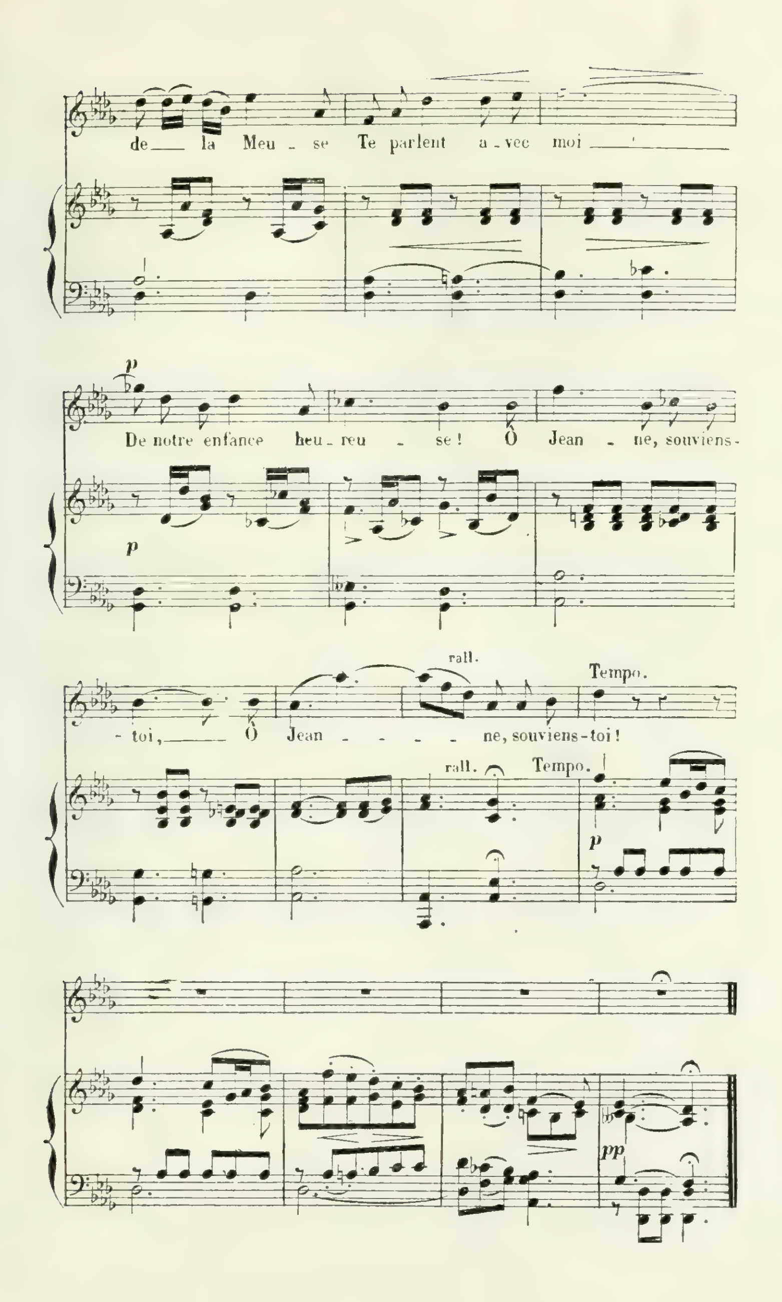

- né - es, Nos cœurs étaient u - nis,
Quand nos voix se mê - laient aux soupirs de la bri - se
p
Dans un chant frater - nel Et quand nous é - cou -
- tions u - ne cloche in - dé - ci - se, E - cho lointain du


rall.
Tempo.
ciel. Les vallons de la Meu - se
Te parlerá a - vec moi De notre enfance heu -
p
- reu - se Ô Jean - ne, souviens-toi, Ô
Jean - - - - - - ne, souviens-toi
rall.
Tempo.


2e COUPLET. p
Au
p
Mai ___ du bois che _ nu nous portions nos of _ fran _ des,
Fil_let_tes et __ gar _ çons; Tes com _ pa _ _ gnes l'ai _
tr
_ maient pa_ré de leurs guir_lan _ des, Fê _ té ______ par leurs chan.



sons. Mais tu ne voulais pas, dans la foi de ton
tr
à - me, Mè - ler tes dons aux leurs;
tr
Et, pour les at - ta - cher au cou de Notre - Da - me,
rall. Tempo.
Tu ré - servais tes fleurs. Les vallons
Tempo.
rall.



de la Meu - se Te parlent a - vec moi
p
De notre enfance heu - reu - se! Ô Jean - ne, souviens-
p
- toi, Ô Jean - - - - - ne, souviens - toi!
rall.
Tempo.
rall.
Tempo.
p
pp

La cantate de M. Gaston Serpette fut considérée à bon droit comme un début plein de promesses; la musique que M. Charles Gounod a composée pour l'ouvrage de M. Jules Barbier est une improvisation de grand maître.

Onze morceaux de chant et plusieurs morceaux symphoniques ornent ce drame de *Jeanne d'Arc* et le métamorphosent presque en opéra. Nous y trouvons, à la fin du premier acte, des vers dont le jeune lauréat de l'Institut avait dû s'inspirer :

Ah! les cloches!... il semble à leur voix familière
Que l'âme vers le ciel s'envole tout entière!
Seigneur, Dieu tout-puissant, j'implore ta bonté!
Laisse, laisse ma vie en son obscurité!

Mais ce qui formait un récitatif chanté dans la composition de M. Serpette devient ici un monologue déclamé sur une symphonie d'un mouvement modéré dans laquelle on remarque un dessin de cloches, prélude de celui qui donne tant de couleur à la *marche du sacre.*

Le deuxième acte se termine par un chœur où M. Jules Barbier a utilisé aussi le *Dieu le veut* qu'il avait placé dans sa cantate. Nous nous applaudissons de pouvoir reproduire, à la page suivante, cette pièce chorale qui était redemandée à chaque représentation. Volontiers le public se montre sensible aux sonorités éclatantes, aux rhythmes énergiques, aux mélodies faciles à retenir. Mais, n'hésitons pas à le déclarer, nous préférons à ce morceau d'ensemble les couplets en sol majeur : *Rentrez, Anglais, rentrez vos cornes*, d'un tour fort piquant; la marche du sacre, symphonie faite à souhait pour remplir la vaste nef d'une cathédrale; et le chœur des soldats dans la geôle où est enfermée Jeanne d'Arc, chœur coupé par les voix des saintes qui apportent un céleste encouragement à l'héroïque captive. La musique vit de contrastes, ainsi que nous l'avons rappelé, et l'antithèse que présente ce tableau de la prison produit beaucoup d'effet [1].

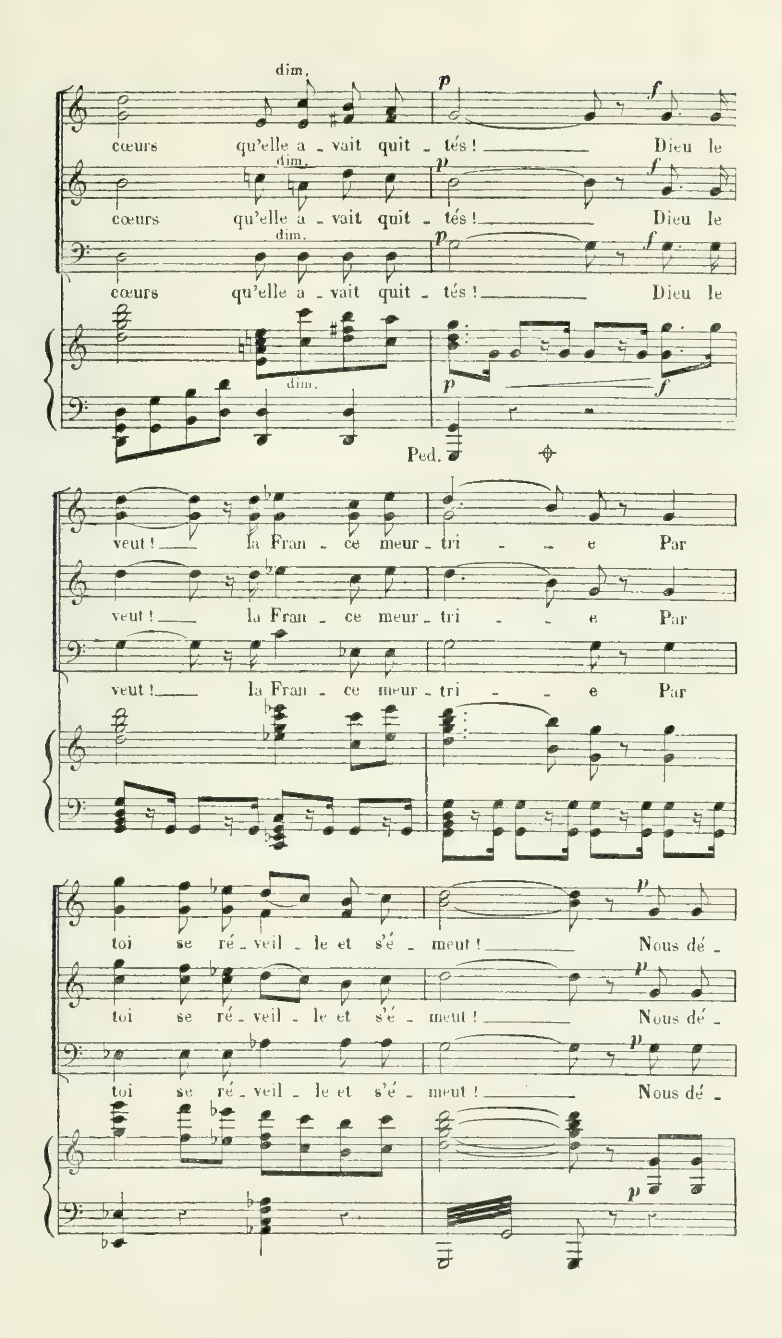
[1] La partition arrangée pour chant et piano par le regretté Georges Bizet, a été publiée par la maison E. Gérard et Cie.

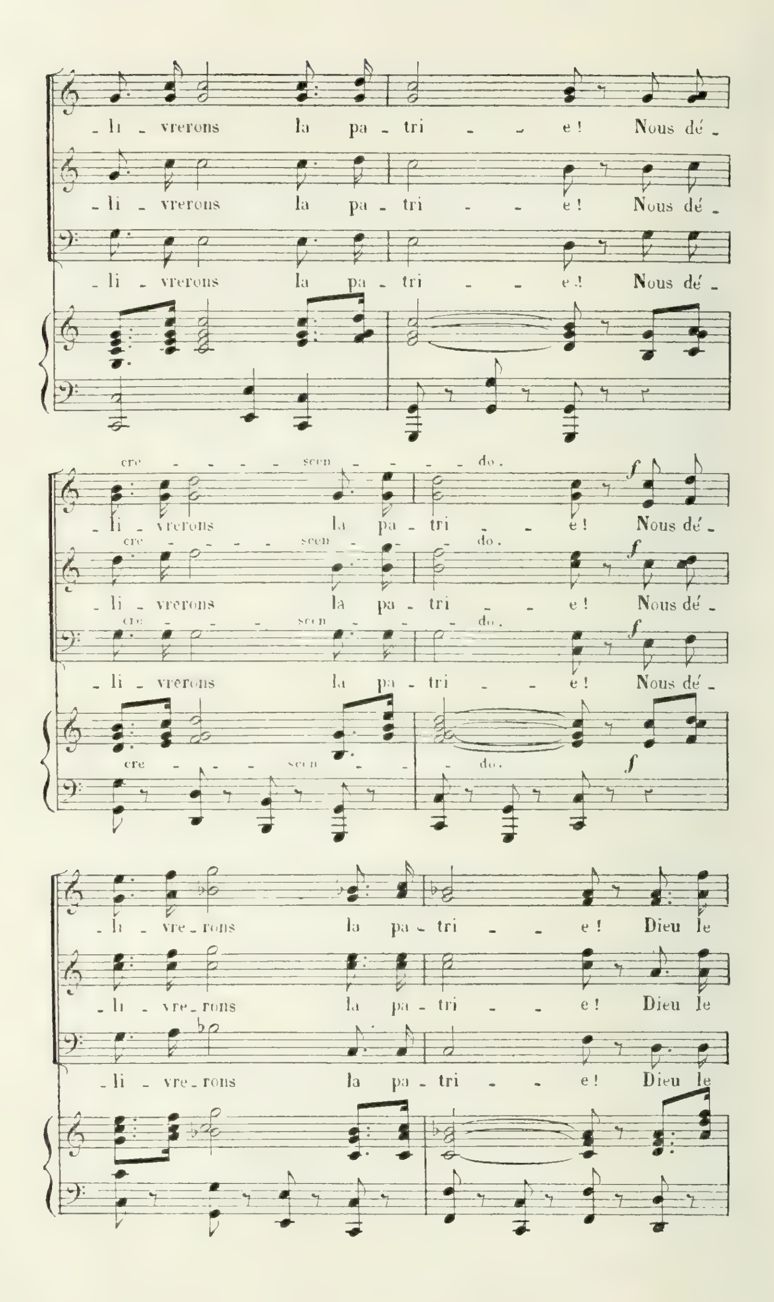
CHŒUR HEROIQUE.

Finale du second acte.




Dieu le veut! Oui, tous pour la Fran_ce
Dieu le veut! Oui, tous pour la Fran_ce
Dieu le veut! Oui, tous pour la Fran_ce
Nous combattrons à tes cô_tés! Dieu le
Nous combattrons à tes cô_tés! Dieu le
Nous combattrons à tes cô_tés! Dieu le
veut! tu rends l'es_pé_ran_ce A ces
veut! tu rends l'es_pé_ran_ce A ces
veut! tu rends l'es_pé_ran_ce A ces
Ped.


dim.
p
f
cœurs qu'elle a - vait quit - tés! Dieu le
Ped.
veut! la Fran - ce meur - tri - - e Par
toi se ré - veil - le et s'é - meut! Nous dé -



_li _ vrerons la pa _ tri _ _ e! Nous dé _
_li _ vrerons la pa _ tri _ _ e! Nous dé _
_li _ vrerons la pa _ tri _ _ e! Nous dé _
cre _ _ _ scen _ _ _ do.
_li _ vrerons la pa _ tri _ _ e! Nous dé _
cre _ _ _ scen _ _ _ do.
_li _ vrerons la pa _ tri _ _ e! Nous dé _
cre _ _ _ scen _ _ _ do.
_li _ vrerons la pa _ tri _ _ e! Nous dé _
cre _ _ _ scen _ _ _ do.
f
_li _ vre _ rons la pa _ tri _ _ e! Dieu le
_li _ vre _ rons la pa _ tri _ _ e! Dieu le
_li _ vre _ rons la pa _ tri _ _ e! Dieu le



veut! Dieu le veut! Nous dé _ li _ vrerons la pa _
veut! Dieu le veut! Nous dé _ li _ vrerons la pa _
veut! Dieu le veut! Nous dé _ li _ vrerons la pa _
Ped.
_ tri _ e! Nous dé _ li _ vrerons la pa _ tri _ _
_ tri _ e! Nous dé _ li _ vrerons la pa _ tri _ _
_ tri _ e! Nous dé _ li _ vrerons la pa _ tri _ _
Ped.
Ped.
_ e! Dieu le veut! Dieu le
_ e! Dieu le veut! Dieu le
_ e! Dieu le veut! Dieu le
Ped.
Ped.


veut !
veut !
veut !
ff
Ped.
Ped.
Ped.
Ped.
Ped.

Avant et surtout depuis le succès éclatant de l'œuvre de MM. Jules Barbier et Charles Gounod, on a entendu dans les concerts des mélodies, des chœurs orphéoniques et des cantates sur *Jeanne d'Arc;* mais aucune de ces compositions n'est devenue populaire. Nous nous reprocherions toutefois de ne pas mentionner ici la symphonie-cantate en trois parties que M. Adolphe Nibelle a composée sur des paroles de M. Guy Arnault, œuvre aux larges développements qui fut exécutée à Orléans le 6 mai 1855 et fort bien chantée par Alexis Dupond, J. Lefort et Mlle Montigny; le poëme symphonique en cinq parties de M. Georges Pfeiffer, dont la première audition à Paris date du 8 décembre 1872 et dont plusieurs pages ont été justement applaudies [1]; enfin *Jeanne d'Arc à Domrémy,* cantate bien écrite pour mezzo-soprano et chœur de femmes, que M. Charles Poisot a fait entendre à Paris le 8 mai 1875.

La place nous manque pour analyser l'opéra de M. Mermet, représenté pour la première fois le 5 avril 1876. Ce drame lyrique en quatre actes et six tableaux, si longtemps attendu, n'a peut-être pas répondu à toutes les espérances qu'avait fait concevoir son heureux devancier *Roland à Roncevaux.* Pour notre part, nous saurons toujours gré à M. Mermet, poëte et musicien, de s'être inspiré de nos légendes nationales, d'avoir essayé d'enflammer les cœurs d'un plus ardent amour de la France et voulu prouver que l'Académie de musique n'est pas la cathédrale du matérialisme, quoi qu'en ait dit un poëte que nous aimons [2].

Bien que la partition de *Jeanne d'Arc* vienne d'être publiée, on ne manquera pas de lire avec beaucoup de curiosité les deux fragments que nous allons donner à la suite l'un de l'autre [3]. Le premier est le chœur des anges invisibles, et forme un des épisodes du finale du premier acte; le second est emprunté au duo du premier acte, et comprend tout le récit de l'apparition de saint Michel et des saintes. Ces deux morceaux décèlent une profonde connaissance de l'effet scénique et comptent parmi les meilleurs de l'ouvrage.

1 M. Géo Pfeiffer a fort habilement arrangé pour piano à 4 mains sa partition.

2 M. Victor de Laprade, *Philosophie de la musique.*

3 M. Mermet a eu l'obligeance de les réduire à notre intention pour chant et piano : qu'il nous soit permis de lui en exprimer ici tous nos remercîments: (*Note des Éditeurs.*)

CHŒUR DES ANGES (INVISIBLES).

Fragment du finale du premier acte.




_ter va prê_ter as_sis_tan_ce A la
_ter va prê_ter as_sis_tan_ce A la
vier_ge du bois che_nu A la
vier_ge du bois che_nu A la
vier_ _ ge du bois che_nu.
vier_ _ ge du bois che_nu.
pp

RÉCIT DE L'APPARITION DE SAINT MICHEL ET DES SAINTES.

Fragment d'un duo du premier acte.

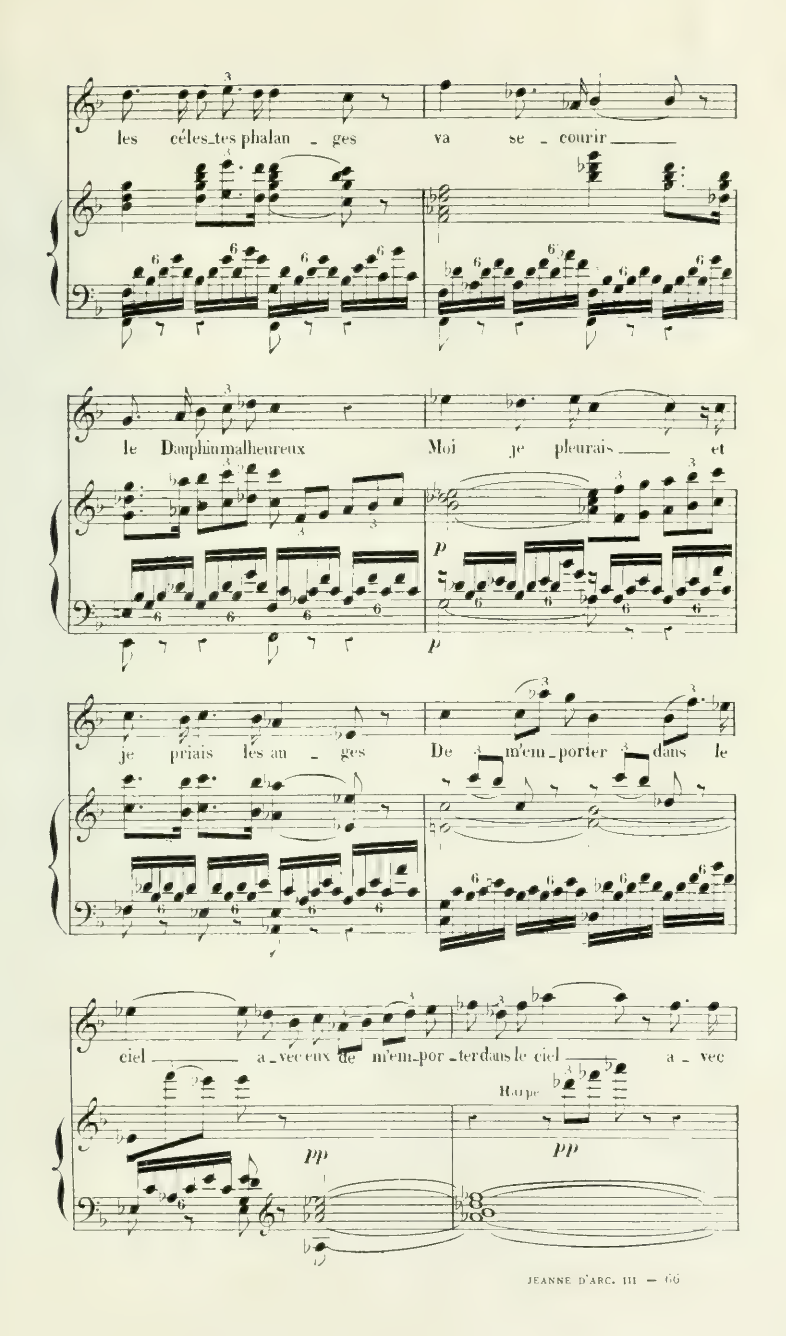




seau Que l'an-ge-lus et le chant de l'oi-
pp
seau Que l'an-ge-lus et le chant de l'oi-
tr
6
tr
seau
tr
6
6
tr
Quand de mil-le clar-
sfz pp
sfz
tés le jar-din s'il-lu-mi-ne Puis sainte Margue-
Harpe
8
loco
8



-ri - te et sain - te Cathe - ri - ne Et l'Archange Mi-
-chel une é pée à la main M'apparaissent sui-
-vis d'un cor-tè-ge sans fin.
molto cresc.
ff
Va! me disaient
fz
dim.


les céles_tes phalan _ ges va se _ courir
le Dauphin malheureux Moi je pleurais et
je priais les an _ ges De m'em_porter dans le
ciel a_vec eux de m'em_por_ter dans le ciel a_vec
Harpe



Nous pensons que la *Jeanne d'Arc* de M. Mermet ne sera pas la dernière qu'inspirera le souvenir de l'héroïne d'Orléans. Aussi demandons-nous à terminer cette revue musicale en formulant un vœu : que désormais les auteurs dramatiques écoutent la voix de l'histoire et renoncent à mettre Agnès Sorel et Jeanne d'Arc en présence. Ils se priveront par là d'un contraste commode, nous ne l'ignorons pas ; mais *rien n'est beau que le vrai*, et l'art consiste précisément à présenter, d'une façon nouvelle, le sujet le plus connu. Plus les poëtes et les musiciens qui dotent notre théâtre de drames nationaux se montreront originaux en respectant la stricte vérité historique, plus ils auront droit aux éloges de la critique et à l'admiration générale.

Gustave Chouquet,

Conservateur du Musée du Conservatoire de musique.



La Pucelle. Médaillon en émail appartenant à M. de Haldat du Lys, à Nancy. xvie siècle.



Ornement tiré d'un ms. latin du XVe siècle. Biblioth. de M. Ambroise Firmin-Didot.

VI

ICONOGRAPHIE DE JEANNE D'ARC



Initiale d'un ms. latin du XVe siècle. Biblioth. de M. Ambroise F.-Didot.

Ce n'est point une critique d'art qu'il s'agit de faire ici, puisque les éditeurs n'ont nullement songé à produire une création artistique nouvelle. Ils ont visé un autre but. Ce but consistait à explorer le domaine de l'archéologie nationale afin d'y rechercher ce qui reste du quinzième siècle, ce qui s'est fait depuis, et, enfin, tout ce qui, de près ou de loin, en fait de peinture et de monuments, se rapporte à la mission de Jeanne d'Arc. Telle a été l'unique préoccupation de celui qui a conçu et exécuté le plan de cette illustration.

Il est certain que l'histoire de Jeanne d'Arc est toujours restée gravée dans la mémoire du peuple : les peintures les plus imparfaites que nous voyons reproduites dans cette édition en témoignent; mais elles témoignent aussi que les souvenirs historiques étaient profondément troublés par des commotions plus récentes, et que, depuis l'heure du supplice jusqu'à nous,

la noble et douce figure de l'héroïne était pour ainsi dire voilée par la fumée du bûcher de Rouen.

Cette fumée subsiste encore, mais, en même temps, une flamme que rien n'a pu éteindre perce le nuage, et sa clarté pénètre le voile préservateur sous lequel la réalité et l'idéal s'affirment, et au travers duquel resplendit le corps glorieux de la vierge martyre. Désormais, tous les efforts de l'art doivent tendre à rendre plus précis ces caractères. Il ne s'agit donc plus d'accommoder au goût moderne des types plus ou moins apocryphes; pour peindre le sujet au naturel, il faut transfigurer tout à fait la nature et l'archaïsme. Mais c'est à peine si de nos jours la procédure historique s'achève, après quatre cent trente ans d'attente. S'il a fallu si longtemps pour voir naître les historiens de Jeanne d'Arc, pourquoi s'étonnerait-on de ce que les peintres, les statuaires et les poëtes vraiment capables de la célébrer n'aient pas encore paru?

Ainsi donc, à défaut de chefs-d'œuvre poétiques ou artistiques, contentons-nous de retrouver ici les éléments qui devront contribuer à les faire éclore. Le moindre de ces documents peut contenir un germe d'inspiration : les plus disparates s'harmonisent dans l'unité de la tradition dont la constance s'affirme toujours, malgré la diversité du mode expressif, et aussi malgré les transformations et les altérations du goût et du style national.

Pour bien apprécier ces matériaux, il importe de les grouper par époques, et d'obvier ainsi, autant que possible, aux discordances de l'almalgame antiarchéologique résultant de la nécessité de répartir les planches dans le texte en raison de l'ordre historique des sujets. Les éditeurs ne pouvaient procéder autrement, mais les observateurs curieux et studieux peuvent à leur gré transposer et rapprocher les documents d'après la date originelle de ceux-ci, de manière à obtenir une sorte de tableau généalogique et comparatif de toutes les pièces qui constituent l'iconographie de Jeanne d'Arc.

Nous allons suivre cette méthode en jetant un regard sur ces images naïves et parlantes du quinzième siècle, où l'inspiration se réfléchit d'autant plus vivement que les impressions étaient plus récentes, et qu'alors, comme aux âges précédents, l'art religieux et national ne doutait de rien.

Nous trouvons ici près de soixante sujets, sans compter une multitude

LES TROIS ORDRES DE LA NATION

Miniature de *l'Arbre des Batailles*, ms. daté de 1450 et conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

En haut, le Clergé, qui a pour chef le Pape. Au milieu, la Noblesse, qui a pour chef le Roi. Au bas, le Tiers État, qui est divisé en deux groupes : les Bourgeois et les Vilains.

Le Clergé disait : *Je prie pour les trois ordres.*

La Noblesse : *Je combats pour les trois ordres.*

Le Peuple : *Je travaille pour les trois ordres.*

Ce tableau résume véritablement toute la France, telle qu'on se la représentait à l'époque de Jeanne d'Arc.

Dans le compartiment du milieu, l'artiste a figuré Charles VII ayant à droite le dauphin qui sera plus tard Louis XI ; à sa gauche, Richemont qui porte, en sa qualité de connétable, l'épée du Roi.





LES TROIS ORDRES DE LA NATION.

Miniature de l'*Arbre des Batailles*, ms. daté de 1450 et conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

de dessins d'armures, de lettres ornées et de vignettes d'encadrement tirées des anciens manuscrits, et dont l'ensemble reproduit exactement le mode décoratif de l'époque. Tout cet ensemble offre un grand intérêt, mais, si l'on veut bien connaître et prendre sur le vif les caractères et les formes pittoresques des lieux, des usages et des personnages contemporains de Jeanne d'Arc, c'est principalement aux vignettes historiées qu'il faut s'attacher. L'héroïne elle-même figure dans plusieurs sujets tirés des *Vigiles de Charles VII,* des *Chroniques de Jean Chartier,* de celles de *Monstrelet* ou d'ailleurs. L'on y retrouve aussi ses principaux compagnons d'armes, Lahire, Dunois, Saintrailles, et ce duc d'Alençon, le plus prompt de tous à lui prêter la main, mais qui, par malheur, n'était pas auprès d'elle sous les remparts de Compiègne.

Pour ceux qui ont présente à la pensée l'histoire de Jeanne d'Arc, toutes ces images se colorent et s'animent d'une façon merveilleuse. Les imperfections disparaissent. Elles ne subsistent que pour les myopes qui observent ces précieux documents dans le faux jour de l'examen plastique. C'est à la clarté des souvenirs et de la lumière historique qu'il faut les étudier, et, dès lors, l'idéale beauté resplendit, et l'impression de la réalité en ressort, alors même qu'elle n'y est pas imagée, témoin cette miniature tirée de l'*Arbre des batailles,* et insérée ci-contre. — Qu'y voyons-nous? Les trois ordres de la nation : au sommet, le clergé qui enseigne et qui prie; au centre, le Roi et la noblesse qui combat; à la base, le peuple qui travaille. Un peintre du quinzième siècle, plus habile ou plus hardi, aurait pu marquer la place de Jeanne d'Arc dans les trois zones où les forces actives de la vie sociale sont réparties, puisqu'en effet, dans les différentes périodes de sa courte et merveilleuse existence, elle a participé à l'action des trois ordres. L'étendard du sacre, l'épée de Fierbois et la houlette de Vaucouleurs ne sont pas seulement des symboles, ce sont les pièces probantes de cette participation. Aussi bien, si novateurs qu'ils soient, les artistes ou les poëtes qui entreprendront de mettre en scène les hauts faits de l'héroïne devront s'inspirer de cette image. S'ils veulent peindre au naturel et chanter juste, ils devront nécessairement prendre la note harmonique des chroniqueurs, et s'approprier autant que possible la couleur et les traits incisifs des miniaturistes du quinzième siècle.

Ces caractères ne sont pas moins frappants dans les deux sujets intitulés la *Bataille de Formigny par les Franchois* (page 397) et la *Journée des Harengs* (page 45). Jeanne n'y est point représentée, puisque la victoire décisive de Formigny eut lieu seize ans après sa mort, et que la journée dite *des Harengs* se passait au moment où elle n'était pas encore en marche sur le chemin de Vaucouleurs à Chinon. Pourtant il est impossible de regarder ces deux scènes militaires sans chercher parmi les combattants celui qui porterait l'armure, l'écu ou la bannière de la Pucelle d'Orléans. Il n'y est pas, mais son absence laisse un vide que l'imagination s'obstine d'autant plus à combler que la peinture elle-même favorise l'illusion. Le souvenir de Jeanne plane au-dessus de la mêlée, son image apparaît vivante et rayonnante, et sa ressemblance est plus frappante dans ce mirage qu'elle ne l'est dans aucune œuvre d'art peinte, gravée ou ciselée, si fruste ou si neuve qu'elle soit.

D'ailleurs, aucune des images conservées et reproduites dans cette publication ne peut être considérée comme un portrait authentique de Jeanne d'Arc, mais des témoignages nombreux et dignes de foi nous la représentent aussi bien douée au physique qu'au moral. Elle était belle et bien formée;..... bien compassée de membres, et forte;..... de grande force et puissance;..... elle avait sous ses habits d'homme une tournure mâle et en même temps élégante. — Assurément ce n'est pas à la vignette tracée par la main d'un greffier sur la marge d'un acte public qu'il faut demander ce type. Il ne se rencontre pas davantage dans cette lettre initiale où l'on voit la Pucelle presque enfant, en armes déjà, et cheminant sur l'herbe fleurie et sous un ciel étoilé. La grâce naïve et poétique s'affirme dans cette image bien plutôt que la force et l'élégance. Ici, comme dans la miniature de la page 522, le peintre a dû recourir à un phylactère pour désigner celle qu'il voulait peindre. La dimension microscopique de ses figurines exclut la prétention à la moindre ressemblance; cependant on peut croire qu'il n'en était pas de même pour toutes les peintures contemporaines dont le nombre et la destination furent constatés par le procès de Rouen. Plusieurs de ces images, disait-on, étaient exposées à la vénération des fidèles dans les églises. Le tableau que nous voyons à la page 262 semble justifier cette assertion, puisque l'on voit figurer à côté du trône de Notre-Dame de Paix,

avec saint Michel, Jeanne d'Arc armée et nimbée tout comme le saint archange. Toutefois, il est à croire que devant cette peinture Jeanne d'Arc n'eût pas consenti volontiers à se reconnaître. Mais elle a pu en voir d'autres faites de son vivant et qu'elle n'eût pas désavouées. « Interroguée s'elle avoit « point veu ou fait faire aucuns ymaiges ou paintures d'elle et à sa sem-« blance : respond qu'elle vit à Arras une paincture en la main d'un Escot « (Écossais), et y avoit la semblance d'elle toute armée et présentoit unes « lectres (un écrit) à son roy et estoit agenoullée d'un genoul. *Et dit que « oncques ne vit ou fist faire autre ymaige ou painture à la semblance « d'elle.* » Ce passage, extrait du procès de condamnation, démontre que jamais un portrait de Jeanne d'Arc ne fut fait d'après nature. Ainsi, dès l'origine, les peintres du quinzième siècle n'ont dû procéder qu'à l'aide de leurs souvenirs; et, dans les siècles postérieurs, les types primitifs ont subi les altérations inhérentes à toute reproduction et aux variations du style de chaque époque. Celui de la Renaissance est déjà fort accentué dans le tableau conservé au musée d'Orléans et qui passe pour être le plus ancien portrait de la Pucelle. L'ajustement, le collier d'orfévrerie, la robe plissée et les manches à crevés ne laissent aucun doute sur sa date. Pourtant l'attitude du personnage, sa tête inclinée et sa coiffure ont été presque identiquement reproduites jusqu'à la fin du dix-septième siècle; seulement la mode a passé par là, et, si les dames de la cour ou les comédiennes de l'hôtel de Bourgogne ont bien voulu consentir à porter la cuirasse et l'épée de la Pucelle, elles n'ont pas renoncé à leurs atours. Dans les grandes compositions c'est encore pis. Là il ne faut plus songer à retrouver la moindre trace de traditions ni d'archaïsme. Le type du seizième siècle lui-même a disparu, et l'idéal s'éclipse ou resplendit à volonté, et autant que le permet la forme allégorique. C'est ainsi, par exemple, que, dans le frontispice du poëme de Chapelain (page 443), dans certaines tapisseries (page 138) et ailleurs, la Pucelle est figurée sous les traits d'une Clorinde frisée ou d'une Pallas empanachée, telles que les concevaient les ordonnateurs des carrousels et des ballets, à la cour de Louis XIV.

De là à l'imagerie du quinzième siècle et au tableau de l'Écossais d'Arras, il y a loin, et la comparaison n'est pas à l'avantage du grand siècle dont le style, tout pompeux et orné qu'il est, laisse plus à désirer quant à l'icono-

graphie de la Pucelle que le trait calligraphique de Faukemberg, greffier du parlement de Paris. Nul doute que des mains plus habiles que les siennes aient mieux réussi à peindre ces caractères et à vulgariser un type vraiment ressemblant. Le peintre choisi par Jeanne d'Arc pour décorer sa bannière a dû s'y employer. Les maisons des bourgeois d'Orléans, les palais publics et les châteaux disséminés sur les rives de la Loire devaient solliciter ces productions; mais que sont devenus les tableaux, les tentures, et où retrouver la peinture d'Arras, alors que les maisons, les châteaux, les cités et les enceintes fortifiées qui les gardaient sont passés de l'état de nature à l'état de réduction graphique et de poussière archéologique?

C'est seulement sous forme de reproduction d'une ancienne gravure que nous voyons ici le monument érigé en 1458 sur le pont d'Orléans (page 378). La gravure, réduite d'après celle qui est conservée au musée d'Orléans, laquelle est elle-même une traduction libre, ne nous transmet qu'un aperçu pittoresque, mais dépourvu, quant aux figures, du caractère primitif. Détruit par les calvinistes en 1562, ce monument fut rétabli et coulé en bronze en 1570, puis détruit derechef et refondu en pièces de canon en 1793. La statue qui le remplaça en 1804, sous le Consulat, et celle qui fut exécutée en 1855 par Foyatier (page 93), semblent n'avoir été faites qu'afin de perpétuer la tradition locale. Elles n'offrent pas d'autre intérêt, et ne sont que des jalons provisoires ou des pierres d'attente destinées à conserver d'impérissables souvenirs dont les statuaires du dix-neuvième siècle n'ont pas su s'inspirer. D'ailleurs, les monuments précédents eux-mêmes, si respectables qu'ils fussent par leur antériorité et le caractère religieux qui les distinguait, étaient loin de correspondre à l'ampleur des faits historiques qu'ils devaient consacrer.

La simple croix plantée sur la place du marché de Rouen abritait mieux le souvenir de la mission et du martyre de Jeanne. Plus tard, cette marque primitive et symbolique s'est transformée, et l'art du seizième siècle s'est emparé du champ qu'elle occupait, pour y ériger une œuvre monumentale dont le style plus élégant que grave n'excluait pas cependant le sens historique et religieux, surtout lorsqu'on rapproche du dessin d'Israël Sylvestre la description iconographique des statues qui complétaient l'ensemble. Peu à peu, malgré les travaux successifs d'entretien et de restauration, l'action

du temps finit par ronger la pierre et ruiner l'édifice. Dès lors l'Académie, la municipalité de Rouen et le parlement de Normandie songèrent à le remplacer, non sans se réserver le droit de choisir les artistes et de contrôler les projets. Le plan fut tracé par Jean-Baptiste Ducamp. La statue fut confiée à Paul-Ambroise Slodtz, sculpteur du roi, et voici comment son œuvre fut appréciée par les juges contemporains :

« Le monument que nos pères avoient élevé à l'héroïne qui raffermit le trône de la monarchie française, étoit négligé et tomboit en ruines. Les ouvrages des arts destinés à immortaliser la gloire des vertus patriotiques ne peuvent estre indifférents à des magistrats qui en donnent eux-mesmes des exemples publics. Le parlement de Normandie rendit un arrest pour le rétablissement de la statue de la Pucelle d'Orléans, et les officiers municipaux choisirent M. Paul-Ambroise Slodtz pour l'exécuter. — Il remplit l'attente qu'on en avoit conçue. La figure *exposée au concours des connoisseurs dans la capitale du royaume* mérita leurs suffrages. Elle répond parfaitement à l'idée qu'on aime à se former de ces personnages extraordinaires que des qualités supérieures ont élevés au-dessus de l'humanité. Son attitude noble et guerrière conserve cependant la modestie et les grâces qui conviennent à son sexe. La teste surtout réunit ces deux caractères. Les traits de son visage expriment ce genre de beauté dont les anciens étoient si grands amateurs, parce que leurs âmes élevées dédaignoient, jusque dans les objets mesmes de leur amour, tout ce qui sembloit annoncer la mollesse et la volupté [1]. »

Aujourd'hui, lorsqu'il s'agit d'apprécier ce même monument, on le prend sur un autre ton. « Près du lieu où mourut l'héroïne fut élevée, quelques années après sa mort, une jolie fontaine triangulaire qui a été détruite et qu'a remplacée une fontaine ridicule, sculptée par Paul Slodtz. Jeanne d'Arc est représentée sous le costume de Bellone, mais d'une Bellone du règne de Louis XV. Les Rouennais forment des vœux pour sa destruction [2]. »

Assurément les Rouennais peuvent souhaiter mieux, mais, en attendant, qu'ils ne se pressent pas de détruire. Le style du monument de Rouen est loin de correspondre au caractère historique du sujet; mais la fontaine de la place de la Pucelle ne fut pas exclusivement vouée à l'apothéose de

1 *Memoire sur le lieu du supplice de Jeanne d'Arc*, par M. Robillard de Beaurepaire.
2 Jeanne, *Guide en Normandie*.

Bellone. A défaut des moyens expressifs qu'on eût pu attendre d'un art moins asservi au goût fastueux et futile de l'époque, le vœu de la municipalité de Rouen s'est traduit dans les inscriptions. C'est là que l'inspiration se fait jour, et que la personnalité et le culte traditionnel rendu à l'héroïne s'affirment. L'art était indocile ou impuissant; c'est pourquoi, pour apprécier comme il convient ce monument, il ne faut pas se borner à sourire en contemplant Bellone, les dauphins et les jets d'eau, il faut lire les inscriptions, et surtout ne pas oublier les dates qui ajoutent à leur éloquence, car le marbre se gravait à Rouen en même temps qu'on imprimait à Paris le poëme immonde de Voltaire[1]. Le monument de Rouen fut une protestation éclatante du sentiment public et la contre-partie d'une œuvre antinationale. A ce titre il faut y regarder avant de procéder à sa destruction, car l'on en compte peu qui présentent un si vif intérêt.

Jeanne d'Arc, au XIX[e] siècle, a été célébrée à l'envi par une infinité d'artistes, de panégyristes et de poëtes, sans compter les historiens qui, de tous, à vrai dire, ont le mieux réussi. Pourtant il ne faut pas dédaigner les peintures de MM. Ary Scheffer, Bénouville, Raymond Balze, Ingres, etc., dont ce recueil nous offre des reproductions, ainsi que des œuvres de plusieurs statuaires, parmi lesquelles se distinguent celles de MM. Henri Chapu et Georges Clère, et le noble et gracieux chef-d'œuvre de la princesse Marie d'Orléans.

Tous ces ouvrages témoignent du retour de l'art national vers les traditions dont le livre de M. Wallon conserve le dépôt. Loin de se ralentir, ce mouvement s'est accentué plus encore pendant le cours des années qui viennent de s'écouler. On se souvient qu'après le siége, la place des Pyramides se trouva ornée tout à coup d'une statue équestre de Jeanne d'Arc. Le contraste de ce monument triomphal et des Tuileries en ruines donnait à cette statue une puissance d'expression tout à fait

[1] Puellæ Regni Servatrici. — Joannæ Darciæ, divinitus adversus Anglos excitatæ, quæ post Aureliam obsidione liberatam, deductum per medios hostes ad sacra Rhemensia Carolum VII, assertum eidem pluribus victoriis paternum solium, ad Compendium capta, Anglis vendita, in isto urbis angulo combusta, die XXXI maii anno MCCCCXXXI desiit vivere non triumphare. Cujus memoria, constitutis æquioribus a Calixto III s. p. judicibus, solemniter in hac civitate tunc libera, die VII Julii, anno MCCCCLVI, suæ integritati restituta est.

Nunc ubi fons, rogus ante fuit; furor anglicus olim
Hic peperit flammas, hic dolor urbis aquas.

imprévue. Devant elle les fronts s'inclinaient, les couronnes s'entassaient jusqu'à menacer de la recouvrir, et les soldats de la république rendaient les honneurs militaires à l'étendard fleurdelisé.

L'année dernière, le programme officiel de la décoration de l'église



Fig. 222. — Jeanne d'Arc. Médaillon en bronze de M. Chapu, sur le chevet de l'église Saint-Aspais, à Melun.

Sainte-Geneviève imposait la représentation de Jeanne d'Arc. En même temps, ce même sujet était adopté par la plupart des architectes dont les plans figuraient au concours de l'église du Vœu national au Sacré-Cœur. Presque tous avaient assigné une place d'honneur à l'héroïne, soit à l'intérieur dans les peintures murales, soit à l'extérieur parmi les sta-

tues qui ornaient les arcatures du dôme ou couronnaient les portiques.

Avant eux un jeune artiste, jusqu'alors inconnu, s'était tout à coup révélé en apportant à l'exposition de 1867 un projet de construction et de décoration intitulé *le Catholicon*. Ce projet fut couronné par le jury international. Dans la frise où se déroulait le cortége des figures historiques dont Clovis et Charlemagne ouvraient la marche, Jeanne d'Arc marchait après saint Louis[1].

En présence de ces manifestations si répétées et si concordantes, qui peut nier l'attraction exercée sur l'inspiration artistique par des sujets où les traditions nationales les plus saintes et les plus vives se résument dans une image où se personnifient la foi, la vaillance et le patriotisme? Sont-ce les souvenirs poignants et le deuil de l'Alsace et de la Lorraine qui terniront l'éclat des armes de la vierge de Vaucouleurs? Tant s'en faut, car, au lendemain de nos défaites, alors que la statue de Jeanne se dressait près des ruines du palais des Tuileries, l'étendard de la Pucelle apparaissait aux regards du peuple et de l'armée comme un gage du salut de la nationalité française.

Ainsi tous les documents collationnés dans cette publication, depuis le plus ancien jusqu'au plus moderne, témoignent que l'interprétation artistique est toujours restée fidèle aux traditions. Depuis le quinzième siècle, l'art n'a jamais cessé d'affirmer sa croyance à la mission divine et à la sainteté de la libératrice de la France. Toutes ses productions en font foi, témoin la statue exposée en 1875 sous le titre de *Supplice de Jeanne d'Arc, vierge et martyre*, et dont la tête était couronnée d'une auréole[2]. Cette attribution emblématique n'était rien moins qu'une innovation, puisque déjà l'iconographie nous a montré l'équivalent dans une peinture du quinzième siècle. D'ailleurs, on se souvient que ces hommages pieux rendus par les contemporains à l'envoyée du roi du ciel comptèrent parmi les chefs d'accusation du procès de Jeanne d'Arc. Puissent-ils compter aussi dans le procès de sa canonisation, et plaider sa cause non moins énergiquement que l'arrêt des premiers juges, et que l'exécution de leur inique sentence! Aussi bien ne

1 Page 155. Dessin de M. Charles Lameire.

2 Page 357. Statue par Georges Clère.

saurait-on voir dans ce culte traditionnel autre chose que la seule forme qui puisse exactement traduire les gestes de l'héroïne et l'impression profonde qu'ils ont produite et qu'ils produisent encore. Toutefois, si enraciné et si populaire que soit ce culte, il ne préjuge rien dans les âmes quant à celui que l'Église seule peut décerner, mais il le sollicite, et l'on peut dire que l'auteur de ce livre et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à parfaire cette édition, peuvent compter parmi les promoteurs de la cause.

Plaise à Dieu que le jugement du nouveau procès sanctionne ces témoignages, et que bientôt Anglais et Français ne soient plus qu'un pour effacer dans l'œuvre commune de la réparation l'iniquité du meurtre et de l'abandon commis par leurs aïeux! Partout l'art chrétien contribuera à sceller cette alliance; aussi est-il des plus intéressés à ce que l'issue du nouveau procès détermine l'épanouissement complet de la gloire de Jeanne. C'est alors que le travail de préparation commencé et continué sans interruption depuis plus de quatre siècles portera ses fruits. Les monuments disparus ou existants, les peintures imagées récentes ou primitives, recueillis dans ce livre à titre de documents iconographiques et archéologiques, seront désormais refondus et transfigurés; et il en sera d'eux comme de la poussière et de la nuit des catacombes par rapport aux monuments religieux où les ossements et l'image des saints martyrs sont glorifiés.

Jusqu'ici le parchemin, la toile ou le marbre nous ont fait voir le nom de la Pucelle inscrit en lettres d'or. Mais où est le portrait authentique ou l'image idéale, et dans quelle contrée voit-on l'édifice dont les formes architectoniques et sculpturales correspondent exactement aux dates, aux actions et aux traditions évoquées par l'immortel souvenir du nom et des vertus de Jeanne d'Arc? Ce monument n'existe pas. Mais, selon toute probabilité, ce siècle-ci le verra s'élever, puisque la voix des évêques réclame instamment pour Jeanne d'Arc ce que la voix du peuple a toujours proclamé. Ces vœux, formulés avec tant d'éloquence, sont les pierres d'attente auxquelles l'iconographie et la flore monumentale de l'histoire de Jeanne d'Arc viendront se rattacher. A cet effet, le discours prononcé le 8 mai 1869 dans la cathédrale d'Orléans, par M[gr] Dupanloup, aurait ici sa place, car il détermine avec autant d'autorité que de précision les termes et l'accord des éléments naturels et divins qui devront pénétrer

l'œuvre artistique. Quiconque voudra orner la triple couronne des vertus héroïques de Jeanne et la placer sur le front de la Pucelle ou au faîte d'un édifice, ne pourra mieux faire que d'emprunter le mode et le style de l'orateur sacré. Que celui-ci ait pu dire, après Bossuet, « toute louange languit à côté des grands noms, » il n'a pas moins démontré jusqu'où peut s'élever le langage soutenu par l'ardeur de la foi et du patriotisme.

D'ailleurs, là où s'arrête la parole, l'art commence. C'est à lui de prendre l'intonation et de produire des harmonies capables de monter plus haut et de porter plus loin que ne peut l'éloquence. Tout ce qui s'est dit, tout ce qui se tait, se traduit et vibre dans les créations de l'art. Autrefois il s'était pour ainsi dire borné à suivre pas à pas, depuis Vaucouleurs jusqu'à Rouen, la voie triomphale et la voie douloureuse de l'héroïne, en marquant chaque station du signe de la croix. Tout au plus osait-il caractériser la mission divine de Jeanne d'Arc, en rapprochant sous le même pinacle sa statue et celles de Judith, de Jahel et de Débora. Mais bientôt, s'il plaît à Dieu, le champ de l'inspiration va s'agrandir. L'intervention directe de tous nos saints protecteurs complétera le symbolisme; les rayons lui viendront de tous les sanctuaires et pourront, sans s'amoindrir, se partager entre sainte Geneviève et la nouvelle patronne de la France.

CLAUDIUS LAVERGNE.



Fig. 223. — Jeanne d'Arc. Médaille en bronze, gravée par F. Domard, en 1823, pour la *Galerie metallique des grands hommes français.*
Communiquée par Mme Amélie Finance,
ancienne gardienne de la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy.



Ornement tiré des *Heures* de Simon Vostre (1508), Biblioth. de M. Ambroise F.-Didot.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

Abbeville, disposée à ouvrir ses portes à Charles VII, 172. — Les dames de la ville visitent la Pucelle au Crotoy, 222.

Abram (le P.), historien de l'université de Pont-à-Mousson, cité, 466.

Agoult (la comtesse d'). *Voy.* Stern (Daniel).

Aignan (S.), patron d'Orléans, 149, 462.

Alais (Comté d'), 408.

Albret (Charles II, sire d'), assiste au sacre de Charles VII, 138. — Reçoit de Clermont des munitions de guerre, 194, 195. — Accompagne la Pucelle, 198.

Alençon (Jean de Valois duc d'), prisonnier à Verneuil, 16. — Résiste aux séductions des Anglais, 51. — Donne un cheval à la Pucelle, 53. — Réunit un convoi de vivres pour Orléans, 64. — Commande, après la levée du siége, une expédition contre les Anglais, 100, — en compagnie de Jeanne d'Arc, 102. — Attaque Jargeau. — Jeanne lui sauve la vie. — Il s'empare de la place, 104-106. — Prend Meun et Baugency, 107 et suiv. — Bat les Anglais à Patay, 114 et suiv. — Accompagne le roi à Reims, 123. — Assiste au sacre, 138. — Atteste la chasteté de la Pucelle, 141, — et ses qualités militaires, 143. — Commande un corps d'armée, 166. — Prend part à l'attaque de Paris, 173. — Adresse des proclamations à la ville, 171. — Ramène au camp la Pucelle blessée, 178. — Se retire à Beaumont. — Propose au roi d'entrer en Normandie avec Jeanne, 186. — Témoin au procès de réhabilitation, 368. — Sa signature, 374.

Alespée (Jean), proclame la sainteté de Jeanne d'Arc, 356.

Alexandre (François), prévôt de Gondrecourt, 423.

Ambly (famille d'), 424.

Amboise (le capitaine d'), 108.

Amédée VIII, duc de Savoie, incline du côté des Bourguignons, 13. — Engage Philippe le Bon à faire la paix, 16. — Propose sa médiation, 172.

Amelgard (le faux). *Voy.* Basin (Thomas).

Amiens, disposé à accueillir Charles VII, 172.

Amiens (conférence d'), 13.

Ampoule (la sainte), 133.

Andelot (prévôté d'), 26.

André (S.), patron des Bourguignons, 181.

Andreozzi, compositeur napolitain, auteur de l'opéra : *Giovanna d'Arco*, 495.

Andrieu (Robert), 194, 195.

Angers. — Progrès des Anglais de ce côté, 18.

Angers (entrevue d'), 17.

Angleterre. — Précis de la guerre de Cent ans, 3 et s. — *Voy.* Édouard III, Richard II, Henri IV, Henri V et VI, Bedford.

Anjou (Louis II d'), 17.

Anjou (Marie d'). *Voy.* Marie.

Anneaux de la Pucelle, 254, 273.

Anoblissement (lettres d') accordées par Charles VII à Jeanne d'Arc et à sa famille (texte et traduction), 418.

Aragon (Yolande d'). *Voy.* Yolande.

Arbalétriers (armure des), 402, 405.

Arbamont (François d'), président à Vaucouleurs, 423.

Arc (Catherine d'), sœur de Jeanne, 28.

Arc (Jacques d'), père de Jeanne, 26, 238. — Rejoint sa fille à Reims, 146. — Meurt de chagrin, 372. — Anoblissement, 418. — Sa descendance (tableau généalogique), 419.

Arc (Jacques ou Jacquemin d'), frère de Jeanne, 28. — Anoblissement, 418. — *Voy.* Lys (du).

Arc (Jean d'), frère de Jeanne, 28. — La rejoint à Tours, 62. — Appelé Jean du Lys. — Prend au sérieux la fausse Pucelle, 362. — Assiste au procès de réhabilitation, 372. — Lettres d'anoblissement, 418. — Jean d'Arc, prévôt de Vaucouleurs, 421, 422. — *Voy.* Lys (du).

Arc (Jeanne d'). *Voy.* Jeanne d'Arc.

Arc (Pierre d'), frère de Jeanne, 28. — Se joint à

cile, 62. — Fait prisonnier avec Jeanne, 210. — Dépose sa requête en réhabilitation, 372. — Anobli, 418. — Créé chevalier par lettres du duc d'Orléans, 421. — Voy. Lys (du).
Archers (armure des), 401, 405, [illegible].
Armagnac (Bernard d'), comte de Pardiac. — Ses possessions, 410.
Armagnac (Jean IV, comte d'). — Écrit à Jeanne d'Arc, 14[illegible], [illegible]. — Ses possessions, [illegible].
Armagnac (Thibaut d'), sr de Termes, 80.
Armagnacs (rivalité des) et des Bourguignons, 3, 6, 8, 32. — Rupture de Charles VII avec les chefs armagnacs. — Ils reprennent le gouvernement, 17.
Armet, casque, 398.
Armoiries concédées à Jeanne d'Arc, 414.
Armoises (Jeanne des), la *fausse Pucelle*. — Prise au sérieux dans la famille de Jeanne d'Arc. — Reçoit des honneurs à Orléans. — Démasquée, 362. — Sa légende contribue à altérer le caractère de la Pucelle dans la littérature, [illegible].
Armure. — Transformations successives, 395. — Habillement du cheval de guerre, sous Charles VII, 399.
Aronde, rivière, 208.
Arras, prison de la Pucelle, 222.
Arras (conférence d'), 8.
Arras (évêque d'). *Voy.* Caveu (Hugues de).
Arras (Franquet d'). — Pris par Jeanne d'Arc, 203. — Condamné pour ses brigandages et décapité, 205. — Son épée gardée par la Pucelle, 251, 276.
Arras (paix d'), 364, 365.
Artilleurs, sous Charles VII, 404.
Artois (armes d'), 159.
Arundel (le comte d') assiége Compiègne, 208.
Assezan (Antoine), versificateur, 435.
Aube, rivière, 47.
Aubignac (abbé d'). *Voy.* Hedelin (François).
Augustins (bastille des), construite par les Anglais, près d'Orléans, 19, 81. — Prise par Jeanne d'Arc, 82.
Aulon (Jean d'), maître d'hôtel de Jeanne d'Arc, 62. [illegible] à Orléans, [illegible]. — Reçoit son étendard, 87. — Assiste au sacre, 134. — Atteste la chasteté de la Pucelle, 141. — Blessé à Saint-Pierre-le-Moustier, 198. — Fait prisonnier avec Jeanne, 209. — Témoin au procès de réhabilitation, 368. — Sa signature, 374.
Aumale se soumet à Charles VII, 173.
Auvergne (comté d'), 408.
Auvergne (Martial d'). *Voy.* Martial de Paris.
Auxerre, 47. — Refuse d'ouvrir ses portes à Charles VII, 124.
Averdy (F. de l'), cité, 386.
Avignon (Marie d'). *Voy.* Marie.
Avrigni (Charles-Jos. d'). — Extrait de sa tragédie : *Jeanne d'Arc à Rouen*, 478.
Avril (J.), auteur d'une imitation en vers de *la Pucelle* de Schiller, 477.
Aymeri (Guillaume), professeur de théologie, 56. — Interroge Jeanne d'Arc, à Poitiers, 58.
Azincourt (bataille d'), 6, 7, 116.
Baillard (de) du Lys, 423.
Bale (concile de), 305.
Balfe, auteur d'un opéra anglais sur la Pucelle, 496.
Balze (Raymond), 530.
Bannier (porte) d'Orléans, 20.
Bannière de la Pucelle, 66, 251.
Bannières sous Charles VII, 399.
Banville (Théodore de). — Vers sur la Pucelle, 457.
Bar (René de). *Voy.* René d'Anjou.
Barbazan (Arnaud-Guillem, sire de), prisonnier des Anglais, 201. — Délivré par la Hire, 202. — Tué à Bullignevillle, 364.
Barbier (Auguste). — Sonnet consacré à Jeanne d'Arc, 456.
Barbier (P.-Jules). — Vers extraits de sa *Jeanne d'Arc*, 4[illegible] et s.; — de sa cantate sur le même sujet, 500. — Musique ajoutée par Gounod à son drame, 508. — Chœur final du second acte, 509 et suiv.
Barentin (Anne de), 424.
Baron (église de). — Jeanne d'Arc y communie, en compagnie du comte de Clermont et du duc d'Alençon, 165.
Barrois. — Ravagé par les Bourguignons, 33.
Basin (Thomas), évêque de Lisieux (le faux *Amelgard*). — Son jugement impartial sur la Pucelle, 382. — Cité, 179, 204.
Baudricourt (Robert de), capitaine de Vaucouleurs, 36. — Jeanne d'Arc va le trouver à plusieurs reprises, 37 et s. — Il se décide à la faire conduire vers le roi, 46, 242, 249, 271, 274.
Baugency, 68. — Les Anglais s'y retirent après la levée du siége d'Orléans, 92, 98. — Pris par Jeanne d'Arc, 107 et suiv., 112. — Gardé par Richemont, 123.
Bayeux (prise de) par les Anglais, 8.
Beauchamp (Edmond de). *Voy.* Warwick.
Beauchamp (Marguerite de), femme de Talbot, 113.
Beauchamp (Richard). *Voy.* Warwick.
Beaujeu (seigneurie de), 408.
Beaulieu (château de), prison de la Pucelle, 215.
Beaulieu (Jean Camus de Vernet, dit de), favori de Charles VII, 17.
Beaumanoir (sr de). — Assiste au sacre, 138.
Beaumont (vicomté de), 186.
Beaupère (Jean), recteur de l'Université, juge de Jeanne d'Arc, 227, 234. — Il l'interroge et lui tend des piéges, 241, 243 et s., 247 et s. — Reprend durement les assesseurs qui lui sont favorables, 288, 292, 293. — Porte l'acte d'accusation à l'Université, 309. — S'efforce d'obtenir l'abjuration de Jeanne, 324.
Beaurepaire (M. de Robillard de), cité, 529.
Beaurevoir (château de), prison de Jeanne d'Arc, 220. — Tentative d'évasion, 221, 263, 279, 299.
Beauvais, 166. — Palais des évêques, aujourd'hui palais de Justice, 169. — La ville se soumet à Charles VII, 170.
Bedford (Jean duc de), régent de France 11, 12. — Conférence tenue à Amiens, 13. — Il gagne la bataille de Verneuil, 15. — S'efforce d'apaiser la querelle du duc de Bourgogne et de Glocester, 16. — Rattache Philippe le Bon à l'alliance anglaise. — Reprend les hostilités et fait mettre le siége devant Orléans, 13 et suiv. — Message que lui adresse Jeanne d'Arc, 65. — Il envoie Falstolf au secours de Jargeau, 104. — Attribue ses défaites au démon. — Quitte Paris et se retire à Vincennes. — Demande secours à Winchester, 129. — Fait venir le duc de Bourgogne à Paris. — Envoie des messages pressants à Reims, 130. — Annonce au conseil d'Angleterre l'intention de Charles VII de marcher sur Paris, 157. — Impatient de faire sacrer Henri VI. — Presse Winchester et le duc de Bourgogne, 158. — Se prépare à la résistance, 163. — Écrit à Charles VII une lettre injurieuse, 164. — Lui offre la bataille et bat en retraite. — Marche sur Senlis, 166. — Ses remontrances au duc de Bourgogne, 172. — N'osant rester à Paris, il se rend à Rouen, 173. — Donne au duc de Bourgogne la lieutenance du royaume, 182. — Se retire en Normandie, 202. — Principal auteur du

procès et de la mort de la Pucelle, 228 et suiv. — S'oppose à la paix d'Arras. — Sa mort, 365. — Ses titres, 410.
Bedford (la duchesse de), 158.
Bellay (du), cité, 385.
Belle-Croix (boulevard de la), 73, 87.
Bellier (Guillaume), lieutenant du roi à Chinon, 52.
Benedicite. *Voy.* Estivet (Jean d').
Benouville. — Dessin représentant la Pucelle en prison, 333, 530.
Benserade (J. de). — Traduit en vers la tragédie de Fr. Hedelin : *la Pucelle d'Orléans*, 473.
Bergame (Philippe de). — Comment il représente Jeanne d'Arc, 383.
Bermont (Notre-Dame de), 30.—Statue de la Vierge, 41.
Berri (Jacques Le Bouvier, dit), 13.
Berthelot (Roulet), 144, 145.
Besaintre (Jean), 144, 145.
Béziers (États tenus à), 14.
Bignan (Anne), poete. — Ses vers sur la Pucelle, 451.
Blois. — Convoi de vivres préparé pour Orléans, 64, 66. — Séjour de la Pucelle, 72, 96.
Boisguillaume (Guillaume Colles ou), greffier du tribunal institué pour juger la Pucelle, 234, 289,— Sa signature, 342.
Boisy (le sire de), chambellan de Charles VII, 54.
Bonne d'Artois, femme de Philippe le Bon, 16.
Bonnet (Simon), évêque de Senlis. — Chargé d'interroger la Pucelle à Poitiers, 56.
Bonny, pris par L. de Culan, 123.
Bordeaux, repris aux Anglais, 366.
Boucandry. *Voy.* Landes (Jean des).
Boucher (Jacques), trésorier du duc d'Orléans, 72. — Sa signature, 375.
Bouchet (Jean), cité, 94.
Boudet (Guillaume), élu de Clermont, 194, 195.
Bouillé (Guillaume), membre de l'Université de Paris. — Chargé de faire un rapport au Grand Conseil sur le procès de la Pucelle, 336.
Boulainvilliers (Perceval de). — Lettre au duc de Milan relative à la Pucelle, 150, 435.
Boulancourt (s^r de). *Voy.* Lhuillier (Jean).
Bouligny (René de), 199.
Boulogne (comte de), accompagne le roi à Reims, 123.
Boulogne (Jeanne, comtesse de), 17.
Bourbon (Charles de), comte de Clermont. *Voy.* Clermont.
Bourbon (Jean Ier, duc de), prisonnier des Anglais, 8. — Ses possessions, 409.
Bourbon (Jacques de), comte de la Marche. — ses possessions, 409.
Bourbon (Louis de), comte de Vendôme. *Voy.* Vendôme.
Bourdons (île aux), 68.
Bourgeois (le) de Paris. *Voy.* Paris.
Bourges. — Séjour de Charles VII, 123. — Contribution levée pour entretenir l'armée, 198.
Bourges (États généraux de), 14.
Bourgogne (ducs de). *Voy.* Jean sans Peur et Philippe le Bon.
Bourguignons (rivalité des) et des Armagnacs, 3, 6, 8 et suiv.
Bourlemont (château de), 25.
Bourlemont (seigneur de), 31.
Bourreau de Jeanne d'Arc. — Rend témoignage de son innocence, 356.
Bouschet (port du), 68.
Boussac (Jean de Brosse, dit le maréchal de), 64. — Contribue à faire lever le siége d'Orléans, 73, 78. — Se porte sur Jargeau, 100. — Rejoint le duc d'Alençon, 103. — Accompagne le roi à Reims, 123. — Va chercher la sainte Ampoule à Saint-Remi, 133, 137. — Soumet Senlis, 170. — Amène des troupes du côté de Paris, 189.
Brabant (armes de), 159.
Brabant (duc de), 14, 18.
Braux (de), famille descendant des frères de Jeanne d'Arc par les femmes, 423.
Bray-sur-Seine. — Charles VII y vient, 163, 180.
Brehal (Jean), inquisiteur de France. — Travaille à l'enquête sur le procès de la Pucelle, 366. — Chargé de la révision, 368.
Bretagne (ducs de). *Voy.* Jean V et Richemont.
Brétigny (traité de), 4.
Bretonnière (Macé de La), 144, 145.
Brezé (Pierre de), grand sénéchal de Normandie, 187.
Briçonnet (Pierre), 144, 145.
Brimeu (s^r de), garde Noyon pour le duc de Bourgogne, 206.
Brinon l'Archevêque, 124.
Brion (Gillet de), 144, 145.
Brion (Jean de), 144, 145.
Brosse (Jean de). *Voy.* Boussac.
Bruch (Max), compositeur allemand, 495.
Buchan (Jean Stuart, comte de), connétable, 12, 13. — Blessé à Verneuil, 16.
Bueil (Jean de). — Sa signature, 375.
Bulligneville (bataille de), 364.
Bureau (Jean), grand maître de l'artillerie, 187.
Burey-en-Vaux et Burey-la-Côte, villages voisins de Domremy, 26, 36.
Caen (prise de) par les Anglais, 8.
Cagny (Perceval de). — Proteste contre la condamnation de la Pucelle, 381.— Cité, 91, 100, 141, 187.
Calais (prise de) par les Anglais, 4. — Demeure en leur pouvoir après la guerre de cent ans, 366.
Calixte III, pape.— Désigne l'archevêque de Reims et les évêques de Paris et de Coutances pour reviser le procès de la Pucelle, 368. — Extrait de sa bulle, 370. — Son portrait, 371.
Calot (Jean), secrétaire du roi d'Angleterre. — Assiste à l'abjuration de la Pucelle, 330.
Canons, sous Charles VII, 404.
Capitaines (armure des), 402.
Carafa (Michel). — Son opéra : *Jeanne d'Arc à Orléans*, 498.
Carcassonne (États tenus à), 14.
Castiglione (Zénon de), évêque de Lisieux. — Conclut contre la Pucelle, 308.
Castille. — Charles VII songe à s'y retirer, 49.
Castillon (bataille de), 365.
Castres (évêque de). *Voy.* Cotigny (Pierre de) et Machet (Gérard).
Catherine (S^{te}) apparaît à Jeanne d'Arc, 34, 36, 154. — La console dans sa prison, 221. — Interrogatoires relatifs à ses apparitions, 248, 254, 256, 259, 269, 299, 334.
Catherine de la Rochelle. *Voy.* Rochelle.
Cauchon (Pierre), évêque de Beauvais. — Partisan des Anglais. — Obligé de quitter la ville, 170. — Organe accrédité de l'Université, dans le procès de la Pucelle, 216. — Il la réclame comme appartenant à sa justice, 218. — Son cortége judiciaire, 227. — Il fait jeter en prison un juge coupable de soutenir que le procès n'est pas légal, 228. — Subit la volonté des Anglais. — Altère et corrompt les procès-verbaux, 230. — Fait procéder aux informations, 233. — Nomme les officiers. — Tient plusieurs conseils, 234. — Son portrait, 235. — Il interroge la Pucelle, 236. — Serment

qu'il veut lui faire prêter 238, 243, 247. — Il fait procéder à une information nouvelle, 264. — Efforts pour trouver matière à accusation, 283 et suiv. — Il reprend durement les assesseurs qui essaient de guider Jeanne, 288. — La fait trahir par de faux conseillers, 289. — Se présente dans sa prison pour lui faire quitter ses habits d'homme, 293. — Fait approuver l'acte d'accusation par ses conseillers, 294 et suiv. — Interroge Jeanne sur sa soumission à l'Église, 301. — Soumet l'accusation à divers jurisconsultes et théologiens, 306. — Son *admonition charitable* à la Pucelle, 310. — Il la menace de la torture. — Seconde admonition, 316, 320. — Il obtient de l'Université un avis selon ses désirs, 318. — Arrache à Jeanne son abjuration, 323 et suiv. — La rend aux Anglais après l'avoir condamnée à la prison perpétuelle, 331. — Fait constater qu'elle a repris ses vêtements d'homme, 332. — Joie qu'il en témoigne, 335. — Il la fait déclarer relapse, 340. — Nouvel effort pour obtenir d'elle un désaveu de sa mission, 344. — Habileté de son attaque. — Parvint-il à ses fins? 345, 346. — Il assiste au supplice de Jeanne. — L'exhorte, 350. — Ne peut retenir ses larmes, 352. — Sa mort, 356. — Chapelle de la Vierge à Lisieux, construite à ses frais, 329. — Sa signature, 373. — Il ne représentait pas l'Église, 387.

Cayeu (Hugues de), évêque d'Arras. — Envoyé par le duc de Bourgogne vers Charles VII, 172.

Ceffonds, patrie de Jacques d'Arc, 26.

Cent ans (guerre de). — Alternée de succès et de revers pour l'Angleterre et la France. — Résumé, 3 et suiv.

Certain (M. de), cité, 466.

Chabannes (Jacques de). — Perd Creil, 189. — Attaque Pont-l'Évêque, 206.

Chalaines, village voisin de Domremy, 26.

Chalcondyle (Laonic), cité, 383.

Chalon (Louis de), prince d'Orange, 13.

Chalons se soumet à Charles VII, 127, 128.

Chalons (évêque de). *Voy.* Sarrebruck (Jean de).

Champagne, donnée par Bedford au duc de Bourgogne, 182.

Champeaux (Guillaume de), évêque de Laon. — Assiste au sacre de Charles VII, 138.

Champion des Dames, poëme. — Extrait relatif à la Pucelle, 381. — Son auteur Martin le Franc, 430, *Voy.* Le Franc (M.).

Chanfreins, 400.

Chantilly, se soumet à Charles VII, 172.

Chapelain (Jean), littérateur, cité, 385. — Extraits de son poëme : *la Pucelle ou la France délivrée*, 443 et suiv.

Chapitaut, promoteur du procès de réhabilitation, 372.

Chapu (Henri), sculpteur. — Statue de Jeanne d'Arc, 39, 530, 533.

Charenton (pont de), 185.

Charlemagne (île), 20, 81.

Charles V, roi de France, 3. — Répare les conséquences du traité de Brétigny, 4, 5.

Charles VI, roi de France, 3. — Guerre civile, conséquence de sa folie, 5. — Sa mort, 12.

Charles VII, roi de France, 4. — L'assassinat de Jean sans Peur commis en son nom, 8. — Deshérité et proscrit, 8, 12. — Proclamé roi. — Sa faiblesse de caractère. — Ses conseillers, 12. — Forces et alliances, 13. — États généraux. — Armée. — Échecs, 4. — Mésintelligence entre les chefs. — Défaite de Verneuil, 15. — Le roi rompt avec les chefs Armagnacs. — Nomme Richemont connétable, 17. — Rend le gouvernement aux Armagnacs. — *Roi de Bourges*, 18. — Position critique, à l'arrivée de Jeanne d'Arc, 48. — Entrevue avec elle. — Épreuves qu'il lui impose, 51 et suiv. — Il lui compose une maison militaire, 62. — L'investit du commandement de l'armée, 63. — Va à sa rencontre, après la levée du siége d'Orléans. — La reçoit avec de grands honneurs. — Tient conseil touchant le voyage de Reims, 96. — Interroge Jeanne au sujet de ses voix, 98. — Donne le commandement d'une expédition au duc d'Alençon, 100. — Se réconcilie avec le connétable de Richemont, sur l'instance de la Pucelle, 108. — Mais il refuse de l'admettre au voyage de Reims, 120. — Ses hésitations. — Retards causés par la Trémouille et ses autres conseillers, 122. — Départ pour Reims, 123. — Il écrit aux habitants. — Assiége Troyes, 124, — qui capitule au bout de six jours, 126. — Soumet Châlons, 128. — Entrée solennelle à Reims, 131 et suiv. — Cérémonie du sacre, 138. — Le roi guérit les écrouelles, à l'abbaye de Saint-Marcoul, 161. — Reçoit la soumission de Soissons et de Laon. — Négocie avec le duc de Bourgogne, 162. — Sa retraite vers la Loire interrompue, 163. — Il reprend la route de Paris. — Reçoit une lettre injurieuse de Bedford, 164. — Offre la bataille aux Anglais, qui ne sortent pas de leurs positions, 168. — Reçoit les clefs de Beauvais, de Compiègne et de Senlis, 170. — Conclut une trêve avec le duc de Bourgogne. — Soumet une foule de places, 172. — Suit à regret la Pucelle, marchant sur Paris, 173. — Entre à Saint-Denis, 176. — Rappelle Jeanne près de lui et renonce à l'attaque de Paris, 179. — Se retire, contre son intérêt, 180. — Continue à négocier avec le duc de Bourgogne. — Refuse d'entrer en Normandie, 186. — Proroge la trêve conclue avec le duc de Bourgogne, 200. — Ne fait aucune démarche pour délivrer Jeanne prisonnière, 217, 360. — Elle le défend contre les accusations de ses juges, 324, 325, 351. — Il se fait complice de la fausse Pucelle, 362. — Conclut la paix à Arras avec le duc de Bourgogne, 365. — Ordonne une enquête sur le procès de Jeanne d'Arc, 366. — Sa signature, 374. — Il conduit avec fermeté le jugement de réhabilitation, 380. — Concède des armoiries à Jeanne d'Arc, 414. — Lettres d'anoblissement pour elle et pour sa famille, 418.

Charles Ier, duc de Lorraine. — Reçoit Jeanne d'Arc, 43.

Charles III, duc de Lorraine, 466.

Charles, duc d'Orléans. *Voy.* Orléans.

Chartier (Alain), cité, 54.

Chartier (Guillaume), évêque de Paris, nommé par le pape pour reviser le procès de la Pucelle, 368.

Chartier (Jean), cité, 51, 70, 122. — Proteste contre la condamnation de Jeanne d'Arc, 381. — Sa Chronique, 432.

Chartres (Regnault de), archevêque de Reims, 56, — chancelier de France, 64. — Engage Charles VII à s'éloigner de Troyes, 126. — Le reçoit à Reims et le sacre, 132 et suiv., 211. — Considère la prise de la Pucelle comme un jugement de Dieu, 218. — Ne fait aucune démarche en sa faveur auprès de l'évêque de Beauvais, son suffragant, 358, 360. — Sa signature, 375.

Chartres (le vidame de), rejoint Jeanne d'Arc, 106.

Chastel (Tannegui du), conseiller de Charles VII, 12. — Le gouvernement lui est retiré, 17.

Chastellain (Georges), chroniqueur, cité, 437.

Chateaudun, 72.

Chateau-Gaillard, 201. — Pris par la Hire, 202.

Chateauneuf, 122.

Chateau-Regnard, 74, 180.

Chateau-Thierry, se soumet à Charles VII, 162, 262.

Chatillon (Guillaume de), capitaine de Reims, 130. — Exhorte les habitants à résister à Charles VII, 132.

Chatillon (Jean de), s'efforce de garder Reims aux Anglais, 130. — Proteste contre les procédés de l'interrogatoire de la Pucelle, 287.

Chauchat (Louis), élu de Clermont, 194, 195.

Chaumont-en-Bassigny, 26.

Chauvigny (le sieur de) rejoint Jeanne d'Arc, 106. — Accompagne le roi à Reims, 123.

Chazelles (famille de), 423.

Chécy, près Orléans, 68, 70.

Chênu (le bois), près Domremy. — Prophétie y relative, 30, 246, 247.

Chevaliers (armure des), 395 et suiv.

Chevrier (Jean), chanoine de Tours, 144, 145.

Chien (registre du), extrait, 194, 195.

Chinon, séjour de la cour de Charles VII, 45, 50. — Introduction de Jeanne d'Arc au château, 51. — Chambre du château où elle fut reçue, 53. — Tours de la chapelle et de l'horloge, 55. — Vue du château, 257, 267, 455.

Chinon (États tenus à), 14.

Choisy-sur-Aisne, se soumet à Charles VII, 172. — Assiégé et pris par le duc de Bourgogne, 206.

Choudard (J.-B.), dit Desforges, auteur de *Jeanne d'Arc à Orléans*, 494.

Chrestien (Nicolas), sieur des Croix. — Vers consacrés à la Pucelle, 471.

Christine de Pisan. — Ses vers en l'honneur de Jeanne d'Arc, 147, 149, 426 et suiv. — Son portrait, 427.

Chronique de la Pucelle, 154, 381, 386.

Clairoix. — Les Bourguignons y sont attaqués par la Pucelle, 208.

Clère (Georges). — Sa statue de Jeanne d'Arc, 357, 530, 532.

Clermont (Charles de Bourbon, comte de). — Perd la *journée des Harengs*, 21, 89. — Accompagne le roi à Reims, 123. — Assiste au sacre, 138. — Prend part à l'assaut de Paris, 176, 179. — Négocie avec le duc de Bourgogne, 185 — Lieutenant de Charles VII dans l'Ile-de-France, 182, 188. — Pris à témoin par Jeanne d'Arc, 222.

Clermont-Ferrand. — Provisions de guerre fournies à la requête de la Pucelle, 194, 195.

Cochet (l'abbé), cité, 325.

Colet (Mme Louise). — Ses vers sur la Pucelle, 451.

Collecte, introduite dans l'office de la messe en faveur de la Pucelle, 148.

Colles (Guillaume). *Voy.* Boisguillaume.

Colnel (Marguerite), 424.

Compiègne. — Prise par les Anglais, 14, 166. — Ouvre ses portes à Charles VII, 170, 172, 182. — Le duc de Bourgogne veut s'en emparer. — La Pucelle vient la défendre, 206. — Situation de la place, 208. — Prise de Jeanne d'Arc, 209. — Plan de Compiègne, 213. — Le siége est levé, 221.

Contes (Louis de), page de Jeanne d'Arc, 62. — Assiste au sacre, 138. — Témoin au procès de réhabilitation, 368.

Corbeil, 103.

Corbie, disposée à se soumettre à Charles VII, 172.

Cosne, occupé par les Anglais, 123, 189.

Cotigny (Pierre de), évêque de Castres. — Interroge la Pucelle à Poitiers, 98.

Coucy (seigneurie de), 408.

Coudière, pièce d'armure, 395.

Coudray (fort du), 53, 62.

Coudun, occupé par le duc de Bourgogne, 208.

Coulommiers, se soumet à Charles VII, 162, 164.

Courcelles (Jean de), chanoine de Notre-Dame de Paris. — Portrait, 295.

Courcelles (Thomas de), recteur de l'Université de Paris. — Juge de la Pucelle, 227, 234, 292, 293. — Son portrait, 295. — Donne lecture de l'acte d'accusation, 296. — Est d'avis d'employer la torture, 316. — Témoigne contre Jeanne, 338.

Courtenay, 180.

Courtois de Morancourt, 423.

Coussey, village près de Domremy, 25.

Coutances (évêque de). *Voy.* Longueil (Richard Olivier, card. de).

Cozic (Henri), cité, 487.

Cravant (bataille de), 14.

Crécy (bataille de), 4, 116.

Crécy-en-Brie, se soumet à Charles VII, 162.

Creil, se soumet au roi, 172. — Chabannes y est pris, 189.

Crespy-en-Valois. — Charles VII y vient à plusieurs reprises, 153, 164, 166, 170.

Croix (sieur des). *Voy.* Chrestien (Nicolas).

Croix-Boissée (la), 20.

Crotoy (le), pris par les Anglais, 14. — La Pucelle y est renfermée, 221. — Vue du château, 226.

Cuissots, pièces d'armure, 395.

Culan (Louis de), amiral de France, 64. — Attaque les Tourelles à côté de Jeanne d'Arc, 86. — S'empare de Bonny. — Accompagne le roi à Reims, 123. — Va chercher la sainte Ampoule à Saint-Remi, 133. — Assiste au sacre, 137. — Occupe Saint-Denys, 179. — Sa signature, 375.

Cuvelier (J.-G.-A.), auteur de *Jeanne d'Arc*, pantomime, 497.

Dammartin, occupé par l'avant-garde de Charles VII, 166.

Damrosch (M), compositeur allemand, 495.

Dartois (Armand), librettiste, auteur d'une *Jeanne d'Arc à Orléans*, 500.

Dauphiné. — Charles VII songe à s'y retirer, 49. — Il fait partie de son domaine, 408.

David (Charles). — Sa gravure de la Pucelle, 411.

Degrelle (famille), 423.

Delavigne (Casimir). — Ses vers sur la Pucelle, 450.

Demeuse, chef d'orchestre de la Gaîté, 499.

Déroulède (Paul). — Vers sur Jeanne d'Arc, 457.

Desforges. *Voy.* Choudard (J.-B.).

Desnoyer (Charles), cité, 487.

Devéria (Eugène). — Son tableau de la mort de Jeanne d'Arc, 459.

Dieppe, 223. — Combat livré devant ses murs, 405.

Domremy, 25. — Maison de Jeanne d'Arc; état en 1819, 27, 238. — Château, 30. — Débris de la chapelle Notre-Dame. — Fêtes du village, 31. — Il reste fidèle au roi, 32. — Sa part dans les malheurs du temps, 33. — Maison de Gérardin, 239.

Donjon (tour du), 315, 317.

Douglas (Archibald), conseiller de Charles VII, 12 13. — Tué à Verneuil, 15.

Douvres, 204.

Drugy (ferme de), près Saint-Riquier, 225.

Duc (Fronton du). — Extraits de sa tragédie : *la Pucelle d'Orléans*, 466 et suiv.

Ducamp (Jean-Baptiste), trace le plan d'un monument édifié à Rouen en l'honneur de Jeanne d'Arc, 529.

Ducaurroy (Eustache), cité, 496.

Du Chemin (famille), 423.

Dunois (Jean, comte de Longueville et de), *bâtard*

d'Orléans.— Repousse Warwick de Montargis, 18. — Défend Orléans, 20, 64, 68. — Prie Jeanne d'Arc d'entrer avec lui dans la ville, 69, 70, 72.— Va à Blois chercher les troupes, 73. — Les amène à Orléans, 75. —Soutient l'attaque contre les Anglais, 76. — Prend part à l'assaut du fort des Tourelles, 85 et suiv. — Accompagne Jeanne au Château de Loches, 98. — Renonce à emporter Jargeau, 100.— Rejoint la Pucelle, 102.—Accompagne le roi à Reims, 123. — Atteste la chasteté de Jeanne, 141. — Entre à Paris, 365.— Témoin au procès de réhabilitation, 368. — Sa signature, 374. — Vainqueur des Anglais à Formigny, 397. — Portrait en costume d'apparat, 77. — Cité, 153.
DUPANLOUP (Mgr), discours cité, 533.
DUPREZ (Édouard), auteur d'un libretto de Jeanne d'Arc, 500.
DUPREZ (Gilbert), compositeur de *Jeanne d'Arc*, opéra en cinq actes, 500.
DURAND DE VILLERS, 423.
DUREMORT (Gilles de), abbé de Fécamp, juge de la Pucelle, 227, 341. — Demande qu'on lui relise la formule d'abjuration, 342
ECOSSAIS, à la solde de Charles VII, 14.
EDOUARD III, roi d'Angleterre, 3, 5.
ELAINCOURT-SAINTE-CATHERINE. — Église, 207.
EMBRUN (archevêque d'). *Voy*. GELU (Jacques).
EMENGARD (Érard), jurisconsulte. — Son avis sur les douze chefs d'accusation portés contre la Pucelle, 306.
ENFANT RESSUSCITÉ à la prière de la Pucelle, à Lagny, 262.
EPAULIÈRE, pièce d'armure, 395.
EPÉE de Jeanne d'Arc, 62, 250, 273.
EPÉES, 399.
EPERONS, 98.
EPINAL (Gérardin d'), 38, 128.
ERARD (Guillaume). — Sermon pour obtenir l'abjuration de Jeanne, 324, 326.
ERAULT (Jean), 59.
ESTIVET (Jean d'), dit *Benedicite*, procureur général du tribunal chargé de juger la Pucelle, 227, 234. — Son rôle odieux, 289, 292. — Injures qu'il adresse à Jeanne, tombée malade, 310.— Il meurt de mort violente, 356.
ESTOUTEVILLE (le cardinal d'), archevêque de Rouen. — Ouvre l'enquête sur le procès de la Pucelle, 366. — Portrait, 369.
ETAMPES. — Falstolf y séjourne, 104.
ETENDARD de Jeanne d'Arc, 63, 273.
ETRÉPAGNY. — Ouvre ses portes aux Français, 186.
EU, 224.
EU (comte d'), prisonnier des Anglais, 16.
EUVERTE (S.), patron d'Orléans, 149, 462.
EVREUX (le bailli d'), gouverneur de Baugency pour les Anglais. — Capitule, 110.
EZECHIEL, 304.
FABRI (Jean), *Voy*. LEFEBVRE.
FALSTOLF, capitaine anglais. — Amène des renforts aux Anglais devant Orléans, 21, 75. — Envoyé par Bedford au secours de Jargeau, 104, — et de Beaugency, 106.— Bat en retraite, 112.— Défait à Patay, 116. — Disgracié, 120.
FARINEAU (Guion), juge de Touraine, 144, 145.
FAUCHARDS, coutelas, 403.
FÉCAMP (abbaye de), 341.
FÉCAMP (abbé de). *Voy*. DUREMORT (Gilles de).
FERTÉ (la), 153.
FERTÉ-MILON (la), 164.
FEUILLET (Gérard), juge de la Pucelle, 234.
FLANDRE (armes de), 159.
FLAVY (Guillaume de), capitaine de Compiègne, 170, 208. — Résiste aux Bourguignons. — Cause de la prise de la Pucelle, 209, 210.— Ne l'a pas trahie 211.
FLAVY (Louis de), frère du précédent. — Laisse prendre au duc de Bourgogne Gournai-sur-Aronde, 206.
FOIX (comte de). *Voy*. GRAILLY (Jean de).
FONTAINES (le dimanche des), 31.
FOREST (Le Clerc s^r de LA). — Ses vers sur la Pucelle, 442.
FORMIGNY (bataille de), 397, 526.
FOUQUEREL (Jean). évêque de Senlis. — Son cheval acheté par la Pucelle, 262.
FOYATIER (M.), sculpteur, 35, 63, 79, 85, 93, 107, 117, 119, 528.
FRANCE. — Précis de la guerre de Cent ans, 3 et suiv. — *Voy*. PHILIPPE VI, JEAN II, CHARLES V, CHARLES VI, CHARLES VII, JEANNE D'ARC.
FRANCE (carte de), pendant la mission de Jeanne d'Arc.— Note explicative.— Limites du royaume, du domaine royal, des fiefs les plus importants, — et des possessions anglaises, 407 et suiv. — Itinéraire de Jeanne d'Arc, 410.
FRANCHE-COMTÉ (armes de), 159.
FRANQUET D'ARRAS. *Voy*. ARRAS.
FREBECOURT, village voisin de Domremy, 25.
FRISE (armes de), 159.
GABRIEL (S.), apparaît à Jeanne d'Arc. — Ses juges l'interrogent sur ce point, 254, 259, 299.
GALLENBERG (le comte de), 495.
GANTELET, pièce d'armure, 395.
GASTINEL (Denis), docteur de l'Université, juge de Jeanne d'Arc, 308.
GAUCOURT (dame de), 60.
GAUCOURT (Raoul de), gouverneur d'Orléans, 20, 64. —Veut s'opposer à une sortie de Jeanne d'Arc, 84.— L'accompagne néanmoins, 86.— La rejoint à Selles, 102. — Prend part à l'attaque de Paris, 176, 178.— Ramène au camp la Pucelle blessée, 179.—Témoin au procès de réhabilitation, 368.— Sa signature, 374.
GAULTIER (Léonard). — Sa gravure de la Pucelle, 110.
GAUTHIER D'ARC, 423.
GELU (Jacques), archevêque d'Embrun, 62. — Favorable à Jeanne d'Arc, 95, 98.
GENOUILLÈRES, pièces d'armure, 395.
GÉRARDIN d'Epinal, 38, 128.
GÉRARDIN. — Sa maison à Domremy, 239.
GERSON (Jean), favorable à Jeanne d'Arc, 95. — Proclame la divinité de sa mission. — Portrait, 156, 157.
GIAC (Pierre de), favori de Charles VII, 17.
GIEN, 48, 74. — Charles VII y séjourne, 122, 282.
GILLIS (Mgr), prélat anglais. — Fait le panégyrique de Jeanne d'Arc, 458.
GIRESME (Nicole de), commandeur de Rhodes. — Prend part à l'attaque du fort des Tourelles, 87.
GLACIDAS. *Voy*. GLASDALE.
GLASDALE (Guillaume), capitaine anglais au siége d'Orléans, 19, 20.— Sommé par Jeanne d'Arc de se rendre, 73, 81. — Sa mort, 91, 97.
GLOCESTER (le duc de), régent d'Angleterre, 11, 12. — Mécontente le duc de Bourgogne, 14.—Epouse Jacqueline de Hainaut.— Défie le duc de Bourgogne, 16. — Son mariage est cassé, 18. — Ses prétentions sur le Hainaut, 160.— Fait rechercher les réfractaires pour les envoyer en France, 204.
GODEAU (Jean), lieutenant de Tours, 144 145.
GODEFROY (Denis), publie la Chronique de la Pucelle, 386.

GOERRES (Guido), cité, 392.
GOIS, sculpteur. — Statue de la Pucelle, 449.
GONDRECOURT (route de), 26.
GOUNOD (Charles). — Musique ajoutée à la *Jeanne d'Arc* de Barbier, 487, 508. — Chœur héroïque, finale du second acte, 509 et suiv.
GOURNAI-SUR-ARONDE. — Se soumet à Charles VII, 109. — Le duc de Bourgogne s'en empare, 206.
GOURNAY (Mlle de). — Quatrain sur la Pucelle, 442.
GRAILLY (Jean de), comte de Foix. — Ses possessions, 409.
GRANVILLE (le bâtard de), 74.
GRASSET (PERRIN), capitaine de la Charité pour les Anglais, 14. — Soutient le siége contre Jeanne d'Arc, 198.
GRAVIER (sr du). *Voy.* VIREY (Jean de).
GRAVILLE (le sr de). — Repousse les Anglais, 78. — Prend part à l'attaque du fort des Tourelles, 85. — Se porte sur Jargeau, 100. — Va chercher la sainte Ampoule à Saint-Remi, 133. — Assiste au sacre, 137.
GREEN, auteur d'une partie du drame de Shakespeare : *Henri VI*, 468.
GREUX, pres de Domremy, 25, 28, 238.
GRÈVES, pièces d'armure, 395.
GRIS (Jean), chargé de la garde de la Pucelle, 240.
GUERRARD (Thomas), capitaine anglais, 76.
GUESSARD (F.), cité, 466.
GUILLAUME LE CONQUÉRANT, 4.
GUILLEMIN (Alexandre), auteur d'un poëme sur Jeanne d'Arc, 455.
GUILLOT (Didier), 423.
GUISE (comté de), 408.
GUYENNE, messager de Jeanne d'Arc, 80.
GUYENNE (Charles, duc de), dauphin, 17.
HAILLAN (du), historien, cité, 385.
HAINAUT (armes de), 159.
HAINAUT (comté de), 18.
HAITON (G.), secrétaire des commandements de Henri VI.—Assiste au jugement de la Pucelle, 234.
HALLEBARDES, 403.
HARCOURT (Christophe d').— Interroge Jeanne d'Arc à Poitiers, au sujet de ses voix, 98.
HARENGS (journée des), 21, 45, 526.
HARFLEUR pris par les Anglais, 7. — Défendu par Raoul de Gaucourt, 20, 172.
HASTINGS (bataille de), 4.
HALDAT DU LYS (Alexandre, Amélie, Claire, Françoise et Jean de), 423, 424.
HAUVIETTE, amie de Jeanne d'Arc, 40.
HEAUMET, casque, 398.
HEDELIN (François), abbé d'Aubignac. — Sa tragédie en prose : *la Pucelle d'Orléans*, 473.
HENNES POLUOIR. *Voy.* POLUOIR.
HENRI II, roi de France. — Déclaration relative à la noblesse des descendants de la Pucelle, 416.
HENRI III, roi de France, 466.
HENRI IV, roi d'Angleterre, 3. — Détrône Richard II. — Soutient tour à tour le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, 6.
HENRI V, roi d'Angleterre, 3. — Tire parti des troubles de la France, 6. — Ses succès, 8. — Il épouse la fille de Charles VI. — Alliance avec le duc de Bourgogne, 9. — Son portrait, II. — Sa mort, 12.
HENRI VI, roi d'Angleterre, 4. — Proclamé roi de France, 12. — Ses forces et ses alliances, 13. — *Voy.* BEDFORD. — Projet et préparatifs de son sacre, 204. — Son sceau, 281. — Portrait, 321. — Lettres, adressées en son nom, apologétiques de sa conduite envers la Pucelle, 360. — Son couronnement à Notre-Dame de Paris, 363, 364.
HERVIEU (Jean), 144, 145.
HESDIN. — Ambassade envoyée par Bedford au duc de Bourgogne, 129.
HOLLANDE (armes de), 159.
HONNECOURT (Jean de), compagnon de Jeanne d'Arc, 46.
HORDAL. — Restaure la chapelle N.-D. de Domremy, 31.
HORDAL (Antoinette, Claudon et Marie), 423.
HOUPPEVILLE (Nicolas de), juge de la Pucelle. — Soutient que le procès n'est pas légal. — Mis en prison, 228.
HUSSITES. — Croisade préparée contre eux, 129.
IDOLATRIE, imputée à Jeanne d'Arc, 296.
ILE-DE-FRANCE, livrée aux ravages de la guerre, 189.
ILLIERS (Florent d'). — Accompagne Jeanne d'Arc à Orléans, 72, 75. — Se porte avec le duc d'Alençon sur Jargeau, 104.
INGRES. — Tableau représentant Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII, 134, 530.
INQUISITION. — Demande que la Pucelle lui soit livrée, 216.
ISABEAU DE BAVIÈRE, 9. — Son portrait, 10.
IVRY (prise d') par Bedford, 15.
JACQUELINE DE HAINAUT, 14. — Épouse le duc de Glocester, 16. — Son mariage est cassé, 18.
JAMBIÈRES, 395.
JANVILLE, occupée par Falstoff, 75, 104. — Ferme ses portes aux Anglais, 116.
JARGEAU. — Occupé par Suffolk, 98. — Attaqué et pris par Jeanne d'Arc et le duc d'Alençon, 104 et suiv., 107, 199, 251.
JEAN II LE BON, roi de France, 3. — Bataille de Poitiers, 4.
JEAN Ier, duc de Bourbon. *Voy.* BOURBON.
JEAN V, duc de Bretagne. — Prend part à la conférence d'Amiens, 13, 17. — Retourne aux Anglais, 18. — Fait des présents à Jeanne d'Arc, 146. — Ses possessions, 409.
JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne. — Assassinat du duc d'Orléans, 5. — Chassé de Paris par les Armagnacs, 6. — Assassiné sur le pont de Montereau, 7, 8. — Son épée, 399.
JEANNE D'ARC.
I. *Enfance. — Départ*, 25 et suiv. — Naissance de Jeanne. — Ses parents. — Sa nationalité. — Orthographe de son nom, 26. — Ses vertus. — Travaux de ses premières années, 28. — Témoignages de sa piété et de son goût pour les bonnes œuvres, 29, 30. — L'arbre des Dames. — Fêtes de Domremy. — Jeanne y prend part, 31. — Dévotion à Notre-Dame. — Sa mission. — Elle ne peut être expliquée par le mysticisme, 32. — La doit-on rapporter au seul amour de la patrie ? 33. — Récit de Jeanne d'Arc touchant sa vocation. — Apparitions de saint Michel, des saintes Catherine et Marguerite, 34, 36. — Hésitations de Jeanne. — Pressée de nouveau, elle va trouver Baudricourt, 37. — Moyens employés pour la détourner de ses pensées. — Second voyage à Vaucouleurs, 40. — Épreuves auxquelles on la soumet, 42. — Équipée par les habitants de Vaucouleurs, elle se rend auprès du duc de Lorraine, 43. — Nouvelle entrevue avec Baudricourt. — Départ pour Chinon, 46.
II. *Délivrance d'Orléans*, 47 et suiv. — Difficultés du voyage. — Jeanne fait écrire à Charles VII, 48. — Arrivée à la cour. — Accueil divers des conseillers et seigneurs, 50. — Elle est introduite devant le roi. — Épreuve, 51. — Son assurance. — Signes qu'elle donne de sa mission, 52.

— Secret révélé au roi, 54. — Jeanne comparait devant le Parlement, à Poitiers. — Interrogatoires subis victorieusement, 56 et suiv. — Autres épreuves, 59. — Conclusion favorable des docteurs, — et des matrones. — La *Pucelle* gagne tous les suffrages, 60. — Le roi lui compose une maison militaire. — Épée de sainte Catherine de Fierbois, 62. — Étendard de Jeanne, 63. — Nombre des gens d'armes qu'elle conduit au secours d'Orléans, 64. — Texte du message envoyé par elle aux Anglais, 65. — Sa bannière. — L'armée placée sous l'invocation de la Vierge, 66. — Route suivie, contre l'avis de Jeanne. — Arrivée devant Orléans, 68. — Elle pénètre dans la ville avec Dunois. — Reçue en triomphe, 70. — Elle écrit de nouveau aux Anglais, 72. — Menace et insulte qu'elle en reçoit. — Somme Glasdale de se rendre. — Communique sa confiance à la population, 73. — Inspecte les fortifications de l'ennemi. — Assiste à la procession de la Sainte-Croix, 74. — S'avance au-devant de Dunois qui amène des renforts, 75. — Attaque et repousse les Anglais, 76. — Exhorte les soldats à la pénitence, 78. — Nouvelle sommation envoyée à l'ennemi au moyen d'une flèche. — Plan de Jeanne. — Conseil tenu à son insu, 80. — Elle s'empare de la bastille des Augustins, 82. — Attaque le fort des Tourelles malgré l'opposition des capitaines, 83 et suiv. — Elle est blessée comme elle l'avait prédit, 86. — Se retire un instant pour se faire panser et prier. — Retourne à l'assaut, 87. — Met les Anglais en fuite, 90. — Occupe les tourelles. — Rentre dans Orléans, 91. — Retient l'armée, pour ne pas livrer bataille un dimanche. — Laisse Talbot opérer sa retraite, 92. — Se dérobe à l'enthousiasme des Orléanais pour se rendre à la cour, 94.

III. *Reims.* — Jeanne reconnue comme l'envoyée de Dieu, 95. — Charles VII vient de Chinon à sa rencontre et la reçoit avec de grands honneurs. — Elle le presse de se rendre à Reims, 96. — Conversation, au château de Loches, relative à ses voix, 98. — Ascendant de Jeanne. — Elle accompagne le duc d'Alençon dans une nouvelle expédition, 100. — Peinture que fait d'elle Gui de Laval, 102. — Elle rentre dans Orléans, 103. — Attaque et prend Jargeau. — Sauve la vie au duc d'Alençon. — Reçoit une blessure, 104-106. — S'empare de Meun et de Baugency, 107 et suiv. — Réconcilie le connétable de Richemont avec le roi, 108. — Victoire de Patay, 114 et suiv. — Résumé des faits accomplis par Jeanne. — Sa mission clairement démontrée. — Efforts de la Trémouille pour diminuer son influence sur le roi, 118, 119. — Elle se rend à Orléans, puis à Sully, auprès du roi. — Ne peut faire admettre Richemont au voyage de Reims, 120. — Elle insiste pour décider Charles VII à partir. — Écrit aux habitants de Tournay, 122. — Part pour Reims, avec le roi, 123. — Ses efforts pour obtenir la soumission de Troyes, 124. — Fait préparer l'assaut; — reçoit la ville à composition, 126. — Soumet Châlons, où elle trouve des gens de Domremy, 128. — Entrée solennelle à Reims, 131 et suiv. — Jeanne, portant sa bannière, assiste au sacre de Charles VII, 134. — Paroles qu'elle lui adresse, après la cérémonie, 138. — A Dieu seul elle rapporte sa mission. — Sainteté de sa vie, 140. — Elle interdit les jurons et les blasphèmes aux chefs comme aux soldats. — Sa chasteté, 141. — Elle combat les habitudes de pillage et de meurtre, 142. — Ses qualités militaires, 143. — Demande adressée par elle au conseil de la ville de Tours en faveur de la fille du peintre Hennes Poluoir, 144, 145. — Honneurs qu'elle reçoit du peuple et des grands, 146. — Médailles à son effigie, 147. — Poésies et légendes, 149 et suiv. — La renommée de Jeanne s'étend au loin, 150.

IV. *Paris.* — La mission de Jeanne se terminait-elle au sacre? — Anecdote racontée par Dunois, altérée dans la *Chronique de la Pucelle,* 152 et s. — Déclarations authentiques de Jeanne, 154. — Elle n'a pas songé à retourner dans sa famille après le sacre. — A-t-elle manqué à sa mission? 156. — Son désir de voir le roi entrer dans Paris, 157, 160. — Elle écrit au duc de Bourgogne, 160; — aux habitants de Reims, 163. — Défie les Anglais, sans pouvoir leur faire accepter la bataille, 168. — Prend sur elle d'attaquer Paris, 173. — Examine les positions, 174. — Donne l'assaut. — Force la barrière Saint-Honoré, 176. — Somme la ville de se rendre. — Blessée et ramenée à la Chapelle. — Retourne le lendemain devant Paris. — Invitée par le roi à retourner vers lui à Saint-Denis, elle obéit à regret, 178, 179. — Dépose ses armes à l'abbaye de Saint-Denys. — Suit avec tristesse le roi qui se retire, 180. — Son autorité compromise par les courtisans, 182. — L'échec de Paris ne prouve rien contre sa mission, 184.

V. *Compiègne,* 185 et suiv. — Lettre de Jeanne aux habitants de Riom, 196, 197. — Elle prend d'assaut Saint-Pierre-le-Moustier. — Assiége inutilement la Charité, 198. — Est anoblie. — Démasque l'imposture d'une visionnaire, 199. — Correspond avec les habitants de Reims, 201. — Quitte la cour et va rejoindre les combattants à Lagny, 202. — Bat une troupe d'Anglais commandée par Franquet d'Arras, 203. — Terreur qu'elle inspire, 204. — Défense de Compiègne contre les Bourguignons, 206. — Plan d'attaque de la Pucelle. — Elle fait une sortie, 208. — D'abord victorieuse, puis obligée de battre en retraite. — Tombe au pouvoir de l'ennemi, malgré sa résistance, 209. — A-t-elle été trahie? 210, 211. — Sa captivité ne prouve rien contre sa mission, 212. — Elle en est la suite. — Le Procès porte témoignage en sa faveur, 213.

PROCÈS DE LA PUCELLE.

VI. *Rouen. Les Juges,* 215 et suiv. — Prisonnière de Jean de Luxembourg, Jeanne est envoyée au château de Beaulieu, 215. — Elle est vendue aux Anglais, 219. — Tentative d'évasion. — On la transfère à Beaurevoir. — Elle refuse les habits de femme, 220. — Saute du haut de la tour. — Sainte Catherine vient la réconforter. — On la remet aux mains des Anglais, au Crotoy, 221. — Elle reçoit la visite des dames d'Abbeville, 222. — Acharnement de l'Université, qui presse le roi d'Angleterre de l'amener à Paris, pour lui faire son procès, 223. — Conduite à Rouen pour y être jugée. — Enfermée dans une cage de fer. — Refuse de s'engager à ne plus s'armer contre l'Angleterre, 224. — Composition du tribunal présidé par Pierre Cauchon, 226, — sous la main de Bedford et de Winchester, 228. — Jeanne enchaînée et gardée par des soldats anglais, 230. — Illégalité des formes; — enquêtes supprimées, interrogatoires altérés, 231.

VII. *L'Instruction.* — Commencement du ju-

gement. — Informations, 233. — Jeanne demande en vain qu'on adjoigne à ses juges des ecclésiastiques du parti français. — Elle paraît devant le tribunal. — Premier interrogatoire public, 236 et suiv. — Jeanne, commise à la garde de Jean Gris. — Débat sur le serment, 240. — Jean Beaupère poursuit son interrogatoire, 241. — Piéges qu'il lui tend touchant ses révélations, 242. — 3e séance. Nouvelle insistance pour le serment, 243, — et au sujet des voix, 244. — Jeanne raconte son enfance, 246. — 4e audience, 247 et suiv. — Interrogatoire touchant les voix, 248 : — les habits d'homme, 249; — l'épée de sainte Catherine de Fierbois, 250; — la bannière; les opérations militaires, 251. — 5e audience. — Incident relatif à l'obéissance due au pape, 252. — Jeanne interrogée sur sa lettre aux Anglais. — Prédiction de la prise de Paris, 253. — Reprise de la question des apparitions, 254; — et des croyances superstitieuses, 256. La Pucelle refuse de rien dire touchant le signe donné au roi, 258. — 6e audience. — Désordre des questions posées, 259 et suiv.; sur frère Richard; sur les honneurs rendus à la Pucelle, 261; — sur la résurrection d'un enfant à Lagny, 262; — le siége de La Charité; le séjour à Beaurevoir, 263. — *Interrogatoires dans la prison*, 264 et suiv. — On insiste principalement sur le signe donné au roi, 266. — Réponse allégorique de Jeanne, 267. — Questions sur saint Michel, 268; — sainte Catherine et sainte Marguerite, 269. — Efforts des juges pour établir qu'il s'agissait de mauvais esprits, 271. — Refus de la Pucelle de prendre des habits de femme; ses motifs, 275. — On lui représente son échec comme une preuve contre la véracité de ses voix, 278; — sa tentative d'évasion comme une intention de suicide, 279. — Franchise des réponses, 280. — Elles ne fournissent rien de sérieux contre elle, 282. — Question insidieuse imaginée par un juge : Jeanne veut-elle s'en rapporter à la décision de l'Église? 283 et suiv. — Les *Témoins*, 286 et suiv. — Simplicité, bon sens et présence d'esprit de la Pucelle. — Protestations contre les procédés de l'interrogatoire, 287. — Jeanne privée de conseil. — Quelques assesseurs lui sont favorables, 288. — Elle est trahie par de prétendus conseillers, 289.

VIII. *Le Jugement*, 291 et suiv. — Lecture est donnée à Jeanne du procès-verbal, 292. — Elle reçoit dans sa prison la visite de P. Cauchon qui veut lui faire quitter ses habits d'homme, 293. — Prestation de serment, 294. — L'acte d'accusation, tissu d'imputations calomnieuses. — Comment Jeanne les repousse, 296. — Ses déclarations sur les articles où elle avait requis délai. — Interrogée sur sa soumission à l'Église, 301 et suiv. — Réduction des articles à douze. — Ils ne sont point communiqués à l'accusée, 303. — Le prétendu refus d'obéissance à l'Église, unique fondement du procès, 304. — Avis des jurisconsultes et des théologiens sur les douze chefs d'accusation, 308. — Jeanne tombe malade. — *Admonition charitable* de l'évêque de Beauvais, 309, 310. — Réponses de Jeanne, 312. — Elle demande des témoins de son parti. — Menacée d'être mise à la torture, 314. — Seconde admonition, 316, 320. — Jeanne ne se laisse point ébranler, 322.

IX. *L'Abjuration*, 323 et suiv. — La Pucelle amenée sur un échafaud dressé dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. — Sermon que lui adresse Guillaume Érard, 324. — Elle l'interrompt pour défendre Charles VII, 325. — Sa réponse inspirée, 326. — Elle se fait expliquer ce qu'est l'abjuration. — Sommée et pressée par tous, elle finit par céder et déclare se soumettre à l'Église, 327. — La formule d'abjuration insérée au procès est justement suspectée, 328. — Fureur des Anglais contre les fauteurs de l'abjuration. — Jeanne ne leur échappe pas cependant, 330. — Elle est condamnée à la prison perpétuelle et rendue, contre son attente, aux Anglais, 331. — Elle accepte des habits de femme, puis reprend ses habits d'homme, 332. — Interrogée, elle déclare que ses voix lui ont reproché son abjuration, 334. — Proteste qu'elle préfère la mort. — Joie de P. Cauchon et des Anglais, 335. — Véritables motifs de la reprise des habits masculins: — Brutalité des gardiens de Jeanne; — attentats contre sa pudeur, 338. — Elle est déclarée relapse, 340.

X. *Le Supplice*, 343 et suiv. — Visite de Martin Ladvenu et de Jean Toutmouillé à la prison. — Préparation à la mort. — Scène de douleur et de larmes. — Nouvel effort de l'évêque de Beauvais pour obtenir de Jeanne un désaveu de sa mission, 344. — Il l'amène à dire que ses voix l'ont déçue, suivant une information qui figure à la suite du procès, 345. — Discrédit de cette pièce, 346. — Jeanne se confesse et communie. — Elle se rend au supplice en pleurant, 348. — Inscription placée sur le bûcher. — Sermon de Nicole Midi. — Exhortations de l'évêque, 350. — Jeanne défend encore son roi. — Témoignages de sa piété, 351. — Les Anglais pressent l'exécution. — Les larmes s'échappent de tous les yeux. — Le feu est mis au bûcher. — Fermeté de Jeanne, au dernier moment, 352. — Sa mort rentre dans l'ordre de sa mission, 354.

XI. *La Réhabilitation*, 355 et suiv. — Les cendres de Jeanne jetées à la Seine. — Elle est proclamée sainte par tout le monde. — La réprobation publique s'attache aux auteurs de son supplice, 356. — Conduite révoltante de la cour de France envers la Pucelle, 358. — Les Anglais tentent l'apologie de leur conduite, 360. — Silence affecté des courtisans de Charles VII, 361. — La fausse Pucelle, 362. — Accomplissement de la prédiction de Jeanne d'Arc : les Anglais chassés de France, 363 et suiv. — Révision de son procès, 366 et suiv. — L'Église s'y trouve engagée : — appel au Pape. — L'affaire, de politique, devient privée, 367. — Commissaires désignés par le Pape : l'archevêque de Reims, les évêques de Paris et de Coutances, et l'inquisiteur J. Bréhal. — Instance introduite par la mère de Jeanne. — Les témoins, 368. — Réunion des commissaires dans le palais archiépiscopal de Rouen. — Leur jugement, 372. — Publication de la sentence de réhabilitation à Rouen et à Orléans, 376.

XII. — *Réhabilitation dans l'histoire.* — Protestations des chroniqueurs contre la condamnation de Jeanne, 381 et suiv. — Auteurs de légendes, 379. — Témoignage rendu par Pie II à la mémoire de la Pucelle, 384. — Publication du procès par M. J. Quicherat, 386. — La condamnation et le supplice de Jeanne ne sont pas imputables à l'Église, 387 et suiv. — Conclusion : jugement sur la mission de la Pucelle. — Caractère divin de son œuvre, 389 et suiv. — Pourquoi l'Église ne l'a pas encore déclarée sainte, 392.

Itinéraire de Jeanne d'Arc, 410.

Anoblissement. — Concessions d'armoiries par Charles VII à Jeanne, après la délivrance d'Orléans, 414. — Elle n'en fait pas usage, 416. —

Lettres d'anoblissement pour Jeanne et sa famille (texte et traduction), 418. — Sa descendance, 423.

Jeanne d'Arc dans les lettres, 425 et suiv. — Poésie, 426 et suiv. Voy. CHRISTINE DE PISAN, LE FRANC (Martin), MARTIAL DE PARIS, SAINT-GELAIS (Oct. de), CHAPELAIN (Jean), SOUTHEY (Robert), DELAVIGNE (C.), SOUMET (Alex.), BARBIER (Aug.), DÉROULÈDE (Paul), STEGGAL (Robert). — Théâtre, 457 et suiv. — Le *Mystère du siége d'Orléans*, id. — Voy. DUC (Fronton du), SHAKESPEARE, VIREY (Jean de), CHRESTIEN (Nicolas), HEDELIN (François), ZAMORA (Antonio de), SCHILLER, AVRIGNI (Charles-Jos. d'), PUYMAIGRE (Th. de), PORCHAT (J.-J.), RENARD (Ath.) et BARBIER (P.-J.).

Jeanne d'Arc et la musique, 493 et suiv. — Pourquoi la Pucelle n'a pas inspiré de chansons populaires, 494. — Opéras et cantates. Voy. KREUTZER (Rodolphe), ANDREOZZI, Verdi (Giuseppe), CARAFA (Michel), — DUPREZ (Gilbert), — SERPETTE (Gaston), Gounod (Ch.), PFEIFFER (Georges) et MERMET.

Iconographie de Jeanne d'Arc, 523 et suiv. — Ses portraits, 526. — Imagerie. — Sculptures et peintures. Voy. BENOUVILLE, CHAPU (Henri), CLÈRE (Georges), FOYATIER, INGRES, LAMEIRE (Charles), ORLÉANS (princesse Marie d'), RUDE, SCHEFFER (Ary), SLODTZ (Ambr.-Paul), VITAL-DURRAY.

Vœux pour la canonisation, 532, 533.

JOINVILLE (seigneurie de), 33.
JOUVE (Louis), cité, 487.
JUDITH. — La Pucelle lui est comparée, 149.
JUMIÉGES (abbaye de), son église, 329.
JUMIÉGES (abbé de). Voy. LE ROUX (Nicolas).
JUVÉNAL DES URSINS (Jean Ier), prévôt des marchands, 373.
JUVÉNAL DES URSINS (Jean II), archevêque de Reims, 361. — Nommé par le pape pour reviser le procès de la Pucelle, 368. — Portrait, 373.
KELLER (Alphonse), auteur de *Jeanne d'Arc*, pantomime, 497.
KREUTZER (Rodolphe), violoniste. — Met en musique la *Jeanne d'Arc à Orléans* de J.-B. Choudard, 494.
LA CHAMBRE (G. de), témoin au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, 328.
LA CHAPELLE, près Paris, 176, 178.
LA CHARITÉ, prise par Perrin Grasset, 14. — Occupée par les Anglais, 123, 189. — Assiégée par la Pucelle, 198, 263, 299.
LADVENU (frère Martin). — Déclare Jeanne relapse, 340. — La prépare à la mort, 343. — L'a-t-il amenée à se rétracter ? 345. — Reçoit sa confession et lui donne la communion, 348. — Témoin au procès de réhabilitation, 368.
LA FAYETTE (Gilbert de), maréchal de France. — Prisonnier des Anglais à Verneuil, 16.
LA FONTAINE (Jean de), juge commissaire de la Pucelle, 234. — Chargé de l'interroger dans la prison, 264. — Piége qu'il lui tend, 283. — Lui donne lecture du procès-verbal, 292.
LAGNY-SUR-MARNE, 180. — La Pucelle y séjourne, 203. — Enfant ressuscité à sa prière, 262.
LAGNY-LE-SEC, 166.
LA HIRE (Étienne de VIGNOLES, dit). — Sa prière avant la bataille, 13. — Vaincu à Verneuil, 15. — Repousse Warwick, 18. — Échoue à la journée des Harengs, 21. — Prend part à la délivrance d'Orléans, 64, 75, 85. — Poursuit les Anglais qui se retirent vers Meun, 92. — Rejoint le duc d'Alençon, 103. — Assiste à l'attaque de Jargeau, 104. — Commande l'avant-garde à la bataille de Patay, 114. — Accompagne le roi à Reims, 123. — Renonce, sur les remontrances de la Pucelle, à son habitude de jurer, 141. — Va reconnaître les positions des Anglais, 166. — Fait des courses dans les pays du duc de Bourgogne, 188. — S'empare de Louviers et de Château-Gaillard, 202. — Fait prisonnier près de Louviers, 364. — Sa signature, 371.
LAIGUISÉ (Jean), évêque de Troyes, 128.
LAMEIRE (Charles), auteur d'une peinture représentant Jeanne d'Arc, à cheval, tenant la couronne de France, 155, 531.
LANCASTRE (maison de), 3.
LANDES (Jean des) dit *Boucandry*, 114, 115.
LANGUE D'OC (États de la), 14.
LANGUE D'OIL (États de la), 14.
LANNOY (le sire de), 186.
LAON, se soumet à Charles VII, 102.
LAON (évêque de). Voy. CHAMPEAUX (Guillaume de).
LA PIERRE (Isambard de). — Constate l'altération du procès-verbal d'interrogatoires de la Pucelle, 231, 287. — Essaie de lui venir en aide. — Menacé par Warwick, 288. — Conseille à Jeannne de se soumettre au concile de Bâle, 305. — Témoigne en sa faveur, 338. — La déclare relapse, 340. — Lui apporte une croix sur le lieu du supplice, 351. — Témoin au procès de réhabilitation, 368.
LAPRADE (Victor de), cité, 515.
LASSOIS (Durand et Thibault), dits le Noble, 424.
LATOUR (Antoine de), cité, 475.
LAUNAY (de), 423.
LAVAL, livré aux Français, 186.
LAVAL (dame de), recommande ses fils à la Trémouille, 102.
LAVAL (Gilles de). Voy. RAIS.
LAVAL (Gui de). — Peinture qu'il fait de Jeanne d'Arc dans une lettre, 100. — Il l'accompagne, 102, 106. — Suit le roi à Reims, 123. — Assiste au sacre, 138.
LAXARD (Durand), oncle de Jeanne d'Arc, 36, 38. — Sa maison à Burey-le-Petit, 37.
LEBORNE (Aimé), auteur d'une cantate sur Jeanne, d'Arc, 498.
LE BOUCHER (Marie), loge la Pucelle à Compiègne, 206.
LE BOUVIER (Jacques, dit BERRI), 13.
LEBRUN DES CHARMETTES (Ph.-A.), auteur de l'*Orléanide*, 455.
LECLERC (Sébastien), graveur, 395.
LE DUCHAT (Frédéric), conseiller au parlement de Metz, 423.
LEFEBVRE (Jean) ou FABRI, augustin. — Constate une altération du procès-verbal des interrogatoires de la Pucelle, 230, 287.
LEFEUVRE, sculpteur. — Statue de Jeanne d'Arc, 29.
LE FRANC (Martin), poëte bourguignon, auteur du *Champion des Dames*. — Ses vers sur Jeanne d'Arc, 430 et suiv.
LE LIEPVRE (famille), 423.
LELIIS (Théodore de), auditeur de rote. — Son mémoire relatif à la révision du procès de la Pucelle, 368.
LEMAIRE (Guillaume) ou LEMARIÉ, chanoine de Poitiers, chargé par le roi d'examiner la Pucelle, 56.
LEMAÎTRE (Jean), vice-inquisiteur, juge de la Pucelle, 227, 234, 264. — Ne lui est pas défavorable, 288.
LEMARIÉ (G.). Voy. LEMAIRE.
LENGLET-DUFRESNOY, cité, 386.
LE PICARD (Élisabeth), 423.
L'ERMITE (Pierre), official de Tours, 144, 145.
LE ROUX (Nicolas), abbé de Jumiéges, juge de la Pucelle, 233, 329.

Le Royer (Henri). — Sa femme loge la Pucelle à Vaucouleurs, 40, 42.
Le Royer (Médard) de Chaleines, 424.
Lhuillier (Jean), sr de Boulancourt, président de la Chambre des comptes, 415.
Ligneroles, 112.
Ligny (comte de). Voy. Luxembourg (Jean de).
Lis (du). Voy. Lys (du).
Lisieux (cathédrale de), 359.
Lisieux (évêque de). Voy. Basin (Thomas), et Castiglione (Zénon de).
L'Isle-Adam (sr de), partisan du duc de Bourgogne, 132. — Défend Paris contre la Pucelle, 173. S'en empare pour Charles VII, 365.
Loches (château de). — Jeanne d'Arc y rend visite à Charles VII, 98. — Vue de la ville et du château, 99.
Lohéac (sr de) rejoint l'armée de Jeanne d'Arc, 106. — Accompagne le roi à Reims, 123.
Lohier (Jean), jurisconsulte. — Déclare illégal le procès de la Pucelle, 291.
Loire, 18, 19, 48. — Carte, 67.
Lombard (Jean), professeur de théologie, 56. — Interroge Jeanne d'Arc, 58.
Lombards à la solde de Charles VII, 14. — Prennent part à la bataille de Verneuil, 15.
Londres, 8. — (Vicomtes de), 204.
Longueil (Richard Olivier, cardinal de), évêque de Coutances, nommé par le pape pour reviser le procès de la Pucelle, 368.
Longueville (comte de). Voy. Dunois.
Longueville (prieur de), juge de la Pucelle, 233.
Loré (Ambroise de). — Prépare un convoi de vivres pour Orléans, 64. — Surveille les mouvements des Anglais aux environs de Senlis, 166. — Sa signature, 374.
Lorrain (Jean le), canonnier, 82; — au siége de Jargeau, 106.
Lorraine (duc de). Voy. Charles Ier, Charles III, René d'Anjou.
Louis XI, dauphin, s'empare d'une bastille devant Dieppe, 405. — Nomme Jean du Lys le jeune échevin d'Arras, 421.
Louis XIII. — Lettres patentes pour augmentation d'armes aux armoiries de MM. du Lys, 420.
Louis de France, duc d'Orléans. Voy. Orléans.
Louis II d'Anjou, 17.
Loudun, 108.
Louvet (Jean), conseiller de Charles VII, 12.
Louviers, pris par la Hire, 202.
Louvres, occupé par Bedford, 166.
Loyseleur (Nicolas), chanoine de Rouen, juge de la Pucelle, 227. — Se donne pour son conseiller et la trahit, 289, 292. — Est d'avis d'employer la torture, 316. — S'efforce d'obtenir l'abjuration de Jeanne, 324. — La déclare relapse, 340. — S'emploie au dernier moment pour lui arracher le désaveu de sa mission, 345. — Ses remords, 349. — Il meurt subitement, 356.
Lude (le sr du), tué devant Jargeau, 105.
Luxembourg (armes de), 159.
Luxembourg (Jean de), comte de Ligny. — Envoyé par le duc de Bourgogne vers Charles VII, 172, 186. — Assiége Compiègne, 208. — Repoussé sur Clairoix, 209. — La Pucelle tombe entre ses mains, 215. — Il la livre aux Anglais, 219-221. — Lui propose de la racheter, si elle veut s'engager à ne plus s'armer contre l'Angleterre, 224. — Sa signature, 375.
Luxembourg (Louis de), évêque de Thérouanne, chancelier de Bedford à Paris, 173, 174.
Lyon, 86, 88.
Lys (du) ou Lis, nom pris par les frères de Jeanne d'Arc, 199, 416. — Anoblissement de la famille du Lys, 416, 418. — Lettres patentes de Louis XIII pour augmentation d'armes aux armoiries de Charles du Lys et Luc du Lys, sr de Rainemoulin, 420. — Descendance des frères de Jeanne (tableau généalogique); — par les femmes : Renée, Élisabeth, Helwide, Catherine et Françoise du Lys, 423, 424. — Voy. Arc.
Lys (Charles du), auteur d'un recueil d'inscriptions relatives à la Pucelle, 439.
Lys (Jean du). Voy. Arc (Jean d').
Lys (Jean du), le jeune, échevin d'Arras. — Contraint de se retirer à Lihons en Santerre, 421, 422.
Machet (Gérard), évêque de Castres. — Chargé d'examiner Jeanne d'Arc, 56.
Macon. — Philippe le Bon y reçoit des députés de Charles VII, 16.
Maçon (Robert Le). Voy. Trèves (sr de).
Macy (Haimond de), témoin au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, 330.
Madelon (Jacques), 56.
Maguelonne (évêque de), 56.
Maheutres, 398.
Maillotins, 5.
Maleyssie (Jacques de Tardieu, marquis de), 424.
Malherbe. — Épigramme sur la Pucelle, 440.
Malines (armes de), 159.
Manchon (Guillaume), greffier du tribunal chargé de juger la Pucelle, 228. — Erreurs et omissions dans ses procès-verbaux, 231, 234, 292. — Il est menacé par les Anglais, 332. — Témoignage en faveur de Jeanne, 338. — Sa signature, 342. — Il refuse de signer une fausse attestation, 346. — Témoin au procès de réhabilitation, 368. — Cité, 240.
Mandres (Nicolas), 423.
Marchand de Milly (famille), 424.
Marche (le comte de La). Voy. Bourbon (Jacques de).
Marchenoir, occupé par les Anglais, 123
Maréchal (Claudine), 423.
Margny, occupé par les Bourguignons, 208.
Marguerie, juge de la Pucelle. — Menacé par les Anglais, 332.
Marguerite (sainte) apparaît à Jeanne d'Arc, 34, 36, 154. — Interrogatoires relatifs à ses apparitions, 248, 254, 256, 259, 299, 334.
Marie d'Anjou, reine de France. — Reste à Bourges pendant le voyage de Charles VII à Reims, 123.
Marie d'Avignon. — Ses prédictions, 60.
Marin (famille de), 423.
Marle (comtesse de), 409.
Marne, 47.
Martial de Paris dit d'Auvergne, procureur au Parlement. — Auteur des *Vigiles de Charles VII*. — Vers sur la Pucelle, 383, 432 et suiv.
Martin V, pape. — Essaie de réconcilier Charles VII et le duc de Bourgogne, 16.
Mas (Jean du), élu de Clermont, 196, 197.
Massieu (Jean), huissier du tribunal chargé de juger la Pucelle, 228. — Menacé par P. Cauchon pour s'être montré favorable à Jeanne, 231, 289, 334. — Chargé de lui expliquer ce qu'est l'abjuration, 327. — Témoigne en sa faveur, 338, 339. — L'accompagne au supplice, 348, 351. — Témoin au procès de réhabilitation, 368.
Maugier (Pierre), avocat de la famille d'Arc au procès de réhabilitation, 372.
Maurice (Pierre), juge de la Pucelle, 234, 292, 293. — Chargé de lui exposer ses prétendus crimes,

320. — S'efforce, au dernier moment, d'obtenir d'elle le désaveu de sa mission, 3[illegible]. — Rend hommage à sa sainteté, 356.
Maxey, village voisin de Domremy, 26, 33, 246.
Meaux (évêque de). Voy. Versailles (P. de).
Médaille frappée en l'honneur de l'expulsion des Anglais, [illegible].
Médailles à l'effigie de Jeanne d'Arc, 147.
Mehun-sur-Yèvre, 189, 420. — Château de, 417.
Melun, occupé par Bedford, 163, 278, 533.
Menage (Mathieu), 24.
Mengette, amie de Jeanne d'Arc, 30, 32, 40.
Merle (Jean), fourrier du dauphin, 194, 195.
Mermet (M.), auteur des opéras *Roland à Roncevaux* et *Jeanne d'Arc*, [illegible]. — Deux fragments inédits de ce dernier : *Chœur des Anges* (finale du premier acte), 516 et suiv. — Récit de l'*apparition de saint Michel et des saintes* (duo du premier acte), 518 et suiv.
Méry, auteur d'un libretto de Jeanne d'Arc, 502.
Metz (secrétaire de la ville de), 151.
Metz (Jean de). Voy. Nouillonpont.
Meung, 10, 98. — Les Anglais s'y retirent après la levée du siége d'Orléans, 92. — Occupé par Talbot, 98. — Pris par la Pucelle, 10[illegible] et suiv. — Attaque du pont, 109. — Les Anglais battent en retraite, 112.
Meuse (Vallée de la), 25.
Meyer (Jacques), historien, favorable à la Pucelle, 380.
Michel (S.) apparaît à Jeanne d'Arc, 34, 154. — Interrogatoires touchant ses apparitions, 249, [illegible].
Midi (Nicole), juge de Jeanne d'Arc, 227, 234, 292, 293. — Porte l'acte d'accusation à l'Université, 309, 311. — Assiste au supplice et y prononce un sermon, 350. — Est atteint de la lèpre, 356.
Miget (Pierre), témoin au procès de réhabilitation, 328.
Milan (Philippe-Marie, duc de), 150.
Millot (Henri), auteur d'une *Jeanne d'Arc*, drame en prose, 487.
Mitry, occupé par Bedford, 166.
Monnaies. — Variations de la livre tournois, 189. — Monnaies frappées en France par les Anglais reproduisant les types français, 190, 191. — Monnaies françaises frappées sous Charles VI et Charles VII, 192.
Monnet (J.), témoin au procès de réhabilitation, 328.
Monstrelet, cité, 64, 172, 384. — Approuve la conduite des Anglais envers la Pucelle, 361.
Montagu (Thomas de). Voy. Salisbury.
Montaigne (Michel de), cité, 238.
Montargis. — Warwick y échoue, 18. — Secours envoyé à Orléans, 74, 123, 180.
Montbason (Guillaume de), 144, 145.
Montépilloy, occupé par l'armée française, 166, 170.
Montereau-faut-Yonne, 164. — (Pont de), 7.
Montfaucon en Berri, 199.
Montfort (Comté de), 409.
Montgommeri, capitaine anglais. — Occupe Pont-l'Evêque, 206; — et Venette, 208.
Montier-en-Der, 26.
Montmirail, 163.
Montmorency (Baron de), sort de Paris pour se joindre à la Pucelle, 178.
Montpipeau, évacué par les Anglais, 116.
Morancourt (Courtois de), 423.
Morel (Jean), de Domremy, 128.
Morhier (Simon), prévôt de Paris. — Nommé par les Anglais capitaine de Saint-Denys, 185.
Morin (Jordan), 56.
Morin (la Croix), 74.
Motte-de-Nangis (la), 163.
Moulins (butte des) ou Saint-Roch, 176.
Musique (état de la) sous Charles VII, 494.
Mynette (Marie-Françoise), 151.
Namur (armes de), 159.
Nancy, 40.
Narbonne. — Charles VII écrit à ses habitants, 96.
Narbonne (Guillaume, vicomte de), 12. — Tué à Verneuil, 16.
Neufchateau, 25. — Les habitants de Domremy s'y réfugient, 33.
Nevers (Charles de Bourgogne, comte de). — Ses possessions, 409.
Nevers (Philippe de Bourgogne, comte de), tué à Azincourt, 16.
Nicopolis (bataille de), 20.
Noir de Las (Jean), 1[illegible].
Nogent-sur-Seine, 172.
Nonette (la), 166.
Normandie, 182. — Se soulève contre les Anglais, 364. — Conquise, 366.
Notre-Dame de la Victoire, abbaye, 166, 167.
Notre-Dame de Paris. — Tympan de la porte Sainte-Anne, 372.
Nouillonpont (Jean de) ou de Metz, 40. — Accompagne Jeanne d'Arc, 42, 46, 62.
Noyelle, 208.
Noyon, occupé par les Anglais, 206.
Oise, rivière, 208.
Olivet, près d'Orléans, 68.
Orange (Louis de Châlon, prince d'), 13.
Orléans. — S'impose pour subvenir aux frais de la guerre, 198. — Voyages faits par Jeanne d'Arc à Orléans, après la levée du siége, 103, 106, 120, 122, 199. — Honneurs rendus par les Orléanais à la fausse Pucelle, 362. — Publication de la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc, 376. — Monuments expiatoires, 378, 380. — Procession annuelle, 94, 392.
Orléans (carte d') et des environs, 67. — Vue d'Orléans en 1429, 71. — Carte des environs, 101
Orléans (siége d'), 18 et suiv., 68 et suiv., 251. — Attaque des Tourelles. — Mort de Salisbury, 19. — Arrivée de Talbot et de Suffolk. — Travaux d'approche. — Forces des assiégés et des assiégeants, 20. — Journée des Harengs. — Le blocus se resserre, 21. — Le duc de Bourgogne abandonne le siége, 22. — Ambassade au roi pour presser le secours, 50. — Arrivée de Jeanne d'Arc, 68. — Convoi de vivres introduit. — Entrée de la Pucelle avec Dunois, 70. — Les assiégés deviennent assiégeants, 72. — Renforts amenés par Dunois, 75. — Les Anglais repoussés, 76. — Prise de la bastille des Augustins, 82. — Assaut du fort des Tourelles, 85 et suiv. — Fuite des Anglais, 90. — Incendie du pont. — Rentrée de Jeanne dans la ville, 91. — Retraite de Talbot. — Les Orléanais brûlent les bastilles, 92. — Procession commémorative, 94, 392.
Orléans (Journal du siége d'), 154.
Orléans (*Mystère du siége d'*). — Extraits, 463 et suiv
Orléans (le bâtard d'). Voy. Dunois.
Orléans (évêque d'). Voy. Saint-Michel (Jean de).
Orléans (Charles, duc d'), 409. — Prisonnier des Anglais, 8, 18. — Jeanne d'Arc promet de le délivrer, 276-278. — Sa signature, 375. — Ses possessions, 409.
Orléans (Louis de France duc d'), assassiné par Jean-sans-Peur, 5.
Orléans (la princesse Marie d'). — Ses statues de Jeanne d'Arc, 452, 486, 530.

OZANNEAUX (Georges). — Extrait de sa *Mission de Jeanne d'Arc, chronique en vers*, 455.
PACINI (Jean), compositeur italien, 496.
PAGEL DU LYS (Pierre), 123.
PALAIS DE JUSTICE de Paris, 175.
PARDIAC (comte de). Voy. ARMAGNAC (Bernard d').
PARIS. — Se déclare pour le duc de Bourgogne, 8. — Philippe le Bon y vient trouver Bedford, 130. — La garde de la ville confiée à Winchester et au duc de Bourgogne, 158. — Bedford y amène des troupes, 163. — Attaqué par la Pucelle, 173 et suiv. — Défense préparée par les Anglais. — Escarmouches, 174. — L'assaut, 176. — Vue de l'enceinte voisine de la porte Saint-Honoré, 177. — Charles VII renonce à en faire le siége, 178, 179. — Entrée du duc de Bourgogne, 182. — Cherté des vivres, 189. — Mécontentement contre Bedford et la faction bourguignonne, 202. — Conspiration découverte, 203. — Les Parisiens pressent Philippe le Bon de faire la paix. — Prise de la ville par Dunois et Richemont, 365.
PARIS (le BOURGEOIS de), cité, 176. — Approuve la conduite des Anglais envers la Pucelle, 361.
PARIS (évêque de). Voy. CHARTIER (Guillaume).
PARLEMENT, à Poitiers, 13. — Interrogatoire subi par Jeanne d'Arc, 56.
PARTHENAY (seigneurie de), 108.
PASQUEREL (Jean), aumônier de Jeanne d'Arc, 54, 62. — Assiste au sacre, 138. — Témoin au procès de réhabilitation, 368. — Cité, 75, 80, 82, 83.
PASQUIER (Étienne), cité, 386.
PATAY (bataille de). — Victoire de Jeanne d'Arc, 114 et suiv., 150.
PAVAISIERS (armure des), 400, 405.
PEIRAT (Christophe du), 94.
PENNONS, 399.
PERTHES (Pierre de), 424.
PESLIEU (Jean), 144, 145.
PFEIFFER (Georges), Cantate sur J. d'Arc, 515.
PHILELPHE. — Lettre à Charles VII, 361.
PHILIPPE-AUGUSTE (château de) à Rouen, 315, 317.
PHILIPPE VI de Valois, roi de France, 3. — Bataille de Crécy et perte de Calais, 4.
PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne. — S'allie aux Anglais, 8, 9. — Conférence tenue à Amiens, 13. — Il se refroidit à l'égard de l'Angleterre. — Défie Glocester, 10. — Se rattache à l'alliance anglaise, 18. — Retire ses troupes du siége d'Orléans, 21, 22. — Vient trouver Bedford à Paris. — Presse Reims de résister au roi, 130. — Son portrait, 159, 181. — La Pucelle lui écrit, 160. — Il feint de répondre à ses idées de conciliation, 162. — Conclut une trêve de quinze jours, 164. — La prolonge, 172. — Resserre son alliance avec Bedford qui lui donne la lieutenance du royaume et l'investiture de la Champagne, 182. — Continue à négocier avec le roi, 186. — Assiége Compiègne, 206 et suiv., 208. — Travaille à la négociation qui livre la Pucelle aux Anglais, 222. — Fait la paix à Arras, 365. — Sa signature, 374. — Son épée, 399. — Sceau, 401. — Ses possessions, 409.
PICCOLOMINI (Æneas Sylvius). Voy. PIE II.
PICHON-LONGUEVILLE (le baron de), 424.
PIE II, pape. — Témoignage rendu à la mémoire de la Pucelle, 384. — Portrait, 385.
PISAN (Christine de). Voy. CHRISTINE DE PISAN.
POITIERS. — Séjour de Jeanne d'Arc, 56, 94. — Palais de justice, 57.
POITIERS (bataille de), 4, 116.
POITIERS (États tenus à), 14.
POITIERS (parlement de). Voy. PARLEMENT.
POLE (Guillaume), 65.
POLUOIR (Hennes, peintre). — Délibération du Conseil de la ville de Tours, relative à la demande adressée par Jeanne d'Arc en faveur de sa fille, 144, 145.
PONT-A-MOUSSON, 466.
PONTANUS (Paul), avocat au Consistoire apostolique. — Son mémoire relatif à la révision du procès de la Pucelle, 368.
PONT-L'ÉVÊQUE, attaqué par la Pucelle, 206.
PONT-SAINTE-MAXENCE, 172, 200, 206.
PORCHAT (J.-J.). — Extraits de son drame *la Mission de Jeanne d'Arc*, 484.
PORHOET (comté de), 408.
POULENGY (Bertrand de), 42. — Accompagne Jeanne, 46, 62.
PRÉVOSTEAU, représente Isabelle Romée et Pierre d'Arc au procès de réhabilitation, 372.
PROVINS. — Se soumet à Charles VII, 162, 164, 180. — Vue de la ville, 183.
PUCELLE D'ORLÉANS. Voy. JEANNE D'ARC.
PUCELLE (la fausse). Voy. ARMOISES (Jeanne des).
PÜTTLINGEN (Vesque de), auteur de *Jeanne d'Arc*, opéra, 495.
PUYMAIGRE (le comte Th. de). — Sonnet consacré à la Pucelle, 456. — Sa tragédie de *Jeanne d'Arc*, 482.
QUANTIN (M.), cité, 412.
QUATRE-HOMMES (Marie), 424.
QUICHERAT (Jules). — Son édition du procès de la Pucelle, 386. — Cité, 210, 238, 410, 412, 427, 430, 436, 490.
RABATEAU (Jean), avocat général au parlement, 56.
RADLEY, chevalier anglais, chargé de la garde de Paris, 173.
RAGUIER (Hémon), 46.
RAIMOND, page de Jeanne d'Arc, 62.
RAINEMOULIN (Luc du LYS s[r] de). Voy. LYS (du).
RAIS (Gilles de LAVAL s[r] de), maréchal de France, 12, 13, 64, 85. — Se rend à Selles, 102. — Accompagne le roi à Reims, 123. — Va chercher la sainte Ampoule à Saint-Remi, 133, 137. — Soumet Senlis, 170. — Prend part à l'attaque de Paris, 176. — Repousse la fausse Pucelle, 362.
RAYMOND (romance de), paroles de J. Barbier, musique de M. G. Serpette, 502 et suiv.
RAVESTON (de), capitaine anglais, 112.
REGNAULT (Guillaume), écuyer d'Auvergne. — Fait Suffolk prisonnier, 106.
REIMS, 48. — Jeanne d'Arc presse Charles VII d'aller y recevoir le sacre. — Conseils tenus à ce sujet, — hésitations, — retards, 96, 122. — Lettre du roi aux habitants, 124, — qui inclinent secrètement vers lui, malgré les instances de Bedford et du duc de Bourgogne, 130. — Entrée solennelle du roi et de la Pucelle, 131 et suiv. — Cathédrale de Reims, 135. — Cérémonie du sacre, 138. — Château des archevêques de Reims, 139. — Correspondance des habitants avec la Pucelle, 201 262, 274.
REIMS (archevêque de). Voy. CHARTRES (Regnault de) et JUVÉNAL DES URSINS (Jean II).
RENARD (Athanase). — Son drame *Jeanne d'Arc*, 485.
RENARD (porte) d'Orléans, 20.
RENAUDEAU D'ARC, 423.
RENÉ D'ANJOU, duc de Lorraine, roi de Sicile. — Portrait, 151. — Il vient rejoindre Charles VII à Reims, 152. — Duc de Bar, 166. — Fait prisonnier à Bullignéville, 364. — Sa signature, 375. — Ses possessions, 409.
REUILLY (château de), 70.
RICHARD II, roi d'Angleterre, 3. — Détrôné, 6.
RICHARD l'archer, 46.

RICHARD (frère), augustin ou cordelier. — Visite J. d'Arc devant Troyes, 125. — Croit aux prétendues apparitions de Cath. de la Rochelle, 200, 201.
RICHEMONT (Arthur III de), 15. — Rompt avec Bedford, 16. — Nommé connétable de France. — Battu à Saint-James de Beuvron. — Impose des favoris à Charles VII, 17. — Vient au siége de Baugency. — Se réconcilie avec le roi, à la prière de Jeanne d'Arc, 108. — Prend part à la bataille de Patay, 114. — Le roi refuse de l'admettre au voyage de Reims, 120. — Il reste à Baugency, 123. — S'avance sur la frontière de Normandie, 173, 187. — Fait enlever la Trémouille de la cour, 364. — Entre à Paris, 365. — Sa signature, 375. — Vainqueur des Anglais à Formigny, 397. — Sa bannière, 399. — Portrait en costume d'apparat, 111.
RIOM. — Lettre de J. d'Arc aux habitants, 106, 107.
ROCHELLE (Catherine de LA), visionnaire. — Son imposture démasquée par J. d'Arc, 200, 263, 300.
ROGIER (l'échevin), historien rémois, cité, 412.
ROMÉE (Aveline, Jean, Marguerite et Nicolas), sœur, frère, nièce et neveu d'Isabelle, 424.
ROMÉE (Isabelle ou Ysabelette), mère de Jeanne d'Arc, 26, 238. — Poursuit la réhabilitation, 368, 372. — Anoblissement, 418. — Sa descendance (tableau généalogique), 423.
ROMORANTIN, 102.
ROSE (Philippe de LA), trésorier de la cathédrale de Rouen. — Travaille à l'enquête sur le procès de la Pucelle, 366.
ROSIERS (M. de), 46.
ROTSLAER (le sire de). — Lettre relative à la blessure de la Pucelle, 88, 89.
ROUAULT (Joachim), maréchal de France, 187.
ROUELLE, bouclier, 403, 404.
ROUEN. — Pris par les Anglais en 1419, 8. — La Pucelle y est amenée prisonnière, 224. Voy. JEANNE D'ARC. — Vue du vieux château, 227, 315. — Tour du château, 265. — Grosse tour, 317. — Repris par les Français, 366. — Publication de la sentence de réhabilitation, 376. — Fontaine et monuments élevés en l'honneur de Jeanne d'Arc, 377, 529.
ROUEN (chapitre de), consulté sur l'acte d'accusation de la Pucelle, 308. — Son avis favorable à P. Cauchon, 316.
ROUSSE (la), femme de Neufchâteau. — Loge Jeanne d'Arc et ses parents, 33.
ROUVRAY-SAINT-DENYS, 21.
ROUVRES (Robert de), évêque de Séez. — Assiste au sacre de Charles VII, 138.
ROXART DE LA SALLE, 424.
RUDE, sculpteur. — Sa *Jeanne d'Arc écoutant les voix*, 459.
SAINT-AIGNAN en Berry. — Charles VII y séjourne, 100.
SAINT-AIGNAN (île), 69, 81.
SAINT-ANTOINE (tour), à Loches, 99.
SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE. — Porche de son église abbatiale, 121. — Charles VII y séjourne, 122.
SAINT-CLOUD (pont de), 185.
SAINT-DENIS en France, 174. — Entrée de Charles VII, 176, 179. — Abandonné par le comte de Vendôme. — Pillé par les Anglais, 185. — Surpris par les Armagnacs, 203, 262. — La Pucelle dépose ses armes à l'abbaye, 273, 299.
SAINT-DENIS, église de Reims, 134.
SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS, 48. — Église, 61. — Épée trouvée sur l'indication de Jeanne d'Arc, 62, 250.
SAINT-FLORENT-LÈS-SAUMUR, abbaye, 277.
SAINT-FLORENTIN, 52. — Se rend à Charles VII, 124.
SAINT-GELAIS (Octavien de). — Vers relatifs à la Pucelle dans son *Séjour d'honneur*, 438.
SAINT-Honoré (porte), attaquée par la Pucelle, 176, 177.
SAINT-JAMES DE BEUVRON (bataille de), 16.
SAINT-JEAN-LE-BLANC, occupé par les Anglais, 22, 64, 68, 81.
SAINT-LADRE. — Bastille construite par les Anglais, 20, 21.
SAINT-LAURENT (bastille), 78, 81, 84.
SAINT-LAURENT (église) d'Orléans, 20.
SAINT-LOUP (bastille), 21, 64, 68, 69, 70, 76, 77.
SAINT-MARCOUL, abbaye, 161, 162.
SAINT-MAUR, pris par les Armagnacs, 203.
SAINT-MICHEL (Jean de), évêque d'Orléans. — Assiste au sacre de Charles VII, 138.
SAINT-NICOLAS, pèlerinage près Nancy, 46.
SAINT-OUEN (abbaye de), à Rouen, 325.
SAINT-OURS, église collégiale de Loches, 99.
SAINT-PHAL, 124.
SAINT-PIERRE LE MOUSTIER, occupé par les Anglais, 189. — Portail de l'église, 193. — Pris d'assaut par Jeanne d'Arc, 198.
SAINT-Pouair (bastille), 20, 21, 72, 76.
SAINT-PRIVÉ, près Orléans, 20, 81, 82, 84.
SAINT-QUENTIN, disposé à ouvrir ses portes à Charles VII, 172.
SAINT-QUIRIACE, église de Provins, 183.
SAINTRAILLES. *Voy.* XAINTRAILLES.
SAINT-REMI, de Reims, 133.
SAINT-SIGISMOND, évacué par les Anglais, 116.
SAINT-URBAIN (abbaye), 47.
SAINT-VALERY sur Somme, 222.
SALA (Pierre), 54.
SALADE, casque, 396.
SALINS (armes de), 159.
SALISBURY (Thomas DE MONTAGU, comte de). — Met le siége devant Orléans, 18. — Blessé mortellement à l'attaque des Tourelles, 19.
SANDWICH, 204.
SARREBRUCK (Jean de), évêque de Châlons. — Assiste au sacre de Charles VII, 138.
SAVEUSE (sieur de), partisan du duc de Bourgogne. — Envoyé à Reims, 132. — Occupe Noyon, 206.
SAVOIE (duc de). *Voy.* AMÉDÉE VIII.
SCALES (Thomas de), 65.
SCHEFFER (Ary). — Croquis représentant le supplice de la Pucelle, 353, 530.
SCHILLER. — Son drame : *la Pucelle d'Orléans*, 476. — Extrait du prologue, 477. — Musique ajoutée par divers compositeurs, 495.
SEEZ (évêque de). *Voy.* ROUVRES (Robert de).
SEFONDS. *Voy.* CEFONDS.
SEGUIN (frère), dominicain, 56. — Interroge Jeanne d'Arc, 58. — Reconnaît sa mission, 156.
SEINE, 47.
SELLES, en Berri. — Les États y sont tenus, 14. — J. d'Arc y séjourne, 100. — Vue de l'église, 103
SELLES D'ARMES, 400, 401.
SENLIS. — Ouvre ses portes à Charles VII, 170 — 182. — Le comte de Vendôme s'y retire, 185.
SENLIS (le bailli de). — Fait exécuter Franquet d'Arras, 203, 205.
SENLIS (évêque de). *Voy.* BONNET (Simon) et FOUQUEREL (Jean).
SEPTSAULX. — Charles VII y séjourne, 132.
SERGENTS (armure des), 400 et suiv.
SERPETTE (M. Gaston), compositeur d'une cantate sur Jeanne d'Arc, 500. — Extrait (paroles et musique), 501, 502.
SHAKESPEARE, cité 384, 392. — Extrait du drame *Henri VI*, 468.

Sicile (reine de). Voy. Yolande d'Aragon.
Sicile (roi de). Voy. René d'Anjou.
Slodtz (Paul-Ambroise), sculpteur. — Sa statue de Jeanne d'Arc, 529.
Soissons, 46. Se soumet à Charles VII, 162. — Livré au duc de Bourgogne, 206.
Soissons (comté de), 409.
Soldats (armure des), 400 et suiv.
Solerets, pièces d'armure, 395.
Sorel (Agnès). — Fable de sa capture par les Anglais, 195.
Soumet (Alexandre). — Extraits de sa trilogie de *Jeanne d'Arc*, 453 et suiv., 481.
Southey (Robert), auteur d'un poëme anglais sur la Pucelle, 392. — Qualités et défauts de son œuvre. — Extraits, 447.
Stafford — Visite la Pucelle prisonnière, et veut la frapper de sa dague, 224.
Steggal (Robert), poëte anglais. — Extrait de sa *Jeanne d'Arc*, 458, 460.
Stern (Daniel), Mme la comtesse d'Agoult, auteur d'une *Jeanne d'Arc*, drame en prose, 487.
Stuart (Jean). Voy. Buchan.
Suffolk. — Assiége Orléans, 20, 65, 66. — Occupe Jargeau, 98. — Repoussé de cette place par J. d'Arc, 104 et suiv. — Se rend prisonnier, 106.
Sully-sur-Loire, 17. — Château appartenant à la Trémouille. — J. d'Arc y va trouver le roi, 120.
Sylvestre (Israël), 528.
Talbot (Jean). — Assiége Orléans, 20, 65, 66. — Repoussé par Jeanne d'Arc, 76. — Bat en retraite, 92. — Occupe Meun, 98. — Rejeté de cette place, 107, 108. — Veut livrer bataille, 110. — Obligé de se retirer. — Prend position près de Patay, 112. — Est complétement défait. — Prisonnier, 116. — Tué à Castillon avec son fils, 365. — Portrait et bannière, 113.
Taquel, greffier, dépose au procès de réhabilitation, 328, 346. — Sa signature, 342.
Tardieu (Jacques de), marquis de Maleyssie, 424.
Termes (sr de). Voy. Armagnac (Thibault d').
Terrefort (Marie Barbe et Raimond Branda de), 424.
Théaulon (Emmanuel), librettiste, auteur de *Jeanne d'Arc à Orléans*, 500.
Therouanne (évêque de). Voy. Luxembourg (Louis de).
Thibault (Gobert), écuyer du roi, 56, 59.
Thiesselin (Jeanne), marraine de Jeanne d'Arc, 31.
Thieux (combats près de), 166.
Tivier (H.), cité, 461.
Toiles (île aux), 69.
Torcy, 186. — Résiste aux Anglais, 202.
Toul (official de). — Jeanne d'Arc assignée devant lui, 40, 44, 274.
Touraine (Jacques de), juge de Jeanne d'Arc, 227, 234. — Question qu'il lui pose, 287, 292. — Porte l'acte d'accusation à l'Université, 309.
Tour d'Auvergne (sr de La), rejoint J. d'Arc, 106.
Tourelles (fort des), près Orléans, 19, 20, 73, 74. — Assaut d'abord repoussé par les Anglais. — Jeanne d'Arc s'en empare, 86 et suiv.
Tournay — J. d'Arc écrit aux habitants, 122.
Touroulde (Marguerite La) d'Orléans. — Ses relations avec Jeanne d'Arc, 199.
Tours. — Séjour de J. d'Arc, 62; — de la cour, 96.
Tours (conseil de la ville de). — Extrait des délibérations, 144, 145.
Toutmouillé (frère Jean), prépare la Pucelle à la mort, 343.
Trémouille (Georges de La), chambellan et favori de Charles VII, 17. — Cherche à maintenir le roi dans l'inaction, 50. — Assiste à ses entretiens avec la Pucelle, 52. — La dame de Laval lui recommande ses fils, 102. — Son ingratitude envers le connétable de Richemont, 108. — Efforts pour diminuer l'influence de Jeanne sur le roi, 118, 119. — Il empêche Charles de se rendre à Orléans, — et d'admettre Richemont au voyage de Reims, 120; — qu'il veut retarder, 122. — Accompagne le roi, 123, 124. — Assiste au sacre, 138. — Prend part à une escarmouche contre les Anglais; — est désarçonné et sur le point d'être pris, 168. — Se fait donner la capitainerie de Compiègne, 170. — Ne peut être accusé d'avoir livré la Pucelle, 212 — Responsable néanmoins de sa mort, 360. — Richemont le fait enlever de la cour, 364. — Sa signature, 374.
Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre. — Proclame la sainteté de Jeanne, 356.
Trèves (dame de), 60.
Trèves (Robert Le Maçon, sr de), chancelier de France, 98, 420.
Troyes. — Refuse d'ouvrir ses portes à Charles VII, 124. — Demande à capituler, 126. — Entrée du roi et de la Pucelle, 128. — Lettre des habitants à ceux de Reims, 130, 186, 262.
Troyes (traité de), 8. — Ses conséquences, 11.
Turlure (Pierre), dominicain, 56.
Université de Paris, 56. — Demande que la Pucelle soit livrée, comme idolâtre, à la justice de l'Église, 210, 218. — Presse le roi d'Angleterre de la faire conduire à Paris, pour instruire son procès, 223. — Fournit des assesseurs au tribunal formé pour la juger, 227. — Consultée sur l'acte d'accusation, 308. — Avis officiel, — favorable à P. Cauchon, 318. — Elle écrit au ro d'Angleterre pour le louer de son zèle, 320; — au pape et à l'empereur, elle fait l'apologie du supplice de Jeanne, 361.
Vaccai, compositeur italien. — Sa *G. d'Arco*, 496.
Valentine de Milan, 14.
Valeranius (Valeran), théologien, auteur d'un poëme sur Jeanne d'Arc, 436.
Valois (Jean de). Voy. Alençon (duc d').
Valpergue (Théode de), Valperga, Lombard, conseiller de Charles VII, 12. — Attaque Pont-l'Évêque, 208.
Vaucouleurs, 25. — Origine de ce nom, 26, 36. — Église Notre-Dame, 40. — Statue de la Vierge, 41. — Les gens de Vaucouleurs ont foi en Jeanne d'Arc, 43, 46, 242.
Vaudemont (Louise de), reine de France, 466.
Vendôme (château de), 171.
Vendôme (Louis de Bourbon, comte de). — Introduit Jeanne d'Arc devant le roi, 51. — Rejoint le duc d'Alençon à Orléans, 103. — Accompagne le roi à Reims, 123. — Commande un corps d'armée, 166. — Soumet Senlis, 170. — Garde Saint-Denis 179. — Se replie sur Senlis, 185.
Venette, occupée par les Anglais, 208.
Verdi (Giuseppe). — Sa *Giovanna d'Arco*, 498.
Vernet (Jean Camus de). Voy. Beaulieu.
Verneuil (bataille de), 15.
Versailles (Pierre de), évêque de Meaux, 56, 59.
Vexault (famille de), 423.
Vidal (Guillaume), élu de Clermont, 194, 195.
Vienne (Colet de), 46.
Vigiles de Charles VII. Voy. Martial de Paris.
Vignoles (Étienne de). Voy. La Hire.
Villebresme (Marie de), 423.
Villers (Durand de), 423.
Villiaumé (Nicolas), 423.
Villon (François). — Strophe sur la Pucelle, 435.

Vinaty, auteur d'une cantate sur J. d'Arc, 498.
Vincennes (château de), 11. — Bedford s'y retire, 129, [illegible].
Virey (Jean de), sieur du Gravier. — Extraits de sa tragédie de *Jeanne d'Arc*, [illegible].
Visconti (Bonne). — Ecrit à Jeanne d'Arc, 147.
Vital-Dubray. — Bas-reliefs tirés de l'histoire de Jeanne d'Arc, [illegible].
Vitry (Michelle de), femme de Jean Ier Juvénal des Ursins, 373.
Voiseul (Jean, Jeanne, Demange et Marguerite de), 424.
Voltaire, essaie de souiller la mémoire de la Pucelle, 386, 494, 530.
Vouthon, patrie de la mère de Jeanne d'Arc, 26.
Wailly (N. de), cité, 189.
Wandonne (le bâtard de). — La Pucelle prise par un archer de sa compagnie, [illegible].
Warwick (Edmond Beauchamp, comte de). — Échoue devant Montargis, [illegible].
Warwick (Richard Beauchamp, comte de). — Visite la Pucelle prisonnière, 224. — Menace un des juges trop compatissant de le jeter à la Seine, [illegible]. — Fait soigner Jeanne [illegible] qu'elle ne meure de mort naturelle, 309, 310. — Assiste à son supplice, 349.
Wat Tyler, 5.
Wawrin, cité, 110. — Assiste à la bataille de Patay, et la raconte, [illegible].
Weber (Bernard-Anselme), compositeur, 495.
Winchester (cardinal de), 18. — Recrute une armée pour une croisade contre les hussites. — La met au service de Bedford, 129. — Son voyage en France pressé par le régent, 158. — Ses troupes amenées à Paris, 163. — Surveille le tribunal formé pour juger la Pucelle, 228. — La fait soigner, 309. — Assiste à son abjuration, 323; — et à son supplice, où il ne peut retenir ses larmes, 352. — Fait jeter ses cendres à la Seine, 355. — Couronne Henri VI à Notre-Dame de Paris, 363.
Windecken (Eberhard de), cité, 64.
Xaintrailles (Poton de), 13. — Bataille de Verneuil, 15. — Journée des Harengs, 21. — Remet un message des Orléanais au duc de Bourgogne, 22. — Suite du siége d'Orléans, 64, 85. — Se porte sur Jargeau, 100. — Accompagne le roi à Reims, 123. — Va reconnaître les positions anglaises, 166. — Fait des courses dans les pays du duc de Bourgogne, [illegible]. — Attaque Pont-l'Évêque, [illegible]. — Fait prisonnier avec la Pucelle, 210. — Tombe dans une embuscade aux portes de Beauvais, 364. — Sa signature, 374.
Yolande d'Aragon, reine de Sicile, 17. — Portrait, 49. — Attestation en faveur de Jeanne d'Arc, 60, 64. — Lettre que lui adressent trois gentilshommes d'Anjou le jour du sacre de Charles VII, 136, 137.
Y[illegible].
Zamora (Antonio de), poëte espagnol. — Extrait de [illegible] *La Poncella de Orléans*, [illegible].
Z[illegible] (Jeanne de), [illegible].



Fig. 224. — Jeanne d'Arc. Buste en bronze de A. Le Véel (1875).



Ornement tiré des *Heures* de Simon Vostre [illegible]

TABLE DES FIGURES

I. CHROMOLITHOGRAPHIES.

Pages

1. Jeanne entend des voix célestes. Tableau de Benouville, à Domremy. . . . Frontispice
2. Vue de Domremy et de la vallée de la Meuse. Aquarelle de Ch. Pensée. . . . 32
3. Prophétie de Merlin. Tableau de M. Balze. 44
4. Arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon. Tapisserie allemande du xve s. 50
5. Episodes de l'histoire de Charles VII et de Jeanne d'Arc. Manuscrit du xve s. — Le roi en prière devant le crucifix. — Jeanne amenée au château de Chinon. — Jeanne au siége de Paris. 54
6. *a*. Les enseignes de la Pucelle. — *b*. La France en prière, ms. du xve s. 61
7. Entrée de Jeanne à Orléans. Projet de vitrail de M. Lechevallier-Chevignard. . . 72
8. Sacre du roi à Reims. Tapisserie du xviie s. 138
9. La Vierge avec l'enfant-Jésus, saint Michel et Jeanne d'Arc. Peinture du xve s. . . 262
10. Supplice de Jeanne. Tableau de Legrip. . 350
11. Entrée de Charles VII à Rouen. *Chroniques de Monstrelet*. Manuscrit du xve s. 364
12. Bannière commémorative de la délivrance d'Orléans, donnée par François Ier. . . 386
13. La Pucelle. Musée historique d'Orléans. . 466
14. Les trois ordres de la nation. Ms. du xve s. 524

Carte du royaume de France pendant la mission de Jeanne d'Arc. 112

II. PHOTOGRAVURES.

Pages

1. Le roi Charles VII. Tableau du temps, conservé au musée du Louvre. 368
2. Jeanne d'Arc. Tableau de Deruet, appartenant à M. du Haldat du Lys, à Nancy. . . 372
3. Jeanne d'Arc. Tableau de Simon Vouet, conservé au musée d'Orléans. . . . . . [illegible]
4. Jeanne d'Arc. Tableau du xviie s., conservé à l'hôtel de ville de Rouen. 476

III. GRAVURES SUR BOIS.

Pages

Abbaye de Saint-Florentin-lès Saumur. . . . 277
— de Saint-Ouen à Rouen. 325
— de la Victoire près Senlis, ruines. . . 167
Alliance du duc de Bourgogne avec le roi d'Angleterre. 9
Ampoule (la sainte). 133
André (S.), appuyé sur sa croix 181
Anglais chassés du fort des Tourelles. 90
Archer combattant. 106
Archers. 102
Armoiries concédées à Jeanne d'Arc. 414
Artilleurs du xve siècle. . . . . [illegible]
Assassinat de Jean sans Peur 7
— de Louis duc d'Orléans. 5
Attaque d'une bastille devant Dieppe. 405
— du pont de Meun. 109
Bannière du comte de Richemont. 399
Bardes de cimier. 400

Pages.

Bastille devant Dieppe attaquée. 405
Bataille d'Azincourt. 6
— de Castillon. 365
— de Formigny. 397
— de Hastings. 4
de Patay 114
Bedford (le duc de) entouré de divers personnages. 15
— à genoux devant saint Georges. . . 229
Blasons des États de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. 159
Borne qui servit à Jeanne d'Arc pour monter à cheval en partant de Poitiers. 94
Calixte III, pape, portrait. 371
Capitaines du xvᵉ siècle. 300, 102
Carte d'Orléans, de la Loire et de ses îles. . . 67
— d'Orléans et des environs. 101
Cathédrale de Lisieux. 359
— de Reims. 135
Cathefine (sainte) apparaît à Jeanne d'Arc, bas-relief de Vital-Dubray. 36
Cauchon (Pierre), effigie sur son tombeau. . 235
Châlons se soumet à Charles VII. 127
Champion (le) des dames. 431
Chanfreins. 400
Chapelle (débris de la) de N.-D. de Domremy. 31
— de la Vierge de la cathédrale de Lisieux. 359
Charles VII entouré de sa cour. 187
— guérit les écrouelles à l'abbaye de Saint-Marcoul 176
— investit Jeanne d'Arc du commandement de l'armée, bas-relief de Foyatier 63
— reçoit le cardinal d'Estouteville. 309
— sacré à Reims 132
Château de Chinon. — Chambre où Jeanne fut reçue par le roi. . 53
— — Tours de la chapelle et de l'horloge. . . . 55
— — ruines du château. . . 237
— du Crotoy. 226
— Gaillard, ruines. 201
— de Loches. 99
— de Mehun-sur-Yèvre 417
— des archevêques de Reims. 189
— vieux) de Rouen. 227
— des ducs de Vendôme. 171
— de Vincennes. 129
— de Warwick. 309
Chinon. *Voy.* Château.
Christine de Pisan. 427
Compiègne (plan de). 213
— levée du siége. 222
Courcelles (Thomas de), pierre tombale. . . 295
Décapitation de Franquet d'Arras. 205
Délivrance d'Orléans 90
* Descendance de Jacques d'Arc et Isabelle Romée. 422
Dunois en costume d'apparat. 77
Écu de France sous Philippe-Auguste. . . . 319
— de Jean de Luxembourg. 220
Église de Baron. 165
— de Domremy 239
— d'Élaincourt-Sainte-Catherine 207
— de l'abbaye de Jumiéges. 329
— de Sainte-Catherine de Fierbois. . . . 61
— de Selles-sur-Cher. 103
Entrée des Français dans Orléans 91
— solennelle de Charles VII dans la ville de Reims. 131

Pages.

Épée de Jean sans Peur. 399
— de Philippe le Bon. 399
Éperon à longue tige. 398
Estouteville (Guillaume d'), cardinal, présenté à Charles VII. 368
Ferme de Drugy, près Saint-Riquier. 225
Fontaine élevée à Rouen, en l'honneur de Jeanne d'Arc. 376
Frontispice du poëme de Chapelain : *la Pucelle ou la France délivree*. 443
Garde armé d'un fauchard. 401
Gastinel (Denis), pierre tombale. 307
Georges (saint). 229
Gerson, portrait. 157
Harengs (journée des) 45
Henri V, roi d'Angleterre, portrait. 11
Henri VI d'Angleterre, couronné à Paris. . . 363
— présenté par saint Louis à l'Enfant-Jésus. 321
Isabeau de Bavière. 10
Jargeau (prise de) 107
Jeanne d'Arc filant, sculpture de M. Lefeuvre 29
— écoutant ses voix, sculpture de M. Chapu 39
— *id.*, sculpture de Rude. 489
— part de Vaucouleurs, d'après un bas-relief en bois, sculpture du xvᵉ siècle. 43
— part de Vaucouleurs — entre à Orléans, bas-relief de Vital-Dubray 46
— introduite au château de Chinon, *id.* 51
— investie du commandement de l'armée, bas-relief de Foyatier. 63
— va attaquer les Anglais, *id.* . . 79
— prend conseil des saintes Catherine et Marguerite, *id.* 85
— à la prise des Tourelles, — au sacre de Charles VII, bas-reliefs de Vital-Dubray. 94
— s'empare de Jargeau, bas-relief de Foyatier. 107
— remercie Dieu après la bataille de Patay, *id.* 119
— conseille au roi de faire le siége de Troyes. 125
— portant sa bannière, assiste au sacre de Charles VII, tableau de Ingres 131
— poursuit deux filles de mauvaise vie. 143
— comparée à Judith 149
— blessée à la cuisse devant Paris, bas-relief de Vital-Dubray. . 179
— prise devant Compiègne, — sur le bûcher, *id.* 212
— amenée à Margny devant le duc de Bourgogne, tableau de Patrois. 217
— dans la prison, dessin de Benouville 333
— insultée par ses geôliers, bas-relief de Vital-Dubray. 339
— amenée devant le bûcher. . . 349
— Supplice, tableau d'Eugène Devéria. 459
— *id.*, croquis d'Ary Scheffer. . . 353
— vierge et martyre, statue de Georges Clère 357

Pages

Jeanne d'Arc. Dessin du greffier du Parlement. 97
— Statue équestre, du XVe siècle 231
— Gravure sur bois, tirée de la *Mer des Histoires*. 437
— d'après une miniature du XVIe s. 438
— Gravure de Léonard Gaultier . 440
— — de Charles David. . . 441
— Statue de P.-A. Slodtz, à Rouen. 377
— — de Gois, à Orléans. . . 449
— Sculptures de la princesse Marie d'Orléans. 452, 486
— Statue équestre de Foyatier. . 93
— à cheval, tenant la couronne de France, par M. Lameire. . . 155
— Buste en bronze, de A. Le Véel. 550
— Monument élevé à Domremy sous Louis XVIII. 400
— Médaillon en bronze de M. Chapu. 531
— Médaille gravée par F. Domard. 534
Jubé de l'abbaye de Fécamp. 341
Judith tue Holoferne. 149
Juvénal des Ursins (Jean Ier et II). 373
La Hire fourrage le pays du duc de Bourgogne. 188
* Lettre de Jeanne au duc de Bourgogne, 17 juillet 1429 162
* — aux habitants de Reims, 5 août 1429. 164
* — aux habitants de Reims, 16 mars 1430. 202
Levée du siége de Compiègne. 222
Maison de Durand Laxart à Burey-le-Petit. 237
— de Gérardin à Domremy. 239
— de Jeanne d'Arc à Domremy. . 26, 238
Marguerite (sainte) apparaît à Jeanne d'Arc, bas-relief de Vital-Dubray. 36
Martial d'Auvergne présente à Charles VIII les *Vigiles de Charles VII*. 432
Médaille, aux armes de la Pucelle. 147
— à son effigie. 550
— d'or en mémoire de l'expulsion des Anglais. 367
Médaillon à l'effigie de la Pucelle, exécuté sous François Ier. 470
Michel (S.) apparaît à Jeanne d'Arc, bas-relief de Foyatier. 35
Monnaies françaises sous Charles VI et VII. 490
— frappées en France par les Anglais. 490, 491
Monuments expiatoires élevés sur le pont d'Orléans, en mémoire de la Pucelle. 378, 379
Notre-Dame de Paix ou Notre-Dame de France. 391

Pages

Orléans (délivance d'), tapisserie. 90
Orléans. *Voy*. Carte et Vue.
Paix conclue à Arras. 91
Palais des évêques de Beauvais. 168
Palais des comtes de Poitou. 57
— royal de la Cité à Paris, aujourd'hui palais de Justice. 175
Paris, porte Saint-Honoré. 177
Pennon. 399
Philippe le Bon, duc de Bourgogne. 159
— à genoux devant saint André. 151
Pie II pape, portrait. 385
Pont de Montereau. 7
Porche de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. 121
Portail de l'église Saint-Pierre-le-Moustier. 193
Porte Saint-Honoré de Paris. 177
Prisonniers amenés à Jeanne d'Arc après la bataille de Patay. 117
Provins, vue de la ville haute. 183
Reliquaire de la sainte Ampoule. 133
René d'Anjou, duc de Lorraine, roi de Sicile. 151
Richemont, connétable de France, en costume d'apparat 111
Rouen. *Voy*. Château et Tour.
Salisbury blessé à mort. 19
Sceau de Jacques Boucher 553
— de Raoul de Gaucourt. 553
— et contre-sceaux du duc d'Alençon. 105
— de Henri VI roi d'Angleterre. . . . 281
— de Philippe le Bon 401
Selles d'armes. 401
Sergents d'armes. 404
Soldat armé d'une rouelle. 403
Talbot (Jean) et sa femme agenouillés devant la Vierge. 113
Tour de la chapelle du château de Chinon. 55
— de l'horloge du château de Chinon. . 55
— du château de Rouen. 265
— du donjon à Rouen. 315, 317
Troyes se soumet à Charles VII. 127
Tympan de la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris. 372
Vaucouleurs (porte de France à) 44
Vierge (statues de la). 41
Vue d'Orléans. 71
Xaintrailles (Poton de) devant le duc de Bourgogne 22
— fourrage les pays de Philippe le Bon. 188
— Médaillon en bronze du XVIe siècle 290
Yolande d'Aragon, reine de Sicile. 49




Fig. 225 et 226. — A gauche, le sceau de Raoul de Gaucourt gouverneur d'Orleans pendant le siége. A droite le sceau de Jacques Boucher, tresorier du duc d'Orleans, chez qui Jeanne logea avec ses deux freres en entrant à Orleans. Ces deux pieces ont ete communiquées par M. Boucher de Molandon, à Orleans dernier descendant de Jacques Boucher.



Ornement tiré d'un manuscrit latin du XVe siècle. Bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot.

TABLE DES CHAPITRES

Pages.

Brefs de Sa Sainteté le Pape Pie IX I

Préface IX

INTRODUCTION.

La Guerre de cent ans. — Charles VII et Henri VI. — Le Siége d'Orléans 3

JEANNE D'ARC.

I. — Domremy et Vaucouleurs 25

L'Enfance de Jeanne d'Arc. — Le Départ.

II. — Orléans 47

L'Épreuve. — L'Entrée à Orléans. — La Délivrance d'Orléans.

III. — Reims 95

La Campagne de la Loire. — Le Sacre. — La Pucelle.

IV. — Paris 153

La Campagne de Paris. — L'Attaque de Paris.

V. — Compiègne 185

Le Séjour sur la Loire. — Le Siége de Compiègne.

VI. — Rouen. — Les Juges 215

Le Marché. — Le Tribunal.

Pages

VII. — Rouen. — L'Instruction 233

Les Interrogatoires publics. — Les Interrogatoires de la prison — Les Témoins.

VIII. — Rouen. — Le Jugement. 291

L'Accusation. — Les Douze articles. — Les Consultations et l'Admonition charitable. — La Deuxième Admonition.

IX. — Rouen. — L'Abjuration 323

Le Cimetière de Saint-Ouen. — La Relapse.

X. — Rouen. — Le Supplice. 343

La Visite à la prison. — Le Pilori du Vieux-Marché.

XI. — La Réhabilitation. 355

La Mémoire de Jeanne et la fausse Jeanne. — Le Second Procès de Rouen

XII. — La Réhabilitation. — L'Histoire 381

Les Contemporains et la Postérité — Conclusion

ÉCLAIRCISSEMENTS.

I. — Armes et Vêtements militaires. 395

II. — Notice explicative de la Carte du royaume de France pendant la mission de Jeanne d'Arc. 407

Carte du royaume de France.

III. — La famille de Jeanne d'Arc. 413

Son Anoblissement. — Sa Descendance.

IV. — Jeanne d'Arc dans les lettres 425

Poésie. -- Drame.

V. — Jeanne d'Arc dans la musique 493

VI. — Iconographie de Jeanne d'Arc. 523

Table analytique des Matières 535

Table des Figures 551

FIN.


CE


a39003 001478717b

